ACADÉMIE ROYALE
DES SCIENCES
D'OUTRE-MER

Sous la Haute Protection du Roi

BULLETIN DES SÉANCES

Publication bimestrielle

KONINKLIJKE ACADEMIE
VOOR OVERZEESE
WETENSCHAPPEN

Onder de Hoge Bescherming van de Koning

MEDEDELINGEN DER ZITTINGEN

Tweemaandelijkse publikatie

1965 - 2

300 F

Avis aux auteurs

L'ARSOM publie les études dont la valeur scientifique a été reconnue par la Classe intéressée sur rapport d'un ou plusieurs de ses membres (voir Règlement général dans l'Annuaire, fasc. 1 de chaque année du *Bulletin des Séances*).

Les travaux de moins de 32 pages sont publiés dans le *Bulletin*, tandis que les travaux plus importants prennent place dans la collection des *Mémoires*.

Les manuscrits doivent être adressés au Secrétariat, 80A, rue de Livourne, à Bruxelles 5. Ils seront conformes aux instructions consignées dans les « Directives pour la présentation des manuscrits » (voir *Bull.* 1964, 1466-1468, 1474), dont un tirage à part peut être obtenu au Secrétariat sur simple demande.

Bericht aan de auteurs

De K.A.O.W. publiceert de studies waarvan de wetenschappelijke waarde door de betrokken Klasse erkend werd, op verslag van één of meerdere harer leden (zie het Algemeen Reglement in het Jaarboek, afl. 1 van elke jaargang van de *Mededelingen der Zittingen*).

De werken die minder dan 32 bladzijden beslaan worden in de *Mededelingen* gepubliceerd, terwijl omvangrijker werken in de verzameling der *Verhandelingen* opgenomen worden.

De handschriften dienen ingestuurd naar de Secretarie, 80A, Livornostraat, Brussel 5. Ze zullen rekening houden met de richtlijnen samengevat in de „Richtlijnen voor de indiening van handschriften" (zie *Meded.* 1964, 1467-1469, 1475), waarvan een overdruk op eenvoudige aanvraag bij de Secretarie kan bekomen worden.

Abonnement 1965 (6 num.): 840 F

80 A, rue de Livourne, BRUXELLES 5 (Belgique) 80 A, Livornostraat, BRUSSEL 5 (België)

CLASSE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

KLASSE VOOR MORELE EN POLITIEKE WETENSCHAPPEN

Séance du 18 janvier 1965

La séance est ouverte à 14 h 30 par M. *V. Devaux,* directeur sortant, et présidée ensuite par M. *G. Malengreau,* directeur de la Classe et président de l'ARSOM pour 1965.

Sont en outre présents: MM. N. De Cleene, J.-M. Jadot, A. Moeller de Laddersous, F. Van der Linden, le R.P. J. Van Wing, M.M. Walraet, membres; MM. P. Coppens, E. Coppieters, A. Durieux, F. Grévisse, J.-P. Harroy, G. Périer, J. Sohier, les RR.PP. M. Storme, G. Van Bulck, MM. J. Vanhove, F. Van Langenhove, associés, ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel.

Absents et excusés: MM. le comte P. de Briey, J. Ghilain, N. Laude, A. Maesen, P. Piron, E. Van der Straeten.

Compliments

MM. *V. Devaux,* directeur sortant, et *G. Malengreau,* directeur de la Classe et président de l'ARSOM pour 1965, échangent les compliments d'usage.

Ensuite, M. *V. Devaux* remercie tous ses Confrères pour l'intérêt qu'ils lui ont porté au cours de sa récente maladie.

Nouvelles d'un Confrère

Le *Secrétaire perpétuel* donne des nouvelles du R.P. *A. Roeykens* sur son séjour à Gemena (République démocratique du Congo) et qui transmet ses vœux de bonheur et de santé à tous ses Confrères.

Zitting van 18 januari 1965

De zitting wordt geopend te 14 h 30 door de H. *V. Devaux,* uittredend directeur, en daarna voorgezeten door de Heer *G. Malengreau*, directeur van de Klasse en voorzitter der K.A.O.W. voor 1965.

Zijn bovendien aanwezig : De HH. N. De Cleene, J.-M. Jadot, A. Moeller de Laddersous, F. Van der Linden, E.P. J. Van Wing, de H. M. Walraet, leden; de HH. P. Coppens, E. Coppieters, A. Durieux, F. Grévisse, J.-P. Harroy, G. Périer, J. Sohier, EE.PP. M. Storme, G. Van Bulck, de HH. J. Vanhove, F. Van Langenhove, geassocieerden, alsook de H. E.-J. Devroey, vaste secretaris.

Afwezig en verontschuldigd : De HH. graaf P. de Briey, J. Ghilain, N. Laude, A. Maesen, P. Piron, E. Van der Straeten.

Begroetingen

De HH. *V. Devaux,* uittredend directeur, en *G. Malengreau,* directeur der Klasse en voorzitter der K.A.O.W. voor 1965, wisselen de gebruikelijke begroetingen.

De H. *V. Devaux* dankt vervolgens al zijn Confraters voor hun belangstelling en de wensen die zij hem lieten toekomen tijdens de ziekte waarvan hij pas herstelde.

Nieuws over een Confrater

De *Vaste Secretaris* deelt nieuws mede over E.P. *A. Roeykens,* in verband met zijn verblijf te Gemena (Democratische Republiek Congo), en die zijn wensen voor geluk en goede gezondheid aan al zijn Confraters overmaakt.

Communications administratives

Le *Secrétaire perpétuel* informe la Classe que

a) Par arrêté ministériel du 21 décembre 1964, les mandats de MM. *R. Bette* et *M. van de Putte,* membres de la Commission administrative ont été renouvelés pour un terme de trois ans à partir du 1er janvier 1965;

b) Par arrêté royal du 31 décembre 1964, M. *G. Malengreau* a été nommé président de l'ARSOM pour 1965.

En conséquence, les bureaux des Classes pour l'année en cours sont constitués comme suit :

CLASSE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES:
Directeur : M. *G. Malengreau*
Vice-Directeur : M. *E. Van der Straeten*

CLASSE DES SCIENCES NATURELLES ET MÉDICALES:
Directeur : M. *Ch. Van Goidsenhoven*
Vice-Directeur : M. *J. Lepersonne*

CLASSE DES SCIENCES TECHNIQUES:
Directeur : M. *P. Evrard*
Vice-Directeur : M. *J. Beelaerts*

Contribution à la recherche sur la nature du mouvement syndical ouest-africain

Se ralliant aux conclusions des rapporteurs, MM. *G. Malengreau* et *E. Coppieters,* la Classe décide la publication du travail de M. l'abbé Lambert BOVY, intitulé comme ci-dessus, dans la collection des *Mémoires in-8°.*

L'ouvrage comprend les subdivisions suivantes :

Préface
Introduction
Chapitre I. Les pays et leurs habitants

Administratieve mededelingen

De *Vaste Secretaris* deelt de Klasse mede dat

a) Door ministerieel besluit van 21 december 1964, het mandaat van de HH. *R. Bette* en *M. van de Putte,* leden der Bestuurscommissie, hernieuwd werd voor een termijn van drie jaren, ingaande op 1 januari 1965;

b) Door koninklijk besluit van 31 december 1964, de H. *G. Malengreau* benoemd werd tot voorzitter der K.A.O.W. voor 1965.

Dientengevolge zijn de bureaus voor het lopende jaar als volgt samengesteld :

KLASSE VOOR MORELE EN POLITIEKE WETENSCHAPPEN

Directeur : De H. *G. Malengreau*
Vice-directeur : De H. *E. Van der Straeten*

KLASSE VOOR NATUUR- EN GENEESKUNDIGE WETENSCHAPPEN

Directeur : De H. *Ch. Van Goidsenhoven*
Vice-directeur : De H. *J. Lepersonne*

KLASSE VOOR TECHNISCHE WETENSCHAPPEN

Directeur : De H. *P. Evrard*
Vice-directeur : De H. *J. Beelaerts*

« Contribution à la recherche sur la nature du mouvement syndical ouest-africain »

Zich verenigend met de besluiten van de verslaggevers, de HH. *G. Malengreau* en *E. Coppieters,* beslist de Klasse het werk van E.H. Lambert BOVY, getiteld als hierboven, te publiceren in de *Verhandelingenreeks in-8°.*

Het werk omvat volgende onderverdelingen :

« Préface
Introduction
Chapitre I. Les pays et leurs habitants

Chapitre II. Histoire du mouvement syndical ouest-africain d'expression française.

Chapitre III. La nature du mouvement syndical ouest-africain d'expression française d'après la législation.

Chapitre IV. La nature du mouvement syndical ouest-africain d'expression française d'après les déclarations des leaders.

Conclusions

Bibliographie

« Conflict in de Kasai-missie (maart 1894 - juni 1895) »

Le R.P. *M. Storme* résume l'étude intitulée comme ci-dessus et dans laquelle il retrace l'histoire de la mission du Kasai au cours des quinze mois qui précédèrent la révolte des Batetela à Luluabourg.

Après un échange de vues auquel prennent part MM. *J.-M. Jadot, J. Sohier* et *P. Coppens,* la Classe décide la publication, dans les *Mémoires in-8°,* du travail du R.P. *M. Storme,* qui aborde successivement les rubriques ci-après :

« I. Voor- en tegenspoed te Mikalai
II. Stichting van Merode-Salvator
III. P. GARMYN op het oorlogspad
IV. Geschil om de Bakwa Nkoto
V. Tweede bedrijf
VI. Het geschenk van Kalala Kafumba
VII. Het apostolaat te Mikalai
VIII. Merode-Salvator onder de pletrol
IX. Koude oorlog
X. Vooruitgang van de Mikalai-Missie
XI. Te Boma en te Brussel
XII. Congo : Vrijstaat of kolonie ?
XIII. Tussenkomst van C. GILLAIN
XIV. Herstel van Merode-Salvator
XV. Onrust in het Kasai-distrikt

COMPTE DES RECETTES ET DES DEPENSES DE L'EXERCICE 1963 *

REKENING DER ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR HET DIENSTJAAR 1963 **

RECETTES — ONTVANGSTEN			DEPENSES — UITGAVEN		
Solde en banque de l'exercice 1962 — Banksaldo van het dienstjaar 1962	F	1 662 305	Dépenses d'ordre scientifique — Uitgaven voor wetenschappelijke doeleinden ...	F	1 026 752
Solde au compte chèques postaux de l'exercice 1962 — Postrekeningsaldo v. het dienstjaar 1962	F	8 696	Indemnités et frais d'administration — Vergoedingen en administratieve onkosten	F	1 518 972
Solde à la Caisse d'Epargne de l'exercice 1962 — Spaarkassaldo v. h. dienstjaar 1962	F	157 062	Frais généraux — Algemene onkosten ...	F	284 498
				F	2 830 222
Valeurs fiscales et postales — Fiscale en postwaarden	F	51 500	Solde en banque au 31.12.1963 — Banksaldo op 31.12.1963	F	1 628 518
Intérêts en banque — Bankintresten	F	15 827	Solde au compte chèques postaux au 31.12.1963 — Postrekeningsaldo op 31 december 1963	F	66 216
Intérêts du portefeuille — Intresten van de portefeuille	F	5 250	Solde à la Caisse d'Epargne de l'exercice 1963 — Spaarkassaldo v.h. dienstjaar 1963	F	156 508
Subside du Ministère des Affaires africaines — Toelage van het Ministerie van Afrikaanse Zaken ...	F	2 250 000	Valeurs fiscales et postales — Fiscale en postwaarden	F	35 300
Produit de la vente des publications — Opbrengst van de verkoop der publikaties	F	451 068	Avoir en Caisse — Bedrag in kas	F	217
Recettes accidentelles — Toevallige inkomsten	F	115 273			
	F	4 716 981		F	4 716 981

* Arrêté par la Commission administrative en sa séance du 18 février 1964.

** Afgesloten door de Bestuurscommissie tijdens haar zitting van 18 februari 1964.

ADDENDUM

Page 91 du fascicule 1 (Annuaire) du *Bulletin des Séances de l'ARSOM*, 1965.

Blz. 91 van aflevering 1 (Jaarboek) van de *Mededelingen der Zittingen der K.A.O.W.*, 1965.

Chapitre II. Histoire du mouvement syndical ouest-africain d'expression française.

Chapitre III. La nature du mouvement syndical ouest-africain d'expression française d'après la législation.

Chapitre IV. La nature du mouvement syndical ouest-africain d'expression française d'après les déclarations des leaders.

Conclusions

Bibliographie »

Conflict in de Kasai-missie (maart 1894 - juni 1895)

E.P. *M. Storme* vat de studie samen getiteld als hierboven, en waarin hij de geschiedenis schetst der Kasai-missie tijdens de vijftien maanden die de opstand der Batetela te Luluaburg voorafgingen.

Na een gedachtenwisseling waaraan deelnemen de HH. *J.-M. Jadot, J. Sohier* en *P. Coppens* beslist de Klasse dit werk in de *Verhandelingen in-8°* te publiceren. Het behandelt achtereenvolgens de hierna vermelde punten:

I. Voor- en tegenspoed te Mikalai
II. Stichting van Merode-Salvator
III. P. GARMYN op het oorlogspad
IV. Geschil om de Bakwa Nkoto
V. Tweede bedrijf
VI. Het geschenk van Kalala Kafumba
VII. Het apostolaat te Mikalai
VIII. Merode-Salvator onder de pletrol
IX. Koude oorlog
X. Vooruitgang van de Mikalai-Missie
XI. Te Boma en te Brussel
XII. Congo : Vrijstaat of kolonie ?
XIII. Tussenkomst van C. GILLAIN
XIV. Herstel van Merode-Salvator
XV. Onrust in het Kasai-distrikt

XVI. Stichting van Sint-Trudo
XVII. De plannen in de war
XVIII. Een onverwachte wending »

Fonds national de la Recherche scientifique. Demandes de subventions

Le *Secrétaire perpétuel* rappelle à la Classe que, conformément au Règlement organique du Fonds, les demandes de subventions pour l'année académique 1965-1966 doivent parvenir au secrétariat du F.N.R.S. *avant le 1er mars 1965.*

Comité secret

Les membres honoraires et titulaires, réunis en comité secret, procèdent à l'élection

a) En qualité de membre titulaire, de M. *J. Stengers,* anciennement associé;

b) En qualité de correspondant, de MM. *L.S. Senghor,* président de la République du Sénégal, à Dakar; et *E. Bourgeois,* homme de lettres, directeur adjoint du Centre d'étude des problèmes sociaux indigènes (CEPSI), à Elisabethville.

La séance est levée à 15 h 30.

XVI. Stichting van Sint-Trudo
XVII. De plannen in de war
XVIII. Een onverwachte wending

Nationaal Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek. Aanvragen om subventies

De *Vaste Secretaris* herinnert er de Klasse aan dat, overeenkomstig het Organiek Reglement van het Fonds, de aanvragen om subventies voor het academiejaar 1965-66, *vóór 1 maart 1965* aan de secretaris van het N.F.W.O. moeten gericht worden.

Geheim comité

De ere- en titelvoerende leden, vergaderd in geheim comité, gaan over tot de verkiezing

a) Als titelvoerend lid, van de H. *J. Stengers,* vroeger geassocieerde;

b) Als correspondent, de HH. *L.S. Senghor,* president der Republiek Senegal, te Dakar en *E. Bourgeois,* letterkundige, adjunct-directeur van het « Centre d'étude des problèmes sociaux indigènes (CEPSI) » te Elisatbethstad.

De zitting wordt gesloten te 15 h 30.

E.-A. Jacobs. — Le premier voyage du futur Léopold II en Orient (1854-1855)

d'après des documents inédits * (1)

Les points de vue des historiens qui ont signalé ce voyage peuvent de prime abord sembler contradictoires. Les uns le présentent comme un déplacement d'agrément et d'études, les autres y voient avant tout un voyage de convalescence. En fait, les deux conceptions se complètent.

En automme 1854 la santé du Duc de Brabant donne quelques inquiétudes à son entourage. Le prince s'était enrhumé en revenant de Boulogne, où il avait accompagné le Roi qui avait été saluer NAPOLÉON III. Ce refroidissement se prolongeant outre mesure, les médecins conseillèrent au Souverain d'envoyer son fils sous un climat plus agréable.

Une lettre de BARROT, ministre de France à Bruxelles, nous éclaire quant aux vues du Prince sur le voyage qui lui était ainsi ordonné. Le Duc lui aurait expliqué qu' « il n'était pas malade » mais qu' « il a été bien aise d'avoir une raison à donner pour étudier un peu, en voyageant, la géographie politique... » et qu'il avait l'intention de visiter Gênes, Florence,

---

* Note établie dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire (*Bull. I.R.C.B.*, 1952, 1 064-1 066) et présentée à la séance du 4 novembre 1964 de ladite Commission en vue du *Mémorial 1965* (*Bull. ARSOM*, 1963, fasc. 4, p. 628).

(1) Aucun ouvrage ne donnant avec précision les divers déplacements du prince durant ce voyage, nous avons cru bon d'établir ceux-ci d'après des données chronologiques précises.

— Archives du Palais royal (A.P.R.): Papiers Vicomte E. DE CONWAY, intendant de la liste civile. Dossier : voyage du Duc et de la Duchesse de Brabant dans le Proche Orient.

— Archives privées de la Famille JOLLY (A.J.): manuscrit du lieutenant F. JOLLY, officier d'ordonnance du Duc de Brabant. En réalité le manuscrit est composé de minutes de lettres écrites au cours du voyage par F. JOLLY à son père le général A.-E. JOLLY.

— Archives du Ministère des Affaires étrangères (A.E.B.).

Rome, Naples, Palerme. « Peut-être même, si le temps ne lui manque pas, ira-t-il jusqu'en Egypte » (2).

On le voit, père et fils n'ont pas la même conception des buts du voyage à entreprendre. Notons cependant cette réflexion importante de BARROT: « je crains fort que le Duc de Brabant ne se fasse illusion sur sa santé, je l'ai trouvé extrêmement maigri, et au moment même où il me disait qu'il se portait parfaitement, une toux sèche et dure démentait cruellement ses paroles, sa respiration était courte et fatiguée » (3).

Dès le 6 novembre 1854, le *Moniteur* et divers journaux de la capitale annoncent le départ prochain pour l'Italie du jeune couple princier. Celui-ci est marié depuis le mois d'août de l'année précédente.

Le 14 novembre, au début de l'après-midi, le Duc et la Duchesse de Brabant, âgés respectivement de 19 et 18 ans, quittent Bruxelles par chemin de fer.

Ils voyagent incognito, sous le nom de vicomte et vicomtesse d'ARDENNE, et sont accompagnés du comte DE LANNOY, grand maître de la maison du Duc, de son épouse, dame d'honneur de la Duchesse et de leurs enfants, ainsi que du lieutenant d'état-major F. JOLLY, officier d'ordonnance du Duc. Le docteur CARSWELL, médecin du Roi, madame KITTL, lectrice de la Duchesse et quelques gens de service complètent le groupe.

A 20 h le convoi arrive à Cologne, où les princes descendent pour se restaurer. Ils repartent deux heures plus tard par bateau à vapeur. Le lendemain passant par Coblence, le Duc et la Duchesse de Brabant font une visite de courtoisie à la princesse LOUISE DE PRUSSE, puis poursuivent jusqu'à Biebrich où ils logent. Le 16 novembre à 9 h 30, ils arrivent à Francfort. Le train ne partant qu'une heure plus tard, et le temps étant froid, les princes acceptent une invitation du baron DU JARDIN, envoyé de notre pays auprès de la Confédération germanique. Le trajet depuis Bruxelles s'est bien passé, et la comtesse DE LANNOY, en fait part au diplomate: « Son Altesse royale avait, dit-elle, à

(2) A.E.B. dossier 53 T. II. BARROT à DROUYN DE LHUYS (Bruxelles, 10 novembre 1854).
(3) A.E.B. *Idem.*

peine toussé trois fois depuis son départ de Bruxelles et Madame la Duchesse paraît parfaitement bien portante » (4).

Le voyage, quelque peu fastidieux, continue les jours suivants avec des haltes dans différentes villes allemandes. Les princes sont à Innsbruck le 20 et le lendemain soir à Bolzano. Le 22: arrivée à Trente. Ces longues journées se passent à rouler dans « un pays charmant et très montagneux » (5).

Après Vérone le 23 novembre, c'est le même soir Venise où le Duc et la Duchesse s'installent avec leur suite à l'hôtel de l'Europe, à l'embouchure du grand canal. L'officier d'ordonnance nous décrit leur séjour:

> Après le déjeuner qui a lieu vers 8 h, les Princes sortent vers 9 ou 10 h. Le plus souvent le Duc et la Duchesse sortent ensemble accompagnés du comte et de la comtesse DE LANNOY. La suite va de son côté visiter d'autres édifices ou sites, cela est arrangé ainsi pour éviter de former une trop grande bande. Quand le Duc sort seul, je l'accompagne toujours. Le lunchéon a lieu à 1 h, puis on ressort de suite après, dans le même ordre que le matin, et on rentre vers 4 h 30 parce qu'il commence à faire sombre. Après le dîner qui a lieu à 7 h, les Princes se retirent dans leur appartement (6).

D'après F. JOLLY, il n'était plus question d'un véritable incognito pour eux.

Vers la fin de la première semaine de décembre, l'archiduc FERDINAND MAXIMILIEN, frère de l'Empereur d'Autriche, qui était amiral commandant la flotte et résidait à Trieste, arrive à Venise pour rencontrer le Duc et la Duchesse. Il est pendant plusieurs jours leur cicérone, et les guide vers les sites intéressants. A Pola, où MAXIMILIEN fait construire d'après ses propres plans un grand arsenal, les travaux captivent l'attention du futur Roi bâtisseur. L'archiduc mène ensuite ses invités à Padoue et dans différents châteaux de la région. Il avait d'ailleurs mis à la disposition de ses hôtes deux frégates, l'une à vapeur l'*Elisabeth*, l'autre à voile le *Swartzenberg*.

---

(4) A.E.B. dossier 10 324 Le baron DU JARDIN à DE BROUCKÈRE (Francfort S/M, le 16 novembre 1854).
(5) A.J. Venise, 27 novembre 1854.
(6) A.J. Venise, 30 novembre 1854.

Le 11 décembre, le Duc et la Duchesse se rendent sur son invitation à Trieste, et y sont accueillis au son du canon et des musiques militaires. Ils se rembarquent sur l'*Elisabeth* le 14 décembre pour Venise, et s'y reposent quelques jours. Ils rejoindront à nouveau Trieste le 18, et en partiront pour Vienne. Bien que le Duc de Brabant se plaise à Venise, sa santé semble le préoccuper. Il écrit à son père qu'il se sent affaibli et sans appétit et que le médecin lui déconseille même d'aller à Vienne. Ce pessimisme du prince ne concorde guère avec l'avis de son entourage. Celui-ci le juge mieux portant qu'à son départ.

Nous nous trouvons sans doute ici devant l'aspect « madré » de la psychologie du Prince. Il semble bien que ce début de voyage ne soit pas entièrement du goût du Duc. Peut-être avait-il proposé à son père un itinéraire différent qui n'a pas été accepté? Tout au moins le passage d'une lettre qu'il adresse au Roi pourrait nous le faire supposer:

> J'ai dit avant de partir à M. CONWAY on m'envoie en Italie, j'y vais par obéissance et par raison, mais ne croyez pas que je m'imagine que cela va transformer ma santé, me débarrasser de ce que vous désirez avant tout que je perde. Il faudra encore autre chose pour atteindre un résultat. Je n'ai jamais varié sur ce point capital et les faits m'ont malheureusement donné raison (7).

Pendant son séjour à Vienne, le Duc désire conserver l'incognito et descendre à la légation de Belgique. Mais lorsque l'Empereur FRANÇOIS-JOSEPH est mis au courant de cette intention par notre ministre, le comte O'SULLIVAN DE GRASS, il fait savoir aux princes qu'il « attachait un prix tout particulier à ce que Leurs Altesses et Leur suite descendissent au château impérial à Vienne » (8). Il s'empresse d'ailleurs de les inviter personnellement par le télégraphe.

Le comte DE DUDZEELE, premier secrétaire de la légation à Vienne rejoint immédiatement Trieste afin d'aider les Princes à préparer leur séjour dans la capitale autrichienne. O'SULLIVAN

(7) A.P.R. Lettre du Duc de Brabant au Roi (Trieste, 12 janvier 1855).
(8) A.E.B. dossier 10 324. O'SULLIVAN à DE BROUCKÈRE (Vienne, 18 décembre 1854).

DE GRASS accompagné des autorités civiles et militaires de la Carinthie va à leur rencontre à Laibach. Dès lors, il est impossible de maintenir l'incognito.

Lorsque les hôtes princiers arrivent à Graz le 23 décembre, ils sont attendus à quai par les archiducs JEAN et HENRI ainsi que par les gouverneurs civils et militaires. A Vienne, l'Empereur et l'archiduchesse PALATINE, mère de la Duchesse, les reçoivent. FRANÇOIS-JOSEPH les conduit personnellement à la Hofburg où toute la famille impériale salue le jeune couple. Le prince JABLANOWSKY, colonel des hussards, est immédiatement attaché à la personne du Duc. Après avoir dîné avec leur suite dans leur appartement, LÉOPOLD et MARIE-HENRIETTE vont prendre le thé chez l'Impératrice (9).

Le lendemain 24 décembre, ils rendent leurs visites aux membres de la famille impériale. Après un dîner de famille, ils passent la veille de Noël chez l'archiduchesse MARIE-DOROTHÉE. Le jour de la Nativité sera célébré par un grand dîner chez l'Empereur auquel assistent la suite du Duc et les membres de la légation belge. Le soir, tous sont invités à un concert dans les appartements impériaux. Le Duc y félicite notre compatriote VIEUXTEMPS, qui s'y était fait applaudir (10). Le lieutenant JOLLY rend compte de l'atmosphère générale:

> On trouve ici, dans les personnes de la Cour une société toute faite et est charmante de politesse. Il règne à la Cour une aisance, je dirai même une sorte de bonhomie de haute compagnie qui est des plus agréable (11).

Les jours suivants se passent en dîners, réceptions, visites. Le Duc accorde audience à plusieurs autorités civiles et militaires et aux membres du corps diplomatique. Le 28 décembre, se déroule une grande revue militaire en l'honneur des hôtes princiers. L'Impératrice et la Duchesse de Brabant y assistent en calèche découverte. Le lendemain le prince, au côté de l'Empereur, s'intéresse à une expérience de l'application de la poudre

(9) A.E.B. dossier 10 324. O'SULLIVAN à DE BROUCKÈRE (Vienne, 24 décembre 1854).
(10) A.E.B. *idem* (Vienne, 26 décembre 1854).
(11) A.J. Vienne, 27 décembre 1854.

Coton à l'artillerie. Tous les soirs, les princes accompagnent la famille impériale au théâtre de la comédie ou à l'opéra. Les deux derniers jours de l'année sont consacrés à l'archiduchesse PALATINE. Pour MARIE-HENRIETTE ce furent là des jours heureux; elle retrouvait le cadre patriarcal qui lui était cher, et y était accueillie avec la même tendresse qu'autrefois par sa mère, ses frères et ses sœurs. Elle en profita pour goûter la joie enivrante des courses à cheval dans les allées du Prater.

Un rapport de O'SULLIVAN signale à Bruxelles la noble attitude des jeunes princes:

> Toutes les personnes qui ont été dans le cas de s'entretenir avec Son Altesse royale s'accordent pour faire l'éloge de son esprit, de sa maturité d'intelligence, de son tact et de la grâce particulière de sa conversation. On est frappé de l'extrême facilité avec laquelle le jeune Prince royal s'exprime en allemand et de la connaissance qu'il montre des intérêts intérieurs de l'Autriche. Quant à Madame la Duchesse de Brabant, je puis dire sans exagérer en rien la vérité, qu'elle recueille les suffrages les plus flatteurs et que son succès est général. On trouve que sous tous les rapports Elle a accompli des progrès qui en font une des Princesses les plus gracieuses et les plus aimables et le public lui-même se porte au théâtre pour la voir et admirer son maintien à la fois digne et modeste (12).

Le jour de l'An, les princes reçoivent la colonie belge de Vienne. Le 2 janvier, tandis que la Duchesse part pour trois jours à Bude avec sa mère et la comtesse DE LANNOY afin de revoir l'archiduchesse ELISABETH, le Duc assiste avec l'Empereur à une chasse au sanglier. Le prince poursuit ses visites: le 4 janvier il admire les écuries impériales et le lendemain l'arsenal, établissement qui passait pour le plus grand d'Europe et où se fabriquaient toutes les armes de guerre y compris les canons. Le même jour, il inspecte les écoles d'équitation de la cavalerie et de l'artillerie.

A Vienne la santé du Duc s'améliore visiblement. Elle a été « pour nous tous un vif sujet de satisfaction » écrit O'SULLI-

(12) A.E.B. dossier 10 324. O'SULLIVAN à DE BROUCKÈRE (Vienne, 1er janvier 1855).

VAN (13). JOLLY confirme que « la santé du prince n'a pas souffert de ce voyage au Nord, il semble même que cela lui a fait du bien » (14). Le Duc écrit de son côté « le climat froid de la capitale de l'Autriche est le seul qui m'ait fait du bien » (15).

Le 8 janvier, les princes et leur suite quittent Vienne. L'Empereur et l'archiduc JOSEPH, frère de la Duchesse de Brabant, conduisent leurs invités à la gare. L'après-midi à leur arrivée à Graz, l'archiduc JEAN et sa famille les attendent. Après un dîner en famille, le couple princier descend à l'hôtel. Le soir, comme chaque fois que l'occasion s'en présente, ils vont au théâtre.

Le voyage se poursuit le lendemain par chemin de fer vers Laibach, puis vers Adelsberg où on arrive le 10 janvier à 6 h du matin. Le gouverneur de la province qui précédait le Duc et la Duchesse, avait fait éclairer les grottes afin qu'ils puissent les admirer. Le même jour, les princes se retrouvent à Trieste, et assistent le soir au bal donné par l'archiduc MAXIMILIEN à l'occasion du baptême de la frégate *Radetzky*. La Duchesse s'y amuse beaucoup: « elle a dansé jusqu'à 3 h du matin » (16).

Le Duc et la Duchesse excursionnent aux environs en attendant de s'embarquer pour Alexandrie. Le prince aurait voulu louer pour son propre usage un bateau du Lloyd autrichien, mais ses démarches ayant été vaines, il dut attendre le départ d'un vapeur de la ligne régulière. A ce moment: changement important dans la suite des princes; le docteur CARSWELL, souffrant, part se rétablir à Nice; il est remplacé par un médecin venu de Vienne, WINNER. Le comte DE LANNOY également malade et fatigué par les tracas du voyage quitte, avec sa femme et ses enfants, le groupe. On désigne à sa place, à la demande expresse de Duc, Mgr MISLIN, attaché aux Princes autrichiens et qui, à ses yeux, présente l'avantage d'avoir non seulement

(13) A.E.B. *idem*.
(14) A.J. Vienne, 6 janvier 1855.
(15) A.P.R. Duc de Brabant au Roi (Trieste, 12 janvier 1855).
(16) A.J. Trieste, 12 janvier 1855.

voyagé en Orient et en Terre Sainte mais encore d'avoir publié un ouvrage sur ces pays (17).

En réalité, l'Héritier du trône désire rester le plus indépendant possible de Bruxelles. Il n'hésite par à écrire à CONWAY:

Si je fais encore une fois l'éloge de l'abbé, c'est uniquement dans la crainte de recevoir une personne de Bruxelles pour remplacer M. DE LANNOY. Cela me serait très désagréable et en aucun cas je ne supporterais ses frais de route... qu'on me laisse seulement conduire ma barque et surtout qu'on ne m'envoie pas un rameur que je n'aurai rien de plus pressé que de jeter par dessus bord (18).

Le prince termine sa missive par quelques phrases qui nous éclairent sur son véritable état d'esprit:

Défendez-moi vigoureusement. On me croit un peu fou à Bruxelles ou au moins très étourdi et comme démangé du besoin de me remuer. Je n'ai qu'un but et qu'un désir, celui de m'instruire pratiquement, de connaître le monde et ses habitants. Il arrivera des moments où ces connaissances me seront utiles. Je pense plus à l'avenir qu'on ne le suppose et je trouve qu'on le prépare fort mal.

C'est pourquoi le Duc organise avec beaucoup de soins son voyage en Egypte.

Les préparatifs nécessaires à l'expédition d'Egypte, écrit-il, la nécessité d'obtenir pour moi-même des renseignements certains ont absorbé tout mon temps (19).

Plus loin, nouvelle allusion à l'itinéraire assez strict qu'on lui impose à Bruxelles:

Je ne puis dissimuler que tout ce que j'ai successivement éprouvé, ressenti, vu et désiré était peu en harmonie avec les idées que j'avais

(17) A.P.R. O'SULLIVAN à Mgr MISLIN (Vienne, 17 janvier 1855).
Mgr MISLIN: Les Saints lieux, Pélerinage à Jérusalem, en passant par l'Autriche, la Hongrie, la Slovanie, les Provinces danubiennes, l'Archipel, le Liban, la Syrie, Alexandrie, Malte, la Sicile et Marseille (Bruxelles, Goemaere 1852, 3 volumes).
(18) A.P.R. Duc de Brabant à CONWAY (Trieste, 13 janvier 1855).
(19) A.P.R., Duc de Brabant au Roi (Trieste, 12 janvier 1855).

en partant. Vouloir se tenir dans les étroites limites d'un itinéraire arrêté d'avance, c'est se ménager bien des déceptions, bien des contradictions, bien des impossibilités, j'en parle par expérience (20).

Il est cependant utile de noter que l'Héritier du trône ne semble prendre aucune initiative importante sans consulter au préalable son père, même si cela le place dans des situations embarrassantes:

Comme fils et comme sujet je ne veux pas faire un pas sans votre autorisation... je savais parfaitement que je passerais avant peu pour un étourdi, j'aime mieux cela que d'avoir à me reprocher une action que vous n'auriez pas sanctionnée... dès que je croirai une chose bonne et utile j'en demanderai la permission, on se rend ridicule et ennuyeux ainsi, mais on ne compromet rien et on a au moins la certitude de n'être pas désavoué (21).

En fait, nous sommes en droit de nous demander dans quelle mesure le prince cherche, par cette lettre, à obtenir une plus grande liberté d'action!

Le Duc n'est pas particulièrement attiré par Trieste: « Il y fait si désagréable et ce climat me fait toujours tant de mal que je vais en attendant (le départ pour Alexandrie) me promener » (22). Aussi les princes quittent-ils la ville le 15 pour Vérone, où ils se rendent en visite protocolaire chez le maréchal RADETZKY.Le 17: excursion à Mantoue et Peschiera; le lendemain, arrivée à Milan où ils séjournent jusqu'au 22 janvier, après quoi, retour à Trieste.

Fait à souligner: le Duc prend contact le plus souvent possible avec nos agents diplomatiques et consuls dans les villes où il séjourne. Ainsi à Trieste, il s'entretient longuement avec le consul de Belgique, chevalier GRAIGHER. Ce dernier qui s'est déjà rendu en Orient, fournit de précieux renseignements pour la suite du voyage. A Milan, notre consul, VALERIO, est aussi mis à contribution par le Duc; il semble même qu'une certaine

(20) *Idem.*
(21) *Idem.*
(22) *Idem.*

sympathie unisse les deux hommes. Le prince invitera par deux fois le consul à dîner et se fera accompagner par lui au théâtre les trois soirées qu'il passe à Milan. Le Duc, toujours accompagné du consul, y visita avec grand intérêt une fabrique de soieries.

A Trieste, un peintre B. FIEDLER, dont les princes avaient admiré les aquarelles faites d'après nature en Palestine et en Egypte, fut engagé, contre une rétribution non négligeable, à les accompagner (23).

La santé du Duc est à présent franchement bonne.

Il me paraît aller de mieux en mieux, écrit JOLLY, les médecins me paraissent être tout aussi satisfaits. Dans ces derniers temps, nous avons fait des excursions fatiguantes et par des temps très froids, mais il n'en est rien résulté de fâcheux (24).

Enfin, le Duc et sa suite s'embarquent le 27 janvier à bord de l'*Australia.* En l'honneur des princes le pavillon belge est hissé au grand mât. Dans la journée du 28, le vent s'était levé et la nuit suivante une tempête éprouva durement les passagers. « Le Duc seul a fait exception, il n'a pas été malade » (25).

L'arrivée des princes à Corfou, le 29 janvier, est saluée par des salves de canon. Les autorités anglaises, Lord Sir Henri WARD en tête, viennent à bord leur présenter leurs hommages. Au débarcadère s'est rangée une compagnie d'infanterie anglaise avec drapeau et musique. Après une réception chez le Lord, le Duc et la Duchesse visitent l'île en voiture. Le soir, après avoir assisté au dîner offert en leur honneur par Sir Henry WARD et les notabilités de Corfou, ils regagnent le bateau (26). Le lendemain, la croisière se poursuit en vue des côtes classiques mais arides de la Grèce. L'arrivée à Alexandrie a lieu dans la nuit du 1er au 2 février.

---

(23) Peu de temps après le voyage, FIEDLER remit au Duc un album d'aquarelles reproduisant les monuments et les sites remarqués par les princes. En remerciement, FIEDLER fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold le 29 novembre 1855.

(24) A.J. Trieste, 25 janvier 1855.

(25) A.J. En Méditerranée, 1er février 1855.

(26) A.E.B. dossier 10 324. EISENBACH au comte DE BUOL (Corfou, 3 février 1855).

Prévenu par télégraphe, le comte ZIZINIA, consul général de Belgique, en avait officiellement averti le vice-roi SAID-PACHA l'informant cependant que le Duc voyageait incognito et qu'il avait exprimé le désir qu'aucune réception ne soit organisée en son honneur. Pourtant dès 7 h du matin, les Pachas accompagnés des consuls de Belgique et d'Autriche montèrent à bord saluer les princes. Après les présentations, ceux-ci s'embarquèrent dans les chaloupes de la flotte égyptienne pour rejoindre le palais du Vice-Roi. Au moment où ils s'éloignent du steamer autrichien, se dirigeant vers le débarcadère du palais Ras-el-Tin, le commandant du navire ordonne un salut de 21 coups de canon, auxquels répondent immédiatement les forteresses de la ville. Le Vice-Roi avait offert aux princes deux palais, à leur choix, mais le Duc préféra l'hospitalité de ZIZINIA (27).

Les deux journées suivantes se passent en visite d'édifices publics, fortifications, hospices et écoles chrétiennes. Les princes quittent Alexandrie en train, le 5 février, accompagnés de deux hauts dignitaires mis à leur disposition: ED HEM PACHA, ministre des affaires étrangères, et KOENIG-BEY, secrétaire des commandements du Vice-Roi. Au quai de Cafer-el-Ais, dernière station du chemin de fer située sur les bords du Nil, un bateau à vapeur du Vice-Roi attendait.

Le 6 février au matin on arrive aux barrages du Nil. Les troupes d'un effectif de près de 6 000 hommes stationnent aux abords du débarcadère et forment une haie s'étendant jusqu'au palais de SAID-PACHA. Celui-ci, suivi de tous les hauts fonctionnaires civils et militaires, vient recevoir les princes à leur descente de bateau (28). Ainsi, accompagnés partout, le Duc et la Duchesse visitent en détail les travaux des deux barrages. Le même jour, ils poursuivent leur voyage vers le Caire, où ils sont également accueillis avec de grands honneurs. Le lendemain de leur arrivée dans la capitale de la Basse-Egypte, le Vice-Roi vient, avec le même cérémonial que la veille, complimenter les princes dans son palais de Kasr-el-Nil, où le Duc avait, cette fois, accepté les appartements mis à sa disposition.

---

(27) A.E.B. dossier 10 324. ZIZINIA à DE BROUCKÈRE (Alexandrie, 4 février 1855).

(28) A.E.B. *Idem* (Alexandrie, 16 février 1855).

Les usages turcs ne concédant qu'au Vice-Roi le privilège de l'entrée des harems de la famille, le Duc ne put être reçu par l'épouse de SAID-PACHA; les princesses, sœurs et épouse du Vice-Roi reçurent la Duchesse de Brabant. Un dîner lui fut offert le jour même de son arrivée et le lendemain.

Pendant cinq jours, les princes visitent les nombreux monuments et les environs du Caire, puis se rembarquent sur le bateau à vapeur qui les avait amenés. Dans leur voyage vers la Haute-Egypte, les princes sont accompagnés, outre leur suite, par le vicomte ZIZINIA, vice-consul de Belgique, EID, agent consulaire belge et par LINANT-BEY DE BELLEFOND, sujet français, ingénieur des ponts et chaussées au service du Vice-Roi, dont plusieurs voyages scientifiques dans la vallée du Nil et une connaissance approfondie en matière d'antiquités rendent la compagnie précieuse.

L'excursion en Haute-Egypte débute le 10 février. Après des arrêts à Minieh, dans une importante fabrique de toile travaillant avec des machines européennes, à Siout et à Keneh, les princes arrivent le 17 février à Assouan première cataracte du Nil. Partout les autorités s'empressent de leur offrir des chevaux et une escorte d'honneur. Repartis pour Thèbes, le Duc et la Duchesse visitent en trois jours les sites historiques de Karnak, de Louqsor et les tombeaux de la vallée des Rois; promenades souvent ardues: « Nous avons gravi à cheval des montagnes, écrit JOLLY, que chez nous on ne rêverait pas d'aborder autrement qu'à pied » (29). Ils redescendent ensuite le Nil jusqu'à Beni-Souef, d'où ils explorent toutes les dépendances du Fayoum, l'une des provinces les plus fertiles du pays. Cette excursion de trois jours se fit sous l'escorte assez originale d'un détachement de bachi-bouzouks:

> Notre caravane, écrit encore JOLLY, composée de chameaux et de chevaux était curieuse, l'escorte faisait perpétuellement de petites fantasias. Chez les arabes et les turcs c'est plus fort que tout, une fois à cheval et en plaine il faut caracoller, tirer, crier... (30).

(29) A.J. Beni-Souef, 26 février 1855.
(30) A.J. Suez, 8 mars 1855.

Le 3 mars: retour au Caire. Après trois jours de repos, on se rend à Suez où le Duc explore la ville et ses alentours où doivent s'exécuter les immenses travaux du percement de l'isthme. Le 7 mars, les princes croisent, au large de la mer Rouge, à bord d'un petit vapeur de transit. Le lendemain, ils se rendent aux Fontaines de Moïse sur la côte d'Arabie, puis reviennent au Caire. De grand matin le 11 mars ils se rendent aux pyramides par le Nil. « Le Duc, note JOLLY, est monté jusqu'en haut et la Duchesse plus courageuse est allée en haut et dedans » (31). Au soir, l'un et l'autre admirent un magnifique feu d'artifice ainsi que de brillantes illuminations du barrage du Nil organisés à l'occasion de l'anniversaire du Khédive.

Le lendemain le Duc, en grand uniforme, prend part à deux cérémonies: pose de la première pierre de la forteresse qui sera élevée à la pointe du Delta et distribution de drapeaux à la nouvelle garde du Vice-Roi. A la forteresse, SAID-PACHA invite le Duc de Brabant à signer, le premier, le procès-verbal sur parchemin que l'on scellera, avec des médailles, sous la pierre. Un peu plus tard, ayant pris place sous une magnifique tente préparée en son honneur, le Duc assiste à la remise des drapeaux et au défilé de près de 15 000 hommes, suivis d'une série de manœuvres que fait exécuter SOLIMAN PACHA, commandant en chef de l'armée égyptienne. Le soir, autour de tables couvertes avec un luxe et une prodigalité rares, se réunissent plus de 500 convives. Le Vice-Roi et le Duc sont entourés des membres du corps diplomatique, des hauts dignitaires de l'Etat et de la suite des princes. Après avoir pris congé de SAID-PACHA, le Duc de Brabant remonte à bord. Il ressort peu après, incognito, pour aller au théâtre voir *Le médecin malgré lui* traduit de MOLIÈRE. Pendant cette journée de fête, la Duchesse de Brabant s'était rendue au palais des princesses de la famille du Vice-Roi. Le 13 mars, SAID-PACHA, en grande tenue et accompagné d'une suite nombreuse, vient à bord remercier le Duc d'avoir bien voulu participer aux manifestations de la veille. A cette occasion le Duc remet au Vice-Roi, sans que celui-ci en ait été averti au préalable, le grand cordon de

(31) A.J. Le Caire, 15 mars 1855.

l'Ordre de Léopold. « Ce qui a eu l'air de faire un plaisir extrême tout en mettant le Vice-Roi dans un très grand embarras » (32).

L'entourage des princes est très satisfait de leur condition physique:

La santé du Duc s'améliore toujours, écrit JOLLY, et à notre retour de la Haute-Egypte, toutes les personnes que nous avions vues avant notre voyage ont remarqué un mieux sensible dans son état. Il a très bonne mine actuellement, ce qui est très bon signe c'est qu'un petit rhume qu'il a pris dernièrement n'a provoqué aucune toux; il supporte fort bien la fatigue et la chaleur semble lui être favorable. Quant à la Duchesse, elle ne perd ni sa santé ni sa gaîté et toutes les tribulations inévitables dans un voyage comme le nôtre ne parviennent à troubler ni l'un ni l'autre.

Et d'ajouter avec une certaine fierté: La Duchesse est, me dit-on, la première princesse européenne qui ait été sur le haut et au dedans des pyramides (33). L'aumônier MISLIN, de son côté, écrit:

Notre voyage dans la Haute-Egypte et nos excursions en Nubie, dans le Faïum et à Suez ont réussi à merveille sous le rapport de la santé, car Leurs Altesses Royales ne se sont jamais mieux portées (34).

Mgr MISLIN, devenu très rapidement le grand confident du prince, a beaucoup de difficultés à suivre les projets de ce dernier. A propos du voyage d'Egypte, il écrit:

J'aurais vivement désiré que tout cela se fît avec plus de calme et de prévoyance, mais avec la meilleure volonté du monde on ne saurait empêcher Mgr le Duc de Brabant de renverser les projets les mieux concertés: on se lasse de faire des plans quand on a la certitude qu'ils ne seront pas exécutés. Ce séjour en Egypte est extrêmement agréable au Duc de Brabant, il cherche de mille manières à le prolonger, je dois continuellement lui montrer la perspective d'arriver en Italie au beau milieu de l'été pour l'engager à se hâter un peu.

---

(32) A.J. *Idem.*
(33) A.J. *Idem.*
(34) A.P.R. Mgr MISLIN à CONWAY (Le Caire, 16 mars 1855).

Plus loin, il reprend:

Nous vivons au jour le jour. Quand je fais des observations au Prince, il convient que c'est mal, mais, il ne veut pas se lier pour le lendemain, ou, s'il le fait, il se délie bien vite, ce qui est pis encore (35).

Quant aux relations entre le Vice-Roi et le Duc, Mgr MISLIN écrit dans la même lettre:

Ce voyage a occasionné au Vice-Roi des dépenses extrêmement considérables dont le Prince ne se rend pas compte... on a fait en outre au Vice-Roi des demandes que je crois indiscrètes.

Il s'agit vraisemblablement de concessions territoriales que le Duc tentait d'obtenir de SAID-PACHA. En effet, nous pouvons mettre cette allusion de Mgr MISLIN en concordance avec la lettre que le Duc écrivit au prince DE CHIMAY le 16 mars 1855:

J'espère que mon voyage profitera à nos intérêts commerciaux. Je travaille à obtenir des commandes de machines et peut-être de petites concessions territoriales. Mais j'avoue que mon succès relativement à ce dernier point me paraît fort chimérique (36).

Mgr MISLIN termine sa lettre par une phrase énigmatique:

On ne saurait mieux traiter un hôte que ne l'a fait le Vice-Roi et pourtant nous avons été à la veille de nous brouiller avec lui... je ne suis jamais d'avis qu'il faille faire des impolitesses à qui que ce soit, à plus forte raison ne faut-il pas en faire à ceux dont on reçoit l'hospitalité. Au reste, il n'y eut que de légers nuages dans l'esprit du Prince, maintenant lui et le Vice-Roi sont les meilleurs amis du monde.

Après quelques jours de repos, les princes quittent définitivement le Caire pour se rendre à Damiette. Mais, comme le steamer du gouvernement égyptien mis à leur disposition est trop petit pour emmener toute la suite, le Duc décide de partir avec la Duchesse accompagné uniquement de LINANT-BEY.

(35) A.P.R. *Idem.*
(36) DE LICHTERVELDE, L.: Léopold II (Bruxelles 1935, p. 48).

Mgr MISLIN dut user de toute sa force de persuasion pour décider le prince à prendre au moins son médecin avec lui, « malgré cela, écrit l'aumônier, Mme la Duchesse s'est refroidie et Elle a gagné un rhume qui dure encore, elle a dû garder le lit ces jours derniers, mais Elle commence à aller mieux » (37). Le 19 mars, les princes retrouvent leur suite au barrage du Nil, où tous s'embarquent pour Rosette. Enfin, le 22 mars, une salve de 21 coups de canon annonce le retour du Duc et de la Duchesse à Alexandrie. Ils séjourneront jusqu'au 26 au palais de Ras-el-Tin. Encore une fois, il fallut toute la diplomatie de Mgr MISLIN pour que le Duc daignât accepter l'hospitalité du Vice-Roi (38).

Les princes quittent Alexandrie à bord du luxueux yacht du Khédive le *Feiz-el-Djehad* et arrivent le 27 mars à midi à Jaffa. Mgr MISLIN et BLONDEEL, notre ministre à Constantinople, avaient par une correspondance suivie, préparé l'arrivée du Duc. Aussi, dès l'accostage, les consuls montèrent-ils à bord le saluer ainsi que son épouse. En fait, comme les horaires du voyage n'avaient pas été respectés, les consuls, le supérieur des Franciscains de Terre Sainte et le chancelier du Patriarche latin attendaient leur arrivée à Jaffa depuis plusieurs jours déjà. Descendus à terre, les princes sont accueillis solennellement par le clergé et par les troupes turques d'escorte envoyées par le Pacha. Le cortège se rend ainsi au couvent des Franciscains où les princes doivent loger. L'après-midi, ceux-ci font une longue promenade dans les célèbres jardins de Jaffa.

Le 28 mars: départ pour Ramleh où les princes et leur suite s'installent à nouveau dans un couvent des Pères franciscains. D'après la description qu'en fait JOLLY, le groupe de voyageurs ne manque pas de pittoresque:

> Dans cette marche notre caravane était très considérable, d'abord notre personnel et notre bagage, puis une forte escorte de cavalerie et un peloton d'infanterie, puis des gens de toutes sortes, deux litières sur des mulets, puis des chameaux. Il y avait de 100 à 150 hommes. Bien entendu tout le monde étant à cheval (39).

(37) A.P.R. Mgr MISLIN à CONWAY (Jaffa, 27 mars 1855).
(38) A.P.R. *Idem.*
(39) A.J. Jérusalem, 31 mars 1855.

Le lendemain, ils pénètrent dans le pays montagneux de Judée, qui est aussi le territoire de la tribu arabe de AC BOU GOSH, célèbre pour ses brigandages. Le chef vient au devant du prince aux limites de ses possessions et lui fait une escorte d'honneur. Le Duc et la Duchesse acceptent même de prendre le café chez AC BOU GOSH, mais le prince refuse le magnifique cheval que ce dernier veut lui offrir. Le soir la caravane s'arrête au couvent de St-Jean du désert.

Après la messe quotidienne dite par Mgr MISLIN, le Duc revêt, le 30 mars, son grand uniforme en vue d'une journée très chargée. En effet, dès 8 h, le consul de France, ainsi que les officiers du Pacha arrivent au couvent pour saluer le couple princier. Dans la matinée, le Pacha lui-même vient à sa rencontre. Il avait fait installer de fort belles tentes où des rafraîchissements sont offerts et où tout le corps consulaire, les chefs du clergé grec et arménien ainsi que le grand rabbin viennent présenter leurs hommages. Aux portes de Jérusalem, les musiques militaires et les troupes font la haie, les princes sont accueillis par le Patriarche avec tout son clergé « ce qui ne s'était pas vu dans les rues de Jérusalem depuis des siècles » (40). Arrivés à l'église du Saint-Sépulcre, ils se rendent chez le consul de Belgique, le comte PIZZAMANO, chez lequel ils logent.

Le ministre de Belgique dans la capitale ottomane avait fait une tentative indirecte pour obtenir, lors du passage du Duc de Brabant à Jérusalem, le rétablissement des tombeaux des deux rois de Jérusalem, Godefroid DE BOUILLON et BAUDOUIN (41). Le prince approuve cette idée; en effet, ces tombeaux ne témoignent-ils pas aux yeux du monde du passage des Belges en ces pays lointains. Mais cette tentative resta lettre morte: le Pacha n'osa prendre sur lui cette responsabilité et refusa la requête de BLONDEEL.

---

(40) A.J. *Idem.*
Père A. CEYSSENS: Un cinquantenaire passé inaperçu (Malines, 1907). Ce père Franciscain belge, témoin oculaire, décrit l'atmosphère des réceptions en Terre Sainte. - Dans le *Moniteur belge* 1855, p. 1278: un ecclésiastique français commente également cette visite de nos princes.

(41) A.E.B. dossier 10.324, BLONDEEL à DE BROUCKÈRE (Constantinople, 8 mars 1855). - Cfr aussi A. DUCHESNE: Le consul Blondeel en Abyssinie (Bruxelles 1953, p. 54-55).

Les jours suivants, les princes font de nombreuses excursions au mont des Oliviers, ainsi qu'à un grand nombre de lieux saints aux environs de Jérusalem. Le 2 avril, accompagnés du Patriarche et d'une forte escorte, ils partent à cheval pour Bethléem, où l'accueil du clergé et de la population est des plus sympathique. Après plusieurs randonnées aux jardins de Salomon et aux ruines de Tekoa, ils reviennent à Jérusalem le 5 avril.

Ces trois jours, écrit JOLLY, nous les avons passés à cheval, dans des chemins effrayants et toujours sans ombre, sauf dans les campements sous nos tentes. Mais combien tout cela est intéressant, quelle nature singulière et quelle population, tout y respire une autre époque (42).

Les jeudi, vendredi et samedi saints et le jour de Pâques, le Duc et la Duchesse assistent aux nombreux offices religieux de la semaine sainte. Ils n'en continuent pas moins leurs intéressantes visites: « nous avons pu voir différentes choses qu'il est défendu aux chrétiens de visiter. D'abord la mosquée d'Omar, ainsi que le tombeau de David qui se trouve dans une autre mosquée, grâce à l'obligeance du Pacha qui nous accompagnait » (43). Le lundi de Pâques, 9 avril, jour anniversaire du Duc, les Princes et leur suite, tous à cheval, quittent Jéruzalem pour se rendre à Nazareth où ils arrivent le surlendemain.

Le pays que nous traversions était montagneux et aride, le premier jour nous campions de la manière la plus complète, à midi et au soir, à proximité des sources et dans les vallées (44).

Le 12 avril: arrivée au Mont Carmel où les princes s'installent pendant quelques jours, au couvent des Franciscains. Le 16, ils s'embarquent à Caiffa, sur le vapeur du Lloyd l'*Impératrice* pour Beyrouth.

Afin de ne rien perdre de la vue de la côte qui est fort intéressante, on en est resté fort près, et nous avons pu voir l'emplacement de

(42) A.J. Jérusalem, 8 avril 1855.
(43) A.J. Mont Carmel, 14 avril 1855.
(44) A.J. *Idem.*

la célèbre Tyr, puis plus loin nous avons débarqué à Saïda, l'antique Sidon (45).

Une fois de plus, l'horaire prévu avait été perturbé. Notre consul en Syrie et résidant à Beyrouth, de TURC, ayant été informé de l'arrivée du Duc le 15, avait tout mis en œuvre pour la réception. Aussi à la date fixée, le Defterdar-Pacha, remplissant par intérim les fonctions de Pacha gouverneur des côtes de Syrie, les consuls de toutes les puissances, les troupes attendirent en vain. Le vapeur du Lloyd autrichien n'arriva que le lendemain en fin d'après-midi. Les princes furent accueillis avec les fastes prévus, les troupes étaient massées sur le quai et formaient une haie depuis le port jusqu'au couvent de la Terre Sainte où des appartements avaient été préparés. Comme ce couvent se trouve sous la protection spéciale de la France, ce fut Ferdinand DE LESSEPS, consul général français, qui reçut, avec le père supérieur, les princes. Tout laisse supposer que le Duc prit à Beyrouth le temps nécessaire pour converser avec l'homme qui construira le canal de Suez et avec qui il entretiendra plus tard de si nombreux rapports sur le plan africain.

BLONDEEL, à qui le Duc a fixé rendez-vous en cette ville avant son départ de Trieste (46), est enthousiasmé par son attitude:

> J'ai pu constater, écrit-il, et avec quel orgueil, l'excellente impression que les formes distinguées et gracieuses, la parole bienveillante et spirituelle de Son Altesse Royale ont produit sur tout le monde (47).

Après deux journées de réceptions et de promenades, les princes reprennent à cheval la route de Damas. La première étape les mène à Beckfaya, la seconde à Zachly, où l'Emir BESCHIR-ACHMET, prince du Liban, vient présenter ses hommages. Le 21 avril, le groupe traverse la plaine de Baalbek et passe la nuit à Damas, dans l'Anti-Liban.

---

(45) A.J. Baalbek, 29 avril 1855.
(46) A.E.B. dossier 10 324, BLONDEEL à DE BROUCKÈRE (Constantinople, 5 février 1855).
(47) A.E.B. dossier 10 324, BLONDEEL à DE BROUCKÈRE (Beyrouth, 17 avril 1855).

L'entrée dans la capitale de la Syrie, le 22 avril, est solennelle. A nouveau le Pacha, les généraux, les hauts fonctionnaires, les consuls accueillent nos princes. Toutes les troupes de la garnison sont sous les armes. L'officier d'ordonnance du Duc décrit l'atmosphère un peu étrange de cette majestueuse entrée à Damas:

> Toute la population non seulement de la ville, mais encore des environs se trouvait sur notre passage, jamais je n'avais vu telle affluence et les rapports de la police, comme les estimations de tout le monde portent le chiffre de ces spectateurs à plus de 150 000 individus. Nous avons marché en ville pendant une heure avant d'atteindre le couvent des franciscains où nous entrons au son des canons turcs et des cloches chrétiennes. Tout ce monde était silencieux et poli, mais on y sentait au fond de l'hostilité. Les vrais croyants de l'Islamisme ont considéré cet événement comme important et très fâcheux pour leur foi, tout comme notre entrée à Jérusalem et nos visites profanatrices aux mosquées. Ici aussi, c'est la première fois qu'un prince chrétien fait une pareille entrée. Cela explique une grande curiosité de la population (48).

Cette légère hostilité n'empêche pas les princes de visiter le lendemain la mosquée de El-Hamouë où les turcs prétendent converser la tête de saint JEAN. VAMIK PACH, gouverneur général, donne en l'honneur des princes un grand dîner avec défilé de troupes et feu d'artifice dans un palais qu'il leur avait préparé et qu'ils ont refusé. A son tour, le Duc invite les personnalités syriennes, mais le dîner doit être décommandé à la suite de la pénible nouvelle parvenue le matin, du décès le 30 mars de l'archiduchesse DOROTHÉE, mère de MARIE-HENRIETTE, nouvelle qui a cependant été cachée à la Duchesse (49).

Le 26 avril, la caravane princière quitte Damas et se rend en deux étapes à Baalbek, où elle séjournera jusqu'au 30 avril chez l'Evêque grec-uni.

Le voyage se poursuit le 30 avril vers Zachley. Le lendemain, les princes s'arrêtent à Broumana où l'Emir

(48) A.J. Baalbek, 29 avril 1855.
(49) A.E.B. dossier 10 324, BLONDEEL à VILAIN XIIII (Rhodes, 12 mai 1855).

BESCHIR-ACHMET leur donne l'hospitalité. Le 2 mai, ils arrivent à l'embouchure du Nahr-el-Kelb et s'y embarquent à bord du *Vorwärts,* vapeur du Lloyd autrichien loué au Duc pour la suite du voyage. Le même jour ils abordent la rade de Tripoli. Le lendemain, ils visitent Famagouste et le 4 mai l'île de Larnaka, d'où ils se rendent à Nicosie.

Le voyage s'est poursuivi dans l'incognito. Nous le continuons en évitant le bruit et le fracas, en faisant le voyage doucement, sans fatigue et sans fête. Cela pourra être de nature à calmer la douleur de notre bonne Duchesse (50).

Au matin du 6 mai, le couple ducal quitte Nicosie pour Cerine, petit port de la côte de l'île de Chypre, de manière à traverser celle-ci du Sud au Nord. Le *Vörwarts* qui l'avait contournée recueille les princes le 7 mai.

Nous avons levé l'ancre, écrit JOLLY, en emportant des souvenirs agréables et la conviction que dans de bonnes mains cette île acquerrait bien vite de grandes richesses (51).

Il est plus que probable que JOLLY exprime ici l'opinion personnelle du prince.

De Chypre, le bateau se dirige sur Alexandrette. C'est là que, le 8 mai, le Duc de Brabant annonce à sa femme le malheur qui la frappe. Les premières lettres annonçant la maladie de de l'archiduchesse PALATINE étaient parvenues à Mgr MISLIN à Beyrouth; les secondes lui avaient appris son décès à Damas. Il avait alors été convenu entre le Duc et l'aumônier de retenir ces lettres jusqu'à ce que les voyages par terre fussent terminés.

Nous avons commencé à la préparer à Tripoli, écrit Mgr MISLIN, et peu à peu nous lui avons remis les lettres de sa famille qui lui annonçaient le progrès de la maladie...

L'entourage du Duc, devant la douleur de la Duchesse, se demande un moment s'il ne faudra pas suspendre la suite du voyage.

---

(50) A.J. Nicosie, 5 mai 1855.
(51) A.J. en mer, 7 mai 1855.

Jusqu'ici, continue Mgr MISLIN, Elle n'a pas encore demandé de s'en retourner, si Elle le faisait nous pourrions d'autant plus facilement condescendre à ses désirs qu'au point où nous sommes nous devons nécessairement nous rapprocher de l'Europe et au bout de quelques jours Elle verra d'Elle-même qu'il vaut mieux tranquillement continuer le voyage que d'aller à Vienne ou ailleurs (52).

Mais la princesse parvient à surmonter assez rapidement sa douleur et le voyage put se dérouler comme prévu. Mgr MISLIN pourra écrire moins de deux semaines plus tard: « Les distractions du voyage n'ont pas manqué d'avoir leur influence pour calmer un peu la douleur de Madame la Duchesse, Elle est beaucoup plus tranquille et Elle prend part maintenant à toutes nos excursions » (53). BLONDEEL, dans son rapport signale également que: « dans cette douloureuse circonstance Madame la Duchesse a montré autant de résignation que de caractère ».

Ayant quitté Alexandrette, le bateau suit la côte de Caramanie et s'arrête aux points les plus intéressants. Le temps se gâtant, le vapeur doit se réfugier le 10 mai dans le port de Castel-Rosso, le lendemain devant des vents plus violents encore il subit un arrêt forcé dans le port de Makry.

Arrivés à Rhodes le 12 mai, les princes visitent la ville toute entourée de fortifications anciennes et, le lendemain, sillonnent l'île, avec des arrêts à Lindo et à Farès (54). De là: retour sur la côte d'Asie Mineure à Castro-Marmora, puis navigation vers le cap Volpe. Ensuite les princes visitent les ruines de Cnide, l'île de Kos et Halicarnasse. Le 17 mai le *Vorwärts* accoste à l'île de Candie. Le lendemain à la Canée, capitale de l'île, le Muchir et tous les consuls étrangers viennent présenter leurs hommages aux princes belges. Peu après, ces derniers, escortés par les troupes, se rendent chez le Muchir qui organise une réception en leur honneur. Le même soir, le Duc reçoit à sa table les consuls accrédités à Candie. Le 19, il assiste avec son épouse à un dîner offert, cette fois, par le consul d'Angleterre. Entre ces diverses réceptions, ils parcourent l'île

(52) A.P.R. Mgr MISLIN à CONWAY (Alexandrette, 8 mai 1855).
(53) A.P.R. *idem* (Ile de Candie, 21 mai 1855).
(54) A.J. Ile de Rhodes, 12 et 14 mai 1855.

à cheval. Le 20 mai, le Duc, après avoir assisté, en grand uniforme, au *Te Deum* que le consul de France fait chanter par Mgr MISLIN à l'occasion de l'attentat auquel l'empereur NAPOLÉON avait échappé peu de jours auparavant, se rembarque vers un autre point de l'île, la petite ville de Retimo. Le 21, les princes s'y promènent jusqu'au pied du mont Ida où, d'après la légende, naquit Jupiter. Le lendemain, ils arrivent à Santorin qu'ils espéraient visiter, mais, les bateaux venant de Turquie étant soumis à une quarantaine de cinq jours, ils se contentent d'en faire le tour et de se rendre à Nios, puis à l'île de Milo. Ayant reçu par la suite, et par mesure spéciale, la libre pratique pour tout le temps que le *Vorwärts* resterait dans l'archipel grec, les princes visitent les Sporades (55). Le 23 mai à Syra, le Duc reçoit les autorités et les membres du Corps diplomatique en audience. « Tous ont été flattés, écrit notre consul, reconnaissants de l'accueil affable et bienveillant que leur a fait Notre Auguste Prince et ils en garderont un flatteur souvenir » (56).

Le voyage du prince ne respecte plus les délais prévus. Avant son départ, le Duc avait précisé au ministre de France à Bruxelles que « son absence se prolongerait jusqu'au retour des beaux jours, c'est-à-dire au mois de mai » (57). Mgr MISLIN paraît trouver aussi que le calendrier du voyage est largement dépassé:

> Nous voilà, écrit-il, à la fin du mois, époque où j'avais espéré être de retour à Vienne, et je suis encore au fond de l'archipel sans savoir par quel chemin j'en sortirai. Mais je me suis chargé d'une mission, il faut la remplir jusqu'au bout. Maintenant mes rapports avec le Duc sont tels qu'il me ferait aller au bout du monde avec lui.

Fort optimiste, il ajoute:

> Au reste le terme de notre voyage ne saurait être éloigné, cependant Leurs Altesses Royales ne seront pas à Bruxelles avant le mois de juillet (58).

---

(55) A.J. Syra, 23 mai 1855.
(56) A.E.B. dossier 10 324, VACONDIO à VILAIN XIIII (Syra, 24 mai 1855).
(57) A.E.B. dossier 53 T. II, BARROT à DROUYN DE LHUYS (Bruxelles, 8 novembre 1855).
(58) A.P.R. Mgr MISLIN à CONWAY (Ile de Candie, 21 mai 1855).

La croisière continue: nous retrouvons successivement les princes à Délos et Naxos le 24 mai, le lendemain à Calimnos, le 25 à Patmos et à Samos où ils sont reçus par le Caïmacan de la Sublime Porte, le prince GHIKA. Le 26 mai, petit incident de voyage: les princes et leur suite décident de se séparer. Tandis que Mgr MISLIN et BLONDEEL vont admirer les ruines d'Ephèse, les princes accompagnés de quelques membres de la suite se rendent à Scala Nuova. La petite embarcation à voile dans laquelle se trouve le Duc et la Duchesse terriblement ballottée dans le golfe, est jetée loin de son but et n'arrive à Scala Nuova qu'au bout de deux heures et demie. « Pour ceux qui la montaient: Leurs Altesses Royales, Mme KITTL, M JOLLY, le médecin, ont plus souffert de mal de mer ce jour là que pendant tout le voyage » (59). Le 27 mai arrivée à Chio où les princes se rendent chez le Pacha gouverneur qui « avait eu la charmante idée de semer des roses, partout où les princes devaient porter leurs pas » (60). Les jours suivants se passèrent en excursions dans cette île pittoresque et montagneuse, la plus belle des Sporades.

A Smyrne, le 1er juin, le Duc reçoit enfin du courrier de Bruxelles. Il n'en avait plus reçu depuis le Liban. Il apprend que son père l'autorise à aller à Constantinople.

Mais, écrit Mgr MISLIN, après avoir pris l'avis de son conseil, Il y renonce: 1: A cause du choléra (qui sévissait à Constantinople); 2: A cause des douze jours de quarantaine qu'il aurait fallu faire au retour; 3: A cause du surcroît de dépenses que cela aurait entraîné (61).

Lorsque le *Vorwärts* accoste au Pirée le 3 juin, BLONDEEL se rend immédiatement à Athènes pour informer les Souverains grecs que nos princes désirent leur rendre visite le lendemain. Mais à ce même moment, le roi OTHON, ayant été prévenu par une autre source de l'arrivée du jeune couple, avait déjà envoyé au Pirée le grand maréchal des palais et ses propres aides de camps, ainsi que la voiture de la Cour. Le Duc de Brabant, soit qu'il eût reçu des ordres précis de son père, soit qu'il

(59) A.P.R. *idem* (Cap Malapan et Malte, 7 juin 1855).
(60) A.J. Mytylène, 31 mai 1855.
(61) A.P.R. Mgr MISLIN à CONWAY (Cap Malapan et Malte, 7 juin 1855).

attendît le retour de BLONDEEL, fit patienter le grand maréchal plusieurs heures avant de le recevoir et enfin refusa catégoriquement de quitter le bateau. Les Souverains grecs s'en plaignirent amèrement et chargèrent BLONDEEL d'insister en leur nom pour un débarquement immédiat et l'installation des princes dans les appartements du palais. La Reine ajouta même: « Dites bien au Duc et à ma cousine que s'ils ne viennent pas, j'irai les chercher » (62). Finalement, BLONDEEL obtint du Duc qu'il irait visiter l'Acropole avec la Duchesse la nuit même, et que le lendemain serait entièrement consacré au Roi et à la Reine. Le prince continua cependant de repousser l'offre des appartements royaux.

A 21 h, des voitures de la Cour viennent prendre les princes pour les conduire au palais. Après les présentations dans le grand salon du trône, le roi OTHON et la reine AMÉLIE conduisent le Duc et la Duchesse dans les petits appartements pour un souper de famille. Vers minuit, tous se rendent à l'Acropole y admirer, au clair de lune, le Parthénon. A 2 h 30, les princes regagnent le *Vorwärts*. Le lendemain, 4 juin, le Duc et la Duchesse reviennent déjeuner au Palais. Puis, sous la conduite des Souverains, ils visitent les temples de Thésée et de Jupiter olympien et d'autres monuments célèbres. En rentrant, le Duc, portant le grand cordon de l'Ordre du Sauveur que le Roi lui avait remis la veille, donne audience aux autorités du pays. Après dîner, ils passent l'après-midi à la ferme de la Reine, où un souper aux flambeaux fut servi le soir. Peu avant minuit, le Roi et la Reine ramènent leurs hôtes au bateau.

Le Roi et la Reine, écrit Mgr MISLIN, ont été on ne peut plus aimables pour Leurs Altesses Royales. Ils ont infiniment regretté que le séjour ait été si court, mais ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour le rendre agréable.

Le 5 juin, le vapeur aborde à Callimaki, d'où les princes traversent l'isthme en voiture pour aller visiter Corinthe. C'est à Callimaki que BLONDEEL prend congé du Duc; il avait été pour lui, depuis Beyrouth, un excellent conseiller.

---

(62) A.E.B. dossier 10 324 BLONDEEL à VILAIN XIIII (Athènes, 8 juin 1855).

Un nouveau plan est arrêté pour la poursuite du voyage. « Le Duc désire faire un petit séjour en Suisse, écrit Mgr MISLIN, mais je crois qu'il en a besoin après toutes les fatigues qu'il a éprouvées, mais ce sera impossible si, comme il le dit, il veut être à Bruxelles pour le 19 juillet ». Il est plus que probable que le prince LÉOPOLD voulait être à Bruxelles le 21 juillet, date à laquelle il doit être nommé général. A propos de la santé du Duc, Mgr MISLIN ajoute:

> Si le Duc n'a plus tout à fait l'air aussi prospère qu'en Palestine et dans le Liban, je crois que les trop grandes chaleurs et les trop grandes fatigues en sont les causes, mais il est toujours d'une humeur charmante, ce qui n'avait pas lieu au commencement du voyage (63).

Les voyageurs princiers arrivent, le 7 juin, à La Valette, capitale de l'île de Malte. Ils s'intéressent aux pourtours de la ville qui sont couverts de superbes fortifications. « Les autorités anglaises, dit JOLLY, furent très polies à l'égard du Prince qui, du reste, n'accepta pas de réceptions officielles » (64). Puis on vogue vers la Sicile. Le 9 et le 10 juin excursions à Syracuse et Catane, le lendemain ils sont reçus par des salves d'artillerie à Messine. Les plus hautes autorités viennent à bord leur offrir, de la part du Roi, les appartements royaux. Le Duc les refusa poliment et n'accepta que les voitures pour parcourir la ville. Il fit d'ailleurs de même, le 13, à Palerme, où ils visitent le palais où naquit la première reine des Belges, LOUISE-MARIE.

Le couple princier arrive à Naples le 15 juin, et y retrouve le comte DE LANNOY et sa famille. Ici aussi, les princes séjournent à bord, bien que le roi FERDINAND II ait fait préparer un palais à leur intention. Le Roi et la Reine vinrent expressément de Gaëte où ils étaient en villégiature pour rencontrer nos princes. Le 18, ceux-ci, vont admirer les ruines de Pompéi. D'après les ordres du Roi, on procéda à une fouille en présence du Duc, et on découvrit l'intérieur d'une maison appartenant à un peintre. « Cette maison portera dorénavant le nom de S.A.R. le Duc de

(63) A.P.R. Mgr MISLIN à CONWAY (Cap Malapan et Malte, 7 juin 1855).
(64) A.J. Messine, 11 juin 1855.

Brabant » (65). Les princes seront enchantés par Amalfi, le château royal, l'arsenal de Castellamare, Sorrente et le Vésuve.

Ayant quitté Naples le 24, le *Vorwärts* arrive le lendemain à Civita-Vecchia. Au débarquement, le Duc et la Duchesse sont reçus par le délégat et l'évêque de la cité. Le soir dans la ville éternelle, Mgr DE MÉRODE vient les saluer de la part du Saint Père. Le 26 juin, ils sont reçus en audience au Vatican. Bien que l'étiquette de la Cour de Rome exigeât trois génuflexions devant le Pape, ce dernier « les a relevés à la première génuflexion » (66). Après une audience assez longue, les princes se rendent à la Basilique Saint-Pierre. Le soir, ils rencontrent le Roi du Portugal et le Duc de Porto qui venaient également d'arriver à Rome. Dans l'après-midi du 29, le Duc et la Duchesse se font présenter les élèves du collège ecclésiastique belge de Rome. Le 30 juin, le Pape fait visiter à ses hôtes les travaux de la Basilique Saint-Paul.

C'était un spectacle nouveau, remarque notre chargé d'affaires, que de voir une princesse dans le cortège du Pape. Tout le monde parle ici de la manière dont Madame la Duchesse accompagnait S.S. Elle était pleine de dignité et en même temps on remarquait qu'Elle n'oubliait pas un instant qu'elle était à côté du Pape. Tous les regards étaient dirigés sur Elle... (6).

Au cours du déjeuner offert par les moines du couvent, PIE IX avait à sa droite la Duchesse de Brabant. « C'est, dit-on, la première fois qu'une Princesse avait été invitée à Rome, à s'asseoir à la table d'un Pape » (68).

La suite du séjour à Rome fut consacrée à des visites d'églises, de musées, fabriques de mosaïques, etc. La veille de leur départ les princes assistent, dans la chapelle privée du Pape, à la messe dite par le Saint Père, et après un déjeuner chez PIE IX, ils

(65) A.E.B. dossier 10 324, DE MEESTER DE RAVENSTEIN à VILAIN XIIII (Naples, 23 juin 1855).
(66) A.J. Turin, 15 juillet 1855.
(67) A.E.B. dossier 10 324, DE MEESTER DE RAVENSTEIN à VILAIN XIIII (Rome, 6 juillet 1855).
(68) A.E.B. *idem*.

parcourent le Vatican. Le Pape les comble de cadeaux eux et leur suite (69).

Rembarqués le 9 juillet, ils arrivent le lendemain à Gênes. Le préfet du Palais vient à bord offrir au Duc le palais royal de Gênes que S.M. SARDE désirait mettre à sa disposition. Comme à Naples, le Prince remercie vivement mais préfère séjourner à bord et garder l'incognito (70). A Turin, le 14 juillet, ils descendent à l'hôtel et le lendemain soir ils assistent en cette ville à un grand dîner à la Cour en l'honneur du Roi du Portugal, en voyage officiel. Le Duc y reçoit le Collier de l'Annonciade des mains du roi VICTOR-EMMANUEL. Le 16, celui-ci invite ses hôtes à assister à une grande revue des troupes de la garnison et de la garde nationale de la ville. Le Duc va également inspecter en détail l'arsenal. Dans son rapport sur leur séjour à Turin, notre agent d'affaires relate que « Monseigneur le Duc et Madame la Duchesse ont su dès le premier moment captiver toutes les personnes qui ont eu l'honneur de les approcher, et ils ont produit partout ici l'impression la plus favorable et la plus heureuse » (71). Durant la suite de son séjour, le Duc s'intéressera également à la jetée d'un pont sur le Pô, à des opérations militaires. Il visite, accompagné de la Duchesse de nombreux haras, châteaux, musées, etc.

Les arts, les curiosités de tout ce qui se rapporte à l'état militaire, ajoute notre agent, n'ont pas seulement attiré l'intelligente attention du Prince royal, l'industrie a fixé ses regards. Il a voulu examiner en détail, le métier déjà célèbre, inventé par M. BONELL, dans lequel l'électricité remplace les nombreux cartons qu'exige le métier à jacquard, invention dont l'utile application doit simplifier avantageusement l'industrie du tissage.

Et il termine son rapport:

Malgré la visite royale officielle du Roi du Portugal, nos Princes ont attiré au plus haut degré l'attention empressée et sympathique de la population de Turin. Notre pays peut être fier de l'impression si favo-

(69) A.J. Splugen, 25 juillet 1855.
(70) A.E.B. dossier 10 324, DE JONGHE à VILAIN XIIII (Turin, 11 juillet 1855).
(71) A.E.B. dossier 10 324, DE JONGHE à VILAIN XIIII (Turin, 16 juillet 1855).

rable que leurs Altesses royales laissent en Piémont. Tout le monde y a admiré Madame la Duchesse de Brabant. Le tact, l'esprit d'à propos des conversations du Prince royal, ont charmé, étonné les personnes qui ont pu l'approcher. L'extrême politesse de leurs Altesses royales, leur prévenance leur a acquis toutes les sympathies (72).

Partis de Turin le 19 juillet, les princes se rendent par chemin de fer à Arona sur le lac Majeur, poursuivent le 21, par la route postale vers Sesto-Calende, Varèse et le lac de Lugano. Du 22 au 24 juillet, ils séjournent au lac de Côme, où le roi LÉOPOLD I possède une somptueuse villa. Mais l'apparition en Lombardie et dans les environs du lac de côme de quelques cas de choléra fait hâter le départ des princes et modifier quelque peu leur plan de voyage.

Les 24 et 25 juillet, nous les retrouvons à Splűgen, le 26 à Coire, le 27 à Ragatz et le lendemain à Zurich. Le 30 juillet ils sont à Lucerne. Après un séjour prolongé dans l'Oberland bernois, ils arrivent le 12 août à Berne. Le 18, ils s'arrêtent à Genève après être passés par Chamonix, la mer de glace et le Montenvert. Le 20 août, le jeune couple quitte Genève pour retourner dans l'Oberland bernois où se trouvait encore une partie de la suite (73). Après un bref passage à Interlaken et Bâle, tous reprendront la route du retour en longeant les rives du Rhin jusqu'à Cologne. Un train spécial en ramènera directement les voyageurs à Bruxelles, où ils débarquent le 28 août en fin d'après-midi.

Le lendemain, le Duc et la Duchesse accompagnés de fonctionnaires de la maison royale se portent à la rencontre du Roi et du Comte de Flandre qui se trouvaient au Camp de Beverloo. C'est finalement en gare de Hasselt que le prince LÉOPOLD put embrasser son père, après une absence de plus de neuf mois. Le 30 août, eut lieu au château de Laeken un grand dîner de famille pour fêter le retour du Duc et de la Duchesse.

---

(72) A.E.B. dossier 10 324, DE JONGHE à VILAIN XIIII (Arona, 19 juillet 1855).

(73) A.E.B. dossier 10 324, DE GRENUS à VILAIN XIIII (Genève, les 18 et 21 août 1855).

Quels furent les résultats concrets de ce long périple? Nul doute qu'il eut un effet bénéfique sur la santé du prince; cependant les fatigues inhérentes à l'expédition altérèrent quelque peu l'amélioration obtenue. BARROT, reçu en audience par le Duc, trois jours après son retour, ne peut s'empêcher de trouver « que le Prince a assez mauvaise mine » et qu'il paraît même « plus maigre et plus fatigué qu'avant son départ » (74).

Plus positives et durables sont les connaissances acquises. Le Duc, avide de renseignements précis et de statistiques, eut de multiples occasions de satisfaire sa curiosité. Il put comparer aux réalités les théories qu'on lui avait enseignées.

La minutie avec laquelle il prépara les grandes étapes du voyage, la façon péremptoire dont il mena ses enquêtes sur les possibilités industrielles et commerciales des pays traversés prouvent à suffisance qu'il estime, même en croisière, être au service de la Nation. Quatre mois après son retour, du haut de la tribune du Sénat, il expliquera aux représentants de celle-ci qu'il a parcouru « pendant plusieurs mois, avec une attention et un soin tout particulier, l'Egypte d'abord puis le littoral de la Syrie, celui de l'Asie Mineure, les îles et enfin la Grèce ». Il résumera ainsi ses préoccupations:

> Je tenais à chercher sur les lieux les bénéfices qu'il était possible de retirer de rapports plus fréquents avec ces contrées. Tous mes renseignements sont unanimes sur ce point, l'établissement de telles relations présente des avantages réels et réciproques...

Enfin, après avoir constaté que le « nom belge, est complètement inconnu dans les parages de l'Orient », l'orateur princier recommandera avec force d'y montrer notre pavillon (75).

Dans ce même discours, pour souligner le rôle important de nos consuls qu'il a si souvent mis à contribution, il demandera à la Haute Assemblée « d'accroître le nombre de nos agents consulaires et surtout de les mieux rétribuer ».

---

(74) A.E.B., Dossier 53, T. II, BARROT au comte Colonna WALEWSKI (Bruxelles, 31 août 1855).

(75) *Annales parlementaires*. Sénat. Session législative 1855-1856, séance du 29 décembre 1855. Bruxelles 1856 p. 66.

Soucieux de promouvoir cet idéal de développement économique, le prince le fut aussi, durant ce voyage, d'affaires plus personnelles. Son premier contact avec les lieux où se construira le canal de Suez, sa rencontre à Beyrouth avec Ferdinand DE LESSEPS, qui commencera ce gigantesque travail en 1859, furent pour lui des étapes décisives de la prodigieuse aventure qui fera de lui, plus tard, le propriétaire du Congo.

C'est en Egypte également, que pour la première fois, il laissa entrevoir ses préoccupations d'expansion territoriale. Il semblerait même que, dans ce domaine, Chypre ne l'ait pas laissé entièrement indifférent (76). Il est tout aussi impensable, pour qui sait son souci d'information que, durant le mois et demi qu'il passa avec BLONDEEL, le Duc n'ait interrogé longuement sur les possibilités d'expansion qui s'offraient à la Belgique, celui que LÉOPOLD I avait associé à ses tentatives de colonisation en Crète, en Abyssinie et au Guatémala.

Signalons enfin qu'à l'époque, la grande presse d'information n'existait pas au sens où l'entend le XXe siècle. On ignorait ce reportage indiscret qui livre aujourd'hui au public par le texte et l'image, la vie des personnages en vue. Les journaux de l'étranger et du pays ne firent donc que peu d'allusions au voyage de nos princes. Tout au plus, avec une quinzaine de jours de retard sur les événements, y trouve-t-on la description sommaire d'une visite ou d'une réception (77).

9 octobre 1964

---

(76) GREINDL L. (Baron): Léopold II a-t-il envisagé l'achat de l'île de Chypre (In *Cahiers léopoldiens,* série II, n^{r} 5, 1961).

(77) WILLE M.: Une excursion royale en Terre Sainte (Bruxelles 1873).
Cet ouvrage donne *in extenso,* augmenté parfois de commentaires biographiques, tous les articles du *Moniteur belge* relatifs au voyage. On y relève de très nombreuses erreurs de date.
A propos du séjour du Duc en Egypte, voir également: E. VANDEWOUDE: Brieven van de Hertog van Brabant aan Conway in verband met Egypte (1855) (in *Bull. ARSOM,* 1964, fasc. 4, p. 854 et suiv.).

J. Lorette. — Problèmes de politique étrangère sous Léopold 1er

A propos d'éventuelles participations belges à la guerre de Crimée (1854-1856) *

Le préambule du traité du 10 janvier 1855 aux termes duquel la Sardaigne adhérait à l'alliance anglo-française, soumettait ces considérations aux chancelleries européennes:

La neutralité souvent possible pour les puissances de premier ordre, l'est rarement pour celles de deuxième ordre, si elles ne se trouvent pas placées dans des circonstances politiques et géographiques spéciales. Toutefois, l'histoire nous montre la neutralité rarement heureuse; son fruit le moins amer est souvent de fournir aliment aux suspicions et aux dédains des deux partis [1].**

L'avertissement s'adressait aux états européens qui, jusqu'ici, s'étaient tenus à l'écart des hostilités s'exerçant en Crimée. Il précisait cependant que certains impératifs vouaient des pays à la neutralité. On ne pouvait se tromper sur les sens de l'allusion; celle-ci évoquait principalement la Belgique.

L'on sait avec quelle prudence nos gouvernements d'avant 1914 se préoccupèrent chaque fois qu'éclatait un conflit, de rappeler les principes qui régissaient le statut international du pays. La guerre d'Orient cristallisa nos traditions politiques à cet égard. Les différentes étapes de leur fixation constituent un attachant chapitre du *Mémoire secret* d'Emile BANNING. Y sont détaillées, les prétendues pressions que les alliés d'alors exercèrent sur le gouvernement belge pour l'attirer dans leur camp, et que les Allemands allégueront pour justifier la violation de notre neutra-

---

* Note établie dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire (*Bull. I.R.C.B.*, 1952, 1 064-1 066) et présentée à la séance du 4 novembre 1964 de ladite Commission en vue du *Mémorial 1965* (*Bull. ARSOM*, 1963, fasc. 4, p. 628).

** Les chiffres entre [ ] renvoient aux notes *in fine*.

lité en 1914. Ces principes fixèrent ensuite l'attention d'Alfred De Ridder, directeur général au Ministère des Affaires étrangères, qui leur consacra divers travaux. L'Italien Giuntella s'en préoccupa aussi, mais plus spécialement sous l'angle de la participation sarde aux opérations de Crimée [2].

De ces travaux, il résulte que des pressions furent exercées pour amener le Gouvernement belge à abandonner son statut de neutralité, et que ces efforts furent surtout l'œuvre du Cabinet français. S'agissait-il bien de pressions? Dans une dernière contribution à l'étude du problème, De Ridder émit des doutes à ce propos. De la confrontation des correspondances politiques de nos diverses légations, il crut pouvoir conclure qu'en 1855,

> ...des insinuations furent faites à la Belgique par la France pour amener la première à abandonner sa neutralité, mais que, d'après les documents connus, aucune invitation directe ne lui fut adressée ni qu'aucune pression ne fut exercée sur elle [3].

La nuance mérite attention et examen. Autre problème: ces insinuations furent-elles principalement, si pas exclusivement l'œuvre de la France? On peut en douter, puisqu'un même but conditionnait la politique des Cabinets de Londres et de Paris. Quoi qu'il en soit, ces insinuations auraient surtout porté sur une aide militaire belge à la coalition anglo-franco-sarde. C'est à ces projets d'aide que ces quelques pages sont consacrées.

Les fournitures d'armes à la Russie

Dès le début de l'année 1854, l'Angleterre et la France s'inquiétèrent des envois d'armes que la Belgique faisait transiter par la Prusse en direction de la Russie. Les établissements de l'Etat, en l'occurrence la Fonderie royale de canons, la Fabrique d'Armes de guerre et l'Etablissement pyrotechnique, tous trois établis à Liège, participaient-ils à ces fournitures? Le Cabinet de Bruxelles s'empressa de tranquilliser les appréhensions alliées concernant ces établissements; ceux-ci n'avaient fourni et ne fourniraient aucun matériel militaire à la Russie. Pour ce qui était des envois de l'industrie privée, il se montra d'abord réticent. La législation existante lui déniait le droit de les suspendre [4], le

droit international ne les désapprouvait guère; pas plus d'ailleurs que la neutralité qui s'opposait uniquement aux traitements préférentiels en la matière. Comme elle fournissait indistinctement à tous les belligérants, la Belgique ne méritait aucun reproche. Certes il eût été conforme à son bon droit de s'abstenir vis-à-vis d'eux; mais cette attitude aurait signifié la mort de la principale industrie liégeoise [5].

La réponse belge ne pouvait entièrement satisfaire l'Angleterre et la France. Craignit-on qu'elles recourussent l'une et l'autre à des représailles d'ordre commercial comme le supposait notre ministre à Paris? Toujours est-il que le Gouvernement édulcora immédiatement son refus. Légalement, il ne pouvait interdire le commerce des armes. Socialement, il ne pouvait contraindre au chômage des milliers d'ouvriers. Il userait donc de son influence morale pour obliger les fabricants à la circonspection. Des instructions dans ce sens furent adressées au Gouverneur de la province de Liège; elles l'enjoignaient de contacter personnellement les fabricants et d'attirer leur attention sur les périls que pouvait entraîner la conclusion de nouveaux marchés avec les belligérants. Ces mesures donnèrent pleinement satisfaction au ministre français des Affaires étrangères [6].

Montrer sa bonne volonté ne coûtait en réalité rien au pays. Le Gouvernement n'ignorait pas que, sous la pression alliée, la Prusse interdirait incessamment le transit d'armes vers la Russie. Si les mesures prises n'eurent aucune incidence pratique, elles s'inscrivirent, au même titre que la loi sur les offenses aux souverains étrangers (1852), parmi les concessions faites par la Belgique en vue de se concilier le bon vouloir de l'Empire.

Un projet d'occupation des Etats romains par des troupes belges

Le 10 janvier 1855, le Piémont adhérait à l'alliance anglo-française. Le mois précédent, NAPOLÉON III avait décidé de réduire l'effectif de la division d'occupation française à Rome en proportion du degré de sécurité dont jouissaient les Etats pontificaux, compte tenu que cet effectif comprendrait toujours au

moins 3 500 hommes [7]. Comme, depuis lors, aucune suite n'avait été donnée à cette décision qui intéressait au premier chef l'opinion catholique, le ministre belge à Paris commit, le 6 janvier 1855, l'imprudence de sonder les dispositions de la France à ce sujet. Cette mesure recevrait-elle bientôt exécution ? Jusqu'à quel point convenait-il d'accorder foi aux rumeurs d'après lesquelles des régiments piémontais remplaceraient à Rome les troupes françaises ? Le ministre français des Affaires étrangères ne manquait pas d'adresse. Saisissant l'occasion que lui offrait assez naïvement son interlocuteur, DROUYN DE LHUYS pria celui-ci de demander confidentiellement au Gouvernement belge d'envisager l'envoi à Rome de trois à quatre mille hommes pour y suppléer, en lieu et place des Piémontais, les soldats français chargés de protéger le pape PIE IX.

On devine la consternation et l'irritation du ministre Henri DE BROUCKÈRE au reçu de cette proposition. Irritation contre Firmin ROGIER dont la maladresse avait provoqué cette demande; consternation parce que celle-ci mettait en cause tant la politique intérieure qu'extérieure de la Belgique. Et encore bien que le caractère confidentiel de l'affaire permettait d'y répondre verbalement! Profitant de ce que LIEDTS, son collègue aux Finances, se rendait à Paris, DE BROUCKÈRE chargea celui-ci de transmettre oralement à Firmin ROGIER, en même temps qu'un blâme, les considérations négatives du cabinet belge [8].

La proximité des dates rappelées ci-dessus: 6 et 10 janvier, et l'apparente connexité des événements qu'elle suggère, accréditèrent l'opinion que la France se proposait par ce détour, d'amener la Belgique à participer à l'effort de guerre allié. La présence de troupes belges à Rome aurait, en effet, libéré quelques régiments pour la Crimée [9].

Vue sous cet angle, la proposition se bornait à une demande d'aide militaire qui aurait compromis la neutralité belge. Elle acquiert un autre relief lorsqu'on se libère d'un point de vue exclusivement belge pour l'examiner dans le contexte de la question italienne s'intégrant dans la politique européenne. Si nous rapprochions l'ouverture du 6 janvier et la note comminatoire

que les alliés adressèrent le lendemain au Piémont pour lui arracher son adhésion, nous ne nous trouverions plus devant une sollicitation d'aide intéressée, mais devant une combinaison politique. Celle-ci aurait été suggérée à DROUYN DE LHUYS par le calcul des conséquences de la nouvelle alliance. La participation du Piémont à la guerre aux côtés de l'Angleterre et de la France, et son adhésion au traité du 2 décembre 1854 dont l'Autriche était cosignataire pouvaient entraîner de nouvelles dispositions de la part de Vienne et de Paris vis-à-vis de l'Italie en général, et de Rome en particulier. L'abandon de cette ville par les Français et l'évacuation de certains territoires italiens par les Autrichiens, entraient désormais dans le domaine des probabilités. La diplomatie impériale se devait de prévoir pareilles éventualités. Dès lors, la demande adressée à Bruxelles ne visait pas la libération de quelques bataillons casernés dans les Etats pontificaux, mais envisageait de replacer le problème romain dans le contexte international et de le résoudre en faisant intervenir la Belgique. Somme toute, la France sollicitait notre pays de concourir au maintien de la paix en Italie.

Pour justifier son refus, le cabinet belge rappela que l'occupation des Etats pontificaux « serait contraire à notre neutralité, car nous rendrions disponibles des troupes françaises qui iraient renforcer l'armée qui combat les Russes ». A ce motif d'abstention que suggérait la conjoncture internationale s'ajoutaient d'autres raisons toutes plus ou moins pusillanimes: manque d'intérêt national, incidences financières, oppositions du Parlement. Pour éviter que la France ne revint à la charge, DE BROUCKÈRE coupa les ponts en précisant que son refus portait « sur toutes les hypothèses » y compris celle où les grandes puissances, suite à une demande de PIE IX, consentiraient à l'occupation de Rome par des troupes belges. Pareille précision incite à croire que des considérations d'ordre intérieur plutôt que des questions d'opportunité internationale dictèrent ce refus. DROUYN DE LHUYS s'en rendit compte; de l'aveu de Firmin ROGIER, ce furent ces considérations-là qui retinrent particulièrement son attention, et non le problème de la neutralité belge. Indices que Paris ne visait pas la participation active de la Belgique à l'effort de guerre allié, ne voulait pas entraîner notre pays

à poser des actes contraires à son statut international, mais cherchait uniquement à lui permettre, dans le cadre de ses obligations, de montrer quelque sympathie pour la France et la cause alliée [10]. Une préoccupation identique s'était déjà fait jour dans la question des fournitures d'armes à la Russie; le thème apparaîtra à nouveau dans l'affaire du recrutement anglais.

La Belgique vis-à-vis de l'alliance anglo-franco-sarde

Au début du mois de décembre 1854, DROUYN DE LHUYS tint de bien curieux propos au représentant belge à Paris. Sous prétexte que les opérations en cours résultaient de la nécessité de maintenir l'intégrité de l'Empire ottoman, un engagement imposé par des impératifs européens, le ministre des Affaires étrangères de NAPOLÉON III, envisageait la fin des neutralités et préconisait « la coalition morale et politique » des états occidentaux dans la lutte contre la Russie [11]. Cette déclaration n'inquiéta pas trop Bruxelles. Conçue en termes généraux, elle ne semblait pas se rapporter à la Belgique; tout au plus y devinait-on un avertissement à la Suède et à la Prusse. Autrement explicite se révélait le préambule du traité d'alliance du 10 janvier 1855. Bien qu'il fût destiné à justifier l'entrée en guerre de la Sardaigne, ce texte ne permettait plus de douter des intentions futures des alliés vis-à-vis des états secondaires. La France et le Royaume Uni leur dénieraient le droit de rester neutres, et les sommeraient d'adhérer incessamment à la politique anglo-franco-sarde. Encore convenait-il de préciser la portée exacte de document: simple adhésion morale ou coopération militaire!

Tandis que nos diplomates se préoccupaient de percer le sens des déclarations de DROUYN DE LHUYS, et de jauger l'importance des insinuations et des pressions exercées à l'égard des pays d'ordre secondaire pour les entraîner dans la coalition, la presse internationale se faisait l'écho de spéculations inattendues sur la neutralité belge. Il est de tradition de mettre l'accent sur les allégations des journaux français de l'époque. Nous croyons utile d'insister sur les organes anglais, lesquels d'ailleurs l'emportaient

sur leurs confrères français en virulence et en variété d'arguments. Cela débuta par le rappel de quelques opinions défavorables soi-disant émises par des personnalités belges envers les puissances alliées. A en croire VAN DE WEYER, ministre plénipotentiaire à Londres, ces attaques n'étaient pas sans fondements. Des officiers généraux et supérieurs, parmi lesquels plusieurs approchaient le Roi et les Princes, formulaient hautement leurs sympathies pour la Russie. A Constantinople, le ministre résident BLONDEEL VAN CUELEBROECK critiquait les opérations et entreprises politiques alliées tout en mettant en avant le nom de LÉOPOLD Ier [12].

Notre premier souverain étant ainsi mis en cause, il importe de préciser dans quelle mesure, les déclarations précitées rejoignaient son opinion personnelle sur le conflit en cours. Sentimentalement, le Roi ne penchait vers aucun des deux camps. Son souci pour les intérêts belges autant que pour ceux de sa dynastie le portaient à préjuger les préoccupations politiques futures des belligérants, et à supputer les transformations idéologiques et politiques qu'engendrait la guerre en cours. Les alliés l'avaient déclarée en vue de garantir l'Empire ottoman contre les entreprises russes. Si les opérations se prolongeaient, ce but initial s'estomperait devant les problèmes posés par l'apparition de mouvements nationaux qu'aiguillonnait un libéralisme de plus en plus virulent. Certes, l'alliance franco-britannique garantissait, dans l'immédiat, le rapprochement entre la Belgique et la France en même temps qu'elle éliminait ou du moins déforçait l'opposition que cette puissance nourrissait à l'égard de notre neutralité. De trop lourds sacrifices militaires l'inciteraient toutefois à exiger des compensations. En un mot, pour LÉOPOLD Ier, toute prolongation de la guerre d'Orient forgerait d'une part, un nouvel impérialisme français et renforcerait d'autre part le libéralisme. En vue d'éloigner ces perspectives jugées néfastes pour l'avenir politique de l'Europe et de la Belgique, il voulait amener les belligérants à une rapide conclusion de la paix. Aussi ne ménageait-il pas ses conseils et ses encouragements à l'Autriche, à laquelle il attribuait le rôle de médiateur [13]. Les événements ultérieurs: difficultés en matière d'effectifs rencontrées par les

alliés en Crimée, retards éprouvés dans le siège de Sébastopol, versalité de la Prusse et entrée de la Sardaigne dans le camp allié, tous ces événements justifièrent les prévisions et préoccupations de LÉOPOLD I^er^ en cette fin d'année 1854.

Lorsque la Sardaigne eut adhéré à l'alliance anglo-française, les journaux anglais se montrèrent plus indiscrets et plus catégoriques. Le Hanovre, le Portugal, les Pays-Bas, la Suède et la Belgique s'apprêtaient, prétendaient-ils, à entrer dans la coalition qui devait opposer l'Europe occidentale à la Russie. Il entrait dans les attributions du ministre belge à Londres de signaler les articles de presse concernant notre pays. Leur nombre, la légèreté avec laquelle ils discutaient de l'avenir politique des puissances de second ordre, leur ignorance enfin des engagements internationaux pris envers la Belgique, ont de quoi surprendre le lecteur. Aux thèmes classiques: francophobie et russophilie de la population belge ou du moins de certaines couches de celle-ci, et Bruxelles, foyer des intrigues russes en Europe occidentale, s'ajoutaient désormais de pressants appels à imiter l'exemple piémontais. Les plus invraisemblables contradictions n'effrayaient guère.

En voici des exemples! Alors que d'autres journaux rappelaient le mauvais vouloir de ses officiers généraux et supérieurs, le *Times* du 8 février 1855 assurait que l'armée belge attendait avec impatience le moment où elle combattrait aux côtés des alliés [14]. Tandis que la majorité des organes présageait l'envoi prochain d'un contingent belge en Crimée, d'aucuns assignaient à la Belgique des tâches autrement étonnantes. Ainsi le *Morning Post* qui, dans un article de fond du début de juin, soulevait l'éventualité d'une campagne française sur le Rhin; dans ce cas la France aurait à envisager soit l'annexion de la Belgique, soit une alliance avec celle-ci dont l'armée participerait alors à une action contre la Prusse [15]. Il convient de rapprocher les spéculations de ce journal d'Outre-Manche du non moins sensationnel article du 14 février 1855 paru dans *L'Emancipation* et qui envisageait, pour la Belgique, de substantielles compensations territoriales sur le Rhin en cas de participation à la guerre.

Ces insinuations que reproduisait et commentait la presse belge, ne tardèrent pas à agiter les esprits. Le prouve cet extrait

d'une lettre adressée par un père belge à ses deux fils qui combattaient en Crimée dans les rangs de la légion étrangère française:

> Il est probable qu'avant peu, un traité d'alliance se fera avec la France et l'Angleterre, et, comme le Piémont, on s'attend ici à ce qu'on demande un contingent belge. Vous seriez sauvés car il y aurait un pardon général et l'on ferait rentrer tous ceux qui sont à l'armée pour rejoindre ce corps; c'est le bruit qui court. Je vous engage tous deux de bien vous conduire. Ne faites pas comme ceux du 2e régiment; ne désertez pas car vous seriez perdus à toujours, tandis qu'il y a espoir de vous revoir et que vous serez encore considérés dans le pays [16].

En témoigne également cet extrait de l'*Emancipation:*

> On nous stimule, on nous presse, on nous aiguillonne, on invoque l'initiative et l'exemple d'un autre état, on nous assigne divers rôles, tous plus importants les uns que les autres, et comme le plus souvent, nous feignons de ne pas comprendre ce que l'on veut de nous, bien que le deviner nous soit rendu facile par le langage des feuilles anglaises qui n'est rien moins ambigu et énigmatique, on nous traite fort durement et l'on nous jette au nez toutes sortes d'adjectifs qu'il est beaucoup moins dangereux d'appliquer aux nations qu'aux individus [17].

Convenait-il aux instances officielles tant anglaises que belges, de traiter ces insinuations comme lettres mortes? La réaction fut particulièrement vive après les allégations publiées par *L'Emancipation* quant à un accroissement territorial sur le Rhin. Dans un article probablement inspiré en haut lieu, le *Morning Chronicle* s'éleva avec force contre les bruits selon lesquels les alliés auraient invité la Belgique à abandonner sa neutralité pour se joindre à eux. Partant de l'intérêt que les puissances avaient à respecter notre neutralité, base de l'équilibre européen, il démontrait combien il serait dangereux pour la Belgique de prêter l'oreille à des propositions dans ce sens, et impolitique pour l'Angleterre de permettre qu'il en fût ainsi. La neutralité belge constituait une barrière qui n'avait jamais nui aux intérêts britanniques. Dans la guerre en cours, il n'en était résulté jusqu'ici aucun inconvénient majeur, à part la livraison de quelques fusils à la Russie et la publication de quelques articles et pamphlets d'inspiration russe [18].

En Belgique, l'article de *L'Emancipation* auquel on accordait un caractère d'extrême gravité en raison des patronages dont

jouissait ce journal, fut l'occasion pour le gouvernement d'une mise au point destinée tout particulièrement à calmer les appréhensions du public. Interpellé à ce propos, le ministre des Affaires étrangères réaffirma la volonté du gouvernement de maintenir la neutralité et déclara qu'aucune ouverture ne lui avait été faite à ce propos [19]. Quelques mois plus tard, VILAIN XIIII, qui avait entre-temps succédé à DE BROUCKÈRE aux Affaires étrangères confirma les dires de son prédécesseur (30 novembre 1855) [20]. Ces précisions semblent dans la mesure de nos informations et en dépit de ce que prétend DE RIDDER dans divers écrits sur la question, correspondre à la vérité.

Les enrôlements anglais en Belgique

Il était dit que la guerre d'Orient harcèlerait sans cesse le gouvernement. Au début de l'année 1855, celui-ci se trouva confronté avec un nouveau problème: le recrutement, sur le territoire belge, de volontaires pour le Royaume-Uni. Depuis le 16 septembre 1854, date de son débarquement en Crimée, le corps expéditionnaire britannique voyait ses effectifs fondre dangereusement, moins du fait des opérations qu'en raison des maladies, de la désorganisation administrative, de la mauvaise qualité des approvisionnements et de l'excès des travaux sous un climat défavorable. A mesure que les mois s'écoulaient, il devint de plus en plus difficile pour la Grande-Bretagne de combler les vides au moyen des seules ressources en hommes que fournissaient les désuètes méthodes de recrutement en vigueur. Le jour arriva où, après avoir toujours répondu aux appels qui lui étaient adressés et ce en dépit de l'augmentation des primes et des efforts des sergents recruteurs, la nation refusa de fournir de nouveaux volontaires. Dès lors, le Gouvernement anglais se résigna à solliciter l'autorisation d'enrôler des étrangers (décembre 1854). Mais la Chambre des Lords et celle des Communes discutèrent âprement le projet en raison d'une vieille prévention contre tout ce qui rappelait le mercénariat. Le vote ne fut acquis qu'à une faible majorité; encore le gouvernement avait-il dû en faire une question de cabinet.

Dès le principe, la question de l'enrôlement étranger s'emmancha mal. Au cours des discussions passionnées qu'elle souleva, des paroles imprudentes et offensantes tombèrent de la tribune. Ravivant d'anciennes polémiques et ressassant des légendes popularisées par certains écrivains anglais, le comte de GLENGALL exhorta le gouvernement à ne point recruter dans les pays dont les troupes, prétendait-il, avaient en 1815, lâchement abandonné le champ de bataille de Waterloo. L'allusion visait les Belges et les Allemands à l'exclusion des Hanovriens et des Brunswickois. Quelques jours plus tard, Lord DERBY demanda ironiquement au ministre de la Guerre s'il comptait lever des auxiliaires parmi les « braves Belges ». La presse anglaise déjà sensibilisée par la tournure défavorable des opérations, renchérit sans mesure. Citons cette perle d'un correspondant du *Morning Herald* du 3 janvier qui préférait « aux Belges qui ont fui à Waterloo, les mannequins de *Regent Street* ou mieux encore la légion amazonienne du roi nègre de Dahomey » [21]. On ne pouvait se montrer plus aimable !

Dans l'opinion belge, cette campagne de dénigrement établit un climat de susceptibilité et de défiance vis-à-vis de l'Angleterre. Son honneur outragé trouva bientôt un défenseur. Le général-major RENARD, chef de l'Etat-major général et aide de camp du Roi, se chargea de réfuter les allégations anglaises et adressa dans ce but trois lettres à *L'Indépendance belge* et à *L'Emancipation*. En raison du succès que leur réserva le public, elles furent par la suite agrémentées de notes et réunies en brochure sous le titre: *Réponse aux allégations anglaises sur la conduite des troupes belges en 1815 par un officier général*. A celui qui avait si brillamment relevé les propos de lord DERBY et consorts, le pays tint à témoigner sa reconnaissance. La Chambre des Représentants rendit hommage à son patriotisme; le Sénat lui adressa des remerciements; par ailleurs lui fut remise une épée d'honneur acquise par souscription publique [22]. De son côté, le cabinet de Bruxelles ne manqua pas de protester auprès du Gouvernement britannique. Son action fit l'objet d'une mention élogieuse dans le rapport fait au nom de la Section centrale sur le budget du ministre des Affaires étrangères pour l'année 1856. On y lit que l'honneur

national avait été « parfaitement défendu par le gouvernement et par notre ministre plénipotentiaire à Londres » [23].

Tout aussi vif fut le mécontentement en Allemagne. La presse y accueillit si fraîchement les projets de recrutement anglais que certains agents recruteurs locaux se désistèrent. La nouvelle consterna le Gouvernement britannique, à tel point que PALMERSTON crut devoir stigmatiser au Parlement les imprudentes paroles qui y avaient été prononcées. Non seulement ces propos discréditaient le pays et soulevaient l'indignation de diverses nations, mais elles compromettaient gravement la levée de volontaires en Allemagne [24].

Il apparaît donc bien que les attaques livrées par la presse anglaise contre la soi-disant lâcheté des soldats belges, se greffèrent immédiatement sur quelques paroles malheureuses prononcées au Parlement de Londres. Elles ne résultèrent certes pas, comme on le prétend à la suite de DE RIDDER, d'un refus que le Gouvernement belge aurait opposé à une demande britannique de pouvoir enrôler en Belgique [25].

Les discutions autour du bill sur l'enrôlement étranger présageait l'arrivée imminente d'agents recruteurs anglais sur le continent. Tout portait à croire que leur activité s'étendrait bientôt à la Belgique qui, de tout temps, fournissait des contingents de volontaires pour lointaines aventures. Pour une meilleure compréhension de la question de ces enrôlements en Belgique, envisageons d'abord celle-ci sous l'angle des dispositions légales.

En 1832 et 1833, les autorités constitutionnelles portugaises avaient levé en Belgique divers corps de troupes avec le concours bienveillant du Gouvernement. Parmi les facilités accordées figuraient: les recommandations officielles, l'élimination des entraves, l'organisation des transports, les prospections autorisées dans certains corps, la délivrance de congés à des sous-officiers et soldats en activité de service, la promesse de réintégration après la campagne donnée aux officiers, le maintien de leur nationalité aux volontaires d'origine belge [26]. De l'avis des spécialistes en droit des gens, cette assistance militaire n'affectait pas la neutralité permanente du pays parce qu'elle intéressait un état non belligérant en butte à des discordes intestines, dont la Belgique

reconnaissait le gouvernement comme seul légal [27]. Appliqués à la guerre en cours, les principes énoncés ci-dessus interdisaient donc au gouvernement belge de répéter, en faveur des alliés, l'aide autrefois apportée au Portugal.

Bien que limité dans sa propre action, le gouvernement tolérait cependant le racolage pour autant qu'il s'exerçât dans le respect de la législation existante. Parmi les entraves, figurait en premier lieu l'article 21 du Code civil. Il stipulait que celui qui, sans autorisation du Roi, s'engageait dans une armée étrangère perdait sa qualité de Belge. Bien que cette autorisation fût toujours refusée en cas de belligérance, il semble que cette menace dont les effets ne sortaient qu'à retardement, n'ait jamais arrêté l'afflux de compatriotes sous les drapeaux étrangers. Plus efficace se révélait la loi du 12 décembre 1817 contre ceux qui engageaient à la désertion ou se rendaient complices d'une désertion. Autre limitation: la loi du 22 septembre 1835 concernant les non-régnicoles qui permettait de défendre l'action des recruteurs étrangers sous prétexte qu'elle compromettait la tranquillité publique. En fait, les dispositions légales en matière de recrutement assuraient l'immunité aux citoyens de nationalité belge qui enrôlaient des compatriotes libres de toutes obligations militaires.

La neutralité défendait donc aux autorités belges de favoriser le recrutement pour le service étranger. Les sollicita-t-on à ce propos? De Ridder soutient que Drouyn de lhuys qui n'avait « pas renoncé à tirer de la Belgique une aide moins indirecte » tenta mais en vain « d'obtenir du Cabinet de Bruxelles qu'il laissât l'Angleterre lever en Belgique deux divisions d'armée composées de volontaires » [28]. Reprenant le thème dans deux autres études, cet auteur y affirme que le gouvernement refusa à l'Angleterre l'autorisation d'enrôler sur son territoire [29].

Eu égard aux dispositions légales décrites précédemment, cette dernière affirmation paraissait sujette à caution. Comme elle était étayée par une missive adressée par de Brouckère au représentant belge près de la Cour de Saint-Petersbourg, un contrôle s'imposait. Ce fut révélateur. Au lieu de rendre la teneur de la correspondance ministérielle, De Ridder avait presque textuellement reproduit l'analyse de celle-ci. On y retrouverait peu à redire

si le résumé lui-même ne se révélait défectueux au point de prendre le contre-pied de la pensée exprimée par le ministre des Affaires étrangères. Qu'on en juge! Point n'était question dans la lettre au comte DE BRIEY, d'autoriser ou de défendre les enrôlements anglais; il s'agissait uniquement de porter à sa connaissance que le gouvernement se trouvait dans l'impossibilité de les faciliter. Rien ne s'opposait toutefois, précisait ce même texte, à ce que « l'opération eût lieu sans le concours direct ou indirect du gouvernement et aux risques et périls des contractants » [30].

Quant aux divisions que l'Angleterre escomptait soi-disant lever en Belgique, la documentation existante ramène l'affaire à de bien modestes proportions. Un souci dominait la politique belge de DROUYN DE LHUYS: trouver des conjonctures qui puissent permettre à nos dirigeants de montrer leur bon vouloir vis-à-vis de la cause alliée sans porter atteinte à la neutralité. Cette préoccupation l'avait incité à proposer l'occupation de Rome par des troupes belges; elle se trouvait aussi à l'origine des représentations sur les fournitures d'armes à la Russie. Cette fois, elle l'engageait à recommander de façon quelque peu intempestive le recrutement anglais. A peine le Parlement britannique avait-il voté le bill sur l'enrôlement étranger, que DROUYN chargea BARROT, ministre de France à Bruxelles, de demander confidentiellement au Gouvernement belge si celui-ci ne pourrait autoriser ce recrutement et éventuellement écarter les entraves à sa bonne marche. D'autorisation, le Gouvernement n'en avait guère à donner puisque la loi autorisait l'enrôlement des citoyens belges étrangers à l'armée. Quant aux facilités, si DROUYN estimait qu'elles n'engageaient pas la neutralité, le gouvernement en jugeait autrement.

BARROT montra peu d'enthousiasme pour la tâche qui lui incombait. Comme, par un heureux hasard, DE BROUCKÈRE gardait la chambre, il entretint VAN PRAET du recrutement anglais mais évita de traiter l'affaire à fond; il laissa néanmoins entrevoir que l'Angleterre solliciterait « peut-être plus qu'une tolérance passive ». BARROT, qui estimait déplacé l'ardeur de son ministre, sortit d'excellents arguments pour l'apaiser: l'initiative des pourparlers revenait non point au représentant de la France, mais au ministre anglais à Bruxelles; le recrutement envisagé

courait à un échec certain en raison du peu de sympathie que le service anglais soulevait dans le pays; par contre le service français enthousiasmait la population belge [31].

Quoi qu'il en soit, l'affaire du recrutement anglais en Belgique se limita aux contacts officiels précités. DROUYN s'en désintéressa d'ailleurs rapidement. Quant à lord HOWARD DE WALDEN, ministre de Grande-Bretagne à Bruxelles, il se trouvait toujours, au début du mois de février, sans directives à ce sujet [32]. Il ne pouvait en être autrement en raison des préventions anglaises contre l'enrôlement des « braves Belges » [33].

Pour suppléer à l'insuffisance numérique de ses forces nationales, le Gouvernement anglais avait, dès décembre 1854, envisagé le recrutement de quelque cinquante mille hommes en Europe et dans le Proche-Orient. Des trois légions qui furent levées en Europe occidentale: une allemande, une helvétique et une italienne, seule la légion étrangère allemande (*German Foreign Legion*) enthousiama tout particulièrement l'opinion publique britannique en raison des excellents services que les Hanovriens et Brunswickois au service de l'Angleterre avaient rendus au cours des guerres contre l'Empire français [34]. Cet intérêt n'empêcha pas que son recrutement se présenta d'abord fort mal. Y furent pour quelque chose les interpellations malheureuses de lord DERBY et, à coup sûr aussi, l'hostilité qu'à tout propos la Prusse montrait à la cause alliée. Après quelques semaines de tâtonnements, le recrutement n'en démarra pas moins brusquement. L'afflux de volontaires devint bientôt tel que le Gouvernement anglais prit, au début du mois de mai, la résolution de porter l'effectif de la légion de cinq à dix mille hommes [35]. Il en résulta que les enrôleurs débordèrent bientôt le cadre géographique primitivement fixé à leurs activités pour étendre celles-ci à la Belgique en dépit des préjugés défavorables que depuis 1815 les Anglais nourrissaient à notre égard. L'initiative ne donna lieu à aucune tractation officielle ou officieuse entre Londres et Bruxelles.

Le 3 mai 1855, à Arlon, l'Anglais Joseph-William BIGGER et le Luxembourgeois Jacques THOMAS descendirent à l'hôtel de

l'Europe où, en dépit de la présence de plusieurs officiers de la garnison, ils ne firent pas mystère de leur qualité d'agents recruteurs anglais. Le même soir, ils s'en retournèrent à Longwy après vérification de leurs passeports par la police locale venue aux nouvelles [36]. Les habitants et la garnison d'Arlon apprirent ainsi que l'Angleterre ne réchignait pas devant le prix pour attirer des volontaires à son service. Les conditions se révélaient particulièrement alléchantes: prime d'engagement de 150 francs, solde journalière de 1,25 F, une année de solde après la campagne, pension en cas de blessure grave. De Longwy où une éventuelle action de la justice belge ne pouvait les atteindre, les deux compères incitèrent certains soldats de la garnison d'Arlon à la désertion au moyen de lettres personnelles remises par porteurs. L'appât séduisit quelques récidivistes de la désertion et des hommes qui avaient déjà subi ou étaient sur le point de subir de fortes punitions.

En vertu des pouvoirs que leur conférait la loi sur le débauchage des militaires, les autorités locales prirent les mesures qui s'imposaient. Une enquête judiciaire fut ouverte et un mandat d'arrêt lancé pour la forme contre BIGGER et THOMAS. La police et la gendarmerie accrurent leur surveillance sur les étrangers et les cabarets fréquentés par la troupe. Des patrouilles circulèrent entre Arlon et la frontière; furent appréhendés et ramenés de force à la caserne les soldats circulant en dehors d'un rayon d'une demi-lieue. Enfin la caisse du 10e de ligne versa huit francs aux douaniers par déserteur arrêté [37].

Une enquête similaire ouverte quelques semaines plus tard à Ostende révéla que le consul anglais en cette ville payait le passage par la malle à des déserteurs du 7e de ligne, et que, pour les besoins de la cause, l'épouse d'un ancien fraudeur belge habitant depuis plusieurs années l'Angleterre allait et venait régulièrement entre Douvres et Ostende [38].

Ces débauchages ne soutenaient toutefois pas la comparaison avec ceux que réalisait le bureau des enrôlements pour la légion étrangère allemande établi à Lille. La proximité de la Grande-Bretagne, la facilité des communications avec ce pays et les rapports que nombre d'Ostendais entretenaient Outre-Manche

expliquaient les débauchages d'Ostende. Ceux d'Arlon se comprenaient à la lueur des recrutements en cours dans les Etats de la Confédération Germanique. Mais les uns comme les autres étaient localisés et d'ordre périphérique. Le fait qu'ils émanaient d'individus travaillant isolément, explique leurs résultats dérisoires: une dizaine d'hommes à Arlon; tout autant à Ostende.

Autrement efficaces se révélaient les agissements des recruteurs établis à Lille. Véritable porte de la France, cette ville voyait chaque année passer des milliers d'ouvriers saisonniers originaires de nos provinces; nombre de nos compatriotes y avaient leur gagne-pain; la seule ligne de chemin de fer reliant la Belgique et la France la traversait. C'est pourquoi, en vue surtout de pourvoir aux effectifs de sa légion étrangère, la France y tolérait la présence d'agences de recrutement, lesquelles disposaient d'un réseau serré de rabatteurs: cabaretiers de bas étage, voire soldats en activité de service. Celle du nommé DACQUIN, ex-déserteur belge, dont l'action dépendait de quelque soixante correspondants dans les garnisons belges, se spécialisa dès mai 1855 dans le recrutement pour la Grande-Bretagne.

Les consuls belges du Nord de la France renseignèrent fidèlement sur les résultats de cette nouvelle campagne. Celui de Calais dénombra scrupuleusement les Belges qui faisaient partie des groupes de volontaires venant de Lille et s'embarquant pour l'Angleterre. Espacés au début, ces passages devinrent bientôt plus fréquents, plus étoffés aussi. Le 29 novembre 1855, ce même consul repéra quatre lanciers en uniforme dans un convoi en partance. L'inusité de l'événement l'incita à les interroger. Il apprit ainsi que nombre de leurs camarades du 4e lanciers en garnison à Tournai, s'apprêtaient à franchir la frontière [39]. Ces déclarations et le fait que leurs auteurs s'affichaient ouvertement comme déserteurs (c'était la première fois que ceci se présentait) révélaient que les débaucheurs gangrenaient dangereusement la troupe.

C'est dans le cadre des lois existantes que le gouvernement entreprit, dès le principe, de lutter contre le débauchage de militaires. Comme le ministre de la Guerre jugeait insuffisantes les mesures prises et insistait pour qu'une réclamation soit adressée à

Paris à charge des agents anglais établis à Longwy, VILAIN XIIII chargea Firmin ROGIER de demander au gouvernement français de couper court à leurs activités « dans un esprit de bon voisinage ». Décevante fut la réponse de Paris: les embauchages en cours n'étaient pas le fait d'agents français mais d'étrangers qu'immunisaient des passeports d'origine anglaise [40]. De deux choses l'une: ou le ministre des Affaires étrangères s'était naïvement abusé sur le bien-fondé de sa réclamation, ou il l'avait introduite dans l'unique but de justifier son impuissance vis-à-vis de ses collègues, voire de l'opinion publique. Quoi qu'il en soit, VILAIN XIIII n'importuna plus Paris à ce propos.

Après ceux de Longwy, les débauchages d'Ostende appelèrent l'attention du Gouvernement. Leur répression posait une question délicate. Au cas où un capitaine anglais soupçonné de prendre des déserteurs à bord, empêcherait l'accès de son navire grâce à un pavillon ou tout autre moyen, convenait-il d'appliquer strictement l'arrêté du 8 mars 1843 réglant le service des commissaires maritimes ? Fallait-il demander au consul de la nation à laquelle appartenait le bâtiment, la mainlevée de l'obstacle opposé au commissaire, et, en cas de refus, passer outre? Le ministre de la Justice estimait qu'il « pourrait y avoir des inconvénients graves à ce que l'autorité belge fît de l'espèce une application trop rigoureuse de ses droits ». Tel fut également l'avis de VILAIN XIIII [41]. Ainsi furent délibérément mais sagement mis en veilleuse, et les impératifs de la neutralité et la stricte observance des lois. La politique du bon vouloir l'avait une fois de plus emporté.

Les désertions ne s'en multipliaient pas moins en dépit des moyens coercitifs et préventifs mis en œuvre. La preuve en était fournie. L'inefficacité des mesures prises provenait de ce qu'aucune action ne les prolongeait au-delà des limites territoriales. Comme les autorités militaires n'avaient pu obtenir satisfaction par le jeu régulier des rapports diplomatiques, elles en arrivèrent à repenser le problème. Le mal résidait dans le fait que, une fois la frontière franchie, le déserteur était immédiatement admis au service anglais. C'est ce qu'attendaient les timorés restés au pays pour tenter à leur tour l'aventure. Le seul moyen pour enrayer la contagion consistait donc à empêcher l'admission des déserteurs

et à faciliter leur rentrée au corps qu'ils venaient d'abandonner. On espérait que de pareils retours détourneraient les autres de leurs projets [42].

C'est dans cette perspective qu'on peut expliquer les tractations qui, dès la fin de l'année 1855, s'établirent entre notre consul à Lille et l'ex-déserteur DACQUIN, directeur du bureau d'enrôlement anglais en cette ville. Ne pouvant impunément rentrer au pays, DACQUIN désirait sa grâce ou, tout au moins, un sauf-conduit pour traverser la Belgique et se rendre en Allemagne où l'appelaient ses affaires. L'enjeu devait être important puisque, en échange de la mansuétude de l'administration belge, il proposait non seulement de ne plus admettre des militaires mais encore de révéler comment on les incitait à la désertion et de quelle manière on favorisait leur passage en France. En dépit des réticences du ministre de la Justice, un accord dut intervenir puisque, au cours du mois de décembre 1856, alors que s'ouvrait une campagne de recrutement en faveur de l'armée coloniale néerlandaise, le consul belge à Lille payait à DACQUIN dix francs par déserteur ramené au consulat [43].

Il n'entre point dans notre intention de retracer l'histoire de la *German Foreign Legion,* ni d'entrer dans le détail de son organisation. L'étude systématique des archives de la légion, conservées en Grande-Bretagne, fournirait sans aucun doute d'intéressantes précisions sur le nombre de Belges, tant civils que déserteurs, qui y prirent service [44]. Rappelons qu'elle comptait, fin 1855, neuf mille hommes répartis en trois corps de chasseurs, cinq régiments d'infanterie légère et deux de dragons légers [44]. Les recrues d'origine allemande se concentraient à Héligoland, alors possession anglaise, avant d'être dirigés sur Douvres vers où affluaient aussi les recrues d'origine belge. C'est dans les environs de Folkestone, sur le Pas-de-Calais, que se forma et s'exerça la légion, d'abord au camp de Shorncliffe, puis à celui de Hythe [45]. Comme la chute de Sébastopol n'avait pas marqué la fin des hostilités, la première brigade de la légion (un corps de chasseurs et trois régiments d'infanterie légère) s'embarqua au cours du dernier trimestre de l'année 1855 pour Scutari [46]. Elle ne fut jamais engagée et regagna la Grande-Bretagne au cours de l'été suivant [47].

De nombreuses violences dues à une indiscipline endémique, marquèrent dès lors la présence de la légion sur le territoire anglais. Les bataillons rentrés de Crimée et casernés au camp de Browndown, près de Plymouth, s'en prirent à la population locale. Ceux cantonnés à Aldershot livrèrent des batailles rangées aux Rifles qui partageaient ce camp modèle avec eux [48]. Ces incidents dessillèrent les yeux des Anglais. Aux louanges qui avaient accueilli la formation de la *German Foreign Legion*, succédèrent d'âpres critiques. Quelques mois plus tôt, aucun sacrifice financier ne semblait trop lourd pour lever ces volontaires; maintenant que la guerre était finie, d'aucuns se scandalisèrent des frais énormes qu'avait occasionnés leur recrutement. D'autres reprochèrent à Lord PANMURE, ministre de la Guerre, d'avoir vidé les bagnes allemands:

> Our Minister at War... deserves the thanks of every state of Germany for ridding them of such ruffians, and we shall not be surprised to hear that he receives a testimonial from their respective police authorities, expressing their sense of his services [49].

De nouvelles difficultés surgirent lorsque la Grande-Bretagne licencia la légion. Les ex-déserteurs ne pouvaient rentrer dans leur patrie sans y encourir les rigueurs de la justice militaire. Quant aux autres qui avaient perdu leur nationalité du fait de leur engagement, les gouvernements en cause préféraient ne pas devoir les accueillir, tels les Etats de la Confédération Germanique. La Belgique adopta une attitude similaire que les ministres de la Guerre et de la Justice justifièrent en ces termes:

> Ceux ayant perdu la qualité de Belge sont pour la plupart des mauvais sujets dont un grand nombre finissent par entrer dans les dépôts de mendicité et deviennent une charge pour l'Etat par suite du refus des communes de payer leurs frais d'entretien. La Belgique n'a pas intérêt à ce que ces individus rentrent en Belgique [50].

Il est certain qu'en dépit de cette hostilité nombre de volontaires rentrèrent chez eux. N'empêche qu'au mois de décembre 1856, quelque trois cents congédiés — probablement des déserteurs belges — vivaient d'expédients à Lille; pour s'en défaire, les autorités locales autorisèrent leur recrutement pour l'armée coloniale néerlandaise [51]. La Grande-Bretagne ne se désintéressa cependant pas du sort de ceux que leur

patrie d'origine traitait en indésirables. Elle proposa de les établir le long de la frontière de la Cafrerie, en qualités de colons redevables de certaines obligations militaires (*military settlers*). Cette offre dut être bien accueillie puisque, lors de la révolte des Cipayes en 1857, 1 030 de ces colons s'engagèrent volontairement pour les Indes [52]. Il serait intéressant de rechercher dans les archives anglaises combien de Belges s'établirent ainsi au Cap et combien d'entre eux y participèrent à la répression de la révolte.

Fournitures d'armes, projet d'occupation des Etats romains, participation aux opérations militaires, recrutement de volontaires sur son territoire, sont quelques-uns des problèmes qui retinrent l'attention au cours de la guerre de Crimée. Comme, durant ces trois années, le gouvernement belge avait facilement tiré de mauvais présages des événements en cours, et avait cru bon chaque fois de devoir réaffirmer sa neutralité, l'on s'empressa de conclure que les alliés voulaient attirer la Belgique dans leur camp. De pressions ou d'insinuations dans ce sens, il n'existe guère de traces. Dans le cadre des événements et dans la limite de la documentation existante, il apparaît que la France et la Grande-Bretagne ne songèrent pas à porter atteinte à la neutralité belge. Elles se montrèrent par contre sensibles à tous les témoignages de sympathie pour leur cause. Ces témoignages, le cabinet de Bruxelles leur en donna plusieurs fois.

12 octobre 1964.

NOTES

[1] *Moniteur belge* du 1er février 1855, p. 370; ce texte est partiellement repris dans : VILAIN XIIII à DE JONGHE, Bruxelles, 7 juillet 1855 [A.E.B. (Archives du ministère des Affaires étrangères), Sardaigne].

[2] BANNING, E.: Les origines et les phases de la neutralité belge (publié par DE RIDDER, A.) (Bruxelles, 1927, p. 93-104); DE RIDDER, A.: Le mariage du roi LÉOPOLD II d'après des documents inédits (Bruxelles, 1925, p. 219-236); DE RIDDER, A.: La neutralité belge pendant la guerre de Crimée (*Bulletin de la Société d'Histoire moderne,* 5e série, no 13, mai 1926, p. 264-265); DE RIDDER, A.: La Belgique et les puissances européennes (*Histoire de la Belgique contemporaine, 1830-1914,* t. I, Bruxelles, 1928, p. 152-153); GIUNTELLA, V.-E.: L'intervento piemontese in Crimea e la neutralità del Belgio (tiré à part de *Rassegna storica del Risorgimento,* 39e année, fasc. IV, octobre-décembre 1952).

[3] De Ridder, A.: La neutralité belge pendant la guerre de Crimée (*Bulletin de la Société d'Histoire moderne,* 5e série, no 13, mai 1926, p. 265).

[4] Le Gouvernement aurait éventuellement pu en appeler aux articles 84 et 85 du Code civil, lesquels lui permettaient de poursuivre quiconque exposait l'Etat belge ou ses concitoyens à des représailles du fait d'actions hostiles non approuvées par ce même gouvernement. Il s'en abstint dans la crainte probable que l'application de ces articles ne nuise à d'autres activités même non industrielles.

[5] Note datant du mois d'août 1854 sur les fournitures d'armes (A.E.B., copies de Paris).

[6] de Brouckère à Firmin Rogier, Bruxelles, 17 mars 1854; de Brouckère à Firmin Rogier et à Van de Weyer, Bruxelles, 20 mars 1854; Firmin Rogier à de Brouckère, Paris, 21 mars 1854 (A.E.B., France - Compléments non reliés). Détail qui ne manque pas de saveur: le 26 mars 1854, de Brouckère adressa aux ministres anglais et français accrédités près la Cour de Bruxelles, les statistiques relatives à l'exportation d'armes pendant les mois de janvier et de février 1854. Elles révèlent que les alliés avaient au cours de cette période acquis ... plus d'armes que la Russie: De Ridder, A.: Le mariage du roi Léopold II d'après des documents inédits (Bruxelles, 1925, p. 235, note 4). Sur le passage en transit, puis en fraude, d'approvisionnement de guerre par le territoire prussien, voir : de Guichen: La guerre de Crimée (1854-1856) et l'attitude des puissances européennes (Paris, 1936, p. 300).

[7] Cardinal Antonelli à l'ambassadeur de France près le Saint-Siège, Rome, 28 décembre 1854 (lettre reproduite dans *Le Moniteur belge* du 1er janvier 1855, p. 144).

[8] Jusque ces dernières années, on ne connaissait l'existence de cette proposition française que par le récit circonstancié mais incomplet qu'en fit de Brouckère, et que reproduisit Corti, E. et Buffin, C.: Léopold Ier, oracle politique de l'Europe (Bruxelles, 1926, p. 311-312). En 1927, A. De Ridder constatait encore l'inexistence de documents à ce propos dans les archives du ministère des Affaires étrangères: Banning E.: *op. cit.* (Bruxelles, 1927, p. 99, note 2). - Ces mêmes archives offrent actuellement divers documents relatifs à cette affaire, notamment deux missives confidentielles adressées par Firmin Rogier à de Brouckère et respectivement datées des 7 et 14 janvier 1855, et le brouillon de la note que le ministre des Affaires étrangères remit à Liedts la veille du départ de celui-ci pour Paris (A.E.B., France - Compléments non reliés). De Ridder, A. (La Belgique et les puissances européennes, dans: *Histoire de la Belgique contemporaine, 1830-1914,* t. I, Bruxelles, 1928, p. 153) exagère manifestement lorsqu'il écrit que Drouyn de Lhuys « par négociations officieuses d'abord, officielles ensuite » engagea la Belgique à relever les troupes françaises à Rome. S'étant attiré un blâme, Firmin Rogier montra désormais plus de discrétion dans ses rapports avec Drouyn de Lhuys. Lorsque, le 17 janvier 1855, le ministre français des Affaires étrangères lui confia que d'ici quelques mois, lui, Firmin Rogier, viendrait lui faire « une communication importante » qu'il ne pouvait encore prévoir, il se conforma aux directives reçues et évita de solliciter quelques éclaircissements. Or ceux-ci auraient été les bienvenus à Bruxelles: De Ridder, A.: Le mariage du roi Léopold II (Bruxelles, 1925, p. 228).

[9] « Le cabinet des Tuileries, gêné pour renforcer ses troupes en Crimée par l'immobilisation d'une division française à Rome, demanda que la Belgique envoyât dans la Ville Eternelle quelques milliers d'hommes destinés à y remplacer les régiments impériaux. » Ainsi s'exprime De Ridder, A.: La neutralité belge pendant la guerre de Crimée (*Bulletin de la Société d'Histoire moderne,* 5e série, no 13, mai 1926, p. 264). Même son de cloche dans les autres écrits de cet historien et dans Corti, E. et Buffin, C. (*op cit.,* p. 311) qui reprennent les objections de de Brouckère au projet français.

[10] Voir note 8. — Lorsque les puissances européennes songèrent à la Belgique

pour occuper la Bulgarie après l'insurrection de ce pays contre l'Empire ottoman, le gouvernement belge justifia son hostilité à ce projet en tirant une fois de plus, argument de sa neutralité (celle-ci n'était cependant pas en cause), du manque d'intérêt national, et des risques d'éventuelles complications; cfr DUCHESNE, A.: Un projet d'occupation de la Bulgarie par les troupes belges - 1876 (*Carnet de la Fourragère,* 8e série, no 4, décembre 1948, p. 220-224). En 1876 comme en 1855, la Belgique, sous le couvert de sa neutralité, n'aurait-elle eu en vue que ses propres intérêts nationaux? Sur les efforts français en vue d'amener la Belgique à témoigner « de son amitié et de son bon vouloir »: DE RIDDER, A.: Le mariage du roi LÉOPOLD II (Bruxelles, 1925, p. 229-230).

[11] Firmin ROGIER à DE BROUCKÈRE, Paris, 6 décembre 1854 (A.E.B., France); DE BROUCKÈRE à VAN DE WEYER, Bruxelles, 23 janvier 1855 (A.E.B., Grande-Bretagne); DE RIDDER, A.: Le mariage du roi LÉOPOLD II d'après des documents inédits (Bruxelles, 1925, p. 224-226).

[12] BARROT à DROUYN DE LHUYS, Bruxelles, 13 mai, 15 novembre et 24 novembre 1854 (A.E.B., copies de Paris); DE BROUCKÈRE à VAN DE WEYER, Bruxelles, 21 novembre 1854 (A.E.B., Grande-Bretagne); VAN DE WEYER à DE BROUCKÈRE, Londres, 27 novembre 1854 (A.E.B., Grande-Bretagne). Une note marginale apposée sur le dernier de ces documents apprend que les généraux et chefs de corps furent invités à plus de circonspection. Quant à BLONDEEL aux incartades de qui la majorité des rapports cités se rapporte il fut, malgré ses dénégations, sévèrement rappelé à l'ordre par le ministre des Affaires étrangères: cfr DUCHESNE, A.: A la recherche d'une colonie belge. Le consul BLONDEEL en Abyssinie, 1840-1842. Contribution à l'histoire précoloniale de la Belgique (Bruxelles, 1953, p. 55-56). — La correspondance du ministre de Belgique à Londres fait état au cours de l'année 1855 de nombreux articles de presse accusant notre pays d'être un foyer d'intrigues anti-alliées, et sa population d'être dévouée aux intérêts russes.

[13] LÉOPOLD Ier à FRANÇOIS-JOSEPH Ier, Laeken, 21 novembre 1854; FRANÇOIS-JOSEPH Ier à LÉOPOLD Ier, Vienne, ? décembre 1854 (A.E.B., copies de Vienne).

[14] VAN DE WEYER à DE BROUCKÈRE, Londres, 9 février 1855 (A.E.B., Grande-Bretagne).

[15] VAN DE WEYER à VILAIN XIIII, Londres 9 juin 1855 (A.E.B., Grande-Bretagne).

[16] Philibert BRON à ses deux fils Emile et Léon, engagés volontaires au Ier régiment de la Légion étrangère, Schaarbeek, 11 février 1855 (Archives du Musée royal de l'Armée, dossier: Belges en Crimée). Philibert BRON espérait que, à la faveur de la participation de la Belgique à la guerre d'Orient, seraient amnistiés les déserteurs belges (en l'occurrence ses deux fils) qui auraient honorablement combattu en Crimée au service de la France. Profitons de l'occasion pour rappeler que, à cette époque, de nombreux Belges servaient dans la Légion étrangère et qu'une campagne silencieuse mais effective de recrutement en faveur de ce corps se livrait en Belgique. Deux Tournaisiens, les frères Albert et Louis FLAMME (6e compagnie du IIe bataillon du régiment de la légion) ont laissé le récit de leurs aventures en Crimée sous le titre: *Correspondance d'un soldat belge en Crimée* [J.B. Flamme, Tournai, s.d. (1855)]. *Le Messager de Gand* de l'année 1855 fourmille de renseignements concernant des Belges engagés dans les légions étrangères anglaise et française, et combattant en Crimée.

[17] *L'Emancipation* du 22 octobre 1855. Les adjectifs malsonnants dont parle cet article, rappellent les propos déshonorants pour les Belges que le comte DE GLENGALL et Lord DERBY tinrent lors des discussions au Parlement anglais sur l'enrôlement des étrangers.

[18] *Le Moniteur belge* du 18 février 1855 (p. 545) donne la traduction de cet article. Nous avons en temps utile parlé des fournitures d'armes à la Russie. Certains des nombreux pamphlets édités en Belgique étaient l'œuvre

de réfugiés français; d'autres étaient d'inspiration russe. C'est en vain que DE BROUCKÈRE, qui craignait des réclamations alliées à leur sujet, demanda au ministre russe à Bruxelles de mettre un terme aux publications patronnées par la Russie: VRINTS à BUOL, Bruxelles, 10 novembre 1854 (A.E.B., copies de Viennes). Le pamphlet qui occasionna le plus d'ennuis au cabinet de Bruxelles portait pour titre: *De la conduite de la guerre d'Orient - Expédition de Crimée - Mémoire adressé au gouvernement de S.M. l'Empereur Napoléon III par un officier général* (Bruxelles, 1855), et critiquait violemment les opérations alliées. Comme on en attribuait l'inspiration au prince NAPOLÉON et la rédaction à Emile DE GIRARDIN, cette brochure connut un succès de curiosité. Le gouvernement français porta plainte contre les éditeurs pour avoir prétendu qu'elle avait été adressée à l'Empereur, et pour l'avoir attribuée à un général français; la justice belge refusa néanmoins d'entamer des poursuites sur des bases aussi fragiles: *Le Moniteur belge* des 5 et 15 avril 1855, p. 1092 et 1159). Elle était en réalité l'œuvre de TAVERNIER, réfugié politique et propriétaire de *l'Observateur,* et du publiciste bruxellois Charles-Oscar FLOR. Enhardi par le succès obtenu, les deux auteurs s'empressèrent de publier quelques semaines plus tard un second mémoire sous le même pseudonyme: DE LE COURT, J.-V.: Bibliographie nationale - Dictionnaire des Anonymes et Pseudonymes, XV^e siècle 1900 (T. I, Bruxelles, 1960, p. 279, 1117 et 1239). Comme le gouvernement français ne s'en formalisa pas, cette nouvelle brochure passa pour ainsi dire inaperçue.

[19] *Annales parlementaires - Chambre des Représentants,* séance du 16 février 1855, p. 734-744.

[20] *Annales parlementaires - Chambre des Représentants,* séance du 30 novembre 1855, p. 115. On l'aura constaté: en Belgique on prenait au sérieux les attaques de la presse anglaise probablement parce que celles-ci troublaient la tranquillité publique. VAN DE WEYER, notre ministre à Londres, estimait cependant qu'elles n'avaient guère d'influence en Angleterre; VAN DE WEYER à VILAIN XIIII, Londres, 19 mai 1855 (A.E.B., Grande-Bretagne).

[21] *Réponse aux allégations anglaises sur la conduite des troupes belges en 1815 par un officier général* (Bruxelles, 1855, p. 9-10).

[22] *Annales parlementaires - Chambre des Représentants,* séance du 28 février 1855, p. 835; *Annales parlementaires - Sénat,* séance du 27 février 1855, p. 119. — Au sujet de l'épée remise au général RENARD, cfr: LECONTE, L.: Les armes d'honneur (*Carnet de la Fourragère,* 6^e série, n° 6, juillet 1942, p. 564).
Signalons encore que la brochure du général RENARD fut traduite en plusieurs langues et qu'un exemplaire en fut adressé à chaque membre du Parlement anglais : VRINTS à BUOL, Bruxelles, 9 février 1855 (A.E.B., copies de Vienne); DE LE COURT, J-V.: Bibliographie nationale - Dictionnaire des Anonymes et des Pseudonymes, XV^e siècle - 1900 (T.I., Bruxelles, 1960, p. 834).

[23] *Annales parlementaires - Chambre des Représentants,* séance du 19 mai 1855, p. 1219.

[24] VAN DE WEYER à DE BROUCKÈRE, 20 février et 27 mars 1855 (A.E.B., Grande-Bretagne).

[25] DE RIDDER, A. écrit à tort dans: La Belgique et les puissances européennes (*Histoire de la Belgique contemporaine, 1830-1914,* T. I, Bruxelles, 1928, p. 152) que le cabinet de Bruxelles opposa une « réponse négative à la demande de l'Angleterre d'autoriser des enrôlements sur notre territoire, ce qui lui valut des attaques violentes de la part de la presse britannique et des accusations de lâcheté contre notre armée ».

[26] LORETTE, J.: Les expéditions militaires belges au Portugal en 1832 et 1833 (Paris-Bruxelles, s.d. (1950), p. 29-38, 64-66).

[27] DESCAMPS, E.: La neutralité de la Belgique au point de vue historique, diplomatique, juridique et politique (Bruxelles-Paris, 1902, p. 477-483). On trouvera d'intéressants aperçus sur la question des enrôlements effec-

tués en territoires neutres au profit de gouvernements étrangers, et sur la législation belge à cet égard, dans les archives du ministère des Affaires étrangères (dossier B 68/I).

[28] De Ridder, A.: La neutralité belge pendant la guerre de Crimée (*Bulletin de la Société d'Histoire moderne,* 5e série, no 13, mai 1926, p. 264).

[29] De Ridder, A.: Le mariage du roi Léopold II d'après des documents inédits (Bruxelles, 1925, p. 221, note 3); De Ridder, A.: La Belgique et les Puissances européennes (*Histoire de la Belgique contemporaine, 1830-1914,* T. I, Bruxelles 1928, p. 152).

[30] de Brouckère au comte de Briey, Bruxelles, 29 janvier 1855 (A.E.B., Russie). — L'on sait que, aux archives du ministère des Affaires étrangères, la correspondance diplomatique des légations est reliée, et que chaque volume de cette importante suite offre l'analyse des documents qui le composent.

[31] Drouyn de Lhuys à Barrot, Paris, 26 décembre 1854; Barrot à Drouyn de Lhuys, Bruxelles, 27 décembre 1854 (A.E.B., copies de Paris). On aura remarqué que Drouyn adressa ses instructions au ministre de France à Bruxelles le 26 décembre soit à peine quatre jours après le vote du bill sur l'enrôlement. Comme pour le projet d'occupation de Rome par les troupes belges, cette nouvelle initiative française révélait dans le chef de son auteur, un sens de l'à-propos aigu mais intempestif.

[32] Barrot à Drouyn de Lhuys, Bruxelles, 2 février 1855 (A.E.B., copies de Paris). — Le 17 janvier 1855, la légation belge à Londres affirmait que, contrairement à ce que mandaient des rapports en provenance de La Haye, aucun ministre anglais n'avait encore fait allusion à un éventuel recrutement anglais en Belgique: Drouet à de Brouckère, Londres, 17 janvier 1855 (A.E.B., Grande-Bretagne).

[33] Avant le vote du bill d'enrôlement, deux ex-officiers belges avaient déjà contacté le gouvernement britannique en vue de la formation d'une légion belge soldée par l'Angleterre. Il s'agissait, signalait le 23 décembre 1854, Van de Weyer à de Brouckère (A.E.B., Grande-Bretagne), du général comte Van de Meere de Cruyshautem qui se livrait à Londres au commerce des vins, et du colonel Jean Palmaert que ses affaires appelaient fréquemment en cette même capitale. Ces deux pittoresques personnages eurent leur heure de gloire en 1830. Sur Palmaert, dont le nom fut naguère lié à la formation d'un corps belge pour l'Espagne mais qui eut maints démêlés avec la justice: Leconte, L.: Après septembre 1830 — Un révolutionnaire mécontent (*Carnet de la Fourragère,* 9e série, no 2, juin 1950, p. 73-94); Lorette, J.: Un projet d'expédition belge en Espagne en 1835 et son influence sur notre politique de neutralité (*Carnet de la Fourragère,* 9e série, no 5, mars 1951, p. 344-380). Sur Van der Meere qui fut une des vedettes du complot des Paniers Percés: Leconte, L.: Les éphémères de la Révolution de 1830 (Bruxelles, 1945, p. 149-158). Ajoutons que dans ses mémoires (Bruxelles, 1880, p. 251-257), le général Van der Meere s'adjugeait un rôle important dans la conception et la défense devant le Parlement du bill sur les enrôlements étrangers. Ses projets ne furent cependant pas retenus. Et pour cause! leur auteur n'offrait guère de garanties et l'opinion publique leur était hostile.

[34] Outre les légions levées en Europe occidentale, l'Angleterre recruta encore des contingents turcs à pied et à cheval et quelques volontaires polonais: Gérard, F.: Des six légions étrangères levées par le gouvernement britannique (*Le spectateur militaire,* 2e série, T. X, 1855, p. 466-473); V.G.S. Twee legerstudiën van den tegenwoordigen tijd (*De militaire spectator, Tijdschrift voor het Nederlandsche Leger,* 3e série, T. I., 1856, p. 408-434). On trouvera le relevé des archives anglaises intéressant ces légions dans: *An alphabetic guide to certain War Office and other military records preserved in the Public Record Office* (*Public Record Office Lists and Indexes, LIII*) (Londres, 1931, p. 461 et 462).

Sur la légion étrangère allemande, on consultera: EGERTON, A.: The British German Legion, 1855-1856 (*Journal of the Royal United Service Institution,* T. 66, août 1921, p. 469-476). Quant à la légion italienne, il convient de ne pas la confondre avec le corps expéditionnaire que la Sardaigne envoya en Crimée. Rappelons à ce propos que dans la presse belge de l'époque, ce corps est sciemment représenté comme une légion de mercenaires à la solde anglaise: GHISALBERTI, A.-M.: Nuovi documenti sull'intervento piemontese in Crimea (*Revue internationale d'Histoire militaire,* T. III, n° 10, 1951, p. 155).

[35] VAN DE WEYER à VILAIN XIIII, Londres, 17 et 19 mai 1855 (A.E.B., Grande-Bretagne). La légion allemande compta en définitive neuf mille hommes répartis en trois corps de chasseurs à pied, cinq bataillons d'infanterie légère et deux régiments de dragons. Les recrues allemandes se concentraient à Heligoland qui était alors possession anglaise. De là, elles étaient dirigées sur Douvres. Au mois de juin, toutes rejoignirent le nouveau camp de Shorncliffe.

[36] VILAIN XIIII à VAN DE WEYER, Bruxelles, 12 mai 1855 (A.E.B., Grande-Bretagne).

[37] Rapport du procureur du Roi à Arlon au procureur général à Liège, Arlon, 24 juin 1855; ministre de la Guerre à VILAIN XIIII, Bruxelles, 9 mai 1855 (A.E.B., dossier B 68/IX). BIGGER et THOMAS s'étaient à bon escient établis à Longwy. De cette ville-frontière française ils pouvaient non seulement travailler le bataillon belge (II^{e} bataillon du 10^{e} de ligne) établi à Arlon mais surtout recruter dans les territoires proches de la Confédération Germanique — Pour situer la valeur morale de ces deux recruteurs, précisons que THOMAS avait déjà eu maille à partir avec les justices luxembourgeoise et belge.

[38] Commandant du 7^{e} de ligne au ministre de la Guerre, Ostende, 28 juin 1855 (A.E.B., dossier B 68/IX).

[39] Firmin ROGIER à VILAIN XIIII, Paris, 29 novembre 1855 (A.E.B., dossier B 68/IX).

[40] VILAIN XIIII à Firmin ROGIER, Bruxelles, 14 juin 1855; Firmin ROGIER à VILAIN XIIII, Paris, 6 août 1855 (A.E.B., dossier B 68/IX). La réponse de WALEWSKI, ministre des Affaires étrangères à Paris, était conçue en ces termes: « Le ministre de la Guerre vient de me répondre que les agents français sont complètement étrangers aux actes d'embauchage, et que d'ailleurs leurs instructions ne les autorisent nullement à recourir à des manœuvres semblables à celles dont se plaint avec raison votre gouvernement. » Le ministre de la Guerre belge ne s'avoua cependant pas battu. Plus d'une fois il revint encore à la charge pour que son collègue aux Affaires étrangères réitérât ses réclamations. Sa dernière missive à ce propos date du 12 décembre 1855 (A.E.B. dossier B 68/IX).

[41] VILAIN XIIII au ministre de la Justice, Bruxelles, 1er août 1855 (A.E.B. dossier B 68/IX).

[42] Ministre de la Guerre à VILAIN XIIII, Bruxelles, 26 janvier 1857 (A.E.B., dossier B 68/IX).

[43] Consul de Belgique à Lille à VILAIN XIIII, Lille, 23 janvier 1856; ministre de la Justice à VILAIN XIIII, Bruxelles, 1er février 1856; consul de Belgique à Lille à VILAIN XIIII, Lille, 27 décembre 1856 (A.E.B., dossier B 68/IX).

[44] Voir note 34.

[45] *The Italian Foreign Legion* (*Colburn's United Service Magazine and Naval and Military Journal,* année 1855, T. III, p. 14-15); *Stations of the British Army* (*ibidem,* p. 134, 308, 469 et 623).

[46] Le 1er corps de chasseurs s'embarqua le 11 octobre 1855. Les 1er, 2^{e} et 3^{e} régiments d'infanterie légère, respectivement les 26 octobre, 22 et 24 décembre 1855. Total des embarqués: 138 officiers et 3615 hommes de

troupe. Pertes: 39 décès par maladie, 79 déserteurs: SAYER: Despatches and papers relative to the campaign in Turkey, Asia minor and the Crimea during the war with Russia (Londres, 1857, annexe); S.V.G.: Twee legerstudiën van den tegenwoordigen tijd (*De militaire spectator. Tijdschrift voor het Nederlandsche leger,* 3e série, 1re partie, 1856, p. 429).

[47] Le volontaire d'origine belge L. FERDINANT (8e compagnie du 1er régiment d'infanterie légère) relate son retour de Turquie dans une lettre écrite du camp de Browndown près de Portsmouth et datée du 10 septembre 1856 (Archives du Musée royal de l'Armée, dossier: Belges en Crimée).

[48] Il n'est pas sans intérêt de rappeler que le camp d'Aldershot fut tracé et construit sur le modèle de Beverloo. Dès le début des hostilités, l'Angleterre qui se trouvait confrontée avec le problème de l'instruction de ses nombreuses recrues décida la création d'un grand camp militaire. On le voulait permanent pour qu'après les hostilités les troupes anglaises, qui jusqu'ici étaient toujours restées cantonnées dans les villes, puissent y effectuer de grandes manœuvres d'ensemble. Pour les spécialistes en la matière, le camp de Beverloo répondait le mieux au but proposé parce que ses casernes, ses tentes et ses huttes alliaient aux exigences de la garnison régulière les avantages du campement temporaire: VAN DE WEYER à DE BROUCKÈRE, Londres, 24 mars 1855 (A.E.B., Grande-Bretagne). On trouvera une curieuse description du nouveau camp dans: S.W.F.: A visit to the camp at Aldershot (*Colburn's United Service Magazine and Naval and Military Journal,* année 1855, T. III, p. 496-506).

[49] The Foreign Legion (*Colburn's United Service Magazine and Naval and Military Journal,* année 1856, T. II, p. 453).

[50] Ministre de la Guerre à VILAIN XIIII, Bruxelles, 26 janvier 1857; Ministre de la Justice à VILAIN XIIII (A.E.B., dossier B 68/IX).

[51] J.H.L.: Jaeger Corps in India - 1859 (*The Journal of the Society of Army* dossier B 68/IX).

[51] —: Jaeger Corps in India - 1859 (*The Journal of the Society of Army Historical Research,* T. V, 1926, p. 213-214). La révolte des Cipayes intéressa plusieurs de nos compatriotes: le futur général BRIALMONT sollicita son admission dans un état-major anglais pour y être employé à des travaux de reconnaissance: CROCKAERT, P.: Brialmont - Eloges et mémoires (Bruxelles, 1925, p. 383-385); le soi-disant colonel P.-S. PARENT qui, en 1830, avait commandé la Légion belgo-parisienne venue au secours de la Belgique, proposa de lever un corps belge pour participer à la répression: PARENT à Lord HOWARD DE WALDEN, Bruxelles, 30 juin 1857 (A.E.B., dossier B 68/IX); enfin le duc de Brabant (futur LÉOPOLD II) entretint la reine VICTORIA du même problème: STENGERS, A. et J.; Rapport sur une mission dans les archives anglaises (*Bulletin de la Commission royale d'Histoire,* T. CXXI, 1re livraison, 1956, p. LXXVI).

Ora-Westley Schwemmer.* — Belgium and the Nicaraguan canal project, 1841-1845 **

In the early 1840's a small group of far-sighted Belgians actively attempted to secure a concession for constructing a trans-isthmian canal through Nicaragua. The canal idea was by no means original with the Belgians. Designs for interoceanic canalization across the narrow Central American land strip had been advanced since the Spanish colonization in the sixteenth century, but none of the projects had been realized [1]. By the middle of the nineteenth century the newly independent republics of Central America pursued policies which excited the interests of numerous foreign entrepreneurs and foreign governments. Dependent economically on the export of agricultural staples, the Central American states would remain only a potential consumer of European products as long as they languished without commodious Atlantic ports and without internal communication suitable for any significant volume of commerce. Construction of a canal through Nicaragua would create opportunities for extremely profitable trade. Prospective canal builders expected priority rights to conduct that traffic and preferential treatment in most matters of trade. Some saw a possibiliy of utilizing the control of the canal to establish pre-eminence not only in Central American economic affairs, but also in world trade. By the 1840's the British, the North Americans, the French, and the Dutch all expressed some interest in canalization and in Nicaragua's strategic location. In 1843 and 1844 the Belgian

* The author received a research fellowship for the year 1961-1962 from the American Association of University Women Educational Foundation which enabled her to consult manuscript collections in London and Brussels containing materials for this article.

** Note établie dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire (*Bull. I.R.C.B.*, 1952, 1 064-1 066) et présentée à la séance du 4 novembre 1964 de ladite Commission en vue du *Mémorial 1965* (*Bull. ARSOM*, 1963, fasc. 4, p. 628).

Colonization Company tried to obtain both a canal concession and numerous associated privileges.

The Belgian Colonization Company had been founded under the special auspices of LEOPOLD I in September 1841 ostensibly for an immigration and commercial venture in Guatemala [2]. In November, a preliminary Exploratory Commission, partially subsidized by the Belgian government, went to Guatemala to select the lands which the Company intended to buy and to make a scientific study of the economic value of the natural resources of the area. The Commission returned in the summer of 1842 with a land-sale contract which committed the Company to establish a colony of European Catholics on the north coast at Santo Tomás de Guatemala, to build a deep-water port there capable of accomodating trans-Atlantic vessels, and to build connective roads and water-routes to the interior. [3] King LEOPOLD I, who had previously encouraged a number of designs for overseas colonization, strongly supported the Company's projects. [4] He contributed his advice and prestige to the Company Directors, and contemporary sources alleged that he even covertly invested some of his own money in Company stocks.

Although the first colonization contract was signed only with Guatemala and bore no reference to an interoceanic waterway, the Belgian Colonization Company from the days of its founding maintained a strong interest in securing a canal concession from Nicaragua. During the Company's earliest organizational stages, the founders often justified their petitions for subsidies from the Belgian Cabinet with arguments that they were undertaking labors for overseas commercial activity which would lead to an immeasurable increase in Belgium's national commerce. If the Belgian Colonization Company built and operated a canal through Nicaragua, it would place Belgium in a preferential position in international competition for world trade and, thereby, render a national service to the entire Belgian economic community. Both the merchants and manufacturers would reap incalculable profits .[5]

While the Company had seized the immediate opportunity to found a colony in Guatemala, the Directors nonetheless regarded Santo Tomás as a base for continued growth and expan-

sion. The Nicaraguan canal project commanded primary attention. The Directors employed in two key posts two men with special technical knowledge of the proposed water-route. The man chosen to direct the Exploratory Commission in 1841, colonel Remy DE PUYDT, was an army engineer who had studied the canal question intently. WILLIAM I of the Netherlands had planned to send him in 1830 to join the special canal commission already in Nicaragua under the command of general VERVEER. Although DE PUYDT never actually went to Central America for the Dutch, he did maintain his enthusiasm for the canal idea and eventually wrote a memorandum on the subject. Before his departure for Guatemala in 1841, he reviewed the question and subsequently sketched an outline proposal for a Belgian exploratory group to the isthmus of Nicaragua. [6] To direct the first contingent of settlers at the Santo Tomás colony the Company chose a civil engineer named SIMONS who had actually served in Nicaragua under VERVEER between 1828 and 1830. [7] Both DE PUYDT and SIMONS would have willingly contributed their training, energies, and enthusiasm to any canalization scheme that the Company would devise, but unfortunately — perhaps tragically—both men died while the Company was in its infancy.

In the earlier months of 1843, as the first colonists sailed across the Atlantic to build their new homes along Guatemala's tropical coast, the Directors of the Belgian Colonization Company began negotiating to expand their ventures. In April the Company agent at Paris, Louis-Henri-Charles OBERT, who had been among the original and most ardent Company organizers, opened discussions with Jorge DE VITERI, the Archbishop of Salvador and a member of the Guatemalan Constituent Assembly. The prelate's commission from the Central American states charged him with ecclesiastical diplomacy and accredited him only to the Vatican. Nonetheless, when the Company spokesman requested that he negotiate clarifications and modifications of the DE PUYDT contract, he did so in the name of Guatemala, reserving unto the latter the right of ratification. [8]

During the April discussions OBERT and VITERI drew up and signed a number of articles which sketched a tentative outline for

creating additional colonies in Central America like the one planned for Santo Tomás de Guatemala and for linking the two oceans. This time the Archbishop undertook to negotiate in behalf of each of the five Central American states—if they should chose, through ratification, to become parties. As a result of these preliminary talks and agreements VITERI, hoping to confirm the treaty projects, went to Brussels the following month to confer with the Company's most important Director, the Count Théophile Antoine Guillaume HOMPESCH. The latter enjoyed warm personal relations with LEOPOLD. HOMPESCH and the King agreed on the desirability—and even necessity—for Belgium to acquire colonies and to increase overseas markets. HOMPESCH shared the king's sentiments so intently that some accused him of being LEOPOLD's *porte parole* in the Company's affair.

HOMPESCH and VITERI signed a convention on 13 May 1843 based on the ideas noted at Paris. In it they confirmed the grandiose scheme for the establishment of a ninety-year Confederation of five agricultural, industrial, and commercal Communities composed of the Santo Tomás colony and one Community to be established in each of the other four Central American countries. The Belgian Colonization Company and the adhering Central American states would also become parties to the Confederation. The project had five principal objectives. Four of these purposes directly concerned economic development in Central America, while the fifth objective, education, could also exercise positive influences on the national economies. The Confederation was to be an instrument for developing the agriculture, industry, and commerce of the participating nations. It would open ports and extend, in so far as the corporate resources would permit, the routes and facilities of communication both among the member states and between that group and the nations of Europe. As soon as possible the Confederation would build a trans-isthmian canal *via* Lake Nicaragua. Through these three extensive projects the designers of the Confederation aspired to create a "special domain" capable of strengthening Central American credit and of assuring future prosperity to the present population as well as to those new people immigrating to the Communities. Finally the Confederation would dedicate itself

to inculcate the ideals of the Catholic faith and support both religious and secular instruction. [9]

A vital section in the May Convention proposed conditions for undertaking the Nicaraguan canal construction. It was the Company's colonial Community in Nicaragua which would become the agent to build the canal as soon as possible. For that reason the capitalization of the Nicaraguan Community would be more than double that of each of the other four Communities. The corporate Confederate budget, moreover, would allocate special funds in assistance. The canal concession, however, would actually belong to the Belgian Colonization Company for the duration of the Confederation. Upon dissolution the canal would revert in full ownership to the state of Nicaragua which, nonetheless, would give the Community coupons of perpetual rent". As long as the Confederation existed its congress, in agreement with the Nicaraguan government, acted on the Company's proposals for fixing the charges and conditions imposed on canal traffic. The May Convention bore no provision specifying any distribution of canal revenues to Nicaragua—whether in the form of an annual rent or a percentage of the canal profits. [10]

The May Convention tersely and clearly ratified and incorporated the provisions of the proposed Paris Agreement between OBERT and VITERI. The earlier conditions and concessions, including those on lands and commerce, became a part of the final agreement. In awarding the Company concessions and privileges regarding both land and commerce, VITERI had acted for all five Central American nations with great liberality.

The Belgian Colonization Company would have become the proprietor of extensive territory and would have had a long time period in which to market its lots. All lands not occupied in the states adhering to the Confederation were to be ceded to the Company for sale and employment beneficial to the respective Community. The agreement mentioned no sale price to be paid to any of the five nations, while the proceeds of the lot subscriptions (minus the costs of promotion, sale, and "other deductions") were to be deposited in the Community treasuries. The real estate not sold or exploited at the time of the liquidation of the Communities and Confederation would revert to the

states. At the time of liquidation the Communities could retain properties in three categories:

1. Lands on which they had established farms, factories, and regular pastorage;

2. Mines claimed by the communities on which work had begun or simply if routes of communication had been started toward the mine sites;

3. Forests to which the Communities had gained access by improving river transit or building canals. [11]

The Belgian Company also gained generous terms for its commercial interests. Each community in the Confederation was to be declared a place of free deposit. Ships owned or freighted by any member of the Confederation would pay neither pilot nor port fees in those ports constructed by the Company, and, in all other ports, they would enjoy both the treatment of vessels under national registry and the special privileges of each Community. All foreign ships calling at community ports, although subject to the taxes determined by the government and the colonial administrations, would pay lower charges than those to be extracted at neighboring (i.e., not Company-constructed) ports. The Company would receive a twenty-year monopoly on steam navigation if steam service were initiated within five years after the founding of the community. The monopoly could be effected on the rivers and lakes within the ceded territory as well as at het ports which the Company would build. [12]

VITERI apparently did not anticipate, in either the Paris Agreement or the May Convention, that the Company might default on the works of either the canal or the Confederation. No articles assigned penalties or described a situation warranting revocation of the conventions.

Up to late summer of 1843 neither Auguste T'KINT, who was the Company's special agent in Guatemala, nor Martial CLOQUET, who was the Belgian Consul there, had formally approached any Central American officials on the subject of the Confederation agreements between VITERI and the Company. The prelate re-

tuned to Central America in late August intending to speak for the plan while visiting Guatemala City, but political considerations forced him to change his itinerary. After landing on the north coast of Guatemala, he proceeded directly to El Salvador. From there he undertook by letters to explain the commercial, agricultural, and industrial colonial union, and to state his arguments for a profitable Belgian-Central American economic mutualism. In the meantime Consul CLOQUET, pursuing his personal opinion that VITERI could be of little or no assistance as a company partisan, wrote the Belgian Minister of Foreign Affairs, Count Albert-Joseph GOBLET D'ALVIELLA a most unflattering sketch of the Archbishop, describing him as a violent and tactless man of slight honor and bad morals. CLOQUET attacked VITERI's assertion that the Belgian Government as well as the Company had charged him to negotiate the vast system of colonization. The consul wrote again in May 1844 to add that the Archbishop had lost all influence in both Guatemala and El Salvador. [13]

It seems reasonable to assume that GOBLET passed the substance of CLOQUET's correspondance on to HOMPESCH and the other Company Executives. Even before CLOQUET's May letter arrived in Brussels, the Directors decided that they would dispatch a special envoy to seek ratification of the VITERI conventions rather than rely on either agent, T'KINT or CLOQUET, already in residence. HOMPESCH conferred the mission on lieutenant Joseph-Albert Théodore BOUILLARD [14], who obtained a two-year leave from his regiment in order to serve the Company. The minister of war, DUPONT, subsequently promoted him to captain second class, a rank more suitable to his mission. [15]

It is apparent that HOMPESCH's desires to vaunt LEOPOLD's prestige in support of the VITERI treaties helped determine the decision to send a special envoy to Guatemala. In a letter to the King, HOMPESCH rehearsed the identity of interest between the Company and the nation. There is no question that these promotional essays expressed LEOPOLD's views and, hence, were intended more to sway the Cabinet and Chambers than the sovereign. HOMPESCH described the role the Company could play as a shield for Belgian political and economic penetration:

Given the present state of affairs, she [Belgium] can obtain these two conditions ["a privileged market for the ensconcement of her products and an asylum for the energies of her industrious population"] only through the intermediary of a company which serves as the Government's cloak to guide the impression of the Central American states, jealous of their independence in consideration of their weaknesses.

The Company has not and cannot have any other purpose than to serve as the Government's agent to protect commercial interests and the Belgians, who will establish themselves in these countries, in acquiring privileges and a position strong enough to be able, when necessary, to interpose its authority in order to support these same interests disguised as indigenous which is [*sic.* are] acquired for it and will give it a right to intervene in the internal affairs of the country... [16]

HOMPESCH went on to point out the necessity for harmony between the overseas representatives of the Belgian Government and those of the Company. He suggested that the duties and authorities of both these officials be combined in one agent. The Company President and the Minister of Foreign Affairs, then, ought to sponsor BOUILLARD and to draft his instructions conjointly [17]. It was decided that GOBLET should actually issue BOUILLARD's instructions including those for the Company about the ratification. HOMPESCH then urged that BOUILLARD be authorized not only to sue for ratification but also to represent the Santo Tomás colony before the Constituent Assembly, to negotiate treaties of friendship, navigation, and commerce with the five governments of Central America, and to arrange for a cession of the Central American offshore islands and a Pacific coast port. HOMPESCH repeatedly returned to the theme of the urgency of the canal question. He consistently spoke in terms of monopolizing the Central American markets and gaining control for Belgium of "one of the most important commercial areas on the globe." [18]

The Cabinet outlined for the mission a somewhat smaller scope than HOMPESCH had urged. GOBLET accredited BOUILLARD to the five Central American republics but not to New Granada though HOMPESCH had requested it because of the latter country's extended claim to the San Juan River—vital to the canal project.

The Foreign Minister instructed the Captain to emphasize his primary task of securing adherence to the VITERI agreements. Secondarily he might establish the foundations, subject to Belgian approval, for commercial treaties. GOBLET also instructed BOUILLARD to make the Central Americans aware of LEOPOLD's influence in Europe and to suggest that as an ally he could intervene to promote their best interests. Above all, they should consider the inter-oceanic canal projet and believe that the cooperation of Belgium "would be a decisive factor in leading" to its realization [19]. By these actions and instructions Goblet officially linked LEOPOLD and the Cabinet to the Company's attempted commercial expansion, even though the Government's participation was less encompassing than the Directors had hoped.

But the BOUILLARD mission came to nought. The Captain travelled to Madrid to learn Spanish but never departed for Central America. Both the Minister of War and the Company recalled him from the mission the following year. By that time it had become obvious from the conditions of the colony at Santo Tomás de Guatemala and the Company's failure to send relief that the Company's financial resources were insufficient to allow it to pursue the plan for the Confederation [20]. Nonetheless, between the date of BOUILLARD's official assignment in June 1844 and his recall in August 1845, the Company and the Government engaged in still other manœuvres to secure the Nicaraguan Canal rights.

Even though the VITERI treaties were still pending throughout the end of 1844, both the Belgian Government and the Belgian Colonization Company took the opportunity to attempt new negotiations for a canal treaty. This time the initiative came from Francisco CASTELLON, a Central American diplomat who was more properly accredited than was VITERI to undertake negotiations in the European capitals.

In February 1844, Nicaragua and Honduras jointly appointed Francisco CASTELLON minister plenipotentiary and extraordinary envoy to Belgium, France, Great Britain, Spain, and the United States [21]. The mission had multiple objectives, the most pressing of which were to negotiate treaties of friendship and

commerce with the several nations, and to settle the irritating questions with Great Britain that had arisen over claims owing to British subjects and the recent British naval blockade of San Juan del Norte [22]. In August, CASTELLON wrote to GOBLET requesting that LEOPOLD mediate the outstanding questions between Honduras and Nicaragua and the Court of Saint James. In this letter CASTELLON also announced his desire to discuss the possibilities of Belgian colonization and canalization in Nicaragua. His conversations in Brussels the following month made it obvious that he was offering to make Nicaragua a Belgian protectorate [23]. The tiny Central American nation foresaw a number of benefits to be gained from an alliance with a respected European country. Nicaragua needed help not only in settling international tensions but also in establishing internal tranquility and a more regular domestic administration. Economic progress would surely follow the political settlement—especially if Belgian capital were active in developing Nicaragua's economic potential and in building the canal.

LEOPOLD found the Nicaraguan proposals consonant with his interests in Belgian overseas expansion, but his Cabinet moved more cautiously. It was not as immediately disposed to accepting the proposals as was the monarch. The Cabinet first sounded out the British attitudes toward any future Belgo-Nicaraguan combination. The idea came forward, unfortunately, just at the time when the English began to profess giving up the protectorate system. The British intended to impose the policy on others. Thus London abruptly arrested the considerable enthusiasm LEOPOLD had generated for CASTELLON's protectorate offer. The Foreign Office announced the opposition of the entire British Cabinet to the idea, warned that Great Britain would not accept LEOPOLD's mediation in behalf of Nicaragua and Honduras, and reminded Brussels that Belgium's limited military and naval resources were insufficient to guarantee the integrity of a protectorate [24]. Facing such hostility, Belgium rejected CASTELLON's proposals by mid-October 1844 [25].

CASTELLON realized that British opposition ended any possibility for a protectorate, but he inquired whether the Belgian Government would negotiate at least a canal and colonization

treaty with Nicaragua [26]. Presumably Firmin ROGIER, the Belgian Minister to the Quai d'Orsay, refused this suggestion also when he formally communicated GOBLET's rejection of the protectorate offer. The Belgian correspondence made no specific statement on the canal, but one might guess that the interest of the Belgian Ministers in Central American investment depended on a guarantee of security such as a protectorate might lend. Patently the Cabinet regarded political stability—which Nicaragua did not enjoy and, left to her own devices, could not promise—a prerequisite to economic development. [27] The Cabinet, moreover, must have weighed the possibility that a canal agreement would entangle Belgium, as Nicaragua's ally, in quarrels with Great Britain. The British interests in strategic canal positions had already been demonstrated by the naval intervention at San Juan del Norte [28]. Since London had rejected GOBLET's offer to serve as a neutral mediator in the differences with Honduras and Nicaragua, it would probably regard with even less favor any Belgian diplomatic manœuvre made in behalf of a Central American ally.

Having failed in all phases of his mission, CASTELLON broke off the discussion with the European governments late in October [29]. Before leaving the Continent in December 1844, however, he re-negotiated a canal treaty with the Belgian Colonization Company. The new agreement followed the general tenor of the VITERI conventions for a neutral canal, but it was far more detailed and specific in assigning the rights, duties, and privileges of the contracting parties. The CASTELLON convention outlined a project for canalization unattached to any scheme for a Confederation of colonies or for extensive immigration. To raise funds for the enterprise the Belgian Directors might devise a special joint stock company. In such case, Nicaragua reserved the right to approve its statutes. Should the Belgian Colonization Company transfer the contract to any individual or corporation, it remained responsible for the engagements it had originally assumed [30]. The clauses guaranteeing Nicaraguan sovereignty over the canal itself, the lands used for it, and the lands ceded to the Company resembled those in the Guatemalan developmental and colonization contracts with the Company. Foreign

workers were declared subject to the national authorities, but they were allowed the protection of representatives of their own governments accredited to the State of Nicaragua. The articles stipulating customs exemptions and commercial privileges resembled those in the Archbishop's conventions, including the provision that all Company ships were to be considered as national vessels whether they sailed under the Nicaraguan flag or the Belgian [31].

The most precise of the new delimitations related to the cession of land, toll collections, and general financing. As a guarantee of its invested capital the Company was to receive a mortgage on all the public lands in Nicaragua, together with the right to exploit all their timber and mineral resources. For its own use the Company could appropriate without charge wood, stone, and any other available resource which proved necessary to the construction of the canal or its subsidiary industries. Rather than the gratuitous award of riparian rights in perpetual ownership granted by the VITERI concessions the new arrangement placed three conditions on the cession :

1. That the Company sell none of its acreage to any government;

2. That all land sales be deferred until work on the canal actually began;

3. That lands unsold twenty years after the completion of the canal reverted to the State of Nicaragua.

Whereas the earlier agreements made no mention of canal rents or the distribution of tolls, CASTELLON's arrangement permitted the Company to collect tolls for sixty years, but required it to pay one tenth of the gross receipts to Nicaragua. The new agreement also declared that "at the expiration of the period of concession the canal, its appendages, revenues, and privileges again become the property of the Government of Nicaragua." [32].

Acting under the assumption—or perhaps in the hopes—that Nicaragua would ratify the newly proposed treaty, HOMPESCH drew up the plans for financing the canal project and for sending

out the necessary technical expeditions. While the Belgian Colonization Company would ultimately remain responsible for meeting the treaty commitments, it intended to delegate the actual canal construction to another agency. The Company's serious financial predicament forced HOMPESCH to take advantage of the proposed treaty provision allowing for the creation of a special canal company. By May 1845 he drafted a lengthy note in which he proposed that a new stock company, chartered under Belgian law but internationally capitalized, might provide the one million francs necessary to undertake construction. Of the 200 000 shares representing the total capitalization he suggested that two-fifths might be reserved for English investors, two-fifths for French capitalists, and the remainder for the Belgians. Except for the provisional committee of founders the national character of the administration would be in direct proportion to the nationality of the capital. The plans never progressed beyond the stage of general suggestion. Sometime earlier, the Cabinet had promised to sponsor a legislative measure committing the Belgian government to guarantee interest payment on a Company loan, but the Cabinet had prohibited the Company from undertaking any new projects or even expanding the operations at Santo Tomás de Guatemala while the matter was pending. When the Committee of Directors presented HOMPESCH's canal plan in September 1845 to the Cabinet Ministers, they rejected it [33].

If the Company's newest canal project had not died because the Belgian Cabinet refused to sanction it, it would have been killed by the Nicaraguan authorities because of non-ratification. Although the CASTELLON arrangement improved upon the VITERI treaties in stipulating obligations and rewards with greater precision, the rewards still exceeded in liberality what the Nicaraguan legislature would willingly concede. The treaty proposal was not favorably received. The Nicaraguans turned their attention to another potential canal builder—Louis Napoleon BONAPARTE [34].

While Nicaragua had not abandoned the idea of connecting the two oceans through her territory, she had given up the idea of awarding the construction contract to either Belgium or the

Belgian Colonization Company. The former had declined to execute the work in conjunction with a protectorate. The latter had tried to capitalize on the impotence of all the Central American governments. The Company had, in fact, sought concessions from them which would have established it in a position of privileged commercial pre-eminence at the potential crossroads of world commerce.

Had the VITERI charters been ratified, the Company would have gained such vast commercial exemptions as to give it incomparable competitive advantage. The shipping privileges of the Communities could have been interpreted to mean that the Company was entitled to free deposit and that Company-owned or Company-freighted vessels were not required to pay tolls or pilotage fees in any port of the adhering countries. Because the steam navigation monopoly would have extended to ports as well as to rivers and lakes, new coastal ports successfully established by the Company to displace the old would have dealt Great Britain—the leader in such steamship transportation—a heavy blow. Even if the Brussels Directors should have fallen short of establishing five thriving Community-ports, the Company might still have gained great rewards. It was entirely possible to plan a busy port at Santo Tomás de Guatemala and to project only token ports in the other four nations. Yet the Company might still have claimed the right to exercise its profitable maritime exemptions throughout Central America.

The list of potential Company advantages from the VITERI arrangements included two other far-reaching items. If successful in meeting its contractual obligations, the Company could have virtually owned and operated the Nicaraguan canal on a ninety-year lease. And for that same period of time it could have controlled all the unimproved public lands of the five Latin republics. Even at the termination of the contract, with a little manœuvring and at slight cost, the Belgian Colonization Company might have retained valuable mineral deposits and timber stands. Thus the VITERI Conventions potentially permitted, for foreign profit, the monopolization of the Central American natural resources not yet under lease or concessioned prior to the agreements.

The CASTELLON Treaty, essentially a clarified revision of the VITERI-OBERT-HOMPESCH agreements, was designed to give Nicaragua greater economic remuneration over a shorter period of concession. The CASTELLON Treaty, as it stood without significant qualifications, assigned the canal and public lands back to state proprietorship at the expiration of the sixty-year charter. Such specific articles precluded the possibility of the Company's presenting claims against the Government following its resumption of ownership. But during the period of concession the Company would have enjoyed in Nicaragua almost the same broad advantages that it could have derived from the Confederation. Two most significant areas of privilege were the naturalization of the Company's commerce and the monopolistic control of the public lands.

The provisions of the proposed treaties offered extravagantly generous rewards to the Belgian Colonization Company. When the Central Americans refused to ratify, the Directors watched those treaties slip beyond their reach.

Despite the fact that there could be no realistic hope after 1845 for an arrangement acceptable to Nicaragua, HOMPESCH and the other Company Directors continued to urge the Belgians to devise projects for building a Nicaraguan canal. The elected Belgian officials routinely ignored or rejected the Company's promotional attempts.

Certainly the failure of the Belgian Colonization Company's projects can be traced in part to the attitude of the Belgian Chambers and Cabinets. Most of the Ministers between 1841 and 1845 did not share LEOPOLD's dreams for overseas expansion or his faith that government-supported overseas ventures would have resulted in great national strength and prosperity. The Cabinet's contributions to the first surveying expedition in Guatemala and the unfruitful loan-guarantee agreement were arranged only because of LEOPOLD's insistence [35]. Despite various small subsidies and some emergency aid to the Santo Tomás colonists, the Cabinets generally refused to engage their responsibility or to make any wholehearted, continuing commitments toward either the original colonial establishment in Guatemala or toward the additional plans for building a trans-isthmian canal. In

government circles the only real support for LEOPOLD's ideas came from two career diplomats [36] and from Count GOBLET who held the Foreign Affairs portfolio only from April 1843 to July 1845. GOBLET's ministry coincided significantly with the period during which the Government considered both the loan-guarantee measure and the Nicaraguan protectorate and canal project. GOBLET displayed greater interest in a Central American venture when political hegemony appeared the hand-maiden to economic preponderance. ABERDEEN killed GOBLET's hopes and spirit, and, without the guarantees provided by the protectorate, the ministers reverted to traditional aloofness. The fundamental policy split between crown and Cabinet, which had briefly and deceptively seemed resolved, re-emerged to dominate their relations.

The burden of the responsibility for the miscarriage of the Santo Tomás colony and for the stillbirth of the canal schemes falls, of course, on the Belgian Colonization Company. It suffered from insignificant capitalization, faulty organizational structure, and inept administrators. Once the Santo Tomás fiasco became infamous—accused even the being conceived in fraud by land speculators—the Company never achieved financial solvency or salvaged enough prestige at home or abroad to allow it to carry out the canal scheme. Even this situation might have been avoided. Had there been enthusiastic and constant government sponsorship from the outset, the Company might have enjoyed public confidence and sold its stock— thus obtaining the funds so desperately needed to execute any works. A positive commitment from the Cabinets even as late as 1844 might have saved the Company from the ruin which it ultimately faced in the next decade. A positive commitment from the Cabinets might, in the case of more acceptable treaty provisions, have secured the Nicaraguan canal for Belgium which, in turn, would have given her a tremendous advantage in world commercial competition.

Frustrated by February 1844 in attempts to play the Enlightened Monarch, LEOPOLD complained bitterly to GOBLET about the shortsightedness of constitutional governments which would not take any action in time to be effective and which lost sight of

long-range policies [37]. The King and the elected authorities clashed over other policies, and, in 1845, he began to withdraw from Belgium's public affairs. Despite his retreat, the King continued to develop his thoughts on colonization. The Santo Tomás experience convinced him that successful overseas ventures depended on securing the sovereignty of a territory before beginning the physical labors of colonization. This in turn meant having the consistent participation of the government. Belgium secured neither the canal nor colonies in the lifetime of her first king. LEOPOLD's dreams and ambitions survived in his son and successor. When new opportunities for colonization appeared during the next generation, LEOPOLD II devised ways to operate even without his Government's support. But the time had already fled when Belgium might have established her hegemony in Central America. With that lost opportunity also went the chance to dominate world commerce.

28 October 1964.

University of Southwestern Louisiana

NOTES

[1] For a good, general historical survey of various canal projects to the middle of the nineteenth century consult F. BELLY: A travers l'Amérique centrale. Le Nicaragua et le canal interocéanique (2 vols. Paris, 1867).

[2] For a general treatment of the Company's origin in concept and in structure see J. FABRI: Les Belges au Guatemala, 1840-1845 (Brussels, 1955).

[3] M. PINEDA DE MONT, ed.: Recopilación de las leyes de la Républica de Guatemala (Edición oficial, Guatemala, I, 1869, p. 824-831).

[4] A sizeable and significant collection of manuscripts and official correspondence concerning ideas for colonization before 1840 appears in the Archives du Ministère des Affaires Etrangères under the title: Emigration et Colonisation, collection number 2030. Hereinafter this respository will be abbreviated AMAE.

[5] The most important source material documenting the Company's relations with the Belgian government appears in the AMAE under the title: "Colonisation. Santo Thomas de Guatemala", collection numbers 2027 and 3993 bis.

[6] Materials on Remy DE PUYDT can be found in the Archives du Musée royal de l'Armée et de l'Histoire militaire in the collection marked "Officier. 1852." Hereinafter this repository will be abbreviated AMRAHM.

[7] O. PETITJEAN: La Belgique au Nicaragua (*La Revue Générale,* Brussels, 15 November 1924, p. 637).

[8] Bases fundamentales d'une Confédération agricole, industrielle, et commerciale dans l'Amérique centrale, signed by L. OBERT, J. DE VITERI, and

M. URIOSTE DE LA HERRÁN, Paris, 6 May 1843. The ratifying signatures of the Count DE HOMPESCH and the Sieur DE BINCKUM were added in Brussels on 19 May 1843. This contract appears in the AMAE. 2027.

[9] Copy. "Traité de 16 [*sic.* 13] mai 1843 entre la Compagnie belge de colonisation et l'Evèque de Vitery plénipotentiaire des cinq états de l'Amérique centrale", signed by HOMPESCH, DE BINCKUM, VITERI, and URIOSTE DE LA HERRAN, Brussels, 13 May 1843. AMAE. 2027.

[10] *Ibid.*, see Articles 5, 6, and 7.

[11] *Ibid.*, see Articles 12, 36-37 and 45-46.

[12] *Ibid.*, see Articles 26, 28-30 and 32.

[13] M. CLOQUET to A.-J. GOBLET, Numbers 23, 36, and 58, Guatemala, respectively 8 September 1843, 10 December 1843, and 22 May 1844. All three letters are in the AMAE. 2027. See N. LAUDE: Offre à la Belgique d'un protectorat du Nicaragua en 1844 (In Institut Royal Colonial Belge, *Bulletin des Séances,* XII, 1941, p. 245-256).

[14] Modern historians have alternately spelled BOUILLARD's name BOUILLART and BOUILLIART. Since all the original correspondence and documents from the period use BOUILLARD, the present author follows that style even though it may be somewhat archaic.

[15] For material on BOUILLARD see the dossier in the AMRAHM marked "Officier. 2690."

[16] Copy. HOMPESCH to LEOPOLD I, Brussels, 10 April 1844. AMAE. 2027.

[17] *Ibid.* HOMPESCH had already witnesses with regret the consul CLOQUET and the Company Representative in Guatemala, A. T'KINT DE ROODENBECK, seemingly antagonistic and working at cross purposes.

[18] HOMPESCH to GOBLET, Brussels, 18 May 1844. Enclosure: "Note sur les instructions pour Monsieur BOUILLARD à donner par le Ministre des Affaires étrangères." Both are in the AMAE. 2027.

[19] Initialed drafts. GOBLET to BOUILLARD, Brussels, May 1844; "Minute. Instructions pour Monsieur le capitaine BOUILLARD", GOBLET to BOUILLARD, Brussels, May 1844; and (letter of accreditation) GOBLET to "Monsieur le Ministre" (with marginal note indicating that a copy of the letter was addressed to the foreign minister of each of the five Central American republics), May 1844. All three drafts are in the AMAE. 2027.

[20] Draft. DUPONT to HOMPESCH, 2 August 1844; and A. MANIGLIER (Delegated Director) to DUPONT, 10 September 1845. Both are in the AMRAHM. Officier. 2690.

[21] Luís XIRON to CLOQUET, 16 February 1844. AMAE. 3008; and copy. Nicaragua. Decreto, Departimiento del relaciones (signed by CASTELLON and XIRON), 19 February 1844. Enclosed in: CLOQUET to GOBLET, Number 93, 30 October 1844. AMAE. 4108.

[22] CASTELLON received rather curt treatment from London. ABERDEEN refused to renew the talks for a treaty of friendship and commerce until the Central Americans honored their obligations, paid compensation, and settled all outstanding questions satisfactorily. Paris was somewhat less hostile. GUIZOT declined the overture to establish a French protectorate over Nicaragua. He promised to lend his good offices in restoring Anglo-Nicaraguan-Honduran relations but reminded CASTELLON that France had no policy to intervene in Central American differences. CASTELLON to GOBLET, Paris, 18 August 1844; VAN DE WEYER to GOBLET, Number 283, Confidential, London, 5 October 1844. Both appear in the AMAE. 4108; copies. GUIZOT to

CASTELLON, Paris, 14 August 1844; ABERDEEN to CASTELLON, London, 17 August 1844; and CASTELLON to Honduran Minister of Foreign Relations, Paris, 30 August 1844. These three copies are in the AMAE. 2340/I.

[23] CASTELLON to GOBLET, Paris, 18 August 1844; same, Brussels, 14 September 1844; and copy. GOBLET to VAN DE WEYER. Very Confidential, 18 September 1844. All three letters are in the AMAE. 4108.

[24] *Ibid.* VAN DE WEYER to GOBLET, Personal, London, 4 October 1844; and same, Number 283, Confidential London, 5 October 1844. All three are in the AMAE. 4108.

[25] Draft. GOBLET to F. ROGIER, Brussels, 14 October 1844; and ROGIER to GOBLET, Number 6309, Paris, 17 October 1844. Both are in the AMAE. 4108.

[26] CASTELLON to GOBLET Paris, 9 October 1844. AMAE. 4108.

[27] Copy. GOBLET to VAN DE WEYER, Very Confidential, Brussels, 18 September 1844. AMAE. 4108.

[28] For the official British correspondence from this period, consult manuscripts in the Public Record Office (London) in the collections of the Colonial Office 123, Volumes 59 and 62 and of the Foreign Office 15, Volume 29, folio 172.

[29] Draft. GOBLET to VAN PRAET (Ministre du Maison), 3 September 1845. AMAE. 4108.

[30] "Traité pour le canal de jonction des deux mers, conclu à Paris le 2 décembre 1844 entre M. F. CASTELLON, ministre plenipotentiaire de l'Etat de Nicaragua, et M. T'KINT DE ROODENBECK, commissaire spécial de la Compagnie belge de colonisation." AMAE. 2027.

[31] *Ibid.*

[32] *Ibid.*

[33] "Note sur l'exécution du canal de jonction par le lac de Nicaragua", HOMPESCH, Brussels, 30 May 1845. Enclosed in: MANIGLIER to DECHAMPS, Brussels, 22 September 1845. Both are in the AMAE. 2027. Letters written during the next decade mentioning the hopes for a canal enterprise appear throughout this collection.

[34] Copy. CASTELLON to Prince Louis Napoleon BONAPARTE, Léon, 6 December 1845. Reprinted in N.[apoleon] L.[ouis] B.[onaparte], *Canal of Nicaragua; or, a project to connect Atlantic and Pacific oceans by means of a canal* (private edition, London, 1846, p. iii-vi).

[35] While the Minister of Foreign Affairs seemed amenable to providing the Company with the guarantee on interest payments, the measure was sabotaged by the Ministers of Interior and Finance, J.-B. NOTHOMB and MERCIER respectively.

[36] Both these men, Martial CLOQUET and Edouard BLONDEEL VAN CEULEBROUCK, enjoyed LEOPOLD's confidence and had been prominent in the king's earlier projects to found a colony. Both men also served in Guatemala: CLOQUET held the consular post from 1843 to 1853. BLONDEEL went to Guatemala in 1845 as a special envoy with instructions to try to buy the District of Santo Tomás in full sovereignty. See the AMAE. 2027 for the years 1845 and 1846.

[37] T. JUSTE: Leopold I^{er} (Brussels, II, 1868, p. 332). JUSTE reproduces LEOPOLD's letter of 27 February 1844 in the appendix.

B. Gille. — Les Belges et la vie économique française à l'époque du roi Léopold Ier *

Sans doute serait-il un peu excessif de parler d'expansion financière belge en France sous LÉOPOLD I^er^. Tout au plus serait-il possible d'évoquer les intérêts que certains milieux belges ont acquis en France, d'ailleurs surtout dans la période antérieure à 1848. Encore, jamais ces intérêts ne prirent une importance capitale et si l'on se bornait aux chiffres, laissant de côté certains espoirs, le total des investissements belges en France apparaîtrait comme bien faible, inférieur même à ceux des nationaux d'autres pays, l'Angleterre certainement, l'Allemagne sans doute.

Entre 1830 et 1865, il est possible de distinguer, dans l'action économique et financière des Belges en France, plusieurs périodes bien distinctes. La première époque est celle des espoirs d'une union douanière entre Belgique et France. Une fois les espoirs évanouis, les investissements en France présentaient beaucoup moins d'intérêt.

Il est difficile assurément de déceler les motifs profonds de ces investissements. Nous arriverons à le faire pour quelques-uns d'entre eux dont la finalité est évidente. Pour beaucoup d'autres, nous en sommes réduits à des conjectures. L'économie belge prend son véritable départ entre 1835 et la crise de 1838 [1] ** On sait qu'à cette époque le rythme des investissements en Belgique a été extrêmement rapide et l'investissement global très considérable. Si nous écartons le grand problème de la

---

* Note présentée dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire (*Bull. I.R.C.B.*, 1952, 1 064-1 066) et présentée à la séance du 4 novembre 1964 de ladite Commission en vue du *Mémorial 1965* (*Bull. ARSOM*, 1963, fasc. 4, p. 628).

** Les chiffres entre [ ] renvoient aux notes *in fine*.

ligne du Nord de la France, celle qui devait relier Paris à la frontière belge, problème sur lequel nous allons revenir et qui s'étend bien au delà de la simple voie ferrée, il est quasi impossible de comprendre pourquoi les Belges ont investi en France. Dans les périodes d'expansion, au moins dans les débuts de ce processus d'expansion, les taux d'intérêt sont généralement inférieurs en France. Il est vrai que le marché boursier est infiniment plus développé à Paris qu'à Bruxelles ou Anvers: on pouvait donc espérer, par des placements purement spéculatifs, obtenir des gains rapides et élevés.

Il faudrait donc concevoir tout d'abord une masse de capitaux disponibles assez importante pour répondre aux investissements intérieurs d'une part et, d'autre part, à des emplois spéculatifs à plus ou moins court terme. Si ce surplus de disponibilités a réellement existé, ce qui semble exact, il est bien évident que jusqu'en 1848, pour des raisons sentimentales ou politiques, le capitaliste belge moyen était plus attiré par des placements en France: l'Angleterre n'était pas importatrice de capitaux puisqu'elle en exportait elle-même, l'Allemagne ne commença guère sa croissance économique qu'après 1850. Notons, car la chose a son importance, que deux autres pays attirèrent l'attention des épargnants belges, pour des raisons tout aussi sentimentales: les Etats pontificaux et l'Autriche. On ne pouvait encore songer à des investissements hors du continent européen.

Après 1848, la situation se modifie quelque peu. Les rapports avec la France se sont quelque peu distendus, d'autres types de placement apparaissent, en Allemagne en particulier, bientôt en Autriche, à Rome et jusqu'en Amérique du Sud. Alors l'activité des Belges en France est bien moindre que dans la période antérieure. Il se peut même qu'il y ait eu une sorte de liquidation des situations précédentes.

Les agents les plus actifs de ces placements belges en France furent incontestablement les grandes institutions de crédit. Leurs relations étroites avec des correspondants français, le plus souvent parisiens, les conduisirent à introduire en Belgique des affaires françaises. Une grande partie des placements de portefeuille possèdent ainsi une sorte de caractère passif. Notons

encore que seule la grande ligne du nord de la France manifesta au contraire un caractère actif de la part des hommes d'affaires belges. La Société générale, très liée aux ROTHSCHILD [2], la Banque de Belgique dont la majorité appartenait peut-être à des Français, et des filiales de placement et d'investissement créées par ces deux établissements, furent presque les seuls intermédiaires. Nous citerons le cas un peu particulier de COCKERILL.

Il était bien entendu difficile aux industriels belges de s'intégrer dans la croissance industrielle de la France. Les positions étaient déjà prises et même dans certains secteurs où les hommes d'affaires belges furent particulièrement actifs, comme la verrerie en particulier, il fallut souvent se défendre contre la politique extrêmement active des Français: l'activité de la grande firme de Saint-Gobain est symptomatique à cet égard. Dès la première moitié du XIX[e] siècle, on la rencontre, en effet, tant en Allemagne qu'en Belgique.

Au-dessus de tout le monde des affaires, il y avait le Roi. Il est incontestable que LÉOPOLD I[er] a, sinon poussé aux investissements belges en France, du moins vu favorablement un effort dans ce sens. De par son mariage il avait certainement des intérêts en France. Fort soucieux de la gestion de sa fortune, il a regardé les placements en valeurs françaises comme des opérations rentables. Il n'est pas impossible que son entourage n'ait suivi cet exemple, par goût ou par imitation, amorçant ainsi un mouvement qui pouvait se propager de proche en proche.

Il y a donc beaucoup d'éléments divers dans une histoire des intérêts belges en France entre 1830 et 1865. A première vue, on pourrait presque affirmer que les données purement économiques ou purement financières, surtout les premières il est vrai, ne jouèrent pas de rôle prépondérant. Notre documentation en profondeur, qui serait essentielle pour déterminer exactement les mobiles de cette action, est très insuffisante. Si nous possédons les archives de la Société générale, il semble bien que celles de la Banque de Belgique aient définitivement disparu. On sait que les archives COCKERILL sont extrêmement fragmentaires et n'apportent pas grand-chose [3]. Il nous fau-

drait des correspondances familiales ou d'affaires d'une certaine classe de la société belge de cette époque pour nous rendre compte exactement de ce qu'un épargnant belge pouvait espérer d'un placement fait en France plutôt qu'en Belgique. Nous avons dit qu'il ne pouvait pas être question des industriels: seul le « capitaliste » privé, individuel, paraît donc avoir joué un rôle dans cet apport, modeste, répétons-le, du capital belge à la croissance économique de la France.

Il ne peut s'agir de recenser l'intégralité de ces apports belges en France, on le comprend aisément. Tout au plus nous est-il possible d'insister sur quelques très grandes affaires qui ont une valeur exemplaire et qui, par là même, sont susceptibles d'apporter à une étude difficile à réaliser quelque renseignements utilisables.

Dès les premières opérations financières des Belges en France, on pouvait se rendre compte du but poursuivi. Il s'agit essentiellement de donner de nouveaux débouchés à l'industrie belge qui se remettait lentement de la terrible crise de 1830. Au lendemain même de l'indépendance, des hommes politiques belges pensaient déjà à un traité de commerce ou tout au moins à un accord commercial [4]. En France, un mouvement se dessinait en faveur d'une libéralisation des tarifs douaniers et une enquête avait été faite, en 1832, dans ce sens à propos des houilles [5]. Il était donc légitime de penser que des espoirs pouvaient être permis aux charbonnages belges.

A cette époque, l'achèvement du réseau de canaux qui devait relier le Nord de la France à Paris était près d'être achevé, les fleuves navigables avaient été aménagés. Malgré le développement du bassin français du Nord, certains pouvaient penser qu'il y avait là un marché possible pour les charbons des régions de Charleroi et de Mons. La Société générale y porta tout de suite son attention, soucieuse qu'elle était de relancer une industrie à laquelle elle avait beaucoup prêté. Elle accepta donc tout de suite la proposition qu'on lui fit de s'intéresser aux canaux qui devaient joindre la Sambre à l'Oise [6]. La Société générale fit appel aux ROTHSCHILD [7]. C'est donc en collaboration entre les deux firmes que furent constituées deux sociétés, l'une

belge, la Sambre canalisée, l'autre française, le canal de jonction de la Sambre à l'Oise et un premier capital de 5 millions de francs fut émis, dont les 3/4 étaient fournis par l'établissement belge [8].

Les travaux furent menés rapidement, sans doute pour prendre de vitesse l'importante compagnie d'Anzin qui, à cette même époque, développe ses installations et multiplie les recherches.

On ne s'arrêta pas en si bonne voie. Il fallut, en effet, organiser le trafic et la maison ROTHSCHILD et la Société générale créèrent une société française, dite Société charbonnière et de commerce française et belge. Cette société devait organiser une flotte pour le transport des charbons. Elle avait été constituée pour « verser les houilles du Hainaut à Paris » et pour éviter de trop grandes variations de fret. Le capital en était de 5 millions fourni par moitié par les deux pays [9].

La construction de la voie ferrée du Nord répondait à des préoccupations peut-être un peu différentes. Le Gouvernement français avait, en effet, prévu une ligne dite de Paris à la frontière de la Belgique. L'affaire pouvait être intéressante pour les Belges à plusieurs points de vue. Au moment où les premières démarches furent tentées, les négociations de l'union douanière entre France et Belgique venaient de s'ouvrir. La voie ferrée devait, dans l'esprit de quelques-uns, symboliser l'union des deux pays. Elle devait également servir à l'exportation vers la France des marchandises belges. Nous sommes, en effet, au moment où débute le grand mouvement d'investissement en Belgique et l'industrie prévoit un accroissement notable de sa production. Enfin, le chemin de fer lui-même pouvait devenir client de la Belgique. L'industrie sidérurgique du nord de la France n'est pas encore très développée et un concessionnaire belge aurait pu trouver en Belgique même ses rails et ses locomotives.

Ce sont donc toutes sortes d'espoirs qui vont tourner autour de l'affaire du chemin de fer du Nord. La presse s'en fait d'ailleurs abondamment l'écho, les uns louant cette alliance des capitaux des deux pays, d'autres, au contraire, demeurés farouchement protectionnistes et repoussant tout à la fois les

marchandises et les capitaux belges. Au fur et à mesure qu'on approche du sommet de la courbe d'expansion, les prises de positions deviennent plus vives, parfois plus acerbes.

Ici encore la Société générale fut l'initiatrice. Dès septembre 1835, en effet, la Société générale faisait

> ... connaître au ministre (des travaux publics de France) que, déterminée par les grands et nombreux avantages qui résulteraient de cette construction pour les deux pays, elle se chargerait des frais que les premiers travaux (d'études) occasionneraient. Elle s'occuperait en attendant leur résultat de la formation d'une société financière composée de capitalistes français et belges qui demanderaient la concession du chemin aux deux gouvernements de France et de Belgique [10].

Le gouvernement belge paraît avoir soutenu le projet de la Société générale [11].

Il est possible qu'un projet de société anonyme ait été dressé. La base du projet était une garantie d'intérêt de 4 % contre un abandon de la moitié des bénéfices. L'Etat avait la possibilité de reprendre le chemin dans la suite, moyennant une prime de 50 %. Le gouverneur de la Société générale indiqua plus tard que le ministre français était fort hésitant et qu'il ne sut se décider. Au début de 1836, il paraît bien que la Société générale ait abandonné son projet [12].

Peu après, d'autres Belges allaient reprendre le projet: mais ils se trouvaient dès lors en concurrence avec des groupes financiers puissants, parisiens pour la plupart. C'est COCKERILL, le grand industriel liégeois, qui devait se mettre sur les rangs. Il est possible, mais nous manquons terriblement de documents à ce propos, qu'il ait été soutenu dans cette affaire, comme dans beaucoup d'autres, par la Banque de Belgique, la grande rivale de la Société générale. Il ne semble pas que les projets aient été très poussés, probablement par suite des hésitations du Gouvernement français. Néanmoins on constate que COCKERILL fondait, avec des capitaux presque exclusivement belges, une ligne de Lille à Calais, au capital de 35 millions [14]. Cette société obtint effectivement la concession [15] qui ne fut jamais exécutée.

La maison ROTHSCHILD de Paris avait, de son côté, mis à nouveau en question la ligne de Bruxelles à la frontière du Nord. Elle essaya d'entraîner dans son sillage la Société générale. Cette dernière refusa [16], et l'on ne put la faire revenir sur sa décision [17].

Il y a sans doute de multiples raisons à ces échecs successifs. La première se trouve manifestement dans les tergiversations du Gouvernement français. Il faudra attendre, en effet, la grande loi de 1842 pour voir enfin défini le réseau français. Les objections contre les capitaux étrangers, que l'on rencontrera souvent dans la suite, ne paraissent pas avoir été formulées dans le cas qui nous intéresse. Du côté belge, quelle pouvait être la situation? L'union douanière, en 1835, est arrivée à une impasse: sollicitée à cette époque par la France, elle trouve les Belges réticents et méfiants. Dès lors que la politique douanière de la France vis-à-vis de la Belgique ne change pas, la ligne du Nord devient moins intéressante, en tout cas beaucoup moins urgente. Si, en outre, le gouvernement français ne veut pas accorder à la future compagnie des avantages sérieux, qui doivent en faire une affaire brillante, on comprend fort bien que les Belges se soient retirés de cette entreprise. L'éloignement, bien entendu, devient de plus en plus net à mesure qu'on approche de la crise financière qui va tant secouer la Belgique à la fin de l'année 1838.

Plus encore, l'idée de l'union douanière a provoqué de vives réactions chez les industriels français. Si une partie de l'opinion du monde des affaires ne voyait aucun inconvénient à l'entrée des capitaux belges dans l'économie française, on ne désirait cependant pas que les investissements belges en France ne soient l'occasion d'accroître les exportations belges en France. Et tel était précisément le cas pour le chemin de fer du nord qui pouvait fort bien devenir client des usines belges plutôt que des usines françaises.

C'est sans doute la raison qui conduisit les éventuels concessionnaires à installer des usines en France pour la fabrication des rails dont ils auraient besoin.

Le 4 juin 1834, un certain VASSEUR, négociant à Lille, sollicitait des autorités françaises l'autorisation d'établir à

Anzin une grande usine métallurgique, qui sera à la base de l'actuelle société de Denain-Anzin. L'usine fut effectivement autorisée par ordonnance royale du 3 avril 1836. Elle devait comprendre un haut fourneau au coke, huit fours à puddler, deux fours à tôle, des marteaux, quatre trains de laminoirs et deux machines à vapeur. L'usine fut assez rapidement élevée sauf le haut-fourneau dont l'établissement fut retardé, faute de mines de fer. Nous ignorons qui était VASSEUR [18]. Mais nous savons qu'un acte du 12 avril 1842 associe ce même VASSEUR et la Société de commerce de Bruxelles, filiale de la Société générale [19]. VASSEUR ne devait être, dès l'origine, qu'un prête-nom. En effet, l'administration redoutait l'installation près de la frontière d'établissements industriels appartenant à des étrangers: on craignait qu'ils ne servissent qu'à couvrir des importations clandestines. La création d'une telle usine à l'époque où la Société générale commence ou songe à commencer ses démarches pour obtenir la concession du Nord, est parfaitement logique. Elle l'est beaucoup moins en 1842, quand le grand établissement financier de Bruxelles paraît avoir abandonné l'idée d'un chemin de fer du Nord.

L'usine fut d'ailleurs agrandie: en 1844, la Société de commerce de Bruxelles demandait l'adjonction de deux fours à puddler et de deux fours à réverbère ainsi que d'une finerie [20]. Elle devait finalement être vendue en 1846 à une société montée par les TALABOT [21].

COCKERILL, lorsqu'il fit des projets analogues, se heurta aux mêmes difficultés que la Société générale et chercha les mêmes solutions. Mais plutôt que de bâtir une usine, comme l'avait fait la Société générale, il préféra, au début, acquérir une usine toute construite. Il jeta son dévolu sur l'usine de Decazeville qui appartenait à une société qui donnait, à ce moment même, des signes de faiblesse et cherchait à se remonter par des accords avec des fournisseurs de capitaux. En juin 1837, Decazeville recevait donc des propositions de COCKERILL qui offrait des capitaux à condition de devenir directeur-gérant avec pleine liberté de manœuvre [22]. Il convenait donc de changer la société anonyme en société en commandite et l'industriel belge devait signer un traité de dix ans [23]. Les dirigeants de

Decazeville hésitèrent et proposèrent la location de l'usine. Un traité fut donc préparé dans ce sens, qui prévoyait un bail et une régie intéressée de 15 ans 9 mois. La compagnie de Decazeville mettait à la disposition du locataire un fonds de roulement d'un million et demi [24]. On discuta [25]. COCKERILL fit visiter l'usine par l'un de ses ingénieurs qui remit un rapport très pessimiste sur l'état du matériel [26]. Finalement, COCKERILL renonça [27].

Il se retourna d'un autre côté. COCKERILL obtint, en effet, une concession de fer dans le bassin d'Alais et constitua, en 1838, la Société des mines de Pierremont [28]. Ces minerais alimentèrent les fourneaux de Bessèges, loués par une société LECLERC, DE PRANGHE et C°, à laquelle COCKERILL apporta ses capitaux. Les actionnaires de cette société étaient belges et certains d'entre eux appartenaient au proche entourage du roi LÉOPOLD Ier de Belgique [29]. Pour compléter cet ensemble, COCKERILL devait fonder, en mai 1838, la société houillère de la Taupe, Grigues et Arrest, au capital de deux millions et demi de francs pour exploiter des concessions houillères situées dans les départements du Puy de Dôme et de la Creuse [30].

Il est curieux de remarquer que les Belges s'intéressèrent également, mais sans grand succès, aux recherches entreprises dans le bassin houiller du Nord. En décembre 1837, une société, dite société de Bruxelles, était formée entre la maison ROTHSCHILD, la société de commerce de Bruxelles et le banquier parisien DAVILLIER. Cette société exécuta des forages à Thivencelles, mais ne réussit pas à obtenir la concession [31]. Cette société, formée en décembre 1837, comprenait également un membre important de la Société générale, DRUGMANN [32]. La même société, à laquelle s'était jointe la Société charbonnière et de navigation française et belge, demanda également, mais toujours sans succès, la concession d'Azincourt [33]. La Société générale fit enfin le projet, demeuré sans suite, d'obtenir la concession de Crespin et d'y établir des hauts fourneaux [34].

COCKERILL avait installé un peu partout en Europe des usines textiles où il utilisait du matériel construit à Seraing. En février 1837, il fondait une société pour monter une usine à Saint-Denis,

près de Paris. Il s'agissait d'une manufacture de laine, de teinture et d'impression. Le capital en était d'un million et demi. Il est curieux de constater que COCKERILL était aidé dans cette entreprise par les maisons de banque parisiennes ROTHSCHILD et DAVILLIER [35]. COCKERILL

> ... nous présenta, notait plus tard DAVILLIER, un prospectus par lequel il s'engageait à fournir les machines les plus parfaites moyennant un prix déterminé et au moyen de ces machines, on devait faire un fil de laine retors dit cordonnet dont les produits promettaient les plus beaux bénéfices. Et il ajoutait: confiant dans les promesses et les calculs de M. COCKERILL, nous sommes tous entrés dans son affaire [36].

On se lança dans d'énormes constructions si bien qu'au début de l'année 1838, les immobilisations dépassaient de plus de moitié le capital primitif. COCKERILL voulut sans doute augmenter le capital. Ses commanditaires français parlèrent de former une nouvelle société [37].

Cette première période montre donc une activité très grande du capital belge en France. En dehors d'affaires qui supposaient un développement des relations commerciales entre les deux pays, COCKERILL paraît le seul représentant d'une expansion de l'industrie belge en France. Il y eut aussi quelques velléités d'investissements de placement: la Société générale avait en principe accepté une participation dans une compagnie du chemin de fer de Nîmes à Montpellier, montée par les ROTHSCHILD [38], qui n'obtinrent pas la concession.

En fin de compte, les échecs avaient été plus nombreux que les réussites. A part les affaires de canaux et la société de navigation, la Société générale n'avait rien obtenu ni dans le domaine ferroviaire, ni dans le domaine houiller. Elle resta avec l'usine d'Anzin sur les bras, dont elle tenta de se défaire au cours de la période suivante. Quand les ROTHSCHILD tentèrent de constituer à nouveau une compagnie du Nord, la Société générale avait bien accepté une participation du tiers à condition que le Roi donnât son assentiment, sachant bien que le Roi ne le donnerait que si l'on obtenait l'entrée en franchise des rails belges [39]. On savait pertinemment que les maîtres de

forges français s'y opposeraient avec violence et sans doute avec succès. SEILLIERE, qui venait de racheter le Creusot, s'en faisait en quelque sorte l'interprète quand il se réjouissait de voir COCKERILL envisager de s'installer à Decazeville: « nous ne craindrons plus que l'on vienne proposer l'entrée des fers étrangers pour les chemins de fer » [40].

Quant aux affaires COCKERILL, elles subirent le sort de leur promoteur emporté par la crise de la fin de l'année 1838. Les installations minières et métallurgiques disparurent dans la tourmente. La société textile fut dissoute [41], en mai 1838, avant même la crise.

Que cet échec soit dû, au moins en partie, à l'échec de l'union douanière, cela ne fait aucun doute. Les investissements belges en France ne paraissent pas avoir eu, au moins dans leur très grande majorité, d'autre but que de profiter des accords alors en discussion.

La période suivante, de 1839 à 1848, qui vit la fin des espoirs de cette union douanière, fut donc naturellement beaucoup plus calme. Aucun investissement réel ne fut réalisé par les Belges en France. On assiste même, nous l'avons dit, à la liquidation, peut-être seulement partielle, des intérêts de la Société générale à Anzin.

On ne peut guère noter que des placements de rentiers ou de spéculateurs. Au moment de l'emprunt français de 1844, la Société générale demanda une participation de 10 millions si le montant de l'emprunt était de 300 millions, proposant d'ailleurs de réduire cette part proportionnellement s'il fallait fusionner avec d'autres compagnies soumissionnaires [42]. Les avis de James DE ROTHSCHILD lui firent penser que sa part serait considérablement réduite et elle renonça à participer à l'opération [43]. Lors de l'emprunt de 1847, la Société générale offrit derechef ses services à la maison ROTHSCHILD seule en lice pour la soumission [44]. Elle accepta cette fois-ci un intérêt de plus de six millions en capital [45].

L'affaire du chemin de fer du Nord fut reprise. L'ambassadeur de France à Bruxelles prit contact, en 1841 avec le gouverneur de la Société générale pour essayer de sonder ses intentions.

MEEUS ne voulut prendre aucun engagement en l'absence du Roi, mais, dès qu'il l'eut interrogé, il confirma son retrait. Mais il ne se montrait cependant pas totalement hostile: il insistait sur les deux points qui lui paraissaient importants, une garantie d'intérêt de 4 % et la fourniture par la Belgique de la moitié du matériel nécessaire. C'était aussi que les négociations pour l'union douanière avaient repris et que l'on était encore dans l'expectative sur le résultat qu'elles donneraient [46].

Au début de 1842, c'était James DE ROTHSCHILD qui interrogeait à nouveau la Société générale [47]. MEEUS ne répondait pas d'une manière formelle et demandait des explications complémentaires [48] qui lui furent données d'une manière assez détaillée [49]. Il semble que MEEUS ait été un peu froissé de l'offre d'une simple participation qui ne se trouvait pas plus élevée que celle proposée à d'autres banquiers [50].

L'affaire en resta là. En 1842, l'union douanière est définitivement enterrée. L'intérêt que la Société générale portait à la ligne du Nord s'amenuisait considérablement. Néanmoins, au moment du lancement de la Compagnie du chemin de fer du Nord, dans le second semestre de 1845, les demandes d'actions furent assez nombreuses en Belgique. On voit les plus hauts personnages assiéger le domicile du représentant des ROTHSCHILD à Bruxelles, RICHTENBERGER, pour qu'on ne les oublie pas dans la distribution. Les souscriptions belges furent nombreuses, mais la Société générale ne bougea pas et aucune souscription ne figura sous son nom. La fièvre des chemins de fer qui s'empara de la France à cette époque, ne toucha guère la Belgique. Dans les statistiques des investissements étrangers en chemins de fer français, la Belgique tient une place modeste, très loin derrière l'Angleterre, mais aussi derrière l'Allemagne ou la Suisse. Les capitaux belges répondaient par là certainement à l'échec des conversations douanières. Cette attitude devait même se prolonger au-delà du règne de LOUIS-PHILIPPE. Il serait intéressant de savoir s'il n'y eut pas à cette époque des investissements en Allemagne.

La période de crise qui va de 1848 à 1852 n'était pas favorable, on s'en doute, aux investissements. Aucune grande affaire n'apparaît à cette époque. Il faut attendre 1852 pour voir se

manifester une nouvelle période d'expansion. Elle devait être marquée à ses débuts par la naissance de grands établissements de crédit, le Crédit mobilier et le Crédit foncier, tous deux créés en 1852, qui apportaient une structure toute nouvelle dans la distribution du crédit.

Le Crédit mobilier avait été mis sur pied par les deux frères PÉREIRE qui, sortis de la maison ROTHSCHILD, se dressaient désormais contre elle. Le Crédit mobilier allait tenter de freiner l'action des ROTHSCHILD, de leur faire concurrence dans tous les domaines. Sa première réussite fut de s'attacher un certain nombre des vieux correspondants de la maison ROTHSCHILD, correspondants qui faisaient la force de la banque privée. Mais si les PÉREIRE arrivèrent en Allemagne, en Italie, en Russie à détacher ainsi des ROTHSCHILD ce qui constituait un de leurs meilleurs moyens d'action, il ne semble pas qu'ils y soient arrivés en Belgique où l'opposition aux ROTHSCHILD était parfois vive, surtout à Anvers. La liste des actionnaires, annexée au décret d'autorisation, est certainement incomplète: les participations les plus importantes masquent certainement un grand nombre de souscriptions plus modestes. On y voit cependant figurer deux maisons de banque d'Anvers, qui comptaient précisément parmi les opposants aux ROTHSCHILD: il s'agit de LEMMÉ et C° et CAHEN d'Anvers, le premier pour 100, le second pour 150 actions [51].

Cette transformation du système bancaire français permit certainement de répondre dans une très large mesure à la demande d'investissements qui ne cessa de croître entre 1852 et la crise de 1857. Aussi n'est-il pas étonnant que les capitaux étrangers se soient plus ou moins abstenus de chercher en France un emploi qui devenait moins rémunérateur qu'en d'autres pays moins évolués. Le peu d'écho que le Crédit mobilier avait trouvé en Belgique ne l'incitait guère d'ailleurs à offrir des placements aux capitalistes de ce pays.

A partir de 1855, les heurts entre les deux groupes financiers français se feront plus nombreux et plus graves. Chacun dut alors compter ses forces et ses amis. La maison ROTHSCHILD, pour lutter plus efficacement, mit sur pied un syndicat bancaire composé en majeure partie de maisons de banque parisiennes.

Quelques-uns avaient néanmoins des affinités avec l'étranger, ce qui assura au reste la victoire du syndicat sur le grand établissement de crédit. Ainsi en était-il de CAHEN d'Anvers, revenu sans doute sur les avantages de la formule du Crédit mobilier et qui s'était installé à Paris [52].

Entre 1858 et 1865, l'activité des Belges en matière de placement extérieur se tourna manifestement dans d'autres directions. Ce sont les affaires autrichiennes ou romaines qui, prirent alors le dessus. On sait qu'elles firent les succès de début de LANGRAND-DUMONCEAU, dont l'histoire vient d'être brillamment retracée [53].

Mais ceci n'empêcha pas certains nationaux belges de jouer un rôle de tout premier plan dans la vie économique française. Citons le cas, en particulier, de Basile PARENT. Ce personnage est difficile à situer, car nous ne possédons aucune biographie de lui et nous ignorons même ses origines. Le seul fait sûr est qu'il était belge et qu'il ne fut même probablement jamais naturalisé français. Son action en France remonte au règne de LOUIS-PHILIPPE. Basile PARENT avait fondé, avec un certain SCHAKEN, une entreprise de travaux publics, entreprise spécialisée dans la construction des voies de chemins de fer. Nous ne savons pas si cette entreprise, qui paraît avoir été formée en Belgique, travailla ou non dans son pays d'origine. Le fait mériterait d'être éclairci. On pourraît même supposer qu'il ait eu des relations d'affaires avec certaines sociétés métallurgiques et que l'expansion de cette entreprise à l'étranger ait eu pour but de fournir des commandes à l'industrie belge. Les grandes entreprises de travaux publics anglaises n'eurent pas d'autre politique en s'établissant en France, en Italie ou dans d'autres pays européens. Notons, pour excuser nos ignorances, que cette très importante question des grandes entreprises de construction de chemins de fer n'a jamais été étudié et qu'elle apporterait certainement beaucoup à notre connaissance de l'économie de toute cette époque.

Dès 1843, une firme BOQUET et SCHAKEN soumissionne des travaux pour la construction de la ligne du Nord, alors entreprise par l'Etat [54]. A la fin de la même année, PARENT apparaît sur les mêmes chantiers du Nord [55]. En 1844,

BOQUET, PARENT et SCHAKEN sont associés [56]. Désormais, Basile PARENT semble être le chef de la maison. Pour obtenir des travaux, comme toutes les autres firmes de travaux publics, PARENT souscrit des actions. C'est ainsi que lors de la constitution de la compagnie du Nord, en 1845, il figure dans la liste des actionnaires pour 4 285 actions, ce qui est relativement considérable [57].

Au moment de la grande expansion de l'économie française, après 1852, PARENT devient rapidement l'un des grands hommes d'affaires de France. Le pivot de ses affaires demeure cependant l'entreprise de travaux publics. Mais l'entrepreneur, s'il veut obtenir des marchés, doit consentir des avantages à ses clients et s'assurer de ses fournisseurs. Les Anglais connaissaient déjà depuis longtemps ces pratiques courantes dans toutes les entreprises de travaux publics. Consentir des avantages à ses clients, cela aboutissait presque toujours aux souscriptions d'actions, aux prises d'obligations au lieu de paiement des travaux. Nous avons vu PARENT actionnaire de la Compagnie du Nord; sous le Second Empire, il devait également participer à la plupart des compagnies dont la fusion forma la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée dont il devint administrateur. Dans ce domaine, il déborda même le cadre français puisqu'il fut administrateur de compagnies ferroviaires espagnoles (Badajoz) et italiennes (méridionaux) et que pour ces derniers, il sollicita l'aide de la Société générale de Belgique [58]. La position d'administrateur facilitait naturellement l'obtention des travaux à exécuter.

Il fallait également investir chez les fournisseurs afin de ne jamais se trouver à court de matériel, de s'assurer aussi des prix relativement constants. Mais ici la chose était moins aisée et force fut souvent de se substituer aux fournisseurs eux-mêmes, c'est-à-dire de prendre en mains leurs usines, voire même d'en créer au besoin. Ici encore les entrepreneurs anglais avaient montré la voie en France et ils s'étaient faits constructeurs de matériel de chemin de fer, voire même métallurgistes [59]. PARENT ne commença que d'une façon discrète, presque timide, en prenant à bail les ateliers de mécanique que la Compagnie de Paris à Lyon avait édifiés dans la banlieue lyonnaise, à

Oullins. Dans la suite, notre entrepreneur vit plus grand et il monta sa propre usine, dans la banlieue lilloise, à Fives. PARENT se trouve ainsi à la fondation de la grande entreprise actuelle de Fives-Lille.

En remontant au-delà, dans le processus de la production, on arrivait effectivement très vite à la grande métallurgie. On ne saurait donc être surpris de voir PARENT participer, en 1854, à la formation dans la Loire d'une grande société industrielle, née de la fusion d'un certain nombre d'entreprises locales, la Compagnie des forges et aciéries de la Marine et des chemins de fer, devenue depuis l'importante firme que l'on connaît sous le nom de Marine-Homécourt [60].

Il est facile de concevoir que de tels investissements pouvaient être pernicieux à la trésorerie d'une entreprise de travaux publics. Disons tout de suite que c'est là qu'il faut chercher les causes de la chute de PARENT à la fin du Second Empire. Le meilleur moyen de tenir était d'être en bons termes avec son banquier, ou mieux encore, de participer à la création de ces grands établissements de crédit qui vont se multiplier à l'époque. Au moment de la fondation de la Société générale de crédit industriel et commercial, l'actuel C.I.C., on voit donc tout naturellement PARENT figurer parmi les fondateurs et dans le premier Conseil d'Administration [61].

En 1863, devant une nouvelle offensive du Crédit mobilier, les membres du syndicat bancaire qui s'était constitué sous la présidence de James DE ROTHSCHILD s'inquiètent. Malgré l'abstention du grand banquier parisien, ils décident de fonder un nouvel établissement de crédit. La Société générale vit le jour en 1864. PARENT faisait encore partie du conseil d'administration, sans doute en raison de ses fonctions au P.L.M.

Mais à côté de PARENT se trouvaient d'autres belges. CAHEN d'Anvers en était, puisqu'il faisait partie du syndicat précédent et également son beau-frère, BISCHOFFSHEIM, établi comme banquier à Bruxelles. Originaire d'Allemagne, BISCHOFFSHEIM appartenait à une famille qui avait fondé des banques un peu partout, à Cologne, à Francfort, à Amsterdam, à Londres, à New York, à Paris et à Bruxelles. Ancien administrateur de la Banque de Belgique, il fut l'un des fondateurs de l'Union du

Crédit de Bruxelles et figura au premier conseil d'administration de la Banque nationale de Belgique [62]. L'apport des hommes d'affaires belges était donc important dans la création de la Société générale, dont le titre rappelait celui de sa sœur bruxelloise [63].

On vit tout de suite le besoin dont Basile PARENT avait de ces divers soutiens. Dès ces années, la Société générale de France, la Société générale belge et le Crédit industriel et commercial soutiennent les chemins de fer méridionaux d'Italie, dont il est l'un des dirigeants, la Société générale de France épaule le chemin de fer de Badajoz qu'il avait fondé et construit [64]. Mais il ne pourra longtemps encore soutenir ses entreprises et devra disparaître.

Basile PARENT apparaît donc comme un homme d'affaires de très grande envergure. Il est dommage qu'aucun historien ne se soit attaché à cette personnalité puissante.

Ainsi se trouve très brièvement définie l'action des Belges dans l'économie française sous le règne de LÉOPOLD I^er^. En fait, le mouvement des capitaux et des hommes de la Belgique vers la France ne répondait pas à une nécessité évidente. Avant la Révolution de 1848, des liens étaient apparus, qui se rattachaient soit à des espoirs politiques, soit à des espoirs commerciaux. Ces derniers avaient été sans doute vivement ressentis: il s'agissait d'aider une industrie belge passablement suréquipée pour l'époque. Les relations de famille entre les cours belges et françaises avaient facilité les choses.

Après 1842, ces espoirs se sont évanouis. On note d'ailleurs, entre 1842 et 1848, un très net intérêt de la Belgique pour les Etats qui forment le ZOLLVEREIN et les investissements en Allemagne durent être supérieurs à ceux qui se faisaient en France.

Sous le Second Empire, les relations belgo-françaises ne furent jamais très cordiales. Ce sont alors moins les capitaux que les hommes qui se déplacent. La place de Paris est, sur le plan financier, beaucoup plus importante que la place de Bruxelles et beaucoup de ces financiers cosmopolites vont établir des filiales à Paris, tout en conservant leurs maisons à Bruxelles ou à Anvers: BISCHOFFSHEIM et CAHEN d'Anvers en sont des exem-

ples frappants. On en pourrait certainement trouver d'autres. La Société générale de Belgique avait elle-même établi une agence à Paris [65].

Le volume des investissements belges en France n'a sans doute jamais été très considérable, bien moindre en tout cas que celui des investissements français en Belgique. La balance a donc toujours été en faveur de la Belgique.

Il y aurait sans doute encore beaucoup à chercher pour assurer et compléter les quelques faits que nous avons présentés. Souhaitons qu'une collaboration s'établisse entre les deux pays pour que cette recherche puisse se développer.

3 novembre 1964

NOTES

[1] On consultera SCHOELLER (P.): La transformation économique de la Belgique de 1832 à 1844 (Dans *Bulletin de l'Institut de Recherches économiques et sociales,* XIV, 1948, p. 525-596) et GILLE (B.): Lettres adressées à la maison ROTHSCHILD de Paris par son représentant à Bruxelles (2 vol., Louvain-Paris, 1961-1963).
[2] GILLE (B.): *Op. cit.,* t. I, introduction, p. XXXIX-XLVIII.
[3] COLLE-MICHEL (M.): Les archives de la S.A. Cockerill-Ougrée des origines à nos jours (Louvain, 1959).
[4] Bruxelles, Arch. Aff. étr., France 1, f° 58, dépêche du 27 décembre 1830.
[5] *Enquête sur les houilles,* Paris, 1832.
[6] Bruxelles, Arch. Sté générale, Procès-verbaux, séance du 7 décembre 1832.
[7] Bruxelles, Arch. Sté générale, Procès-verbaux, séance du 13 mars 1833.
[8] Bruxelles, Arch. Sté générale, Procès-verbaux, séance du 13 mai 1835.
[9] Paris, AD Seine, Tribunal de commerce, acte du 12 juillet 1837.
[10] Bruxelles, Arch. Sté générale, Procès-verbaux, séance du 4 septembre 1835.
[11] Bruxelles, Arch. Aff. étr., Copie Paris, lettre du 3 mars 1836.
[12] Paris, Arch. ROTHSCHILD lettre de MEEUS, 16 avril 1838.
[13] Bruxelles, Arch. Sté générale, Procès-verbaux, séance du 11 janvier 1836.
[14] Paris, AD Seine, Tribunal de commerce, acte du 28 mai 1838.
[15] PICARD: Les chemins de fer français (t. I, Paris, 1881).
[16] Paris, Arch. ROTHSCHILD, lettre de MEEUS, 16 avril 1838.
[17] Paris, Arch. ROTHSCHILD lettre de MEEUS, 17 mai 1838.
[18] Paris AN, F 14, 4449.
[19] Bruxelles, Arch. Sté générale, dossier 3192.
[20] Paris, AN, F 14, 4449.
[21] Bruxelles Arch. Sté générale, dossier 3196.
[22] Paris, AN, Arch. Sté Decazeville, séance du conseil du 27 juin 1837.
[23] Paris AN, Arch. Sté Decazeville, séance du conseil du 5 juillet 1837.
[24] Paris, AN, Arch. Sté Decazeville séance du conseil du 29 juillet 1937.
[25] Paris, AN, Arch. Sté Decazeville séance du conseil du 11 octobre 1837.
[26] LEVEQUE: Historique des forges de Decazeville (Saint-Etienne 1917, p. 40-41).
[27] Paris, AN, Arch. Sté Decazeville, séance du conseil du 4 avril 1838.

[28] Paris, AN, F 14, 8015.
[29] Paris, AN, F 14, 4354.
[30] Paris, AD Seine, Tribunal de commerce, acte du 26 mai 1838.
[31] Paris, AN, F 14, 7814.
[32] Bruxelles, Arch. Sté générale, dossier 3132, acte du 12 décembre 1837.
[33] Paris, AN, F 14, 7815.
[34] Bruxelles, Arch. Sté générale, dossier 3140.
[35] Paris, AD Seine, Tribunal de commerce, acte du 25 février 1837.
[36] Paris, Arch. ROTHSCHILD, lettre de DAVILLIER, 11 janvier 1838.
[37] Paris, Arch. ROTHSCHILD, lettre de DAVILLIER, 27 avril 1838.
[38] Bruxelles, Arch. Sté générale, lettre du 4 novembre 1837.
[39] Bruxelles, Arch. Sté générale, lettre adressée aux ROTHSCHILD, 23 octobre 1837.
[40] Paris, Arch. SEILLIÈRE, lettre de F.A. SEILLIÈRE à son père, 10 août 1837.
[41] Paris, AD Seine, Tribunal de commerce, procès ROTHSCHILD-COCKERILL, 23 mars 1841.
[42] Paris, Arch. ROTHSCHILD, lettre de la Sté générale, 9 novembre 1844.
[43] Paris, Arch. ROTHSCHILD, lettre de la Sté générale, 15 novembre 1844.
[44] Paris, Arch. ROTHSCHILD, lettre de la Société générale, 8 octobre 1847.
[45] Paris, Arch. ROTHSCHILD, lettre de la Sté générale, 13 novembre 1847.
[46] Paris AN, Papiers GUIZOT, lettre de RUMIGNY, 3 août 1841.
[47] Paris, Arch. ROTHSCHILD, lettre à la Sté générale, 18 mars 1842.
[48] Paris, Arch. ROTHSCHILD, lettre de la Sté générale, 22 mars 1842.
[49] Bruxelles Arch. Sté générale, lettre de ROTHSCHILD, 26 mars et 7 mai 1842.
[50] Bruxelles, Arch. Sté générale, lettre de ROTHSCHILD, 18 mai 1842.
[51] *Bulletin des lois,* partie supplémentaire, 1852, t. II, p. 781.
[52] GILLE (B.): Les procès-verbaux de la Réunion financière (dans *Histoire des Entreprises,* nº 9, mai, 1962).
[53] Cf. JACQUEMYNS (G.): Langrand-Dumonceau (t. II, Bruxelles, 1960).
[54] *Journal des chemins de fer,* 15 avril 1843.
[55] *Journal des chemins de fer,* 16 septembre 1843.
[56] *Journal des chemins de fer,* 12 octobre 1844.
[57] *Bulletin des lois,* partie supplémentaire, 1845, t. II, p. 289. Cette part représentait 1.71 % du capital.
[58] Bruxelles, Arch. Sté générale, dossiers 4247 et 4248 (1863-1864).
[59] GILLE (B.): Recherches sur la formation de la grande entreprise capitaliste (Paris, 1959, p. 86 et sqq.).
[60] Paris, Arch. Compagnie Marine-Homécourt.
[61] BEAUJOUAN et LEBEE: La fondation du Crédit industriel et commercial (Dans *Histoire des Entreprises,* nº 6, novembre 1960, p. 23).
[62] KAUCH (P.): La Banque nationale de Belgique (Bruxelles, 1950, p. 85-86).
[63] GILLE (B.): La fondation de la Société générale (Dans *Histoire des Entreprises,* nº 8, novembre 1961, p. 5-64).
[64] Paris, Arch. du Crédit industriel et commercial et de la Société générale, Bruxelles, Arch. Sté générale.
[65] Bruxelles, Arch. Sté générale, Procès-verbaux, séance du 5 juin 1867.

E. Van Grieken. — Un témoignage sur l'histoire de la Compagnie belge de colonisation *

AVANT-PROPOS

L'histoire de la colonisation belge au Guatémala fait l'objet, dans ce volume, de plusieurs études basées sur des archives et des documents récemment mis à jour.

Ces sources qui apportent des renseignements complémentaires et bien venus, permettent une connaissance plus précise des événements.

Le témoignage de la femme du Président de la Compagnie belge de colonisation est connu depuis longtemps, puisque la version allemande de son mémoire a été éditée en 1854 à Aix-la-Chapelle chez BENROTH und VOGELSANG sous le titre: *Mein Schwören bei Leiche meines theuren Gatten.*

Est-ce la traduction exacte du manuscrit écrit en français, probablement de la main de la Comtesse, et conservé par la Bibliothèque africaine ? Nous n'avons pas trouvé réponse à cette question, du fait que ni la Bibliothèque royale ni celle du Ministère des Affaires étrangères ne sont en possession de l'ouvrage précité. **

Aussi, n'est-ce pas là l'objet de ces pages où nous nous bornons à résumer succinctement le contenu du document afin de permettre aux chercheurs de se rendre compte s'il y a lieu de le consulter et d'en faire l'examen.

Disons tout de suite que l'historien en quête de données précises, en serait pour ses frais. La Comtesse semble, en effet,

---

* Note établie dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire (*Bull. I.R.C.B.*, 1952, 1 064-1 066) et présentée à la séance du 4 novembre 1964 de ladite Commission en vue du *Mémorial 1965* (*Bull. ARSOM*, 1963 fasc. 4, p. 628).

** Depuis, le British Museum nous a procuré un microfilm de son exemplaire.

les avoir évitées systématiquement et s'être parfois brouillée avec la chronologie.

Par contre, celui qui cherche à placer les événements dans leur cadre social, y trouvera des éléments de première main. Mais qu'il ne s'illusionne pas sur le charme des descriptions données, car celles-ci sont faites en un français approximatif, en termes ampoulés et des plus vagues. Redites fréquentes, récriminations et suspicions à l'égard de tous et de chacun forment le fond sombre sur lequel se détache les tirades d'admiration et de louange à l'égard de son mari.

Pourrait-on échapper à l'ambiance créée par la Comtesse qui met inlassablement en scène les tripotages et les manquements au devoir et à l'honneur d'hommes politiques responsables qui, loin de soutenir la plus importante tentative de colonisation du roi LÉOPOLD I^er^, l'ont fait avorter par leur insuffisance et leur désinvolture.

MON SERMENT PRONONCE SUR LE CORPS DE MON CHER EPOUX

par

Jeannette, Comtesse DE HOMPESCH, née D'OVERSCHIE-WISBECQ

1854

RESUME

Ier Volume

L'introduction, p. I-III, donne un aperçu des raisons pour lesquelles Jeannette DE HOMPESCH a écrit son « serment ». Puis vient le récit. *Pages* 1-2

Un jour d'hiver, la joie anime un village du duché de Juliers à l'annonce de la naissance d'une petite fille, Jeannette, chez la comtesse D'OVERSCHIE-WISBECQ (1).

(1) La comtesse Jeannette D'OVERSCHIE-WISBECQ naquit à Wisbecq, le 7 février 1807.

Le manque de précision est une caractéristique du manuscrit.

2-3 La maman s'occupe de l'éducation première de l'enfant, mais très tôt, Jeannette est mise en pension « à la ville aux cent églises, où coule le Rhin » (2), p. 3.

4-5 Visitant une église, elle apprend que son grand-père, Conrad DE HOMPESCH, en a posé la première pierre. A cette nouvelle, Jeannette fait le serment de « se rendre toujours digne de son ancêtre », p. 5.

5-6 Le pensionnat qu'elle fréquente s'établit, peu après, dans « une petite ville de l'autre côté du torrent » (?). Elle y passe plusieurs années et ensuite, retourne auprès de sa mère.

7-9 Son premier chagrin est la mort de son père. Etant son unique héritière, un parent est désigné pour être son tuteur et elle-même entre « dans le cercle si froid des affaires », p.9.

10-20 Les demandes en mariage affluent chez la riche héritière, mais elles sont toutes repoussées jusqu'au jour où Jeannette fait le connaissance du jeune comte DE HOMPESCH (3). Elle l'aime mais a le pressentiment que « son étoile ne lui était pas favorable », p. 13. Sa mère n'accepte pas ce choix. Un froid s'établit entre elles et finalement, dit-elle, « il ne s'échangeait plus une parole entre nous », p. 18. Une parente, la Comtesse de F. ... habitant la Westphalie, vient en visite le 9 novembre (4).

21-33 Grâce à son intervention, la comtesse D'OVERSCHIE finit par accepter le comte DE HOMPESCH comme fiancé de sa fille.

Après quelques considérations sur la famille de son père et de sa mère, Jeannette décrit son bonheur et les somptueuses cérémonies de son mariage avec le comte Théophile DE HOMPESCH (5).

---

(2) Probablement Cologne.

(3) Le comte DE HOMPESCH, né à Overbach, le 11 mars 1800, aimait à se faire passer pour un Belge. Il avait ses entrées très faciles chez LÉOPOLD Ier. Philantrope généreux, semble-t-il, le Comte donne l'impression d'avoir été assez naïf. Sa femme, tout au long du mémoire écrit après la mort de son mari, en fait une sorte de génie, colonial surtout, découvert par la sagacité et le flair du Roi [FABRI, J.: Les Belges au Guatémala, 1840-1845. Académie royale des Sciences coloniales, col. in-8°, N.S., Classe des Sciences morales et politiques, Tome II, fasc. 1, 1955, p. 37 note (1)].

(4) Probablement le 9 novembre 1827.

(5) Le mariage eut lieu le 28 janvier 1828.

Les jeunes mariés vont s'établir en Brabant, dans leur propriété (6), héritage du père de la Comtesse. A leur arrivée, pris dans un violent orage, la Comtesse y voit « un présage de mauvaise augure. C'était l'image de mon avenir », p. 36. 34-38

La nuit dissipe ces pressentiments et le lendemain tout le village leur fait un accueil chaleureux. Les DE HOMPESCH sont pris dans le tourbillon des réceptions et la Comtesse prend plaisir à décrire les caractères et les habitudes du monde qu'elle fréquente (7). 39-48

Survient une épidémie de choléra. Le comte DE HOMPESCH visite les malades et devant la carence des autorités locales il prend des mesures d'hygiène (8). Cette épidémie à peine passée, le typhus éclate. La Comtesse tombe malade, mais grâce aux soins vigilants de son mari elle est sauvée de la mort. Pour se rétablir, la Comtesse et son mari partent en voyage en Italie. Sur la route du retour ils apprennent que la mère du Comte est gravement malade, ils vont la voir en Allemagne et après sa mort ils rentrent en Belgique. 49-63

La vie de société reprend et au cours d'une réception leur parvient une caisse portant cette inscription « Annanas » (*sic*) envoyée par le Roi au Comte, p. 64. A la suite de cet envoi, le Comte va présenter ses hommages au roi LÉOPOLD I^er^. Des entretiens fréquents s'en suivent et LÉOPOLD I^er^ trouve l'homme pour réaliser une colonisation belge à St Thomas. Voici comment s'exprime la Comtesse : 64-67

L'insouciance des ministres était incapable d'embrasser ce grand travail et le caractère national toujours inquiet avait souvent rejeté ce rêve favori et il lui manquait l'homme dont le nom, la position et la fortune s'unissaient à de l'intelligence, de la persévérence (*sic*) et à un esprit entreprenant. A peine le Roi connut-il l'esprit vif de mon mari qu'il trouva ce qu'il désirait. S.M. lui proposa Sa grande Pensée, elle fut acceptée, maintenant il fallait la poursuivre.

(6) Le Château de Neeryssche.
(7) Notamment le Comte DE SEIVES, Château du Ham, leur plus proche voisin, MM. MUSSIN et BUEREN, Mme DE PONDERLÉ et son fils, le Comte du VAL DE BEAULIEU et sa femme née DU TOIT, au Château de Halter.
(8) Aucune précision de date.

Une nouvelle vie s'offrait à mon mari, une entreprise proportionnée à ses forces, p. 67.

68-76 Suit alors un long dialogue entre mari et femme au sujet de cette colonisation qui les enthousiasme tous les deux. La Comtesse met tous ses biens à la disposition de son mari pour réaliser l'idée du Roi. Dans cette aventure, le Comte n'ambitionne que la satisfaction d'avoir bien servi le pays.

La Comtesse est fière de son époux qui aurait déjà réalisé tant de choses, mais au lecteur il n'est pas possible de comprendre quels sont ces exploits:

Ne fut-ce pas toi, pendant une nuit profonde, lorsque vers une ville insouciante, les armes du conquérant s'avançaient, qui tira les généraux effrayés hors des bras de Lierre, leur donna le courage de prononcer le mot hardi du départ, et par là, sauvait la ville et le pays. Le pays t'est aussi redevable de ses chemins ferrés (*sic*) car ce fut toi qui en donna la première impulsion. Tu as même devancé le Breton si fertile en inventions, tu lui as même appris à tirer de ses rivages, aux brûlants minerai (*sic*), l'huile resplendissante, par là tu préparas encore l'alliment (*sic*) des plantes et la terre ainsi fécondée rapporte doublement. Pour tirer de la poterie hors du talent, tu as alors aussi rendu riche ce brut minerai, une telle institution, dont tu communiquas l'invention ne reçoit-elle pas le premier prix ! Et maintenant tu délaisses en des mains étrangères la récolte de ta riche semaille, tu ne sais même plus garder, jusqu'à ce que le succès soit déclaré, ce que tu mis au jour et tu te dévoue (*sic*) à une entreprise dont la récompense est si douteuse, p. 74-75.

76-81 Enfin, le Comte reçoit la concession désirée (9). La Comtesse parle d'un projet de canal entre l'Atlantique et le Pacifique par le Nicaragua. Le *Louise-Marie* ramène les membres de la commission d'enquête à Anvers.

(9) Comme aucune chronologie n'est apparente dans le texte, il s'agit probablement ici de la création de la Compagnie belge de colonisation, le 18 septembre 1841 et approuvée par A.R. du 8 octobre 1841. Sous la conduite du colonel De Puydt, une commission d'enquête est envoyée au Guatémala. Elle quitte Ostende le 9 novembre 1841. Cette Commission revient début 1843.

Par décret royal, le comte DE HOMPESCH est nommé président du Conseil des Directeurs de la nouvelle société, placée sous le « patronage du Roi et autorisée à prendre les grandes armes ». Le Gouvernement lui promet « assistance, conseil et action ». Un consul ainsi que des officiers de l'armée et des armes sont envoyés au Guatémala. Quant aux pouvoirs octroyés à la Société, la Comtesse les résume comme suit: 82-87

Fonder une colonie, faire naître l'agriculture et des établissements manuels, accepter des consignations, fonder les services de bateaux sur mer, poser des comptoirs et des rituels, organiser dans leurs instituts des communautés, irriguer (*sic*) des caisses d'épargne et enfin mettre en circulation, dans leurs différents établissents (*sic*) des bons au porteur, c'était comme un état établi dans un autre état, p. 84.

Quant au financement:

... la moitié des frais avait été avancée par mon mari, l'autre par une partie des membres. Il se forma pour la société un capital de 8 000 lots, p. 86.

Le comte DE HOMPESCH a les faveurs du Roi et reçoit de Rome les insignes de l'Ordre de St Grégoire.

Trois navires équipés (10) quittent Anvers le 16 mars 1843. Le Directeur de l'expédition meurt en mer (11). Il est, après bien des difficultés et des malentendus, remplacé par un colonel français (12). La souscription ouverte le 1er mars 1843 ne réussit pas, vu la mauvaise volonté de la Banque parisienne. Alors le Roi: 87-93

... fit valoir son influence et fit recevoir par ses ministres dans une banque chancelante de l'Etat, les billets de crédit, p. 90.

et assure DE HOMPESCH que la Chambre accorderait un crédit.

Le 31 mars 1844, par décret royal, une nouvelle souscription est ouverte dans tout le pays et les sommes reçues doivent être déposées chez le « trésorier ».

---

(10) Il s'agit de la *Louise Marie,* du *Théodore* et de la *Ville de Bruxelles.*
(11) Pierre SIMONS (Cfr. FABRI *op. cit.,* p. 72 et suivantes).
(12) GUILLAUMOT.

Douze membres de la Chambre se joignirent à la Société: on lui donna le titre de: Colision-de-commerce-et-d'affaires, p. 93 (13).

94-97 Tout semble prospérer. En 1844, 31 vaisseaux, et en 1845, 100 vaisseaux jettent l'ancre à St Thomas. Les rapports reçus sont encourageants et le comte DE HOMPESCH continue sur sa lancée. Il conclut des traités avec les Iles Sandwich, la Bolivie et la Chine.

98-110 Mais:

... un petit homme de loi enflé de présomption et assis avec orgueil dans un fauteuil de ministre (14) veut faire tomber l'Allemand, p. 98.

La Chambre arrête la souscription et le secrétaire du Roi renvoie à DE HOMPESCH les lots engagés. Le comte DE HOMPESCH entrevoit la faillite de la Société. Le 21 juillet 1844, un accord officieux est conclu avec le Gouvernement. Celui-ci décide de présenter avant le 31 décembre un projet de loi accordant à la Société un emprunt de 3 millions à 3 % d'intérêt. Le même jour, la société dépose ses livres avec une dette de 623 324 F. Confiant dans la promesse du Gouvernement, DE HOMPESCH et un ami avancent 300 000 F en échange de 600 lots. Fort de la promesse du Roi, DE HOMPESCH et son ami avancent encore une somme de 300 000 F, par l'intermédiaire d'une banque allemande avec le cautionnement des biens de la Comtesse. Le Roi pousse DE HOMPESCH à agir ainsi, l'assurant que jamais Il ne l'abandonnera. La Comtesse marque son accord: « un trait de ma plume mit dans l'avenir l'existence et la mort », p. 106.

Le Gouvernement demande à la Société, en attendant le vote des Chambres, de supporter toutes les charges. 5 603 lots échus au 22 novembre devront être négociés pour la somme de 2 800 000 F.

---

(13) Voir FABRI *op. cit.*, p. 207-208 et note (1). C'est le 4-2-1844 que DE HOMPESCH, dans une séance mémorable du Conseil, exposa les motifs qui obligent à clore la souscription aux lots de la 1re émission. Mille lots nouveaux seraient offerts aux communes. Le 31 mars, LÉOPOLD Ier signe l'A.R. La souscription se clôturait le 30 juin.

(14) Est-ce NOTHOMB ?

Des contacts sont pris avec une banque anglaise et une banque allemande. Le directeur de cette dernière pose comme condition d'accord:

... de convenir par la Bourse de la valeur des lots et de faire décorer son neveu de l'Ordre de Léopold, p. 107.

Le Roi et le Gouvernement sont d'accord, mais après un premier versement par la banque, le ministre reprend sa parole et « n'accorde ni cote à la Bourse, ni décoration ». Aussi la banque allemande se retire-t-elle.

La Comtesse relate ensuite les violents débats à la Chambre et notamment la séance du 28 janvier 1845, où DEVAUX attaque le ministre NOTHOMB qui bientôt tombera (15).

Le Comte devient gravement malade. Les banques refusent d'avancer encore de l'argent et de la colonie, arrivent des nouvelles alarmantes (16). 111-123

La mère de la Comtesse meurt. Les créanciers harcèlent le Comte. L'homme d'affaires de la mère de la Comtesse qui avait sa confiance, entre en rapport avec différents banquiers et propose de mettre en réméré une partie des biens nouvellement hérités. Cet homme disait savoir de bonne source que le

(15) La Comtesse ne cite aucun nom (Voir FABRI, *op. cit.*, p. 244-245).

(16) La chronologie n'est pas respectée. En effet, déjà en 1844 GUILLAUMOT était près de démissionner, il ne le fit que le 5 janvier 1845. La Comtesse semble bien embrouiller les faits. Le 3 septembre 1844, M. DE LANNOY, inspecteur des douanes à Anvers, est nommé commissaire du Gouvernement auprès de la compagnie. Il prend son travail à cœur et établit deux rapports au Gouvernement dans lesquels, avec une « impitoyable objectivité », chiffres à l'appui, il expose la situation critique de la Cie. On avait, entre autres, découvert des tractations secrètes avec les chefs de l'industrie cotonnière des Flandres pour faire dériver, dans la caisse de la Cie, une large part des 2 millions accordés en subsides par le Gouvernement, pour sauver l'industrie cotonnière. « Désormais le Gouvernement serait sans pitié » (FABRI, *op. cit.*, p. 219).

« Les promesses du Gouvernement, depuis juillet, avaient induit des particuliers et des sociétés à avancer d'importantes sommes à la Cie dont la réputation se faisait de jour en jour plus mauvaise. » Le Gouvernement est attaqué par l'opposition, qu'il y a abus de confiance et ce projet de loi est mort né (FABRI, *op cit.*, p. 232). DE LANNOY, fin 1945, « arracha à la Cie en pleine déconfiture, de tristes bilans qui, comme il le prouvait, fourmillaient d'irrégularités et de mystères ». « La Compagnie allait bientôt sombrer. Une avalanche de lettres s'abbatit sur elle. Les financiers qui lui avaient fait confiance, réclamaient leur dû. MURIEL surtout, le banquier anglais, fut tenace. » (FABRI, *op cit.*, p. 234.)

Gouvernement respecterait sa parole et que la Comtesse recouvrerait rapidement son héritage. La Comtesse céda mais s'aperçut vite de la tromperie:

> ... mes propriétés furent mises en saisie, mon mari menacé de la vente du reste des biens, p. 123.

124-131 Confiante dans la parole du Roi et la justice de sa cause, la Comtesse réussit à obtenir une audience auprès du Roi. Elle relate au long son entrevue qui n'apporte rien de positif. Au contraire, le Gouvernement s'acharne d'avantage contre la Société. Voici ce que dit la Comtesse à ce sujet, dans un style très incompréhensible comme d'ailleurs beaucoup de passages du mémoire:

> Cette audience qui n'eut aucune suite, fut utilisée par le Ministère pour débuter hostilement, et quand (*sic*) aux instructions du chargé d'affaires vers cette nouvelle partie du monde suivi d'un traité tiré avec le Gouvernement de ce pays, qui contenait, qu'en cas de chute (*sic*) de la Société, son entreprise devait être abandonnée, les terres concessionnées au Gouvernement, seraient placées gratis pour l'arrangement; la méditation (*sic*) du ministère n'aboutit qu'à effectuer la chute (*sic*) de la Société afin de s'emparer de l'entreprise réussie au dépens du bien fond. Cependant la ruine et l'abstraction devaient encore avoir lieues (*sic*) avant, afin qu'il ne soit pas devant eux comme un reproche éternel, p. 130-131.

132-136 Les lots ne sont plus cotés en Bourse, les biens sont sous caution pour 2 millions et le reste est saisi. Un ami offre alors au Comte quelques fonds en échange de lots. Le Comte en profite pour régler sa note au médecin auquel il offre une épingle de toilette (*sic*) ornée d'un opale de grande valeur provenant de la Colonie. Quelque temps après, le Comte voit son épingle exposée à la vitrine d'un bijoutier bruxellois. Du coup, la Comtesse considère le médecin comme un ennemi de plus et même un espion, vu que son mari, mis en confiance, lui avait à maintes reprises exposé sa situation.

Le Comte intente au Gouvernement un procès qui fut plaidé le 28 août 1848 (17). Il fut condamné. La Comtesse s'indigne de l'attitude du Roi car, selon ses dires, son mari aurait sauvé la couronne belge en empêchant qu'éclate une révolution en 1848. « La main étrangère » (est-ce l'Etat belge ?) ordonne la vente du patrimoine des DE HOMPESCH. Pour les sauver, un cousin par alliance offre de placer les biens de sa femme et de leur procurer ainsi des capitaux. 136-158

La Comtesse raconte alors en détail comment les gardes, juge de paix en tête, fracturent leur hôtel de Bruxelles. Tout est vendu publiquement et racheté par le Comte au nom de sa femme. La Comtesse proteste contre cette « infamie » auprès de la Chambre. Si celle-ci repousse sa thèse, par contre la presse s'en empare. Le manuscrit reprend *in extenso* un article de la *Nation* du 21 janvier (1851?) intitulé *Memento Homo* et qui fait ressortir combien promesses et traités sont lettres mortes pour le Gouvernement. En tant que sujet allemand, la Comtesse envoie également le 6 janvier 1851, à D'HOFFSCHMIDT, un mémoire justificatif.

Lors d'un voyage de la capitale vers leur château, le Comte est victime d'une tentative d'assassinat. L'enquête judiciaire n'est pas poursuivie. De nouveau, la propriété de Neeryssche est saisie pour être vendue le 29 juillet. La vente sera remise au 2 août (18). 159-179

Devant cette nouvelle menace, le Comte écrit au Roi le 4 août 1851. La lettre reproduite dans le mémoire expose toute l'évolution de l'aventure de Santo Tomas. Le Comte rappelle les services rendus au pays et à la royauté, les promesses du Roi et accuse VAN PRAET et NOTHOMB d'être les auteurs principaux de « nos souffrances et de nos pertes », p. 177.

(17) En 1847, DE HOMPESCH avait publié un mémoire défensif dans lequel il attaquait violemment l'Etat et lui intentait un procès. Un arrêt de la Cour de cassation du 23 avril 1850 consacrait définitivement les conclusions des diverses instances qui avaient débouté le trop naïf sociologue de ses prétentions. Le 10 août 1851, les biens du Comte furent vendus à l'encan. (Cfr FABRI, p. 245).

(18) En fait, la vente eut lieu le 10 août 1851.

IIe VOLUME

1-14 Contre toute attente, le jugement restitue aux DE HOMPESCH leurs propriétés. Mais ces pénibles expériences les poussent à prendre des mesures pour garantir leurs propriétés en Allemagne. Le texte ici manque à nouveau de clarté et de précision. Les DE HOMPESCH mettent tous leurs biens en réméré chez un parent. Pour défendre leur cause ils cherchent des appuis à la cour de Prusse, d'Autriche et de Russie. La Comtesse raconte son voyage à Moscou. Le Chancelier du Tsar remet au Comte une note pour les « envoyés » à Berlin et à Vienne dans laquelle il qualifie l'attitude belge d'« acte d'iniquité » et d'« inqualifiable ». Sur la route de retour de Russie, les DE HOMPESCH apprennent que leurs biens sont à nouveau saisis. Le cousin qui les avait en réméré avait dépensé au jeu l'argent sur lequel ils comptaient. L'Ambassadeur de Russie, influencé par le Ministre, les calomnie au lieu de les soutenir.

15-25 Ils sont reçus avec bienveillance à la cour prussienne, le Roi promet d'écrire en leur faveur au roi LÉOPOLD et des commissaires sont envoyés en Belgique pour les défendre. Mais, rentrés au pays, l'hostilité est totale, personne ne veut avancer 1 400 F et le Comte est arrêté. Il est libéré parce qu'un cousin, qui avait tous les biens en réméré consent enfin à avancer l'argent. Quelques jours plus tard, un arrêt est rendu « qui nous ravissait nos propriétés », p.25.

26-34 La Comtesse, assistée d'un des commissaires, veut parler au Roi. Elle espère qu'il mettra obstacle à la scandaleuse manœuvre. Seul le commissaire est reçu et revient avec un écrit du secrétaire du Roi destiné au président du tribunal, mais au moment où le commissaire le rencontre, la vente est terminée. L'acheteur, étant un parent, offre au Comte de racheter ses propriétés. Mais ce dernier ne trouve pas les capitaux nécessaires.

35-54 La Comtesse remonte le moral de son époux. Ils décident de quitter précipitamment la Belgique pour la Prusse où ils espèrent trouver la protection du Roi ainsi que des capitaux. Mais là aussi le comte DE HOMPESCH ne trouve ni les capitaux ni les appuis espérés, « un personnage fâcheux agissait encore

toujours fatalement ». Par hasard, il rencontre un « inventeur » et espère refaire sa fortune en lui achetant une partie de ses droits. Il s'associe aussi avec un « Baron » homme d'affaires qui s'avère peu honnête (19).

Comme les DE HOMPESCH gardent les apparences de leur train de vie habituel, « une conclusion (*sic*) diabolique est imaginée par leurs ennemis », p. 55. Le 25 d'un mois d'automne (20) leur maison est envahie, des archers y pénètrent jusqu'à leur chambre à coucher. Le Comte « consent à être amené avec son avocat auprès du président », p. 59. 55-60

La Comtesse, suite à un billet de son mari, se rend chez le notaire: 61-74

> Lequel il chargea dernièrement de trouver les capitaux pour racheter la propriété, p. 61.

Elle a ensuite un entretien avec son mari qui avait demandé au président 8 jours de liberté pour aller dans « la capitale du royaume voisin » (?) chercher la somme à lui fournir. Ceci lui est refusé malgré les démarches de la Comtesse.

Tous les jours elle rend visite à son mari. Avec minutie elle note ses sentiments, ceux de son mari, et décrit l'aspect de la prison et la vie des prisonniers. Le Comte espère que la justice lui rendra sa propriété. Il remet à sa femme une lettre destinée au « cousin » qui avait en mains leurs biens le priant de lui avancer l'argent pour sa libération. Les jours passent et aucun secours financier ne leur est accordé. Le jugement est différé car l'avocat ne veut pas plaider sans argent. 75-88

La Comtesse continue à analyser leur triste situation. Pour adoucir la vie de son mari elle propose la réconciliation avec son beau-frère.

---

(19) Encore une fois le texte au sujet du séjour en Prusse est d'une incompréhension totale.

(20) Le manuscrit ne signale pas l'année et ne fait aucune allusion au départ des DE HOMPESCH pour Paris où le Comte est arrêté le 25 octobre 1852 et enfermé à la prison de Clichy.

Une nouvelle tentative pour récupérer de l'argent chez le « cousin » échoue et la Comtesse de conclure:

> Cette faute énorme qui ne s'effacera jamais et que jamais rien ne fera effacer, il la partagea avec une tête couronnée: la veuve inconsolable ainsi les désigne ici hardie par les preuves (*sic*) forte par la conscience et le devoir sacré, elle met au jour les deux meurtriers en face l'un de l'autre pour demander compte (*sic*) de la vie chérie, que la faiblesse et l'égoïsme, que la haine et l'avidité ont conduit si tôt dans la tombe, p. 110.

110-121 Le frère de DE HOMPESCH offre, sans contre-gage, une somme pour le libérer. Le 30 décembre le tribunal de Paris « reconnaît l'injustice, publie la délivrance, et condamne les adversaires à 1 000 F et aux frais », p. 114. Mais le comte DE HOMPESCH n'est pas libéré pour autant. Ses ennemis s'acharnent. La Comtesse publie alors *in extenso* une lettre du 29.12.1853 (?) du procureur du roi E. ALLARD comme preuve des basses manœuvres exercées contre le comte DE HOMPESCH.

Au début de janvier arrive la nouvelle de la perte définitive de leurs propriétés, le « parent ayant vendu le château à son compte ».

Le Comte n'est toujours pas libéré. Il n'est pas admis à se défendre lorsqu'il « se tourne en référé » vers le président. Il reçoit comme réponse « le paiement ou la prison je donne trois heures pour cela », p. 121.

122-129 Alors les DE HOMPESCH entreprennent « la dernière, la plus grande et la plus désagréable démarche » près d'un ami pour obtenir 3 000 F. Il refuse, mais le frère de DE HOMPESCH lui écrit « si quelques mille francs peuvent réellement t'être utiles dis le moi franchement et je les mettrai à ta disposition », p. 124. L'argent du frère arrive, les plaidoyers reprennent et l'argent est absorbé sans qu'une décision intervienne. DE HOMPESCH n'ose plus faire appel à son frère et reste prisonnier.

129-134 Un jour DE HOMPESCH doit témoigner dans une affaire du Baron ... (21) passant devant le tribunal. De nouveau la

(21) Cfr p. 12.

Comtesse s'indigne de l'arbitraire du jugement. Ceci donne le coup de grâce à la santé déjà mauvaise du Comte. Sa femme réussit à lui faire envoyer un médecin et s'efforce encore de lui remonter le moral.

Comme il est obligé de garder le lit, la Comtesse veut coûte que coûte obtenir l'autorisation d'aller voir son mari dans sa cellule. Elle l'obtient et décrit en détails l'accès aux cellules, l'aspect de la cellule de son mari et leurs tristes conversations. Le Comte espère que son frère viendra et pourra tout arranger. Mais celui-ci est empêché. Quant au malade il va de plus en plus mal, aucun régime de faveur ne lui est accordé, on lui refuse même un verre de vin. DE HOMPESCH se sent mourir et l'annonce à sa femme, le vendredi-saint. Elle est effondrée. Sa maladie est due à la « mauvaise eau » de la prison. 134-149

Le jour de Pâques il est moribond. La Comtesse essaie de trouver un médecin et y réussit. Tout espoir semble perdu. La Comtesse voudrait passer la nuit dans la cellule, mais cela lui est refusé. Son mari lui murmure « Viens prompement demain, chère femme ». Ce furent ses dernières paroles. Rentrée chez elle, elle rencontre son avocat et passe la nuit en prières, offrant à Dieu sa vie pour sauver celle de son mari. 150-160

Quand elle retourne le lendemain à la prison, DE HOMPESCH rend le dernier soupir. Alors elle fait son « grand serment ».

Je ferai rendre justice à mon cher défunt, je ferai connaître les mérites de ses nobles travaux, sa tendence (*sic*) active ... et ce serment emmené (*sic*) par la voix de la conviction a attint (*sic*) les assistants d'une sainte horreur, p. 163.

Elle exprime ensuite sa profonde douleur et s'insurge contre les trahisons dont ils ont été les victimes.

Selon son désir, le Comte DE HOMPESCH fut enterré dans sa terre natale (22).

23 novembre 1964.

---

22) Le comte DE HOMPESCH mourut le 30 mars 1853 et fut inhumé le 7 avril 1853 dans la chapelle funéraire du château d'Overbach. La Comtesse mourut à Overbach, le 30 juin 1856.

R. Massinon. — L'entreprise du Rio-Nunez *

I. — PRELIMINAIRES

La tentative belge de colonisation du Rio-Nunez [1]** s'inscrit dans le cadre de l'action gouvernementale menée pendant les deux premières décennies de l'indépendance nationale, en vue d'assurer des débouchés suffisants à l'industrie du pays en proie à un phénomène chronique de surproduction.

A l'époque, notre commerce extérieur se caractérisait par la faiblesse des échanges avec les marchés d'outre-mer. Ainsi, en 1844, la Belgique n'entretenait pas de relations avec la Sénégambie [2], région distante de vingt jours de navigation seulement et où le mouvement général des affaires dépassait 45 000 000 de francs. Mais cette lacune allait être comblée dès l'année suivante à l'initiative d'Abraham COHEN, un Israélite de nationalité française [3].

Il avait vu le jour à Marseille le 24 novembre 1806. Son père, Joseph COHEN, comptait parmi les négociants qui rétablirent les échanges entre la France et la Sénégambie après la chute du Premier Empire. Ses affaires étaient prospères lorsqu'il les remit à son fils Abraham. Celui-ci les géra tout d'abord avec prudence, mais quelques années plus tard, en 1842, il s'aventura dans une spéculation portant sur des quantités considérables de noix de palme et d'arachides; l'opération échoua et sa fortune personnelle ne suffit pas à désintéresser ses créanciers. Ruiné, il préféra émigrer.

---

* Note établie dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire (*Bull. I.R.C.B.*, 1952, 1 064-1 066) et présentée à la séance du 4 novembre 1964 de ladite Commission en vue du *Mémorial 1965* (*Bull. ARSOM*, 1963, fasc. 4, p. 628).

** Les chiffres entre [ ] renvoient aux notes *in fine*.

La Belgique l'attira. Bien que notre pays n'eût point de rapports avec la Sénégambie, son industrie fabriquait à meilleur compte qu'en France la plupart des marchandises demandées dans cette région et se trouvait conjointement en mesure d'utiliser les produits tropicaux. Le Marseillais crut que les commerçants et industriels belges talonnés par la mévente agréeraient volontiers ses offres de service tendant à les introduire sur ce marché.

Il s'établit à Bruxelles en 1844. Au début de l'année suivante, SIGRIST, un commerçant hollandais établi depuis longtemps dans la capitale belge, accepta de lui confier une modeste cargaison de 25 000 francs. A bord d'un petit voilier, COHEN visita les établissements anglais de Gambie et de Sierra-Leone, où il échangea facilement ses marchandises contre un chargement d'arachides. L'opération qui avait duré trois mois laissa quelque bénéfice [4].

Encouragé par ce début de bon augure, SIGRIST s'associa aux frères DE COCK, d'importants armateurs gantois, pour monter une nouvelle opération pendant la prochaine saison de traite[5]. Cette fois, la cargaison représentait 243 073 francs. Pourtant, le Marseillais eut la tâche plus ardue que l'année précédente. Les deux navires de l'expédition, partis avec deux mois de retard, parvinrent en Sénégambie alors que les transactions commerciales étaient presque terminées. Beaucoup de marchandises étaient de qualité médiocre. Par surcroît, les autorités des établissements anglais venaient de prohiber l'entrée des articles belges. Comme la situation était identique dans les possessions françaises, COHEN dut se rabattre sur les comptoirs portugais, qui appliquaient des droits d'entrée très élevés, et les régions indépendantes que désolaient les pillages commis par les indigènes [6]. Ces contretemps prolongèrent son absence pendant un an et demi, mais finalement il put remettre un bilan positif à ses commettants.

Les difficultés auxquelles cette expédition s'était heurtée démontraient qu'à moins de disposer de ses propres établissements, la Belgique ne pourrait jamais mener des opérations d'une certaine envergure en Sénégambie. Pénétré de cette nécessité, COHEN avait repéré les régions encore indépendantes et susceptibles

d'abriter des comptoirs; l'île de Cagnaba, une des îles Bissagos, et la plaine du Rio-Nunez lui avaient paru dignes de retenir l'attention, la première pour sa fertilité et la seconde pour ses ressources commerciales.

SIGRIST fit siennes les conclusions de son agent et les porta à la connaissance du ministre des Affaires étrangères par deux lettres datées du 8 juin et du 16 août 1847. En outre, le Bruxellois garantissait l'exportation annuelle en Sénégambie de marchandises belges représentant plusieurs millions de francs s'il pouvait disposer dans cette région de deux comptoirs munis de stocks d'articles de traite de bonne qualité et judicieusement assortis. Mais comme les hommes d'affaires belges n'étaient pas disposés à fournir les capitaux élevés qu'exigeait ce programme, capable de résoudre les graves difficultés de l'industrie cotonnière, sa réalisation dépendrait uniquement de l'aide financière de l'Etat. En conclusion, SIGRIST demandait que le Gouvernement lui allouât un forfait de 40 000 francs, pour couvrir les frais d'acquisition de deux comptoirs, et une avance sans intérêts d'un million de francs, remboursable dans un délai de deux ans et destinée à la constitution d'un fonds de roulement de marchandises de traite.

L'examen de cette proposition échut à PARTOES, directeur du Commerce extérieur et des Consulats. Dans une note du 6 septembre 1847, il reconnaissait le grand intérêt des informations fournies par le Bruxellois. Toutefois, ses exigences financières paraissaient inadmissibles; le cas échéant, le Gouvernement pourrait seulement lui allouer un subside de quelques milliers de francs en vue de faciliter l'organisation d'une nouvelle opération pendant la saison de traite de 1848. D'autre part le directeur estimait qu'avant d'acquérir des comptoirs, il s'indiquait de faire contrôler les renseignements de COHEN par un délégué du Gouvernement; on pourrait confier ce soin au commandant de la goélette de guerre *Louise-Marie* que le directeur de la Marine se proposait d'envoyer prochainement en campagne d'exercice sur la côte occidentale d'Afrique.

Le ministre des Affaires étrangères D'HOFFSCHMIDT agréa ces suggestions. Un subside de 7 000 francs permit à SIGRIST de confier à COHEN la réalisation d'une nouvelle cargaison de

102 506 francs. D'autre part, un rapport détaillé sur les régions les plus commerçantes de Sénégambie et spécialement sur celles signalées par le Marseillais, fut demandé au lieutenant de vaisseau VAN HAVERBEKE désigné pour prendre le commandement de la *Louise-Marie*. Toutefois, il n'était pas autorisé à réaliser des acquisitions territoriales; le ministre entendait se réserver l'initiative en ce domaine [7].

SIGRIST et COHEN n'étaient pas seuls en Belgique à s'efforcer de nouer des relations avec la Sénégambie. Grâce aux renseignements du Marseillais, les frères DE COCK avaient monté une expédition pour compte propre dès 1846, mais ils s'étaient aussi heurtés à l'intransigeance des douanes de Gambie et de Sierra-Leone. Cette circonstance leur ayant occasionné un préjudice, les armateurs gantois s'adressèrent au ministre des Affaires étrangères, DECHAMPS, qui leur promit d'intervenir. Mais notre représentant à Londres, VAN DE WEYER, perdit de vue les instructions lui communiquées sur ce sujet.

Confiant dans les assurances du ministre, les frères DE COCK organisèrent une nouvelle opération en 1847; mais leur agent ne put obtenir l'autorisation de trafiquer à Freetown, où il était assuré de réaliser sa cargaison avec profit, et fut obligé de la liquider à perte dans une région indépendante, l'îlot de Matacong.

Les Gantois se plaignirent derechef. D'HOFFSCHMIDT, successeur de DECHAMPS depuis le 12 août 1847, pria VAN DE WEYER d'agir sans délai. Cette fois, le diplomate s'exécuta mais le secrétaire d'Etat britannique aux Affaires étrangères, PALMERSTON, lui déclara que seule la conclusion d'un traité général de commerce entre les deux puissances en cause permettrait d'améliorer le régime des importations belges dans les colonies anglaises. N'ayant pu obtenir gain de cause, les frères DE COCK renoncèrent à la Sénégambie.

Bien plus curieuse apparaît la tentative de l'Anversois Henri SERIGIERS, un spécialiste du commerce au long cours qui avait à son actif l'organisation des premières expéditions de marchan-

dises belges à destination de Constantinople, Valparaiso et Rio-de-Janeiro.

En 1846, il avait confié une cargaison de 50 000 francs à un capitaine de la marine marchande, Frederick KNUDSEN, qui se faisait fort d'ouvrir en Sénégambie un débouché aux articles belges. Sur place, ce Scandinave s'était aussi rendu compte de la nécessité de fonder un comptoir. Dans cette vue, il était entré en rapport avec Ali MANSO, un roitelet du Sombia, région située dans l'actuelle République de Guinée, lequel alléché par ses promesses, lui avait confié la lettre suivante adressée au Roi des Belges pour lui offrir la cession d'un territoire:

Wonkerfong Sombia, 21th August 1846.

Your Majesty,

We, the undersigned King and Councillors of this country, having seen Mr. Frederick KNUDSEN, supercargo of the belgian brigantine *Gustave-Adolphe,* and wishing to become friends to his country, made him an offer to choose a spot of ground in our possession, large enough to make a colony in order to carry on mercantile business. But he has mentioned to us that it is out of his power so to do and recommanded us to the King of this country.

We therefore now embrace the opportunity through him, Mr. KNUDSEN, to offer the same to His Royal Majesty, the King of the Belgians, and should the same meet His Majesty's wishes. We shall feel very glad if He will send out persons to colonize the said spot of ground. Mr. KNUDSEN, of course, is the person who choosed the spot and point out the same for it was left entirely to his own option to mark out a proper place.

But in case this proposal should not meet Your Majesty's wishes, we beg that You will be kind enough, seeing that we wish to be on friendly terms with You and Your subjects, to offer the same to some of Your friendly societies in order that they might carry on hand this business.

But it is also to be considered that the said spot of ground is given to Your Majesty for ever. We must also mention that the King of this country has control over lands for six or seven hundred miles round and is not like petty chiefs who are heard of and whatever agreement or treaty he makes or chooses to make, no other Kings or Chiefs can cancel.

The trade of this country consists chiefly in gold, ivory, wash, gum, coffee, ground nuts, palm oil, palm nuts, rice, guinea corn,...

Wishing this will meet Your Majesty's full approbation and good health, we beg to remain Your good friends.

(sé) King of the Sombia Country: Ali MANSO [8].

Councillors: DANDAH, SHEDOO, STEVEN, SAKAI, Boy..., Boy MAKOMADO.

Witness: John WILSON (translator and interpreter in the English and ... languages).

Mais KNUDSEN mourut au cours du voyage; par suite la documentation qu'il avait réunie parvint à SERIGIERS avec un long retard et ce n'est que le 10 décembre 1847 que l'Anversois put transmettre à LÉOPOLD I^er^ les propositions d'Ali MANSO.

Nous n'avons pas retrouvé la réponse du Palais. Toutefois, on peut présumer qu'elle consista en un simple accusé de réception puisque D'HOFFSCHMIDT ne prescrivit même pas à VAN HAVERBEKE de faire escale au Sombia. Déçu, SERIGIERS cessa provisoirement de s'intéresser à la Sénégambie.

II. — UNE FRUCTUEUSE MISSION NAVALE

Après avoir visité Gorée, Sainte-Marie de Bathurst, les îles de Loss et la presqu'île de Tumbo, la goélette *Louise-Marie* parvint au Rio-Nunez. L'intelligence des événements qui allaient marquer cette escale nous oblige à intercaler ici un bref résumé de l'histoire locale [9].

Le Rio-Nunez tirait son importance économique du village

de Boké situé au terme de son cours navigable. Au début du XVIIIe siècle, l'Almany de Timbo, le maître de l'empire théocratique foulbé installé dans le massif du Fouta-Djalon, s'était emparé de cette localité pour fournir à ses caravaniers un marché en liaison fluviale directe avec l'océan et où ils pussent trafiquer à l'abri des pillards. Par suite Boké devint un marché des plus actif où, pendant la saison de traite, les caravaniers foulbé apportaient des produits récoltés dans toute l'étendue du massif: esclaves, or, ivoire, cuirs, café. Ils y étaient attendus par des traitants — blancs, mulâtres ou indigènes évolués — munis de marchandises européennes et avec qui ils pratiquaient le troc.

La régression de la traite négrière pendant la première moitié du XIXe siècle ne paraît pas avoir porté atteinte à cette prospérité, puisqu'en 1839 Boké enregistrait encore le transit de produits du Fouta-Djalon pour un montant de 1 200 000 francs [10]. Entre-temps, la plaine du fleuve, qui auparavant ne jouait aucun rôle économique propre, avait acquis une certaine importance grâce à la diffusion de la culture du riz et des arachides; en 1839, la production exportée y représentait déjà 519 000 francs. Au total donc les exportations du Rio-Nunez s'élevaient à 1 719 000 francs, tandis que son mouvement général atteignait 4 000 000 de francs [11].

Mais l'entrée des populations autochtones dans un circuit commercial plus large avait retenti sur leur structure politique; leurs clans jadis indépendants s'étaient fédérés sous la direction d'un chef suprême assisté d'un conseil de notables pour le règlement des affaires importantes.

En 1848, le chef suprême des Nalou, tribu mandingue qui occupait la plaine du Rio-Nunez depuis son embouchure jusqu'au village de Rapass, avait nom LAMINA. Intelligent, riche et fort bien disposé à l'égard des Blancs, il veillait au maintien de la paix parmi ses sujets, tout en s'adonnant lui-même à la traite.

Par contre chez les Landouma, autre tribu mandingue installée entre le territoire nalou et les premiers contreforts du Fouta-Djalon, l'évolution politique avait entraîné de funestes consé-

quences. En 1838, leur chef suprême, SARAH, s'était emparé de Boké et avait massacré la garnison foulbé qui y assurait un ordre relatif. Enhardi par ce succès, il avait imposé de lourdes taxes aux caravaniers et aux traitants et molesté ceux d'entre eux qui refusaient de s'exécuter. Comme l'empire de Timbo, déchiré par des luttes intestines, ne réagissait pas, les caravaniers commencèrent à abandonner Boké pour se rendre dans les comptoirs de Sierra-Leone où régnait le *Pax britannica.* De leur côté, les traitants lésés, français en majorité, se plaignirent au commandant de la station navale de Gorée qui n'envoya pas moins de quatre missions de conciliation auprès du responsable des désordres. Mais aucune n'obtint un résultat durable.

SARAH mourut en 1844. Il laissait deux neveux, TONGO et MAYORÉ, que l'attrait du pouvoir n'allait pas tarder à opposer. Au lieu de rester simples spectateurs, les traitants — à l'époque le Rio-Nunez en comptait une dizaine — s'immiscèrent dans le conflit. Les Français qui résidaient à Boké prirent parti pour MAYORÉ, natif de cette localité où il dictait la loi. Les Anglais, parmi lesquels BICAISE, le plus puissant d'entre eux, appuyèrent TONGO fixé à Wakarya, village plus proche de leurs factoreries établis en territoire nalou.

En vertu du droit d'aînesse, le pouvoir revenait à TONGO; mais début 1847, MAYORÉ qui avait recruté une troupe de guerriers grâce aux subsides de ses amis français, réussit à s'emparer de Wakarya et à faire reconnaître sa suprématie par TONGO. La soumission de ce dernier n'était pas sincère; peu après, l'aide de BICAISE lui permettait de reprendre Wakarya d'où, pendant près d'un an, il interdit le passage aux embarcations des Français alliés à son compétiteur. Bientôt, TONGO eut un ennemi supplémentaire en la personne de LAMINA qui envoya ses guerriers ravager les environs de Wakarya; il est vrai qu'un émissaire français — son nom nous est inconnu — lui avait promis un important cadeau s'il opérait une diversion en faveur de MAYORE.

La situation était donc des plus confuses lorsqu'en janvier 1848, le commandant DUCREST DE VILLENEUVE arriva au Rio-Nunez avec la mission de faire lever le blocus du fleuve qui ruinait les traitants français. Peu après, il était rejoint par le

capitaine CAMBELL venu de Freetown pour veiller sur la sécurité des ressortissants britanniques.

N'ayant pu convenir d'un nouveau chef landouma — chacun des officiers n'admettait que le candidat favorable à ses compatriotes — ils déférèrent son élection à une assemblée de notables indigènes. Celle-ci désigna MAYORÉ, après avoir constaté l'inaptitude de TONGO à l'exercice du pouvoir.

C'était pour l'influence française une belle victoire; DUCREST DE VILLENEUVE la concrétisa le 21 février 1848 en signant avec MAYORÉ un traité d'amitié qui accordait aux traitants français la concession d'un terrain à délimiter dans les environs de Boké, avec faculté d'y élever des bâtiments entourés de palissades.

Toutefois, l'officier français commit l'erreur de ne pas donner à LAMINA le cadeau promis pour sa participation aux opérations dirigées contre TONGO. Ulcéré par ce manque de parole, le Nalou se jura de tirer vengeance des Français en s'alliant à une autre puissance européenne [12]. La présence de la *Louise-Marie* ne pouvait manquer d'orienter son choix vers la Belgique. En outre, le traitant BICAISE, son vieil ami et fournisseur de marchandises, l'encourageait dans le même sens; l'Anglais craignait surtout que le pays nalou, où il avait sa factorerie, ne fût annexé par les Français qui auraient pu lui faire payer cher les difficultés qu'il avait occasionnées aux traitants de Boké par l'intermédiaire de TONGO, son protégé. LAMINA se laissa facilement convaincre et fit savoir au commandant de la *Louise-Marie* qu'il était disposé à céder par traité un territoire à la Belgique.

Bien que par rapport à 1839 le commerce du Rio-Nunez eût décru de 30 % par suite des désordres engendrés par la guerre civile landouma, le bassin de ce fleuve restait la plus active des régions de Sénégambie encore indemnes d'occupation européenne [13]. Aussi VAN HAVERBEKE inclinait-il à accepter la proposition de LAMINA. Toutefois l'usage, qui obligeait les représentants d'une puissance européenne à délivrer des cadeaux de prix aux autorités indigènes à l'occasion de la signature

d'un traité, faisait reculer l'officier, car aucun crédit ne lui avait été délégué pour un tel objet.

C'est alors que COHEN, qui accompagnait l'officier depuis Gorée, décida d'intervenir. La fondation d'un comptoir belge au Rio-Nunez était indispensable à la réussite de ses projets. Or, si VAN HAVERBEKE se contentait de transmettre à D'HOFFSCHMIDT l'offre inespérée de LAMINA, les Français pourraient tout à loisir contraindre le chef nalou à leur céder un territoire avant qu'un délégué belge ne revînt sur les lieux muni de pouvoirs en bonne et due forme. Pour parer ce risque, le Marseillais offrit de faire personnellement l'avance des cadeaux de rigueur; en échange, le traité à conclure entre VAN HAVERBEKE et LAMINA stipulerait qu'en cas de non-ratification du gouvernement belge, COHEN lui serait subrogé dans tous ses droits et obligations sans formalité subséquente. Ce cas échéant, le Marseillais se serait dédommagé en revendant le territoire cédé par LAMINA à une société commerciale ou à un état étranger.

L'officier agréa cet arrangement et passa l'acte reproduit ci-dessous en date du 4 mars 1848:

Traité fait entre le lieutenant de vaisseau VAN HAVERBEKE, commandant de la goélette de guerre belge la *Louise-Marie,* agissant au nom de Sa Majesté LÉOPOLD Ier, Roi des Belges, d'une part et LAMINA, chef suprême des Nalou, agissant de sa propre autorité et au nom des chefs indépendants, d'autre part;

Il a été convenu du plein gré des parties contractantes ce qui suit:

Article premier — Le chef suprême des Nalou cède en toute souveraineté à Sa Majesté le Roi des Belges, les deux rives de la rivière Rio-Nunez, côte occidentale d'Afrique [14], dont la délimitation et l'étendue sont fixées ci-après. Il fait cette cession tant en nom des chefs indépendants dont il a remis l'acte d'adhésion, qu'en son nom et qu'en celui de ses descendants et de tous ceux qui, après lui, pourraient avoir des droits à sa succession.

Article 2 — La concession faite par LAMINA et les chefs indépendants comprend tout le terrain bordant le Rio-Nunez à un mille à l'intérieur,

depuis le marigot en amont de Rapass jusqu'au marigot en aval de Victoria sur la même rive, et toute la rive gauche correspondante [15].

Article 3 — Le Roi des Belges disposera de tout le terrain nécessaire à ses établissements; lorsque des négociants viendront s'établir dans la rivière, ils seront tenus de payer une redevance annuelle au chef des Nalou de 10 gourdes [16] en marchandises par 100 yards de terrain employé aux établissements.

Article 4 — Le Gouvernement et les négociants belges, établis sur quelque point que ce soit de la rivière, auront la faculté de disposer des bois nécessaires à leur usage.

Article 5 — Le chef des Nalou, tant en son nom qu'en celui de ceux qui pourraient lui succéder, s'engage à protéger par tous les moyens les négociants belges ainsi que leurs propriétés et à n'exiger d'eux sous aucun prétexte d'autres redevances que celles stipulées dans le présent traité.

Article 6 — Toute exigence en dehors des coutumes fixées ou tout pillage de propriété belge de la part des indigènes et dont il ne sera pas donné pleine et entière satisfaction, pourra entraîner la suspension des coutumes.

Article 7 — Dans le cas où un sujet du chef des Nalou aurait à se plaindre d'un sujet belge, le chef des Nalou s'adressera au commandant de l'établissement le plus proche afin que justice lui soit immédiatement rendue.

Article 8 — Le Roi des Belges s'engage, tant en son nom qu'en celui de ses descendants, à payer annuellement au chef des Nalou pour la concession de territoire fixée aux articles 1 et 2, la somme de 1 000 gourdes payable en marchandises au cours du jour.

Article 9 — Le Roi des Belges s'engage à protéger le chef des Nalou par des troupes ou des navires de guerre contre toute agression injuste.

Article 10 — Le présent traité sera soumis à l'approbation de Sa Majesté le Roi des Belges qui, avant le 30 juin 1849, devra faire connaître son acceptation ou son refus.

Article 11 — Dans le cas de non ratification du présent traité par Sa Majesté le Roi des Belges, tous les avantages et obligations qui y sont constatés sont acceptés par Monsieur COHEN, agissant tant en son nom qu'en celui de Messieurs SIGRIST et A. DE COCK, ou de toute autre personne qu'il jugera convenable de désigner.

Article 12 — Cependant, dans le cas prévu par l'article 11, Monsieur COHEN ou ses fondés de pouvoir auront la faculté de réduire cette concession à un simple comptoir situé dans l'endroit qu'il leur sera libre de choisir et, dans ce cas, ils payeront pour coutume annuelle 150 gourdes payables en marchandises au cours du jour.

Article 13 — Il est formellement stipulé, si le traité s'exécute selon la teneur des articles 10 et 11, que le chef des Nalou s'engage à maintenir l'exécution des articles 5 et 6 du présent traité.

Article 14 — Afin d'établir un commencement de bons rapports entre les Belges et les Nalou, le commandant de la *Louise-Marie* a fait délivrer à Lamina, à titre de cadeau, la somme de 300 gourdes en espèces.

(sé) VAN HAVERBEKE
LAMINA TOWL, YOURAH TOWL, CAREMO TOWL [17]
Témoins: COHEN, BICAISE, HAMILTON.

Après avoir quitté le Rio-Nunez, la *Louise-Marie* toucha encore à l'île Cagnaba où COHEN avait conseillé de fonder un autre comptoir. Mais VAN HAVERBEKE conclut dans le sens opposé, après avoir constaté que les insulaires demeurés très sauvages s'adonnaient peu au commerce.

Les dernières escales de la goélette eurent lieu aux établissements portugais de Bissao et Cacheo.

L'expédition commerciale montée par SIGRIST grâce au subside du Gouvernement et dirigée par COHEN ne fut pas heureuse. Redoutant les répercussions de la révolution parisienne de février 1848 dont la nouvelle lui était parvenue sur place, le Marseillais avait suspendu la réalisation de sa cargaison; en un moment si troublé, entreposer des marchandises peu volumi-

neuses lui paraissait plus prudent que s'encombrer de produits périssables pour le transport desquels les navires risquaient de faire défaut. Mais ce luxe de précautions provoqua des pertes élevées; la firme de SIGRIST ne put les supporter et entra en liquidation.

III. — LA BELGIQUE DEVIENT UNE PUISSANCE COLONIALE

La ratification du traité du 4 mars 1848 prit dès le début une tournure favorable grâce au directeur PARTOES. Dans une note du 21 juin 1848 consacrée à l'analyse des résultats de la mission navale, il mettait l'accent sur l'intérêt économique de la Sénégambie; en ratifiant l'acquisition du territoire nalou réalisée par VAN HAVERBEKE, le gouvernement fournirait au commerce belge le sûr et seul moyen d'opérer sans entraves dans cette région. Cette mesure ne provoquerait dans l'immédiat qu'une dépense modérée; 20 350 francs dont 3 500 francs pour le remboursement des cadeaux donnés par COHEN, 5 000 francs pour le paiement de la première annuité de la rente de LAMINA et 15 000 francs pour l'achat de la plantation de Victoria [18].

En outre, le Gouvernement pourrait allouer des bourses d'études à un ou plusieurs jeunes gens désireux d'aller s'initier sur place au fonctionnement du système commercial de Sénégambie, tout à fait inconnu en Belgique; leur formation terminée, il leur serait loisible de passer au service des firmes belges qui auraient entre-temps noué des relations avec cette région. Par contre, la constitution d'une force locale de police, quoique vivement recommandée par VAN HAVERBEKE, paraissait devoir être reportée à l'époque où le commerce national aurait établi un courant d'affaires régulier avec le Rio-Nunez.

D'HOFFSCHMIDT approuva l'ensemble de ce programme et s'attacha tout d'abord à en résoudre l'aspect financier. Comme le budget de son département ne permettait aucune dépense imprévue, il fit appel à son collègue de l'Intérieur, Charles ROGIER, qui administrait le crédit extraordinaire de 2 000 000

de francs ouvert par la loi du 18 avril 1848, pour l'encouragement du commerce et de l'industrie [19].

Dès le 14 juillet, ROGIER lui répondit qu'à la réserve de l'assentiment du conseil des ministres, il approuvait la création d'un établissement belge au Rio-Nunez et s'engageait à libérer le crédit nécessaire aux premières dépenses. Le ministre des Finances, FRÈRE-ORBAN, à qui D'HOFFSCHMIDT avait également communiqué les résultats de la mission navale, réagit aussi favorablement que ROGIER. Fort de ces appuis, courant août 1848, le ministre des Affaires étrangères soumit le traité belgo-nalou au Conseil des Ministres qui l'approuva sans observations.

Mais par application de l'article 68 de la Constitution, cet acte devait encore faire l'objet d'une loi, car il réalisait une adjonction au territoire national; subséquemment la promesse d'aide militaire au chef des Nalou et l'engagement inconditionnel de lui verser une rente annuelle, l'assimilaient respectivement aux traités d'alliance et aux traités pouvant grever l'Etat, que la même disposition constitutionnelle oblige de soumettre à la Législature.

Or, D'HOFFSCHMIDT désirait, pendant la période initiale, conduire la mise en valeur du Rio-Nunez en dehors du contrôle du Parlement, sans doute parce qu'il prévoyait qu'un tel contrôle énerverait l'administration débutante de l'établissement. Pour y réussir, sans toutefois violer la Constitution, le ministre décida de modifier unilatéralement le texte du traité; le procédé était certes sujet à caution, mais D'HOFFSCHMIDT estimait que les choses rentreraient dans l'ordre si, à l'occasion de la prochaine mission navale en Sénégambie, un délégué belge obtenait l'accord de LAMINA à la nouvelle rédaction du traité.

La déconfiture de SIGRIST laissait COHEN libre d'organiser à sa guise les expéditions commerciales à destination de la Sénégambie. A cette fin, il se proposait de former sous sa direction une association de commerçants qui lui consigneraient des marchandises. Mais ceux qu'il pressentit dans ces vues refusèrent de s'engager avant d'avoir été officiellement informés de la fondation d'un comptoir; en outre, ils demandaient qu'eu

égard aux difficultés du moment, le gouvernement leur fît l'avance d'une partie de leurs consignations.

Dès le mois de juin, le Marseillais s'était fait leur interprète auprès de D'HOFFSCHMIDT, mais sans résultats. Le Ministre jugeait prématurée la divulgation de l'acquisition du comptoir [20]; par ailleurs, il n'entendait pas que l'octroi d'avantages pécuniaires aux expéditeurs se fît par l'intermédiaire de COHEN, de peur d'accréditer l'opinion que celui-ci — un étranger au passé inconnu — agissait en qualité de délégué du Gouvernement.

COHEN en conclut — erronément d'ailleurs — que le ministre se désintéressait de la Sénégambie. En dernier recours, il s'adressa au Roi. Il obtint une audience dont nous ne connaissons pas la date exacte mais qui, d'après les documents qui la mentionnent — trois lettres de COHEN adressées à D'HOFFSCHMIDT respectivement le 10 juillet 1849, le 21 septembre 1851 et le 16 février 1852 [21] — eut lieu pendant la première quinzaine de septembre 1848. Voici, extraites de chacune de ces lettres et dans l'ordre chronologique, les lignes qui relatent cet entretien:

Comme j'ai eu l'honneur de le faire observer à Sa Majesté lors de mon départ (pour la Sénégambie), les dernières paroles qu'Elle m'adressait relevaient mon courage un moment abattu; vos encouragements, Monsieur le Ministre, doublaient mon énergie; aussi en six mois de temps, j'ai parcouru quatorze marchés différents, en y faisant des affaires importantes, en y recueillant des notes et des échantillons complets et des ordres considérables à exécuter.

Votre Roi vénéré et pour lequel je suis prêt à tout braver, m'avait compris; ses paroles bienveillantes avaient retrempé mon énergie un moment ébranlée par vos hésitations et celles des capitalistes belges.

M'étant déjà aperçu qu'il y avait peu à espérer des idées commerciales arrêtées par le Gouvernement, j'allais me retirer et renoncer à ces voyages (en Sénégambie), lorsque Sa Majesté me reçut en audience et m'engagea à persister, m'assurant que tôt ou tard, je recueillerais les fruits de ma persévérance.

Ces trois textes ne diffèrent pas en substance; chacun constate que LÉOPOLD Ier reçut COHEN en audience, se montra intéressé par ses projets et lui conseilla de ne pas se décourager, mais sans lui faire aucune promesse particulière; sinon même à trois ans d'intervalle, le Marseillais s'en fût certainement souvenu. Par ailleurs, aucune source n'indique que le Roi recommanda à D'HOFFSCHMIDT de lui donner satisfaction. Ainsi donc il semble qu'à l'époque, l'intérêt de LÉOPOLD Ier à l'égard de la Sénégambie ressortissait surtout à la curiosité. Une intervention royale eût d'ailleurs été sans objet puisque D'HOFFSCHMIDT, contrairement à ce que pensait COHEN, se préparait à répondre, partiellement du moins, aux vœux des commerçants.

Comme bénéficiaire de l'aide financière du Gouvernement, il fit choix de DE COSTER, un industriel gantois connu pour avoir fait apprécier les marchandises belges par certains marchés d'Amérique latine et du Levant. Sur la recommandation de D'HOFFSCHMIDT, ROGIER lui alloua le 23 septembre 1848 une avance de 25 000 francs à charge de monter une expédition de tissus de coton d'une valeur minimum de 55 000 francs.

Restait l'information relative à la formation d'un établissement. D'HOFFSCHMIDT y pourvut par une circulaire du 16 octobre adressée aux Chambres de Commerce.

Rassurés, trente-neuf commerçants et industriels confièrent à DE COSTER des consignations totalisant 179 174 francs; le Gantois ajouta une valeur de 106 199 francs. La cargaison ainsi formée fut chargée sur le trois-mâts barque *Emma* et confiée à COHEN.

Par ailleurs, ROGIER avait tenu parole concernant le financement des premières mesures décidées par D'HOFFSCHMIDT; un arrêté royal du 21 septembre 1848 subdélégua à ce dernier un crédit de 20 350 francs et un autre arrêté du 12 décembre 1848 alloua une bourse d'études à deux jeunes employés de commerce, le Bruxellois BRISSART et le Gantois BOLS.

Conjointement, le département des Affaires étrangères avait mis au point les modifications du traité du 4 mars 1848, grâce auxquelles cet acte échapperait à la compétence des Chambres.

L'article 9 qui garantissait l'aide militaire belge au chef des Nalou était supprimé. Le caractère inconditionnel du paiement de la rente de 1 000 gourdes disparaissait grâce à l'addition d'un article autorisant le Roi des Belges à résilier unilatéralement le traité [22]. Par contre, l'acquisition des rives du Rio-Nunez en toute souveraineté et son corollaire, l'adjonction au territoire national, subsistaient intacts; sans doute, le ministre craignait-il qu'ultérieurement une puissance étrangère ne prétendit s'imposer au Rio-Nunez en invoquant l'absence de souveraineté belge sur ce fleuve [23].

Bien entendu, D'HOFFSCHMIDT ne pouvait publier le traité avant que LAMINA n'en eût approuvé les corrections [26]. Ainsi s'explique le laconisme de l'arrêté de ratification que le Roi signa le 27 décembre 1848.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, Salut,

Sur proposition de Notre Ministre des Affaires étrangères, Nous avons arrêté et arrêtons:

Article 1 — Est approuvé l'acte passé entre le lieutenant de vaisseau VAN HAVERBEKE, commandant de la goélette de l'Etat la *Louise-Marie,* et LAMINA, chef supérieur des Nalou, à bord de la goélette la *Louise-Marie,* en rade de Caniope dans la rivière Rio-Nunez (côte occidentale d'Afrique), le 4 mars 1848.

Article 2 — Notre Ministre des Affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le rapport au Roi qui accompagnait l'original de cet acte a disparu. Toutefois, nous en avons retrouvé une minute non datée ni signée, mais écrite de la main de PARTOES. Le passage suivant offre un grand intérêt:

A diverses reprises, Votre Majesté a signalé l'importance que présente la côte occidentale d'Afrique au point de vue de l'extension de nos relations commerciales. Votre Majesté a même exprimé plusieurs fois le vœu qu'un établissement belge fût créé dans ces parages. L'expérience faite par quelques négociants belges a démontré combien était juste l'appréciation de Votre Majesté.

Ce texte atteste que le Roi avait prôné, dès avant décembre 1848, l'établissement de rapports commerciaux avec la côte occidentale d'Afrique et l'acquisition d'un comptoir dans cette région. Mais à elle seule et pour importante qu'elle soit, cette conclusion ne permet pas de mesurer l'influence de LÉOPOLD Ier sur les débuts de l'expansion belge en Sénégambie; seule la date des déclarations royales pourrait nous éclairer à cet égard. Or, bien qu'il ne fournisse aucune précision chronologique spécifique, le rapport au Roi contient pourtant une indication précieuse; l'antériorité des déclarations royales par rapport à « l'expérience faite par quelques négociants belges », antériorité dûment établie par l'emploi du verbe « démontrer ».

Ces « quelques négociants belges » désignaient-ils SIGRIST lui-même et la huitaine de consignateurs qui lui avaient permis de monter son expédition de 1848? Dans ce cas, le Roi aurait pu prononcer ses déclarations dès l'année précédente. Mais cette hypothèse paraît fragile. Pourquoi le directeur aurait-il considéré de simples consignateurs aux responsabilités restreintes comme les auteurs de l'expérience en cause? Par ailleurs, si le département des Affaires étrangères était assez bien informé des expéditions menées par SIGRIST en 1845 et en 1846, il ne connaissait pas grand-chose de celle que le prénommé avait montée en 1848, sinon qu'elle l'avait ruiné. En tout cas, elle n'avait nullement démontré « combien était juste l'appréciation » de LÉOPOLD Ier relative à l'importance des ressources commerciales de la côte occidentale d'Afrique.

Cette solution abandonnée, on peut supposer que l'antériorité des déclarations royales doit être rapportée à l'ensemble des expéditions belges en Sénégambie dont PARTOES avait connaissance à l'époque. Nous en avons dénombré six au total, la première d'entre elles remontant à 1845.

Mais il n'est pas exclu que dans l'esprit de PARTOES, « l'expérience faite par quelques négociants belges » ait concerné la seule année 1847. De sa part, une telle perspective s'expliquerait facilement puisque c'est pendant cette année que le département reçut les informations les plus nombreuses et les plus substantielles sur les expéditions belges; SIGRIST et

SERIGIERS lui communiquèrent pour la première fois les résultats de leurs opérations, tandis que les frères DE COCK renouvelèrent leurs doléances de 1846 relatives à l'intransigeance des douanes de Gambie et Sierra-Leone. Cette coïncidence a pu donner au directeur l'impression que 1847 avait apporté la démonstration expérimentale de la rentabilité des rapports commerciaux avec la Sénégambie. Dans cette hypothèse, les déclarations royales se placeraient au plus tard en 1846 [25].

Bref deux *terminus ad quem* paraissent admissibles; 1844 et 1846, ce dernier étant le plus vraisemblable. Autrement dit, LÉOPOLD I^er^ attira l'attention de ses collaborateurs sur la côte occidentale d'Afrique bien avant que D'HOFFSCHMIDT ne prît la décision de soumettre le traité belgo-nalou au Conseil des Ministre, démarche dont la première mention figure dans une lettre du 7 juillet 1848 adressée au ministre de l'Intérieur.

Mais cette conclusion garantit-elle que le Roi fut le premier responsable de l'expansion belge en Sénégambie? La réponse serait affirmative s'il avait renouvelé ses déclarations après que l'expérience des négociants belges en eût attesté le bien-fondé; mais il est certain qu'il n'en fit rien, sinon le rapport au Roi n'eût pas manqué de le rappeler. Ainsi donc, lorsque D'HOFFSCHMIDT décida de faire ratifier l'acquisition du Rio-Nunez, les déclarations royales remontaient au moins à dix-huit mois, c'est-à-dire à une époque antérieure à sa nomination le 12 août 1847 en qualité de ministre des Affaires étrangères. Elles ne pouvaient donc lui apparaître comme des instructions proprement dites, ni même comme des recommandations le concernant personnellement; le fait qu'elles n'avaient pas été renouvelées entretemps — notamment à l'occasion de la communication de SERIGIERS du 10 décembre 1847 ou de l'audience de COHEN en septembre 1848 — pouvait même lui faire supposer que le Roi avait cessé de s'intéresser activement à l'Afrique.

Il semble donc bien que c'est essentiellement sous l'empire d'une conviction personnelle — la nécessité pour la Belgique de se créer outre-mer des débouchés supplémentaires — que D'HOFFSCHMIDT définit sa politique à l'égard de la Sénégambie et du Rio-Nunez. Certes, il savait qu'elle rencontrerait l'approbation

de LÉOPOLD Ier — le rapport au Roi l'atteste — mais ce sentiment ne joua probablement qu'un rôle subsidiaire dans sa détermination.

L'année 1848 enregistra encore d'autres faits politiques favorables à notre établissement du Rio-Nunez. Il n'avait pas échappé à D'HOFFSCHMIDT que le pays des Nalou était le siège d'assez importants intérêts français et anglais. Pour éviter toute contestation avec les gouvernements intéressés, il prit la sage résolution de leur notifier l'acquisition du comptoir. Il n'eut d'ailleurs qu'à s'en féliciter.

Le 31 août 1848, VAN DE WEYER lui faisait savoir que PALMERSTON approuvait sans restrictions notre projet d'établissement. Pressenti par notre représentant à Paris, Firmin ROGIER, le ministre français des Affaires étrangères BASTIDE y acquiesça également, mais à la condition que la Belgique garantît le maintien des libertés dont les négociants français jouissaient au Rio-Nunez. D'HOFFSCHMIDT se hâta de lui donner satisfaction le 7 octobre 1848 [26].

A la Chambre des Représentants par contre, une voix s'était élevée pour critiquer l'acquisition du comptoir. Le 10 novembre 1848, le député SINAVE avait reproché au ministre de l'Intérieur de préparer l'émigration de colons belges en Sénégambie où l'insalubrité du climat tuerait la plupart d'entre eux. ROGIER lui fit observer que la création d'un établissement au Rio-Nunez avait été réclamée par plusieurs firmes belges en vue de faciliter les rapports qu'elles avaient établis avec ce marché [27]. Cette mise au point apaisa la curiosité un instant éveillée des parlementaires. D'HOFFSCHMIDT n'en demandait pas davantage.

L'expansion belge en Sénégambie avait accompli de sensibles progrès en 1848: ratification du traité belgo-nalou, acquiescement des deux puissances étrangères intéressées, octroi d'un prêt à l'organisateur d'une nouvelle expédition commerciale et de bourses d'études à deux jeunes gens. Conscient d'avoir ainsi assis l'entreprise sur des bases solides, D'HOFFSCHMIDT crut pouvoir aller de l'avant; il prescrivit au commandant VAN

HAVERBEKE, désigné pour prendre la direction de la prochaine mission navale en Sénégambie, de conclure l'acquisition d'un second territoire dans le pays landouma [28]. La Belgique contrôlerait ainsi l'ensemble de la plaine du Rio-Nunez, y compris Boké, le centre régional des affaires.

IV. — LA SECONDE MISSION NAVALE [29]

Lorsque le 11 février 1849, la *Louise-Marie* jeta l'ancre dans le Rio-Nunez, la conduite du chef landouma MAYORÉ occupait tous les esprits. Sa reconnaissance envers les Français, artisans de sa victoire sur TONGO, avait fait long feu; quelques mois après son accession au pouvoir, il avait entrepris d'imposer des contributions arbitraires aux traitants établis à Boké. Leur situation étant devenue intenable, ils s'étaient réfugiés chez les paisibles Nalou, après avoir délégué la gestion de leurs affaires à l'un d'entre eux, le Sénégalais Ismaël TAY, que sa qualité d'époux de la propre sœur de MAYORÉ semblait mettre à l'abri des mauvais procédés

Les relations entre le Landouma et les Blancs allaient encore empirer lorsque, quelques jours après l'arrivée de la *Louise-Marie,* deux commerçants anglais nouveaux venus dans la région, BRAITHWAITE et MARTIN, eurent obtenu de MAYORÉ l'autorisation d'ouvrir une factorerie à proximité de Boké. Ce début de bon augure les avait incités à accaparer les échanges locaux. Des cadeaux extraordinaires leur assurèrent les bonnes grâces du Landouma qui décréta Ismaël TAY de bannissement et retint son épouse et son enfant comme otages.

Pour le coup, les traitants comprirent que leur éviction de Boké risquait de devenir définitive; ils oublièrent leurs querelles d'hier, formèrent une association sous la présidence de BICAISE et, le 25 février 1849, implorèrent la protection du commandant de la *Louise-Marie* qui se trouvait être le seul représentant d'une puissance européenne capable de leur venir en aide sans délai.

VAN HAVERBEKE aurait pu décliner leur requête puisque les faits en cause s'étaient déroulés en dehors du comptoir belge; mais il estima qu'une intervention de sa part manifesterait éloquemment la présence belge aux yeux des traitants et des indigènes. Toutefois, les pourparlers qu'il engagea avec MAYORÉ n'aboutirent pas; soutenu par BRAITHWAITE et MARTIN, le Landouma ne craignait plus de tenir tête à un officier européen.

Sur ces entrefaites, le 27 février 1849, deux bâtiments français commandés par les capitaines de frégate DE LA TOCNAYE et DE KERHALLET, celui-ci adjoint au premier, avaient jeté l'ancre à l'embouchure du fleuve. VAN HAVERBEKE en fut contrarié; sans doute avaient-ils pour mission de s'opposer à toute extension de l'influence belge au Rio-Nunez. La supposition était exacte, mais DE LA TOCNAYE comprit immédiatement qu'avant toute chose, il lui incombait de rétablir la situation des traitants français chassés du pays landouma, objectif que l'obstination de MAYORÉ l'empêcherait d'atteindre autrement que par le moyen d'une opération militaire. Or, pour ce faire, il avait besoin de la collaboration des Belges; il n'avait pas confiance dans le médecin qui l'accompagnait et ses bâtiments ne pouvaient remonter le fleuve jusqu'à Boké. Par contre, l'état-major de la *Louise-Marie* comprenait le chirurgien-major DURANT; par ailleurs, VAN HAVERBEKE avait le droit de réquisitionner le trois-mâts barque *Emma* qui accompagnait la *Louise-Marie* depuis Gorée et était capable, grâce à son faible tirant d'eau, de conduire les assaillants à pied d'œuvre.

DE LA TOCNAYE n'hésita pas à proposer à son collègue belge de participer à une action commune moyennant des concessions dont nous verrons plus loin les modalités. VAN HAVERBEKE accepta volontiers; sans doute estimait-il que le comptoir belge perdrait une grande part de son intérêt si Boké et ses environs se transformaient en un fief commercial anglais.

Au matin du 24 mars 1849, l'*Emma,* armée pour la circonstance de quelques pièces d'artillerie, amena un contingent de marins français et belges en vue de Boké. Un bombardement prépara l'assaut donné par une colonne de débarquement qui emporta la place au prix de deux tués et de quelques

blessés. Au même moment, un incendie allumé par les obus dévorait le village ainsi que les magasins des deux Anglais qui avaient pris la fuite en même temps que les défenseurs de Boké.

Mais cette victoire n'eut pas de lendemain; bien revenus de leur défaite initiale, les Landouma ne cessèrent, pendant les deux jours suivants, de harceler les navires de leurs assaillants qui regagnaient Rapass en territoire nalou.

Malgré cette issue pour le moins douteuse, DE LA TOCNAYE et VAN HAVERBEKE firent prononcer par une assemblée de notables la déchéance de MAYORÉ et son remplacement par TONGO à la tête des Landouma. C'est avec ce nouveau chef que chacun des deux officiers passa, le 5 avril 1849, un traité accordant à l'Etat qu'il représentait la souveraineté d'un terrain de 4 hectares à délimiter dans les environs de Boké. En outre, VAN HAVERBEKE conclut un second acte en vertu duquel TONGO cédait à la Belgique les deux rives du fleuve comprises dans le territoire landouma [30]. Mais dans une déclaration remise à DE LA TOCNAYE, le commandant belge stipula que la Belgique renoncerait aux effets de ce second traité — mais non à ceux du premier — si la France installait une garnison à Boké dans un délai d'un an. Ce cas échéant, la Belgique ne conserverait donc qu'un terrain à Boké et ne pourrait plus prétendre à la souveraineté des rives du fleuve. Telles étaient les concessions de l'officier français auxquelles nous avons fait allusion plus haut. VAN HAVERBEKE avait tout lieu d'en être satisfait puisque, quoiqu'il advînt, le commerce belge disposerait d'un point d'appui dans le pays landouma.

Par ailleurs, LAMINA avait admis sans discussions les modifications apportées par D'HOFFSCHMIDT au traité du 4 mars 1848 pour soustraire cet acte à la compétence des Chambres. La seconde mission de la Marine royale avait donc atteint tous ses objectifs politiques [31].

A l'opposé, l'expédition commerciale organisée par DE COSTER avec l'aide financière du Gouvernement échoua [32]. L'*Emma* était arrivée en Sénégambie avec deux mois de retard, la car-

gaison était mal assortie et de mauvaise qualité; par surcroît De Coster conduisit sans discernement la réalisation des retours [33]. Finalement, les pertes représentèrent plus de 20 % du capital engagé, déficit que le Gantois allait encore aggraver en détournant une partie des sommes qui revenaient à ses consignateurs. Un procès s'ensuivit, que le défenseur réussit à faire traîner pendant plus de trois ans avant qu'il ne se terminât à sa confusion [34].

V. — LE GOUVERNEMENT HESITE

D'Hoffschmidt fut très satisfait des résultats de cette mission navale. Le 18 juillet 1849, Van Haverbeke, l'enseigne Dufour et le maître-canonnier Rietveldt qui s'étaient distingués à Boké, furent nommés chevaliers de l'Ordre de Léopold. Le même honneur échut à Witteven, le capitaine de l'*Emma,* le 29 août suivant. De son côté, le Gouvernement français octroya, le 25 janvier 1850, la Croix de la Légion d'Honneur à Van Haverbeke, au chirurgien-major Durant, aux enseignes Dufour et Ducolombier Thémistocle ainsi qu'à Cohen, les quatre premiers pour s'être vaillamment comportés dans une opération visant à garantir les droits de citoyens français et le dernier pour avoir renoncé à l'indemnité due par les gouvernements français et belge à raison de la réquisition de l'*Emma* pendant la durée des opérations contre les Landouma. La Belgique rendit la politesse le 12 avril 1850, en élevant de la Tocnaye et de Kerhallet au grade de chevalier de l'Ordre de Léopold.

Par contre, le ministre n'autorisa pas la publication d'une relation officielle du combat de Boké et le public fut resté dans l'ignorance de ce fait d'armes sans un récit de Cohen paru dans l'*Indépendance belge* du 2 août 1849. Le *Journal d'Anvers,* à qui cette anomalie n'avait pas échappé, demanda dans ses numéros du 17 août et du 12 septembre 1849 que le Gouvernement fît toute la lumière sur le comptoir du Rio-Nunez. Mais cet appel n'éveilla aucun écho, même chez les parlementaires.

Au cours de la même année, D'HOFFSCHMIDT dut combattre les exigences exorbitantes formulées par l'Angleterre en faveur de ses commerçants en relation avec le Rio-Nunez. L'année précédente, PALMERSTON avait répondu en termes très encourageants à VAN DE WEYER venu l'informer de la création de l'établissement belge. Mais les protestations des négociants de Sierra-Leone, qui craignaient que la Belgique ne leur interdît le Rio-Nunez, le firent changer d'avis. Le 11 juin 1849, le représentant britannique à Bruxelles, Howard DE WALDEN, invitait le Gouvernement belge à garantir formellement le maintien des libertés dont le commerce anglais avait toujours bénéficié au Rio-Nunez.

Cette communication inaugurait une discussion qui allait durer plus d'un semestre entre les deux gouvernements. D'HOFFSCHMIDT n'avait jamais envisagé de supprimer les libertés traditionnelles des négociants étrangers, mais il les concevait d'une manière restrictive, comme ne comportant que le double droit de commerce et de navigation intérieure, alors que le ministre britannique y ajoutait l'exemption de tout impôt ou péage que la Belgique pourrait édicter au Rio-Nunez. Or, le premier résultat d'une telle franchise eût été de priver l'établissement des ressources indispensables à l'entretien d'une garnison et à la réalisation de certains travaux d'intérêt public. Du reste, les commerçants anglais avaient toujours réglé aux chefs du Rio-Nunez des péages et des taxes souvent très onéreux.

Fort de son bon droit, le ministre belge refusa de s'incliner. Il n'eut pas tort, puisque le 17 janvier 1850, Howard DE WALDEN lui fit savoir que le Gouvernement britannique consentait à ce qu'au Rio-Nunez, la Belgique soumît les commerçants anglais à des taxes modérées et non différentielles [35].

Les agissements de MAYORÉ avaient démontré la nécessité de doter le Rio-Nunez d'une force de police. Dans son rapport du 10 juillet 1849, COHEN avait longuement insisté sur ce point. Pour utiles qu'elles fussent, les stations d'un navire de guerre restaient insuffisantes, car elles n'assuraient l'ordre que pendant quelques semaines chaque année; entre-temps, les traitants restaient livrés sans protection aux entreprises des pillards.

Or, les firmes belges, suivant en cela une pratique générale en Sénégambie, confiaient de grandes quantités de marchandises à crédit aux traitants avec lesquels elles étaient en rapport [36]. Que les magasins de ceux-ci fussent pillés, et la perte en résultant atteindrait directement leurs fournisseurs belges.

D'HOFFSCHMIDT n'ignorait pas cette situation, mais il ne disposait d'aucun crédit pour faire face aux dépenses de construction d'un fort et d'entretien d'une garnison [37]. Comme par ailleurs il se refusait provisoirement à solliciter les Chambres, il ne lui restait qu'à reporter la solution du problème à l'époque où le développement des intérêts belges au Rio-Nunez justifierait sans équivoque une demande de crédit spécial.

Le groupement de consignateurs formé l'année précédente par DE COSTER s'était dissous à la suite des incidents évoqués plus haut. Une fois de plus, COHEN était appelé à mettre sur pied une nouvelle combinaison en vue de l'organisation des prochaines expéditions. A cet égard, l'expérience lui avait enseigné que de tels groupements souffraient généralement de graves défauts. Dépourvus de capitaux propres, ils ne pouvaient supporter les investissements inhérents à l'organisation d'un trafic régulier; construction de magasins et de dépôts, acquisition d'une flottille de navires de haute mer et de caboteurs, constitution de stocks de marchandises, engagement d'agents permanents et exclusifs, etc. Leurs opérations se limitaient à une saison de traite pendant laquelle leurs représentants agissaient au petit bonheur. Enfin, la qualité de leurs cargaisons dépendait du bon vouloir de leurs membres, dont bon nombre ne songeaient qu'à se défaire de fonds de magasin ou à réaliser des bénéfices exorbitants [38].

Persuadé que ce type d'organisation devait être abandonné au profit d'une société anonyme dotée d'un capital élevé, COHEN se mit dès son retour de Sénégambie à la recherche d'un négociant important, capable d'assumer la direction d'une telle société. Ses projets séduisirent l'Anversois Henri SERIGIERS, qui avait déjà effectué une opération en Sénégambie trois ans plus tôt.

Mais dès leurs premières démarches, ils reconnurent l'impossibilité de recueillir des fonds suffisants; la méfiance à l'égard

de la Sénégambie — l'expédition de l'*Emma* lui avait fait une publicité à rebours — se conjuguait avec la situation difficile de la plupart des maisons de commerce. Il ne leur restait qu'une ressource: l'Etat.

Le 30 octobre 1849, ils soumettaient à D'HOFFSCHMIDT une demande de prêt sans intérêts d'un montant de 150 000 francs remboursable par douzièmes annuels à partir de 1855; en contrepartie, ils s'engageaient à fonder une société au capital de 400 000 francs représenté par le prêt officiel et le produit de la souscription de 250 actions de 1 000 francs chacune. Les opérations sociales porteraient au minimum sur 1 500 000 francs de marchandises belges pendant chaque période triennale [39].

Leur requête fut tout d'abord soumise au Comité consultatif pour les affaires des sociétés commerciales, qui émit un avis défavorable fondé principalement sur la trop forte participation du Trésor à la constitution du capital.

Entre-temps, la Chambre de Commerce de Gand, instiguée par DE COSTER, était intervenue auprès de plusieurs ministres pour qu'aucune aide officielle ne fût accordée aux solliciteurs; les premières expéditions belges en Sénégambie ayant été montées par DE COSTER et d'autres commerçants gantois, il était d'élémentaire justice que ces mêmes commerçants bénéficiassent, à l'exclusion de tout autre, des faveurs que l'Etat pourrait ultérieurement accorder en vue de développer les relations de la Belgique avec ce marché.

D'HOFFSCHMIDT contesta cette argumentation dans une lettre du 21 novembre 1849, adressée à son collègue ROLIN, ministre des Travaux Publics et Gantois d'origine, qui lui avait instamment recommandé la requête de ses concitoyens. Sans doute, DE COSTER et d'autres Gantois avaient-ils conduit des opérations commerciales en Sénégambie, mais quoiqu'ils eussent bénéficié d'un prêt du Gouvernement, ils n'avaient pas réussi à créer un courant d'échanges réguliers avec cette région. Par suite, le Gouvernement était en droit de soutenir les efforts que d'autres commerçants déploieraient dans le même but.

De même que l'année précédente pour obtenir le crédit nécessaire aux premières dépenses occasionnées par le comptoir,

D'HOFFSCHMIDT était obligé de recourir à ROGIER pour procurer à SERIGIERS et COHEN l'avance qu'ils postulaient. Mais cette fois, le ministre de l'Intérieur ne témoigna pas du même esprit de collaboration. Alors que la loi du 18 avril 1848 l'habilitait à réserver une suite favorable à la demande de son collègue, il préféra la déférer au Conseil des Ministres qui donna audience aux conclusions défavorables du Comité consultatif et aux doléances de la Chambre de Commerce de Gand. Les intéressés apprirent l'échec de leur démarche par une lettre de D'HOFFSCHMIDT, datée du 29 novembre 1849.

Nullement découragés et sûrs de l'appui du ministre des Affaires étrangères, SERIGIERS et COHEN remanièrent les conditions d'octroi de l'avance dans le sens recommandé par le Comité consultatif. Ils portèrent les apports des particuliers de 250 000 à 350 000 francs — le prêt de l'Etat restant fixé à 150 000 francs — et stipulèrent que les opérations porteraient annuellement sur 500 000 francs de marchandises belges; le calcul du minimum des exportations par triennat avait aussi été critiqué parce qu'il eût permis à la société de disposer impunément de fonds publics importants pendant trois années, sans déployer aucune activité.

D'HOFFSCHMIDT mit tout en œuvre pour garantir l'entérinement de ces nouvelles propositions par le Conseil des Ministres. Rendu prudent par l'échec des précédentes, il voulut préalablement leur assurer l'appui de ses collègues les plus influents, ROGIER et FRÈRE-ORBAN. Le premier lui répondit affirmativement le 12 janvier 1850. Nous verrons plus loin quelle fut la réaction du second.

De son côté, COHEN ne restait pas inactif; sur ses instances, une vingtaine de commerçants gantois avaient adressé le 12 janvier 1850 au Conseil des Ministres une pétition réclamant l'appui du Gouvernement en faveur de la société dirigée par SERIGIERS. Ce document pourrait être opportunément invoqué si la Chambre de Commerce de Gand renouvelait ses protestations.

Mais le Marseillais avait fait mieux encore. Se souvenant de l'intérêt que le Roi avait témoigné à ses projets l'année précédente, il lui adressa une requête pour lui proposer de

s'intéresser personnellement dans la société en qualité d'actionnaire [40]. L'idée était habile, car la nouvelle d'une souscription royale eût levé les hésitations de beaucoup et ainsi assuré à la société des capitaux suffisants pour se constituer sans le secours de l'Etat.

LÉOPOLD I^er^ était disposé à entrer dans les vues du Marseillais. Toutefois, il n'entendait s'engager qu'avec l'accord du ministre intéressé. Cette préoccupation explique le laconique billet, probablement annexé à la requête du Marseillais, que le ministre de la Maison du Roi, VAN PRAET, fit parvenir à D'HOFFSCHMIDT le 19 janvier 1850.

Avant de prendre une décision sur la demande de Monsieur COHEN, le Roi désire connaître l'opinion du département des Affaires étrangères.

On sait que depuis 1847, D'HOFFSCHMIDT multipliait les mesures et les recommandations favorables à l'expansion belge en Sénégambie. Mais cette fois la prudence lui dicta un avis négatif dont il fit part à VAN PRAET dans une lettre du 23 janvier 1850.

Des propositions nouvelles ont été faites relativement à la formation d'une compagnie pour l'exploitation du commerce avec la côte occidentale d'Afrique. Ces propositions restreignent le concours de l'Etat dans des limites qui me paraissent raisonnables. Je pense que mes collègues partageront mon opinion et que le concours demandé par les fondateurs de la compagnie leur sera assuré. Je compte même que cette résolution sera prise très prochainement.

Bien que j'aie confiance dans l'avenir de cette entreprise, je ne saurais engager le Roi à s'y intéresser comme actionnaire. Monsieur COHEN ne cache pas que son but est de se servir du nom du Roi pour faire valoir l'entreprise et pour déterminer des actionnaires à y participer. Or cette affaire, comme toute opération de commerce, étant exposée à des chances diverses, il semble désirable que le nom du Roi n'y soit pas mêlé. L'expérience acquise dans l'affaire de Guatémala fait voir les inconvénients qui pourraient en résulter [41].

Ainsi D'HOFFSCHMIDT pensait que la société obtiendrait l'avance sollicitée; dès lors on comprend qu'il ait considéré une souscription royale comme inutile et même hasardeuse, dans la mesure où elle associerait le nom du Roi à des opérations commerciales. LÉOPOLD Ier admit d'ailleurs ce point de vue sans observations et dans la suite ne donna plus la moindre marque d'intérêt à l'expansion belge en Sénégambie.

Pourtant, tout eût été parfait si le Conseil des Ministres avait ratifié l'espoir du Ministre des Affaires étrangères. Mais le 28 janvier 1850, FRÈRE-ORBAN fit savoir à ce dernier qu'il était opposé à l'octroi d'une avance à la société de SERIGIERS et COHEN; à l'appui de sa décision, il alléguait les faibles chances de succès de la société, le petit nombre de personnes qu'elle semblait concerner et les difficultés rencontrées par le Gouvernement pour obtenir le remboursement d'avances consenties à d'autres commerçants depuis 1847.

Cette opinion prévalut lorsque, courant juin 1850, le Conseil des Ministres examina les nouvelles propositions dont D'HOFFSCHMIDT s'était institué le défenseur. Et cette fois, le refus était sans appel.

Six mois plus tôt, D'HOFFSCHMIDT avait éprouvé une autre déception. Le 10 décembre 1849, VAN HAVERBEKE lui avait signalé que MAYORÉ avait réoccupé Boké et contraint notre allié TONGO à se réfugier dans les bois. Le ministre comprit qu'il ne servirait à rien de ratifier les traités passés avec ce dernier le 5 avril précédent et préféra prescrire à l'officier d'entrer en pourparlers avec MAYORÉ, en vue d'obtenir la cession d'un territoire dans le pays des Landouma. Toutefois, il ne pourrait, sous aucun prétexte, s'engager dans des opérations militaires [42].

Cette interdiction provenait de la demande d'une indemnité d'un montant de 5 000 livres sterling que le Gouvernement britannique avait adressée le 1er novembre 1849 aux gouvernements français et belge, à raison de la destruction des magasins de BRAITHWAITE et MARTIN au cours du combat de Boké. Le rapport du commandant de la *Louise-Marie* fournissait certes

assez d'arguments pour démontrer que les marins français et belges n'étaient pas responsables de cette affaire. Néanmoins, il était prudent d'éviter la répétition d'incidents de ce genre, alors que le cabinet britannique n'avait pas encore admis le droit de la Belgique à lever des taxes sur les négociants anglais.

VI. — L'ENTREPRISE MARQUE LE PAS

Le déroulement de la mission navale de 1850 ne répondit pas à l'attente de D'HOFFSCHMIDT. MAYORÉ s'était effectivement réinstallé à Boké, mais VAN HAVERBEKE ne put le décider à céder un territoire à la Belgique. Du reste, le moment n'était pas favorable pour faire choix d'un allié landouma, car la lutte civile se poursuivait entre MAYORÉ et TONGO retranché à Wakarya.

Les opérations commerciales ne furent pas plus heureuses. En attendant la constitution d'une société, COHEN, SERIGIERS et une trentaine de commerçants avaient constitué une association, intitulée « Comité pour l'exploitation des expéditions commerciales vers la côte occidentale d'Afrique », qui monta une opération dont nous ignorons l'ampleur.

Ses résultats ne furent pas plus brillants que les deux années précédentes; il est vrai que les navires étaient arrivés tardivement à pied d'œuvre et qu'une médiocre récolte d'arachides avait provoqué la chute des cours des marchandises en Sénégambie [43].

L'année 1850 n'enregistra que deux mesures officielles en relation avec l'expansion en Sénégambie. Un arrêté du 10 décembre 1850 conféra l'Ordre de Léopold au traitant anglais BICAISE, en récompense de son rôle dans les préliminaires du traité belgo-nalou et de l'appui qu'il fournissait depuis lors tant aux officiers de la Marine royale qu'aux agents des expéditeurs belges.

Un autre arrêté daté du 20 décembre nomma consul de Belgique à Gorée le boursier BOLS, qui avait quitté la Belgique en

compagnie de BRISSART deux ans plus tôt. Tout d'abord installés à la factorerie de BICAISE au Rio-Nunez, ils s'étaient fixés quelques mois plus tard à Gorée où BRISSART était mort peu après. BOLS avait poursuivi sa formation à la satisfaction du ministre des Affaires étrangères. Mais le moment approchait où, par suite de l'expiration de sa bourse, il allait devoir regagner sa patrie; en effet aucune firme belge n'entretenait en Sénégambie des rapports assez importants pour rémunérer un agent sur place. Pour ne pas priver le commerce national d'un auxiliaire d'autant plus précieux qu'il était le seul Belge établi en Sénégambie, D'HOFFSCHMIDT l'admit dans le cadre consulaire.

Pendant les derniers mois de 1850, COHEN avait préparé une nouvelle expédition pour le compte du Comité dirigé par SERIGIERS [44]. Il réunit des marchandises représentant 415 000 francs, montant jamais atteint auparavant. Il est vrai que plusieurs industriels, croyant la création d'une société imminente, avaient entrepris la fabrication de grandes quantités d'articles conformes aux modèles appréciés en Sénégambie mais invendables dans les pays civilisés; il ne leur restait d'autre ressource que de les confier à COHEN, lorsque la décision négative du Conseil des Ministres eut, en juin 1850, anéanti tout espoir de voir une société se constituer à échéance rapprochée.

Mais l'adversité s'acharna sur l'expédition. Des vents contraires retardèrent les navires dans la Manche. En Sénégambie, COHEN tomba malade. Ses trois subordonnés, laissés à eux-mêmes, firent preuve de négligence. Par surcroît, la récolte d'arachides, exceptionnelle cette fois, avait provoqué une chute sensible des cours de ce produit sur les marchés d'Europe. Persuadé qu'une reprise se produirait sous peu, le Marseillais suspendit la vente de la cargaison d'arachides qu'il avait ramenée d'Afrique; hélas, un hiver anormalement doux en avaria une bonne part. Sans être catastrophiques, les pertes furent derechef assez sérieuses.

Cette année-là, la *Louise-Marie* n'avait point paru en Sénégambie; seul navire de haute mer dont disposât la Marine royale depuis le désarmement du brick *Duc de Brabant* en 1848,

la goélette avait dû être envoyée à la colonie agricole de Santo-Tomas au Guatémala où les colons menaçaient de se soulever.

Revenu de Sénégambie, le Marseillais tenta un suprême effort pour convaincre le Gouvernement d'accorder une avance à la société de SERIGIERS. Ce point formait l'objet principal du rapport autographié et long de vingt pages qu'il adressa à D'HOFFSCHMIDT courant août 1851. Il y insistait aussi sur l'urgence d'occuper militairement le Rio-Nunez et de mettre en valeur ses ressources commerciales et agricoles; jusqu'à présent, la Belgique n'y possédait même pas un représentant officiel permanent. Lassé de cette inaction, LAMINA avait signé le 21 mars 1851 un traité d'amitié et de commerce avec un délégué du Gouverneur de la Sierra-Leone [45]. Sans doute, cet acte ne contenait aucune clause territoriale, mais il indiquait que l'Angleterre s'intéressait sérieusement au Rio-Nunez.

Il était tout aussi urgent d'envoyer une délégation belge munie de cadeaux convenables à Timbo, pour saluer l'Almany des Foulbé et lui suggérer d'ordonner à ses caravaniers de reprendre la route du Rio-Nunez, où ils se rendaient de moins en moins par suite de l'insécurité et des guerres locales. Accessoirement, le Gouvernement pourrait aussi assurer en Belgique l'éducation de quelques jeunes indigènes — revenus au pays, ils rendraient de grands services à l'administration et au commerce belges — et tenter l'introduction au Rio-Nunez de quelques cultures industrielles, notamment le coton; si cet essai réussissait, l'industrie gantoise pourrait renoncer à ses onéreux achats de coton américain.

Mais le Gouvernement se trouvait dans l'impossibilité de pourvoir au financement de ce programme; les deux millions mis à sa disposition par la loi du 18 avril 1848 étaient entièrement dépensés et il n'y avait guère d'espoir d'obtenir des Chambres un crédit spécial [46]. Néanmoins, D'HOFFSCHMIDT, toujours aussi favorable à l'expansion en Sénégambie, retint les suggestions du Marseillais qui ne réclamaient que de faibles dépenses. Début 1852, il procura à COHEN un lot de graines de coton; en outre, il décida de répondre au désir récemment exprimé

par LAMINA de faire instruire en Belgique son fils SALIFOU et son neveu CAREMO.

Après deux ans d'indifférence, les députés s'étaient souvenus de l'existence du comptoir. Le 30 avril 1851, la section centrale avait remarqué qu'en négligeant de soumettre le traité belgo-nalou aux Chambres, le Gouvernement avait enfreint la Constitution; D'HOFFSCHMIDT répondit que les renseignements recueillis jusqu'alors ne permettaient pas encore d'évaluer les avantages que le comptoir procurerait au commerce national [47].

Le député D'OSY revint sur la même question le 25 juin suivant; le ministre lui tint le même langage, ajoutant seulement que le Gouvernement était seul juge du moment où un traité devait être soumis aux parlementaires [48].

D'HOFFSCHMIDT avait veillé à ce que les missions de la Marine royale en Sénégambie reprissent à partir de 1852. Cette année-là, VAN HAVERBEKE nota une sensible aggravation de l'anarchie au Rio-Nunez. Pourtant à Boké, MAYORÉ gravement malade s'était effacé au profit de TONGO. Mais celui-ci, invoquant l'ancienne sujétion des Nalou aux Landouma, avait exigé que LAMINA lui remît les péages et cadeaux versés entre ses mains par les capitaines des navires marchands. Le Nalou ayant refusé, TONGO lui avait déclaré la guerre et depuis lors, les actes de pillages se multipliaient sous prétexte d'opérations militaires.

Après s'être efforcé, mais vainement, de réconcilier les adversaires, VAN HAVERBEKE envisagea de faire le blocus du fleuve; empêcher les indigènes de recevoir des marchandises — surtout des armes et des munitions — était le seul moyen non violent de les inciter au calme. Mais les traitants refusèrent de collaborer à cette mesure; il ne restait à l'officier qu'à reprendre la mer après avoir accueilli à son bord le fils et le neveu de LAMINA qui devaient être instruits en Belgique [49].

Fin 1852, COHEN abandonna définitivement la direction des expéditions belges en Sénégambie. Le motif de cette démission,

le Marseillais l'avait maintes fois exprimé auparavant dans sa correspondance avec D'HOFFSCHMIDT; le refus du Gouvernement de contribuer à la formation d'une société anonyme et d'assurer l'ordre au Rio-Nunez rendait inévitable, à plus ou moins brève échéance, la cessation des échanges entre la Belgique et la Sénégambie [50].

VII. — L'ECHEC

Les années suivantes n'assistèrent plus qu'à de modestes expéditions entreprises par SERIGIERS et DE COSTER en vue d'entretenir le zèle de leurs débiteurs de Sénégambie. Aucune autre firme ne les imita, indifférence que suffit à expliquer la suite ininterrompue d'échecs essuyés dans cette région par les firmes belges. En outre, depuis 1850, le commerce extérieur national bénéficiait d'un net relèvement, en sorte que nos hommes d'affaires n'étaient plus guère enclins à rechercher de nouveaux débouchés outre-mer [51].

De son côté, le Gouvernement n'allouait plus ni subside, ni prêt sans intérêts aux exportateurs. Toutefois, les missions navales se poursuivirent jusqu'en 1856. Elles n'eurent d'autre résultat que de rappeler leurs obligations aux traitants de Sénégambie restés débiteurs de firmes belges. En 1855, le brick *Duc de Brabant* récemment réarmé reconduisit au Rio-Nunez SALIFOU et CAREMO qui parlaient et écrivaient assez couramment le français et l'anglais et possédaient des éléments d'arithmétique et de géographie. Leur séjour en Belgique avait duré deux ans et demi et coûté un peu moins de 13 000 francs.

Par ailleurs, le ministre DE BROUCKÈRE, successeur de D'HOFFSCHMIDT aux Affaires étrangères, avait décidé de résilier le traité belgo-nalou du 4 mars 1848, conformément à l'article 11 de cet acte.

Cette mesure ne constituait d'ailleurs que l'application des recommandations déposées par les commandants des trois dernières missions navales. En 1852, VAN HAVERBEKE avait, timi-

dement encore, suggéré l'abandon du Rio-Nunez où l'insécurité était devenue telle qu'à son avis, le commerce belge devait s'abstenir d'y expédier des marchandises. L'année suivante, le commandant PETIT avait été bien plus catégorique; la résiliation du traité du 4 mars 1848 lui paraissait le seul moyen de rétablir la paix au Rio-Nunez, car la jalousie que la rente servie à LAMINA par la Belgique inspirait aux Landouma était le principal motif de la guerre qui les opposait aux Nalou. En 1854, VAN HAVERBEKE recommanda aussi, mais franchement cette fois, de renoncer au comptoir [52]. Par ailleurs, une statistique reproduite dans le rapport de BOLS du 27 juin 1854 avait confirmé les remarques des officiers relatives à la décadence commerciale du fleuve; les exportations de produits n'y atteignaient plus que 692 000 francs, soit une diminution de 40 % par rapport à 1847 et de 61 % par rapport à 1839. Quant aux importations de marchandises belges, elles avaient complètement cessé.

Peut-être DE BROUCKÈRE eût-il attendu quelques années encore si le régime applicable aux importations belges dans les établissements étrangers de Sénégambie n'avait entre-temps enregistré de substantielles améliorations. Un décret présidentiel français du 8 février 1851 érigeait Gorée en port-franc [53]. D'autre part, le traité de commerce anglo-belge du 27 octobre 1851 avait placé les importations anglaises et belges sur pied d'égalité dans les colonies britanniques. Désormais, les commerçants belges avaient la faculté d'opérer avec sécurité et sans charges excessives dans un certain nombre d'établissements étrangers; la raison fondamentale de l'acquisition d'un comptoir au Rio-Nunez avait ainsi disparu.

Par dépêche du 7 octobre 1854, DE BROUCKÈRE commit le consul BOLS au soin de notifier à LAMINA l'intention du Gouvernement belge de résilier prochainement le traité du 4 mars 1848; en échange, il lui proposerait de passer une nouvelle convention reconnaissant simplement à la Belgique le traitement de la nation la plus favorisée. Une telle stipulation pourrait se révéler utile au cas où les échanges commerciaux reprendraient entre le Rio-Nunez et notre pays. Pour faciliter ses pourparlers avec le Nalou, le consul était autorisé à lui promettre que,

nonobstant la suppression de sa rente annuelle de 1 000 gourdes, le Gouvernement belge lui ferait encore parvenir un cadeau de temps à autre.

A plusieurs reprises pendant la période 1852-1854, les députés s'étaient enquis de l'utilité du comptoir, et chaque fois le porte-parole gouvernemental leur avait donné une réponse optimiste, fort éloignée de la vérité. En 1852, la section centrale poussa la complaisance vis-à-vis du Gouvernement jusqu'à repousser une motion de la sixième section demandant que le traité belgo-nalou fut soumis aux Chambres; la rente de LAMINA faisant annuellement l'objet d'un crédit particulier inscrit au budget des Affaires étrangères, le Parlement avait chaque année la faculté de ne pas voter ce crédit et ainsi d'obliger le Gouvernement à dénoncer ledit traité. Cet acte ne pouvait donc pas être considéré comme grevant l'Etat et partant sa communication n'était pas requise [54].

Le 11 mai 1855, VILAIN XIIII, successeur de DE BROUCKÈRE aux Affaires étrangères, annonça la résiliation du traité belgo-nalou à la Chambre des Représentants. Dans l'immédiat, cette information ne suscita aucune réaction. Mais le 16 avril 1856, le député T'KINT DE NAYER déplora l'abandon du comptoir. Le même regret échappa le 19 janvier 1858 à son collègue MONCHEUR qui prédit qu'une puissance plus entreprenante ne tarderait pas de s'emparer de la région inconsidérément délaissée par la Belgique [55].

Le 23 avril 1858, BOLS passa avec Yourah TWOLN, successeur de LAMINA décédé en 1855, l'acte ci-dessous:

Convention conclue le 23 avril 1858 entre Monsieur BOLS, Louis, consul général de Belgique à la Côte Occidentale d'Afrique, d'une part, et Yourah TOWL, chef suprême des Nalou, d'autre part;

Nonobstant:

1. — La renonciation du Gouvernement de Sa Majesté le Roi des Belges au bénéfice du traité du 4 mars 1858;

2. — La cessation dès 1857 de la rente de 5 000 francs en marchandises servie au chef des Nalou depuis 1848;

En considération;

1. — De l'éducation donnée à deux enfants nalou aux frais du Gouvernement belge;

2. — de l'allocation de 5 000 francs payée par le Gouvernement de Sa Majesté le Roi des Belges pendant 9 ans;

Il a été convenu ce qui suit:

1. — Les Belges qui s'établiront dans le pays des Nalou ne payeront au chef qu'une redevance annuelle de 10 gourdes en marchandises par 100 yards de terrain occupé.

2. — Ils auront la faculté de disposer du bois nécessaire.

3. — Le chef des Nalou, tant en son nom qu'en celui de ceux qui pourraient lui succéder, s'engage à protéger par tous les moyens les Belges ainsi que leurs propriétés et leurs marchandises.

4. — A n'exiger d'eux, sous aucun prétexte, d'autres redevances que celle stipulée ci-dessus.

5. — A n'exiger aucun droit d'ancrage, d'aiguade ni autres, des navires belges qui se rendraient dans le fleuve.

6. — A n'accorder à aucune nation des faveurs qui ne seraient implicitement et aussitôt accordées à la Belgique [56].

Le commerce belge ne tira aucun parti de cet acte, pas plus d'ailleurs que du traité de commerce belgo-libérien conclu le 29 mars précédent à Monrovia, entre le consul BOLS et le secrétaire d'Etat libérien, WERNER, B. [57].

Les expéditeurs belges avaient déjà fait preuve de la même indifférence quelques années plus tôt, à l'occasion de l'ouverture d'un port franc à Gorée et de la mise en vigueur du traité de commerce anglo-belge du 27 octobre 1851 dans les colonies de Gambie et de Sierra-Leone [58]; il est vrai que, d'après une lettre de SERIGIERS adressée le 30 janvier 1860 au

Gouverneur de la Province d'Anvers, les facilités offertes par ces trois établissements étaient illusoires. A Gorée, quelques puissantes sociétés françaises s'étaient assurées un monopole de fait, tant pour l'importation des marchandises que pour l'exportation des produits; en Gambie et en Sierra-Leone, l'attachement des négociants aux modèles et aux apprêts des articles de fabrication anglaise ruinait par avance les efforts du commerce belge pour prendre pied sur ces marchés. Le même document indique qu'en 1860, les expéditions belges en Sénégambie avaient entièrement cessé, à l'exception de quelques envois de faible valeur, organisés par SERIGIERS à destination du comptoir portugais de Bissao.

Par arrêté du 31 décembre 1857, BOLS avait été muté à l'île Maurice; la présence d'un consul général — il avait obtenu ce grade le 23 septembre 1853 — à cette importante escale se révélait indispensable depuis l'extension des échanges entre la Belgique et les Indes. Toutefois, BOLS ne quitta Gorée que fin 1858. Le ministre des Affaires étrangères, DEVRIÈRE, lui avait donné comme successeur le consul général de Belgique à Tanger, DALUIN. Mais celui-ci ne résida jamais en Sénégambie [59].

Bien que les officiers et agents commerciaux belges n'eussent jamais — à la seule exception du combat de Boké en 1849 — joué un rôle en vue au Rio-Nunez, leur souvenir persista quelques années encore parmi les indigènes, témoin cette lettre que Yourah TOWL adressa à LÉOPOLD I^er^ en date du 27 janvier 1863, alors que la dernière apparition du pavillon belge dans le fleuve remontait à 1856:

> Je profite du départ d'un de vos sujets pour vous adresser la communication suivante. Il y a fort longtemps que nous n'avons vu un navire belge dans cette rivière, encore que votre commerce ait les mêmes droits et privilèges que les autres nations. Quoique le traité entre Votre Majesté et moi n'existe plus, cependant ma nation sera toujours disposée à assister tous les marchands et négociants de votre pays.
>
> Mes sujets et moi seront toujours heureux de voir le commerce de cette rivière ..... beaucoup d'articles manufacturés en Belgique.

Sont fort demandées ici les manufactures de coton de toutes sortes, les armes, la poudre, le genièvre, etc. Le commerce de noix de terre (arachides) a pris ici un grand accroissement dans les derniers temps et l'on a fait contre ce produit de nombreux échanges de toutes espèces, surtout avec des marchands français.

Je suis très heureux d'informer Votre Majesté que le pays est en paix et l'a été depuis de nombreuses années. Le commerce est la seule chose qui puisse maintenir la tranquillité du pays et y apporter la civilisation [60].

VIII. — CONCLUSIONS

Ainsi prit fin l'essai belge de colonisation du Rio-Nunez. Instiguées par l'inlassable COHEN, quatre firmes belges — SIGRIST, les frères DE COCK, DE COSTER et SERIGIERS — s'étaient efforcées de créer un courant régulier d'échanges avec la Sénégambie. Mais leurs consœurs ne leur fournirent qu'une aide très insuffisante; la plupart se cantonnèrent dans l'expectative et celles qui se départirent de cette attitude, ne le firent qu'avec circonspection [61]. Toutefois, si la pusillanimité du monde des affaires fut à l'origine de l'échec, la politique gouvernementale y eut aussi sa part.

Au début pourtant, sous l'impulsion de D'HOFFSCHMIDT, le Gouvernement avait pris quelques mesures de bon aloi: acquisition d'un comptoir, organisation de missions navales annuelles, octroi d'un subside à SIGRIST, d'une avance à DE COSTER et de deux bourses d'études. Mais il faillit à sa mission en deux domaines essentiels: la création d'une société par actions et l'installation d'une force de police au Rio-Nunez.

La prise en charge des expéditions belges par une compagnie était indispensable, car les groupements temporaires de consignateurs ne pouvaient supporter les investissements inhérents à l'établissement de rapports commerciaux suivis. Plus particulièrement, l'absence d'agents installés sur place empêchait ces groupements de choisir et de surveiller correctement les traitants

à qui ils confiaient des marchandises à crédit; cette lacune dans l'organisation explique pour une part les pertes relativement élevées enregistrées par toutes les expéditions à partir de 1848 [62].

La constitution d'une force de police au Rio-Nunez s'imposait aussi impérieusement; les guerres indigènes ruinaient les traitants et leurs fournisseurs; en outre, elles éloignaient les caravaniers foulbé, artisans premiers de la prospérité locale. D'HOFFSCHMIDT n'ignorait rien de cette situation, maintes fois décrite par COHEN, VAN HAVERBEKE et BOLS, mais le manque de crédits l'empêcha de lui donner une solution convenable.

C'est dans ce contexte qu'il faut replacer le rôle du Roi. Ses déclarations antérieures à 1847, sur lesquelles la documentation disponible ne permet d'ailleurs pas de jeter une pleine lumière, ont pu encourager D'HOFFSCHMIDT à attacher aux renseignements de SIGRIST et COHEN l'importance qu'ils méritaient et, l'année suivante, à proposer la ratification du traité belgo-nalou par le Conseil des Ministres [63]. Mais dans la suite, le déroulement de l'entreprise ne fut à aucun moment influencé, même indirectement, par une initiative royale; l'audience de COHEN, en septembre 1848, n'eut aucune suite et le projet de souscription d'actions avorta. Ce dernier épisode, le seul qui nous montre LÉOPOLD I^er^ disposé à agir, mérite pourtant quelque développement.

En effet, il avait suffi que COHEN lui fît connaître l'impasse dans laquelle l'expansion belge en Sénégambie se trouvait engagée à la fin de 1849, pour que le Roi admît que seule une prise de position personnelle et publique pouvait encore redresser la situation. Mais alors, la question se pose de savoir pourquoi il abandonna sans résistance un projet dont il attendait de si heureuses conséquences.

Le risque de compromission allégué par D'HOFFSCHMIDT? Certainement pas, car ce danger n'avait pu échapper à l'homme supérieurement intelligent qu'était LÉOPOLD I^er^. Il est vrai que le ministre des Affaires étrangères lui avait quasiment garanti que SERIGIERS et COHEN obtiendraient prochainement l'avance qu'ils

postulaient. Mais le contraire se produisit en juin de la même année. Si le Roi avait effectivement attaché un haut prix à la réussite de l'expansion en Sénégambie, ne se serait-il pas alors empressé de rappeler à D'HOFFSCHMIDT son projet de souscription d'actions, en lui demandant de revoir le problème compte tenu de l'élément nouveau intervenu entre-temps? Pourtant il n'en fit rien.

Les sources ne permettent pas d'expliquer cette passivité. Faut-il croire que, vexé par les objections de D'HOFFSCHMIDT, LÉOPOLD I^er^ s'était juré de ne plus intervenir dans cette affaire? Ou bien était-il persuadé que l'inertie et le mauvais vouloir de certains ministres condamnaient l'entreprise à l'échec? Faut-il supposer que les relations de la Belgique avec la Sénégambie ne constituaient à ses yeux qu'un objet assez secondaire, dont il souhaitait certes la bonne fin, mais pas au point de ne pouvoir se résigner facilement à sa ruine?

Par contre, il n'est pas douteux que si le Gouvernement s'était sérieusement attaché à promouvoir l'expansion en Sénégambie, il n'eût trouvé un appui entier auprès du Roi.

23 novembre 1964

BIBLIOGRAPHIE

I — *Documents d'archives*

1. Archives du Ministère des Affaires étrangères (Bruxelles):

— Rio-Nunez, dossier 2024/3.
— Notes sur la Colonisation, dossier 2030.
— Société pour l'exploitation commerciale des Côtes d'Afrique, dossier 3886.
— Dossier personnel Louis BOLS, dossier 1092.
— Afrique anglaise, dossier AF/6a.
— Afrique française, dossier AF/7.
— Afrique portugaise, dossier AF/9.
— Liberia, dossier AF/11.
— Maroc, dossier AF/12.

2. Archives générales du Royaume (Bruxelles):
   — Ministère des Finances, n° 366, dossier 88, Commerce belge à la Côte d'Afrique.
3. — Section Outre-mer des Archives nationales (Paris):
   — Dossier Afrique IV/6.
   — Dossiers Sénégal IV/26 et 52.
4. Archives du Ministère des Affaires étrangères (Paris):
   — Mémoires et documents, Afrique 45, Sénégal et dépendances 9.
5. Archives du Gouvernement général de l'Afrique Occidentale française (Dakar):
   — Une série de documents reproduits sur un microfilm, déposé aux Archives du Ministère des Affaires étrangères (Bruxelles) sous le n° 401/3.
6. Public Record Office (Londres):
   — Foreign Office, Belgium, dossiers F.O./10/147 en 149.
   — Colonial Office, Sierra-Leone, dossiers C.O./267/211, 213, 214, 215, 217, 220 et 225.
7. Archives familiales:
   — Archives de la famille COHEN (détenues par feu le professeur Gustave COHEN en 1955, époque de leur consultation).
8. Communication personnelle:
   — Une communication personnelle du 8 décembre 1954 de M. PERSON, Y., à l'époque fonctionnaire attaché au cabinet du Gouverneur de la Guinée française.

II — *Documents imprimés et travaux*

Nous renvoyons à la contribution bibliographique de M. Albert DUCHESNE (*Bull. ARSOM* 1964, 6, p. 1495).

Remarques:

a) Abréviations utilisées pour la désignation des sources:

A.F.C.:	Archives de la famille COHEN
A.M.A.E.B.:	Archives du Ministère des Affaires étrangères (Bruxelles).

A.P.:	Annales parlementaires.
C.P.:	Chambre des Représentants.
D.P.:	Documents parlementaires.
P.R.O.:	Public Record Office (Londres).
S.O.M.A.N.P.:	Section Outre-mer des Archives nationales (Paris).

b) Toutes les citations ainsi que la grande majorité des documents utilisés pour la rédaction de la présente étude provenant du dossier Rio-Nunez 2034/3 des Archives du Ministère des Affaires étrangères (Bruxelles), nous avons limité aux autres dossiers l'indication des sources.

NOTES

[1] Petit fleuve de 180 kilomètres, le Rio-Nunez a sa source dans le massif du Fouta-Djalon et coule aux confins septentrionaux de l'actuelle République de Guinée. La région arrosée par son cours navigable, long d'environ 80 kilomètres, est basse, marécageuse, couverte de forêts et très insalubre.

[2] Au XIX^{e} siècle, le nom du Sénégambie désignait « l'espace de forme ovale compris entre la mer, le Sénégal, le haut Djoliba (Niger), la Rokelle et le seuil qui sépare les sources de ces deux derniers cours d'eau » (RECLUS, E.: Nouvelle géographie universelle, tome XII, l'Afrique Occidentale, Paris, Hachette, 1887, p. 166). Cette acception n'était pas unanimement admise. On trouve aussi cette définition, plus simple mais moins précise: « toute la partie de l'Afrique Occidentale comprise entre le fleuve Sénégal et la colonie anglaise de Siera-Leone » (Vivien de SAINT-MARTIN; Dictionnaire de Géographie universelle, tome V, Paris, Hachette, 1892, p. 817). Le Rio-Nunez se situait dans la partie sud du littoral de la Sénégambie, région dénommée les Rivières du Sud, en raison du grand nombre de cours d'eau qui la traversent.

[3] Pour la période antérieure à son installation en Belgique, la biographie de COHEN ne nous est connue que par une requête qu'il adressa à l'empereur NAPOLÉON III en date du 11 mars 1859 (A.F.C.).

[4] Cette expédition commerciale ainsi que la suivante nous sont connues par une lettre de SIGRIST et COHEN adressée le 8 juin 1847 au ministre des Affaires étrangères, DECHAMPS, et par une lettre de COHEN adressée le 20 mars 1852 à d'HOFFSCHMIDT, successeur de DECHAMPS au même département. Ce dernier document, qui appartient aux A.F.C., fournit aussi un compte rendu succinct de chacune des expéditions dirigées par COHEN.

[5] Traite: tout commerce d'échange pratiqué avec les indigènes. Traitant: commerçant spécialisé dans la pratique de l'échange avec les indigènes. Notons aussi plusieurs locutions couramment employées dans les documents d'époque. Traite négrière ou traite des Noirs: commerce des esclaves. Articles ou marchandises de traite: marchandises de qualité inférieure, mais de prix modique et spécialement fabriquées en vue de l'échange avec les indigènes. Saison de traite: saison pendant laquelle la traite se pratique.

Au XIX[e] siècle, la saison de traite coïncidait avec la saison sèche, laquelle, au Rio-Nunez, débute approximativement en octobre et se termine au mois de mai de l'année suivante. C'est pendant cette période, la moins insalubre de l'année, que la presque totalité des échanges avaient lieu. Au contraire, pendant la saison des pluies, l'activité commerciale entrait en léthargie, les navires devenaient rares, bon nombre de traitants allaient s'installer à Gorée ou aux îles du Cap Vert, même les caravaniers foulbé du Fouta-Djalon évitaient de descendre dans la plaine du Rio-Nunez au climat meurtrier.

La saison de traite chevauchait donc sur deux années civiles. Dans un but de simplification, nous avons désigné les missions navales et les expéditions commerciales par la seconde année de la saison de traite pendant laquelle elle se déroulèrent. Cette notation est du reste justifiée car, dans la majorité des cas, les missions et les expéditions belges n'atteignirent la Sénégambie qu'en janvier, voire en février.

[6] A l'époque, la Sénégambie ne comptait qu'une vingtaine de postes européens fortifiés appartenant à la France, à l'Angleterre et au Portugal.

[7] Les instructions du commandant VAN HAVERBEKE n'ont pas été retrouvées, mais leurs points essentiels se trouvent rappelés dans une lettre de d'HOFFSCHMIDT adressée à son collègue de l'Intérieur en date du 4 août 1848.

[8] L'original de ce document porte les signatures du Roi et de ses conseillers tracées en caractères arabes.

[9] L'histoire du Rio-Nunez avant l'arrivée des Belges a été étudiée par DEMOUGEOT, A. (Histoire du Nunez, Paris, *Bulletin du Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'A.O.F.*, Larose, avril-juin 1938). Le rapport du lieutenant DUCREST DE VILLENEUVE daté du 25 mars 1848 (S.O.M.A.N.P., dossier Sénégal IV/26) et une communication personnelle du 8 décembre 1954 de M. PERSON, Y., à l'époque fonctionnaire attaché au cabinet du gouverneur de la Guinée française, nous ont permis de compléter les données de cet ouvrage sur certains points.

[10] La traite des Noirs ne régressa que lentement au Rio-Nunez, car l'embouchure du fleuve et les marigots adjacents offraient aux négriers d'excellents abris pour échapper à la surveillance des navires de guerre français et anglais. La disparition de ce trafic ne se produira qu'après 1865, année de l'occupation du fleuve par les Français. Un rapport du contre-amiral FLEURIOT DE LANGLE du 4 octobre 1866 (S.O.M.A.N.P., dossier Sénégal IV/52) mentionne que le Rio-Nunez partage avec le Rio-Pongo le triste privilège d'assister aux derniers embarquements d'esclaves de Sénégambie.

[11] Ces chiffres sont mentionnés par VAN HAVERBEKE dans son rapport du 21 mai 1848. Le déficit de la balance commerciale provenait du fait qu'une certaine quantité de marchandises de traite était réexportée à partir du Rio-Nunez vers quelques petits marchés voisins, d'où les produits équivalents étaient directement envoyés en Europe.

[12] Les préliminaires de la conclusion du traité du 4 mars 1848 sont relatés dans le rapport de VAN HAVERBEKE du 21 mai 1948.

[13] Voici, d'après le rapport de VAN HAVERBEKE du 21 mai 1848, le montant, pour l'année 1847, du mouvement général (importations et exportations cumulées) des principales régions de Sénégambie (en millions de francs); Gambie (Angleterre) 10, Sénégal (France) 10, Sierra-Leone (Angleterre) 10, Gorée (France) 4, Rio-Nunez 2,75, Bissao, Rio-Grande et Iles Bissagos ensemble (Portugal) 2,4, Shebrow et Gallinas ensemble 2, Rio-Pongo 1,7, Melacorée 1,5, Casamance (France et Portugal) 0,6, Rio San-Domingo (Portugal) 0,6, Iles de Loss 0,5, Ile de Matacong 0,4, Grande et Petite Scarcies ensemble 0,3, Salum 0,1, total pour l'ensemble de la Sénégambie 46,85.

[14] La majorité des documents belges d'époque se réfèrent à la Côte Occidentale d'Afrique. Sauf dans les citations, nous avons préféré recourir au terme Sénégambie qui définit avec plus de précision le cadre de notre sujet; en effet, aucune expédition commerciale ne semble avoir dépassé

Freetown et seule la mission navale de 1854 poussa au-delà, jusqu'aux établissements britanniques de Discove et Cap-Coast-Castle.

[15] Dans une circulaire adressée le 16 octobre 1848 aux Chambres de Commerce, D'HOFFSCHMIDT évaluait à un peu plus de 16 kilomètres la longueur du territoire acquis; sa largeur atteignant 2 milles (1 mille de part et d'autre du fleuve), sa superficie peut être estimée à 60 kilomètres carrés.

[16] Gourde: terme indigène désignant un dollar ou cinq francs or.

[17] YOURAH et Caremo TOWL intervenaient à cet acte en leur double qualité de frères et de conseillers principaux du chef suprême. Leurs trois signatures étaient écrites en caractères arabes.

[18] Ce bien, enclavé dans le territoire cédé par LAMINA, appartenait à la veuve d'un planteur américain nommé SHELTON; VAN HAVERBEKE en avait recommandé l'achat par le Gouvernement belge, à raison de la situation stratégique primordiale qu'il occupait en bordure du fleuve.

[19] Les Chambres avaient voté ce crédit spécial, très élevé pour l'époque, en vue de fournir au Gouvernement des moyens pour ranimer l'économie nationale sérieusement affectée par la vague de mouvements libéraux qui déferla sur l'Europe continentale en 1848. La statistique officielle indique qu'effectivement, de 1847 à 1848, les exportations belges tombèrent de 205 800 000 francs à 182 100 000.

[20] Avant de diffuser des informations relatives à l'acquisition d'un territoire, D'HOFFSCHMIDT voulait recevoir l'assurance que la France et la Grande-Bretagne n'avaient pas d'objections à faire valoir contre sa politique en Sénégambie.

[21] La lettre de COHEN du 10 juillet 1849 formait un rapport relatif à l'expédition commerciale que le Marseillais avait dirigée pendant la même année en Sénégambie. Ses lettres du 21 septembre 1851 et du 16 février 1852 exposaient ses titres à l'obtention d'une distinction honorifique belge.

[22] Texte de cet article: « Dans le cas où le Gouvernement belge jugerait à propos de renoncer aux bénéfices du présent traité, il sera toujours libre de le faire en faisant notifier son intention au chef des Nalou; dans cette hypothèse, toute redevance cesserait d'être due. »

[23] La numérotation originelle des articles du traité subissait quelques changements. Par suite de la suppression de l'article 9, l'article 10 gagnait une place; l'article 14 prenait la dixième place du fait que D'HOFFSCHMIDT avait également supprimé les articles 11, 12 et 13 relatifs aux droits de COHEN. Enfin, l'article supplémentaire prenait la onzième et dernière place.

[24] VAN HAVERBEKE ayant en 1849 obtenu l'accord de LAMINA aux modifications du traité, rien n'empêchait plus la publication de l'acte. Le traité belgo-nalou figurera, mais à titre d'information seulement et non comme acte international soumis à la ratification des Chambres, parmi les annexes du rapport du ministre de l'Intérieur sur l'utilisation du crédit de 2 000 000 de francs alloué par la loi du 18 avril 1848 (D.P., C.R., session 1849-1850, séance du 27 décembre 1849, document n° 76 p,. 44-46).

[25] La minute du rapport au Roi ne permet de déterminer ni les circonstances dans lesquelles le Roi prononça ses déclarations, ni les personnes qui en eurent connaissance, ni même l'origine de l'intérêt que LÉOPOLD I^er^ portait à l'Afrique. Concernant ce dernier point, on peut seulement supposer qu'il s'était souvenu des trois projets d'expansion belge en Afrique qui virent le jour dans les années 1838-1840, mais avortèrent avant d'avoir reçu un début d'exécution. Sur ces projets, qui concernaient la rivière Assinie (Côte de l'Or), les colonies espagnoles du Golfe de Guinée et l'ensemble des possessions portugaises d'Afrique, voir A.M.A.E.B., Notes sur la Colonisation, dossier 2030.

[26] Cette demande de garantie avait été provoquée par le ministre de la Marine et des Colonies, VERNINAC SAINT MAUR, qui voyait d'un fort mauvais œil la création d'un établissement belge au Rio-Nunez, mais ne put faire entièrement partager ce point de vue par son collègue des Affaires étrangères. Le cadre restreint de cette étude empêche d'évoquer l'intéressante

correspondance que les deux ministres français échangèrent sur ce sujet (S.O.M.A.N.P., dossier Afrique IV/6).

[27] A.P., C.R., session 1848-1849, séance du 10 novembre 1848, p. 12.

[28] Instructions du 29 décembre 1848.

[29] Les sources relatives à la seconde mission navale belge en Sénégambie ont été citées par M. DUCHESNE, A., dans son étude: « Un centenaire oublié: le combat de Deboca, 24 mars 1849 » (Bruxelles, Carnet de la Fourragère, septembre 1849). Il faut en outre mentionner le « Rapport sur la position des Français dans le Rio-Nunez au 24 mars 1849 et sur les motifs qui ont nécessité une expédition militaire contre le roi noir MAYORÉ, et par suite la prise et la destruction de Deboqué, au centre du Karkandy » du commandant français DE LA TOCNAYE (S.O.M.A.N.P., dossier Sénégal IV/26). Ce document met en pleine lumière l'attitude du commandant de la station navale de Gorée, BOUËT WILLAUMEZ, ainsi que les raisons qui dictèrent à DE LA TOCNAYE une conduite assez éloignée de ses instructions.

[30] Nous ne reproduisons pas les deux traités belgo-landouma qui ne diffèrent du traité belgo-nalou modifié que par les signataires indigènes (TONGO, SARAH BOMBO, BOKARY CATANOU, Manuel PONDESA et PRIOLAU), l'étendue des cessions territoriales et les rentes annuelles payables par la Belgique (un terrain de 4 hectares pour une rente annuelle de 30 gourdes ou les deux rives du Rio-Nunez comprises dans le territoire landouma moyennant une rente de 500 gourdes). En outre, VAN HAVERBEKE avait conclu avec TONGO une convention spéciale, relative aux droits d'ancrage payables par les navires qui mouilleraient dans les eaux appartenant aux Landouma. Ces droits étaient fixés à 10 gourdes pour les navires ou embarcations jaugeant de 10 à 60 tonneaux et à 16 gourdes pour les navires d'un tonnage supérieur.

[31] Il est vrai que VAN HAVERBEKE n'avait pas réussi à décider la veuve SHELTON à vendre sa propriété de Victoria à la Belgique. Mais cet insuccès ne portait pas à conséquence. Arguant du fait qu'en dépit d'une promesse de vente octroyée l'année précédente au Gouvernement belge, cette dame n'en avait pas moins tenté de vendre son bien à un délégué français, l'officier belge lui avait confisqué son titre de propriété comme sanction de sa mauvaise foi. Privée de ce document, elle se trouvait, d'après la coutume locale, désormais empêchée de réaliser Victoria en d'autres mains. VAN HAVERBEKE ne doutait pas que cette circonstance ne la rendrait plus conciliante l'année suivante. Pourtant, l'acquisition de cette plantation n'eut jamais lieu et le titre de propriété en fut versé dans les archives du Ministère des Affaires étrangères.

[32] Outre la lettre de COHEN à D'HOFFSCHMIDT du 20 mars 1852, nous disposons, concernant cette expédition, des comptes détaillés des opérations arrêtées à la date du 24 mai 1848, du rapport du Marseillais du 10 juillet 1849 et d'une lettre du même adressée à D'HOFFSCHMIDT le 8 octobre 1849 pour contester certaines critiques soulevées par sa gestion commerciale.

[33] Retours: l'ensemble des produits tropicaux envoyés en Europe au terme d'une expédition commerciale ou d'une saison de traite.

[34] Constant DOSSCHE, un ami de DE COSTER qui avait participé à l'expédition commerciale en qualité d'adjoint au Marseillais, publia dans le *Messager de Gand* du 7 février 1850 un article d'une grande violence où il décrivait COHEN comme un malhonnête homme, déclaré en faillite dans sa ville natale et qui, depuis son arrivée en Belgique, avait occasionné des pertes élevées à toutes les firmes belges assez naïves pour lui faire confiance. Sa gestion de l'expédition de 1849 n'avait pas été meilleure; le déficit qu'accusait le bilan lui était entièrement imputable. Bien que son droit de réponse ne fut pas des plus convaincants, COHEN conserva la confiance de la majorité des négociants belges en relations d'affaires avec la Sénégambie, pour le compte de qui il géra encore une importante expédition en 1851.

[35] Le Cabinet britannique continuera à se méfier des visées belges sur le Rio-Nunez. En juillet 1850, il fera parvenir une nouvelle demande d'explication à D'HOFFSCHMIDT; arguant des péages stipulés par le traité belgo-landouma du 5 avril 1849, PALMERSTON reprochait à son homologue belge d'édicter de nouvelles taxes au Rio-Nunez. Notre ministre affirma que cette stipulation consacrait seulement une coutume ancienne à laquelle les négociants britanniques s'étaient toujours soumis sans observation. Une nouvelle démarche anglaise eut lieu en janvier 1851; elle avait pour origine le rapport d'un agent de la colonie de Sierra-Léone qui, au terme d'un séjour au Rio-Nunez, avait conclu à l'intention de la Belgique d'interdire prochainement l'entrée du fleuve aux négociants étrangers. D'HOFFSCHMIDT dut, une fois de plus, attester le libéralisme de la politique belge en Sénégambie (voir P.R.O., Colonial Office, Sierra-Léone, C.O./267/225). Ce fut le dernier incident de ce genre; il est vrai que la persistante inertie de la Belgique au Rio-Nunez était bien faite pour enlever toute inquiétude au Gouvernement britannique.

[36] Les bénéfices des traitants atteignaient couramment 40 % de la valeur des marchandises échangées avec les indigènes; mais leurs factoreries étaient si souvent pillées que très rares étaient ceux d'entre eux qui parvenaient à disposer du capital correspondant à leurs approvisionnements annuels en marchandises. De là, l'obligation où se trouvaient généralement leurs fournisseurs de leur faire crédit pour une partie ou la totalité de leurs achats.

[37] Dans son rapport du 10 juillet 1849, COHEN évaluait à 200 000 francs les dépenses de construction d'un fort et à 16 800 francs le coût annuel de l'entretien d'une garnison de 100 soldats indigènes.

[38] COHEN exposait en détail les défauts des groupements de consignateurs et les avantages d'une société par actions dans son rapport du 10 juillet 1849. Il reviendra souvent sur cette question, spécialement dans sa lettre du 12 juin 1850 adressée à D'HOFFSCHMIDT et dans son rapport autographié d'août 1851.

[39] Le projet des statuts de la société appelée à bénéficier de l'avance ainsi que les observations du Comité consultatif figurent aux A.M.A.E.B., dossier 3886.

[40] Cette requête est perdue, mais la réponse de D'HOFFSCHMIDT à VAN PRAET du 23 janvier 1850 en révèle la teneur.

[41] Quelques années plus tôt, la Compagnie belge de Colonisation, fondatrice de la désastreuse colonie agricole de Santo-Tomas au Guatémala, avait bénéficié du haut patronnage de LÉOPOLD I^{er}.

[42] Instruction du 29 décembre 1849.

[43] Signalons que COHEN était resté en Belgique, sans doute pour accélérer les pourparlers engagés avec le Gouvernement en vue d'assurer un prêt à la société de SERIGIERS; de ce fait, il ne put diriger les opérations sur place. Il est probable que les agents préposés à ce soin ne furent pas à la hauteur de leur tâche et aggravèrent les pertes.

[44] Outre le compte rendu de la lettre de COHEN à D'HOFFSCHMIDT du 20 mars 1852, nous disposons, concernant cette expédition, de la circulaire adressée par COHEN le 15 août 1851 aux commerçants intéressés. Des renseignements supplémentaires figurent aussi dans la lettre de SERIGIERS adressée le 30 janvier 1860 au Gouverneur de la Province d'Anvers.

[45] Ce traité, long de 18 articles et le plus détaillé de tous les actes conclus par des chefs du Rio-Nunez, stipulait entre autres le respect et la libre circulation des personnes et des biens des négociants britanniques, la compétence exclusive du gouverneur de la Sierra-Leone à l'égard des litiges surgissant entre indigènes et citoyens britanniques, l'abolition du commerce des esclaves, l'interdiction pour les citoyens britanniques de s'immiscer dans les affaires intérieures du pays nalou, l'extradition des citoyens britanniques réfugiés au Rio-Nunez après avoir commis une infraction aux lois anglaises, la faculté pour le Gouvernement britannique de déléguer un résident permanent au Rio-Nunez, le droit pour les missionnaires chrétiens

d'exercer en toute liberté leur apostolat ainsi que les activités qui s'y rattachent, la libre entrée des produits du Rio-Nunez dans la colonie de Sierra-Leone et des marchandises anglaises au Rio-Nunez, la perception par LAMINA d'un droit d'ancrage de 16 dollars sur tout navire de commerce britannique jaugeant plus de 25 tonnes et d'une taxe de 6 dollars sur toute inhumation d'un défunt de nationalité britannique, enfin le traitement de la nation la plus favorisée mais au bénéfice de l'Angleterre seulement. Moins généreux que les Belges, les Anglais n'avaient pas alloué de rente annuelle au chef nalou (Texte du traité: P.R.O., Colonial Office, Sierra-Léone, dossier C.O./267/220).

Comme le territoire cédé par LAMINA à la Belgique — les rives du Rio-Nunez — était le siège de la plupart des activités politiques et commerciales de la région, c'est dans ce territoire que le traité anglo-nalou aurait été le plus souvent appliqué. Ainsi donc, la conclusion de cet acte constituait de la part de l'Angleterre un inadmissible et sérieux empiètement sur la souveraineté belge. Pourtant, D'HOFFSCHMIDT n'éleva aucune protestation; il n'est d'ailleurs pas sûr qu'il ait eu connaissance du texte du traité et, en tout état de cause, il était résigné, faute de crédits, à ne pas occuper militairement le territoire nalou. De leur côté, les Anglais cesseront dès l'année suivante de s'intéresser au Rio-Nunez. Cette double désaffection laissera le champ libre aux Français.

[46] Début 1852, plusieurs députés critiquèrent certaines dépenses opérées à charge des crédits ouverts par les lois du 18 avril 1848 et du 21 juin 1849 pour un montant total de 3 000 000 de francs. Au terme de plusieurs journées de discussion, tout le monde, y compris le ministre de l'Intérieur, convint que l'octroi de prêts ou de subsides à des particuliers ou à des sociétés commerciales, admissible en période de crise, devait désormais être proscrit (A.P., C.R., session 1851-1852, séance des 9, 10, 11 en 12 mars 1852).

[47] A.P., C.R., session 1850-1851, document n° 198, séance du 30 avril 1851, p. 1277.

[48] A.P., C.R., session 1850-1951, séance du 25 juin 1851, pp. 1458-1459.

[49] Le déroulement de cette mission navale au Rio-Nunez nous est connu par une lettre de VAN HAVERBEKE à D'HOFFSCHMIDT du 22 août 1852 et par une dépêche de BOLS adressée au même destinataire le 15 novembre 1852. Par ces deux documents, l'officier et le consul se justifiaient des accusations lancées contre eux par le comité d'expéditeurs dirigé par SERIGIERS, accusations d'après lesquelles ils auraient, au cours de la mission navale de 1852, voué tous leurs soins à la défense des intérêts de DE COSTER, sans se préoccuper de ceux des autres commerçants belges en relation avec la Sénégambie. Une enquête administrative fut ouverte; si elle ne révéla rien contre le consul, par contre certains faits articulés à charge de l'officier parurent établis. Aucune sanction ne fut prise à l'égard de ce dernier; toutefois, il fut écarté de la direction de la mission de 1853 au profit de son collègue PETIT.

[50] Le refus du Gouvernement belge de le nommer chevalier de l'Ordre de Léopold fournit à COHEN le prétexte de sa démission. Il estimait avoir rendu assez de services au commerce belge depuis 1845 pour obtenir cette marque d'estime publique; en outre, elle lui était nécessaire pour exercer une plus grande influence morale au sein du monde belge des affaires et sur les traitants de Sénégambie. Mais il est évident que ce motif n'intervint que très subsidiairement dans sa résolution; si les expéditions que le Marseillais dirigeait en Sénégambie avaient été bénéfiques, jamais COHEN n'en aurait abandonné la direction.

[51] Après être tombées à 182 100 000 francs en 1848, les exportations belges étaient remontées à 224 300 000 francs dès l'année suivante et à 263 700 000 francs en 1850. Un léger recul en 1851 fut suivi d'un nouveau bond en avant, qui se prolongea pendant trois ans et atteignit 416 500 000 francs en 1854. Le redressement du commerce extérieur joua un rôle certain

dans la désaffection des expéditeurs belges vis-à-vis de la Sénégambie. (Chiffres extraits des « Tableau général (annuel) du commerce extérieur de la Belgique avec les pays étrangers », Ministère des Finances, Bruxelles.)

[52] Des rapports des missions de 1852, 1853 et 1854, nous n'avons retrouvé que des extraits en copie, tous relatifs à l'éventualité de l'abandon de la souveraineté belge sur le Rio-Nunez (rapports de VAN HAVERBEKE du 17 juin 1852, de PETIT du 8 juin 1853 et de VAN HAVERBEKE du 2 juillet 1854).

[53] Toutefois, la franchise de Gorée laissait subsister un droit d'ancrage de 4 francs par tonneau de jauge, applicable aux seuls navires étrangers. Ce droit sera ramené à 0,50 franc en 1855.

[54] A.P., C.R., session 1851-1852, séance du 26 mars 1852, document n° 155, p. 1037.

[55] Déclaration de VILAIN XIIII: A.P., C.R., session 1854-1855, séance du 19 mai 1855, document n° 211, p. 1223. Intervention de T'KINT DE NAYER: A.P., C.R., session 1855-1856, séance du 16 avril 1856, p. 1107. Intervention de MONCHEUR: A.P., C.R., session 1857-1858, séance du 19 février 1858, p. 299.

[56] Nous n'avons pas retrouvé l'original de cette convention reproduite dans DE BUSSCHERE: Code des traités et arrangements internationaux intéressant la Belgique (Bruxelles, 1897, p 292, n° 450).

[57] Texte: D.P., C.R., session 1858-1859, séance du 1er février 1859, document n° 69, p. 4-7.

[58] Texte: A.P., C.R., session 1851-1852, séance du 26 novembre 1851, document n° 33, p. 178-181.

[59] Voir A.M.A.E.B., Maroc, dossier AF/12.

[60] Nous n'avons pas retrouvé la réponse de LÉOPOLD Ier à cette lettre. Il est d'ailleurs probable qu'il n'y en eut point.

[61] La moyenne des consignations recueillies par DE COSTER en vue de l'expédition de l'*Emma* en 1849, n'atteignait que 4 594 francs. Si on fait abstraction de quatre consignations dont la valeur dépassait 10 000 francs, la moyenne descend à 3 133 francs. Or, à la même époque, les milieux commerçants et industriels retentissaient de continuelles doléances sur l'insuffisance des débouchés. L'ouverture d'un comptoir en Sénégambie aurait donc dû provoquer un vif mouvement d'intérêt et non seulement de médiocres consignations.

[62] Dans une lettre du 30 décembre 1851, COHEN signalait que des traitants de Cachéo et de Bissao, conjointement débiteurs de fournisseurs français et belges, réglaient les créances des premiers, mais négligaient leurs obligations vis-à-vis des seconds. Cette discrimination avait pour origine l'absence d'agents belges capables de surveiller l'activité des traitants en cause et d'exercer sur eux une pression morale suffisante pour les inciter à payer.

[63] Il est étonnant que D'HOFFSCHMIDT n'ait jamais fait allusion à l'opinion favorable du Roi dans la correspondance qu'il échangea avec ses collègues ROGIER et FRÈRE-ORBAN au sujet de l'expansion belge en Sénégambie et de l'octroi d'une avance à la société de SERIGIERS. Ce silence doit-il être attribué à un souci de discrétion vis-à-vis du Souverain? La question reste ouverte.

R. Boumans. — Een onbekend aspect van de Belgische uitwijking naar Amerika : de gesubsidieerde emigratie van bedelaars en oud-gevangenen (1850-1856) *

Hoewel de Belg over het algemeen vrij honkvast is en zich niet gemakkelijk tot uitzwermen verleiden laat, heeft ons land toch ook zijn aandeel geleverd in de grote Europese emigratie naar de Nieuwe Wereld. Volgens de volkstelling van 1860 bevonden er zich op dat ogenblik in de Verenigde Staten van Amerika 9 072 personen van Belgische oorsprong [30, blz. 188], die er hoofdzakelijk tussen 1841 en 1860 waren ingeweken [32, V, blz. 155-156].

Een gedetailleerde studie betreffende de Belgische inwijking in de V.S.A. ontbreekt vooralsnog (1). Onderhavige bijdrage heeft niet het inzicht in die leemte te voorzien. Ze wil enkel een bepaald aspect van die beweging belichten, nl. de tussen 1850 en 1856 door de regering en de gemeentebesturen bekostigde emigratie van oud-gedetineerden.

Dat de regering belang gesteld heeft in de emigratie en haar in de veertiger jaren van de 19de eeuw ook effectief heeft gesubsidieerd, is bekend. De oudste en meest beruchte realisatie in dat verband is de nederzetting van Santo-Tomas, in 1841 door de „ Compagnie belge de Colonisation " langs de golf van Honduras gesticht, waarvan de overlevenden in 1847 grotendeels gerepatrieerd werden. Al niet veel beter verging het de in 1844 door de „ Compagnie belgo-brésilienne de colonisation " o.l.v. de gewezen genie-officier VAN LEDE opgerichte volksplanting

---

* Nota opgesteld in het kader der activiteiten van de Commissie voor de Geschiedenis (*Mededel. K.B.K.I.*, 1952, blz. 1 065-1 067) en voorgelegd tijdens de zitting van 4 november 1964 van voornoemde Commissie met het oog op het *Gedenkboek 1965 (Mededel. K.A.O.W.*, 1963, afl. 4, blz. 269).

(1) [7] geeft een bondig overzicht van de emigratie vóór 1860; dezelfde auteur heeft verscheidene bijdragen gewijd aan de nederzettingen door Waals-Brabantse uitwijkelingen gesticht in Wisconsin.

in de provincie Santa Katharina in Brazilië. Na het failliet van de „ Compagnie belge de Colonisation " werd de onderneming van Santa Katharina aan haar lot overgelaten.

Maar niet alleen tropisch Amerika, ook Noord-Amerika en meer bepaald de V.S.A. trokken de aandacht van de officiële organen. Reeds in 1844 belastte de Belgische regering haar eerste gezantschapssecretaris te Washington, baron A.G. VAN DER STRATEN-PONTHOZ, met een informatie-opdracht. Van juli 1844 tot februari 1845 ondernam hij een rondreis doorheen de V.S.A. ten einde er de mogelijkheden tot inwijking te bestuderen. Zijn rapport aan de minister van buitenlandse zaken is in druk verschenen [31] en werd zelfs in het Duits en het Nederlands vertaald [8, XXIX, blz. 84-85]. In 1847 stichtte P. DIRKX uit Eeklo nabij Jefferson-City, in de staat Missouri, een landbouwkolonie, die de aandacht van de Belgische regering gaande maakte. Het jaar daarop knoopte die, mede op aandringen van LEOPOLD I, onderhandelingen aan met het oog op de aankoop van terreinen te Saint-Mary, in Pennsylvanië, op ongeveer 150 km ten N.-W. van Pittsburgh. V. DE HAM, bureauchef aan het ministerie van binnenlandse zaken, aanvaardde in juli 1849 de leiding van de landbouwkolonie, die er, met financiële steun van de Belgische regering, zou worden opgericht [7, blz. 194-201; 8, XXVII, blz. 213-214, 228; 14, blz. 26-28].

Intussen had een wet van 21 juni 1849 aan de minister van binnenlandse zaken een buitengewoon krediet van 1 000 000 F ter beschikking gesteld om de sociale noden, voornamelijk in de beide Vlaanderen, te lenigen [18, blz. 1752]. Hiervan werden 70 000 F gebruikt als subsidies aan de voornoemde kolonie van Saint-Mary (55 000 F) en aan een door GUINOTTE, MAGIS en LHOEST gestichte nederzetting in Kansas, graafschap Jackson (15 000 F). Bovendien werd de overtocht betaald voor 147 kolonisten, waarvan er zich 69 begaven naar Saint-Mary en 50 naar Kansas (20 156 F) [1/a, blz. 592-593; 23, nr. 85, blz. 34-39; 26/a, maart, juni en augustus 1850].

In latere jaren heeft de regering ervan afgezien dergelijke reiskosten te vergoeden voor gewone kolonisten. Maar voor de emigrerende oud-gedetineerden heeft ze wel kredieten ter beschikking gesteld en niet alleen zij maar ook andere openbare

besturen. Hoe die daartoe gekomen zijn en welk resultaat hun optreden heeft gehad, willen we in de volgende bladzijden uiteenzetten.

I. — ONTSTAAN EN ONTWIKKELING VAN DE GESUBSIDIEERDE EMIGRATIE VAN OUD-GEDETINEERDEN

1. — De uitwijking van bedelaars en landlopers opgesloten in de bedelaarskolonies.

De idee om voor behoeftige gezinnen of individuen de kosten te dragen van hun overtocht naar de V.S.A. is bij onze openbare besturen ontstaan tijdens de crisisjaren rond 1848. Zo had reeds in 1847 de gemeente Mol geïnformeerd naar de in dergelijk geval te volgen procedure [26/a, 28.7.1847]. En in 1848 vroeg het ministerie van binnenlandse zaken inlichtingen omtrent de reiskosten, de plaats van bestemming, de vereiste uitrusting e.d. voor noodlijdenden uit de beide Vlaanderen [26/a, jaarverslag a° 1848].

Maar de emigratie, die ons hier bezighoudt, was van een andere aard. Zij werd georganiseerd niet ten gunste van noodlijdenden in het algemeen, maar van de bedelaars en landlopers, opgesloten in de bedelaarskolonies. Haar eerste toepassing hebben we weergevonden te Antwerpen, waar het gemeentebestuur van 1850 af dergelijke verschepingen inrichtte. Het denkbeeld is dan overgenomen eerst door het provinciaal bestuur van Antwerpen, vervolgens door de ministeries van binnenlandse zaken en van justitie en uiteindelijk, langs deze om, door verscheidene lokale besturen buiten de provincie Antwerpen.

a) *Het initiatief van de stad Antwerpen*

Reeds in de herfst van 1849 blijkt de Antwerpse burgemeester, J.-F. Loos, het plan gekoesterd te hebben in bepaalde sociale gevallen de gelegenheid te bieden uit te wijken naar de V.S.A. [29; 11.10.1849]. De eerste, die van dat initiatief

geprofiteerd heeft, was een zekeren J.-J. LEEMANS, kleermakersgast, 35 jaar oud. Op 25 september 1849 was hij wegens misbruik van vertrouwen veroordeeld geworden tot drie maanden hechtenis. Nadat hij de gevangenis verlaten had, kwam hij onmiddellijk opnieuw in aanraking met het gerecht, deze maal uit hoofde van landloperij. Op 2 januari 1850 veroordeelde de politierechtbank hem tot vijf dagen opsluiting en terzelfder tijd werd het college van burgemeester en schepenen verzocht te „ décider s'il y a lieu ou non de proposer à Monsieur le Gouverneur sa mise en liberté après l'expiration de sa peine ". De politiecommissaris van de vierde wijk, om advies verzocht, stelde voor LEEMANS onder te brengen in de bedelaarskolonie te Hoogstraten, tot in de lente de betere weersomstandigheden hem zouden toelaten zich op een goedkope wijze naar het buitenland te begeven, „ ne pouvant avoir de l'ouvrage ici par suite de sa condamnation ... ". In margine van dat rapport plaatste de burgemeester (?) volgende nota in potlood: „ demander à cet homme s'il veut passer en Amérique, si nous lui en fournissons le moyen...". Reeds op 5 januari vernam hij dat „... LEEMANS ... est content d'aller en Amérique ... ". Twee dagen later bracht hij de gouverneur op de hoogte van zijn initiatief. Nadat die zich op 9 januari met het voorstel akkoord verklaard had, werd LEEMANS ter beschikking gesteld van het stadsbestuur, dat hem op 27 februari deed scheep gaan naar New York. De kostprijs voor de overtocht, 125 F, werd betaald uit het krediet door de stad bestemd voor het onderhoud van haar kostgangers te Hoogstraten [28, bundel 1].

Om de hier bestudeerde operatie beter te begrijpen, moeten we de rol van de bedelaarskolonies even verklaren. Er bestonden in ons land vijf dergelijke instellingen en wel te Bergen, Brugge, Hoogstraten, Rekem en Ter Kameren [13, II, blz. 100a]. Ze herbergden twee soorten van landlopers en bedelaars: veroordeelden en vrijwillig opgeslotenen. De eersten werden op grond van de wetten tot beteugeling van de bedelarij en de landloperij door de politierechtbank veroordeeld tot een aantal dagen hechtenis en, na afloop van hun straf, ter beschikking gesteld van de gouverneur. Oordeelde die dat zij voorlopig geen middelen van bestaan hadden, dan liet hij hen onderbrengen in een bedelaars-

kolonie. De vrijwillig opgeslotenen daarentegen werden op eigen verzoek opgenomen en bleven in principe gedurende één jaar — voor de eerste categorie was die termijn vastgesteld op twee jaar — in de kolonie [20, blz. 157]. Hun onderhoudskosten vielen ten laste van de gemeenten, die tot hun ondersteuning verplicht waren of van de staat (2). Om misbruiken te vermijden en tevens de gemeenten te ontlasten, werd in 1848 (wet van 3 april) de vrijwillige opneming ten zeerste bemoeilijkt. De kandidaten moesten voortaan een schriftelijke instemming overleggen vanwege het college van burgemeester en schepenen van de gemeente die hun onderhoud bekostigde (art. 1). Bovendien werd de duur van het verblijf aanmerkelijk ingekort (art. 4), wat in 1849 (koninklijk besluit van 15 juli) eveneens gebeurde ten opzichte van de veroordeelde bedelaars en landlopers. Heel die hervorming heeft echter niet veel aarde aan de dijk gebracht: zij die in de kolonies wensten opgenomen te worden, lieten zich voortaan veroordelen, zodat de gemeenten toch verplicht werden in hun onderhoud te voorzien [13, II, blz. 100, 100 a-b].

Welnu, om dat euvel te verhelpen en te vermijden dat ze jarenlang de onderhoudskosten voor steeds dezelfde individuen zou moeten dragen, heeft de stad Antwerpen het initiatief genomen zich van een aantal onder hen te ontdoen door hun emigratie naar de V.S.A. te bekostigen [21, 1850, blz. 64-65]. Dat het trouwens niet in haar bedoeling lag het te laten bij één enkel geval, blijkt reeds uit volgende dienstnota, gevoegd bij het bundel betreffende LEEMANS: „Ouvrir un dossier pour les mendiants valides émigrant vers l'Amérique..." [28, bundel 1]. Aanvankelijk betrof het uitsluitend geïsoleerde gevallen, die respectievelijk op 21 juni, 12 en 23 juli en 9 augustus inscheepten. Maar op 22 augustus vertrok een eerste konvooi van zeventien individuen. Zij hadden gevolg gegeven aan het aanbod tot emigratie, dat de stad op 17 en 26 juli gericht had tot haar kostgangers te Hoogstraten. Op 20 oktober weken er nog zes uit, zodat hun aantal voor 1850 opliep tot negenentwintig. In 1851

(2) De Staat bekostigde het onderhoud voor de personen die de Belgische nationaliteit verloren hadden of van wie niet kon uitgemaakt worden welke gemeente tot hun ondersteuning verplicht was.

ging de beweging onverminderd voort en weken er zevenentwintig bedelaars-landlopers uit [28, jaren 1850-1851].

b) *De navolging door het provinciaal bestuur van Antwerpen*

Het initiatief van de stad Antwerpen bleef natuurlijk niet onbekend aan het provinciaal bestuur, aangezien de gouverneur de toelating moest verlenen om de opgeslotenen te Hoogstraten ter beschikking te stellen van het stadsbestuur. Blijkbaar heeft hij het project bijzonder interessant gevonden, want op 16 juli 1850 raadde hij de gemeentebesturen van Mechelen, Lier en Turnhout aan het Antwerps voorbeeld na te volgen. Mechelen reageerde vrij vlug en op 9 augustus stelde het de uitwijking voor van dertien bedelaars te Hoogstraten opgesloten. Op 26 augustus herinnerde de gouverneur Turnhout en Lier aan zijn vorig schrijven en tevens meldde hij hun de positieve reactie van Mechelen. Lier verklaarde zich nu, op 3 september, bereid in te gaan op zijn voorstel, nadat Turnhout, op 2 september, had laten weten dat zijn kostgangers het aanbod niet wilden aanvaarden.

De rondvraag vanwege de steden Antwerpen, Mechelen, Lier en Turnhout en de daaropvolgende voorbereidingen met het oog op de inscheping naar de V.S.A. gingen vanzelfsprekend in de bedelaarskolonie niet onopgemerkt voorbij. Hierdoor hebben ze op hun beurt landlopers, onderhouden door andere lokaliteiten, ertoe aangezet hun respectieve gemeenten om een zelfde gunst te verzoeken. Sommige hebben daarop positief gereageerd, zoals Borgerhout, dat reeds op 21 september aan de gouverneur liet weten dat het de uitwijking van enkele bedelaars wilde bekostigen.

Toen bleek dat verscheidene gemeentebesturen bereid waren het Antwerps voorbeeld na te volgen, besloot de gouverneur er meer ruchtbaarheid aan te geven. Op 4 oktober bracht hij zijn arrondissementscommissarissen ervan op de hoogte, met verzoek er de aandacht op te vestigen van de gemeentebesturen, waarvan voortdurend bedelaars te Hoogstraten opgesloten zaten. Op die wijze werd einde oktober 1850 het initiatief van burgemeester Loos heel de provincie door bekend [25/b].

Het provinciaal bestuur bleef zich nog verder inspannen om de betrokken uitwijking te propageren. Op 31 oktober richtte gouverneur TEICHMANN zich in een persoonlijk schrijven tot Charles DE BROUCKÈRE, burgemeester van Brussel, om hem het experiment van Antwerpen te signaleren. Voorlopig bleef die interventie echter zonder resultaat [25/c].

Van 1851 af heeft de tussenkomst van de gouverneur zich nog verder uitgebreid en is hij opgetreden als de coördinator van onderhavige emigratiebeweging, zowel die ten laste van de gemeenten als die bekostigd door de staat. Hij sloot contracten af met de reders, liet de kandidaat-uitwijkelingen overbrengen naar Antwerpen om daar hun vertrek af te wachten, schoot de onkosten van hun overtocht voor, zorgde voor hun inscheping, enz. [24/a, nr 71; 25/a]. En, wat meer is, hij stelde zich niet tevreden met een eenvoudige bemiddeling op verzoek van de besturen, die de overtocht betaalden. Neen, hij voerde een actieve propaganda voor die vorm van uitwijking. Zien we niet dat hij op 21 september 1851 met dat doel een administratieve omzendbrief richtte tot alle gemeenten onder zijn ressort [16, 1851, blz. 303] ? Anderzijds verzocht hij de directeur van de bedelaarskolonie te Hoogstraten voortdurend hem de namen van kandidaat-emigranten bekend te maken. Vervolgens zette hij de respectieve ondersteunende organen ertoe aan de nodige kredieten ter beschikking te stellen en aan de arrondissementscommissarissen gaf hij opdracht hun invloed aan te wenden om de instemming vanwege de gemeenten te bekomen. Tenslotte trachtte hij ook zijn collega's uit de andere provincies voor zijn experiment te winnen. Bij de eerste gelegenheid de beste maakte hij het hun bekend en naderhand verwittigde hij hen telkens er een zending voorbereid werd, hen ertoe aanzettend zoveel individuen mogelijk te laten profiteren van de geboden kans [25/c].

c) *De veralgemening van het stelsel met steun vanwege de regering*

De emigratie heeft echter eerst haar volle omvang bereikt, nadat ook de staat aan zijn kostgangers in de bedelaarskolonies toeliet op zijn kosten uit te wijken naar de Nieuwe Wereld.

Hoe werd die nu bij onderhavige operatie betrokken ? De aanleiding ertoe dient andermaal gezocht in de kolonie te Hoogstraten. Op 29 augustus 1850, d.w.z. op het ogenblik dat Antwerpen en Mechelen elk reeds een vrij talrijke groep van kandidaat-uitwijkelingen hadden bijeengebracht en ook Lier en Turnhout met hetzelfde doel rondvraag deden, vroegen zeven bedelaars, gedetineerd voor rekening van de staat, aan de minister van justitie om dezelfde gunst te mogen genieten. In de loop van september tot en met december 1850 werd er naar aanleiding van die vraag een drukke briefwisseling gevoerd tussen de minister van justitie en de gouverneur van Antwerpen, alsook tussen de eerste en zijn collega van binnenlandse zaken. Aan de gouverneur werden voornamelijk inlichtingen gevraagd in verband met de organisatie van de overtocht en de verdere bestemming van de emigranten. Met binnenlandse zaken daarentegen werd hoofdzakelijk van gedachten gewisseld over de wenselijkheid van de operatie en over haar budgetaire aspecten. Einde december was de regering principieel gewonnen voor de betrokken uitwijking, want op 25 december vroeg ze aan het Rekenhof of die mocht bekostigd worden uit de kredieten bestemd voor het onderhoud van de landlopers in de bedelaarskolonies. Nadat het Rekenhof zich hiermee eens verklaard had, werd gouverneur TEICHMANN op 10 januari 1851 uitgenodigd het vertrek van de kandidaat-uitwijkelingen te organiseren. En op 17 februari kon hij melden dat het eerste konvooi voor rekening van de staat ingescheept was [24/a, nrs 1-17; 26/c].

De regering scheen het experiment overigens vrij gunstig gezind te zijn, want ze heeft het op haar beurt actief gepropageerd. Zo stelde op 14 februari 1851 de minister van binnenlandse zaken, C. ROGIER, aan zijn collega van justitie, V. TESCH, voor de gouverneurs van de beide Vlaanderen, Oost- en West-Vlaanderen waren de provincies die het ergst getroffen werden door het pauperisme, op de hoogte te stellen van wat er in de provincie Antwerpen ondernomen werd en hen te verzoeken na te gaan of het bedelaarsgesticht te Brugge niet op dezelfde wijze van een aantal kostgangers kon verlost worden. V. TESCH heeft zich met dat voorstel ten volle verenigd en is zelfs een stap verder gegaan: op 8 maart verzocht hij niet alleen de gouverneur

van West-Vlaanderen — zoals C. ROGIER het hem had aangeraden — maar alle gouverneurs, die jurisdictie hadden over een bedelaarskolonie, in de betrokken inrichting te informeren of er gedetineerden gebruik wilden maken van de hun geboden mogelijkheid tot uitwijking. Het resultaat van die rondvraag liet niet op zich wachten: te Bergen, Brugge, Rekem en Ter Kameren meldden zich een tiental kandidaten aan [24/a, nrs 16, 20, 24, 27, 32 en 49].

Zoals in 1850 het optreden van het Antwerps provinciaal bestuur de emigratiebeweging verspreid heeft over heel die provincie, zo heeft in 1851 de actie van de regering en meer bepaald van het ministerie van justitie haar in de rest van het land bekend gemaakt. De verschepingen voor rekening van de staat zijn immers in de onderscheiden kolonies niet onopgemerkt voorbijgegaan. Integendeel, ze hebben bij verscheidene gedetineerden, onderhouden door lokale besturen, het verlangen doen ontstaan om van dezelfde gunst te kunnen genieten. Zo hebben in de loop van mei 1851 eenenzestig bedelaars, opgesloten in de voormalige abdij van Ter Kameren voor rekening van de stad Brussel en zes dito voor rekening van Leuven, hun respectieve gemeenten om emigratie verzocht. Hetzelfde gebeurde te Rekem met tweeënvijftig gedetineerden ondersteund door gemeenten uit de provincie Luik [24/a, nrs 63 en 70].

Anderzijds heeft het feit dat de regering haar zegen gaf aan de betrokken operatie stimulerend gewerkt op de ondergeschikte besturen. Brussel bijvoorbeeld, dat nooit gereageerd heeft op het hiervoor genoemd voorstel van gouverneur TEICHMANN, dd. 31 oktober 1850, werd nu wel bereid gevonden zijn medewerking te verlenen. Einde juni 1851 stemde de gemeenteraad erin toe de overtocht te betalen voor een vijftigtal van haar kostgangers in Ter Kameren, waarvan de gouverneur op 20 mei had laten weten dat zij belangstelden in het opzet [25/c, 31.10.1850 en 28.6.1851; 26/c, 28.6.1851].

Ook het ministerie van binnenlandse zaken heeft er zijn steentje toe bijgedragen om de operatie „uitwijking" heel het land door bekend te maken en de gemeentebesturen ertoe aan

te zetten het Antwerps voorbeeld na te volgen. Zo stuurde hij op 22 juli 1851 aan de gouverneurs een kopie toe van de zoëven vermelde beslissing van de Brusselse gemeenteraad met het verzoek na te gaan wat er in datzelfde verband in hun provincie kon gedaan worden [24/a, nr 82; 26/c, 22.7.1851].

Ook in latere jaren heeft de regering zich nog met het probleem beziggehouden en de ondergeschikte besturen attent gemaakt op de voordelen van de emigratie. Zulks was o.m. het geval in 1854: in een schrijven aan de gouverneurs van 6 juni nodigde de toenmalige minister van justitie, C. FAIDER, hen uit de lokale besturen ertoe over te halen aan hun gewoontebedelaars en -landlopers de financiële middelen te bezorgen om in de V.S.A. een nieuw leven te beginnen [16, 1854, blz. 133-135; 24/h, nr 1].

d) *Het verloop van de uitwijking*

Omstreeks het midden van 1851 was de operatie „uitwijking" definitief van stapel gelopen. Aan alle gouverneurs en directeurs van bedelaarskolonies was ze voldoende bekend geraakt, zodat die de kandidaat-landverhuizers en de lokale besturen de vereiste inlichtingen konden bezorgen. Van dat ogenblik af en tot in 1855 zijn er van Antwerpen uit regelmatig bedelaars en landlopers, oud-gedetineerden uit de onderscheiden kolonies, vertrokken naar de Nieuwe Wereld. De omvang en het ritme van die uitwijking zullen we in een volgend hoofstuk bespreken.

Hier willen we enkel wijzen op de bij de inscheping gevolgde procedure en op de rol hierbij gespeeld door de gouverneur van Antwerpen. Nadat het ministerie van justitie of het betrokken gemeentebestuur zich bereid had verklaard de overtocht te bekostigen van één of meer bedelaars, opgesloten in een kolonie, stelde het zich in verbinding met het provinciaal bestuur van Antwerpen. Dat belastte zich dan met de verdere formaliteiten. In de eerste plaats sloot het een contract af met één van de Antwerpse reders, gespecialiseerd in het vervoer van landver-

huizers. Vervolgens, wanneer het ogenblik van de voorziene afvaart naderde, liet de gouverneur de kandidaat-emigrant(en) overbrengen naar Antwerpen. Gewoonlijk zorgde de rijkswacht voor die verplaatsing: onder haar hoede werd(en) de betrokkene(n) vanuit de bedelaarskolonie vervoerd naar de gevangenis te Antwerpen, waar zij in de „chambre de passage" hun vertrek afwachtten. Was dat nakend, dan liet de waterschout hen afhalen door leden van zijn personeel om hen aan boord te brengen van het schip, dat vrijwel onmiddellijk daarop het anker lichtte. Die voorzorgsmaatregelen dienden om te beletten dat de kandidaat-emigrant(en) het hazenpad zou(den) kiezen en — wat ongetwijfeld het voornaamste was — dat het vooruitbetaalde passagegeld verloren zou gaan [24/a, nr 16; 25/b].

Wat kostte nu de overtocht naar Amerika ? De haven van bestemming speelde in de berekening van de kostprijs vrijwel geen rol. Van meer belang was het tijdstip van de overtocht: tijdens de zomermaanden lag de prijs gewoonlijk hoger, omdat in die periode de emigranten uit Midden-Europa de grote sprong waagden, wat een enorme vraag naar passageruimte deed ontstaan. In de hier bestudeerde jaren betaalden de staat of de gemeentebesturen tussen 169 F en 186 F voor de overtocht van hun „beschermelingen". Dat waren althans de uiterste cijfers in 1850; nadien werden er meer afgeronde sommen bedongen. Zo kostte in 1851, 1852 en 1853 de overvaart 170 F of 180 F, uitzonderlijk 175 F, terwijl van 1854 af de prijs uniform op 180 F vastgesteld was [25]. In die sommen waren begrepen: de kosten voor overvaart als tussendekspassagiers, levensmiddelen voor zevenenzeventig dagen, keukengoed om hun maaltijden te bereiden, kleding en toiletartikelen, alsook een zakgeld van 15 F om de eerste reis- en verblijfkosten in de Nieuwe Wereld te dekken. Hun uitrusting, waaraan ongeveer 45 F besteed werd, bevatte: een broek, een vest, een kiel, twee hemden, twee paar sokken, een paar schoenen, een pet, twee zakdoeken, een koffer, een handdoek, een borstel, een kam, witte zeep, naalden en garen, een strozak met hoofdkussen, een deken, pijpen, tabak en het nodige kookgerei [25/a, 27.12.1850 en 4.1.1851; 26/c, 2.1.1855].

2. — De aanmonstering van bedelaars en landlopers als matrozen

De zoëven genoemde bedragen waren niet onaanzienlijk en vele, vooral kleine, gemeenten zagen op tegen dergelijke uitgave. Daarom gaven ze vaak de voorkeur aan een goedkoper oplossing, die erin bestond de bedelaars of landlopers te doen aanmonsteren als matrozen. Op die manier moesten ze enkel een plunje aankopen, die ongeveer 110 F kostte [24/a, nr 23].

De procedure was niet nieuw: reeds in 1850 had het „Comité de patronage des condamnés libérés" van het kanton Antwerpen het initiatief genomen om haar beschermelingen te plaatsen als varensgezellen [24/b, nr 1]. De toepassing van het systeem op de oud-gedetineerden uit de bedelaarskolonies dateert van 1852. In april van dat jaar, toen de kostprijs van de overtocht sterk gestegen was wegens de toevloed van Duitse emigranten, stelde de gouverneur van Antwerpen aan de minister van justitie voor een aantal kandidaat-emigranten te laten monsteren om op die wijze de totale uitgaaf voor de uitwijking op een zelfde peil te houden. Ondanks het ongunstig advies van de administratie, die vreesde dat deze gelegenheidsscheepslui achteraf zouden terugkeren en opnieuw ten laste van de gemeenschap vallen [24/f, nr 14], reageerde de minister positief en einde mei vertrokken de eerste begunstigden van dat nieuw regime. Intussen propageerde de gouverneur van Antwerpen die nieuwe vorm van uitwijking, die wij eerder als een vorm van tewerkstelling beschouwen, bij de kostgangers te Hoogstraten, bij zijn collega's van de andere provincies en bij de gemeentebesturen [25/a, 26.5, 23.9 en 17.11.1852; 26/c, 24.5.1852]. In de loop van de jaren 1853-1855 hebben verscheidene gedetineerden ook deze geboden kans gegrepen.

3. — De vrijwillige en de verplichte uitwijking van vrijgelaten gevangenen

Van de door openbare besturen gesubsidieerde uitwijking of aanmonstering als bemanningslid hebben niet alleen gedetineerde bedelaars en landlopers genoten, maar ook oud-gevangenen.

Het onderscheid tussen beide categorieën ligt voor de hand. De eersten waren *in se* geen misdadigers, wat reeds blijkt uit het feit dat zij slechts tot een politiestraf, bestaande uit een opsluiting van enkele dagen, veroordeeld werden. Hun verdere detinering, hoewel die vrij lang kon duren, was geen eigenlijke straf, maar een maatregel van sociaal verweer en een vorm van wederopvoeding. De tweeden daarentegen waren criminelen, die zich schuldig hadden gemaakt aan, vaak zeer ernstige, misdaden en jarenlang in de gevangenis vertoefd hadden.

We merkten hiervoor reeds op dat elementen uit de tweede categorie van 1850 af door bemiddeling van het plaatselijk „Comité de patronage des condamnés libérés" opgenomen werden als bemanningsleden aan boord van schepen, die uit Antwerpen vertrokken. Hierin schuilde eigenlijk niets buitengewoons: het was per slot van rekening een vorm van tewerkstelling. Maar van in 1851 gingen er stemmen op om ook de oud-gevangenen te laten genieten van de sedert kort voor de opgesloten bedelaars en landlopers georganiseerde emigratie [24/a, nr 16; 26/c, 4.8.1851]. De zaak werd definitief aan het rollen gebracht in de zomer van 1851 door een zekere J. GLIBERT. Deze was op dertienjarige leeftijd veroordeeld geworden door het Assisenhof van Namen en sedert 1832 verbleef hij in de gevangenis, ingericht in de voormalige Sint-Bernardsabdij te Hemiksem. Een voorbeeldige gevangene was hij bepaald niet, want het grootste deel van zijn straftijd, die in juli 1852 ten einde liep, bracht hij door hetzij in de bijzondere strafcellen, hetzij in eenzame opsluiting. Nu, in augustus 1851, vroeg hij, hiertoe waarschijnlijk aangespoord door derden, kwijtschelding van de rest van zijn straf in ruil voor de belofte te zullen uitwijken naar Amerika. Er werd verrassend vlug gevolg gegeven aan zijn verzoek, want reeds op 10 september verleende een koninklijk besluit hem de gevraagde kwijtschelding van straf, waarna hij tijdens de eerste dagen van oktober inscheepte naar New York [25/a, geciteerde data].

De toenmalige minister van justitie, V. TESCH, was dat nieuw initiatief bijzonder gunstig gezind en in een brief van 3 november 1851 verleende hij de gouverneur van Antwerpen toelating om er in de toekomst nog verder gebruik van te maken [25/a,

3.11.1851]. Zijn administratie deelde trouwens zijn mening en verklaarde nog in januari 1852

Cette mesure [= de uitwijking] est non seulement utile, mais presque indispensable ... le Département de la Justice a encouragé, quand l'occasion s'en est présentée, l'émigration de libérés [24/c, nr 9].

Ook zijn opvolger, Ch. FAIDER, achtte de maatregel heilzaam, zowel voor de betrokkenen als voor de maatschappij [24/d, nr 25]. En nog einde 1854 onderzocht de administratie de diverse mogelijkheden tot aanmoediging van de emigratie van ex-gevangenen [24/d, nr 39].

De oud-gevangenen, die hun geluk gingen beproeven aan de overzijde van de Atlantische Oceaan, kunnen we verdelen in twee categorieën. De enen waren veroordeelden die hun straf volledig hadden uitgezeten. Hun uitwijking werd bewerkt en/of bekostigd hetzij door het plaatselijk „Comité de patronage", hetzij door de gemeentebesturen of de commissies van openbare onderstand. De anderen werden vrijgelaten vóór het einde van hun straftijd, nadat een koninklijk besluit hun gratie verleend had op de uitdrukkelijke voorwaarde naar Amerika te emigreren. De prijs van hun overtocht werd gedekt door hun uitgaanskas, zo nodig aangevuld met een subsidie vanwege het ministerie van justitie [24/d, vnl. nrs 21, 24, 25 en 29; 24/j, nr 1; 25/a, 4.10.1851 en 15.3.1852].

Wegens het verleden van die emigranten ging hun inscheping gepaard met bijzondere voorzorgsmaatregelen. In de eerste plaats werd erop gelet — en zulks in tegenstelling tot de bedelaars — dat zij niet te talrijk op éénzelfde schip vertegenwoordigd waren [25/a, 29.1.1853 en 2.1.1854]. Bovendien werd er met de reder overeengekomen dat hij hen, na hun aankomst te New York, onmiddellijk naar het binnenland zou laten doorreizen. Met dat doel werd hun zelfs een hogere vergoeding voor reis- en verblijfkosten uitgereikt, zodat hun uitwijking 195 à 200 F kostte, tegenover 175 à 180 F voor de bedelaars [25/a, 8.3, 18 en 25.4.1853]. Dat was althans het geval tijdens de jaren 1852 en 1853. Naderhand, in 1854, werd voor de overtocht van de ex-gevangenen evenveel betaald als voor die van de bedelaars, namelijk de

forfaitaire som van 180 F [24/d, verscheidene stukken a°1854]. We mogen derhalve veronderstellen dat beide categorieën op dezelfde voet behandeld werden en dat speciale schikkingen voor een vlug transport naar het binnenland van de oud-gevangenen niet langer getroffen werden.

II. — DIPLOMATIEKE MOEILIJKHEDEN MET DE V.S.A. EN STOPZETTING VAN DE UITWIJKING

Het spreekt vanzelf dat de uitwijkelingen, waarvan spraak in onderhavige bijdrage, nu bepaald geen welkome gasten waren in de V.S.A. Trouwens het feit dat hun land van oorsprong zich een financieel offer getroostte om van hen verlost te geraken, was beslist geen aanbeveling. Het kan ons dan ook niet verwonderen dat de inwijking van de voornoemde elementen tot moeilijkheden met de Amerikaanse autoriteiten geleid heeft. In 1830 hadden die trouwens de toegang tot hun land reeds verboden aan behoeftigen — dat verbod is in 1851 hernieuwd geworden — om te beletten dat die van bij hun aankomst ten laste van de instellingen voor openbare onderstand zouden vallen [19, blz. 591]. Dat verbod en de begrijpelijke afkeer van de Amerikanen tegenover immigranten zonder middelen van bestaan waren in België absoluut niet onbekend [24/a, nrs 16 en 123]. De overheden, die alhier de betrokken uitwijking organiseerden, *in casu* de gouverneur van Antwerpen, drongen er immers van in de beginne op aan dat de identiteitsbewijzen, aan de kandidaat-emigranten uitgereikt, geen melding zouden maken van hun internering in een bedelaarskolonie [25/a, diverse data; 26/c, 3 en 4.1.1851]. En nog in 1854 lezen we volgende waarschuwing met betrekking tot de ex-gevangenen:

> ... il peut être utile d'agir avec prudence et sans bruit afin de ne pas apprendre au Gouvernement des E.U. que son pays sert d'exutoire au nôtre pour nos mauvais sujets, flétris par la justice [24/d, nr 24bis].

Anderzijds heeft de Belgische consul te New York van bij de aanvang geprotesteerd tegen de aanvoer van bedelaars en de

regering gewezen op de moeilijkheden, die hieruit voor de betrokkenen en voor de Belgische regering zouden kunnen voortvloeien. Een rapport van 16 september 1851 bevat volgende vermaning:

... « la municipalité de New York ... pourra exiger à l'avenir le renvoi en Belgique de ceux de ces émigrants qui ne trouveront personne répondant pour eux.

Die waarschuwing heeft het emigratieproject van het Antwerps provinciaal bestuur een ogenblik in gevaar gebracht. Inderdaad, nadat de minister van buitenlandse zaken zijn collega's van binnenlandse zaken en van justitie op de hoogte had gebracht van het bewuste schrijven, beslisten zij de emigratie uit de bedelaarskolonies stop te zetten. Maar op 26 januari 1852 hief de minister van binnenlandse zaken die tijdelijke schorsing op, nadat de gouverneur van Antwerpen in een uitgebreid verslag van 31 december 1851 de aantijgingen van de voornoemde consul weerlegd had. Zijn ambtgenoot van justitie trad hem bij op 13 februari; om alle moeilijkheden met de New Yorkse overheden te vermijden, raadde hij echter aan in het vervolg de reders opdracht te geven hun passagiers tot in het Amerikaans binnenland te vervoeren, hun zakgeld slechts uit te reiken op de plaats van bestemming en er voor te zorgen dat de betrokken emigranten reeds vóór hun vertrek in het bezit waren van een arbeidscontract [24/d, nrs 123, 125, 130 en 144; 26/c, 13.2.1852]. Of die aanmaningen enig praktisch resultaat hebben opgeleverd, lijkt ons weinig waarschijnlijk. Het blijkt althans niet uit de documenten dat de voorgestelde voorzorgsmaatregelen ooit getroffen werden.

Hoe dan ook, tijdens de jaren 1852 en 1853 schijnt de emigratie van bedelaars en ex-gevangenen geen bijzondere moeilijkheden opgeleverd te hebben. In 1854 deden zich evenwel incidenten voor. Het eerste had plaats vóór de afvaart van de *Ann Washburn,* uit Antwerpen vertrokken in april 1854. Toen de kapitein van dat schip vernam dat zich aan boord een aantal oudgedetineerden bevonden, eiste hij, om alle moeilijkheden met de New Yorkse havenautoriteiten te vermijden, dat zij in het bezit

zouden gesteld worden van een reisbiljet voor een bestemming in het binnenland (3), wat de expediërende besturen een supplementaire uitgave van 20 F kostte [25/a, 21.4.1854]. De herfst bracht nieuwe moeilijkheden, deze maal van meer algemene en daardoor meer ernstige aard. Begin oktober voerden de Amerikaanse bladen een heftige campagne tegen de inwijking van Belgische *convicts* of veroordeelden. Aanleiding hiertoe was een circulaire van de Luikse arrondissementscommissaris, FLÉCHET, aan de gemeenten onder zijn beheer, waarin hij hun het aanstaande vertrek aankondigde van gevangenen uit het huis van bewaring te Vilvoorde. Bewuste mededeling was in Amerikaanse handen geraakt en werd in de V.S.A. door de pers *in extenso* gepubliceerd [2, 19 en 20.1.1855; 24/f, nr 39]. De klap op de vuurpijl was echter het geval van de *Rochambeau* — waarover zo dadelijk meer — dat omstreeks de jaarwisseling leidde tot wrijvingen op diplomatiek vlak met de V.S.A.

1. — HET INCIDENT VAN DE *ROCHAMBEAU*

Reeds vóór de afvaart van de *Rochambeau* uit Antwerpen in november 1854 deden er zich moeilijkheden voor. Zowel de kapitein van het schip als de Amerikaanse consul te Antwerpen stonden wantrouwig tegenover de twaalf Belgische bedelaarsemigranten, waarvan de overtocht betaald werd door officiële organen. Op de vooravond van het vertrek had de consul er zelfs bij de gouverneur op aangedrongen om de betrokkenen, waarvan hij vermoedde dat het oud-veroordeelden waren, aan wal te houden, maar bij gebrek aan bewijzen moest hij zijn verzet prijsgeven. Dat belette hem echter niet om, zodra het schip vertrokken was, de maire van New York van zijn vermoeden op op de hoogte te brengen. De kapitein van zijn kant verdacht de emigranten in kwestie ervan bedelaars te zijn, omdat zij veel minder bagage bij zich hadden dan de overige 350 passagiers. Bij zijn aankomst te New York in januari 1855 alarmeerde hij de politie, die de twaalf emigranten gevangen zette op grond van een verordening tot bestrijding van de import van vreemde

(3) Zulks bewijst dat deze maatregel, die in 1852 door de minister van justitie gesuggereerd werd, niet is toegepast geworden.

veroordeelden. In haar campagne tegen de emigratiepolitiek van de Belgische overheden maakte de Amerikaanse pers dankbaar gebruik van het voorval, zodat de New Yorkse autoriteiten ertoe genoopt werden het been stijf te houden. MALI, de Belgische consul te New York, had dan ook heel wat moeite om een gedwongen repatriëring van de gevangenen te beletten. Toch wist hij, na onderhandelingen met de maire, waarbij hij vooral beklemtoonde dat de betrokkenen geen veroordeelde misdadigers waren, rond 12 februari een gunstige oplossing te bereiken. Tegen betaling van 20 dollar per hoofd werd de New Yorkse commissie voor immigratie bereid gevonden de twaalf arrestanten naar het binnenland, meer bepaald naar Saint-Louis, hoofdstad van de staat Missouri, te vervoeren [2, 15.1 en 12.2. 1855; 26/c, 18.4.185]. Ongelukkig voor de betrokkenen kwamen er omstreeks half februari met de *Henry Reed* weerom tien oud-gedetineerden uit Belgische bedelaarskolonies, namelijk vijf uit Hoogstraten, drie uit Rekem en twee uit Ter Kameren, toe. Hun aankomst werd voor de Amerikaanse pers andermaal aanleiding om een nieuwe hetze te ontketenen, waarbij ze de meest overdreven cijfers publiceerde. Hiervan profiteerde de maire — of werd hij er uit vrees voor de publieke opinie toe gedwongen ? — om de voordien getroffen minnelijke schikking te herroepen [2, 18.2 en 8.3.1855]. De standpunten van de partijen in kwestie stonden lijnrecht tegenover mekaar: het gemeentebestuur ontzegde de twaalf passagiers van de *Rochambeau* de toegang tot de V.S.A., terwijl de Belgische consul, hierin bijgetreden door SOLVYNS, de zaakgelastigde te Washington, weigerde hen te repatriëren op kosten van de Belgische regering. Om uit die impasse te geraken zonder er een diplomatieke kwestie van te maken, wat zowel door SOLVYNS als door de federale regering vermeden werd, bleef er de Belgische vertegenwoordigers in de V.S.A. slechts één middel over, namelijk beroep te doen op het gerecht. Een door hen aangestelde advocaat eiste de vrijlating van de twaalf opgesloten immigranten op grond van de *habeas corpus* act. Een proefproces tegen twee onder hen viel uit in het voordeel van de betrokkenen, die op 24 februari, tegen de zin in van de maire, werden vrijgelaten om verder naar het binnenland vervoerd te worden. In zijn

uitspraak had ROOSEVELT, rechter bij het Opperste Gerechtshof van de staat New York, zich op het standpunt geplaatst dat de Belgische bedelaarskolonies, noch strafinrichtingen, noch instellingen van openbare onderstand waren. Zijns inziens waren het sociale werkplaatsen, waar in tijd van crisis de werkzoekenden schaars betaalde arbeid konden vinden. Derhalve mochten de personen, opgenomen in dergelijke werkplaatsen, niet automatisch beschouwd worden noch als *convicts* of veroordeelden, noch als *paupers* of door openbare instellingen ondersteunden [2, 23, 26 en 27.2.1855; 26/c, 18.4.1855].

Het incident met de twaalf van de *Rochambeau* heeft het verder verloop van de in onderhavige bladzijden beschreven emigratie ongunstig beïnvloed. Om te beginnen heeft de Amerikaanse gezant te Brussel, onmiddellijk na het bekend geraken van het voorval, bij de minister van buitenlandse zaken schriftelijk geprotesteerd tegen de emigratiepolitiek van de Belgische autoriteiten. Hij noemde haar „... incompatible with that faith dealing and good neighborship which should be observed by one friendly nation toward an other". En zijn protest besloot hij met de hoop uit te drukken dat de minister „... will effectually prevent the shipment of such a class of people from Belgium to the United States" [2, 15.1.1855]. Voornoemd schrijven en de gebeurtenissen te New York hebben de Belgische regering in een lastig parket gebracht. Moeilijkheden met de V.S.A. wilde ze vanzelfsprekend vermijden, maar langs de andere kant wenste ze niet te verzaken aan de voordelen van een dergelijke emigratie. Om zowel de kool als de geit te kunnen sparen, schudde de regering systematisch alle verantwoordelijkheid van haar schouders. Reeds in de openbare zitting van 17 januari 1855 verklaarde de minister van binnenlandse zaken aan de Kamer van Volksvertegenwoordigers:

> Ce n'est pas en réalité par l'initiative du Gouvernement que les faits, auxquels on vient de faire allusion, se sont passés [1/b, blz. 496].

Dat *leitmotiv* vinden we ook terug in zijn briefwisseling met zijn collega van buitenlandse zaken, waarin hij o.m. verklaart:

Jamais le Gouvernement n'a favorisé l'émigration de condamnés libérés. Il ne s'est agi que des indigents dont l'entretien est à la charge des communes et des établissements publics, et qui sont transportés en Amérique aux frais de ces établissements. Le Gouvernement, du reste, n'est intervenu dans la question de l'émigration des individus de cette catégorie que par la voie de conseil. ... Ce sont les communes et les établissements de bienfaisance qui président au transport, aux Etats-Unis, des indigents dont l'entretien leur incombe [2, 19.1.1855].

Een volgende maal heet het even categorisch:

Dans tous les cas, ..., le Gouvernement du Roi est absolument étranger à l'envoi des émigrants aux Etats-Unis. Les communes facilitent, par des subsides, le départ des hommes qui, ne trouvant pas de moyens d'existence suffisants dans la mère-patrie, cherchent à se créer un meilleur sort, en passant en Amérique [2, 20.2.1855].

Ook de zaakgelastigde te Washington wordt in de waan gelaten dat de Belgische emigranten, waarvan de overtocht door publieke instanties bekostigd wordt, absoluut geen *convicts* zijn en zelfs niet als *paupers* mogen beschouwd worden

... attendu que leurs communes respectives ont payé leur passage, leurs vivres, leur trousseau, leur pécule de poche et qu'un agent spécial a assuré d'avance leur transport à l'intérieur des Etats-Unis.

En verder wordt beweerd dat de regering volkomen vreemd is aan de verschepingen: „c'est le fait d'autorités locales" [2, 27.2.1855]. Het kan de lezer niet ontgaan zijn dat al die verklaringen met de waarheid een ernstig loopje nemen, voornamelijk waar ze het hebben over het gerechtelijk verleden van de emigranten en over de rol van de regering in het organiseren en subsidiëren van de uitwijking.

2. —Het indijken en afleiden van de emigratiebeweging

De ongewenste ruchtbaarheid, waarvan de Belgische emigratie het voorwerp geworden was, dwong de regering ertoe

haar houding desaangaande te herzien. Het grootste knelpunt in heel die kwestie, dat trouwens vroeg of laat aanleiding moest geven tot moeilijkheden met de V.S.A., was de gesubsidieerde uitwijking van oud-veroordeelden. Te haren opzichte toonde Brussel zich evenwel bereid de meest formele waarborgen te geven. In de eerste plaats kreeg de Antwerpse waterschout van begin 1855 opdracht slechts uitreisvergunningen af te leveren aan personen „n'ayant rien eu à démêler avec la justice répressive" [L/b, blz. 497; 2, 20.1, 20, 26 en 27.2.1855; 24/d, nr 29]. En in de praktijk werd er aan die beperking streng de hand gehouden. Zo weigerde bijvoorbeeld in juli 1855 en in januari 1856 de toenmalige minister van justitie de uitwijking te bekostigen van kostgangers uit de bedelaarskolonies, die voordien veroordeeld waren voor andere feiten dan landloperij [24/f, nrs 266-268; 25/a, juni-juli 1855]. Anderzijds verzette hij zich ook tegen de aanmonstering van oud-delinquenten als matrozen [24/f, nrs 255-264].

Minder categorisch evenwel was de regering in verband met de gedetineerden uit de bedelaarskolonies. Hun uitwijking formeel verbieden wilde ze vooralsnog niet, omdat ze niet wenste te verzaken aan de financiële voordelen van de operatie [2, 20.1 en 15.3.1855]. Derhalve beperkte ze er zich aanvankelijk toe het verder verloop van de gebeurtenissen af te wachten en tot in april 1855 zette ze de emigratie van bedelaars en landlopers naar de V.S.A. voorlopig stop [2, 7, 13, 15, 16.3, 7 en 24.4.1855]. Intussen echter, om een gunstig gevolg te kunnen geven aan de talrijke aanvragen tot uitwijking, werd er uitgekeken naar een vervangoplossing. Reeds in februari signaleerde de gouverneur van Antwerpen aan de regering en aan zijn collega's van de andere provincies dat een emigratie naar Canada geen moeilijkheden zou ondervinden [26/c, 28.2 en 5.3.1855]. De kwestie werd verder nog te berde gebracht in de maanden april en mei in een drukke briefwisseling tussen de betrokken besturen, de gouverneurs en de ministers van buitenlandse zaken en van justitie, terwijl enkele verschepingen naar Quebec georganiseerd werden [25/a, april-mei 1855]. Er dient evenwel op gewezen dat als eindbestemming voor de hierbij betrokken uitwijkelingen niet in de eerste plaats gedacht werd aan het Canadees binnen-

land, maar veeleer aan dat van de V.S.A. en meer bepaald aan het Midden Westen, dat langs de Canadese stromen en de grote Meren gemakkelijk kon bereikt worden [25/a, 14.4 en 12.5. 1855]. Het kwam er immers voor de promotor(s) van onderhavige emigratiebeweging voornamelijk op aan de haven van New York en de strenge wetgeving van die staat te vermijden [25/a, 9.4.1855]. Anderzijds werd ook Brazilië ter sprake gebracht als mogelijk reisdoel voor de uitwijkende bedelaars, waarvan er een aantal vertrokken zijn naar Rio Grande en naar Porto Alegre. Maar omvangrijk is die emigratie niet geworden, enerzijds omdat Brussel de herhaling vreesde van de moeilijkheden, die enkele jaren tevoren gerezen waren in verband met de inwijking van oud-gevangenen, anderzijds omdat de Belgische consul-generaal te Rio de Janeiro protesteerde tegen de inwijking van bedelaars. Trouwens reeds in mei 1855 had de minister van buitenlandse zaken zijn collega's van binnenlandse zaken en van justitie en de gouverneur van Antwerpen elke dergelijke operatie formeel afgeraden [2, 11.5.1855; 24/a, nr 24bis; 25/a, 14.4 en 21.9.1855; 26/c, 19 en 29.9.1855].

3. — Definitief verbod van elke door openbare besturen bekostigde uitwijking van bedelaars en dergelijke

Het jaar 1855 beleefde het uitsterven van de hier beschreven emigratie. Aanvankelijk, tijdens de eerste vier maanden, nam de regering een afwachtende houding aan. Alleen ten opzichte van de oud-gevangenen, veroordeelden van gemeen recht, toonde ze zich kordaat: hun werd elke financiële tegemoetkoming in hun uitwijking formeel geweigerd. De gedetineerden uit de bedelaarskolonies daarentegen werden nog wel verscheept, maar voorlopig enkel naar Canada of Brazilië, in afwachting dat de stemming in de V.S.A. ten gunste zou gekeerd zijn. In de maand mei echter — het ministerie H. de Brouckère, dat sedert november 1852 aan het bewind was ruimde op 30 maart 1855 de baan voor het kabinet P. de Decker — werd de beweging verder ingedijkt. Na ruggespraak tussen de drie betrokken ministers, die van justitie, die van binnenlandse zaken en die van buitenlandse zaken, heeft de laatste op 11 mei aan de Amerikaanse

gezant te Brussel de verzekering gegeven dat er voortaan te Antwerpen noch oud-veroordeelden, noch gedetineerde bedelaars met bestemming naar New York zouden ingescheept worden. En daags nadien deelde hij de inhoud van dat schrijven mee aan de gouverneur van Antwerpen met het uitdrukkelijk verzoek streng de hand te willen houden aan het naleven van die belofte [2, 11 en 12.5.1855]. In dezelfde maand volgde ook de aanmaning, waarvan hiervoor reeds sprake is geweest, om geen verschepingen naar Brazilië te organiseren [2, 24.5.1855]. Het standpunt van de regering, zoals het in juli door de minister van justitie omschreven werd, kwam hierop neer: absoluut geen gesubsidieerde uitwijking voor oud-veroordeelden „... car il ne serait pas de la loyauté d'un gouvernement de favoriser l'émigration de repris de justice dans la véritable acception du mot", en voor de bedelaars enkel emigratie naar Canada — de restrictie ten opzichte van de V.S.A. gold dus niet alleen voor New York, maar ook voor de andere havens [24/f, nrs 259-263]. Deze stellingneming werd in april 1856 nogmaals bevestigd door de minister van buitenlandse zaken [26/c, 17.4.1856]. Naderhand heeft de regering haar houding niet meer gewijzigd. Trouwens, de consulaire rapporten, die ze uit New York en Chicago ontving, waren niet van aard om een ommekeer in haar politiek te wettigen. In augustus 1855 deelde MALI immers mede:

L'état de New York a renforcé sa législation; la municipalité est résolue à exercer l'action la plus énergique et la commission d'émigration la surveillance la plus active pour préserver le pays de cette immigration [van *paupers* en van *convicts*] [22, I, blz. 333].

Zijn collega te Chicago, A. PONCELET, hing na een rondreis in de Belgische nederzettingen van het Midden Westen een zeer pessimistisch beeld op van de resultaten der inwijking in het algemeen. Hij stelde vast:

... les familles ..., qui sont arrivées pauvres et dénuées, sont à peu près dans la même position qu'en Belgique, sauf qu'elles gagnent plus d'argent. ... les émigrants pauvres, qui sont arrivés sans ressources, n'ont fait que changer de position [22, II, blz. 33 en 37].

Derhalve gaf hij volgende raad:

Tout Belge qui a de quoi vivre chez lui et qui n'a pas d'autres raisons d'émigrer, doit rester dans son pays, à moins qu'il soit doué d'une grande activité et d'une grande facilité pour apprendre la langue anglaise [22, II, blz. 27].

Dat verslag heeft zulk een diepe indruk gemaakt op de regering, dat ze het, ook in Nederlanse vertaling, in brochurevorm heeft laten drukken en toesturen aan de gemeenten, waaruit vaak emigranten vertrokken [6, blz. 58]. Bovendien afficheerden sommige provincies in de loop van mei 1856 aanplakbrieven, geïnspireerd door het ministerie van binnenlandse zaken, die de bevolking op haar hoede stelden voor de gevolgen van een lichtvaardig ondernomen uitwijking [3, blz. 183-185; 15, blz. 702-707; 17, blz. 486-488]. Het zou in die omstandigheden vanwege de regering wel erg onverantwoord geweest zijn indien ze haar steun was blijven toezeggen aan de emigratie van bedelaars en landlopers. Want, toen PONCELET de V.S.A. afschilderde als „un pays pauvre pour les pauvres d'argent et pauvres d'esprit" [22, II, blz. 27], dan is het duidelijk dat hij er voor de bedelaarsemigranten beslist geen toekomst in zag.

Het uitschakelen van de V.S.A. en Brazilië verminderde in belangrijke mate de mogelijkheden van uitwijking. We mogen immers niet uit het oog verliezen dat bijvoorbeeld in 1855 van de 73 uit Antwerpen vertrokken emigrantenschepen er nauwelijks zeventien hetzij de V.S.A., hetzij Brazilië als eindbestemming hadden. Hiervan voeren er drie naar Australië, twee naar Canada, één naar Argentinië en één naar Uruguay [27].

Hoewel van 1856 af de regering de gesubsidieerde uitwijking blijkbaar als een afgesloten intermezzo beschouwde, was die opvatting in alle bestuurskringen nog geen gemeengoed geworden. Zo heeft Brussel in de loop van 1857 en 1858 meermaals negatief moeten antwoorden op aanvragen om steunverlening bij emigratie, die haar vanuit de bedelaarskolonies en gevangenissen langs officiële weg toegestuurd werden [24/d, febr. 1854; 24/e, nrs 1-6; 24/f, nrs 271-272]. Sommige provinciegouverneurs gingen er zelfs ongestoord mee verder gevolg te

geven aan verzoeken tot uitwijking, maar, mede dank zij de waakzaamheid van hun Antwerpse collega, werden zij tot de orde geroepen [24/f, nrs 273-274; 26/c, 13.4 en 1.7.1857]. Hoe moeilijk het echter viel een eenmaal ingeburgerd gebruik uit te roeien, blijkt uit het feit dat er nog jaren nadien plannen geraamd werden om bedelaars op kosten van de gemeenschap te laten emigreren. Zo besloot o.m. in juli 1869 het gemeentebestuur van Luik, dat zich nochtans lange tijd gekant had tegen dergelijke operatie, aan een aantal aan haar kostgangers te Rekem de gelegenheid te bieden zich naar de Nieuwe Wereld te begeven. Zodra Brussel echter kennis gekregen had van dat project, sprak het een krachtdadig veto uit [24/i, juli-aug. 1869].

III. — OMVANG VAN DE GESUBSIDIEERDE EMIGRATIE VAN BEDELAARS EN OUD-GEVANGENEN

Het valt lastig de juiste omvang van de hier besproken emigratie te becijferen. Zelfs het excerperen van de omvangrijke briefwisseling desaangaande kan tot geen definitief resultaat leiden, omdat ze onvolledig is. Gelukkig echter bevatten een aantal gelijktijdige bronnen cijfermateriaal dat een voldoende nauwkeurig idee van grootte geeft. Zo beschikken we over een samenvattende lijst van geëmigreerde bedelaars, opgesteld door het provinciaal bestuur van Antwerpen, voor 1850 en de eerste zeven maanden van 1851 [26/c, 4.8.1851]. Een registertje van dezelfde oorsprong noteert de afvaarten voor 1850 en 1851 [26/c, z.d.]. Anderzijds heeft de waterschout van Antwerpen, die controle uitoefende op alle verschepingen van emigranten, in april 1855 een statistiek opgesteld van de door bemiddeling van het provinciaal bestuur ingescheepte emigranten voor de jaren 1853 en 1854 [2, 3.4.1855]. En tenslotte is voor 1855 het register van de uitwijkelingen, aangelegd door de waterschout, bewaard gebleven. Aantekeningen daarin laten toe de namen te repereren van de voor rekening van openbare besturen te Antwerpen ingescheepte bedelaars [27]. Bij het interpreteren van die gegevens mag men evenwel niet uit het oog verliezen dat ze uiteraard onvolledig zijn. Ze maken immers alleen melding

van die emigranten, waarvoor de inscheping door het provinciaal bestuur is geregeld geworden. Welnu de stad Antwerpen — maar het komt ons voor dat haar voorbeeld geen navolging gevonden heeft — heeft nooit beroep willen doen op de provincie, maar heeft altijd rechtstreeks onderhandeld met de expediteurs. Derhalve moeten de voornoemde bronnen aangevuld worden met inlichtingen betreffende de door de stad Antwerpen georganiseerde emigratie. Haar omvang kan echter nauwkeurig berekend worden aan de hand van een speciaal dossier betreffende die aangelegenheid [28]. Alles bij mekaar genomen, zijn we dus ingelicht over de omvang van de uitwijking voor 1850, 1851, 1853, 1854 en 1855. Alleen 1852 en 1856 ontbreken in de rij; en van die twee jaren mag het laatste, dat enkel de stuiptrekkingen van de beweging beleefde, verwaarloosd worden. Anderzijds kunnen we de voormelde bronnen aanvullen met gegevens uit de *Bestuurlijke Vertogen* van de provincies. De gouverneurs, die toezicht uitoefenden op de bedelaarskolonies, gelegen binnen hun ressort, publiceerden elk jaar een verslag over de activiteit van die instellingen. Daarin komen diverse statistieken voor en o.m. een met betrekking tot de evolutie van hun bevolkingscijfer. Welnu van 1850 af voor Hoogstraten

TABEL I. — Verschepingen georganiseerd door de provincie en de stad Antwerpen.

Jaar	Bedelaars en oud-gevangenen te Antwerpen ingescheept door bemiddeling van			
	het provinciaal bestuur (a)	de stad (b)	openbare besturen (c)	totaal
1850	35	29	—	64
1851	162	27	—	189
1852	?	1	—	[1]
1853	86	—	—	86
1854	174	13	—	187
1855	—	3	27	30
Totaal	[457]	73	27	[557]

(a) 2, 3-4-1855 26/c, 4-8-1851 en z.d. (b) 28 (c) 27

en van 1851 af voor de andere kolonies bevat die statistiek een rubriek „uitgeweken naar Amerika". Spijtig genoeg is ook deze reeks onvolledig, want voor de kolonie te Brugge ontbreken de desbetreffende inlichtingen.

In de navolgende tabellen drukken we de cijfers af, die voorkomen in de hiervoor aangehaalde bronnen of die aan de hand van die documenten konden berekend worden. *Tabel I* somt de verschepingen op, die door de provincie en de stad Antwerpen georganiseerd werden.

Tabel II van haar kant groepeert de gegevens ontleend aan de *Bestuurlijke Vertogen* en heeft betrekking op de bedelaars die de instellingen te Bergen, Hoogstraten, Rekem en Ter Kameren verlaten hebben om op kosten van een openbaar bestuur naar Amerika uit te wijken [9, 10, 11 en 12, 1851-1857].

TABEL II. — Bedelaars geëmigreerd op kosten van een openbaar bestuur.

Jaar	Bedelaars geëmigreerd vanuit				
	Hoogstraten	Ter Kameren	Rekem	Bergen	Totaal
1850	55	—	—	—	55
1851	77	78	« enkele »	20	[175]
1952	37	9	2	3	51
1853	63	—	11	13	87
1854	126	10	30	—	166
1855	—	—	—	—	—
1856	1	—	—	—	1
Totaal	359	97	[43]	36	[535]

De in voorgaande tabellen bekomen eindcijfers zijn ongetwijfeld te laag: in *tabel I* ontbreken gegevens voor de in 1852 door de provincie bewerkte uitwijking, terwijl we in *tabel II* inlichtingen missen over de bedelaarskolonie te Brugge. Onderlinge vergelijking tussen beide cijferreeksen laat echter toe enkele correcties aan te brengen. Vooreerst dient erop gewezen dat *tabel I* rekening houdt niet alleen met de uitgeweken bedelaars, zoals *tabel II,* maar ook met de dito oud-gevangenen, zodat haar

cijfers fataal hoger moeten liggen. Onderzoeken we thans de diverse jaartotalen:

1850: Hoewel 64 (I) en 55 (II) elk uitsluitend betrekking hebben op uitgeweken bedelaars, is het verschil niet abnormaal. Aanvankelijk heeft de stad Antwerpen de overtocht bekostigd voor verscheidene individuen, die op het punt stonden in een bedelaarskolonie opgenomen te worden. Bijgevolg zijn die niet geteld onder de bedelaars, vertrokken vanuit dergelijke instelling. Het cijfer 64 lijkt derhalve het meest betrouwbare.

1851: Het verschil tussen 189 (I) en 175 (II) wordt verklaard door het ontbreken van inlichtingen voor Brugge en Rekem. Bovendien bevindt er zich onder de 162 (I), verzonden door het provinciaal bestuur, één oud-gevangene. Het cijfer 189 komt ons bijgevolg plausibel voor.

1852: Bij de 51 (II) dienen voorzeker enkele emigranten uit Brugge en enige oud-gevangenen gevoegd te worden, wat het totaal tot circa 60 zou opvoeren.

1853: De overeenstemming tussen 86 (I) en 87 (II) is misleidend, want in zijn rapport [2, 3.4.1855] verklaarde de waterschout dat voor het betrokken jaar zijn inlichtingen onvolledig waren. We moeten derhalve 87 al uitgangspunt nemen en er de emigranten uit Brugge en de oud-veroordeelden aan toevoegen. Een totaal van circa 100 wordt dan allicht bereikt.

1854: Het cijfer 187, vermeld in *tabel I*, lijkt erg aannemelijk. Indien we bij 166 (II) de 13 ex-gevangenen voegen, aan wie gratie verleend werd en die vanwege het ministerie van justitie een financiële tegemoetkoming ontvingen [24/d, maart-dec. 1854; 24/j, maart-oktober 1854], alsook enkele bedelaars uit Brugge, dan geraken we zonder moeite tot het eerste cijfer.

1855: Het ontbreken in de *Bestuurlijke Vertogen* van gegevens betreffende de uitwijking van bedelaars is wel kenschetsend. O.i. is het te wijten aan een consigne van hogerhand en moet hier het cijfer 30 (I) weerhouden worden.

Rekening houdend met de hiervoor geformuleerde opmerkingen, bereiken we een totaal van 631 emigranten, verdeeld als

volgt: 64 in 1850, 189 in 1851, 60 in 1852, 100 in 1853, 187 in 1854, 30 in 1855 en 1 in 1856. Het aantal bedelaars en oud-gevangenen, waarvoor tijdens de jaren 1850-1856 de uitwijking door de staat of de gemeenten is bekostigd geworden, mogen we bijgevolg begroten op 630 à 650. Die cijfers worden trouwens bevestigd door het provinciaal bestuur van Antwerpen, dat einde augustus 1854 gewaagde van een 600 verschepingen [25/a, 24.8.1854]. In het door ons vooropgezette aantal zijn de als matrozen aangemonsterden niet begrepen, omdat we die monstering beschouwen als een vorm van tewerkstelling. Het juiste aandeel van enerzijds de bedelaars, anderzijds de oud-gevangenen in voornoemd totaal valt moeilijk te berekenen. We schatten het op respectievelijk 90 à 95 en 10 à 5 %. Merkwaardig, maar best te begrijpen, is dat de kolonie te Hoogstraten ruim 60 % van de emigranten geleverd heeft, hoewel ze tot de minst bevolkte onder die instellingen behoorde. Inderdaad van de 40 047 bedelaars, die tussen 1850 en 1856 in de kolonies zijn getreden, kwamen er nauwelijks 3 317 of 8 % te Hoogstraten terecht [13, II, blz. 100]. Onder de openbare besturen, die de meeste verschepingen bekostigd hebben, citeren we het ministerie van justitie met ongeveer 85 [4, 1851, blz. 42; 1852, blz. 42; 1853, blz. 236; 1854, blz. 284; 1855, blz. 296; 1856, blz. 274] en de stad Antwerpen met 73 bedelaars. Terwijl beide instanties herhaaldelijk kleine groepjes en zelfs enkelingen uitzonden, heeft de stad Brussel een paar maal toegestemd in een massale uitwijking in groepsverband, namelijk van 51 individuen in juli 1851, van 54 bedelaars in december 1853 en van 70 bedelaars in de zomer van 1854 [25/a; 26/c]. Onder hun drieën hebben het ministerie van justitie en de steden Antwerpen en Brussel de overtocht betaald voor meer dan de helft van de emigrerende bedelaars.

Welk was nu het aandeel van onderhavige uitwijking in het geheel van de Belgische immigratie in de V.S.A. ? We weten dat er van 1850 tot en met 1854 langs New York, de voornaamste toegangspoort tot de V.S.A. 1 219 Belgen zijn ingeweken [22, I, blz. 339]. Welnu, tijdens dezelfde periode zijn er te Antwerpen minstens 600 bedelaars en oud-gevangenen scheep gegaan, meestal met New York als eindbestemming. Zij hebben

bijgevolg aan die haven de kleine helft van de Belgische inwijkelingen geleverd.

IV. — HET DOEL VAN ONDERHAVIGE EMIGRATIE

De redenen, die de openbare besturen er hebben toe aangezet een gunstig gevolg te geven aan de voorstellen tot emigratie waren van drieërlei aard. De overweging, die ongetwijfeld het meeste gewicht in de schaal heeft geworpen, was de financiële. In een rondschrijven van 22 juli 1851 stelde de minister van binnenlandse zaken vast dat de actie van de gemeenten vooral tot doel had „de se soustraire aux dépenses permanentes résultant de l'entretien de leurs indigents" [24/a, nr 82]. Voordien, in maart 1851, had de gouverneur van West-Vlaanderen de regering reeds gevraagd maatregelen te treffen „à l'égard d'un certain nombre de mendiants jeunes et valides, qui peuplent les dépôts d'une manière périodique et sont une cause de ruine pour les localités qui sont tenues de payer les frais de leur entretien" [26/c, 20.9.1851]. In de omvangrijke briefwisseling wordt het bekostigen van de overtocht trouwens steeds afgeschilderd als een financieel offer, dat ruimschoots opwoog tegen het gevaar jarenlang belast te worden met het onderhoud van de betrokken gewoonte-bedelaars. De gouverneur van Antwerpen drukt het uit als volgt: „Ce sacrifice fait, on a la certitude de n'avoir plus à s'occuper de l'entretien d'un pensionnaire, qui aurait pu mettre la caisse communale à contribution pendant une période indéfinie" [25/b, 16.7.1850]. Dezelfde motivering komt tot uiting bij het inwilligen door de Mechelse gemeenteraad van een verzoek tot gesubsidieerde uitwijking: ... on réalisera en même temps une économie pour la ville en la débarrassant d'une charge permanente" [26/c, 26.12.1850]. Maar de al dan niet uitgesproken, doch algemeen voorkomende gedachtengang van de vroede gemeentevaderen werd ongetwijfeld het best vertolkt door de gemeente Westerlo, toen ze de gouverneur verzocht „de nous faire connaître si la commune sera libérée à jamais de la charge d'entretien du nommé... en payant la somme de F 180 pour favoriser son émigration en Amérique" [25/a, 21.8.1854]. Wanneer we nu bedenken dat het onderhoud van

een valide bedelaar in de kolonie te Hoogstraten 0,38 (in 1850) tot 0,60 F (in 1855) per dag kostte [9], wat neerkomt op 139 tot 219 F per jaar, dan blijkt duidelijk het voordeel van een éénmalige uitgave van 170 tot 180 F voor de overtocht naar Amerika. De stad Antwerpen, promotor van de beweging, had zulks trouwens best begrepen en reeds in 1850 verklaarde ze: „Moyennant ce sacrifice, une fois fait, la ville s'affranchit d'une dépense annuelle d'environ ..., montant des frais d'entretien au dépôt de ... individus" [21, 1850, blz. 64-65]. En toen het stadsbestuur ging twijfelen aan de doeltreffendheid van haar systeem en o.m. vermoedde dat sommigen zich als bedelaars lieten opsluiten juist om te kunnen genieten van een kosteloze overtocht naar Amerika [29, 6.10.1851], verminderde ook haar belangstelling voor het opzet.

Anderzijds beschouwden sommige autoriteiten de uitwijking ook als een middel tot sanering van de maatschappij en gebruikten ze haar om zich van ongewenste elementen te ontdoen. In een rapport aan het Antwerps stadsbestuur luidt het:

> Ensuite je procurerais le moyen de passer en Amérique à cette espèce de vagabonds et de gens perdus, destinés à traîner leur vie dans les dépôts ou les prisons et dont la société n'aurait plus à attendre que du scandale [29, 6.10.1851].

Ook de gouverneur van West-Vlaanderen had enkele maanden voordien de emigratie afgeschilderd als een geschikte remedie tegen de bedelarij:

> L'expatriation des mendiants valides, outre qu'elle nous délivrerait du spectacle démoralisant d'hommes jeunes et vigoureux, absorbant sans pudeur les ressources de l'assistance publique, alors qu'ils pourraient vivre honorablement du produit de leur travail, restreindrait notablement et finirait peut-être par faire disparaître tout à fait la mendicité héréditaire, la pire de toutes, parce qu'elle voue à la paresse et à la dégradation physique et morale des générations successives, fléau de la société, qui en est réduite à les nourrir quand elle n'est pas victime de leurs attentats [26/c, 20.9.1851].

Benevens deze en andere uitspraken van algemene aard, zijn er ook gevallen aan te wijzen waar het betrokken bestuur een welbepaald individu wilde verwijderen. Zo vroeg de stad Brussel inlichtingen in verband met de mogelijkheden tot inscheping voor „un individu de notre ville ... que nous aurions intérêt à voir éloigner de la capitale et du pays" [26/c, 24.5.1854]. En Vorselaer verklaarde onomwonden:

Den Gemeentenraed, ... in aenmerking nemende het sleght gedrag van gemelden emigrant ..., beraemde den offer van 200 F uit de gemeentekas te doen, met de hoop van voor altijd ontslagen te zijn van gemelden vagebond [26/c, 18.8.1854].

Trouwens ook bij het centraal gezag gold dergelijke opvatting. Lezen we immers niet in een memorandum, opgesteld door de diensten van het ministerie van justitie en betrekking hebbend op de expatriëring van oud-gevangenen: „Il y a des condamnés incorrigibles; le pays doit être fort heureux de s'en voir débarrassé [24/j, nr 1] ?

Tenslotte werd de uitwijking door sommigen ook voorgesteld, maar doorgaans slechts in tweede of derde orde, als een middel tot heropvoeding of rehabilitatie en/of tot werkverschaffing. Hierbij werd er dan gewoonlijk op gewezen dat de betrokken individuën, ontrukt aan hun natuurlijk milieu, overzee gemakkelijker een nieuw leven konden opbouwen, bevrijd als zij daar waren van het odium, dat aan hun verleden kleefde. De gouverneur van Antwerpen stelde het aldus voor:

... on lui [l'émigrant] ouvre une chance d'avenir et de moralisation dans un pays où le salaire du travail est très élevé et où l'immigrant échappe à la fois à la honte de ses antécédents, à l'entraînement de l'exemple et à l'influence de ses compagnons de désordre [25/b, 16.7.1850].

Die zienswijze werd gedeeld o.a. door het gemeentebestuur van Borgerhout, waar het verklaart:

Comme ces individus ne sont plus bons à rien dans leur condition actuelle, qu'ils retournent au dépôt quand on les élargit, nous avons cru

devoir acquiescer à leurs désirs, dans l'espoir qu'un autre monde leur fera prendre d'autres mœurs... [25/b, 21.9.1850].

En, meer bepaald met betrekking tot de emigrerende oud-gevangenen, beweert de minister van justitie dat zij „... peuvent se procurer dans l'autre hémisphère des moyens honnêtes d'existence, qu'ils ne rencontrent plus en Belgique à cause de leurs antécédents" [24/d, nr 25].

De bekommernis om aan de uitwijkelingen de gelegenheid te bieden zich in Amerika een betere toekomst te verzekeren, heeft het ministerie van justitie en sommige gemeentebesturen ertoe aangezet onder de kandidaat-emigranten een zekere selectie door te voeren. Zo liet het ministerie slechts de uitwijking toe van elementen die een goede gezondheid genoten en in staat waren hun brood te verdienen [24/h, nr 1; 25/c, 7.6.1851]. Bovendien eiste het ook dat de betrokkenen noch vrouw, noch kinderen ten laste hadden, zodat in principe enkel ongehuwden en alleenstaande weduwnaren in aanmerking kwamen. In 1854 echter toonde de minister zich geneigd ook echtparen en huisgezinnen toelating tot emigratie te geven. Maar in de praktijk heeft die versoepeling geen merkbare gevolgen teweeggebracht. Ook verklaarde hij zich bereid de uitwijking toe te staan van een echtgenoot of echtgenote, maar dan op voorwaarde dat de achterblijvende van de echtelingen er uitdrukkelijk mee instemde [24/f, nr 140; 25/c, 7.6.1851] zoals dat voordien reeds enkele malen gebeurd was [25/a, 16.9 en 15.10.1852]. De gemeenten van hun kant volgden doorgaans dezelfde politiek en weigerden meestal de emigratie te bekostigen van kandidaten die niet in staat waren door hun arbeid in hun eigen onderhoud te voorzien of die door familiale omstandigheden in hun onafhankelijkheid belemmerd werden [25/a, 29.6, 22.8 en 20.9.1855; 26/c, 28.6.1851]. Slechts enkele toonden zich minder kieskeurig, zoals bijvoorbeeld Ukkel, dat niet aarzelde een verminkte, die één hand verloren had, te laten inschepen [25/a, 21.7.1852]. De uitwijking van bedelaressen tenslotte werd door het provinciebestuur van Antwerpen stelselmatig afgeremd en ontraden. Ze is daardoor dan ook tot een minimum herleid geworden. Voor zover ons bekend is, heeft enkel Brussel in 1851 een paar onge-

huwde vrouwen laten emigreren en zijn er in 1853 twee vrouwen vertrokken uit de kolonie te Bergen [10, 1852, blz. 249; 11, 1854, blz. 119; 24/f, nrs 167-186; 25/b, 21.11.1850; 26/c, 4.8.1851 en 8.8.1854].

V. — BESLUIT

Vergelijken we het doel van de gesubsidieerde uitwijking met de bereikte resultaten, dan vallen er wel winstpunten te noteren. In de eerste plaats is de gemeenschap ontlast geworden van de onderhoudskosten voor ruim zeshonderd bedelaars. Maar, als we bedenken dat er in de jaren 1850-1856 gemiddeld 5 721 individuen per jaar werden opgenomen in de kolonies [13, II, blz. 100], dan is dat cijfer toch nog niet zo indrukwekkend, zelfs indien we er rekening mee houden dat er onder die 5 721 verscheidene regelmatig terugkerende elementen voorkomen. Langs de andere kant kunnen we er ook op wijzen dat de operatie geleid heeft tot een uitdunning van de zelfkant der maatschappij, die, hoe gering ook in omvang, toch altijd als een positief feit mag beschouwd worden. Tenslotte zij opgemerkt dat voor de meeste emigranten de uitwijking een blijvend karakter gehad heeft. In 1854 en 1855 schatte het provinciebestuur van Antwerpen het aantal in België teruggekeerde uitwijkelingen op 2 % van de geëmigreerde bedelaars en oud-gevangenen [25/a, 24.8.1854 en 21.9.1855]. Mogelijk ligt dat cijfer wel wat aan de lage kant, maar meer dan 3 à 4 % zal het toch niet bedragen hebben, want de officiële briefwisseling leert ons slechts een twaalftal gevallen kennen [25/a, 16, 17, 27 en 29.6, 18 en 22.8.1854, 14.5 en 18.9.1855; 25/c, 17.1.1852; 26/c, 1.12.1853 en 6.9.1854; 29, 6.10.1851]

Mogen we hieruit nu besluiten dat voor de overgrote meerderheid van de „begunstigden" de emigratie een succes geworden is ? Het documentatiemateriaal, voorhanden in de geconsulteerde archieven, laat niet toe die vraag te beantwoorden. Ten hoogste bevat het enkele aanduidingen in verband met de werkgelegenheid en de werkverschaffing in de V.S.A. Zo vernemen we dat in 1851 talrijke inwijkelingen zijn tewerkgesteld

geworden bij het graven van de Erie- en Hudson-kanalen of bij de aanleg van de spoorwegen van Saint-Louis en van Panama [24/a, nr 96; 25/c, 10.6.1851; 26/c, 4.8.1851]. Anderen werden datzelfde jaar en ook in 1852 naar het binnenland geëxpedieerd, meer bepaald naar de Belgische landbouwnederzettingen aldaar [24/a, nr 96; 24/f, nr 8]. Maar of zulks ook nadien gebeurde, kunnen we niet uitmaken. Eén zaak is zeker: van zodra de emigranten Antwerpen verlaten hadden, waren zij nagenoeg aan hun lot overgelaten. Te New York of in andere Amerikaanse havens wachtte hen geen officieel onthaal- en hulpcomité, zoals dat het geval was voor de Britten, Duitsers en Ieren. Wel is er sprake van een agent te New York, een zekere KIEHN, maar die was in de eerste plaats handelaar en hij bekommerde zich slechts om de emigranten voor zover zijn zaken het hem toelieten. Het blijkt trouwens niet dat zijn tussenkomst veel succes heeft opgeleverd, want reeds in februari 1852 liet hij volgende pessimistische klanken horen: „Avec quelques sacrifices on peut placer les gens quoique plus difficilement que l'année passée ... Seulement quelques-uns ont jusqu'à présent réussi" [26/c, 4.8. 1851 en 10.2.1852]. Langs de andere kant is het ook opvallend dat de gouverneur van Antwerpen een aanbod om hulpverlening aan en plaatsing van arbeidskrachten, uitgaande van V. DE HAM, de directeur van de landbouwkolonie te Saint-Mary, van de hand wijst, o.m. omdat een bestemming in het binnenland de kostprijs van de overtocht te zeer zou opdrijven. Zijn pleidooi voor het bestaand systeem van ongebondenheid, waarbij hij verklaart: „... la complète liberté d'action ... va mieux au caractère et à l'allure d'un ex-mendiant que le meilleur engagement qu'on puisse leur proposer ..." [26/c, 25.5.1851], schijnt er wel op te wijzen dat er geen bijzondere inspanning geleverd werd om de toekomst van de emigranten veilig te stellen.Voor de uitwijkelingen zelf was de emigratie een stap in het duister. Welke hun eindbestemming was en wat hun daar te wachten stond, bleek de meesten onbekend. Wel verzochten in 1851 en 1852 enkelen overgebracht te worden naar de landbouwkolonie van Saint-Mary [24/a, nrs 21, 22, 28 en 70; 25/c], maar er valt niet uit te maken in hoeverre er op dat verzoek positief gereageerd werd. Overigens wisten de emigranten zelfs niet eens in welke

Amerikaanse haven zij voet aan wal zouden zetten, want daarover besliste het provinciaal bestuur van Antwerpen op het laatste ogenblik en in functie van de beschikbare scheepsruimte.

Onderhavige studie kunnen we niet besluiten zonder gewezen te hebben op de doorslaggevende invloed van een paar bij de besproken emigratie betrokken personages. De ziel van de beweging in kwestie was de latere griffier van de provincie Antwerpen, Jakob-Frans THIELENS (1819-1888). Als neef van de havenkapitein, inspecteur van de „Service des émigrants" en secretaris van de „Commission de navigation" was hij goed op de hoogte van het havenbedrijf en meer bepaald van de verscheping der uitwijkelingen (4). Zijn functie van kabinetssecretaris van de gouverneur [24/b, nr 8] plaatste hem bovendien in een gunstige positie om, met de (stilzwijgende) instemming van deze laatste, de lokale en de centrale besturen te benaderen. Hiervan heeft hij gretig gebruik gemaakt om de uitwijking van bedelaars en oud-gevangenen te pas en te onpas te propageren. In de door hemzelf opgestelde en achteraf door de gouverneur ondertekende brieven, aarzelde hij bovendien niet zichzelf herhaaldelijk op het voorplan te plaatsen. Dat laatste en, meer nog, zijn gepassioneerd pleiten ten voordele van de door hem uitgebouwde beweging laten vermoeden dat ze voor THIELENS meer vertegenwoordigde dan een louter zakelijk-administratieve kwestie. Het ware motief van zijn optreden kunnen we slechts gissen. Het kan (ongeoorloofd) financieel profijt geweest zijn. In die richting althans wijst zijn voortdurende collaboratie met de beruchte expediteur A. STRAUSZ (5), gespecialiseerd in het verschepen van onbemiddelde emigranten [6, blz. 13] — THIELENS verzekerde hem het monopolie van de uitwijkingen, die hij organiseerde [26/c, 2.1.1855] —, waarvan beweerd werd dat hij kwistig omsprong met steekpenningen [2, 12.3.1855].Mogelijk ook was THIELENS enkel een ambitieuze functionaris — en dat hij in zijn opzet geslaagd is, bewijst zijn latere aanstelling tot provinciaal griffier, de hoogste functie in het provinciaal

(4) Hij is de auteur van een *Guide et conseiller de l'émigrant* en een *Wegwijzer en raedgever der landverhuizers*. De eerste uitgave verscheen anoniem (Antwerpen, z.d. = 1850), de tweede (Antwerpen, 1855) op naam van THIELENS.

(5) Over deze STRAUSZ raadplege men 5, blz. 37-39, en 8, *sub.* E. PICARD. Talrijke klachten tegen hem worden bewaard in 25/a en 26/a-c.

administratief kader —, een streber, die geen middel onverlet liet om zich in de kijker te plaatsen. Dat hij gewoon uit menslievendheid zou gehandeld hebben, lijkt weinig waarschijnlijk: hiervoor was zijn actie te weinig voorbereid en werden de uitwijkelingen te zeer aan hun lot overgelaten.

Tenslotte willen we ook wijzen op de rol van de Amerikaanse consul te Antwerpen, A.D. GALL, in zekere zin de tegenspeler van THIELENS. We vermeldden hiervoor reeds dat de betrokkene, die op 1 januari 1854 in dienst getreden is [16, 1853, blz. 401] aan de basis lag van het incident met de *Rochambeau* en aldus onrechtstreeks een einde stelde aan de door de Belgische autoriteiten gesubsidieerde emigratie. Welnu ook achter diens optreden schuilt niet enkel dienstijver: op de beurs te Antwerpen werd openlijk verklaard dat hij naar de Scheldestad gekomen was „pour faire de l'argent". Om dat doel te bereiken, liet hij o.m. alle emigranten op zijn consulaat verschijnen om er, à rato van 1 F per persoon, een eed af te leggen, waarbij zij bevestigden na hun aankomst te New York over middelen van bestaan te beschikken. Wie zich niet onderwierp aan die door GALL uitgedachte formaliteit, liep gevaar door hem bij de New Yorkse havenautoriteiten als *pauper* gesignaleerd te worden. Dat is namelijk gebeurd met de opvarenden van de *Rochambeau* [2, 2.4, 23, 24 en 25.5 en 5.6.1855] met het ons bekend gevolg.

27 november 1964.

BIBLIOGRAFIE

Onderstaande lijst somt enkel die archiefbronnen en publikaties op, waarnaar in de tekst verwezen wordt.

[1] a) *Annales parlementaires de Belgique - Chambre des Représentants, 1851-1852,* Brussel, 1852.
b) *Idem, 1854-1855,* Brussel, 1855.

[2] Archief van het Ministerie van Buitenlandse Zaken, nr 2020/IV: „Emigration, 1855-1856".

[3] *Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur, 1856,* Brussel, 1857.

[4] *Comptes rendus par les ministres, ..., sur la comptabilité de l'Etat. Exercice 1851* [-1856], Brussel, 1853 [-1858].

[5] De Smet, A.: Antécédents et aspects peu connus de l'émigration belge dans le nord-est du Wisconsin (*Wavriensia,* Waver, II, 1953, blz. 17-39).

[6] —: La communauté belge du nord-est du Wisconsin, ses origines, son évolution jusque vers 1900 (..... Waver, 1957).

[7] —: L'émigration belge aux Etats-Unis pendant le 19e siècle jusqu'à la guerre civile (*Jaarboeken van de Vereniging van Oudheidkundige en Geschiedkundige Kringen van België,* XXXII, Antwerpen, 1950, blz. 188-208).

[8] —: Voyageurs belges aux Etats-Unis du 17e siècle à 1900. Notices bio-bibliographiques (*Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique,* Brussel, XXVII, 1956, blz. 171-229; XXVIII, 1957, blz. 32-94 en 251-264; XXIX, 1958, blz. 67-106 - verscheen ook afzonderlijk: Patrimoine de la Bibliothèque royale de Belgique, Brussel, 1959).

[9] *Exposé de la situation administrative de la province d'Anvers. Session de 1851* [-1857], Antwerpen, 1851 [-1857].

[10] *Exposé de la situation administrative de la province de Brabant. Session de 1851* [-1857], Brussel, 1851 [-1857].

[11] *Exposé de la situation administrative de la province de Hainaut. Session de 1851* [-1857], Bergen, 1850 [-1857].

[12] *Exposé de la situation administrative de la province de Limbourg. Session de 1851* [-1857], Hasselt, 1851 [-1857].

[13] *Exposé de la situation du Royaume. Période décennale de 1851-1860,* 3 delen, Brussel, 1865.

[14] Leconte, J.R.: Les tentatives d'expansion coloniale sous le règne de Léopold Ier (Van Dieren, Antwerpen, 1946, Uitgaven Zaïre, 3de reeks, I).

[15] *Mémorial administratif de la Flandre occidentale, 1856,* Brugge, 1856.

[16] *Mémorial administratif de la province d'Anvers, 1850* [-1856], Antwerpen, 1850 [-1856].

[17] *Mémorial administratif de la province de Limbourg, 1856,* Hasselt, 1856.

[18] *Moniteur belge,* XIX, Brussel, 1849.

[19] PETY DE THOZEE, Ch. en R.: Théories de la colonisation au XIX^e siècle et rôle de l'Etat dans le développement des colonies (Hayez, Brussel, 1901-1902, Mémoires couronnés publiés par l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, LX).

[20] *Procès-verbaux des séances du conseil provincial d'Anvers. Session de 1841,* Antwerpen, 1841.

[21] *Rapport sur l'administration et la situation de la ville d'Anvers présenté au Conseil communal ... Exercice 1849* [*-1861*], Antwerpen, 1850 [-1862].

[22] *Recueil consulaire belge,* Brussel, I-III, 1855-1857.

[23] *Recueil des pièces imprimées par ordre de la Chambre des Représentants. Session de 1851-1852,* Brussel, 1852.

[24] Algemeen Rijksarchief, fonds Ministerie van Justitie, 1ste Directie, 2de Bureau: Etablissements de bienfaisance, waarin volgende dossiers betreffende emigratie: a) 14 512; b) 14 721; c) 15 061; d) 15 425/A; e) 15 425/B; f) 15 425/C; g) 16 316; h) 17 390; i 40 437; j) „grâces".

[25] Rijksarchief te Antwerpen, fonds Provinciebestuur, afdeling J, nr 78: „Bedelaarsgestichten - Emigratie, 1850-1855", waarin volgende dossiers: a) Algemeen dossier; b) 7 619; c) 10 137.

[26] *Ibidem,* nrs 273-275: „Scheepvaart - Landverhuizers, 1817-1860", verdeeld als volgt: a) Nr 273: 1817-1850; b) Nr 274: 1850-1851; c) Nr 275: 1851-1860.

[27] *Ibidem,* fonds Uitwijking, nr 1: naamregister van de te Antwerpen ingescheepte emigranten, a^o 1855.

[28] Stadsarchief te Antwerpen, Modern archief, nr 140/5: „Bedelarij, 1842-1856", dossier „Mendiants-émigrants".

[29] *Ibidem,* nr 141/1: „Bedelaarsgestichten, 1849-1856", dossier „Mendiants-émigrants: affaires générales, 1850".

[30] STRAUSS, L.: Les Etats-Unis. Renseignements historiques. Renseignements géographiques. Industrie agricole (A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, Brussel, 1867).

[31] VANDER STRATEN PONTHOZ, baron A.: Recherches sur la situation des émigrants aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord (Méline, Cans en Cie, Brussel, 1846).

[32] VERSTRAETE, E.: Histoire des travaux et projets de colonisation des Belges (*Bulletin de la société belge de Géographie,* Brussel, IV, 1880, blz. 637-680; V, 1881, blz. 5-54 en 121-164).

H. Coppejans-Desmedt. — De overzeese expansie van de Belgische katoenindustrie. Van het afsluiten van de Nederlandse koloniale markt tot het uitbreken van de Amerikaanse Secessieoorlog*

Op de vooravond van de Belgische Omwenteling was de toestand van de katoenindustrie niet bepaald gezond te noemen. De tussenkomst van de regering had sedert 1822 het hele bedrijf in feite dienstbaar gemaakt aan de staat. Nochtans was het geenszins de bedoeling van de regering geweest om de hand te leggen op die voorname tak van de nationale economie. Koning WILLEM I en zijn raadgevers hadden enkel het vestigen van de nieuwe nijverheid willen bevorderen en de weg willen wijzen naar een zelfstandige bedrijfseconomie [27] **

De ontwikkeling had echter in 1830 nog lang niet het door de Koning beoogde stadium bereikt. De katoenfabrikanten hadden in de economische politiek van de regering een middel gezien om het zich betrekkelijk gemakkelijk te maken en hun pogingen om op eigen initiatief de weg op te gaan, die hen van overheidswege was aangewezen, waren eerder uitzonderlijk, zowel op het gebied van de investering als op dat van de afzet.

Nagenoeg geen voorbeelden zijn bekend van nijveraars, die hun bedrijf zochten uit te breiden met behulp van privaat kapitaal, tenminste niet op grote schaal; beroep op de regering of liever op het sedert 1821 opgerichte Fonds voor de Nationale Nijverheid, was daarentegen schering en inslag. De financiële tussenkomst van overheidswege moet in de Gentse katoennijverheid alleen reeds op ruim een half miljoen gulden worden ge-

---

* Nota opgesteld in het kader der activiteiten van de Commissie voor de Geschiedenis (*Mededel. K.B.K.I.*, 1952, blz. 1 065-1 067) en voorgelegd tijdens de zitting van 4 november 1964 van voornoemde Commissie met het oog op het *Gedenkboek 1965 (Mededel. K.A.O.W.*, 1963, afl. 4, blz. 269).

** De cijfers tussen [ ] verwijzen naar de bibliografie *in fine*.

schat, wat voor die tijd een zeer aanzienlijk bedrag mag worden genoemd [8; 14].

Het doel van die politiek was de overgang naar de mechanisering in de hand te werken, en het is begrijpelijk dat naarmate de jaren verstreken en de mechanisering verder doorgevoerd werd de tussenkomst van het Fonds voor de Nationale Nijverheid verminderde.

Op de vooravond van de Belgische Omwenteling was inderdaad het mechaniseringsproces reeds zover gevorderd dat het al rijke vruchten had opgebracht. Het aantal stoomwerktuigen dat te Gent in 1819 nauwelijks 3 bedroeg, was in 1830 gestegen tot 59; terwijl het aantal spillen van 115 810 in 1810 vermeerderd was tot 283 000. Bovendien waren er in de Arteveldestad op dat ogenblik reeds 700 mechanische weefgetouwen in werking [10; 11]. Volgens N. BRIAVOINNE waren te Gent toen meer dan de twee derden van het productiepotentieel der Belgische katoennijverheid geconcentreerd, wat hem er toe aanzette het aantal spillen voor gans het land op 440 000 te schatten [22, blz. 374].

De expansie van de katoenindustrie was niet alleen aan de financieringspolitiek van de regering te danken, maar aan een tweede aspect van haar economische politiek, die aan de beroemde Nederlandsche Handelsmaatschappij was opgedragen [35]. Deze had in de eerste plaats te zorgen voor de afzet van de nationale productie in het buitenland en vooral in de kolonies. Aan haar werking was het inderdaad te wijten dat onze katoenproductie een stijgende afzet in de Oost had gevonden. Ze zorgde immers niet alleen voor de financiële regeling van de uitvoer, maar hield er bovendien verkoopkantoren op na, en zocht zelf in vele gevallen de cliënteel op. Ze ging zelfs over tot een soort van nationalisering van de exporthandel. Op vastgestelde termijnen liet ze inderdaad grote hoeveelheden katoenstoffen aankopen en deed hiervoor aanbestedingen bij de nijveraars. Het ging daarbij om loten van 500, 1 000, 1 500 en 2 400 stuks, wat aan iedere producent, om zo te zeggen, kans tot levering gaf.

De Gentse fabrikanten maakten dankbaar van die afzetmogelijkheid gebruik. In 1825 namen ze 35 000 van de 40 000 stukken, die in aanbesteding werden gegeven voor hun rekening,

in 1829 steeg het aantal tot 37 000 op een zelfde totaal van 40 000 stukken [36, blz. 105].

De opgang van onze katoennijverheid verliep nochtans niet altijd even rechtlijnig; het jonge kapitalisme was meer dan eens aan crisissen onderhevig. Nog in het begin van 1830 was een dergelijke depressie in aantocht, maar in de algemene ontwikkelingslijn beschouwd, had ze geringe betekenis. Eens te meer stak men van overheidswege een helpende hand toe, zodat men mocht verwachten dat de eerstvolgende maanden terug verbetering zouden hebben gebracht.

De Omwenteling van 1830 kwam in dat opzicht een vreselijke streep door de rekening trekken. De zó krachtige en zó doelmatige impuls, die van regeringskringen was uitgegaan, werd afgebroken en het verlies van de Nederlandse koloniale markt stelde de Belgische katoennijverheid voor een ernstig probleem van afzet.

Het politieke verloop van de omwenteling bracht echter geen onmiddellijke breuk. De onzekere houding van koning WILLEM I tegenover de opstandelingen verhinderde het opblazen van alle bruggen tussen Noord en Zuid en in de Haagse regeringskringen bleef men nog lange tijd de hoop koesteren dat het tij zou keren. De Koning en zijn raadgevers hebben met het oog op die politieke ommekeer de katoennijverheid niet onmiddellijk aan haar lot overgelaten, ongetwijfeld ook, omdat of misschien zodat Gent — katoencentrum bij uitstek — de burcht van het orangisme bleef [26, blz. 120 e.v.; 37, blz. 14-15, blz. 19-20; 41].

In de jaren die volgden op de omwenteling kende de algemene ontwikkelingslijn een dieptepunt in 1831 en een hoogtepunt in 1833. De productie was tot op de drie vierden van die van 1830 gedaald, tenminste indien men een onuitgegeven verslag, opgesteld in 1836 door de Kamer van Koophandel van de stad Gent als betrouwbaar mag beschouwen. De heren van de handelskamer beweerden immers dat het aantal spillen te Gent van nagenoeg 300 000 voor de revolutie tot op 225 000 na de omwenteling waren verminderd [1/1].

Hoe het ook zij, de cijfers aangegeven door BRIAVOINNE tonen duidelijk aan dat van 1831 af de productie terug is gestegen. Weliswaar betreffen die cijfers alleen de in- en uitvoer,

maar zeker is dat deze in rechtstreekse verhouding staan met de productie. De ontwikkeling in die jaren blijkt duidelijk uit de hierna volgende tabel [22, blz. 379].

Het jaar 1834 wijst een nieuwe daling aan. De oorzaak, die onverwachts de opgaande lijn van de ontwikkeling in dat jaar heeft gebroken, moet in de allereerste plaats op Java worden gezocht. De invoer van Belgische katoenen stoffen in de Nederlandse kolonies was sedert 1831 weer in omvang toegenomen. Na een periode van weifelen en zoeken hadden de nijveraars ieder voor zich de ene goedkoper dan de andere de weg naar de Oost gevonden. Maar de vele bezwaren die verbonden waren aan de invoer op Java noopten weldra tot een doelmatiger inrichting van de export. In de loop van het jaar 1833 staken de katoenfabrikanten de hoofden bijeen en werd de meerderheid het uiteindelijk eens om met verenigde krachten de Javaanse markt en de buitenlandse afzet in het algemeen te bewerken.

Onder de leiding van Jean ROSSEEL, een van de meest vooraanstaande Gentse katoenfabrikanten, werd op 1 december 1833 een eerste voorbereidende vergadering gehouden. De 27ste van dezelfde maand had een tweede bijeenkomst plaats, waarin definitief tot het stichten van een vennootschap werd beslist [17]. Deze werd bij K.B. van 9 februari 1834 officieel opgericht onder de benaming „Société de l'industrie cotonnière ayant pour objet l'exportation des produits de l'industrie cotonnière belge" [5/1; 30, blz. 18]. Het kapitaal werd op 3 000 000 F vastgesteld, verdeeld over 3 000 aandelen ten bedrage van 1 000 F elk. Deelhebbers in de vennootschap mochten alleen de Belgische katoenfabrikanten zijn. De maatschappij zou de uitvoer op zich nemen van de producten van haar aandeelhouders in verhouding tot hun aandelen; en zou 90 % van de waarde van de te exporteren goederen onmiddellijk bij de levering voorschieten. Op aandringen van de regering stelde de Société générale een bedrag van 350 000 F renteloos ter beschikking van de maatschappij [20]. Bij K.B. van 12 april 1834 werd dit bedrag ten andere door de regering integraal aan de bank teruggestort. De bedoeling was dat voornoemde som het eventuele verlies zou dekken, dat mogelijk kon voortspruiten uit de expedities.

TABEL I. — ONTWIKKELING VAN DE IN- EN UITVOER

Invoer in kg

	1831	1832	1833	1834	1835	1836	1837	1838
Niet getwijnd, niet geverfd garen	396	4 091	8 265	19 343	10 834	3 504	9 427	16 764
Getwijnd, geverfd garen	48 928	42 149	121 688	61 832	33 053	35 075	26 992	41 316
Witte katoenen stoffen	68 695	260 389	205 403	134 668	124 022	140 379	114 179	122 445
Bedrukte katoenen stoffen	129 782	327 391	363 441	298 077	275 980	315 954	281 776	308 195
Totaal	247.801	634 020	698 797	513 920	443 889	494 912	432 374	488 720

Uitvoer in kg

	1831	1832	1833	1834	1835	1836	1837	1838
Niet getwijnd, niet geverfd garen	42 366	26 664	34 568	40 717	113 121	81 499	47 188	32 857
Getwijnd, geverfd garen	36 404	26 326	43 315	47 941	19 718	35 119	21 994	24 901
Witte katoenen stoffen	423 606	348 947	611 133	627 153	386 331	162 961	188 777	142 226
Bedrukte katoenen stoffen	28 371	240 776	395 039	212 936	242 640	315 349	308 121	293 139
Totaal	530 747	642 713	1 084 055	928 747	761 810	594 928	566 080	493 123

Frans CLAES uit Gent werd tot voorzitter van de maatschappij verkozen. Onder de belangrijkste aandeelhouders kwamen voor: de Gentse firma's A. VOORTMAN met 201 aandelen, Felix DE HEMPTINNE met 200, VAN AKEN en DE BAST eveneens met 200, ROSSEEL en Cie met 190, Charles ALEXIS met 120 en verder LOUSBERGS-THERRY, Christoffel VAN LOO en POELMAN HAMELINCK elk met 100 aandelen. Had Gent wellicht het leeuwenaandeel in de maatschappij ook in andere Belgische steden werd ingetekend: o.m. door de bekende katoenfabrikant Frederik BASSE te Brussel, SCHUMACHER eveneens te Brussel en Frans VAN ZANTVOORDE te Kortrijk [7/2]. Anderen zelfs te Gent, bleven tegen de Société de l'industrie cotonnière gekant en weigerden toe te treden ofschoon ze naderhand protesteerden tegen het feit dat ze voor verzendingen door bemiddeling van de maatschappij uitgesloten waren [28, blz. 119-121].

Het denkbeeld dat ten grondslag lag aan deze maatschappij was noch zeer oorspronkelijk, noch nieuw. Men kan inderdaad in de Société de l'industrie cotonnière een aanpassing zien aan de nieuwe toestanden van de economische politiek destijds door de Nederlandse Handelmaatschappij gevoerd. Weliswaar werd meer dan vroeger verband gelegd tussen de aandeelhouders en de begunstigden, maar de grondgedachte bleef het verschaffen van contanten aan de industrie en het bevorderen van haar afzet. De nieuwe maatschappij was gekenmerkt door dezelfde vermenging van uitvoerhandel met kredietverlening, vermenging die zo typerend was voor de Nederlandsche Handelmaatschappij. Ze was terzelfdertijd een stilzwijgende, maar overtuigde hulde aan de werking van haar Noord-Nederlandse voorgangster. Evenals deze laatste zou ook de nieuwe maatschappij de uitvoer op krachtige wijze in de hand werken.

Een schrijven uit Gent van 11 december 1834, verschenen in het *Algemeen Handelsblad van Amsterdam* op 16 december daaropvolgende getuigde dat: ... het bedrag der verzendingen door die Heren sedert de oprichting der Maatschappij van Katoenspinners nijverheid gedaan beloopt F 1 700 000 [12]. Indien hiermee franken en niet florijnen worden bedoeld, dan komt dit bedrag vrijwel overeen met de cijfers aangegeven in een rapport van de minister van Buiten- en Binnenlandse Zaken

aan de Koning, waar men het volgende leest: ... L'on voit en effet que tandis que la Société n'évalue qu'à F 1 433 000 la somme totale des exportations à Java, cette valeur a été établie en douane à fl. 836 000 soit en F environ 1 770 000 [7/1].

Deze cijfers blijken te slaan op de periode gaande van 1 april 1834, datum waarop de maatschappij met haar expedities een aanvang maakte, tot 17 november daaropvolgende, dag waarop alhier uit de Nederlandse kolonies een zeer slechte tijding werd vernomen, of tenminste officieel bevestigd. Dit bericht had betrekking op de verhoging van de invoerrechten op Java. Inderdaad, met het oog op de bescherming van de pas ontloken industrie was op 1 juli 1834 van Noord-Nederlandse zijde op Java een besluit uitgevaardigd, waarbij de invoerrechten in de Nederlandse kolonies voor wollen- en katoenenstoffen herkomstig uit landen die niet in vriendschappelijke betrekkingen met Nederland stonden, 50 à 70% van de waarde gebracht. Hiermede werd in de eerste plaats België bedoeld, en werd met deze kordate maatregel meteen de nekslag gegeven aan de Belgische invoerhandel op Java [18]. De Société de l'industrie cotonnière was niet alleen gedwongen van alle verdere expedities naar de Nederlandse kolonies af te zien, maar bovendien betekende de nieuwe tolregeling een verlies van bijna 465 000 F op de inmiddels gedane verzendingen [7/1].

Er kon vanzelfsprekend geen sprake zijn dit belangrijke bedrag door inkrimping van de winstmarge te compenseren, daar de winst van de Belgische industriëlen ongetwijfeld geringer was dan de vermeerdering van de tolrechten.

De Société de l'industrie cotonnière drong bij de Belgische regering aan om door subsidiëring of tenminste door het toekennen van premies bij de uitvoer de gevolgen van de tolvermeerdering te verzwakken. De Belgische regering kon echter op dat voorstel niet ingaan. Wel was men van hogerhand bereid — en hiervoor kwam zelfs koning LEOPOLD I persoonlijk tussen — om op de reeds gedane verzendingen een vergoeding toe te kennen en aldus het verlies te compenseren, maar voor de toekomst bleven de Nederlandse kolonies praktisch gesloten [7/3]. De oprichting van een mechanische katoenindustrie in Noord-Nederland zelf, was een reden te meer voor de regering

in Den Haag om geen toegevingen aan de Belgische katoennijverheid in overweging te nemen [21, blz. 34 e.v.].

Om zich beter rekenschap te geven van de omvang van de crisis, die de katoennijverheid bij het afsluiten van de Nederlandse koloniale markt teisterde, liet de minister van Binnenlandse Zaken, op suggestie van de Kamer van Volksvertegenwoordigers, de stedelijke overheid tot een nauwkeurige telling overgaan. De bedoeling was de nodige gegevens bijeen te brengen, die onontbeerlijk werden geacht om de katoenindustrie doelmatig te kunnen ondersteunen. Aldus werden te Gent — nog steeds het katoencentrum bij uitstek — in april 1835 in het geheel 246 630 spillen geteld; daarvan waren op dat ogenblik 54 894 spillen buiten bedrijf. Van de 54 894 spillen behoorden meer dan de helft, hetzij 28 200 spillen aan 5 ondernemingen, die het werk volledig hadden stilgelegd, zodat in het algemeen gesproken de fabrieken in werking ongeveer 87 % van de spillen in bedrijf hadden kunnen houden. Voor de beoordeling van de totale achteruitgang van de nijverheid moeten echter ook de volledig stilgelegde bedrijven meegerekend worden en komt men tot de bevinding dat de teruggang meer dan een vierde bedroeg. Vergeleken met de toestand vóór de Belgische Omwenteling, toen circa 300 000 spillen in werking waren, betekende dat zelfs ruim een derde van het geheel [11].

De pogingen om tenminste de binnenlandse markt aan de eigen katoenindustrie voor te behouden door het uitvaardigen van een invoerverbod voor vreemde katoenproducten werden al evenmin met succes bekroond. Ondanks de vinnige debatten,die daarover in de Kamer werden gevoerd, kwamen uiteindelijk de tegenstanders van het protectionisme — mede onder invloed van het veldwinnende economisch liberalisme — zegevierend uit de strijd [15/2; 42].

Dit alles bracht met zich mee dat onvermijdelijk en onverwijld naar nieuwe afzetmogelijkheden moest worden uitgezien. De Société de l'industrie cotonnière speelde daarbij een niet te onderschatten rol. Het afsluiten van de Javaanse markt zette haar aan in Zuid-Amerika en in Turkije nieuwe afzetmogelijkheden te zoeken. Doch de prospectie werd zonder grondige voorbereiding uitgevoerd, zodat het de indruk geeft dat te dikwijls

verkenningen werden ondernomen zonder voldoende kans of waarborg voor welslagen [40, blz. 69-70]. Ook van de kant van de fabrikanten zelf werden fouten gemaakt, in die zin dat ze meenden hun stock te kunnen liquideren en bij voorkeur goederen zonden, die tot dan toe onverkoopbaar waren gebleken [7/4].

Nog herhaaldelijk drong de Société de l'industrie cotonnière op subsidiëring bij de regering aan, maar tenslotte liep het verlies zó hoog op dat bij het verstrijken van de statutaire termijn van vijf jaar tot de liquidatie werd besloten. Volgens een verslag uitgebracht tegenover de minister bedroeg het totale verlies van de maatschappij ruim 50 % [7/4].

Inmiddels waren ook andere maatschappijen bemiddelend opgetreden voor de katoenfabrikanten in hun betrekkingen met de overzeese gebieden. In de eerste plaats de Banque de l'industrie, opgericht te Antwerpen bij K.B. van 20 juni 1838, met een kapitaal van 10 000 000 F, waarvan de helft werd onderschreven, maar niet volledig gestort [5, 16, 25, blz. 23].

Onder de mede- ondertekenaars van de stichtingsakte komen voor: Adrien SAPORTAS, handelaar te Antwerpen, en Salomon GOLDSCHMIDT, als beheerder-afgevaardigde van de Bank L.R. Bischoffsheim te Antwerpen. Bij de stichting werd de raad van beheer als volgt samengesteld: directeur, de voormelde Adrien SAPORTAS; beheerders: Guillaume VERBIST, bankier; Paul DONNET, rentenier; Pierre-Joseph-Charles VAN GEND, eigenaar, en Jules LEJEUNE, handelaar, allen uit Antwerpen; als commissarissen: de bekende industrieel John COCKERILL uit Luik; Pierre DAVID uit Stavelot; de bankiers HENNEKINNE-BRIARD uit Bergen en Edouard NEYT uit Gent, en de zakenman François VAN DER ELST, uit Brussel.

De bedoeling was bij de export niet alleen bemiddelend op te treden voor wat de bankverrichtingen betrof, voorschotten te verlenen op gedeponeerde of geëxporteerde goederen, maar bovendien om expedities op zich te nemen voor rekening van derden.

Op 24 oktober kwam tussen minister DE THEUX en de Banque de l'Industrie een overeenkomst tot stand, waarbij de laatste de verplichting op zich nam de Belgische textielnijverheid ter hulp

te komen, die op dat ogenblik in volle crisis verkeerde. Die hulp bestond hierin dat de bank zich belastte — mits vergoeding — met de uitvoer van katoenenstoffen en laken voor een totale waarde van 2 000 000 F. Een deel van de stoffen moest genomen worden uit de bestaande stocks van de fabrikanten, een ander deel moest op staal vervaardigd worden, aangepast aan de smaak van de buitenlandse verbruikers (1) [23, blz. 198-199].

Schepen werden uitgereed voor de Verenigde Staten, Mexico, Brazilië en de Philippijnen, maar de expedities vielen faliekant uit. Dit blijkt reeds uit het jaarverslag van de Kamer van Koophandel van Gent voor het jaar 1841, waar zij het heeft over:

Le résultat onéreux d'une partie des expéditions opérées en 1840 par l'entremise d'une société d'Anvers et la prévision de pertes plus grandes encore sur les opérations non réalisées... [1/2].

Vooruitzichten, die maar al te zeer bewaarheid werden. Ook in haar jaarverslag van 1842 kwam dezelfde Kamer van Koophandel op de zaak terug en wel in de volgende bewoordingen:

Les résultats des exportations opérées par l'entremise de la Banque de l'Industrie d'Anvers ont été malheureusement plus désastreux qu'on ne s'y attendait, d'ailleurs la mauvaise foi de la maison Edouard STRYBOS, consul de Belgique à Vera Cruz (Mexique) n'a pas peu contribué à produire ces sinistres. D'autres expéditions faites depuis trois ans à Manille, par l'entremise de la Banque industrielle d'Anvers sont encore à réaliser, sans que l'on puisse concevoir les causes de ce retard ... [1/3].

In 1846 zag de bank van alle verdere operaties af. De liquidatie bleef jarenlang voortslepen; in 1871 werd aan de aandeelhouders 20 %, in 1872, 25 % en in 1873, 15 % toegewezen. Pas in 1883 werd de liquidatie definitief gesloten [25, blz. 23; 30, blz. 36].

(1) Wij danken ten zeerste Juffr. LAUREYSSENS en de H. HANNES, aspiranten van het Nationaal Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek, voor de inlichtingen, die ze ons in deze hebben verstrekt.

De andere maatschappij, die enkele maanden na de Banque de l'Industrie eveneens te Antwerpen opgericht werd, onderging een gelijkaardig lot. Bedoeld wordt de Société de Commerce d'Anvers, die op 31 juli 1838 werd gesticht met het doel handel op de kolonies te drijven. Deze maatschappij werd in zekere zin gepatroneerd en gepropageerd door de Nationale Bank van België, en was wellicht als tegenwicht bedoeld voor de Banque de l'Industrie. Een bewijs daarvan vindt men reeds in het feit dat de stichtingsakte werd verleden voor notaris Xavier-Antoine GHEYSSENS en zijn ambtsgenoot in het bijhuis zelf van de Nationale Bank van België, Lange Gasthuisstraat te Antwerpen. Drie van de vijf mede-ondertekenaars van de stichtingsakte waren bovendien beheerders van de Nationale Bank te weten: Pierre-Jean VAN DE WIEL, Jean-Baptiste DONNET en Prosper-Jacques TERWAGNE. Alle drie werden naderhand opgenomen in de beheerraad van de nieuwe maatschappij, naast de handelaars Jacques-Frédéric PASCAL, die voorzitter werd en Albain SOLVYNS MOSSELMAN [15/3].

Het kapitaal van de maatschappij was op 12 000 000 F vastgesteld, maar toelating werd haar verleend met haar activiteit van wal te steken, zodra vijfduizend aandelen ten bedrage van 1 000 F elk waren onderschreven.

Doel en werking werden uiteengezet in volgende bewoordingen:

> Le but de la société est de favoriser le développement du commerce et de l'industrie, de procurer des facilités et des débouchés avantageux aux produits industriels et agricoles de la Belgique, en faisant des avances sur toutes marchandises fabriquées ou autres et en se chargeant des expéditions et des retours au plus grand avantage de ses commettants; de prendre des intérêts dans les expéditions soit d'exportation, soit d'importation; et enfin de faire toutes opérations de marchandises et d'armement qu'elle jugera favorables et opportunes en s'interdisant cependant toutes spéculations en fonds publics pour son compte ... la société se mettra en rapports avec les échelles du Levant, les Etats-Unis, les Antilles, la Côte-Ferme, l'Amérique méridionale, l'océan Pacifique, les Indes Orientales et toutes autres contrées où les produits et fabricats belges pourront se placer avantageusement... [15/3, art. 4-5].

De transacties van de nieuwe maatschappij golden dus van meet af aan niet uitsluitend katoenproducten, maar alle koopwaren herkomstig van of geschikt voor overzeese gebieden.

De operaties concentreerden zich vooral op Manilla, Singapore, Rio de la Plata en Batavia en bereikten tijdens het kortstondige bestaan van de maatschappij een zakencijfer van nagenoeg 15 000 000 F. De boekjaren 1840 en 1841 sloten met een klein batig saldo van 190 922,60 F. De balans van het jaar 1842 daarentegen werd afgesloten met een aanzienlijk verlies, dat niet minder dan 355 416,68 F beliep. De verliespost werd nog verzwaard met een som van 200 000 F die van het kapitaal werd afgenomen om de interestcoupons van de aandeelhouders voor dat jaar te kunnen uitbetalen. Als voornaamste oorzaak van het grote verlies, dat de Société de Commerce d'Anvers in dat jaar kwam te lijden, wordt aangegeven de vrij plotse en aanzienlijke prijsdaling van de koloniale goederen in het algemeen [6/1].

De ongelukkige operaties hadden voor gevolg dat tal van aandeelhouders zich uit de maatschappij terugtrokken; en daar voor het jaar 1843 geen betere resultaten werden verwacht, besloot de meerderheid van de overgebleven actionairs, op 24 juni van dat jaar in buitengewone vergadering bijeengeroepen, tot de ontbinding en de liquidatie van de maatschappij [6/2].

De pijnlijke ervaringen, die de katoenfabrikanten hadden opgedaan, zowel met de expedities van de Société de l'Industrie cotonnière, als met deze van de Banque de l'Industrie en de Société de Commerce d'Anvers, waren oorzaak dat ze zich voortaan uiterst gereserveerd toonden voor transacties overzee. De verliezen, die ze hadden opgelopen met expedities naar de kolonies waren immers nog hoger gestegen, dan men op het eerste zicht zou denken. Inderdaad, opdat hun weefsels aftrek zouden vinden in de overzeese gebieden, hadden zij ze volledig aan de exotische smaak moeten aanpassen, niet alleen wat patroon en kleur, maar zelfs wat de breedte van de stof en de manier van weven betrof. Dit betekende voor de nijveraars een omstellen van hun drukprocédé's, het vervaardigen van nieuwe platen of cylinders en het aanwenden van nieuwe kleuren; dit betekende bovendien — en dat was veel erger — dat de fabri-

kanten zich nieuwe getouwen en kammen voor de gewenste breedte der stoffen hadden moeten aanschaffen. Al deze onkosten waren vruchteloos gebleven en waren slechts de verliespost komen verzwaren.

Het is dan ook niet te verwonderen dat de katoenfabrikanten zich uiterst terughoudend toonden om nog aan expedities overzee deel te nemen.

De Koning en de centrale regering daarentegen bleven hun geloof in de overzeese expansiemogelijkheden van de katoenindustrie bewaren. Al waren ze niet geneigd daarvoor een officieel of semi-officieel organisme in het leven te roepen — wat strijdig ware geweest met de liberale opvattingen in zake economie, die toen aan de orde van de dag waren — toch trachtten ze door het uitzenden van regeringsagenten, het opstellen van uitvoerige rapporten, en het toesturen van stalen de aandacht van de katoenfabrikanten op de nieuwe afzetmogelijkheden te vestigen en spraken hiervoor in de eerste plaats de Kamers van Koophandel aan [1/4; 24, blz. 33 e.v.]. Zij werden in hun opzet gesteund door de Société générale, die in 1849 aan haar filiale te Antwerpen opdracht gaf voor het verstrekken van crediet-faciliteiten bij de export [4; 40, blz. 73-74].

De Belgische regering was van oordeel dat de crisis ontstaan tussen China en Engeland en die zich verder ontwikkelde in de beruchte opiumoorlog, onverwijld ten nutte moest worden gemaakt om Belgische producten, inzonderlijk wollen- en katoenenweefsels, ingang te doen vinden in het onmetelijke Chinese rijk [44, blz. 394-396].

Het initiatief ging uit van onze gezant in Engeland Sylvain VAN DE WEYER. Inderdaad, op 14 oktober 1839 schreef hij aan de minister van Buiten- en Binnenlandse Zaken als volgt:

> ... On s'étonne ici (et j'exprime l'opinion d'hommes qui ont un coup d'œil commercial exercé) que la Belgique ne cherche pas à profiter de la crise qui ferme en ce moment le commerce de la Chine aux négociants anglais [2/1].

Per zelfde post liet hij aan de minister reeds de eerste stalen geworden en stelde voor deze — indien gewenst — door andere

te laten volgen. De minister ging onmiddellijk op het voorstel in en gaf bovendien aan J. LANNOY, consul-generaal van België, te Manilla opdracht inlichtingen in te winnen en een gedetailleerd rapport op te stellen over de handelsbetrekkingen met het Gele Rijk. Ook de bekende BLONDEEL VAN CUELEBROECK, Belgisch consul generaal te Alexandrië, en een van onze meest markante diplomatische agenten, gelastte hij met een gelijkaardige opdracht [31, blz. 18-19; 29, blz. 44 e.v.]. De stalen zond hij verder door aan de Kamers van Koophandel, maar de reacties van deze laatsten waren eerder ontnuchterend.

Toch ging de minister — hierin gerugsteund door koning LEOPOLD I — verder door op de ingeslagen weg en zond van 1841 af MOXHET, Belgisch consul te Singapore, op informatiereis in de Zuid-Chinese steden [31, blz. 22-23].

Een tegenvoorstel uitgaande van industriëlen uit Gent om de fabrikant COUVREUR VAN MALDEGHEM als permanent handelsagent in het Oosten aan te stellen, vond bij de regering geen bijval. Een dergelijke agent werd immers overbodig geacht gezien België in de vreemde over consuls beschikte om de gewenste inlichtingen aan te brengen. Wel werd COUVREUR VAN MALDEGHEM in maart 1844 naar Engeland gezonden, niet als permanent handelsagent, maar wel met de zeer speciale opdracht de betrekkingen tussen Groot-Brittannië en de Chinese havens te onderzoeken [31, blz. 29-30].

Inmiddels waren, na het afsluiten van de Vrede van Nankin op 24 augustus 1842, waarbij China noodgedwongen haar rijk openstelde voor de Westerse mogendheden, door België onderhandelingen gevoerd om ook voor ons land handelsvoordelen te verkrijgen. De moeizame besprekingen van onze consul-generaal, J. LANNOY, werden in juli 1845 met succes bekroond, in die zin dat België dezelfde handelsvoorwaarden zou genieten als deze toegekend aan de meest begunstigde naties [31, blz. 37-38; 44, blz. 405-406].

Deze voordelen ten spijt schijnen onze katoenfabrikanten weinig of geen enthousiasme te hebben opgebracht om met China betrekkingen aan te knopen, te meer daar korte tijd nadien de spanning tussen China en de Westerse mogendheden terug

toenam en nieuwe militaire operaties de economische betrekkingen kwamen bemoeilijken.

In het voorjaar van 1858 achtte baron DE VRIÈRE, onze toenmalige minister van Buitenlandse Zaken, de toestand in zoverre opgeklaard, dat de oude handelsprojecten terug ter hand konden worden genomen. Hij trachtte opnieuw onze fabrikanten te overtuigen om enkele experimenten te wagen. Zo schreef hij op 6 maart 1858 aan de Kamer van Koophandel van Gent:

L'immense population chinoise offre sans doute un vaste débouché, vu que le peuple porte partout des blouses et de larges pantalons, bleu foncé en étoffe de coton assez grosse... mais les Américains ont la matière première et exportent trois millions de balles de coton par année. Les Russes en envoient aussi en grande quantité en échange de thé qui leur est apporté par des caravanes. Le seul point sur lequel nous aurions l'avantage ce serait le bon marché de la main-d'œuvre. Il me paraît utile en tout cas que les fabricants de votre circonscription aient connaissance de ces renseignements, ils apprécieront s'y il a pour leurs produits quelque chance réelle de placement en Chine [1/6].

Maar weer kwam geen positieve reactie. Ook niet op 15 juni 1864 toen dezelfde Kamer van Koophandel aan de gouverneur van Oost-Vlaanderen ontwijkend antwoordt: „... nos manufactures sont en état de produire la plupart de ces tissus si le commerce leur en fait la demande", m.a.w. de fabrikanten voelden er niets voor om zelf het initiatief te nemen, noch om het risico te dragen [2/20] !

Met Afrika zag het er in de eerste helft van de 19de eeuw naar uit dat betere resultaten zouden worden bereikt. Talrijk zijn de pogingen geweest om er vaste voet aan wal te krijgen, steeds gestimuleerd of gesteund door de Koning, die echter niet altijd werd gevolgd door de ministerraad [29, 32].

Van de dertiger jaren af werden handelsoperaties naar Algerië en de Westkust van Afrika uitgereed [32]. Gentse handelaars zouden de eersten zijn geweest om er een factorij op te richten; Antwerpen zou pas later zijn gevolgd met een gelijkaardig project [1/5].

Hoe het ook zij, Abraham COHEN, een zakenman van Joodse afkomst en toen te Antwerpen verblijvend, was er in geslaagd aan zijn handelsbetrekkingen met de Westkust van Afrika een min of meer bestendig karakter te geven. Hij was het ten andere, die in een rapport aan de Koning de aandacht vestigde op het gebied van de Rio Nuñez en de mogelijkheid die er voor de Belgen bestond om er een kolonie op te richten [32, blz. 142]. Hij was in drukke zakenrelatie met de Gentse handelaar Jean DE COSTER, die staatsgelden toebedeeld kreeg voor de uitvoer van katoenproducten naar Afrika (2).

Inderdaad, toen in 1846 de bekende crisis in aantocht was en weldra sociale onrust onder de werklieden veroorzaakte, nam de regering het op zich gelden voor te schieten om de afzet van katoenproducten naar het buitenland aan te wakkeren [13, blz. 653; 34]. De belangrijkste en misschien wel de enige Gentse exporteur, die hiervoor staatsgelden toegewezen kreeg, was de voornoemde Jean DE COSTER. Hij voerde in hoofdzaak uit naar de Westkust van Afrika, maar werd hierbij praktisch geruïneerd [1/10].

Voor de expansie van de katoennijverheid was de actie van de regering in dat opzicht zonder groot belang. Het was er haar in de eerste plaats om te doen geld te verschaffen aan de fabrikanten, die aldus hun arbeiders aan het werk konden houden en op die manier mogelijke wanordelijkheden konden voorkomen [13, blz. 1193-1194].

In 1848 bereikte de uitvoer naar de Westkust van Afrika een waarde van 315 000 F en liep in 1849 op tot 819 000 F. De exportgoederen bestonden vooral in katoenen- en linnenstoffen, buskruit, wapens, ijzerwaren en jenever. Vanaf 1850 was de teruggang ondanks enkele heropflakkeringen onloochenbaar, zoals blijkt uit de hierna volgende tabel:

(2) Wij danken hierbij de H. R. MASSINON voor bijkomende inlichtingen ons in deze verstrekt.

UITVOER NAAR SENEGAMBIE (3) [19, blz. 304 B-C]

Jaren	Waarde in F	Jaren	Waarde in F
1851	255 000	1856	1 000
1852	304 000	1857	158 000
1853	407 000	1858	3 000
1854	79 000	1859	36 000
1855	153 000	1860	60 000

Hierover ten zeerste verontrust had de minister van Buitenlandse Zaken op 19 januari 1860 een rondschrijven gestuurd aan de provinciegouverneurs om de oorzaken van de achteruitgang na te gaan. Deze kwam hem des te meer onbegrijpelijk voor daar nog in 1858 met het stamhoofd van de Nalous in het gebied van de Rio Nuñez, evenals met de jonge republiek Liberia een overeenkomst afgesloten werd [1/8; 32, blz. 143 e.v.].

Uit het antwoord van de Kamer van Koophandel van Gent blijkt dat de zware verliezen, die de expedities tot resultaat hadden, nieuwe verzendingen hadden verhinderd. Dit antwoord zal wel bevestigd zijn geworden door de handelskamers van de andere Belgische steden.

Van alle overzeese gebieden bleek Zuid-Amerika voor onze katoennijverheid nog veruit het belangrijkst te zijn. Misschien wel omdat hier reeds traditionele banden bestonden. Inderdaad, onder het Oud Regime werden jaarlijks van uit de Zuidelijke Nederlanden duizenden stukken lijnwaad of afgewerkte textielgoederen naar de Spaanse kolonies verzonden. In de eerste helft van de 19de eeuw was het katoen — dank zij voortdurende voorlichting — zich langzamerhand gaan substitueren aan het lijnwaad, te meer daar dit laatste niet opgewassen bleek tegen de Engelse en de Franse concurrentie [33, blz. 150 e.v.; 38, blz. 45-47 en blz. 73].

Verschillende Belgische firma's hadden er bijhuizen opgericht o.m. te Rio de Janeiro de firma's E. PESCHER en Cie, en SAPORTAS

(3) Sénégambie: gebied tussen Gorée en Sierra Leone.

en Cie; te Valparaiso het huis DE BOOM en VAN LANGENHOVE, en Jules GRISAR, SCHUCHARD en Cie [1/7].

In 1860 was deze handel reeds zo gestegen dat de verzendingen van katoenproducten naar Chili op de derde, naar Brazilië op de zesde en naar Rio de la Plata op de zevende plaats in rangorde van belangrijkheid kwamen te staan. De navolgende tabel geeft hiervan een duidelijk overzicht [19, blz. 151].

IN- EN UITVOER VAN KATOENWEEFSELS IN 1860

Landen	Invoer		Uitvoer	
	Hoeveelheden in kg	Waarde in F	Hoeveelheden in kg	Waarde in F
Nederland	1 563	23 253	1 122 224	6 939 878
Frankrijk	125 693	1 846 523	635 154	2 873 537
Chili	—	—	421 622	2 107 278
Engeland	102 348	1 405 681	282 834	1 253 347
Hanzesteden	—	—	192 504	1 182 880
Brazilië	—	—	93 340	556 723
Rio de la Plata	—	—	97 776	553 822
Ver. Staten	—	—	59 315	391 940
Zwitserland	7 062	77 917	84 193	346 672
Pruisen	98 386	1 205 476	13 340	73.496
Cuba	—	—	6 050	42 350
Oostenrijk	—	—	5 615	30 620
Turkije	—	—	3 132	21 924
Zweden en Noorwegen	—	—	2 514	17 598
Egypte	—	—	2 393	16 751
Gr. Hertogdom Luxemburg	108	1 608	318	1 113
Andere landen	—	—	11 650	59 283

Maar bovenstaande tabel leert ons nog veel meer. Ze toont aan dat Nederland voor de uitvoer van onze katoenproducten weer de eerste rang was gaan innemen. Dit was het gevolg van het afsluiten van een gunstig handelsverdrag op 29 juli 1846, hernieuwd op 21 september 1851, en waarbij o.m. de invoerrechten op Belgische katoenproducten in Nederland en haar kolonies aanmerkelijk werden gereduceerd [19, blz. 286, blz. 297-298].

Voor de export naar de andere nabuurlanden komt Frankrijk op de tweede en Engeland op de derde plaats. En, alhoewel het buiten het bestek van deze bijdrage valt om uit te weiden over onze betrekkingen met de omliggende landen, weze hier toch onderstreept, dat deze laatsten voor de overzeese expansie van de Belgische katoennijverheid in zover van belang waren, dat van daaruit een groot deel, zo niet het grootste deel van de geïmporteerde Belgische katoenproducten verder naar de kolonies werd verscheept. Het belang van deze onrechtstreekse handel mag zeker niet worden onderschat [19, blz. 304ww].

Tussen 1851 en 1860 steeg de uitvoer van Belgisch katoengaren van 104 032 kg tot 584 072 kg en vertoonde dus een stijging van 461,4 %; de export van Belgische katoenweefsels liep op van 1 267 995 kg tot 3 016 826 kg, wat een vermeerdering betekende van 137,9 %. De onderstaande tabel geeft ten andere een duidelijk beeld van de stijgende afzet van onze katoenproductie in het buitenland [19, blz. 148-150]:

UITVOER IN KG 1851 - 1860

	1851	1852	1853	1854	1855
Katoengaren	104 032	243 638	284 429	267 714	322 403
Katoenweefsels	1 267 995	1 681 008	1 986 328	2 041 967	1 689 415
Totaal	1 372 027	1 924 646	2 270 757	2 309 681	2 011 818
	1856	1857	1858	1859	1860
Katoengaren	262 186	354 778	295 979	371 386	584 072
Katoenweefsels	2 389 881	2 906 913	2 130 816	2 170 543	3 016 826
Totaal	2 652 067	3 261 691	2 426 795	2 541 929	3 600 898

De expansie van onze katoenindustrie hield gelijke tred met de expansie van onze export. Tussen 1846 en 1860 was het aantal

spillen in de katoenspinnerij gestegen van 360 000 tot 625 000 à 650 000. De invoer van katoenwol vermeerderde in dezelfde periode van circa 7 500 000 kg (1846) tot 15 378 209 kg (1860). Gent bleef nog steeds het centrum bij uitstek van de mechanische katoenspinnerij. Daarnaast waren in het arrondissement Nijvel in 1860 elf gelijkaardige ondernemingen gevestigd met in totaal ongeveer 65 000 spillen. Anderen waren in werking te Brussel en omgeving, te Brugge (een spinnerij, 10 000 spillen) en te Doornik (twee ondernemingen, 12 000 spillen); verder één te Temse (13 000 spillen), één te Kortrijk, één te Aalst, één te St-Denis-lez-Mons en één te 's-Gravenbrakel [19, blz. 148].

De mechanische katoenweverij was in 1860 nog bijna uitsluitend te Gent geconcentreerd, waar de fabrikanten zich hadden gespecialiseerd in het vervaardigen van calicots en grauw katoen. In 1856 was te Lokeren een fabriek opgericht met de bedoeling er fantasiestoffen, samengesteld uit katoen en wol te produceren: maar korte tijd nadien werd er eveneens overgeschakeld naar de productie van calicots. In 1860 waren in dit bedrijf 200 mechanische weefgetouwen opgesteld [19, blz. 149-150].

Alle andere katoenstoffen werden toen nog steeds met de hand geweven. Onder deze laatsten had de fabricage van stoffen, al dan niet samengesteld uit zuiver katoen en geschikt voor het vervaardigen van broeken, een buitengewone vlucht genomen. Vooral te Kortrijk, Moeskroen, Doornik, Brussel, St.-Niklaas, Ronse, Eeklo en Geraardsbergen was men zich met succes op deze productie gaan toeleggen [19, blz. 149].

De cotonetten, alhoewel enigszins minder in trek, werden in 1860 nog zowat overal in Vlaanderen vervaardigd: lange tijd waren ze de specialiteit van steden als St.-Niklaas en Lokeren. Maar ook te Gent, Dendermonde, Roeselare, en zelfs te Tienen en in het arrondissement Nijvel werden er geproduceerd. De Brusselse cotonetten waren vooral bekend voor hun kwaliteit; te Ronse daarentegen waren ze goedkoper, maar van mindere hoedanigheid. Ook werden er geweven te Oudenaarde, Leupegem, en Etikhove [19, blz. 149].

De katoendrukkerijen, thans volledig mechanisch uitgerust, waren geconcentreerd te Gent, te Brussel en in de omgeving van deze beide steden [19, blz. 150].

Het is begrijpelijk dat de kleine fabrikanten in de tweede rangssteden of in de kleinere agglomeraties zich niet inlieten met de export van hun productie, en zeker niet met de export overzee. Daarvoor traden groothandelaars als tussenpersonen op.

Maar merkwaardigerwijze was dat doorgaans ook niet het geval met de groot nijveraars. Na de ongelukkige expedities van de dertiger jaren waren ze al evenzeer teruggeschrokken voor verzendingen naar transatlantische gebieden.

Nog in 1860 moest de Kamer van Koophandel van Gent noodgedwongen erkennen dat nagenoeg geen fabrikanten zich met overzeese transacties inlieten. Deze laatsten gaven inderdaad meer dan eens aanleiding tot zware verliezen en in ieder geval ging er heel wat tijd overheen — minstens één jaar en soms veel meer — alvorens de exporteurs zekerheid kregen over de afloop van de operatie en terug in hun fondsen konden treden. Bovendien hadden de fabrikanten hun geld al te zeer nodig om het in hun bedrijven te investeren, zodat handelsoperaties op lange termijn in hun ogen beslist uit de boze waren (4) [1/11].

Indien onze productie overzee een stijgende afzet gevonden had, was dat in de eerste plaats te danken aan de Belgische groot-handelaars, die bij hun pogen werden voorgelicht door de regering en dikwijls van deze laatste ook daadwerkelijke steun genoten [1/10].

Vóór het losbranden van de Amerikaanse Secessieoorlog — die ook voor de katoennijverheid van ons land zulk een diepingrijpende betekenis had — zal nog eenmaal sprake zijn van de oprichting van een nieuwe compagnie voor handelsbetrekkingen met transatlantische gebieden. Het initiatief voor deze maatschappij, de Compagnie belge-américaine pour le développement du commerce direct avec le Sud des Etats-Unis ging evenwel niet uit noch van de Belgische Koning, noch van de

(4) De Kamer van Koophandel van Gent drukte zich als volgt uit: „... nos fabricants entièrement voués à l'amélioration de leurs moyens de production ne peuvent se livrer à d'affaires lointaines et y consacrer une partie des capitaux dont ils ont un emploi plus utile dans leurs usines."

Belgische regering, noch van Belgische onderdanen, maar kwam integendeel uit de vreemde [19, blz. 304ZZ, AAA].

Promotor van deze maatschappij was C.G. BAYLOR, Amerikaans consul in Engeland. Hij trad alhier op als woordvoerder van een groep Georgische planters, bekend onder de benaming Association des planteurs de Géorgie, en sprak in de herft van 1858 in de eerste plaats Antwerpse kapitalisten aan [2/2].

De voorstellen die hij deed in naam van de Association des planteurs de Georgie, bedroegen volgende punten:

1. Vestiging van een stapelmarkt voor katoen in België, meer bepaald te Antwerpen (5);
2. Organisatie van een tentoonstelling van Belgische nijverheidsproducten te New Orleans;
3. Oprichting van een rechtstreekse scheepvaartlijn met stoomboten tussen België en Louisiana.

Het is onbetwistbaar dat van de kant der Georgische planters achter deze voorstellen een politiek manœuvre schuil ging. De toestand tussen Noord en Zuid was toen reeds zeer gespannen en alleszins was bij het Zuiden de tendens aanwezig om zich los te maken van het Noorden. Economische onafhankelijkheid zou reeds een eerste stap in die richting betekenen. Daarom wenste het Zuiden de Noorderlingen uit te schakelen als tussenpersonen bij haar handelstransacties.

Voor het katoen en de tabak — voornaamste exportartikelen van het Zuiden — waren de Noord-Amerikanen steeds bemiddelend opgetreden, zowel voor het plaatsen van de orders, als voor de financiële regeling van de transacties. Voor het Zuiden kwam het er dus op aan rechtstreekse handelsbetrekkingen aan te knopen met West-Europa, waar het industrialisatieproces toen volledig op gang was en het Amerikaanse katoen als grondstof ten zeerste werd gegeerd. Wellicht voelden de Zuiderlingen zich niet opgewassen om zelf de gehele organisatie in handen te

(5) In werkelijkheid was de bedoeling van Antwerpen een stapelmarkt te maken voor de import van katoenwol en de export van katoenproducten; terwijl te Keulen de eigenlijke katoenmarkt zou worden gehouden (Zie de brief van C.G. BAYLOR d.d. 28 mei 1859).

nemen. Daarom trachtten ze voor hun project bijval te vinden hier te lande, dat wegens zijn centrale ligging ideaal bleek voor de oprichting van een stapelmarkt [2/12].

BAYLOR werd afgevaardigd voor het voeren van onderhandelingen. Hij legde vooral de nadruk op de oprichting van een stapelmarkt voor katoen en sprak slechts terloops over de tabak. Hij was er zich immers terdege van bewust dat de eerste in goede aarde zou vallen, terwijl voor de tweede ongetwijfeld minder interesse te verwachten was.

De oprichting van een rechtstreekse scheepvaartlijn tussen België en Louisiana vormde een onderdeel van het project en moest het technisch uivoerbaar maken. Terwijl men met het derde punt: de organisatie van een tentoonstelling van Belgische nijverheidsproducten te New Orleans geen andere bedoeling had dan de afzet te vermeerderen om aldus aan de schepen een retourvracht voor Amerika te bezorgen [2/8].

Merkwaardigerwijze kende de zending van BAYLOR te Antwerpen geen succes. In een verslag, die de Kamer van Koophandel van de Scheldestad bij de minister van Buitenlandse Zaken uitbracht, staafde ze haar afwijzende houding met de volgende argumenten:

> ... ce projet est dénué d'esprit pratique. Les planteurs américains qui peuvent facilement obtenir s'ils le désirent des avances sur leurs produits même avant la récolte, n'ont aucun intérêt d'établir un dépôt en Europe pour des denrées sur lesquelles non seulement ils obtiennent aisément des avances aux Etats-Unis, mais qu'ils n'ont pas de difficulté à vendre en fortes quantités contre espèces. C'est là un projet vague, une idée qui nous paraît peu sérieuse et qui dans le cas même où elle fût exécutable dans un avenir plus ou moins éloigné n'est pas suffisamment mûrie pour servir de base à une négociation qui puisse pratiquement aboutir [2/3].

Blijkbaar realiseerde de Kamer van Koophandel zich niet dat het project een politieke achtergrond had en de Amerikaanse planters wél een dwingende reden hadden voor de oprichting van een stapelmarkt in Europa.

Er zat nochtans waarheid in de opmerking van de Kamer van Koophandel dat BAYLOR tenslotte in eigen naam sprak en geen volmacht kon voorleggen van de Association des planteurs de Géorgie. Het risico was des te groter dat BAYLOR er inmiddels in geslaagd was te Brussel wél een aantal personen voor zijn zaak te winnen[2/2].

De minister stuurde zonder verwijl een rondschrijven aan de Belgische consuls in de Verenigde Staten om nadere inlichtingen over de persoon van BAYLOR in te winnen; deze eerste circulaire werd gevolgd door een tweede, waarin navraag werd gedaan over de Association des planteurs de Géorgie [24, 2/5].

Op de eerste vraag luidde het antwoord van onze consul-generaal te New York geruststellend; volgens hem was BAYLOR

... un homme personnellement estimable, mais sans aucune consistance de caractère, ni de position. On ne lui connaît d'autres moyens pécuniaires que son traitement de deux mille dollars comme consul à Manchester.

Het verslag van Joseph DEYNOODT, Belgisch consul te New Orleans, was daarentegen minder gunstig:

... M. BAYLOR qui autrefois était ici à la Nouvelle Orléans un commerçant de très peu de valeur, pour ne pas dire plus... [2/11].

Op de tweede vraag antwoordde Henri MALI, de reeds hoger genoemde consul-generaal van België te New York, dat de associatie geen enkel wettig karakter had, daar er geen contract voorhanden was. Het betrof een eenvoudige overeenkomst tussen planters, grote en kleine, die zich verenigd hadden met het doel hun belangen te verdedigen. De organisatie had weliswaar een ernstig karakter, met een bestuur in regel en een ernstige doelstelling, maar was niet gefundeerd op een wettige basis. Voorzitter van de organisatie was kolonel Howell COBB uit Perry in Georgië, een alom geëerde en zeer markante persoonlijkheid. Maar, concludeert MALI:

Ce n'est pas, je le répète, une société fondée sur un contrat obligatoire, avec un fonds social, des apports ou des promesses d'apports

sociaux. Si donc quelqu'un traitait au nom de cette société, il n'engagerait que lui même et ceux des planteurs dont il aurait la signature, il ne pourrait y avoir là que des responsabilités individuelles et rien de collectif... [2/6].

Ondertussen was men te Brussel bij de zaken niet blijven stilstaan. Op 27 april 1859 werd een permanent comité opgericht, dat bijna uitsluitend was samengesteld uit industriëlen, te weten: Julien BECQUET, Paul DE BAVAY, Michel CORR VAN DER MAEREN, Ferdinand VANDEVIN en REY senior. Verder maakte nog deel uit van het comité TOURNAY STEVENS, die als consulair rechter wordt aangeduid. Bovendien namen generaal FAIR, minister van de Verenigde Staten in België, BLONDEEL VAN CUELEBROECK en BOSCH SPENCER, respektief minister en oud-minister van België te Washington, alsmede C.G. BAYLOR zelf afgevaardigde van de katoenplanters, als waarnemers aan de vergadering van het comité deel [2/7].

De eerste maatregel, die zich opdrong, was meer vorm geven aan de plannen en het concreet uitwerken van de projecten.

De planter zouden te New Orleans over een eigen agent beschikken, die hun verbindingsman zou zijn met de Bank van Louisiana. Deze laatste zou tussenkomen én voor het verschepen van de goederen én voor de financiële regeling van de expedities. Maar voor de afhandeling van de transacties moest de Bank van Louisiana contact kunnen opnemen met een gelijkaardige instelling in ons land. Het kwam er op aan in België een bankinrichting te vinden, die bereid was alhier bemiddelend op te treden [2/8].

Daarom richtte C.G. BAYLOR een verzoek om medewerking tot de Société générale. Op 4 mei 1859 besliste de bestuursraad van de bank evenwel dat op dit voorstel niet zou worden ingegaan [2/9]. Maar eens te meer liet BAYLOR zich niet ontmoedigen en hernieuwde zijn aanvraag. Uiteindelijk slaagde hij erin de Société générale te overtuigen. Op 14 september daaropvolgende deelde ze hem de voorwaarden mede, waaronder ze haar medewerking zou verlenen [2/13].

Van meet af aan had het permanent comité te Brussel het plan opgevat om een proefexpeditie te wagen en een eerste

tentoonstelling te organiseren. Om de zakenlieden meer vertrouwen in te boezemen en hen tot deelneming aan te zetten, deed het comité beroep op de regering om steun [2/10; 2/15]. De minister van Buitenlandse Zaken bleek wel bereid de zaak te patroneren door het voeren van propaganda bij de Kamers van Koophandel of door het plaatsen van berichten in de *Moniteur*, maar weigerde geldelijke steun te verlenen (6) [2/18; 15/4].

Ondertussen was de maatschappij nog niet tot stand gekomen. Het vereiste aanvangskapitaal werd slechts met de grootste moeite bijeengebracht: in januari 1860 was er nog altijd maar voor circa 70 000 F onderschreven [1/9]. Tenslotte werd beslist in plaats van met 250 000 F van wal te steken, zoals voorzien, dit bedrag te herleiden tot 100 000 F, te meer daar The European and Southern direct trading Company te New Orleans de verbintenis had aangegaan in Amerika de nog niet onderschreven geprivilegieerde aandelen te plaatsen [2/14; 2/16].

Op 26 mei 1860 werd de stichtingsakte verleden vóór notaris François-Joseph PORTAELS te Antwerpen. Ze werd goedgekeurd bij K.B. van 19 juni daaropvolgende. Het kapitaal van de Compagnie belge-américaine pour le développement du commerce direct avec le Sud des Etats-Unis werd op 10 000 000 F vastgesteld, samengesteld uit 100 000 aandelen ten bedrage van 100 F, de geprivilegieerde aandelen niet meegerekend. Tot beheerders van de maatschappij werden aangesteld: Louis-Edouard-Barbier HANSSENS, Julien BECQUET, Michel CORR VAN DER MAEREN, Paul DE BAVAY en Ferdinand-Abdon MANILIUS allen industriëlen, de vier eerste te Brussel de laatste te Gent. Als commissarissen werden verkozen de nijveraars Charles DE RONGÉ en Ferdinand VANDEVIN uit Brussel, de handelaars Victor LYNEN uit Antwerpen, Alidor CLAEYS uit Gent en Daniël KRETZ uit Verviers, verder G. SABATIER uit Monceau-s.-Sambre en E. VANHOORICK uit Luik, die zich respektief volksvertegenwoordiger en gemeenteraadslid lieten noemen [15/6].

(6) Salvador MARHANGE, afdelingshoofd bij het ministerie van Buitenlandse Zaken, werd aangesteld als afgevaardigde van de regering bij het bestendige comité [15/5].

Op dat ogenblik was er in België nog altijd maar voor een bedrag van 80 500 F onderschrijven. Om het aanvangskapitaal van 100 000 F te bereiken hadden twee Amerikaanse firma's SEARING en Cie uit Mobile en Bell Camden uit New Orleans zich verbonden voor respektief 20 en 22 geprivilegieerde aandelen ten bedrage van 500 F per stuk waarmede het beginkapitaal op 101 500 F zou worden gebracht [15/6].

Uit de lijst van de aandeelhouders blijkt dat de bijval — in zover men althans van bijval kan gewagen — bij de industriëlen ditmaal vrij groot was. De katoenfabrikanten hadden er in de eerste plaats belang bij dat het plan zou slagen inzonderlijk met betrekking tot de oprichting van een stapelmarkt voor katoen te Antwerpen. Het was immers te verwachten dat door de rechtstreekse import de kostprijs van hun belangrijkste grondstof zou gaan dalen nu ze er niet langer meer toe gedwongen zouden zijn om zich te bevoorraden langs tussenpersonen om hetzij in Engeland, hetzij in Holland.

De nieuwe maatschappij toog onverwijld aan het werk om de laatste voorzorgsmaatregelen te treffen voor een eerste expeditie en voor een eerste tentoonstelling in Amerika die moest uitgroeien tot een grootse handelsfoor in de ware zin van het woord. Voor het vlotter verloop van de besprekingen kwam in de maand juni te Brussel een delegatie uit Amerika aan bestaande uit Howell COBB de reeds genoemde voorzitter van de plantersvereniging van Georgie en verder officiële vertegenwoordigers van de Staten Georgie en Alabama [2/17].

De eerste tentoonstelling van Belgische nijverheidsproducten zou doorgaan te Macon in Georgie en werd inderdaad geopend in de maand december 1860 [1/12]. Voor de maand maart 1861 werd een tweede gepland te New Orleans want het lag inderdaad in de bedoeling van de inrichters aan deze handelsfoor een ambulant karakter te geven. Maar de politieke omstandigheden namen zulk een ernstige wending dat de tweede tentoonstelling voor onbepaalde tijd moest worden uitgesteld [2/19].

Met de Compagnie belge-américaine was het ondertussen niet gunstig verlopen. Geen enkel aandeel noch in België noch in Amerika was sedert de stichting verkocht geworden; bovendien

waren de twee bovengenoemde Amerikaanse firma's voor de storting van de door hen onderschreven aandelen in gebreke gebleven.

De totale waarde van de koopwaren die met de eerste expeditie verzonden waren bereikte nauwelijks 200 000 F terwijl de consignaties van katoen dat de retourvracht zou uitmaken traag binnenkwamen en zeer gering bleven. Ondanks de schoonste voorspiegelingen begroetten de Georgische planters het Amerikaanse-Belgische initiatief op een eerder koele wijze. Wél slaagde de compagnie erin voor de levering van wapens en munitie een belangrijk contract af te sluiten dat echter niet kon worden uitgevoerd door het losbranden van de oorlog en het blokkeren van de havens. Kortom het deficiet beliep voor de maatschappij 30 367,59 F, waardoor het reeds uiterst geringe aanvangskapitaal met 37,7 % werd gereduceerd [3/1].

Op 2 oktober 1861 besloten de aandeelhouders in algemene vergadering bijeengeroepen tot de ontbinding van de maatschappij. Deze werd bekrachtigd bij K.B. van 23 november daaropvolgende [3/2]. Aldus werd een einde gesteld aan een initiatief dat in gunstiger omstandigheden zeker goede resultaten zou hebben opgebracht. De geringe bijval in België en vooral de Secessieoorlog in Amerika waren oorzaak dat het project in de kiem werd gesmoord. Was met geduld en doorzettingsvermogen de eerste oorzaak nog te overwinnen geweest de laatste evenwel was fataal. Nochtans zijn de pogingen van de Compagnie belgeaméricaine niet helemaal vruchteloos geweest. Dertien jaar later in 1874 werd het project door de Belgische regering weer ter hand genomen; doch de geschiedenis van die nieuwe poging behoort niet meer tot de periode die hier behandeld werd [2/21].

De Amerikaanse Secessieoorlog betekent immers het einde van de tweede periode in de geschiedenis van de Belgische katoenindustrie. Deze oorlog had inderdaad voor de katoennijverheid ook in ons land de meest rampspoedige gevolgen [43 blz. 56-58]. De crisis die hij veroorzaakte was bij ons buitengewoon zwaar en deed terugdenken aan de depressie na het afsluiten van de Nederlandse koloniale markt toen het voortbestaan zelf van onze katoenindustrie in gevaar werd gebracht. De tweede

periode in de geschiedenis van de Belgische katoennijverheid die met de zware beproevingen uit de eerste jaren van onze onafhankelijkheid ingeluid wordt eindigde aldus ongeveer dertig jaar later met een nieuwe crisis.

Intussen had de katoenindustrie het proces van haar volle groei doorgemaakt. Op krachtdadige wijze heringericht had ze gelijke tred met de technische vooruitgang gehouden en haar handelsapparaat doeltreffend aan de gewijzigde toestand aangepast. De uitrusting waarover ze bij het uitbreken van de Amerikaanse burgeroorlog beschikte schonk haar de kracht om het hoofd te bieden aan de zware slag die haar thans trof. Het zou niet lang duren of ze zou zich opnieuw weten aan te passen en vastberaden de derde periode van haar geschiedenis ingaan.

1 december 1964.

BIBLIOGRAFIE

I. BRONNEN

A. Onuitgegeven

Brussel, Algemeen Rijksarchief

[1] *Kamer van Koophandel van Gent.*

1. nr 415. Verslag d.d. 24 december 1836.
2. nr 416. Jaarverslag van 1841.
3. nr 416. Jaarverslag van 1842.
4. nr 418. Brief van de minister d.d. 11 mei 1849.
5. nr 418. Brief van de handelskamer van Gent d.d. 9 november 1849.
6. nr 425. Brief van de minister d.d. 6 maart 1858.
7. nr 426. Brieven van J. Voortman en E. G(renier) resp. d.d. 21 januari en 1 februari 1859.
8. nr 426. Brief van de minister d.d. 19 januari 1860.
9. nr 426. Id., d.d. 24 januari 1860.

10. nr 426. Brief van E.G(RENIER) d.d. 26 januari 1860.
11. nr 426. Brief van de handelskamer van Gent, z.d. (1860).
12. nr 427. Brief van de minister d.d. 17 december 1861.

BRUSSEL, ARCHIEF VAN HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSE ZAKEN

[2] *Dossier nr 2.298. Katoenindustrie.*

1. Brief van Sylvain VAN DE WEYER d.d. 14 october 1839.
2. Brief van C.G. BAYLOR d.d. 29 december 1858.
3. Verslag van de handelskamer van Antwerpen d.d. 29 december 1858.
4. Brief van H. MALI d.d. 21 januari 1859.
5. Rondschrijven d.d. 25 maart 1859.
6. Brief van H. MALI d.d. 22 april 1859.
7. Comité pour le développement de nos relations avec les Etats Sud des Etats-Unis. Uittreksel uit de notulen van de zitting van 27 april 1859.
8. Rapport van E. BLONDEEL VAN CUELEBROECK d.d. 30 april 1859.
9. Société générale. Uittreksel uit de notulen van de directieraad, zitting van 4 mei 1859.
10. Brief van het Comité d.d. 6 mei 1859.
11. Brief van J. DEYNOODT d.d. 7 mei 1859.
12. Brief van G.O. GORTER, consul van België te Baltimore, d.d. 12 augustus 1859.
13. Société générale. Brief d.d. 14 september 1859, met bijlage.
14. Brief van Corr VAN DER MAEREN d.d. 28 april 1860.
15. *Id.*, d.d. 30 april 1860.
16. *Id.*, d.d. 2 mei 1860.
17. *Id.*, d.d. 4 juni 1860.
18. Brief van de minister d.d. 14 juni 1860.
19. Brief van A.-J NOBLOM, vice-consul van België te New Orleans d.d. 17 december 1860.
20. Brief van de handelskamer van Gent d.d. 15 juni 1864.
21. Rapport van Ernest VAN BRUYSSEL, consul-generaal van België te New Orleans, d.d. 28 juni 1874.

[3] Dossier nr 3.384. Société belge-américaine pour le développement du commerce direct avec le Sud des Etats-Unis.

1. Algemene vergadering van 2 oktober 1861. Rapport van de directieraad en rapport van de commissarissen.
2. K.B. van 23 november 1861.

[4] Dossier nr 3.587. Banque d'Anvers.
Mesure prise par la Banque d'Anvers. Ouverture des accréditifs directs dans les pays lointains (1849).

[5] Dossier nr 3.591. Banque de l'Industrie.
Overeenkomst van 24 october 1839.

[6] Dossier nr 3.606. Société de commerce d'Anvers.
1. Balans van 1842.
2. Note concernant la Société de commerce d'Anvers.

[7] Dossier nr 3.705. Société de l'industrie cotonnière ayant pour objet l'exportation des produits de l'industrie cotonnière belge.
1. Note sur la demande nouveau de subside au profit des indienneurs de Gand.
2. Vierde algemene vergadering d.d. 31 december 1836.
3. Verslag van de minister d.d. 8 maart 1837.
4. Verslag d.d. 28 december 1846.

GENT, RIJKSARCHIEF

[8] Hollands Fonds: nr A.452. Voorschotten, 1817-1830.

GENT, STADSARCHIEF

[9] Serie C. Akten van de regencieraad, reg. nr 37.

[10] Serie K 2/1, bundel G^{bis}. Statistiek betreffende de katoenindustrie te Gent, 1810-1813.

[11] Serie K 2/1, bundels MM en NN. *Id.*, 1835.

DEN HAAG, ALGEMEEN RIJKSARCHIEF

[12] Collectie Jean CHRETIEN baron Baud, nr 427. Brief van Palud d.d. 13 april 1835.

B. UITGEGEVEN

[13] *Annales parlementaires de Belgique.* Session législative de 1850-1851. Chambre des représentants.

[14] De l'emploi du Fonds de l'Industrie sous le gouvernement précédent. (Brussel, 1834. Herdruk Vilvoorde, 1854).

[15] *Le Moniteur belge.*

1. 1834, nr 42, 11 februari 1834.
2. 1835, nr 250 e.v., verslagen der Kamerdebatten van september 1835.
3. 1838, nrs 228-229, 16 en 17 augustus 1838.
4. 1859, nr 175, 24 juni 1859.
5. 1859, nr 202, 21 juli 1859.
6. 1860, nr 178, 26 juni 1860.

[16] *Pasinomie* ou Collection complète des lois, décrets, arrêtés et règlements généraux qui peuvent être invoqués en Belgique, mis en ordre par J.B. DUVERGIER, complétée pour la Belgique par J. PLAISANT (3e Reeks, dl. VIII, Brussel, 1838, 478).

[17] Rapport de la commission de l'industrie cotonnière à Gand à ses commettans (Gent, z.j. [1833]).

[18] *Staatsblad van Nederlandsch Indië.* Resolutie van den Gouverneur-Generaal ad interim in Rade van 1 juli 1834, 525-526.

[19] *Statistique générale de la Belgique.* Exposé de la situation du Royaume (Période décennale de 1851 à 1860) publié par le Ministre de l'Intérieur (Dl. VIII, Brussel, 1865).

[20] Statuts de la société anonyme établie à Gand sous la dénomination de Société de l'industrie cotonnière ayant pour objet l'exportation des produits de l'industrie cotonnière belge. (Gent z.j., 1834).

II. LITERATUUR

[21] BOOT, J.-A.-P.-G.: De Twentsche Katoennijverheid 1830-1873 (Rotterdam, 1935).

[22] BRIAVOINNE, N.: De l'industrie en Belgique. Causes de décadence et de prospérité. Sa situation actuelle (Dl. II, Brussel, 1839).

[23] CHLEPNER, B.-S.: La banque en Belgique. Etude historique et économique. Dl. I: Le marché financier avant 1850 (*Université libre de Bruxelles. Institut de Sociologie Solvay,* Brussel, 1926).

[24] —: Cent ans d'histoire sociale en Belgique (*Université libre de Bruxelles. Institut de Sociologie Solvay,* z.p. [Brussel], 1956).

[25] ——: Le marché financier belge depuis cent ans (Brussel, 1930).

[26] COLENBRANDER, H.-T.: De afscheiding van België (Amsterdam, 1936).

[27] DEMOULIN, R.: Guillaume Ier et la transformation économique des provinces belges (1815-1830). (*Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et de Lettres de l'Université de Liège,* LXXX, Luik-Parijs, 1938).

[28] DESTANBERG, D.: Gent sedert 1831. Voornaamste gebeurtenissen. Eerste reeks 1831-1840 (Gent, 1903).

[29] DUCHESNE, A.: A la recherche d'une colonie belge. Le consul Blondeel en Abyssinie (1840-1842). Contribution à l'histoire précoloniale de la Belgique (*Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut. Sectie voor Morele en Politieke Wetenschappen,* Verh. in-8°, historische reeks, Boek XXX, afl. 3 en laatste, Brussel, 1953).

[30] FRÈRE, L.: Etude historique des sociétés anonymes belges (Dl. I, z.p., Brussel, z.j.).

[31] FROCHISSE, J.-M.: La Belgique et la Chine. Relations diplomatiques et économiques (1839-1909) (*Université catholique de Louvain. Ecole des Sciences politiques et sociales, 29,* Brussel, z.j., 1936).

[32] LECONTE, J.-R.: Les tentatives d'expansion coloniale sous le règne de Léopold 1er (*Zaïre,* Antwerpen, 1946).

[33] LEFÈVRE, J.: Etude sur le commerce de la Belgique avec l'Espagne au XVIII^e siècle (Académie royale de Belgique. Classe des Lettres, Mémoires in-8°, 2^e reeks, dl. XVI, Brussel, 1922).

[34] JACQUEMYNS, G.: Histoire de la crise économique des Flandres 1845-1850 (Académie royale de Belgique. Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques, Mémoires in-8°, dl. XXVI, afl. 1, Brussel, 1929).

[35] MANSVELT, W.-M.-F.: Geschiedenis der Nederlandsche Handel-Maatschappij (2 Dln, Haarlem, 1924-1926).

[36] NÈVE DE MÉVERGNIES, J.-E.: Gand sous le régime hollandais 1814-1830 (Gent, 1935).

[37] PIRENNE, H.: Histoire de Belgique (Dl. IV, Brussel, z.j. 1950-1952).

[38] SABBE, E.: Histoire de l'industrie linière en Belgique (Collection nationale, Brussel, 1945).

[39] SIMON, A.: Léopold I^er (Notre Passé, Brussel, z.j. 1962).

[40] Le centenaire de la Société générale de Belgique 1822-1922 (Z.p., z.j., Brussel, 1922).

[41] STENGERS, J.: Sentiment national, sentiment orangiste et sentiment français à l'aube de notre indépendance (*Belgisch Tijdschrift voor Filologie en Geschiedenis,* dl. XXXVIII, 1950, 993-1029).

[42] SUETENS, M.: Histoire de la politique commerciale de la Belgique depuis 1830 jusqu'à nos jours (Brussel, 1955).

[43] VARLEZ, L.: Les salaires dans l'industrie gantoise. I. Industrie cotonnière (Royaume de Belgique. Ministère de l'industrie et du travail. Office du travail, Brussel, 1901).

[44] WEI, L.: L'origine des rapports entre la Belgique et la Chine, 1842-1845 (*Belgisch Tijdschrift voor Filologie en Geschiedenis,* dl. XXXVII, n° 2, Brussel, 1959, 394-407).

E. Vandewoude. — L'échec de la tentative de colonisation belge aux Nouvelles-Hébrides (1861) *

Il existe dans les archives du Palais royal de Bruxelles un dossier relatif à l'essai de colonisation belge dans quelques îles de l'Océan Pacifique en 1861 (1). Il contient la correspondance échangée entre le Palais royal d'une part et les personnes qui ont directement collaboré à cette entreprise: des minutes de Jules VAN PRAET (ministre de la Maison du Roi), des originaux de la main de J.-A. MICHEL et de F. ELOIN (commissaires du Roi), de J.-Ch. BYRNE (négociant anglo-australien), de G. BECKX (consul de Belgique à Melbourne). Il va sans dire que la présence de ces pièces dans le dossier est tout à fait normale.

Il est par contre curieux d'y trouver également des lettres originales, émanant du Palais royal: lettres adressées à BYRNE par VAN PRAET, par le major A. GOFFINET (secrétaire de la Maison de Duc de Brabant) et par le capitaine BRIALMONT; une correspondance échangée entre MICHEL, ELOIN et BECKX d'une part et des hommes d'affaires australiens d'autre part; des actes d'association conclus entre BYRNE et un Belge, F. DE LA HAULT.

Archivistiquement, ces pièces n'auraient pas dû se trouver parmi les documents conservés au Palais royal. L'explication de cette anomalie est toutefois assez simple. Comme nous le verrons plus loin, le consul BECKX est parvenu à récupérer des mains de BYRNE, à Melbourne, les pièces relatives à ce projet

---

* Note établie dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire (*Bull. I.R.C.B.*, 1952, 1 064-1 066) et présentée à la séance du 4 novembre 1964 de ladite Commission en vue du *Mémorial 1965* (*Bull. ARSOM*, 1963, fasc. 4, p. 268).

(1) Ce dossier est intitulé: *Projet de colonisation en Océanie (îles Salomon, Hébrides, Fidji) 1861. Affaire* BYRNE.

Les documents cités dans cet article, sans indication du dépôt de conservation, sont ceux qui se trouvent dans le dossier précité.

de colonisation. Il les transmit aux commissaires du Roi, qui à leur tour, les déposèrent entre les mains de VAN PRAET (2).

L'histoire de cet essai de colonisation a été traitée par E. MICHEL (3). Cet auteur esquisse brièvement l'origine de cette affaire et donne ensuite un aperçu assez détaillé des nombreuses difficultés qu'eurent à affronter les agents de Léopold I, dès leur arrivée sur le sol australien ainsi que le récit de leur voyage d'exploration aux îles mêmes.

Il semble cependant que certains aspects de cette entreprise n'aient pas été abordés dans cette étude et que d'autres aient été insuffisamment soulignés: la première initiative DE LA HAULT-BYRNE, l'intervention du Roi et du Duc de Brabant, le sens des instructions du Roi, les antécédents de BYRNE, les différentes démarches faites à Melbourne et à Sidney pour tenter de réaliser le projet; le rôle joué par BECKX et par DE LA HAULT, l'associé de BYRNE; les projets du Duc de Brabant relatifs aux îles Fidji.

Le dossier précité, et en particulier les documents originaux cédés par BYRNE à BECKX, fournissent précisément des données à ce sujet.

L'homme qui joua le rôle le plus spectaculaire dans l'affaire des Nouvelles-Hébrides fut sans aucun doute Joseph-Charles BYRNE.

Ce sujet britannique, qui aurait quitté l'Angleterre après une faillite (4), conclut vers 1846 un arrangement avec le Gouvernement de Londres: il obtint une concession immobilière dans la colonie de Natal (Afrique du Sud), avec obligation de la lotir et de fournir des terres à des colons. Le but de cet accord

(2) Ces pièces furent transmises à VAN PRAET par lettres datées Ostende 8.9.1862 et Bruxelles 6.12.1862. A chaque lettre est joint un relevé sommaire. A cette occasion les commissaires envoyèrent également « deux carnets aux armes royales » et firent savoir qu'ils tenaient à la disposition de VAN PRAET une collection d'objets destinée au Roi.

(3) La tentative de colonisation belge aux Nouvelles-Hébrides et aux îles Fidji et Salomon (Mission MICHEL-ELOIN, 1861) (in: *Bulletin des séances de l'Institut royal colonial belge,* XIX, 1948, 1, p. 138-159).

(4) ELOIN à (J. DEVAUX?), Melbourne 22.5.1861, copie. — ELOIN le savait par ouï-dire mais ne semble pas avoir contrôlé la véracité de cette assertion.

était de favoriser l'immigration dans ce territoire, auquel l'Angleterre commençait à s'intéresser tout particulièrement (5).

BYRNE s'établit ensuite à Ballaarat (6), centre des mines d'or du même nom dans la colonie de Victoria (Australie), comme marchand (*storekeeper*) et semble y avoir acquis plusieurs habitations. Il fut déclaré en faillite en octobre 1854. Nous savons peu de choses de cette affaire, qui apparaît comme très confuse. BYRNE désintéressa progressivement ses créanciers durant les cinq ou six années suivantes; vers 1860, il semble qu'il ait remboursé environ un quart de ses dettes; en 1861, au moment où MICHEL et ELOIN firent prendre des renseignements à son sujet à Melbourne, il n'avait pas encore réclamé le certificat d'usage délivré par le Tribunal de Commerce à toute faillite légalement liquidée (7).

Il réapparut en 1858 et se fit passer pour propriétaire à Sydney. A ce moment il résidait à Paris (8), où il avait entamé des négociations avec le Gouvernement français au sujet d'un projet de colonisation à la Nouvelle-Calédonie (9). Le contenu exact des propositions faites par BYRNE et par son associé BROWN n'est pas connu. Le projet des deux Anglo-Australiens fut rejeté (10), mais ils obtinrent à la place une concession de terres dans cette île, en vertu d'une convention conclue avec l'amiral HAMELIN, secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies, le 16 février 1858 (11).

De quoi s'agissait-il exactement ?

---

(5) La Colonie de Natal, article paru dans *L'Etoile belge* du 10.12.1860. — L'immigration dans la colonie progressa rapidement pendant les années 1848, 1849 et 1850.

(6) Comté de Greenville, Etat de Victoria.

(7) MICHEL et ELOIN à VAN PRAET, Melbourne 25.4.1861, original. — On peut supposer que les renseignements sur la faillite BYRNE ont été pris par BECKX à la demande des commissaires du Roi. Le dossier de la faillite au Tribunal de Commerce de Melbourne renseignait un passif de 17523-1-5 livres sterling et un actif de 13876-3-11 livres st. L'on trouve dans *The Herald* et dans *Argus*, journaux paraissant à Melbourne, des données relatives à cette faillite.

(8) Chez Guillaume-Henry SMITH, 11, rue des Filles-Saint-Thomas.

(9) Devenue possession française en septembre 1853, la Nouvelle-Calédonie fut placée sous les ordres du gouverneur des Etablissements français de l'Océanie; elle devint une colonie distincte par décret du 14.7.1860.

(10) ELOIN à (J. DEVAUX?), Melbourne 22.5.1861, copie.

(11) Le *Moniteur de la Flotte*, Lloyd Français, Organe des intérêts politiques, maritimes et commerciaux de la France et des Colonies du 11.4.1858, p. 1 (partie officielle).

Il fut accordé à BROWN et BYRNE une superficie de 40 000 hectares moyennant versement, endéans les neuf mois qui suivirent la notification de la convention, d'une caution de 250 000 francs; cette somme serait acquise à l'Etat si, au bout de cinq années, toutes les conditions imposées n'étaient pas remplies.

Ces conditions étaient *grosso modo* les suivantes:

BROWN et BYRNE s'engageaient à introduire à leurs frais et à établir sur l'étendue de leur concession mille immigrants adultes et libres, dont un tiers au moins devait être de race blanche, le reste se composant d'Hindous, Chinois, Polynésiens, etc.; les immigrants seraient entretenus en attendant leur établissement; chaque colon de race blanche recevrait un lot de 20 hectares de bonnes terres pour lequel un agent du Gouvernement français délivrerait un titre de propriété; la propriété d'un lot ferait retour à l'Etat s'il cessait d'être occupé pendant un an; les immigrants asiatiques seraient traités conformément aux règlements en vigueur à l'île de la Réunion, les autres immigrants de couleur conformément aux règlements élaborés par les autorités locales; à l'expiration de leur engagement, les immigrants de couleur auraient le droit soit de réclamer leur rapatriement (aux frais de BROWN et de BYRNE), soit un lot de huit hectares de terres.

Si toutes les clauses de la première concession étaient accomplies, BROWN et BYRNE auraient la faculté de réclamer une seconde concession de la même étendue que la première et aux mêmes conditions, sauf que cette fois la moitié des immigrants devait être de nationalité française ou allemande. Après cinq années, les terres occupées par les immigrants et les terres attribuées à BROWN et BYRNE seraient soumises à une redevance annuelle de 75 centimes par hectare. L'Etat se réservait entre autres le littoral et les mines.

Tel fut, dans ses grandes lignes, l'accord intervenu entre les deux Anglo-Australiens d'une part et le Gouvernement français d'autre part. Cet accord fut ratifié par décret de l'Empereur du 17 février 1861 (12).

---

(12) Le *Moniteur de la Flotte* du 11.4.1858, p. 1. — Cette concession, qui devait être autant que possible d'un seul tenant, s'étendait d'un littoral à l'autre à l'ouest de la ligne de communication entre la baie de Kanala et Saint-Vincent.

Cette concession fait penser à celle que BYRNE obtint environ douze ans plus tôt à la colonie de Natal. Si nous en avons traité plus ou moins en détail, c'est parce que cet accord semble avoir nettement inspiré celui qui advint le 14 janvier 1861 entre BYRNE et Jules VAN PRAET, ministre de la Maison du Roi.

Si nous pouvons en croire CLOQUET, consul général de Belgique en Australie, BYRNE s'efforça en vain d'obtenir la collaboration d'hommes d'affaires pour réunir les capitaux nécessaires à l'entreprise et retourna en Europe (13).

Y eut-il un début d'exécution du contrat de 1858 ? Probablement, mais le résultat fut insignifiant. Lorsqu'en août 1861, MICHEL et ELOIN visitèrent la Nouvelle-Calédonie, ils constatèrent que la colonie, administrée par des militaires, avait fait peu de progrès depuis la prise de possession en 1853 et ils apprirent qu'on estimait à 12 le nombre de colons qui étaient occupés à créer à grand-peine des établissements agricoles peu étendus (14).

Début octobre 1860, BYRNE se trouvait à Bruxelles (15), ce qui semble confirmer les dires de CLOQUET au sujet de son retour en Europe. Il y était en rapport avec DE LA HAULT.

Frédéric DE LA HAULT, originaire d'une famille anversoise, avait été envoyé comme vice-consul à Séville en février 1850. Le 14 mai de l'année suivante, il fut nommé attaché de légation. Il prétendit être l'objet d'une « incessante hostilité » au Ministère des Affaires étrangères et démissionna de ses fonctions le 5 mars 1861 (16). Il avait des relations dans le monde du commerce et dans les milieux de la presse.

C'est avec DE LA HAULT que BYRNE s'associa le 8 octobre. Les contractants voulaient

(13) CLOQUET à BECKX, Sidney 29.4.1861, original.

(14) MICHEL et ELOIN à VAN PRAET, Port-de-France, Nouvelle-Calédonie 26.8.1861, original. — Selon une lettre d'ELOIN à (J. DEVAUX?), datée Melbourne 22.5.1861, copie, le Consul de France à Melbourne avait déclaré être convaincu que le délai de cinq ans, accordé à BYRNE, passerait sans que celui-ci ait pu mettre la main à l'œuvre.

(15) 1, rue de Vienne.

(16) Archives du Ministère des Affaires étrangères (=AE), dossier PERS. 169 Frédéric DE LA HAULT.

... réunir les moyens nécessaires à la fondation d'une colonie belge dans une ou plusieurs îles de l'Océan Pacifique et spécialement (de) provoquer à cette fin la constitution d'une compagnie belge,

et s'engageaient à partager entre eux, par moitié « tous les bénéfices, soit en actions, en parts de capital, en lots de terres, en cessions ou en tous autres profits et avantages, sans distinction » qui résulteraient pour eux de cette entreprise. Ils s'interdisaient de traiter séparément en Belgique aucune affaire de colonisation dans l'océan Pacifique (17).

BYRNE et DE LA HAULT envisageaient donc la création d'une colonie, gérée par une compagnie belge. Quant au territoire où cette colonie devait se réaliser, les indications étaient plutôt vagues: des îles dans l'Océan Pacifique.

Dans leur conception, la colonie devait être créée sous la protection du Gouvernement belge. Aussi, DE LA HAULT adressa-t-il, également le 8 octobre, une lettre au Ministre des Affaires étrangères, accompagnée d'une *Note sur l'établissement d'une colonie belge dans l'océan Pacifique* (18). Il informa le Ministre de son accord avec BYRNE, dont il soulignait l'expérience dans le domaine de la colonisation, et exposa ses vues sur la façon de réaliser le projet.

Selon DE LA HAULT, le Gouvernement belge devait autoriser quelques personnes, sous leur propre responsabilité mais sous la protection du pavillon belge, à négocier avec des chefs indigènes et à acquérir ainsi une ou plusieurs îles dans l'océan Pacifique; une fois le territoire acquis, celui-ci serait partagé, par moitié, entre l'Etat belge et la compagnie tant en ce qui concerne les terres que les produits du sous-sol. La compagnie serait habilitée à introduire des colons blancs et des travailleurs (de couleur) libres et à leur attribuer des terres; chacun aurait la faculté

(17) Acte d'association sur papier timbré. L'exemplaire muni de la signature de F. DE LA HAULT était en possession de BYRNE, qui le céda avec d'autres papiers à BECKX. De son côté, DE LA HAULT possédait l'exemplaire signé par BYRNE.

(18) La lettre de F. DE LA HAULT au Ministre des Affaires étrangères et la note y annexée datent du 8.10.1860. Voir: E. MICHEL: La tentative de colonisation belge aux Nouvelles-Hébrides, p. 139-140.

d'acquérir une superficie de 500 acres (19); 100 acres seraient accordées gratuitement à tout chef de famille blanc décidé à s'établir définitivement dans le pays; les travailleurs de couleur seraient traités selon les règlements en vigueur pour les coolies dans l'île Maurice. Après une occupation d'au moins deux cents personnes, le Gouvernement belge désignerait des fonctionnaires compétents pour assumer l'administration de la colonie. L'établissement d'un corps d'immigrants belges ou allemands déterminerait la création d'une « ville » dans le port qui serait jugé le plus convenable. La compagnie aurait le droit d'exploiter toutes les mines découvertes par elle sur ses terres.

Dans sa note, DE LA HAULT fit valoir que l'océan Pacifique était « la seule région où l'on puisse acquérir ces dépôts et ces colonies sans avoir à craindre de froisser les droits antérieurement fondés des autres Etats » et fit remarquer que la France possédait déjà la Nouvelle-Calédonie et que l'Angleterre s'apprêtait à occuper les îles Fidji (20). Le climat salubre de ces îles, leur situation sur une route maritime fréquentée, leur sol fertile propice à la culture de la canne à sucre, du café et de différents autres produits des tropiques, l'existence de vastes gisements de cuivre, la possibilité de trouver sur place une main-d'œuvre peu coûteuse, étaient autant de raisons pour tenter l'entreprise.

On remarquera certains points communs entre la proposition DE LA HAULT (inspirée par BYRNE) et l'accord du 16 février 1858: protection de l'Etat, octroi d'une concession immobilière en vue de la distribution de terres à des immigrants, introduction de colons. Mais, par contre, DE LA HAULT demandait pour la compagnie l'exploitation des richesses minières alors qu'à la Nouvelle-Calédonie, cette exploitation était réservée à l'Etat.

Le baron DE VRIÈRE, ministre des Affaires étrangères répondit le 16 octobre par un refus: d'après lui, la Belgique n'avait pas de raisons sérieuses de créer des stations si lointaines situées sur une route maritime que ses bateaux ne fréquentaient pour ainsi dire pas (21).

---

(19) L'acre en Australie (4,840 yards carrés) = 0,404671 hectare. Voir: rapport de S. MORHANGE au Ministre des Affaires étrangères, Sidney 20.9.1863 (*Recueil consulaire,* 1864, p. 2).

(20) Nous traitons dans un autre paragraphe des projects du Duc de Brabant concernant les îles Fidji.

(21) E. MICHEL, *op. cit.,* p. 140-141.

Pour DE LA HAULT, ce fut une grande déception. Il ne manqua d'ailleurs pas de faire part de ses sentiments au Ministre. Le refus du baron DE VRIÈRE semble avoir amené l'attaché de légation à démissionner de ses fonctions (22).

DE LA HAULT ne s'était pas contenté d'écrire au Ministre des Affaires étrangères. Il envoya le 10 octobre une copie de la *Note sur l'établissement d'une colonie belge dans l'océan Pacifique* au Duc de Brabant et, dans la lettre qui l'accompagnait, il se déclarait disposé à chercher immédiatement les moyens nécessaires à la réalisation du projet, si le Gouvernement voulait accorder sa protection à l'entreprise (23).

Le Duc de Brabant ne repoussa pas la proposition. Tout en étant sceptique quant à la réalisation du projet en Belgique (24), il fit demander de plus amples renseignements à ce sujet:

> Ce projet est très bien et fort réalisable dans tout autre pays que le nôtre. Il faudrait tâcher de savoir quelles sont les Iles dont ce M(onsieur) voudrait s'occuper et quelles sont leurs dimensions ? On pourrait établir là-bas un magnifique pénitencier (25).

L'idée de créer une colonie pénitentiaire n'est pas étonnante. Elle était à cette époque étroitement liée à celle de la colonisation en général: la déportation de criminels et l'emploi du travail forcé devaient permettre à d'autres compatriotes plus nombreux de mener une existence honorable et indépendante. La France envisagea au même moment la déportation de criminels à la

---

(22) DE LA HAULT à DE VRIÈRE, Bruxelles 5.3.1861, original (AE dossier PERS 169). — Dans cette lettre, DE LA HAULT rappelle au Ministre les idées d'expansion outre-mer, défendues par le Duc de Brabant.

(23) Original.

(24) L'exemple suivant est typique à ce sujet. Il s'agit d'une note du Duc de Brabant à BRIALMONT, datée du 8.11.1861: « J'ai eu un engagement assez sérieux avec le Ministre des Finances. M. FRÈRE-ORBAN soutient que les colonies américaines fondées par les Anglais et d'autres nations, ont été fondées librement sans aucune intervention du Gouvernement. Même assertion pour l'Australie. J'ai répondu qu'il y avait ignorance et erreur. » (P. CROKAERT: BRIALMONT, Eloge et Mémoires, Bruxelles, 1925, p. 417).

BRIALMONT avait fait allusion, dans une lettre à BYRNE, à l'opposition de FRÈRE-ORBAN à toute tentative de colonisation, entreprise avec l'appui du Gouvernement.

(25) Note marginale du Duc de Brabant sur la lettre de F. DE LA HAULT du 10.10.1860.

Nouvelle-Calédonie (26) et la Grande-Bretagne nourrissait des projets semblables pour d'autres îles en Océanie. En Belgique, l'idée fut préconisée quelques années plus tard par le lieutenant WALTON et par l'inspecteur-général des prisons, STEVENS (27).

Nous ignorons si le Duc de Brabant répondit à la lettre de F. DE LA HAULT. Mais, chose curieuse, à partir de ce moment, l'attaché de légation passa à l'arrière-plan pour faire place à son associé, BYRNE. Ce fut ce dernier qui entra en relations avec le Palais royal, plus précisément avec le Duc de Brabant.

On peut se poser la question de savoir comment, par quelle voie, cet étranger eut ses entrées à la Maison du prince LÉOPOLD. Nous croyons avancer ici le nom du capitaine BRIALMONT, partisan de l'expansion outre-mer et collaborateur du Duc de Brabant avec qui BYRNE était en étroite relation, si l'on peut en juger d'après la correspondance échangée entre ces deux hommes.

Le prince LÉOPOLD reçut BYRNE en audience le 19 et le 28 novembre (28).

Le Duc de Brabant suggéra-t-il à l'Anglo-Australien d'intéresser le Roi à ses projets? Probablement, puisque BYRNE adressa le 1er décembre en son nom et au nom de ses associés à LÉOPOLD Ier

---

(26) Le premier envoi de condamnés au nombre de 250 arriva à la Nouvelle-Calédonie en mai 1864 et forma le noyau du pénitencier de l'île de Nou; depuis le nombre des criminels expatriés augmenta assez rapidement. Voir: *La Grande Encyclopédie,* XXV, Paris s.d., p. 94-95 sub vo Nouvelle-Calédonie. — L. ARCHIMBAUD: Les Etablissements français du Pacifique austral. Nouvelle-Calédonie et dépendances, archipel des Nouvelles-Hébrides, archipel Wallis et Futuna (Paris, Exposition coloniale internationale, 1931, p. 25-26).

(27) Voir F. WALTON: Projet de création d'une colonie pénitentiaire aux Nouvelles-Hébrides (Polynésie) (Bruxelles, 1868, 30 p.).

En 1877 STEVENS, inspecteur général des Prisons (en disponibilité) étudia « le pour et le contre d'une colonie pénitentiaire en Afrique » dans un manuscrit intitulé: « Le patronage des condamnés adultes et des jeunes libérés. Mémoire dédié à S.M. le Roi. » Voir à ce sujet: A. ROEYKENS, Léopold II et l'Afrique 1855-1880. (Mémoires in-8° de l'Académie royale des Sciences coloniales. Nouvelle série, XIV, 2. Bruxelles 1958, p. 54-55).

(28) A. GOFFINET à BYRNE, 18 et 27.11.1860, originaux.

C'est probablement en rapport avec les propositions BYRNE que GOFFINET consulta Jules LE JEUNE, avocat à la Cour de Cassation au sujet de la responsabilité de l'actionnaire non actif d'une société en commandite (par lettre du 23.12.1860). Le texte exact de la réponse de LE JEUNE n'est pas connu. Voir: L. LE FÈBVE DE VIVY: Documents d'histoire précoloniale belge (1861-1865). Les idées coloniales de Léopold duc de Brabant (Mémoires in-8° de l'Académie royale des Sciences coloniales, Classe des Sciences morales et politiques, Nouvelle série, VII, 1, Bruxelles 1955, p. 11-12).

une lettre, dans laquelle il proposa la création, par une compagnie d'un « comptoir et d'un établissement de colonisation » dans une île de l'océan Pacifique, sous la protection du pavillon belge; la compagnie s'efforçerait de favoriser l'immigration de colons (29). La proposition que BYRNE adressa au Roi est à peu près identique à celle que DE LA HAULT fit au Duc de Brabant quelques semaines auparavant.

Jules DEVAUX, secrétaire du Roi, transmit confidentiellement le projet BYRNE à LAMBERMONT, secrétaire général des Affaires étrangères.

BYRNE, très pressé et craignant que l'une ou l'autre indiscrétion ne vienne divulguer le projet, pria le Cabinet du Roi de prendre rapidement une décision. Aussi voyons-nous Jules VAN PRAET insister le 13 décembre auprès de LAMBERMONT pour que celui-ci reçoive BYRNE et le présente ensuite au Ministre, car, fit remarquer VAN PRAET « le Roi désire vivement que cette affaire soit examinée avec le désir de la voir arriver à une solution favorable » (30). Cela semble indiquer que le Roi souhaitait que le Gouvernement prête son concours au projet de colonisation dans les îles de l'océan Pacifique.

A partir de la seconde quinzaine de décembre, l'affaire fut traitée exclusivement au Palais royal.

Le 22 décembre, BYRNE fit au Roi une nouvelle proposition: envoyer en Australie un commissaire royal chargé de prendre possession du nouveau territoire au nom de LÉOPOLD I^er^ (31).

Le projet commençait à se préciser: la tentative se ferait sous la protection directe du Roi sans aucune intervention du Gouvernement belge. Pour la première fois, un nom fut avancé: l'archipel des Nouvelles-Hébrides.

---

(29) Note intitulée: *Emigration et colonisation. Aperçu des projets et des essais antérieurs au moment actuel,* mise à jour en février 1896 (AE dossier Colonisation Océanie. Divers pays d'Europe 2029-2036). Voir également: E. MICHEL, *op. cit.,* p. 141 ainsi que le Mémoire explicatif de la proposition d'établir une Colonie belge dans le groupe d'îles des Nouvelles-Hébrides, Bruxelles 1.12.1860 (Archives générales du Royaume, Papiers VAN DE WEYER, n° 66).

(30) VAN PRAET à (LAMBERMONT), 13.12.(1860), original (AE dossier Colonisation Océanie. Divers pays d'Europe, 2029-2036).

(31) E. MICHEL ne fait pas mention de la proposition du 22.12.1860.

Ces îles n'appartenaient à aucune nation. Elles avaient été visitées à des intervalles irréguliers par des marchands qui y cherchaient certains produits tropicaux et les exportaient surtout vers l'Asie. Des missionnaires presbytériens s'y étaient établis vers 1843 (32).

Le Roi accueillit favorablement les propositions faites par BYRNE le 1er et le 22 décembre et l'affaire fut rapidement mise au point au Cabinet du Roi. Un projet des conditions imposées par le Roi fut rédigé, auquel BYRNE apporta quelques modifications. Toujours aussi pressé, ce dernier insista le 3 janvier auprès de Jules VAN PRAET pour avoir une réponse définitive le lendemain (33).

Il obtint effectivement l'accord de principe du Roi le 4: il serait chargé d'une tentative de colonisation aux Nouvelles-Hébrides; un agent du Roi l'accompagnerait en Australie; LÉOPOLD Ier prendrait à sa charge les frais de voyage de cet agent — il s'agit de Jules-Achille MICHEL, lieutenant de vaisseau de la Marine belge (34); de son côté, BYRNE serait tenu à verser une caution (1 000 livres st.) (35).

---

(32) *La Grande Encyclopédie,* XXV. Paris s.d., p 111 *sub v°* Nouvelles Hébrides.

(33) « I take the liberty of enclosing my guarantee as agreed upon; and I also beg to send you a fair copy of the letter you proposed to give me, slightly altered, by the omission of some words, which made your draft rather too indefinite. You will remember that you were kind enough to suggest my making such alterations as I thought necessary. Herewith is your draft returned. I trust confidently according to your promise to receive your signed letter tomorrow, when I will wait upon you at 2 o'clock. » BYRNE à VAN PRAET, 3.1.1861, original.

(34) Né à Givet le 6.3.1831, MICHEL termina sa carrière dans la Marine belge avec le grade de capitaine de vaisseau. Il était également inspecteur général de la Marine. Il mourut à Saint-Gilles le 13.9.1911.

(35) « I have the honor to inform you, by the Kings' orders, that His Majesty has examined the proposals contained in your letter of the 22th December 1860, which relate to the appointment and sending out of a commissioner to proceed to Sidney and from thence to the Islands of the New Hebrides for the purpose of ascertaining the means of taking possession of the Islands of the New Hebrides in the Kings' name. The intention of His Majesty is consequently to appoint M. le capitaine MICHEL lieutenant de vaisseau, as a commissioner to accompany you in the undertaking of that voyage and that inquiry. It is also the intention of His Majesty to provide the abovesaid commissioner with the credit necessary to his journey's expenses, and I am directed to request that you should give caution to the amount of one thousand pounds st. which shall be repaid by you in case the undertaking succeeds. » (VAN PRAET à BYRNE, Bruxelles 4.1.1861, minute).

Le montant de cette caution fut porté le même jour respectivement à 2 000 et à 2 600 livres st. BYRNE marqua son accord sur le versement de cette somme, à son arrivée en Australie (36).

Le 8 janvier le Duc de Brabant lui accorda une troisième audience (37). L'on peut supposer que les conditions posées par le Roi firent l'objet de cet entretien.

Le 14 janvier, le Ministre de la Maison du Roi fit parvenir à BYRNE le texte définitif du contrat, ou plutôt des conditions sous lesquelles le Roi était disposé à protéger la colonisation des îles (38).

La lettre de VAN PRAET peut se résumer comme suit:

Le Roi charge des agents de se rendre aux Nouvelles-Hébrides, d'y conclure des traités avec les chefs indigènes et de prendre ainsi possession d'une ou de plusieurs îles;

Le Roi garantit à BYRNE et à ses associés la moitié des terres et mines du territoire acquis; de leur côté, BYRNE et ses associés ne peuvent prendre possession d'un territoire quelconque sans l'accord des commissaires;

Le Roi ne prend aucune responsabilité ni dans les engagements que BYRNE et ses associés pourraient souscrire avec d'autres personnnes ni dans leurs entreprises. Il refuse de leur accorder une aide militaire, maritime ou financière quelconque; BYRNE et ses associés ne pourront jamais réclamer au Roi des dommages-intérêts;

Afin de favoriser l'établissement de colons dans les îles, BYRNE et ses associés sont tenus d'attribuer, sur leur concession, des terres à des immigrants; 100 acres seront accordés gratuitement à chaque adulte de race blanche, introduit par eux, après une occupation effective de deux ans;

---

(36) « I hereby undertake on arrival in Sidney (New South Wales) to hand to His Majestys' Commissioners a bankers' undertaking to pay to His Majesty the sum of two thousand and six hundred pounds in case the Islands of the New Hebrides are occupied in His Majesty's name and the portion granted to me and my associates according to my proposals. » (Bruxelles 4.1.1861, signé BYRNE).

(37) A. GOFFINET à BYRNE, 8.1.1861, original.

(38) Original en anglais sur parchemin daté Bruxelles 14.1.1861 et signé VAN PRAET. Ce document a été cédé par BYRNE à BECKX. La minute est également conservée.

Les commissaires du Roi seront munis des pouvoirs nécessaires pour attribuer immédiatement à BYRNE et ses associés, après la prise de possession des îles et en acompte de la moitié accordée, les terres nécessaires à la colonisation et à d'autres buts;

Le Roi désire que BYRNE et ses associés prennent les arrangements nécessaires pour organiser le voyage des commissaires aux îles et leur retour en Australie et pour assurer leur sécurité pendant ce voyage;

BYRNE est tenu à communiquer aux commissaires le nom et la qualité de chacun de ses associés, la part que chacun d'eux a pris dans l'entreprise, un accord signé par chacun d'eux déclarant accepter toutes les conditions. Ceci fait, les commissaires examineront l'honorabilité et la solvabilité de chaque associé et accepteront ensuite ces personnes comme associés reconnus.

L'on retrouve dans ces conditions imposées par le Roi, les idées exposées par DE LA HAULT dans sa note du 8 octobre et, à travers celle-ci, les grandes lignes de l'accord que BROWN et BYRNE avaient conclu avec le Gouvernement français en 1858: concession immobilière, établissement de colons, création d'une compagnie.

Le Roi, et le Roi seul, accorda sa protection à l'entreprise. Aux commissaires chargés de la prise de possession du territoire, Il confia son propre pavillon (39). Cette protection n'était pas celle d'un Etat souverain. LÉOPOLD I^er^ intervenait ici moins en sa qualité de Roi des Belges qu'en son nom personnel. Il s'agissait d'une entreprise pour le compte particulier du Roi. Il est d'ailleurs à noter qu'aucune clause particulière n'était prévue dans le contrat en faveur des immigrants belges.

La lettre de VAN PRAET ne traite que de la partie du territoire qui serait cédée à BYRNE et ses associés. Quelles étaient les intentions du Roi quant à l'autre moitié du territoire ? Nous n'avons trouvé aucune donnée à ce sujet. Mais il est curieux de constater qu'à leur départ les commissaires du Roi emportaient également un pavillon belge (40). Ce pavillon devait-il servir à

(39) Voir plus loin.
(40) Voir plus loin.

signifier la prise de possession d'une partie du territoire au nom de la Belgique ? En réalité, aucune décision n'était prise à ce sujet au moment du départ des commissaires. Ceux-ci ne savaient rien de positif, si ce n'est que la question du drapeau serait définitivement réglée après leur retour en Belgique et la remise d'un rapport général sur leur mission.

BYRNE marqua son accord à la lettre de VAN PRAET (41). Il fut reçu en audience par le Roi et ensuite par le Duc de Brabant le 20 janvier (42). Il se trouvait encore à Bruxelles le 23 (43) et probablement encore le 24 mais s'embarqua à destination de l'Australie peu de temps après.

Il fut à plusieurs reprises question des associés de BYRNE. Qui étaient-ils en réalité ?

Il y a lieu de distinguer entre les associés belges et les associés australiens. De ces derniers, il sera question plus loin. Pour ce qui est des Belges, ils étaient deux ou trois.

Le premier — nous le connaissons déjà — était F. DE LA HAULT. Ayant été mis au courant — par BYRNE évidemment — des propositions faites le 1er et le 22 décembre ainsi que du contenu des lettres de VAN PRAET du 1er et du 14 janvier, DE LA HAULT conclut avec l'Anglo-Australien un nouveau contrat, le 19 janvier 1861. Celui-ci stipulait entre autres que

> ... tous les avantages résultant ou à résulter de cette acceptation et notamment la concession perpétuelle de la moitié des îles, terres et mines dont il sera pris possession, appartiennent exclusivement et par parts égales à Mons. J.C. BYRNE et à Mons. F. DE LA HAULT, seuls promoteurs de l'entreprise ainsi qu'ils se l'étaient proposés dans leur acte d'association du huit octobre mil huit cent soixante (44).

---

(41) BYRNE à VAN PRAET, Bruxelles 14.1.1861, original sur parchemin. Seules la formule de politesse et la signature sont de la main de BYRNE, le texte de la lettre a été rédigé au Palais royal.

(42) A. GOFFINET à BYRNE, Bruxelles 20.1.1861, original.

(43) Dans une lettre à VAN PRAET (Bruxelles, 23.1.1861), BYRNE s'engagea à garantir le traitement d'un des commissaires du Roi.

(44) Acte d'association signé F. DE LA HAULT. Cette pièce, qui était dans les mains de BYRNE, a été récupérée par BECKX.

Un autre acte d'association entre BYRNE et DE LA HAULT, daté également du 19.10.1861 autorisait l'Anglo-Australien à réduire, les cas échéant, à un tiers,

Nous n'avons trouvé aucune indication sur la somme que DE LA HAULT aurait confiée à BYRNE. L'attaché de légation se borna, plus tard, à affirmer qu'il avait fait des avances pécuniaires et qu'il était financièrement intéressé dans l'entreprise (45). Il confia ses intérêts en Australie à la firme WILKINSON Brothers & Company à Melbourne, et lui transmit un duplicata ou une copie de l'acte d'association du 19 janvier (46).

Du deuxième associé, le baron Oscar DE MESNIL DE VOLKRANGE, nous savons seulement qu'il avança à BYRNE la somme de 400 livres st. (47).

Le troisième était un certain BOUQUIÉ (48).

Indépendamment de l'accord intervenu le 14 janvier entre VAN PRAET et BYRNE, le Duc de Brabant fit parvenir, par l'intermédiaire de son secrétaire le major GOFFINET, quelques suggestions à l'Anglo-Australien. Ces suggestions n'ont aucun rapport direct avec le contrat précité mais se rapportent, d'une façon générale, au développement du commerce entre la Belgique et les colonies d'Australie et tendent également à une meilleure connaissance réciproque des deux pays au moyen de la presse:

1. — Il serait fort utile que quelques maisons de l'Australie envoyassent des jeunes gens fonder à Anvers des agences ou succursales.

---

au lieu de la moitié, les droits revenant aux deux contractants et de concéder par conséquent à la compagnie qui serait formée, les deux tiers restant, en compensation de ses apports en capital ou autrement. Cet exemplaire porte la signature de F. DE LA HAULT.

(45) DE LA HAULT à MICHEL et ELOIN, Bruxelles 26.9.1861, original.

(46) DE LA HAULT à MICHEL et ELOIN, 26.9.1861, original; DE LA HAULT à BECKX, 25.10.1861, copie. — Il s'agit de l'exemplaire portant la signature de BYRNE.

(47) DE LA HAULT à BECKX, Bruxelles 25.10.1861, copie. — Oscar DE MESNIL DE VOLKRANGE, nommé attaché de légation le 23-6.1857, exerça ses fonctions respectivement à Francfort et en Perse; nommé secrétaire de légation de seconde classe le 14.11.1858, il fut attaché à la légation de Belgique à Londres en février 1860 et rejoignit son poste en avril de cette année; en juin il obtint un congé de deux mois pour des raisons familiales; il retourna à Londres mais fut de nouveau absent de son poste pendant le premier trimestre de 1861; le 29 mars il fut invité de se rendre d'urgence à Londres, mais il réussit à remettre son départ jusque vers octobre (AE dossier PERS. 223 Oscar DE MESNIL).

(48) MICHEL et ELOIN à VAN PRAET, Melbourne 25.4.1861, original.

Il faudrait que ces agences ou succursales fussent désignées par des Australiens. Leur activité bien connue leur fera faire fortune.

2. — Le port d'Anvers pourrait devenir un excellent marché pour les laines de l'Australie, le cuivre, le café et le sucre des Nouvelles-Hébrides.

3. — Il serait bon que Monsieur BYRNE envoyât régulièrement au capitaine BRIALMONT des journaux et des nouvelles de l'Australie et des Hébrides. Cette correspondance serait imprimée par les journaux belges.

4. — Il serait utile que les cahiers de charges des adjudications de matériel pour les chemins de fer australiens fussent envoyés par M. BYRNE à son agent à Bruxelles avec ordre de les faire imprimer dans l'*Indépendance* et l'*Etoile belge* et de les envoyer au Directeur de Seraing et de la Société générale à Bruxelles.

5. — On doit aussi recommander à M. BYRNE de prendre quelques abonnements à l'*Indépendance* et à l'*Etoile belge* afin de faire connaître les journaux et notre pays en Australie, tout en lui conseillant de ne pas confier, pour le moment, à ces journaux le secret de l'entreprise qu'il va fonder. Il est important que ce secret soit gardé jusqu'au commencement de l'exécution de nos plans.

6. — Monsieur BYRNE pourrait en Australie faire imprimer dans les journaux des nouvelles de Belgique comme nous ferons ici imprimer des nouvelles d'Australie.

7. — Pour commencer, il vaudra mieux que Monsieur BYRNE corresponde avec le capitaine BRIALMONT au lieu d'écrire directement aux journaux belges. M. BRIALMONT se chargera de traduire et de faire imprimer cette correspondance. Monsieur BYRNE ferait donc connaître l'Australie à la Belgique, tandis que M. BRIALMONT ferait connaître la Belgique à l'Australie (49).

Si le Roi s'était mis d'accord avec BYRNE, il Lui restait à munir les commissaires des instructions nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Au début, un seul agent avait été prévu. Finalement, ils furent trois; le lieutenant de vaisseau MICHEL, l'ingénieur Félix ELOIN (50) et l'attaché de légation F. DE LA

(49) Annexe à la lettre de A. GOFFINET à BYRNE, Bruxelles 24.1.1861, original.
(50) Décédé à Bruxelles le 11.2.1888.

HAULT. Les trois commissaires seraient accompagnés d'un secrétaire: le baron DE MESNIL DE VOLKRANGE.

Les instructions aux commissaires datent du 15 janvier 1861 (51). Elles chargent les délégués du Roi: de se rendre à Sydney et ensuite aux îles, d'y traiter avec les chefs indigènes, de prendre possession du territoire au nom du Roi et d'en céder la moitié à BYRNE et ses associés; de veiller à ce que BYRNE tienne les engagements qu'il avait souscrits envers le Roi: versement d'une caution, organisation d'une expédition aux îles, formation d'une compagnie.

Quelques points particuliers méritent d'être relevés:

Les commissaires étaient invités à recueillir pendant leur séjour en Australie des renseignements et à rechercher les moyens propres à assurer le succès de l'entreprise, tout en évitant d'ébruiter le projet.

Ils étaient autorisés à mettre, le cas échéant, le consul de Belgique au courant de l'affaire et de lui demander conseil; au consul de Belgique incombait également la tâche d'aplanir tous les obstacles qui pourraient surgir de la part de consuls ou d'agents étrangers. Il y avait en ce moment trois consuls de Belgique en Australie: CLOQUET, consul général et R. PHILLIPS, consul résidant tous les deux à Sydney et G. BECKX, consul résidant à Melbourne.

Les instructions insistent sur la prise de possession du nouveau territoire au moyen de traités conclus avec les chefs indigènes. On peut en conclure que le Roi envisageait une opération tout à fait pacifique. A ce propos, les instructions parlent également du drapeau. MICHEL devait emporter:

> ... deux des drapeaux du Roi, qui sont employés par les vaisseaux belges quand le Roi se trouve à leur bord. Il est à remarquer que le

(51) Les minutes des instructions aux trois commissaires, non paraphées, se trouvent dans le dossier. L'original adressé à MICHEL est conservé aux Archives générales du Royaume, 4e Section, Acquisitions nº 46.

Le texte en a été publié: « Un document relatif aux premiers essais de colonisation belge (in: *Revue belge des livres, documents et archives de la Guerre 1914-1918,* XIe série, 2, 1933-1934, p. 209-215).

drapeau du Roi contient les armes d'Angeterre qui ont été octroyées au Roi par GEORGES IV,

ainsi que deux drapeaux aux couleurs nationales. Le bâtiment à bord duquel les commissaires se rendraient aux îles

... fera usage du drapeau du Roi et du drapeau national; du drapeau national comme appartenant à des particuliers, explorateurs belges, du drapeau du Roi, parce que ces particuliers voyagent pour le Roi, en entreprise privée.

Le délai laissé à BYRNE pour préparer l'expédition aux îles était limité à six semaines; si dans l'espace de six semaines, à dater du jour de leur arrivée des commissaires en Australie, l'expédition n'était pas en état de partir, MICHEL et ELOIN auraient la faculté d'abandonner l'affaire et de revenir en Europe. Cette stipulation devait permettre aux commissaires de faire pression sur BYRNE pour hâter les préparatifs de leur départ.

Il était interdit aux commissaires d'accepter soit directement, soit indirectement un avantage pécuniaire quelconque dans les affaires de la compagnie.

Le Roi vit ces instructions: il apporta même quelques notes marginales sur la minute. A ces instructions générales étaient jointes quelques annexes. Nous voudrions particulièrement attirer l'attention sur celle qui permettait aux commissaires d'attendre éventuellement au-delà de six semaines le temps nécessaire pour la préparation de l'expédition aux îles, s'ils se rendaient compte que BYRNE et ses associés agissaient de bonne foi. Le Roi approuva cette annexe en notant en marge: « Dans ce sens ils (les commissaires) peuvent s'exprimer ».

Des quatre Belges chargés par le Roi d'une mission en Australie, deux se désistèrent au dernier moment.

Les instructions royales interdisaient aux commissaires toute participation financière dans l'entreprise des Nouvelles-Hébrides. Lorsque DE LA HAULT fut informé de cette clause, il fit des

objections. Il eut à ce sujet un entretien avec VAN PRAET le 18 février et il lui écrivit le lendemain:

A mon grand regret vous m'apprenez que les attributions des commissaires du Roi sont incompatibles avec une participation éventuelle aux intérêts de la Compagnie. N'ayant jamais soupçonné cette incompatibilité, je me suis engagé dans une voie complètement opposée à celle qui est tracée par la clause des instructions dont vous avez la bonté de m'expliquer le sens.

Il signala par la même occasion que la position qu'il avait prise dans l'affaire, était motivée par son grand désir de contribuer à son succès.

Il semble qu'il ait demandé à VAN PRAET de ne pas maintenir cette interdiction dans les instructions. Mais le Roi refusa de supprimer la clause et VAN PRAET fit savoir à l'attaché de légation qu'il ne pouvait partir qu'à condition de n'avoir aucun intérêt dans l'affaire (52). La réponse de F. DE LA HAULT fut nette:

Il me serait impossible de vous dire que je n'ai point l'intention de m'intéresser à l'affaire au moment de l'arrivée des commissaires en Australie (53).

Il renonça au voyage. Nous savons par BRIALMONT qu'il avait l'intention de s'occuper en Australie d'autres affaires, notamment de l'établissement d'un comptoir. Cela avait déplu au Roi qui voulait que les commissaires puissent disposer de tout leur temps pour assurer le succès de leur mission (54). Le Roi regretta

(52) Par lettre de 3.4.1861 (original), DE LA HAULT pria Jules DEVAUX de lui faire savoir à qui il devait remettre le décompte des avances qui lui avaient été faites pour le voyage en Australie.

BRIALMONT, ayant appris la décision de F. DE LA HAULT de ne pas partir, envisagea de faire appel à ses services en Belgique: « ... il n'est pas mauvais que M. DE LA HAULT soit ici pour faire réussir la chose dans la presse où il compte des amis. Dès qu'on saura ce que nos commissaires sont allés faire en Australie, l'entreprise sera sans nul doute fortement attaquée dans les journaux. Je prépare des armes pour soutenir la guerre. » (BRIALMONT à BYRNE, 21.6.1861, original).

(53) F. DE LA HAULT à (VAN PRAET), Bruxelles 19.2.1861, original.

(54) BRIALMONT à BYRNE, Bruxelles 21.6.1861, original.

cependant que cet obstacle ait empêché DE LA HAULT de partir (55).

Le baron DE MESNIL refusa également d'entreprendre le voyage mais pour une tout autre raison. Le Roi l'avait autorisé à accompagner les commissaires en qualité de secrétaire avec voix consultative dans les délibérations, mais à ses propres frais. Prétendant que la position qui lui était faite, ne correspondait ni à sa demande ni au rang qu'il occupait dans le corps diplomatique, le secrétaire de légation insista auprès de VAN PRAET pour faire modifier cette disposition mais le Roi refusa d'accéder à sa demande (56).

MICHEL et ELOIN quittèrent Bruxelles le 23 février (57), après avoir eu un entretien avec le Duc de Brabant (58). Ils débarquèrent le 15 avril, non pas à Sydney, comme le stipulaient les instructions, mais à Melbourne (59). Ce fut sur les instances de BYRNE qu'ils décidèrent d'apporter cette modification à leur itinéraire. Ce dernier avait fait valoir e.a. que l'on trouverait plus facilement au port de Melbourne le bâtiment et l'équipage nécessaires à l'expédition aux îles et que la situation financière de cette ville et l'esprit d'initiative de ses hommes d'affaires faciliteraient la formation d'une compagnie (60).

---

(55) Note de VAN PRAET, non datée, minute.

(56) VAN PRAET à (DE MESNIL), non daté, minute. DE MESNIL au Roi, Bruxelles 17.2.1861, original.

(57) E. MICHEL, *op. cit.*, p. 142.

(58) MICHEL et ELOIN à VAN PRAET, Melbourne 25.4.1861, original. — Il résulte d'une lettre que DE MESNIL adressa le 7.3.1861 au Ministre des Affaires étrangères qu'à ce moment il n'avait pas encore perdu l'espoir de se rendre en Australie: « Des circonstances indépendantes de ma volonté m'ont forcé à renoncer au voyage que j'allais entreprendre, quoique tous mes préparatifs de départ fussent faits et que j'eusse pris toutes mes dispositions pour quitter l'Angleterre. N'ayant pas complètement renoncé au voyage dont il était question, je désirerais obtenir une prolongation de congé pour attendre à Bruxelles des nouvelles qui me détermineront probablement à rejoindre l'expédition. » Original (AE PERS. 223). En marge de cette lettre est écrit en crayon: « Il y a au moins un mois, si pas deux que M. DE MESNIL avait quitté Londres. » DE MESNIL parvint à prolonger son congé jusque vers octobre 1861 et rejoignit alors son poste à Londres.

(59) MICHEL et ELOIN à VAN PRAET, Melbourne 25.4.1861, original.

(60) MICHEL et ELOIN à VAN PRAET, Melbourne 25.4.1861, original. — Un autre argument de BYRNE était la « mauvaise réputation » du consul général CLOQUET et du consul PHILLIPS à Sydney. Nous trouvons des échos de cette réputation dans la correspondance échangée entre les commissaires et le Palais royal.

A peine arrivés de dix jours à Melbourne — qui était en voie de devenir la première ville d'Australie — les commissaires firent une constatation curieuse et non sans importance: que les fluctuations financières y étaient fréquentes et « souvent aussi désastreuses qu'inattendues » dans cette grande agglomération et que le nombre des faillites était élevé dans la colonie de Victoria (61).

Que fit BYRNE en Australie pour réaliser le projet de colonisation et quels furent ses rapports avec les commissaires du Roi ?

Le jour même de leur arrivée à Melbourne, MICHEL et ELOIN apprirent que les milieux des négociants de la ville étaient au courant du plan et que certains journaux locaux en parlaient. Ils soupçonnèrent immédiatement BYRNE d'avoir commis des indiscrétions, mais celui-ci se défendit d'avoir divulgué quoique ce soit. L'Anglo-Australien avoua cependant avoir communiqué le « dossier » à un agent, chargé de négocier avec les hommes d'affaires (62).

Il semble que MICHEL et ELOIN aient pris très vite à l'égard de BYRNE une attitude réservée et même distante. Ils lui déclarèrent qu'ils ne voulaient guère compromettre leur position, ni servir d'intermédiaires pour lui faciliter les négociations, qu'au contraire ils étaient décidés à rester complètement étrangers à ses futurs associés et n'à ouvrir des rapports officiels et publics avec lui que lorsqu'ils auraient tous leurs apaisements sur l'honorabilité des membres de la compagnie et sur son

(61) « Malgré le peu de durée de notre séjour ici, nous avons déjà été mis à même de constater que les fluctuations financières y sont très fréquentes et souvent aussi désastreuses qu'inattendues; ainsi en 1859, on constate dans la colonie de Victoria, dont Melbourne est la capitale, 956 faillites s'élevant à 1 109 587 livres st., près de 28 000 000 de francs. En 1860 le nombre en a encore augmenté. Les antécédents des hommes jouissant aujourd'hui dans la colonie du plus grand crédit, les positions publiques occupées par des personnes que se trouvent dans le cas de M.B.(YRNE); les mandats législatifs (résultat du suffrage universel) remplis par des hommes d'une extraction souvent infime et peu honorable, tout cet ensemble, qui constitue la société de ce pays, a diminué pour nous l'impression fâcheuse que vous éprouverez, Monsieur le Ministre, à la lecture des renseignements qui précèdent. » (MICHEL et ELOIN à VAN PRAET, 25.4.1861, original).

(62) MICHEL et ELOIN à VAN PRAET, 25.4.1861, original. — Trois coupures de journaux de Melbourne sont jointes à cette lettre.

organisation (63). Les commissaires se tenaient en réalité strictement aux instructions du Roi.

Ils firent une autre constatation désagréable: que BYRNE n'avait encore rien fait pour les préparatifs de l'expédition et pour la formation d'une compagnie et que la caution de 2 600 livres st. n'avait pas encore été versée. Lorsqu'ils le firent observer à BYRNE, celui-ci répondit qu'il avait déjà réuni des capitaux, mais qu'il lui était difficile de remettre son acte social, aussi longtemps qu'il n'avait pas reçu de ses associés de Belgique des nouvelles au sujet des fonds qui avaient été souscrits (64).

BYRNE avait vivement espéré trouver auprès du consul de Belgique et même auprès des agents du Roi non seulement un appui moral, mais également une aide réelle qui, dans sa conception, devaient lui assurer la collaboration des « capitalistes »; ce concours lui semblait d'autant plus indispensable qu'il s'agissait d'une initiative de grande envergure, patronnée par une puissance étrangère.

Aussi, lorsqu'il eut connaissance de la décision des commissaires de s'abstenir de toute démarche, lorsqu'il apprit que le consul de Belgique n'avait reçu aucune instruction officielle concernant l'entreprise et surtout, lorsqu'il fut informé du délai de six semaines, que les instructions royales lui accordaient, il ne put cacher son étonnement et son dépit. Il fit remarquer que, lors de son séjour en Belgique, il avait insisté auprès du Roi pour obtenir le concours des consuls et qu'il n'avait jamais été question d'un tel délai; il alla même jusqu'à prétendre que cette restriction était contraire à l'esprit de l'accord intervenu entre le Roi et lui; il affirma de nouveau qu'il trouverait les capitaux nécessaires, mais qu'il lui était impossible de faire cela en si peu de temps:

As I informed His Majesty personnally so many changes take place even in six months in a Gold Colony, that it is impossible to foresee what may arise; the merchants and proprietors that you leave one year, replete

(63) MICHEL et ELOIN à VAN PRAET, Melbourne 25.4.1861, original.
(64) MICHEL et ELOIN à VAN PRAET, Melbourne 25.4.1861, original; MICHEL et ELOIN à BYRNE, Melbourne 22.5.1861, original.

with wealth, frequently by changes of markets and vicissitudes may be worth almost nothing the following one (65).

Aussi fit-il comprendre à VAN PRAET qu'il était très souhaitable de munir les commissaires de pouvoirs plus étendus afin de leur permettre d'agir, comme il disait, « selon le désir du Roi » (66).

A BRIALMONT il écrivit:

I feel much humiliated by such limitations being introduced in the instructions which appear to have been given to the commissioners by Mr. VAN PRAET as they vary entirely from my personal understanding with His Majesty and the Duke and are not in accordance with the concessions made by His Majesty to me (67).

Les assertions de BYRNE selon lesquelles la clause, limitant à six semaines le délai de l'organisation du voyage, était contraire au désir du Roi, n'étaient pas fondées. Nous savons que le Roi avait approuvé ces instructions. Il était également superflu de demander pour les commissaires des pouvoirs plus étendus, puisque ceux-ci étaient autorisés, en vertu des instructions du 15 janvier, d'attendre éventuellement au-delà du délai fixé, les préparatifs du départ vers les îles.

Les commissaires rappelèrent BYRNE à ses engagements le 10 et le 22 mai et insistèrent pour que le départ puisse se faire le plus rapidement possible (68).

Quelles démarches l'Anglo-Australien entreprit-il à Melbourne et quels en furent les résultats ?

---

(65) BYRNE à VAN PRAET, Melbourne 24.5.1861, original. — BYRNE insistait beaucoup sur l'utilité d'avoir des « bons consuls » et il entendait par cette qualification uniquement Gustave BECKX. F. DE LA HAULT également attachait de l'intérêt à la collaboration des consuls et il regrettait même que les commissaires du Roi n'aient pas obtenu la qualité de consul accrédité en Australie.

(66) BYRNE à VAN PRAET, Melbourne 25.4.1861, original. — A cette lettre est joint un devis pour l'équipement nécessaire au voyage d'exploration aux îles.

(67) BYRNE à BRIALMONT, Melbourne 24.5.1861, copie.

(68) Originaux se trouvant dans le dossier. Voir: E. MICHEL, p. 144-145, où le texte de la lettre de 22.5.1861 est reproduit.

Il entra d'abord en relation avec Augustus KEITH et James HODGKINSON (69). Ceux-ci se déclarèrent d'accord pour investir 20 000 livres st. dans l'entreprise des Nouvelles-Hébrides à condition que BYRNE leur vende la moitié des droits, que lui conférait la lettre du 14 janvier. BYRNE accepta et une convention sur cette base fut conclue le 27 avril. Elle octroya à KEITH et HODGKINSON une ingérence directe dans l'affaire — puisque toutes les dépenses seraient soumises à leur approbation — ainsi que deux voix — contre une à BYRNE — pour toutes les transactions relatives à l'exécution de l'accord (70). Ce *memorandum of agreement* est en réalité assez vague et ne fixe par exemple aucun délai quant à la réalisation de l'expédition aux îles ni ne contient aucune clause entraînant l'annulation de la convention.

Le fait que BYRNE dut accepter les conditions posées par KEITH et HODGKINSON laisse supposer qu'il était lui-même dépourvu de tout moyen d'action.

BYRNE s'empressa d'envoyer copie de cette convention aux commissaires et au Ministre de la Maison du Roi (71), avant même que ses bailleurs de fonds aient versé quoique ce soit. Ceux-ci firent d'ailleurs comprendre dans le courant du mois de mai qu'à cause de la crise qui régnait dans les affaires, il leur était impossible de disposer de 20 000 livres st. (72).

BYRNE chargea également un courtier, un certain E.N. EMMETT de négocier avec les hommes d'affaires pour former une compagnie (73). Cette dernière reçut le nom de « Belgian Eastern Pacific Company », EMMETT fit distribuer une circulaire, dans laquelle toute personne intéressée était invitée à collaborer avec BYRNE. Non sans intérêt est le passage où les « promoteurs » de l'entreprise proposent à leurs futurs associés de céder

(69) KEITH était domicilié à Sandhurst, HODGKINSON à Woodcock. Nous n'avons pas trouvé d'autres renseignements relatifs à ces personnes.

(70) Memorandum of agreement du 27.4.1861, original en anglais. Il existe une traduction française.

(71) BYRNE à MICHEL et ELOIN, Melbourne 23.5.1861, original.

(72) BYRNE à MICHEL et ELOIN, Melbourne 23.5.1861, original.

(73) BYRNE à EMMETT, Melbourne 30.5.1861, copie. — EMMETT semble avoir négocié déjà avec des hommes d'affaires pour le compte de BYRNE avant le 30 mai.

un tiers de tous les titres et droits découlant du contrat BYRNE-VAN PRAET, moyennant souscription de 10 000 livres st. Dans cette circulaire étaient énumérées ensuite les différentes cultures tropicales susceptibles d'être entreprises avec succès aux îles. On y trouve enfin le nom de trois souscripteurs (chacun 1 000 livres st.) — Alexander CUMMING, Augustus KEITH et WHITE — et de « deux autres » (!) dont le nom n'est pas mentionné (74).

Pour BYRNE, la lettre du 14 janvier semble avoir été surtout un instrument, qui devait lui permettre de se procurer des capitaux, notamment par la vente d'une part de ses droits. Rappelons qu'en Belgique il avait cédé une moitié à DE LA HAULT; à Melbourne, il céda une moitié à KEITH et HODGKINSON et se déclara disposé à céder un tiers à ses futurs associés.

Autre remarque au sujet de la circulaire: celle-ci fait bien mention de cultures tropicales, mais ne dit mot des produits du sous-sol.

Quant à la liste des cinq (premiers ?) souscripteurs, elle ne correspondait à aucune réalité.

EMMETT fit en outre distribuer des prospectus annonçant la création d'une société au capital de 250 000 livres st. (75) pour l'exploitation des îles sous la protection du pavillon belge et garantissant l'octroi de 100 acres de terres à chaque immigrant blanc. Ce document laissa également entrevoir la possibilité de création d'une ville, qui porterait le nom de « Léopold » et dans laquelle les souscripteurs obtiendraient une parcelle de 50 acres. Le nom de BYRNE ne figure pas sur ce prospectus (76).

Dans ses lettres aux commissaires, BYRNE invoqua la crise dans les affaires pour expliquer le retard dans l'organisation du voyage, mais il ajouta toujours qu'il avait bon espoir de trouver les capitaux nécessaires (77). Vers le 23 mai cependant il dut admettre pour la première fois que lui-même ne disposait d'aucu-

(74) Une copie manuscrite de cette circulaire se trouve dans le dossier.
(75) Réparti en 2 500 parts de 100 livres st. chaque.
(76) Une copie manuscrite de ce prospectus se trouve dans le dossier. — Ce document donne également une description des îles et énumère les différents produits qui pourraient y être exploités commercialement.
(77) BYRNE à MCHEL et ELOIN, Melbourne 17 et 21.5.1861, originaux.

ne ressource pécuniaire, et qu'il avait été obligé de vendre à KEITH et HODGKINSON une part de ses droits (78). C'était précisément au moment où les deux bailleurs de fonds avaient fait savoir qu'ils étaient dans l'impossibilité de réunir les 20 000 livres st.

Le 30 mai, les avocats MACOBOY et WYBURN, les conseillers de BYRNE, informèrent les commissaires que leur client ne devait plus compter sur cet investissement (79). Le 12 juin, EMMETT fit savoir à BYRNE qu'il renonçait à négocier avec les hommes d'affaires, ceux-ci ayant refusé toute collaboration (80).

BYRNE s'était également mis en rapport avec Henry MILLER, homme riche, organisateur compétent et qui était considéré comme un des plus puissants hommes d'affaires de Melbourne. Cette démarche n'eut aucun résultat (81).

Les commissaires maintenaient à l'égard de BYRNE une attitude réservée. Lorsque ce dernier avoua avoir vendu une part de ses droits à KEITH et HODGKINSON, ils lui déclarèrent qu'ils le considéraient toujours comme le seul signataire du contrat et que c'était de lui qu'ils attendaient sa réalisation (82).

BYRNE essaya par différents moyens d'éviter une rupture avec les agents du Roi. Il leur fit e.a. savoir qu'il espérait obtenir le concours de HODGKINSON, mais que celui-ci était momentanément absent de Melbourne (83). A BRIALMONT il écrivit:

---

(78) Une copie de la lettre de BYRNE à MICHEL et ELOIN du 23.5.1861 figure dans la lettre de MICHEL et ELOIN à VAN PRAET, Melbourne 25.5.1861, original.

(79) Original.

Byrne avait demandé à Keith et Hodgkinson, au cas où ceux-ci étaient dans l'impossibilité de réunir les 20 000 Livres st., de verser un acompte de 2 500 Livres st. A remarquer que ce montant correspond à peu près à la caution réclamée par le Roi. Ce versement ne semble pas avoir été fait non plus.

(80) EMMETT à BYRNE, Melbourne 12.6.1861, original.

(81) BYRNE à MICHEL et ELOIN, Melbourne 13.6.1861, original.

« Ce Monsieur MILLER occupant dans la Colonie une position toute spéciale due à sa grande fortune, à ses connaissances financières et administratives et à ses nombreux succès comme organisateur d'entreprises importantes, nous crûmes pouvoir nous écarter de notre réserve et chercher à établir des relations directes avec lui. » (MICHEL et ELOIN à VAN PRAET, Melbourne 19.6.1861, original). Les commissaires rencontrèrent MILLER le 3 et le 5.6.1861; ce dernier avait demandé un délai d'une semaine pour étudier les propositions.

(82) MICHEL et ELOIN à BYRNE, Melbourne 22.5.1861.

(83) BYRNE à MICHEL et ELOIN, Melbourne 23.5.1861, original.

I am fully confident of being able to carry out the matter: it is only a matter of time and no energy of mine will be wanting to bring the matter forward with the least delay possible (84).

Et par la voie de ses avocats, il fit dire qu'il continuait à chercher des capitaux (85).

Le délai des six semaines, accordé à BYRNE, étant passé, les commissaires du Roi modifièrent leur attitude dans la première quinzaine de juin. Ayant toutes les raisons de croire que l'Anglo-Australien ne jouissait d'aucun crédit, ils décidèrent de prendre contact eux-mêmes avec Henry MILLER, dont ils connaissaient la solide réputation. Ils lui proposèrent de collaborer à l'entreprise des Nouvelles-Hébrides sur la base du contrat BYRNE-VAN PRAET du 14 janvier. MILLER examina la proposition mais conclut que toute tentative de créer une compagnie sur cette base devait fatalement échouer. Le 12 juin il déclina l'offre (86).

A partir de ce moment, MICHEL et ELOIN décidèrent de rompre avec BYRNE:

Nous apprenons que, comme toutes les précédentes, ces négociations [avec MILLER] ont été infructueuses et nous acquérons en outre chaque jour une conviction plus profonde que votre intervention rend toute solution de plus en plus impossible, par suite du discrédit attaché à tort ou à raison à votre nom. En conséquence, nous vous informons qu'à dater de ce jour, nous prenons le parti de désavouer formellement toute nouvelle démarche que vous pourriez faire sans notre autorisation (87).

A ce moment, le consul de Belgique à Melbourne, Gustave BECKX se révéla un collaborateur précieux pour les commissaires.

Les instructions royales du 15 janvier autorisaient ces derniers à faire appel, le cas échéant, aux services des consuls de Belgi-

(84) BYRNE à BRIALMONT, Melbourne 24.5.1861, copie.
(85) MACOBY et WYBURN à MICHEL et ELOIN, 30 et 31.5.18.61, originaux.
(86) MILLER à MICHEL et ELOIN, Melbourne 12.6.1861, original.
(87) MICHEL et ELOIN à BYRNE, Melbourne 12.6.1861, original. Voir également: MICHEL et ELOIN à BYRNE, Melbourne 18.6.1861, original; MICHEL et ELOIN à BYRNE, Sydney 2.8.1861, copie.

que (88). Le nom d'aucun consul n'est mentionné dans ces instructions et si les agents du Roi avaient, à leur arrivée en Australie, débarqué à Sydney au lieu de Melbourne, ils se seraient probablement adressés au consul général CLOQUET ou au consul PHILLIPS. C'est donc un peu par hasard qu'ils entrèrent d'abord en contact avec Gustave BECKX. Ce dernier — et ce fut le cas pour les autres consuls également — n'avait pas été officiellement informé de la mission MICHEL-ELOIN.

Les commissaires mirent BECKX au courant du projet et une grande confiance régna très rapidement entre eux et le consul:

> Trouvant dans M. BECKX notre consul à Melbourne un Belge capable, actif, intelligent, jouissant de l'estime publique, bien au courant de la place et connaissant les détails de notre mission par les confidences intimes et complètes que M. B(YRNE) lui avait faites nous crûmes pouvoir nous départir de la règle de conduite qui nous avait été tracée et nous sommes heureux de constater que nous trouvons en lui un auxiliaire utile tout dévoué à nos intérêts et d'une très grande discrétion (89).

Comme le firent remarquer MICHEL et ELOIN, BECKX était en réalité déjà au courant de l'affaire avant l'arrivée des commissaires en Australie.

Dans l'affaire des Nouvelles-Hébrides, le consul de Belgique contribua efficacement à sauvegarder les intérêts du Roi.

Il est à remarquer que MICHEL et ELOIN ne firent jamais, même pas à Sydney, appel aux services de CLOQUET ni de PHILLIPS. Nous savons que le premier avait l'intention de profiter d'un congé pour se rendre en Europe (90). Mais il n'est pas exclu que les commissaires aient été influencés par la réputation peu favorable que CLOQUET et PHILLIPS avaient à Sydney.

A l'arrivée de MICHEL et ELOIN à Melbourne, BECKX monta à bord du bateau et mit ses compatriotes au courant des bruits

---

(88) Voir: E. MICHEL, *op. cit.*, p. 143. — MICHEL et ELOIN étaient porteurs d'une lettre d'introduction pour le consul de Belgique.

(89) MICHEL et ELOIN à VAN PRAET, Melbourne 25.4.1861, original.

(90) CLOQUET à BECKX, Sidney 23.4.1861, original.

qui circulaient en ville au sujet du projet de colonisation et leur transmit quelques coupures de presse (91).

Ce fut BECKX, qui amena BYRNE à la décision de céder tous ses droits dans l'entreprise et à abandonner l'original de la lettre de VAN PRAET du 14 janvier.

Les commissaires craignaient notamment que ce document, et d'autres encore, ne tombent « soit dans les mains d'agents secondaires malhonnêtes et malveillants, soit dans celles des créanciers de sa faillite de Ballaarat ou d'autres » (92).

Cette crainte était d'ailleurs partagée par le Roi qui, par l'intermédiaire de VAN PRAET, fit donner des directives pour récupérer si possible, ce document (93).

BECKX parvint à convaincre BYRNE de proposer lui-même aux commissaires de céder son contrat au consul. Le 14 juin l'Anglo-Australien écrivit à MICHEL et ELOIN qu'il désirait leur rendre leur liberté d'action et se retirer de l'affaire (94).

Le 17 juin, BYRNE transféra au consul tous les droits et titres que lui conférait la lettre de 14 janvier. L'acte fut enregistré le jour suivant par le notaire Charles CHICHESTER BENCRAFT à Melbourne (95) et ce même jour BECKX en informa les commissaires (96).

Ayant recouvré leur liberté d'action, les commissaires du Roi, aidés en cela par BECKX, s'efforcèrent eux-mêmes de réaliser le

(91) Voir plus haut. — BECKX présenta également les commissaires au Gouverneur de la colonie de Victoria.

(92) MICHEL et ELOIN à VAN PRAET, Melbourne 19.6.1861, original.

(93) (VAN PRAET) à MICHEL et ELOIN, (25).7.1861, minute.

(94) BYRNE à MICHEL et ELOIN, Melbourne 14.6.1861, original.

(95) A l'acte de transfert est joint l'original de la lettre de VAN PRAET du 14.1.1861, ainsi qu'une déclaration notariée de l'avocat James MACOBOY, datée du 18.6.1861 et constatant l'identité de BYRNE.

(96) BECKX à MICHEL et ELOIN, Melbourne 18.6.1861, copie (annexée à la lettre de MICHEL et ELOIN à VAN PRAET, Melbourne 19.6.1861, original). — « Il n'est pas nécessaire, Monsieur [fit remarquer le consul], que je dois vous dire que l'arrangement que j'ai fait avec M. B(YRNE) est une affaire entièrement privée, qui n'a exigé de ma part aucun écrit ni démarche compromettante et que les documents qui sont venus entre mes mains, sont un dépôt que je remettrai à qui de droit, avec ceux que MM. ELOIN et MICHEL m'ont déjà confiés dans le même but. » (BECKX à DEVAUX, Melbourne 25.9.1861, original).

projet, c'est-à-dire de créer une nouvelle compagnie pour la colonisation des îles, sur la base de l'accord du 14 janvier (97).

Après le refus de MILLER d'investir des capitaux dans l'affaire, toutes les possibilités semblaient épuisées à Melbourne. Aussi, voyons-nous MICHEL et ELOIN, accompagnés de BECKX, se rendre à Sydney, où ils arrivèrent le 22 juillet, porteurs d'une liste d'hommes d'affaires, fournie par BYRNE (98).

Mais d'autres motifs encore incitaient les agents du Roi à se rendre en cette ville. Notamment, le désir d'apprécier sur place la nature et l'importance des relations commerciales existant entre les négociants de ce port et les Nouvelles-Hébrides et d'obtenir divers renseignements auprès des missionnaires qui entretenaient des contacts avec ces îles (99).

Afin de ne pas compromettre la position des agents du Roi, BECKX accepta d'entamer des négociations avec les hommes d'affaires (100).

Les noms de ces derniers sont connus: BUCHANAN, Alexander CAMPBELL, ELDRED, E. MANNING, Thomas MORT et WATT. Tous refusèrent de collaborer sur la base de l'accord du 14 janvier 1861 et ce pour plusieurs motifs:

Personne ne prendrait des risques aussi longtemps que ces îles n'étaient pas effectivement occupées par une nation civilisée dont les autorités étaient à même de fournir toute protection ou aide requise;

L'expérience BROWN-BYRNE à la Nouvelle-Calédonie était encore toute fraîche dans la mémoire des négociants de Sydney;

Il était nécessaire d'offrir aux « capitalistes » des conditions plus sûres et plus attrayantes que celles offertes par le Roi dans la lettre du 14 janvier;

---

(97) MICHEL et ELOIN à MACOBOY et WYBURN, Melbourne 18.6.1861, original.
(98) MICHEL et ELOIN à VAN PRAET, Sidney 22.7.1861, original.
(99) Lettres de MICHEL et ELOIN à VAN PRAET, Melbourne 19.6.1861 et Sydney 6.8.1861, originaux.
(100) BUCHANAN à MICHEL et ELOIN, Sidney 10.7.1861, original; CAMPBELL à BECKX, Sidney 6.7.1861, original; ELDRED à BECKX, Sydney 4.7.1861, original; MANNING à BECKX, Sydney 8.7.1861, original; MORT à BECKX, Sydney 9.7.1861, original; WATT à MICHEL et ELOIN, 25.7.1861, original; WATT à MICHEL, Sydney 26.7.(1861), original.

Certains désiraient voir plutôt se développer les relations commerciales entre la Belgique et l'Australie;

Il se manifestait à ce moment dans les colonies d'Australie une tendance à favoriser l'établissement d'immigrants sur les terres inoccupées de ce nouveau continent.

L'on peut en outre supposer que le nom de BYRNE pesa défavorablement sur les négociations à Sydney, où sa réputation semble avoir été plus mauvaise encore qu'à Melbourne (101).

Il y a lieu de signaler également un fait qui était susceptible de constituer un obstacle à la réalisation du projet des Nouvelles-Hébrides: les prétentions qu'un certain DAWSON fit valoir sur les mines de ces îles, prétentions qui, selon lui, étaient basées sur des traités conclus avec des chefs indigènes (102).

Ainsi, toutes les démarches entreprises à Sydney en juillet, échouèrent.

Le 22 juillet, les commissaires firent savoir au Ministre de la Maison du Roi qu'ils ne croyaient plus « à la possibilité de créer en Australie une société colonisatrice » aux conditions qui leur avaient été assignées (103). A ce moment, la tentative de colonisation belge était virtuellement abandonnée.

Au lieu de retourner en Europe, MICHEL et ELOIN prirent une décision courageuse: celle de se rendre aux îles pour s'assurer des possibilités que celles-ci pourraient offrir à tout essai ultérieur de colonisation. Ils organisèrent au moyen des crédits que le Roi avait mis à leur disposition (104) un voyage aux Nouvelles-Hébrides et aux îles Salomon, en passant par la Nouvelle-Calédonie. Ils quittèrent Sydney le 11 août et y revinrent le

---

(101) MICHEL et ELOIN à VAN PRAET, Sydney 22.7.1861, original.

(102) CLOQUET à BECKX, Sydney 29.4.1860 (il faut lire: 1861), original. — Le consul général était intrigué du fait que BYRNE envisageait l'exploitation des mines aux Nouvelles-Hébrides. Voir également: lettres de RUNDLE à J.B. WERE, Sidney 9.6.1861; 20/25.4.1861; 26.4.1861; 1.5.1861 et 11.5.1861, copies (remises par WERE à BECKX?)

(103) MICHEL et ELOIN à VAN PRAET, Sydney 22.7.1861, original.

(104) Un crédit de 1 000 livres st. avait été ouvert à Melbourne, à peu près au moment de l'arrivée des commissaires en cette ville; un autre, du même montant fut ouvert quelques semaines après. Voir: VAN PRAET à MICHEL et ELOIN (25).7.1861 et (23).8.1861, minutes.

30 novembre. Le 26 décembre, ils s'embarquèrent à Melbourne à destination de l'Europe (105).

Que devinrent ceux qui se considéraient comme les promoteurs de l'entreprise des Nouvelles-Hébrides: BYRNE et DE LA HAULT ?

BYRNE, dépourvu de moyens financiers et complètement à la merci des bailleurs de fonds, avec qui il négociait, s'était vu obligé de se retirer de l'affaire.

Les lettres, qu'il écrivit après la cession de ses droits, donnent l'impression qu'il était découragé et qu'il regrettait de ne pas avoir pu tenir ses engagements vis-à-vis du Roi (106). Mais, par contre, BECKX nous donne de lui une image assez différente — c'était au moment où BYRNE apprit que les négociations des commissaires à Sydney avaient échoué:

> Préparé à sa défaite et peut-être convaincu lui-même longtemps avant de l'inutilité des efforts tentés M. B(YRNE) a reçu cette nouvelle avec assez d'indifférence se bornant à accuser vaguement tout le monde de son infortune sans toutefois pouvoir justifier logiquement les plaintes par des faits ... (107).

En réalité, BYRNE était prêt à saisir n'importe quelle occasion pour se relancer dans l'affaire.

Cette occasion se présenta sous la forme d'une lettre que F. DE LA HAULT lui adressa de Belgique. Car, l'ancien attaché de légation tenait à rester en contact avec son associé. C'est ainsi qu'en avril 1861 BYRNE reçut une lettre dans laquelle DE LA HAULT donnait des détails sur la situation de l'affaire au moment du départ de Bruxelles, de MICHEL et ELOIN (108).

---

(105) Voir au sujet du voyage aux îles et le retour en Europe: BECKX à DEVAUX, Melbourne: 24.8.1861, original; E. MICHEL, op. cit., p. 149 et sv.
(106) BYRNE à MICHEL et ELOIN, Melbourne 13.6.1861, original.
(107) BECKX à DEVAUX, Melbourne 24.8.1861, original.
(108) MICHEL et ELOIN à VAN PRAET, 24.5.1861, original. — Il n'y a pas de copie de la lettre de F. DE LA HAULT à BYRNE dans le dossier.

De la Hault fit donc savoir à son associé que le Duc de Brabant lui avait envoyé, à lui Byrne, une lettre l'invitant à tenter, outre la colonisation des Hébrides, celle des îles Fidji mais que cette lettre, expédiée « par erreur » *via* Southampton, ne parviendrait à son destinataire que par la malle suivante (109).

Byrne, sans attendre la lettre même du prince Léopold, s'enthousiasma de nouveau pour une affaire qu'il avait dû abandonner à son grand regret. Ses chances de réussir étaient cependant minimes. Il savait que toute nouvelle négociation fructueuse était exclue pour lui. Il fit imprimer des prospectus dans lesquels il annonça le projet de création d'une compagnie pour l'exploitation des îles Fidji et invita les négociants à souscrire à l'affaire (110). Il évita soigneusement d'y faire figurer son nom.

L'initiative n'eut aucun résultat (111).

Lorsque Byrne reçut la lettre en question — elle était de la main de Brialmont — il put constater que son associé en avait donné une version assez différente: Byrne devait effectivement contribuer à la prise de possession d'une des îles Fidji, mais de concert avec les commissaires du Roi (112). Or, Byrne n'avait plus aucune chance de collaborer avec Michel et Eloin.

Sa situation devint de plus en plus difficile. Il avait réussi à récupérer quelques titres de propriétés à Natal et songeait à les réaliser, mais les fonds nécessaires pour payer le voyage lui faisaient défaut. Et pour pouvoir satisfaire à ses menues dépenses journalières, il se vit finalement obligé de donner ces titres en gage (113).

Vers la fin de septembre 1861, Beckx, craignant le scandale, intervint et lui proposa de fournir les moyens de quitter hono-

---

(109) Beckx à Devaux, Melbourne 24.8.1861, original.

(110) Un exemplaire imprimé se trouve dans le dossier. Le prospectus est intitulé « Feejee Islands » et débute ainsi: « A party of gentlemen proceeding to these Islands for the purpose of settlement are desirous of being joined by a sufficient number of men to form the nucleus of a strong establishment... »

(111) Lettres de Beckx à Devaux, 24.8.1861 et 25.9.1861, originaux.

(112) Voir le paragraphe suivant où nous traitons en détail des projets du Duc de Brabant concernant les Fidji.

(113) Beckx à Devaux, Melbourne 24.8.1861, original.

rablement le pays contre remise de toutes les pièces, relatives à l'affaire des Nouvelles-Hébrides, en sa possession. BYRNE accepta le marché. Selon BECKX, il avait l'intention de se rendre au Pérou, où il comptait trouver des capitaux, qui lui permettraient, disait-il, de revenir ensuite en Australie et de se mettre à la disposition des commissaires du Roi (114).

Il quitta l'Australie — après s'être rétabli d'une maladie — peu de temps avant le retour de MICHEL et ELOIN à Sydney (115).

Quant à DE LA HAULT, il avait mis le consul de Belgique en garde contre tout transfert unilatéral, par BYRNE, des droits qu'ils possédaient ensemble en vertu de l'acte d'association du 19 janvier 1861.

Il s'adressa également aux commissaires qui, d'après lui, auraient promis à BYRNE, de tenir compte de ses intérêts au cas où le projet de colonisation devait se réaliser. Il rappela également BYRNE à ses engagements vis-à-vis de son associé (116).

Le Duc de Brabant suivit de près l'évolution de l'affaire des Nouvelles-Hébrides. Vers la mi-mai, il reçut de BYRNE une lettre à ce sujet (117). Il eut un intérêt particulier pour les tentatives entreprises par MICHEL et ELOIN pour s'assurer le concours de Henry MILLER (118).

---

(114) BECKX à DEVAUX, Melbourne 25.9.1861, original.

(115) MICHEL et ELOIN à VAN PRAET, Ceylan, Pointe de Galle 15.1.1862, original. — Selon les commissaires du Roi, BYRNE voulait proposer aux autorités du Pérou d'introduire des coolies, recrutés dans les îles de l'Océan Pacifique.

(116) DE LA HAULT à MICHEL et ELOIN, Bruxelles 26.9.1861, original; DE LA HAULT à BECKX, Bruxelles 25.10.1861, copie; DE LA HAULT à BYRNE, Bruxelles 25.10.1861, copie.

(117) Cette lettre n'a pas été retrouvée dans les archives du Palais royal. Il en est question dans la lettre de A. GOFFINET à BRIALMONT du 14.5.1861 (P. CROKAERT: Brialmont. Eloge et Mémoires (Bruxelles, 1925, p. 410-411).

(118) « Vos pourparlers avec M. MILLER ont particulièrement frappé mon attention. Il me semble qu'il serait désirable que M. MILLER s'expliquât par écrit sur les conditions que selon lui nous devrions offrir pour rendre la colonisation des Hébrides ou de toutes autres îles possible. Il serait intéressant que vous puissiez nous rapporter un document de cette nature soit de la part de M. MILLER, soit de la part de toute autre personne importante avec laquelle vous auriez eu des pourparlers d'un même genre. » (Le Duc de Brabant à MICHEL et ELOIN, non daté, minute).

E. MICHEL (*op. cit.*) ne fait pas mention des projets du Duc de Brabant concernant les îles Fidji.

Nous avons vu que le prince LÉOPOLD adressa à BYRNE quelques suggestions relatives à la prise de possession des îles Fidji. Ce projet peu connu mérite qu'on s'y arrête. L'on parlait à ce moment dans les milieux politiques et dans certains cercles géographiques assez bien des îles Fidji. Ces îles, découvertes par COOK en 1773, avaient été explorées par une expédition américaine. Quelques sujets américains y ayant été attaqués par des indigènes, le Gouvernement des Etats Unis imposa au roi TAKOMBAU (Cakobau) des dommages-intérêts d'un montant assez élevé (119). Les populations des Fidji, ne pratiquant que le troc et ne connaissant aucun système organisé d'impôts, n'étaient pas à même de rapporter cette somme. En 1859, le consul d'Angleterre, W.T. PRITCHARD fit savoir à son Gouvernement que le Roi indigène était disposé à vendre la souveraineté des îles à la Grande-Bretagne à condition que cet Etat accepte de liquider la dette imposée par les Américains. Appuyé par quelques marchands anglais, établis aux Fidji, le consul insista pour la prise de possession. Début 1860, le Gouvernement de Londres chargea le colonel SMYTHE d'une mission d'information aux îles (120).

Le Duc de Brabant était au courant de la question des Fidji. Nous le voyons le 16 mai 1861 transmettre, en communication, à BRIALMONT deux ouvrages et deux lettres relatives à cet archipel (121).

Au major GOFFINET et à BRIALMONT, il avait émis l'avis que ces îles (ainsi que les Salomon) conviendraient parfaitement à la Belgique. Par notes du 14 et 16 mai, il pria Brialmont d'écrire à ce sujet à BYRNE et aux commissaires; ces derniers étaient notamment invités à demander des instructions à Bruxelles:

---

(119) L'on cite différents chiffres: 45 000, 10 000 et 9 000 dollars.

(120) Voir: BERTHOLD SEEMANN: Remarks on a Government mission to the Fiji Island (in: *The Journal of the Royal Geographical Society,* XXXII, 1862, p. 51-62). — SEEMANN accompagna le colonel SMYTHE aux Fidji.

Dans ce même numéro figure une description des îles, par M. BENSUAN (p. 42-50).

Voir également: *Encyclopaedia Britannica,* IX, Londres s.d., p. 231-233.

(121) Le Duc de Brabant à BRIALMONT, 16.5.1861 (CROKAERT: Brialmont, p. 411-412).

Assurez-les bien que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour les appuyer et engagez-les surtout vivement à ne pas quitter l'Australie sans avoir poussé vers les Fidji ou les Salomon et jeté les bases d'un traité avec quelques chefs de ces beaux et importants groupes d'îles (122).

Il semble que l'idée de prendre pied aux Fidji émane du Duc de Brabant plutôt que du Roi. Mais il est presque certain que, par la suite, le projet fut discuté et soumis à l'approbation du Roi. Car c'est seulement le 21 juin que BRIALMONT envoya, en son nom personnel, une lettre à BYRNE, dans laquelle il fit part du projet:

Elle (Son Altesse Royale le Duc de Brabant) désirerait beaucoup que nous puissions entrer en arrangement avec les missionnaires des îles Fidji pour établir notre pavillon sur l'une ou l'autre de ces îles mais il se pourrait bien qu'il y eût à cela de grandes difficultés. Nous avons reçu des renseignements d'où il résulte que sous le rapport des richesses agricoles et minérales et surtout de la culture du coton les Fidjii (*sic*) sont très remarquables. La possession d'une de ces îles serait donc au point de vue de l'avenir, très précieuse pour la Belgique. Si vous entrevoyez quelque possibilité de réussir, faites des propositions à nos commissaires qui ont, je pense, les pouvoirs nécessaires pour les accepter, même sans en référer au Roi. Le Duc de Brabant m'a plusieurs fois parlé de cette affaire en me priant de vous en écrire et de vous engager à faire tout ce que vous pouvez sans sortir des limites de la prudence et sans froisser le Gouvernement anglais. Mon avis est que nous devons profiter de la présence de deux commissaires en Australie pour avancer les affaires autant que possible. Votre expérience sera sous ce rapport très utile (123).

BRIALMONT exprimait ici sans aucun doute les idées du prince LÉOPOLD. Celui-ci ignorait que les commissaires avaient rompu toutes relations avec BYRNE. Il voulait engager l'Anglo-Australien à profiter de la présence des commissaires pour réaliser, de

(122) Note du Duc de Brabant à BRIALMONT du 16.5.1861 précitée.
(123) Original.

concert avec ces derniers, la prise de possession d'autres îles que les Nouvelles-Hébrides.

La question se pose de savoir si MICHEL et ELOIN étaient autorisés à agir dans ce sens. Les instructions générales se rapportaient exclusivement à leur mission aux Nouvelles-Hébrides. Mais une des instructions-annexes les chargeait de

> ... visiter et explorer les îles des Nouvelles-Hébrides et îles environnantes, de chercher à y conclure, avec les Chefs des naturels, de ce pays, des traités ou conventions d'amitié et de commerce, d'y faire des acquisitions de territoire et d'en prendre possession au nom de Sa Majesté (124).

Le Duc de Brabant voulait agir vite pour « ne pas laisser échapper une aussi belle proie » (125).

Lorsque le Roi apprit que BYRNE s'était retiré de l'affaire et que des difficultés se présentaient quant à la réalisation du projet des Nouvelles-Hébrides, il fixa toute son attention sur d'autres archipels, précisément ceux dont le prince LÉOPOLD envisageait l'acquisition: les Fidji et les Salomon.

> Si l'affaire des Hébrides doit être abandonnée, si vous reconnaissez une impossibilité absolue de la mener à bonne fin, il y aura lieu de songer à d'autres groupes, soit les Salomon, soit les Figij (*sic*). Le temps manque pour vous donner par la malle de juillet des instructions positives à cet égard. Il faudra pressentir les dispositions du Gouvernement anglais à l'égard des Figij (*sic*) et ce n'est que par la malle d'août que je pourrai vous en entretenir (126).

La Grande-Bretagne aurait-elle des visées sur les Fidji ? Verrait-elle un inconvénient à ce que le pavillon belge y soit planté ?

C'est à VAN DE WEYER, ministre de Belgique à Londres, que le prince LÉOPOLD demanda la réponse à ces questions. VAN DE WEYER eut à Londres des entretiens avec le Duc de Newcastle,

---

(124) *Revue belge des livres, documents et archives de la Guerre 1914-1918*, IX série, 1933-1934, p. 216.
(125) Note du Duc de Brabant à BRIALMONT du 16.5.1861 précitée.
(126) (VAN PRAET) à MICHEL et ELOIN, (25).7.1861, minute.

secrétaire d'Etat aux Colonies et avec Lord John RUSSELL, chef du Foreign Office. Les deux hommes d'Etat laissèrent comprendre que l'Angleterre ne cherchait guère à occuper les Fidji et qu'elle n'aurait pas d'objection à ce que la Belgique en prenne possession. Mais le Duc de Newcastle mit par la même occasion le Roi des Belges et le prince LÉOPOLD en garde contre toute action précipitée dans ces îles. Il fit remarquer notamment que cet archipel avait une nombreuse population, qui ne se soumettrait qu'à une puissance qui, à l'aide de ses vaisseaux et fortes garnisons, serait à même de faire respecter la souveraineté qu'elle aurait acquise; d'après lui la prise de possession des Fidji serait une mauvaise affaire, aussi bien pour la Belgique que pour l'Angleterre (127).

Le Duc de Brabant, qui avait déjà insisté auprès de MICHEL et ELOIN dans le sens des instructions de VAN PRAET, c'est-à-dire pour la prise de possession provisoire d'une île, tint compte de l'avis défavorable du Duc de Newcastle et abandonna le projet (128).

Par ordre du Roi, VAN PRAET informa les commissaires le 23 août:

Les nouvelles que le Roi a reçues d'Angleterre relativement aux Iles Fidjee (*sic*) sont de nature à faire penser à Sa Majesté qu'il n'y

(127) VAN DE WEYER au Duc de Brabant, Londres 20.7.1861 et Londres 6.8.1861, minutes (Archives générales du Royaume, Papiers VAN DE WEYER n° 129). — Le Gouvernement de Londres ne put toutefois à ce moment donner un avis définitif, étant donné qu'il n'était pas encore en possession du rapport de l'agent spécial envoyé aux Fidji. Finalement, l'Angleterre décida de ne pas accepter l'offre de roi TOKAMBAU. Lors de leur visite chez le Gouverneur de la colonie de Victoria, MICHEL et ELOIN rencontrèrent le colonel SMYTHE. Désireux d'avoir des renseignements précis sur les Fidji, les commissaires posèrent de nombreuses questions à l'agent du Gouvernement anglais, mais celui-ci fit comprendre que le caractère secret de sa mission lui interdisait toute indiscrétion (MICHEL et ELOIN à VAN PRAET, Melbourne 22.7.1861, original).

(128) « Quant à moi, je voudrais en plus que si l'occasion se présentait pour vous de conclure soit avec une société soit avec un riche particulier, en vue d'une prise de possession, par la Belgique, d'une île ou d'un territoire bien en vue, un traité avantageux, mais avec des conditions différentes, plus larges que celles du contrat BYRNE, vous n'hésiterez pas à passer un acte provisoire réservé naturellement à la sanction royale et ne ressortant ses effets qu'après avoir été ratifié à Bruxelles, mais qui aurait, quelque soit ses chances d'exécution, le grand avantage d'établir par des faits et d'une façon toute pratique, les éléments nécessaires pour tenter avec succès, dans les contrées que vous explorez, des entreprises coloniales. » (Le Duc de Brabant à MICHEL et ELOIN, non daté, minute). Voir aussi: E. MICHEL, *op. cit.*, p. 155.

a pas lieu pour le moment à une exploration de votre part dans ces contrées. Si quelque chose peut être fait ou tenté quant à ces îles, la négociation devra être préparée à Londres et les circonstances ne sont pas encore telles qu'une action de votre part puisse être utile en ce moment.

Quant aux îles Salomon, rien de définitif ne devait être entrepris mais une exploration de cet archipel était souhaitable (129).

Les commissaires du Roi se rendirent aux Nouvelles-Hébrides et aux îles Salomon. Ils ne visitèrent pas les Fidji.

La mission MICHEL-ELOIN dans l'Océan Pacifique en 1861 présente deux aspects, qui sont bien différents l'un de l'autre. Le premier est la tentative de créer une compagnie en Australie en vue de la colonisation des îles et d'organiser une expédition, afin de permettre aux agents du Roi de prendre possession d'un territoire. Cette tentative prit fin en juillet 1861 lorsque les commissaires informèrent VAN PRAET de l'impossibilité de réaliser le projet dans un avenir immédiat. Le deuxième aspect est le voyage proprement dit de MICHEL et ELOIN aux îles, dans le but d'examiner les possibilités qu'offriraient ces territoires à tout essai ultérieur de colonisation.

Nous n'avons examiné que le premier aspect. Celui-ci correspond en somme à ce que l'on a appelé au Palais royal « l'affaire BYRNE ». Un obscur négociant anglo-autralien, un aventurier dans son genre, qui parvint à gagner la confiance du Roi et du Duc de Brabant. Que savait-on de lui au Palais ?

En réalité peu de choses: qu'il était le promoteur de deux tentatives de colonisation, l'une à Natal, l'autre à la Nouvelle-Calédonie. Deux tentatives d'une certaine envergure peut-être, mais dont le Roi ignorait les résultats. Tout comme Il ignorait la faillite de BYRNE à Ballaarat en 1854. BYRNE était un homme insolvable, peu scrupuleux, toujours disposé à vendre contre espèces sonnantes une part des droits que lui conférait l'accord avec le Palais; un homme qui parlait d'exploiter des mines qui

(129) (VAN PRAET) à MICHEL et ELOIN, (23).8.1861, minute.

n'existaient que dans son imagination (130). Tout ceci le Roi l'ignorait également. Avoir confié à cet homme la réalisation du projet des Nouvelles-Hébrides, fut une première erreur commise à Bruxelles.

Il y en avait une autre: la conception même que l'on s'était faite au Cabinet du Roi de l'entreprise. Le Roi décida d'envoyer des agents qui, en son nom, devaient prendre possession du nouveau territoire et qui étaient munis de pleins pouvoirs pour en céder la moitié à BYRNE et ses soi-disant associés. Mais là s'arrêtait Son intervention. Cette conception était sans nul doute inspirée par la prudence vis-à-vis d'un étranger, qui était à peu près inconnu à Bruxelles, et peut-être aussi par l'abstention du Gouvernement belge.

En réalité, le Roi n'offrait aucune protection efficace, par exemple contre l'hostilité des indigènes. Il refusait d'avance d'accorder une aide financière ou maritime à ceux qui devaient mettre le projet en exécution, c'est-à-dire les associés, les actionnaires de la compagnie. Ceux-ci prenaient en somme tous les risques ou à peu près. Ces conditions apparaissaient comme peu attrayantes et peu sûres, peut-être pas à un BYRNE, qui n'avait tout de même rien à perdre, mais bien à des hommes d'affaires sérieux et pourvus de moyens financiers.

A Bruxelles, on considérait ces conditions comme très larges:

> Les conditions du contrat de M. BYRNE, fit remarquer VAN PRAET le 25 juillet 1861 aux commissaires, sont fort larges, elles sont d'une nature telle que rarement dans les affaires industrielles on en obtient de semblables. Ces conditions seraient donc considérées comme un maximum.

Mais tel n'était pas l'avis des « capitalistes » de Melbourne et de Sydney, qui tous répondirent négativement à l'offre qui leur fut faite. Le refus de collaborer à l'entreprise, patronnée par le Roi, doit être imputé, moins au discrédit attaché au nom de

---

(130) CLOQUET, consul général de Belgique à Sydney avait mis BECKX en garde contre les procédés de BYRNE, dans deux lettres datées Sydney 23 et 29.4.1861.
Voir aussi: MICHEL et ELOIN à VAN PRAET, Sydney 22.7.1861, original.

BYRNE qu'au fait que tous les hommes d'affaires considéraient les conditions stipulées dans la lettre du 14 janvier 1861 comme insuffisantes ou inacceptables.

Si les conditions avaient été plus larges, les garanties plus grandes, il n'est pas impossible que des hommes d'affaires de Melbourne ou de Sydney aient consenti à investir des capitaux dans l'entreprise. C'est ce que MILLER déclara et c'est ce que ELDRED écrivit:

> If a sovereign power were to obtain possession of the Islands, afford protection from the natives, which are a bold and warlike race and hold out advantages to capitalists by publishing a liberal proclamation and offering inducement for the investment of their funds, I think it by no means impossible that a company might be formed for the purpose of developing the resources of the New Hebrides (131).

Ce fut, croyons-nous, une deuxième cause de l'échec.

Des circonstances défavorables constituèrent peut-être une troisième cause.

Il régnait une certaine incertitude et une certaine instabilité économique dans ce pays jeune qu'était l'Australie, au moment où les agents du Roi y débarquèrent, mais l'importance ne doit pas en être exagérée, semble-t-il (132).

Il se manifestait également dans quelques colonies d'Australie comme New South Wales, Queensland, Victoria une tendance à mettre en valeur les terres du Domaine non occupées. Cette tendance était en 1861 bien marquée. Nous la retrouvons par exemple dans une proposition faite au Gouvernement de Londres par le Gouverneur de Queensland G.F. BOWEN, après

---

(131) ELDRED à BECKX, Sidney 4.7.1861, original.

(132) « L'avènement d'un ministère démocratique dont les mesures prétendûment réformatrices portent atteinte aux interêts établis, joint à une émigration sur une longue échelle de nos populations vers la Nouvelle-Zélande, où des mines d'or viennent d'être découvertes, paralysent en ce moment complètement le commerce et l'industrie de cette colonie » (BECKX à DEVAUX, Melbourne 25.9.1861, original).

Il semble, d'autre part, que la situation économique de la colonie de Victoria connaissait vers 1860-1861 un développement lent mais favorable (Rapport de BECKX au Ministre des Affaires étrangères, Melbourne 25.1.1862 paru dans le *Recueil consulaire,* 1862, p. 191-229).

un entretien que ce dernier eut avec les commissaires du Roi. BOWEN suggéra notamment d'essayer d'orienter vers les colonies d'Australie un mouvement éventuel d'émigration belge (133).

Cette tendance semble avoir retenu des hommes d'affaires comme BUCHANAN et WATT de collaborer à l'entreprise des Nouvelles-Hébrides.

Les commissaires se sont tenus, à l'égard de BYRNE, strictement aux instructions que le Roi leur avait données et lui ont refusé tout appui. Lorsque l'Anglo-Australien abandonna ses droits, ils se substituèrent à lui pour tenter de réaliser le projet. Ils firent preuve de grande activité, d'un esprit pratique et de bon sens. Leur action en Australie fut toujours approuvée par le Roi. Opérant dans des conditions plutôt défavorables, ils semblent avoir épuisé, dans les limites de leurs instructions bien entendu, tous les moyens pour arriver au but que le Roi s'était assigné. Assez vite et avant même de se rendre aux îles, ils avaient compris qu'une tentative immédiate de colonisation n'avait aucune chance de réussir. Mais après avoir exploré l'archipel des Nouvelles-Hébrides, ils firent part de leur confiance dans le succès d'un essai ultérieur:

Si ce groupe ne présente aucun produit immédiat qui mérite d'attirer l'attention des spéculateurs, nous croyons cependant qu'un avenir brillant lui est réservé. La culture de la canne-à-sucre, du café, du coton, du tabac, de l'arrow-root (134), les produits variés du cocotier et des arbres résineux de tout genre, toutes les ressources tropicales enfin,

---

(133) BOWEN au Duc de Newcastle, Brisbane, Queensland 5.1.1862, copie (Archives générales du Royaume, Papiers VAN DE WEYER n° 66). Un copie de cette lettre fut transmise à VAN DE WEYER. Dans cette lettre, le Gouverneur de Queensland préconisa l'immigration, dans cette colonie, de 3 000 familles belges; les immigrants obtiendraient des terres, resteraient sous la supervision du consul belge mais jouiraient des droits civils des sujets britanniques. Le Gouverneur insista pour que cette proposition fut portée à la connaissance du Roi des Belges ou de VAN DE WEYER.

Dans la Colonie de Victoria, cette tendance prit une forme concrète par la loi agraire de 1862 qui prévoyait la création de districts agricoles et la distribution de bonnes terres arables aux colons (Rapport de BECKX au Ministre des Affaires étrangères, Melbourne 23.7.1862 paru dans le *Recueil consulaire,* 1862, p. 387-389).

(134) Marante.

récompenseraient bientôt des colons animés de l'esprit d'entreprise et de persévérance qui doit accompagner de semblables opérations (135).

L'expérience que les commissaires avaient acquise sur place, les amena toutefois à proposer d'autres procédures à suivre à l'avenir. Les instructions du 15 janvier insistaient sur la nécessité de s'entendre avec les chefs indigènes pour la prise de possession d'un territoire. Le Roi désirait, en effet, que l'occupation des îles ait un caractère pacifique. Après avoir visité les îles, les commissaires envisagèrent tout autrement une prise de possession éventuelle:

Les tribus sont nombreuses mais ne se composent que de 40 à 50 familles au plus; et généralement en guerre entr'elles, elles se disséminent le plus qu'elles peuvent. Ainsi, par exemple, le pourtour de « Port Résolution » de Tanna, est occupé par plus de trente tribus indépendantes. Cet état de choses rendrait illusoire tout traité qu'on tenterait de faire avec des chefs dont l'autorité du reste, nous a paru très peu respectée et en conséquence nous avons dû renoncer à l'idée de rapporter des contrats, qui n'auraient rien eu de sérieux. Nous émettons l'avis, qu'une prise de possession pure et simple avec les moyens suffisants pour la faire respecter, est le seul mode pratique, d'une exécution facile et d'une réussite certaine... La nature guerrière des indigènes et leur esprit d'indépendance nous portent à croire qu'on ne pourrait entreprendre avec sécurité la colonisation de ces îles, qu'à l'aide de moyens assez puissants, pour intimider ces peuplades, plutôt que pour les détruire. Tout essai tenté sur une petite échelle n'aurait amené que des résultats funestes. Un millier d'hommes forts, actifs et entreprenants suivant une bonne direction, nous semble nécessaire dès le début... (136).

Il est intéressant de rapprocher l'avis des commissaires de l'opinion émise par le Duc de Newcastle, qui, lui aussi, insista sur la nécessité d'entreprendre la colonisation des îles Fidji avec des forces suffisantes.

---

(135) MICHEL et ELOIN à VAN PRAET, Ceylan, Pointe de Galle 15.1.1862, original.

(136) MICHEL et ELOIN à VAN PRAET, Ceylan, Pointe de Galle 15.1.1862, original.

Gustave BECKX fut le seul des trois consuls de Belgique en Australie à être initié au projet des Nouvelles-Hébrides. Manœuvrant adroitement, toujours discret et n'ayant en vue que les intérêts du Roi, il rendit de grands services aux commissaires.

Le Duc de Brabant joua dans la tentative de colonisation un rôle actif. Ce fut probablement par son intermédiaire que les plans de BYRNE furent examinés au Palais. Les quatre audiences qu'il accorda à l'Anglo-Australien font supposer qu'il participa de près à la mise au point du projet. Enthousiaste pour tout ce qui concernait l'expansion outre-mer, il alla plus loin que les instructions royales: il envisagea l'extension des relations commerciales entre la Belgique et l'Australie et suggéra l'occupation d'autres archipels. Mais il sut également faire preuve d'un sens de la réalité.

La mission MICHEL-ELOIN, sous la protection du Roi et sans intervention aucune du Gouvernement belge, fut plus qu'un projet puisqu'il y eut la tentative de le réaliser:

> Il est temps, écrivit LAMBERMONT le 17 mars 1861, de faire entrer dans la voie pratique les efforts tentés de divers côtés pour amener la Belgique à se procurer une colonie. La tentative australienne est une bonne chose, c'est un acte. Dieu seul connaît le résultat que MM. les Commissaires royaux obtiendront mais au moins nous n'aurons rien à nous reprocher de ce côté, tout aura été essayé et cela sans frais pour le pays (137).

Ces derniers mots ne sont-ils pas significatifs ?

15 décembre 1964.

(137) Note de la main de LAMBERMONT (AE, Papiers LAMBERMONT 1851-1875).

CLASSE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

Séance du 15 février 1965

La séance est ouverte à 14 h 30 par M. *F. Van der Linden,* doyen d'âge.

Sont en outre présents: MM. N. de Cleene, V. Devaux, le baron A. de Vleeschauwer, L. Guébels, J.-M. Jadot, N. Laude, R.P. J. Van Wing, M. M. Walraet, membres; MM. P. Coppens, E. Coppieters, G. Périer, J. Sohier, J. Stengers, le R.P. M. Storme, M J. Vanhove, associés, ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel.

Absents et excusés: MM. A. Burssens, R.-J. Cornet, J. Ghilain, J.-P. Harroy, A. Maesen, G. Malengreau, le R.P. G. Van Bulck, MM. E. Van der Straeten, F. Van Langenhove.

Communications administratives

a) Démissionnaires: Voir p. 600, c.

b) Par arrêté royal du 27 janvier 1965, MM. *A. Dubois* et *E. De Backer,* respectivement membres titulaires de la Classe des Sciences naturelles et médicales et de la Classe des Sciences techniques, ont été élevés à l'honorariat.

Jean Jadot, artisan de l'expression belge en Chine

Se ralliant aux conclusions des rapporteurs, MM. *J. Stengers** et *R.-J. Cornet,* la Classe décide l'impression du travail de Mme

* Le rapport de M. *J. Stengers* paraîtra dans le fascicule 3 du *Bulletin 1965.*

KLASSE VOOR MORELE EN POLITIEKE WETENSCHAPPEN

Zitting van 15 februari 1965

De zitting wordt geopend te 14 h 30 door de H. *F. Van der Linden,* ouderdomsdeken.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. N. De Cleene, V. Devaux, baron A. de Vleeschauwer, L. Guébels, J.-M. Jadot N. Laude, E.P. J. Van Wing, de H. M. Walraet, leden; de HH. P. Coppens, E. Coppieters, G. Périer, J. Sohier, J. Stengers, E.P. M. Storme, de H J. Vanhove, geassocieerden, alsook de H. E.-J. Devroey, vaste secretaris.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. A. Burssens, R.-J. Cornet, J. Ghilain, J.-P. Harroy, A. Maesen, G. Malengreau, E.P. G. Van Bulck, de HH. E. Van der Straeten, F. Van Langenhove.

Administratieve mededelingen

a) Ontslagnemend: Zie blz. 601, c.

b) Door koninklijk besluit van 27 januari 1965 werden de HH. *A. Dubois* en *E. De Backer,* respectievelijk titelvoerend lid van de Klasse voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen en der Klasse voor Technische Wetenschappen, tot het erelidmaatschap verheven.

Jean Jadot, artisan de l'expansion belge en Chine

Zich verenigend met de besluiten van de verslaggevers, de HH. *J. Stengers** en *R.-J. Cornet,* beslist de Klasse het werk van

---

* Het verslag van de H. *J. Stengers* zal in aflevering 3 van de *Mededelingen 1965* verschijnen.

G. KURGAN-VAN HENTENRYK, intitulé comme ci-dessus, dans la collection des *Mémoires in-8°*.

L'étude comporte les subdivisions suivantes:

Introduction.

Chap. I. Le cadre des futures activités de Jean JADOT.

Chap. II. La direction générale du Pékin-Hankow.

Chap. III. L'extension du domaine d'activité de Jean JADOT après la révolte des Boxers.

Chap. IV. Le retour en Europe et l'abandon progressif des affaires de Chine.

Conclusions.

Annexes.

Bibliographie.

Conditions d'applicabilité du droit international dans un contexte ethno-historique

Le *Secrétaire perpétuel* dépose une étude de M. Th. PAPADOPOULLOS intitulée comme ci-dessus.

La Classe désigne MM. *V. Devaux* et *A. Durieux* pour faire rapport sur ce travail lors de la prochaine séance.

Commission d'Histoire

a) Le *Secrétaire perpétuel* informe la Classe du dépôt d'une nouvelle contribution à l'ouvrage collectif *L'expansion belge sous Léopold I^er^ (1831-1865)*.

Il s'agit d'une étude de M. C.A. TAMSE intitulée: *Een verwaarloosd aspekt van de Belgische buitenlandse politiek: het ekspansionisme van de jaren 1860.*

Sur recommandation de la Commission d'Histoire, la Classe décide la publication de ce travail dans le *Bulletin* (voir p. 522) ainsi que dans la série des fascicules historiques.

Mw G. KURGAN-VAN HENTENRYK, getiteld als hierboven, te publiceren in de *Verhandelingen reeks in-8°*.

De studie omvat volgende onderverdelingen:

Introduction.

Chap. VI. Le cadre des futures activités de Jean JADOT.

Chap. II. La direction général du Pékin-Hankow.

Chap. III. L'extension du domaine d'activité de Jean JADOT après la révolte des Boxers.

Chap. IV. Le retour en Europe et l'abandon progressif des affaires de Chine.

Conclusions.

Annexes.

Bibliographie.

« Conditions d'applicabilité du droit international dans un contexte ethno-historique »

De *Vaste Secretaris* legt een studie neer van de H. Th. PAPADOPOULLOS getiteld als hierboven.

De Klasse wijst de HH. *V. Devaux* en *A. Durieux* aan om op de volgende zitting verslag uit te brengen over dit werk.

Commissie voor Geschiedenis

a) De *Vaste Secretaris* deelt de Klasse mede dat een nieuwe bijdrage voor het gemeenschappelijk werk: *De Belgische uitbreiding onder Leopold I (1831-1865)* neergelegd werd.

Het betreft een studie van de H. C.A. TAMSE, getiteld: *Een verwaarloosd aspekt van de Belgische buitenlandse politiek: het ekspansionisme van de jaren 1860.*

Op aanbeveling van de Commissie voor Geschiedenis, beslist de Klasse het werk in de *Mededelingen* te publiceren (zie blz. 522), evenals in de reeks der geschiedkundige overdrukken.

Elle approuve également le projet de table des matières de l'ouvrage collectif tel qu'il figure dans l'*Annexe 1* voir p. 478).

b) Le *Secrétaire perpétuel* annonce ensuite à la Classe le dépôt des huit premiers comptes rendus de la *Revue bibliographique de l'ARSOM* (voir fasc. 6 *Bulletin 1964,* p. 1180). Sur recommandation de la Commission, la Classe en décide la publication dans le *Bulletin* (voir p. 543).

c) Le *Secrétaire perpétuel,* informe enfin la Classe du dépôt de la première série 1964 de la *Bibliographie sur l'histoire de l'Afrique et la colonisation européenne de sources principalement soviétiques,* par Mme Z. FRANK et M.S. STANCIOFF du Centre national pour l'étude des Etats de l'Est.
Sur recommandation de la Commission d'Histoire, la Classe décide de publier le travail susdit dans le *Bulletin* (voir p. 552).

Symposium anglo-allemand de Cologne (18/19 juin 1965)

Le *Secrétaire perpétuel* informe la Classe que la Deutsche Afrika-Gesellschaft (Bonn) organise les 18 et 19 juin 1965, à Bonn, un Symposium sur le thème *Stand und Aufgaben der Britischen Afrikawissenschaften.*

Les Confrères intéressés peuvent obtenir de plus amples informations au Secrétariat de l'ARSOM.

La séance est levée à 15 h.

Zij keurt verder het ontwerp goed der inhoudstafel van het gemeenschappelijk werk, zoals het voorkomt in *Bijlage 1.*

b) De *Vaste Secretaris* kondigt vervolgens de Klasse het neerleggen aan der eerste acht besprekingen voor het *Bibliografisch Overzicht der K.A.O.W.* (zie aflev. 6, *Mededelingen 1964,* blz. 1181).
Op aanbeveling der Commissie, beslist de Klasse er de publikatie van in de *Mededelingen* (zie blz. 543).

c) Tenslotte deelt de *Vaste Secretaris* de Klasse het neerleggen mede van de eerste reeks 1964 der *Bibliographie sur l'histoire de l'Afrique et la colonisation européenne de sources principalement soviétiques,* door Mw Z. FRANK en M. S. STANCIOFF van het Centre national pour l'étude des Etats de l'Est. Op aanbeveling der Commissie voor Geschiedenis, beslist de Klasse voornoemd werk te publiceren in de *Mededelingen* (zie blz. 552).

Engels-Duits Symposium te Keulen (18/19 juni 1965)

De *Vaste Secretaris* deelt de Klasse mede dat het Deutsche Afrika-Gesellschaft (Bonn) op 18 en 19 juni 1965, te Bonn een Symposium inricht over het thema *Stand und Aufgaben der britischen Afrikawissenschaften.*

De belangstellende Confraters kunnen nadere inlichtingen bekomen op de secretarie der K.A.O.W.

De zitting wordt gesloten te 15 h.

Annexe 1 — *Bijlage 1*

L'expansion belge sous Léopold I^er^ (1831-1865) — De Belgische uitbreiding onder Leopold I (1831-1865)

Recueil d'études — Verzamelde studies

Table des matières — Inhoudstafel

Préface par — Voorwoord door

G. MALENGREAU

Président de l'ARSOM — Voorzitter van de K.A.O.W.

Introduction par — Inleiding door

J. STENGERS

Président de la Commission d'Histoire de l'ARSOM — Voorzitter van de Commissie voor Geschiedenis der K.A.O.W.

SECTION I. L'EXPANSION ECONOMIQUE
AFDELING I. ECONOMISCHE EXPANSIE

J. WILLEQUET: LAMBERMONT et la fin du protectionnisme en Belgique (1850-56).

J. WILLEQUET: La politique des consulats sous Léopold I^er^.

L. WELLENS-DE DONDER: Le premier consul belge à Sydney: Edouard-Hubert WYVEKENS.

H. COPPEJANS-DESMEDT: De overzeese expansie van de Belgische katoenindustrie, van het afsluiten van de Nederlanse koloniale markt tot het uitbreken van de Amerikaanse Secessieoorlog.

B. GILLE: Les Belges et la vie économique française à l'époque de LÉOPOLD I^er^.

F. LENTACKER: Les charbons belges sur le marché français au cours du XIX^e^ siècle.

P. GUILLAUME: Technique belge et mines françaises au XIX^e^ siècle.

SECTION II. L'EXPANSION COLONIALE
AFDELING II. KOLONIALE EXPANSIE

L. GREINDL: Les possibilités de la Belgique de LÉOPOLD Ier comme puissance coloniale (d'après un document de 1841).

B.D. GOOCH: Belgian Interest in Danish Possessions during the reign of LEOPOLD I.

J. FABRI: Auguste 't KINT (1816-1878), commissaire spécial de la Compagnie belge de Colonisation.

E. VAN GRIEKEN : Un témoignage sur l'histoire de la Compagnie belge de Colonisation au Guatémala.

R. VAN NUFFEL: Giovanni ARIVABENE et les premières tentatives de colonisation.

O.W. SCHWEMMER: Belgium and the Nicaraguan Canal Project (1841-1845).

R. MASSINON: LÉOPOLD Ier et l'entreprise du Rio Nunez.

E. VANDEWOUDE: L'échec de la tentative de colonisation belge aux Nouvelles-Hébrides (1861).

J. STENGERS: L'anticolonialisme libéral au XIXe siècle.

SECTION III. L'EMIGRATION
AFDELING III. DE UITWIJKING

G. KURGAN-VAN HENTENRYK: Aspects de l'émigration belge (1831-1846).

R. BOUMANS: Een onbekend aspect van de Belgische uitwijking naar Amerika: de gesubsidieerde emigratie van bedelaars en oud-gevangenen (1850-1856).

J.R. LECONTE: Enrôlements clandestins de Belges dans l'armée argentine (1861-1866).

SECTON IV. LA POLITIQUE ETRANGERE ET LES PROBLEMES DE L'EXPANSION
AFDELING IV. DE BUITENLANDSE POLITIEK EN DE EXPANSIEVRAAGSTUKKEN

P.-H. LAURENT: Commerce, colonies, and claims: King LEOPOLD and Belgian-American Statecraft, 1832-1846.

J. LORETTE: Problèmes de politique étrangère sous LÉOPOLD Ier A propos d'éventuelles participations belges à la guerre de Crimée (1854-1855).

J.L. VAN HECKEN: Betrekkingen van België tot China onder LEOPOLD I in de Belgische pers van 1858 tot 1865.

C.A. TAMSE: Een verwaarloosd aspekt van de Belgische buitenlandse politiek: het ekspansionisme van de jaren 1860.

SECTION V. L'ŒUVRE MISSIONNAIRE
AFDELING V. HET MISSIEWERK

L. JADIN: Les Sœurs de Notre-Dame et de Sainte-Marie de Namur en Amérique.

M. STORME (E.P.): Abbé A. HELSEN en zijn plan tot oprichting van een Belgisch Seminarie voor de Buitenlandse Missiën (1833-1856).

SECTION VI. LE ROLE DU DUC DE BRABANT
AFDELNG VI. DE ROL VAN DE HERTOG VAN BRABANT

E.A. JACOBS: Le premier voyage du futur LÉOPOLD II en Orient (1854-55).

E. VANDEWOUDE: Brieven van de Hertog van Brabant aan CONWAY in verband met Egypte (1855).

A. DUCHESNE: La pensée expansionniste du duc de Brabant, futur roi LÉOPOLD II, à travers sa correspondance avec le général CHAZAL, ministre de la Guerre (1859-1861).

SECTION VII. BIBLIOGRAPHIE
AFDELING VII. BIBLIOGRAFIE

A. DUCHESNE: Bibliographie générale des tentatives de colonisation et d'expansion belges sous le règne de LÉOPOLD Ier.

15.2.1965.

J. Stengers. — L'anticolonialisme libéral du XIXe siècle et son influence en Belgique *

En 1864, à un moment où la situation internationale était quelque peu tendue, un journal anversois, *Le Précurseur,* écrivait:

> Notre pays est en vérité un bien beau petit pays. L'Europe s'agite, la question danoise, qui peut être le commencement de la fin, inquiète les cours et les peuples du continent, partout les affaires souffrent, et bien que son Roi soit absent, bien que son gouvernement soit vacant, bien que les Chambres chôment, la Belgique continue paisiblement et sans s'inquiéter en aucune manière à suivre la voie du progrès dans laquelle elle est entrée depuis plus d'un quart de siècle. Heureux pays ! (1).

Un texte comme celui-là met à nu toute une psychologie, ou plutôt toute une mentalité. Etre quiet, être bien chez soi, éviter les embûches d'un monde extérieur secoué de convulsions, voilà la clé du bonheur ! Le correspondant du *Précurseur* qui écrit ces lignes, les lecteurs du journal anversois qui les lisent en hochant de la tête ne compteront pas, on peut en être assuré, parmi les aventuriers du monde moderne. L'expansion d'outremer, avec ce qu'elle comporte précisément de part d'aventure, ne peut qu'éveiller leur inquiétude.

En parlant de l'anticolonialisme, il importe de mettre l'accent, dès le début, sur ces faits de mentalité, car ce sont eux, sans doute aucun, qui expliquent les attitudes fondamentales des Belges du XIX^{e} siècle. Lorsque l'opinion belge, au XIX^{e} siècle, réagit négativement à l'idée coloniale, elle le fait certainement de manière plus instinctive que raisonnée, tant les linéaments

---

* Note établie dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire (*Bull. I.R.C.B.,* 1952, 1 064-1 066) et présentée à la séance du 4 novembre 1964 de ladite Commission en vue du *Mémorial 1965* (*Bull. ARSOM,* 1963, fasc. 4, p. 628).

(1) *Précurseur,* 15 mars 1864.

mêmes de pareille idée répugnent à sa mentalité: les risques courus joyeusement sous des cieux lointains, les aléas d'une aventure, et d'une aventure où il faudra, pour réussir, se mêler à la compétition internationale, ce qui doublera les risques financiers de risques politiques, voilà ce que ne sauraient aimer des esprits paisibles et casaniers.

Paisible est peut-être un mot dangereux à employer. La bourgeoisie belge du XIX^e siècle, on peut l'observer, n'est pas tellement paisible. Elle livre, dans le pays même, des luttes politiques ardentes, dont l'ardeur étonne même souvent les autres pays européens; elle compte en son sein les hommes qui, au prix d'autres luttes, développent l'appareil économique du pays. Mais les grands affrontements politiques, et les créations économiques internes, constituent précisément un double exutoire à ses énergies. Ceux qui essaient de lui désigner d'autres horizons de lutte, dans des contrées lointaines, ne rencontrent plus que ses répugnances.

Pour être analysé dans ce qu'il a eu de plus profond, l'anticolonialisme belge du XIX^e siècle devrait donc faire l'objet, avant tout, d'une étude de mentalité. Mais c'est à un autre niveau que nous voudrions, pour notre part, chercher à le saisir, à un niveau où le raisonnement a tenu une plus grande place.

Que l'on envisage en effet le cas de certains dirigeants politiques, le cas d'un FRÈRE-ORBAN ou, à droite, celui d'un Jules MALOU. Quand ces leaders politiques, qui sont en même temps des hommes de doctrine et de pensée, se prononcent contre la colonisation belge, leurs motivations, on s'en rend compte, doivent avoir une autre consistance que celles de la masse des Belges. Quand on voit FRÈRE-ORBAN, pendant un quart de siècle, résister obstinément aux efforts de conversion de LÉOPOLD II, d'un LÉOPOLD II qui tente — mais en vain — de le convaincre des avantages de la colonisation pour la Belgique, nul ne peut soupçonner ce puissant esprit, qui a imprimé sa marque, en matière économique et financière, à quelques-unes des créations gouvernementales les plus fortes et les plus audacieuses du XIX^e siècle, d'être simplement un Belge casanier, aux vues étroites, et qui a peur des risques.

Chez FRÈRE-ORBAN, chez MALOU, chez d'autres Belges des milieux dirigeants, l'hostilité aux entreprises coloniales a été évidemment fondée sur un raisonnement. C'est ce raisonnement qu'il importe de reconstituer.

Situons-nous vers 1860, c'est-à-dire à l'époque où le duc de Brabant, futur LÉOPOLD II, entame sa propagande systématique en faveur de l'expansion belge. Catholiques et libéraux, en Belgique, tout en entretenant sur le terrain économique, comme sur tous les autres, les polémiques qui se doivent, puisent leurs inspirations majeures à la même source; les uns et les autres se nourrissent des doctrines, alors triomphantes, du libéralisme économique. Or, lorsqu'ils se tournent vers les maîtres de l'économie politique libérale — vers les « économistes », comme on les appelle à l'époque, car seuls méritent ce nom et accèdent à cette dignité les tenants de l'école triomphante —, qu'entendent-ils dire des colonies et de l'expansion coloniale ? Beaucoup de mal, assurément.

L'hostilité, ou sourde, ou déclarée, de la majorité des économistes libéraux aux colonies — ce que nous appelons dans le titre de cette étude «l'anticolonialisme libéral», sans que l'adjectif «libéral», qui évoque en l'occurrence une école de pensée économique, ait le moindre sens politique —, cette hostilité est un fait patent. Elle est constatée par les contemporains.

Ecoutons une fois encore le *Précurseur,* d'Anvers, parlant en 1861 des colonies:

La science économique, écrit-il, n'est guère favorable à ces établissements lointains, dont les frais sont bien rarement compensés par un avantage équivalent. Les colonies, disent les économistes, nécessitent d'énormes dépenses; elles entraînent les Etats européens à exagérer leurs forces navales et militaires; leur administration absorbe le plus clair de leur produit... L'histoire en main, les adversaires des entreprises coloniales rappellent combien la conquête du Mexique et du Pérou a été funeste à l'Espagne, dont elle a déterminé la décadence; ils énumèrent les possessions que le Portugal a perdues; ils constatent que l'Algérie a coûté à la France des sommes immenses et qu'aujourd'hui encore elle ne lui rapporte rien;... enfin ils démontrent par des faits qu'une colonie ne peut être productive que par l'exploitation arbitraire et tyrannique

des populations indigènes, et que cette exploitation tyrannique doit naturellement avoir pour conséquence la révolte et la perte de ces terres lointaines qu'on s'est donné tant de mal à conquérir (2).

Ecoutons en 1864, et cette fois en France, un économiste, Jules DUVAL, parler de ses opinions et de celles de ses confrères. DUVAL, pour sa part, défend des idées favorables à la colonisation. Mais il est bien forcé d'avouer que, en le faisant, il se singularise. « Les économistes », reconnaît-il, ont été en général fort sévères pour les colonies.

Leur doctrine en somme a été toujours hostile aux colonies dont ils ont exagéré les frais d'établissement, dont ils ont méconnu les avantages. Leur opinion plus ou moins formelle, c'est qu'elles sont un fardeau, et, comme on l'a dit de nos jours, un boulet pour les métropoles dont il faut se délivrer au plus tôt (3).

DUVAL, s'adressant en 1864 à la Société d'Economie politique de Paris, condamne l'ancien système colonial, fondé sur le monopole, mais vante les bienfaits d'une colonisation combinée avec la liberté. Le compte rendu de la réunion note qu'il se fait cependant peu d'illusion sur l'audience qu'il pourra recueillir.

Voué pour sa faible part à la propagation de cette idée, M. DUVAL sait dans quel isolement il se trouve; il voit dans cette réunion un autre publiciste (4) qui cultive aussi avec amour la même idée, et qui peut dire combien sont rares les champions de la colonisation et contre quelles préventions ils ont à lutter (5).

Troisième texte enfin, venant lui d'Angleterre. En 1869, Emile DE LAVELEYE, professeur à l'Université de Liège, inter-

(2) *Le Précurseur,* 14 octobre 1861. Ce texte est d'autant plus caractéristique que l'auteur de l'article, quant à lui, considère que les colonies, si elles sont « établies sur les bases rationnelles », peuvent être utiles, et constituer pour les Etats européens des « soupapes de sûreté ».

(3) *Journal des Economistes,* 2e série, t. XLIV, octobre-décembre 1864, p. 270; compte rendu de la réunion de la Société d'Economie politique du 5 octobre 1864.

(4) Il s'agissait de Charles LAVOLLÉE. On peut lire notamment de lui: C. LAVOLLÉE: La colonisation moderne (*Revue des Deux Mondes,* 15 février 1863, p. 880-916).

(5) *Journal des Economistes, loc. cit.*

roge le grand maître du libéralisme anglais, John STUART MILL, sur les colonies. La réponse de MILL sera nette. « Je partage, répond-il à DE LAVELEYE, l'opinion générale des économistes sur l'inutilité des colonies » (6).

« Les économistes » dont il est question dans ces trois textes sont les économistes européens, pris dans leur ensemble. C'est à l'économie politique libérale, vue en gros, que l'on se réfère.

Pour comprendre ce qu'avaient été, en matière coloniale, les articulations de la pensée libérale, un des meilleurs auteurs auxquels on puisse s'adresser est, au début du XIX[e] siècle, Jean-Baptiste SAY.

SAY, dans son *Cours complet d'économie politique pratique,* publié en 1828-1830, dresse contre les colonies un véritable réquisitoire (7). Les charges qu'il formule sont accablantes.

1. Les colonies coûtent fort cher. Ainsi des possessions françaises, au moment où SAY écrit:

> Pour administrer et garder les pauvres colonies qui nous restent, il en coûte... 11 860 000 F, sur quoi les recettes locales fournissent 5 790 000 F. Partant elles coûtent encore à la France au-delà de 6 millions tous les ans, sans compter toute la partie de notre établissement maritime et militaire qui a pour objet de les protéger. Et cela ne serait encore rien auprès de ce que nous coûterait leur défense s'il y avait une guerre. Que d'escadres mises en mer ! Que de troupes de débarquement ! Que d'approvisionnements et de pertes par les accidents de la guerre et de la mer ! On a calculé que chaque militaire envoyé dans les colonies, coûte au gouvernement le double de ce qu'il coûterait en Europe (8).

2. Les colonies appellent en effet la guerre. Elles constituent, pour reprendre les termes de SAY, une « source féconde en

---

(6) E. DE LAVELEYE: Lettres inédites de Stuart Mill (*Revue de Belgique,* 15 janvier 1885); rééd. dans E. DE LAVELEYE, Essais et études, t. III (Paris-Gand, 1897, p. 112-113 de la rééd.).

(7) Cf. H. OPPENHEIMER: Le libéralisme français au début du XIX[e] siècle (Jean-Baptiste SAY) et la colonisation (Paris, 1930).

(8) Cours complet d'économie politique pratique, 2[e] éd., t. I (Paris, 1840, p. 635).

discordes sanglantes » (9). Les guerres coloniales sont toujours coûteuses et meurtrières et elles sont généralement absurdes puisque, comme il vient d'être dit, la proie tombée entre les mains du vainqueur représentera une charge pour lui.

Un monarque africain qui fait la guerre à une tribu voisine, et un potentat qui lève des troupes en Europe pour conquérir une île en Amérique, sont aussi insensés l'un que l'autre. Ils font massacrer une partie de leurs sujets pour ne faire aucun bien au reste. Mais l'Africain fait moins de mal parce qu'il est moins puissant (10).

3. Troisième thème de SAY: les colonies sont nécessairement mal administrées.

Jamais un pays n'est bien gouverné quand son gouvernement réside au loin... Comment ce gouvernement pourvoirait-il à des besoins, à des intérêts qu'il connaît mal ? Comment pourvoirait-il avec promptitude à des besoins urgents ? ... Les colonies dépendantes ont toujours été aussi mal habitées que mal gouvernées (11).

La conclusion, dès lors, s'impose: il faut, et au plus vite, engager les colonies sur la voie de l'émancipation. C'est l'intérêt même des pays métropolitains.

On peut affirmer hardiment que les colonies qui sont restées dépendantes des peuples d'Europe, sont pour ces derniers un énorme fardeau dont ils doivent chercher à se débarrasser (12).

Que l'on ne craigne pas, comme le font certains, que la dissolution du lien politique entre les colonies et la métropole nuise au commerce de celle-ci. Devenues indépendantes, les colonies seront plus prospères que lorsqu'elles étaient tenues en lisière, et leur commerce avec leur ancienne métropole s'en développera d'autant. L'exemple des relations commerciales entre l'Angleterre et les Etats-Unis, souligne SAY, est probant. La

(9) *Id.*, t. II (Paris, 1840, p. 297).
(10) *Id.*, t. I, p. 20.
(11) *Id.*, t. I, p. 628-629.
(12) *Id.*, t. I, p. 636.

révolution américaine, qui a émancipé les Etats-Unis, a été l'amorce, non d'un affaiblissement, mais d'un développement considérable du commerce entre les deux pays.

Et Jean-Baptiste SAY de se risquer à une prophétie:

> Les puissances d'Europe profiteront tôt ou tard d'une expérience coûteuse... Après s'être battues pour tenir sous leur joug des pays éloignés, elles se battront pour assurer leur indépendance.

Quoique, ajoute-t-il — et la finale est caractéristique de ses convictions pacifistes:

> Elles seraient plus sages encore de ne point se battre du tout (13).

Les différents points du réquisitoire de SAY vont se retrouver, tout au long du XIX[e] siècle, dans l'économie politique libérale. Soixante ans, ou presque, après SAY, Yves GUYOT, dans ses *Lettres sur la politique coloniale,* n'est pas moins dur pour les colonies que son illustre prédécesseur. Avec une délectation morose, GUYOT insiste lui aussi sur la lourde charge financière que les colonies représentent. Il a, tout comme SAY, des formules qui font balle:

> Nos colonies sont un débouché non pas pour notre industrie et notre commerce, mais pour l'argent des contribuables (14).

Ceci est écrit en 1885.

Sur un point, et un point important, le réquisitoire de SAY, dans le courant du XIX[e] siècle, va même être amélioré. Lorsqu'ils s'occupaient des colonies, les économistes libéraux s'en prenaient tout particulièrement à ce qu'ils appelaient le « système colonial », c'est-à-dire le système dans lequel la métropole se réservait aux colonies soit des monopoles — ce qui était le fondement du régime de l'« exclusif » — soit tout au moins des privilèges commerciaux. Monopoles et privilèges, il est à peine besoin de le dire, constituent aux yeux des économistes libéraux

(13) *Id.,* t. I, p. 640-641.
(14) Y. GUYOT: Lettres sur la politique coloniale (Paris, 1885, p. 97-99).

le mal en soi. Or à cet égard, et progressivement, leur point de vue va triompher. Les règles de l'exclusif, petit à petit, vont sauter, au profit de la liberté du commerce colonial. Mais dans la mesure où cette liberté triomphe, et où disparaît un système économique abhorré, les économistes vont trouver là une nouvelle raison de contester l'utilité même des colonies. Puisque la métropole, soulignent-ils, ne jouira plus dans ses colonies d'avantages particuliers, puisque le marché colonial n'aura plus pour elle le caractère d'un marché privilégié, quel bénéfice spécial pourra-t-elle espérer encore de ses possessions d'outre-mer ? Aucun. Il ne lui restera plus que la charge financière — le boulet financier à traîner.

Telle est, vue à travers quelques textes, la tonalité dominante de l'économie politique libérale, à sa période d'apogée. Par la suite, du sein même des économistes libéraux, surgira une nouvelle école de pensée qui, avec LEROY-BEAULIEU comme figure de proue, s'attachera à réhabiliter, et à réhabiliter même avec éclat la politique d'expansion coloniale. Les tenants de cette école nouvelle chercheront, dans toute la mesure du possible, à trouver des garants parmi les grands auteurs classiques qui les avaient précédés. Ils n'en trouveront pas. Sans doute allègueront-ils un texte de STUART MILL, mais en le détournant de son sens véritable (15). En dehors de cette référence boiteuse,

(15) STUART MILL, suivant LEROY-BEAULIEU, avait écrit: « On peut affirmer dans l'état actuel du monde, que la fondation des colonies est la meilleure affaire dans laquelle on puisse engager les capitaux d'un vieil et riche pays. » LEROY-BEAULIEU citait ces paroles en les trouvant, bien entendu, « d'une remarquable justesse » (P. LEROY-BEAULIEU: De la colonisation chez les peuples modernes, 2e éd., Paris, 1882, p. 565). Jules FERRY s'en saisira également dans son grand discours à la Chambre française du 29 juillet 1885, où il déploie pour la première fois tout l'arsenal de ses arguments en faveur de la politique coloniale; il dit: « Les colonies sont pour les pays riches un placement de capitaux des plus avantageux; l'illustre STUART MILL a consacré un chapitre de son ouvrage à faire cette démonstration, et il la résume ainsi: Pour les pays vieux et riches, la colonisation est une des meilleures des affaires auxquelles ils puissent se livrer » *(Journal officiel. Chambre des Députés. Débats parlementaires,* session ordinaire de 1885, p. 1665).

Jules FERRY paraphrasait; la citation de LEROY-BEAULIEU, elle, est empruntée textuellement à la traduction française de STUART MILL (cf. John STUART MILL, Principes d'économie politique, trad. franç., t. II, Paris, 1854, p. 578). Mais cette traduction est équivoque, et même inexacte. Ce que STUART MILL recommande, ce n'est pas la « fondation des colonies », mais, en anglais, la *colonization,* c'est-à-dire la création au-delà des mers d'établissements européens nouveaux, se développant grâce à l'émigration. « *Colonization,* écrit-il, in the present state

ils ne découvriront aucun appui dans l'économie politique libérale de l'âge classique. Celle-ci avait bien été, dans son ensemble, dépourvue de toute bienveillance pour les colonies.

Si, après cette simple esquisse des tendances générales de l'économie politique libérale, nous arrivons au cas belge, aucune surprise ne nous attend: le libéralisme économique, en Belgique, dans la question des colonies comme dans beaucoup d'autres, s'est conformé aux modèles généraux.

La lecture la plus instructive à cet égard, est sans doute celle de l'*Economiste belge,* qui a été l'organe, au milieu du XIX[e] siècle, de la pensée libérale la plus intransigeante (16). L'*Economiste belge* s'occupe peu, fort peu même, du problème colonial, mais quand il le fait, ses vues hostiles transparaissent nettement. A côté de l'une ou l'autre pointe contre les idées coloniales — et notamment contre celles du duc de Brabant —, à côté de l'une ou l'autre allusion à la charge financière qu'entraînent les colonies (17), l'article le plus important que nous donne l'*Economiste belge* est dû, en 1860, à Charles LE HARDY DE BEAULIEU (18).

---

of the world, is the best affair of business in which the capital of an old and wealthy country can engage. » (Principles of political economy, éd. popul., Londres, 1869, p. 586). Vanter la *colonisation* n'équivaut évidemment pas à recommander, pour les établissements nouveaux, le maintien durable de la forme coloniale, c'est-à-dire à recommander la formule des « colonies », au sens juridique du mot. Cela est si vrai que des adversaires de la formule des colonies bien plus farouches que STUART MILL ne l'a jamais été, tels que SAY en France ou COBDEN en Angleterre, ont néanmoins fait l'éloge, eux aussi, de la « colonisation » (cf. J.B. SAY: Cours complet d'économie politique pratique, 2[e] éd., t. II, Paris, 1840, p. 191 et sv.; pour COBDEN, voir K. KNORR: British colonial theories, 1570-1850, Toronto, 1944, *passim* et p. 373).

Dans le débat parlementaire de 1885, en France, le principal adversaire de Jules FERRY, CLEMENCEAU, a d'ailleurs bien noté l'abus que l'on commettait en appelant STUART MILL au secours de la politique coloniale; il le signale dans son discours du 31 juillet 1885 (*Journal Officiel, loc. cit.,* p. 1679).

(16) Cf. sur l'*Economiste belge,* en général, B.S. CHLEPNER: Cent ans d'histoire sociale en Belgique (Bruxelles, 1956, p. 57 et sv.).

(17) Ainsi à propos de la révolte des Cipayes aux Indes, en 1857: « Si l'insurrection devait triompher, ce n'est pas l'Angleterre qui y perdrait le plus. La possession de l'Inde exige chaque année de grands sacrifices de la part de la métropole, et le budget de la Compagnie se solde plus souvent par un déficit que par un boni. » (*Economiste belge,* 1[er] septembre 1857).

(18) *Economiste belge,* 3 mars 1860, p. 134-135. Sur LE HARDY DE BEAULIEU, cf. P. MICHOTTE: Etudes sur les théories économiques qui dominèrent en Belgique de 1830 à 1886 (Louvain, 1904, p. 261 et sv.).

« La Belgique a-t-elle besoin de colonies ? », demande LE HARDY DE BEAULIEU. La réponse, on s'en doute, est négative.

L'auteur ne nie pas que l'idée de l'utilité des colonies ne soit « respectable », puisqu'elle a « pris sa source dans l'histoire de tous les peuples maritimes de l'Europe et, par conséquent, dans nos propres annales ».

Elle est respectable comme tout ce qui est évoqué par les traditions de nos ancêtres; mais elle ne l'est qu'à ce titre car, si elle a pu être vraie jadis, elle a cessé aujourd'hui d'être d'accord avec des faits que la statistique enregistre tous les ans, avec les saines théories de l'économie politique, avec les notions immuables de la morale, et avec l'intérêt bien entendu de la sécurité et du bien-être de la nation.

Les temps ne sont plus, en effet, où la possession de colonies apparaissait aux pays européens comme le moyen le plus sûr de se réserver des débouchés, et de se garantir des sources d'approvisionnement. La liberté commerciale a balayé, ou elle est en train de balayer tous les vieux monopoles, et les avantages qui y étaient liés.

Aujourd'hui, sous l'empire de la liberté et du respect du droit des gens, les nations qui ne possèdent point de colonies peuvent s'approvisionner en denrées et écouler leurs produits aussi facilement et aussi avantageusement que les peuples qui ont fourni, à grands frais, ces établissements lointains.

La conquête coloniale, dès lors, n'a plus de sens. La multiplication des échanges dépendra désormais des progrès de la production.

Au lieu de faire la folie d'entreprendre des conquêtes, profitons des folies des autres nations et des enseignements du passé. Enseignons aux autres peuples, par l'imposante autorité de l'exemple, que plus chaque pays perfectionne et étend ses productions, plus les débouchés des autres nations y gagnent en importance et en stabilité, et qu'il suffit d'une seule chose pour que de tels progrès s'accomplissent: LA LIBERTE.

Mais plutôt que de citer des textes qui font écho à ceux que l'on rencontre ailleurs en Europe, il importe de se demander

si la voix belge, dans le concert de l'anticolonialisme libéral, ne présente pas malgré tout certaines inflexions particulières.

Trois remarques, nous semble-t-il, peuvent être faites à ce sujet.

1. C'est chez des économistes belges que l'on trouve à plus d'une reprise la rigueur anticolonialiste la plus poussée, poussée plus loin même que chez les auteurs français ou anglais. Des exemples frappants, à cet égard, sont ceux de Gustave DE MOLINARI — figure dominante de l'économie politique libérale belge au milieu du XIX[e] siècle (19) — et d'Emile DE LAVELEYE (20).

Les économistes libéraux faisaient souvent la distinction entre les *colonies* et la *colonisation.* Tout en critiquant les premières, ils admettaient et même recommandaient la seconde, c'est-à-dire qu'ils reconnaissaient les avantages que présentait la fondation de nouveaux établissements européens dans les pays neufs. C'est la colonisation, et non les colonies, que vantait STUART MILL dans le texte auquel nous avons fait allusion plus haut, et qui sera abusivement invoqué par la suite par les partisans de la politique coloniale (21).

Une colonisation de peuplement, pensaient nombre d'économistes, et notamment John STUART MILL, ne pouvait réussir que si elle était organisée et réglementée. Ils admettaient donc, en cette matière, l'intervention de l'Etat.

Gustave DE MOLINARI, lui, ne l'admet pas. Même la simple colonisation organisée ne trouve pas grâce à ses yeux. Il la considère comme un système néfaste. MOLINARI veut bien de la colonisation, mais il exige qu'elle demeure libre.

Si l'on veut être pleinement édifié sur les résultats de la colonisation subventionnée et réglementée, comparés à ceux de la colonisation libre, que l'on jette les yeux sur l'Algérie et sur la Californie, deux pays où l'expérience de ces deux systèmes opposés est en train de s'accomplir.

---

(19) Cf. sur lui P. MICHOTTE, *op. cit.*, p. 238 et sv., et B.S. CHLEPNER, *op. cit.*, p. 57 et sv.

(20) Cf. notre notice de la *Biographie coloniale belge,* t. IV (Bruxelles, 1956, col. 484-497).

(21) Cf. ci-dessus note 15.

Le gouvernement français a eu, comme on sait, la malheureuse idée de conquérir et de coloniser l'Algérie. Au moment où nous écrivons, il y a dépensé plus de 1 500 millions; cependant cette grosse subvention n'a pas eu la vertu d'attirer les capitaux et les bras en Algérie. Après vingt années, les importations de l'Algérie en France ne dépassent pas 5 millions, et si la France expédie pour une somme plus considérable de ses produits dans sa colonie, c'est pour y entretenir ses soldats et ses employés, quelquefois même aussi ses colons...

Si la colonisation de l'Algérie se développe avec une lenteur désespérante, en revanche celle de la Californie marche avec une rapidité presque fabuleuse; cependant aucune subvention n'a attiré les émigrants sur cette côte écartée de l'Océan Pacifique; ils y ont été conduits uniquement par l'appât de bénéfices supérieurs à ceux des autres placements de fonds. Lorsqu'ils sont arrivés en Californie, on ne les a ni protégés, ni entravés; ils ont utilisé leurs capitaux et leurs bras comme bon leur semblait, et ils ont organisé à leurs frais le gouvernement qui leur convenait le mieux; le résultat a été un développement prodigieux de cette libre colonie, où la France même envoie des émigrants, quoique l'Algérie soit, pour ainsi dire, à sa porte (22).

A travers une lettre du duc de Brabant, où il relate en 1861 un de ses entretiens avec FRÈRE-ORBAN, on discerne chez ce dernier des opinions qui, selon toute vraisemblance, étaient très proches de celles de MOLINARI; pour FRÈRE-ORBAN aussi, si colonisation il devait y avoir — et en distinguant toujours bien entre colonisation et colonies —, ce devait être une colonisation libre (23).

Emile DE LAVELEYE, dont l'œuvre élégante a joui, on le sait, d'une réputation européenne, nous apparaît pour sa part comme un disciple fidèle entre tous de Jean-Baptiste SAY. Parmi tous les économistes du XIX[e] siècle, il n'en est aucun qui ait repris avec autant de force le réquisitoire de SAY contre les colonies.

(22) G. DE MOLINARI, article « Colonies » dans le *Dictionnaire de l'Economie politique,* publ. sous la dir. de COQUELIN et GUILLAUMIN (2[e] ed., t. I, Paris, 1854, p. 401).

(23) Cf. P. CROKAERT: Brialmont. Eloge et Mémoires (Bruxelles, 1925, p. 417), et, du même: Brialmont (Bruxelles, 1928, p. 137) (lettre du duc de Brabant à BRIALMONT du 8 novembre 1861).

Repris et même amplifié. Dans les *Causes actuelles de guerres en Europe,* qu'il publie en 1873 — et où il traite des *Guerres pour des colonies* —, puis en 1882 dans ses *Eléments d'économie politique,* Emile DE LAVELEYE égrène les thèmes classiques: les colonies coûtent cher, elles provoquent des conflits entre les peuples, elles souffrent d'un mauvais système de gouvernement. A l'appui de chacun de ces arguments, DE LAVELEYE cite les exemples qui lui paraissent les plus frappants. Pour ce qui est de la charge financière, c'est l'Algérie qu'il évoque tout particulièrement

L'Algérie coûte à la France, revenu déduit, environ 50 millions de francs, année moyenne, ce qui fait depuis quarante ans 2 milliards de francs. Si cette somme avait été consacrée à l'instruction publique des différents degrés, quelle puissance, quelle richesse elle aurait produites dans ce beau pays, si favorisé sous tous les rapports ! Que d'universités, que de collèges, que d'écoles, que d'académies, que de laboratoires on aurait pu doter avec le budget colonial !... La France avait un moyen de faire payer cher à l'Allemagne la conquête de l'Alsace, c'était de lui céder en même temps l'Algérie. Cela aurait coûté aux Allemands plus que l'intérêt des cinq milliards de l'indemnité (24).

Aux griefs classiques, Emile DE LAVELEYE ajoute encore celui-ci: c'est que les difficultés soulevées par les colonies sont une source d'instabilité politique dans la métropole.

Les questions coloniales viennent jeter le trouble dans la marche du régime parlementaire, en introduisant une cause de dissolution dans la composition des partis. Il en résulte une grande instabilité dans l'existence des ministères, et l'administration de la mère-patrie est en souffrance pour des difficultés qui surgissent aux antipodes. C'est ce qu'on voit constamment en Hollande et parfois en Angleterre (25).

(24) E. DE LAVELEYE: Des causes actuelles de guerres en Europe et de l'arbitrage (Bruxelles, 1873), chap. IX: Des guerres pour des colonies.

(25) *Ibid.* De même, dans les Eléments d'économie politique (livre II, chap. X: « Les colonies »): « Les affaires des colonies venant compliquer celles du pays même, déjà assez délicates, augmentent encore les difficultés et l'instabilité du régime parlementaire. Comme exemple on peut citer la Hollande. »

Comme couronnement du réquisitoire, vient évidemment l'évocation des progrès de la liberté commerciale qui rendent les colonies inutiles, puisque « les colonies ne peuvent plus même offrir un marché privilégié pour les produits de la mère-patrie ».

La possession de colonies est un anachronisme... C'est un legs du passé qui a eu son utilité autrefois en répandant la civilisation européenne au-delà des mers, mais qui est en opposition avec les institutions, les sentiments, les vrais intérêts de l'époque actuelle. Cet anachronisme disparaîtra; il perd visiblement du terrain, et désormais tout Etat clairvoyant refusera d'acquérir des colonies, et, s'il en possède, cherchera à les émanciper... (26).

En 1882, Emile DE LAVELEYE lance enfin la phrase qui résume tout sa doctrine:

Les Etats qui n'ont pas de colonies peuvent s'en consoler, et ceux qui en ont doivent s'apprêter à les perdre, et cette perte sera encore un gain (27).

Cette phrase s'envolera, avec les *Eléments d'économie politique* — qui eurent, comme ouvrage de vulgarisation, un succès considérable —, vers les horizons les plus variés; elle sera, avec les *Eléments,* traduite en anglais, en néerlandais, en italien, en tchèque, en polonais, en portugais, en bulgare et même en japonais.

Emile DE LAVELEYE, après MOLINARI, nous montre que c'est en Belgique que s'est située la fine pointe de l'anticolonialisme libéral.

2. L'idée que nous avons rencontrée chez LE HARDY DE BEAULIEU et chez Emile DE LAVELEYE, à savoir qu'avec le triomphe de la liberté commerciale, les colonies n'ont plus de sens, cette idée — classique au surplus à l'apogée de l'économie

(26) Des causes actuelles de guerres, *loc. cit.*
(27) Eléments d'économie politique, *loc. cit.*

politique libérale — semble avoir eu en Belgique une pénétration particulière. On la trouve à plus d'une reprise dans la presse, dans les revues — dans l'*Economiste belge* (28), dans la *Revue générale* (29); on la retrouvera à l'époque de la création de l'Etat du Congo, sous une forme à peine modifiée, lorsque certains feront observer qu'il était assez bizarre de voir un Etat ouvert au commerce de toutes les nations, mais obligé en même temps de supporter seul les frais de son administration. « Tout le monde est appelé à danser, disait un sénateur, mais c'est l'Etat du Congo qui paie la salle et l'orchestre » (30).

Chose beaucoup plus importante et tout à fait frappante: cette idée a même pénétré jusque chez les partisans de l'expansion d'outre-mer. Prenons le brillant officier que le duc de Brabant, dans son travail de propagande en faveur de l'expansion, a considéré, et à juste titre, comme son meilleur collaborateur: BRIALMONT (31). Pour soutenir le projet, cher à l'héritier du trône, d'une participation belge à une expédition contre la Chine, BRIALMONT publie à la fin de 1859 une œuvre qui fera du bruit: *le Complément de l'œuvre de 1830.* Le duc de Brabant, enchanté de ce travail qui exercera, pense-t-il, une heureuse influence sur les esprits, le distribue à toute une série de personnalités belges et étrangères, en y joignant, dans beaucoup de cas, une lettre personnelle d'approbation et de recom-

(28) « On pouvait avoir intérêt au XVI[e] siècle, lorsque le monopole était la loi commerciale du monde, à avoir de belles possessions d'outre-mer; mais aujourd'hui que le régime d'exploitation exclusive des colonies est en train de disparaître sans retour, est-ce bien encore la peine d'en acquérir à grands frais? N'est-il pas infiniment plus avantageux de porter ses marchandises dans les possessions d'autrui sans subir les embarras et les frais de leur gouvernement? » (*Economiste belge,* 23 mars 1861, p. 102).

(29) « Il me semble qu'avec les progrès de la liberté commerciale et l'incontestable décadence des antiques restrictions de la politique coloniale de l'Espagne, du Portugal, de la Hollande et de l'Angleterre, la nécessité des colonies proprement dites, dans l'ancien sens du mot, se fera de moins en moins sentir » (P.[= J. PETIT], dans la *Revue générale,* juin 1875, p. 744; cité dans A. ROEYKENS, L'initiative africaine de Leopold II et l'opinion publique belge, t. I, Bruxelles, 1963, p. 49).

(30) Discours de VAUCAMPS, au Sénat, le 30 avril 1885 (*Annales parlementaires, Sénat,* 1884-1885, p. 156).

(31) Cf. sur cette collaboration les ouvrages de P. CROKAERT: Brialmont. Eloge et Mémoires (Bruxelles, 1925), et Brialmont (Bruxelles, 1928).

mandation (32). Or dans cette œuvre, dont il attend beaucoup de bien, que lit-on ?

BRIALMONT, évoquant la tentative de colonisation belge à Santo-Tomas, au Guatémala, écrit:

A l'époque où le gouvernement intervint dans l'affaire du Guatémala, les colonies européennes étaient fermées au commerce belge par des lois prohibitives ou des droits différentiels élevés... Il fallut donc songer à créer nous-mêmes des bases d'opérations pour le commerce national. A ce point de vue, on ne peut qu'applaudir à l'idée de former une colonie belge sur le vaste continent américain...

Depuis cette tentative, que notre défaut d'initiative et de persévérance a seul fait échouer, la situation a changé complètement. Sous l'impulsion de la grande réforme économique, à la tête de laquelle se plaça l'illustre Robert PEEL, les idées sur la liberté du commerce ont gagné du terrain en Europe, et le moment n'est peut-être pas éloigné où toutes les puissances lèveront les barrières dont elles ont entouré leurs possessions transatlantiques. Dès lors, la nécessité de créer des colonies agricoles pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie nationale n'existera plus au même degré (33).

Plus loin, l'auteur du *Complément* explique ce qu'il veut que les Belges fassent en Chine. Il faudrait qu'ils s'emparent, si possible à l'embouchure du fleuve bleu, d'une île convenant à l'établissement d'une « station commerciale » et qui serait occupée par une garnison belge. Mais, ajoute BRIALMONT,

(32) « J'ai distribué plus de 25 numéros de la brochure », mande-t-il à CHAZAL le 26 décembre 1859 (A. DUCHESNE, La pensée expansionniste du duc de Brabant à travers sa correspondance avec le général Chazal, ministre de la Guerre, 1859-1861, dans *Bull. de l'Acad. royale des Sciences d'Outre-Mer,* 1963, p. 1062). Le duc joint une lettre de recommandation à ses envois à ROGIER (lettre du 25 décembre 1859 aux Archives générales du Royaume, Papiers ROGIER, n° 108; citée en partie, avec la date erronée du 15 décembre, dans E. DISCAILLES: Charles Rogier, t. IV, Bruxelles, 1895, p. 118), à DECHAMPS (E. DE MOREAU: Quelques lettres suggestives du duc de Brabant de 1857 à 1860, dans la *Revue générale,* janvier 1910, p. 94), à VAN DE WEYER (cf. la réponse de VAN DE WEYER dans P. CROKAERT; Brialmont. Eloge et Mémoires, *op. cit.,* p. 408). Il remet la brochure au banquier Samuel LAMBERT pour qu'il la transmette, à Paris, à James DE ROTHSCHILD (cf. lettre de LAMBERT à James DE ROTHSCHILD du 26 décembre 1859; Paris, Archives de la Banque Rothschild, fonds de la correspondance de Samuel LAMBERT).

(33) Complément de l'œuvre de 1830. Etablissements à créer dans les pays transatlantiques (Bruxelles, 1860, p. 65-66).

... il ne serait pas question, naturellement, de créer dans cette île un établissement colonial. Ces sortes d'établissements, autrefois nécessaires quand ils fournissaient à l'industrie de la métropole un marché exclusivement réservé, n'ont que peu d'utilité là où il existe des ports ouverts à tous les pavillons (34).

A la suite du *Complément,* et pour préciser certaines de ses idées, BRIALMONT fera paraître encore en 1860 des *Considérations politiques et financières sur les colonies.* Il y souligne également l'importance que présente le progrès de la liberté commerciale aux colonies. Quand ce processus de libéralisation sera achevé, répète-t-il,

les Etats qui n'ont pas de colonies, et surtout les petits Etats qui ont besoin de toutes leurs ressources pour subvenir aux besoins de leur propre défense, renonceront à l'idée de créer au loin des établissements agricoles pour favoriser le commerce et l'industrie. Ils se borneront à exploiter ceux des autres nations, et à fonder sur des points favorables à leur négoce des établissements purement commerciaux, faciles à protéger et à conserver (35).

Ainsi l'homme qui, dans l'entourage du duc de Brabant, est le seul sans doute à brûler de la même flamme que lui quand il s'agit de l'expansion d'outre-mer, cet homme a foi dans les comptoirs commerciaux, mais il n'a pas foi dans ce que l'on nomme le plus ordinairement les colonies. Il est gagné lui-même, à ce point de vue, par les raisonnements anticoloniaux.

3. En Belgique, enfin, les doctrines anticoloniales ont eu d'autant plus d'impact qu'elles ne se heurtaient à aucune réalité politique capable de les infléchir.

L'histoire du libéralisme économique, faut-il le dire, a été celle d'une tension constante entre les exigences de la théorie, dont les économistes étaient les éloquents interprètes, et la pression des faits, dont les dirigeants politiques ne pouvaient

(34) Complément, p. 188.
(35) Considérations politiques et financières sur les colonies, dans le *Journal de l'Armée belge,* t. XIX, Bruxelles, 1860, p. 83.

se dégager. Même lorsqu'il se réclame du libéralisme économique, un gouvernement, quel qu'il soit, n'obtient presque jamais le *satisfecit* des économistes, car ceux-ci le trouvent toujours trop peu fidèle à la doctrine. L'*Economiste belge,* chez nous, ne ménage pas ses critiques au gouvernement.

Dans des pays comme la France et l'Angleterre, qui avaient et des possessions coloniales et des intérêts coloniaux, les contingences politiques et les intérêts concrets n'ont pas laissé de l'emporter, dans beaucoup de cas, sur les plus belles théories anticoloniales. Un publiciste français l'observait non sans humour, en 1863, à propos de l'Angleterre. Des théoriciens d'outre-Manche ont beau crier: Plus de colonies !, notait-il, « le gouvernement et la nation s'emparent à l'occasion de toute terre nouvelle qui leur promet une extension de domaine et un marché » (36). La formule était sans doute un peu outrée, mais elle marquait bien le fossé existant entre les théories et la pratique du gouvernement.

La Belgique, pour sa part, n'a pas connu un tel fossé. Aucune pression de ce qu'on aurait pu appeler, même au sens le plus large du mot, des intérêts coloniaux, ne s'exerçait sur les dirigeants. Rien, dans les faits, en matière coloniale, ne faisait obstacle aux théories; on pouvait n'écouter qu'elles. Un FRÈRE-ORBAN, un MALOU les ont incontestablement écoutées.

La tension entre les théories et les réalités ne naîtra en Belgique que tard dans le XIX^e^ siècle, lorsque les Belges se trouveront soudain en face d'un fait dont ils n'étaient pas les auteurs, dû aux seuls efforts personnels de leur Roi: le Congo. Le fait colonial, dès lors, étant présent, on assistera à des spectacles parfois étonnants: celui, par exemple, d'un Emile DE LAVELEYE, collaborant à l'œuvre de LÉOPOLD II (37). Mais ceci est une autre histoire, postérieure à celle dont nous traitons.

* * *

(36) C. LAVOLLÉE: La colonisation moderne (*Revue des Deux Mondes,* 15 février 1863, p. 888-889).

(37) Cf. J. STENGERS: E. de Laveleye, dans la *Biographie Coloniale belge,* t. IV (Bruxelles, 1956, col. 490 et sv.).

Préciser le sens des idées hostiles aux colonies chez les économistes libéraux, comme nous avons essayé de le faire à grands traits, est une chose; autre chose, et chose sans doute plus importante, est de définir la place qu'occupaient ces idées dans la doctrine générale du libéralisme économique. Et ici, l'on peut faire une constatation très curieuse, qui apporte un tempérament à ce que nous avons exposé jusqu'à présent: c'est que cette place était, somme toute, secondaire et presque excentrique.

Le libéralisme économique, on le sait, a été beaucoup plus qu'une école de pensée; il a été presque une église. Ceux qui le servaient ont eu la conviction de servir, en matière économique, la vérité, que l'on avait enfin découverte. Cette foi dans une vérité économique enfin révélée s'exprime, au milieu du XIX[e] siècle et plus tard encore, dans des textes à la fois naïfs et touchants, et signés cependant des plus grands noms. « L'économie politique est aujourd'hui une science faite », dont « les principes fondamentaux sont à l'abri de toute attaque sérieuse », lit-on en 1860 dans le *Journal des Economistes* (38).

Les principes de l'économie politique, pensait-on — c'est-à-dire les principes de la liberté économique — ne pourraient plus être mis en question, car ils correspondaient à l'« ordre naturel » des choses. S'en éloigner, désormais, serait quitter la vérité pour l'erreur. LÉOPOLD II, lorsqu'il établira au Congo des monopoles d'Etat, s'aventurera ainsi, aux yeux de BANNING, dans les chemins de l'erreur, qui mènent nécessairement à l'abîme; le Roi, dira BANNING, « a répudié les principes de la science économique » (39).

Cet attachement à une vérité économique considérée presque comme un dogme a été, sans conteste, un des caractères les

(38) G. PALMADE: Le Journal des Economistes et la pensée libérale sous le Second Empire (*Bulletin de la Société d'Histoire moderne,* 12[e] série, n° 22, 1962, p. 9).

(39) J. STENGERS: Textes inédits d'Emile Banning (Bruxelles, 1955, p. 47 et 77). Prétendre, écrit encore BANNING, que des procédés économiques qui ont été condamnés en Europe peuvent néanmoins convenir en Afrique, « c'est nier que l'économie politique soit une science, qu'elle ait des principes certains et démontrés » (*ibid.,* p. 78 et 105).

plus originaux du libéralisme économique, à sa grande époque. Mais si l'on analyse les éléments constitutifs de cette foi économique, on constate que les idées relatives aux colonies n'en font pas véritablement partie. Il y a, au sein de l'école, une hostilité manifeste à l'endroit des colonies, mais elle ne prend pas la forme d'une grande affirmation doctrinale de caractère fondamental. Dans la vaste littérature du libéralisme économique, les prises de position nettes, et de quelque ampleur, au sujet des colonies, ne sont au fond pas fréquentes. SAY, aux environs de 1825-1830, est fort net et fort disert, Emile DE LAVELEYE, aux environs de 1875, le sera également, mais parmi les économistes de langue française, on n'en trouve guère, entre ces deux dates, qui aient pris aussi carrément attitude.

Les économistes libéraux, dans leur ensemble, s'occupent au fond assez peu du problème des colonies. Dans le *Journal des Economistes,* en France, dans l'*Economiste belge,* la place lui est mesurée. Fait plus caractéristique encore: les économistes, qui tranchent volontiers avec tant d'assurance, tranchent moins dans ce domaine que dans d'autres. On sent chez eux, à plus d'une reprise, comme une certaine hésitation de la pensée. Frédéric PASSY, dont le nom seul est une garantie d'orthodoxie libérale, conclut des réflexions sur l'Algérie, en 1860, en écrivant qu'« il est au moins contestable que les colonies proprement dites soient jamais une chose avantageuse, et plus contestable encore que la conquête soit un bon moyen de les fonder » (40).

Le « au moins contestable », tout en restant dans la tonalité générale de l'école au sujet des colonies, manque un peu de mordant. Chez nous, un Victor VANDENBROECK, économiste et homme de science qui eut son heure de gloire passagère lorsque l'ardeur vengeresse de ses déclamations libre-échangistes lui valut d'être relevé de ses fonctions par le gouvernement (41),

(40) *Journal des Economistes,* 2e série, t. XXVIII, octobre-décembre 1860, p. 289.

(41) Sur VANDENBROECK, cf. la notice de L. FREDERICQ dans la *Biographie nationale,* t. XXVI (Bruxelles, 1936-1938, col. 278-279). Au sujet de sa destitution — il fut privé de ses fonctions de chimiste à l'Hôtel des Monnaies —, on peut voir les pièces officielles publiées dans le *Moniteur belge,* 21 mars 1859, p. 1073-1077, ainsi que les nombreux commentaires de la presse du temps (cf. par exemple l'*Economiste belge,* 19 mars 1859, p. 71; 26 mars 1859, p. 80 et 81;

marque aussi — lui qui est cependant un tranche-montagne par excellence — un peu d'hésitation devant le problème colonial. Il préfère, déclare-t-il, s'en remettre à cet égard à plus compétents que lui (42). Ce qui ne l'empêche pas de rester dans la bonne tradition de l'école en écrivant, immédiatement après: « La guerre, la spoliation, la ruine, l'esclavage ne furent-ils pas, tour à tour, les résultats onéreux de tous les systèmes coloniaux ? » (43).

D'autre part, on voudra bien le noter, ceux qui, dans le milieu des économistes libéraux, défendent des opinions favorables aux colonies — ce seront, au début, des hommes relativement effacés, comme DUVAL, mais auxquels succéderont par la suite des personnalités de plus grand format comme LEROY-BEAULIEU — savent très bien qu'ils se séparent de l'opinion dominante (et DUVAL, en son temps, l'a fort clairement dit) (44), mais ils n'ont certainement pas le sentiment, en prenant la position qu'ils prennent, de se mettre en dehors de l'école, de rompre avec elle: ils ne touchent, en effet, à aucun des principes fondamentaux de l'école, à aucune de ses vérités, car en matière coloniale, l'école n'a pas proprement proclamé de vérité. Emile BANNING, dont nous citions le nom il y a un instant, a été en Belgique à la fois un adepte religieux du libéralisme économique, et un colonial enthousiaste.

---

2 avril 1859, supplément); cf. aussi L. WILS: Het ontstaan van de Meetingpartij te Antwerpen en haar invloed op de Belgische politiek (Anvers, 1963, p. 80). Le discours qui lui valut sa destitution est imprimé dans *Le Congrès libéral,* supplément au n° du 18 février 1859.

Ce sont ses relations avec FRÈRE-ORBAN, auteur des sanctions prises contre lui, qui expliquent, pensons-nous, le pseudonyme que VANDENBROECK choisit par la suite. Dans une lettre adressée à FRÈRE-ORBAN, VANDENBROECK lui reprochait d'avoir agi avec « despotisme », d'une manière indigne de celui qui, auparavant, avait éloquemment défendu la liberté sous le nom de Jean VAN DAMME — le pseudonyme bien connu de Frère-Orban. « Jean VAN DAMME est mort », s'écriait-il (cf. sa lettre à FRÈRE-ORBAN du 17 mars 1859 citée dans le *Handelsblad* du 22 mars). D'où sans doute son idée de relever le flambeau, de prendre à son tour le nom de VAN DAMME, mais en conservant son propre prénom, Victor.

(42) Victor VAN DAMME: De l'inopportunité de la création d'une marine militaire pour stimuler, étendre et protéger le commerce extérieur de la Belgique, dans *La Belgique. Revue mensuelle,* t. IX, 1860, p. 58. Sur cet opuscule, cf. ci-dessous, note 72.

(43) *Id.,* p. 59.

(44) Cf. ci-dessus p. 484 et note 5.

D'où les remarques fort curieuses que l'on peut faire lorsqu'on se penche précisément sur le cas de la Belgique. Il n'est pas douteux, nous l'avons dit, que les principaux dirigeants politiques du pays n'aient été marqués par l'anticolonialisme libéral. Mais quand, par contre, le duc de Brabant, futur LÉOPOLD II, se forge sa doctrine coloniale, il n'a pas le sentiment, apparemment, qu'il va à contre-courant des grandes idées économiques de son temps. Une lettre qu'il adresse à BRIALMONT en novembre 1861 est à cet égard tout à fait frappante. Le duc écrit:

> Mon intention est de rechercher dans l'*histoire* et dans la *statistique* tout ce qui est de nature à démontrer la justesse de nos tendances et la fausseté de celles des avocats de la Petite Belgique. Mais il faut aussi étudier les *économistes* qui ont écrit sur la matière et recueillir leur avis, soit pour le réfuter, soit pour s'en servir comme d'armes nouvelles.
>
> Vous pourriez peut-être parcourir Adam SMITH, J.B. SAY et autres ? Si vous vous chargiez d'interroger les écrits de ces messieurs, moi de mon côté j'interpellerai les économistes et les hommes d'Etat vivants, et j'espère réunir ainsi un album assez précieux de tous les hommes remarquables de l'Europe. Si les réponses étaient favorables, ce serait pour nous un puissant auxiliaire (45).

L'héritier du trône s'attend donc à trouver chez les économistes à la fois du pour et du contre, du pour dont on pourra se servir, et du contre qu'il faudra réfuter. Sans doute mesure-t-il mal la force respective du pour et du contre. Il est jeune et n'a pas encore des lectures très étendues; il est bien évident qu'il ne se doute pas par exemple de ce que son collaborateur va découvrir chez J.B. SAY. Mais le fait même qu'il commette cette erreur de mesure est en soi fort révélateur; il montre que la dominante incontestablement hostile aux colonies qui existe chez les économistes ne se discerne pas du premier coup d'œil. Il n'y a pas en tout cas chez eux, en matière coloniale, de

(45) P. CROKAERT: Brialmont. Eloge et Mémoires, *op. cit.*, p. 416; du même, Brialmont, *op cit.*, p. 136.

grande doctrine constamment affirmée, de roc auquel tout qui aborderait le problème irait immédiatement se heurter.

Le duc de Brabant, dans la suite de ses études sur le problème colonial, s'est mieux rendu compte, sans aucun doute, de la force des objections des économistes. Un texte de 1863 le montre polémiquant avec « l'école de Manchester », dont il combat les théories (46). Mais ces théories des économistes semblent l'avoir fort peu impressionné. Ceci est important, et il vaut la peine d'y insister. Le duc de Brabant, au fond, se sentait peu concerné par les critiques venues de Manchester et d'ailleurs. La forme de colonisation dont il s'était fait le champion, en effet, ne lui paraissait pas touchée par ces critiques et il est de fait qu'elle l'était assez peu.

Les économistes décrivaient les colonies comme constituant, en général, un triste boulet financier pour la métropole, mais ils devaient bien admettre qu'il y avait à cette règle une ou deux exceptions, la plus éclatante étant celle des Indes néerlandaises. Java, au milieu du XIX^{e} siècle, apportait une contribution énorme au budget métropolitain, permettait à la Hollande d'abaisser ses impôts et de rembourser sa dette. Comment ne pas être frappé par ce spectacle ? L'*Economiste belge* admire l'aisance extraordinaire des finances publiques néerlandaises, due à Java (47); Emile DE LAVELEYE admire Java (48); les Belges admirent les Indes néerlandaises: « de schoonste koloniën die er in de wereld bestaen », écrit en 1860 le *Handelsblad* d'Anvers (49). Or, le duc de Brabant, que l'exemple du succès

(46) Lettre à BRIALMONT du 23 juillet 1863, dans L. LE FEBVE DE VIVY: Documents d'histoire précoloniale belge (1861-1865). Les idées coloniales de Léopold, duc de Brabant (Bruxelles, 1955, p. 18-19).

(47) « Le gouvernement hollandais se trouve depuis quelques années dans une situation sans pareille dans le monde. Non seulement il parvient, chose déjà bien assez extraordinaire, à couvrir ses dépenses avec ses revenus ordinaires, mais encore, chose invraisemblable, inouïe, chose qui fait dresser les cheveux à tous les financiers de la bonne école, il rembourse chaque année une partie de sa dette avec l'excédent de ses revenus... Ce phénomène financier... est le produit... de la prospérité des finances coloniales. (Il s'explique par le) magnifique revenu que le gouvernement hollandais tire de ses colonies des Indes orientales » (*Economiste belge,* 8 octobre 1859, p. 414-415).

(48) Cf. J. STENGERS: E. de Laveleye, dans la *Biographie coloniale belge,* t. IV (Bruxelles, 1956, col. 486 n.1).

(49) *Het Handelsblad,* 17 janvier 1860.

colonial néerlandais hypnotise littéralement, n'a qu'une ambition: offrir à la Belgique un autre Java, une autre « mine d'or ». « La question se résume ainsi, écrit-il: est-il avantageux de posséder des mines d'or ? » (50). Quand il est question d'une mine d'or, il n'y a évidemment pas d'objection économique qui tienne.

* * *

Le duc de Brabant, s'il a prêté peu d'oreille aux théories des économistes, s'y est néanmoins heurté lorsqu'il s'est adressé à ses compatriotes et qu'il a essayé de les convertir à ses idées coloniales. Dans cet effort de conversion, cependant, il est clair qu'il a moins buté contre une doctrine — car la doctrine, malgré tout, n'inspirait qu'un petit nombre d'hommes familiarisés avec elle — que contre une ou deux idées-forces qui régnaient dans des milieux très larges. Ses principales ennemies, auprès des Belges, ont été une ou deux idées simples, mais fortes, nées de la vulgarisation des doctrines. Il y a une idée surtout qui flotte dans l'air au XIX^{e} siècle, dans toute l'Europe, qui est sans cesse reprise, qui pénètre partout: c'est que les colonies, par ce qu'elles coûtent, sont des sangsues financières pour la métropole. Ne parlons plus ici de doctrine, il s'agit seulement d'une formule que l'on répète, mais qui porte. C'est BISMARCK répondant à un émissaire français qui, après les défaites de 1870, lui offrait la Cochinchine, dans l'espoir de sauver l'intégrité de la France métropolitaine: « La Cochinchine ! C'est un bien gros morceau pour nous. *Nous ne sommes pas assez riches pour nous offrir le luxe de colonies* » (51). Ce sont les Français eux-mêmes faisant les comptes de leurs dépenses coloniales et jetant les bras au ciel. « Jusqu'à présent, s'écrie CLEMENCEAU en 1885, notre principale exportation dans les

(50) Lettre à BRIALMONT du 26 juillet 1863, dans L. LE FEBVE DE VIVY: Documents d'histoire précoloniale, *op. cit.*, p. 21. Sur l'admiration passionnée du duc de Brabant pour Java, il faut lire l'ensemble des textes publiés par LE FEBVE DE VIVY; cf. aussi J. STENGERS, Combien le Congo a-t-il coûté à la Belgique? (Bruxelles, 1957, p. 144 et sv.).

(51) Cf. G. TABOULET: La geste française en Indochine, t. II (Paris, 1956, p. 579).

colonies nouvellement acquises, c'est le demi-milliard qu'elles nous ont coûté » (52). Voilà l'idée-force.

Or, voilà l'idée dont le duc de Brabant, précisément, va être impuissant à triompher. Il a beau évoquer l'image étincelante de Java et des mines d'or, il lui faut bien, pour le début de toute entreprise coloniale, réclamer d'abord des sacrifices financiers: c'est de l'eau versée au moulin de ses adversaires.

Le duc de Brabant nous apparaît un peu, au milieu du XIX^e^ siècle, comme le DUPLEIX de la Belgique. DUPLEIX, un siècle auparavant, avait rêvé de procurer à la Compagnie des Indes française un « revenu fixe, constant et abondant », qui ferait sa richesse. Mais avant d'atteindre cet objectif, il ne put lui offrir, concrètement, que des guerres coûteuses qui obérèrent ses finances. Le duc de Brabant voulait procurer à son pays un autre Java, qui eût permis de diminuer les impôts du contribuable belge. Mais avant que ce Java ne naisse, les seules mesures pratiques qu'il était en mesure de suggérer devaient entraîner de grosses dépenses pour l'Etat.

Cette contradiction entre les objectifs poursuivis et le caractère de l'action à courte échéance, était presque fatale, mais dans la situation belge de l'époque, elle devait, fatalement aussi, être particulièrement accusée. Ceci pour deux raisons:

1. On ne pouvait rien attendre, en matière coloniale, d'un appel à l'initiative privée. Il fallait donc — ce qui était la politique du duc de Brabant — réclamer une initiative de l'Etat, c'est-à-dire des dépenses de l'Etat.

2. Une seconde raison, liée de manière plus étroite encore à la situation spécifique de la Belgique, résidait dans le problème — majeur aux yeux des contemporains — de la marine de guerre.

---

(52) *Journal Officiel. Chambre des Députés. Débats parlementaires,* session ordinaire de 1885, p. 1681; discours du 31 juillet 1885. Le thème est tout à fait courant à l'époque. « Nous exportons pour 60 millions aux colonies, et pour cela nous dépensons 34 millions », déclare Jules CARRET à une séance de commission de la Chambre, en juin 1885, pour justifier son opposition à la politique coloniale (Paris, Archives nationales, C 3393, dossier 2074, procès-verbal des séances de la Commission chargée d'examiner le projet de loi portant approbation de l'Acte général de la Conférence de Berlin; sur CARRET, cf. A. ROBERT, E. BOURLOTON et G. COUGNY: Dictionnaire des parlementaires français, t. I (Paris, 1891, p. 594).

Le XIX^e siècle a vécu avec un principe admis pratiquement sans discussion: on ne colonise pas sans flotte. Ce principe paraissait tellement évident qu'on ne se donnait même pas la peine de le justifier. « Coloniser sans flotte est une audace que personne n'a jamais eue », écrit un journaliste belge en 1884 (53).

Les adversaires de la colonisation avaient donc, en Belgique, un argument de choix: la Belgique, déclaraient-ils, ne pouvait coloniser, puisque l'outil indispensable, une marine de guerre suffisante, lui manquait (54). « Un pays qui n'a point de marine militaire... ne peut, sans s'exposer à une cruelle mystification, concevoir et exécuter des projets de colonisation », disait GENDEBIEN en 1844 (55). En 1860, le ministre de Grande-Bretagne à Bruxelles, HOWARD DE WALDEN, explique fort bien pourquoi l'idée d'une acquisition coloniale est repoussée en Belgique:

I am satisfied that, so far from there being any desire on the part of the Government to make the acquisition of any such territory, that they would not accept it for nothing, and that the feeling is so strong and general among all parties that without a navy it would be not only impolitic, but dangerous to Belgium to have her flag unprotected exposed in distant parts, that no political man of any reputation would venture to support the idea publicly in the Chambers (56).

---

(53) V.G. (= Victor GANTIER), dans l'*Echo du Parlement,* 4 juillet 1884. GANTIER, on le notera, recueillait cette formule en Allemagne.

(54) On sait que la marine de guerre belge, en tant que force de haute mer, demeura toujours squelettique; elle fut officiellement supprimée en 1862 alors que, depuis plusieurs années déjà, aucun bâtiment n'avait plus pris la mer. Nous renvoyons à ce sujet aux travaux de M. L. LECONTE: La marine de guerre belge, 1830-1940 (Bruxelles, 1945), et Les ancêtres de notre Force navale (Bruxelles, 1952).

(55) Lettre du 8 août 1844 à la Compagnie belge de colonisation, publ. notamment dans le *Journal de Bruxelles* du 16 août 1844, et dans le *Débat social,* 18 août 1844. Les dirigeants de la Compagnie belge de Colonisation, dans leur réponse à GENDEBIEN, lui donnent raison sur ce point: « En effet, un pays qui ne possède pas de marine militaire et qui prétendrait fonder une colonie essentiellement nationale, s'exposerait, pour nous servir de l'expression de M. GENDEBIEN, à de cruelles mystifications; il n'aurait créé qu'un établissement qu'il perdrait au premier bruit de guerre. » Mais cette critique, ajoutent-ils, ne s'adresse pas à eux, puisque l'établissement qu'ils ont fondé au Guatemala n'est pas une colonie belge (*Journal de Bruxelles,* 16 août 1844).

(56) Dépêche du 7 mai 1860; Londres, Public Record Office, F.O. 10/227.

En sens inverse, ceux qui plaident la création de colonies, ou d'établissements d'outre-mer, se sentent tenus de plaider en même temps la cause de la marine de guerre. C'est ainsi que BRIALMONT, lorsqu'il développe son projet d'expédition en Chine, afin de créer un établissement belge dans une île chinoise, indique quelle ampleur il faudrait, à son avis, donner à la force navale belge. Les deux vont de pair. BRIALMONT s'exprime fort clairement à ce sujet dans le *Complément de l'œuvre de 1830,* et il le répète dans un article sur la *Marine militaire:*

> Pour fonder dans certains pays, et notamment sur les côtes de la Chine, des établissements commerciaux, il faut la protection de la marine militaire.
>
> Nier cela, c'est nier l'évidence (57).

L'idée d'entreprises d'outre-mer appelle donc l'idée de la marine de guerre. L'idée, par conséquent, de lourdes dépenses. C'est, d'entrée de jeu, l'épouvantail. Un journal anversois, en 1862, écrit avec beaucoup de pertinence:

> Qui dit colonies dit marine militaire, garnisons lointaines, administration spéciale, etc., etc., et partant, création d'un nouveau budget et augmentation des charges publiques. Voilà ce qui frappe tout d'abord les esprits, lorsqu'on parle de nous créer une colonie (58).

« Voilà ce qui frappe tout d'abord les esprits »: la réaction, cependant, ne s'arrête pas là. A l'évocation d'une force navale belge cinglant vers des mers lointaines vient se joindre immédiatement celle des conflits auxquels elle pourrait être mêlée, et des

---

(57) Marine militaire, dans le *Journal de l'Armée belge,* t. XVIII, Bruxelles, 1860, p. 58. On lit de même dans une brochure de 1858, due à H. F. MATTHYSSENS: « Par suite d'explorations suivies d'arrangements avec quelque chef d'une contrée lointaine ou d'une cession de territoire faite par une puissance amie, il est possible que la Belgique parvienne un jour à se créer une colonie. *Il est inutile sans doute de faire observer que ce résultat ne peut être obtenu sans le concours d'une marine militaire.* » (Considérations sur le commerce maritime national. Anvers et la Belgique, Bruxelles, 1858, p. 33; sur l'attribution à MATTHYSSENS, cf. J.V. DE LE COURT; Dictionnaire des anonymes et pseudonymes, XV^e siècle-1900, t. I, Bruxelles, 1960, p. 287).

(58) *Le Précurseur,* 3 juin 1862. Même groupement d'idées dans le *Handelsblad* des 8-9 janvier 1860: « In allen gevalle: marine, expeditie, koloniën op verscheidene maenden reizen van hier... kosten overgroote sommen ».

dangers que pourrait dès lors courir la neutralité belge. De cela, le Belge moyen ne veut à aucun prix; la neutralité belge, pour lui, est sacro-sainte. Son effroi devant les dépenses à supporter se double d'un effroi politique. Les projets d'expansion sont condamnés.

* * *

Nous venons d'esquisser un schéma psychologique. Illustrons-le en montrant comment, effectivement, la réaction anticoloniale a jailli en Belgique lorsque le duc de Brabant et ses collaborateurs ont soumis au pays des projets concrets.

Nous n'envisagerons pas ici les discours du duc de Brabant au Sénat, discours conçus en termes très généraux, consacrés davantage d'ailleurs à l'expansion commerciale qu'à l'expansion coloniale, et auxquels l'opinion, dans l'ensemble, a peu réagi. Mais par deux fois, avant 1865, des projets particuliers, bien délimités, ont été présentés et défendus en public. Il s'est agi d'abord d'un projet majeur — la participation belge à l'expédition de Chine, en 1859-60 —, puis d'un projet de colonisation pénale, qui a été exposé de manière plus sommaire. La réponse, de la part de la presse et de l'opinion, a été chaque fois caractéristique.

LÉOPOLD Ier et son fils, en 1859, ont caressé l'un et l'autre l'idée de faire participer un contingent belge à l'expédition franco-anglaise qui se préparait contre la Chine, afin que la Belgique soit sur les rangs, en même temps que la France et l'Angleterre, pour récolter les fruits de la victoire. Le plus ardent, dans cette affaire, l'âme du projet, sans aucun doute, fut le duc de Brabant. Dès le début de 1859, on le voit écrivant à NAPOLÉON III une lettre personnelle pour l'entretenir des intérêts belges en Chine (59). Mais le jeune prince — il n'avait encore que vingt-quatre ans — ne pouvait mener lui-même une aussi grosse négociation que celle qu'exigeait l'envoi de troupes belges en Chine. Le Roi, LÉOPOLD Ier, va s'en charger. En

(59) Dépêche de MONTTESSUY, ministre de France à Bruxelles, à WALEWSKI, du 10 février 1859; Paris, Archives du Quai d'Orsay, *Correspondance politique, Belgique,* vol. 50.

mai 1859, le Souverain aborde le sujet avec le ministre de France à Bruxelles (60). Il en reparle en septembre lors de l'entrevue qu'il a à Biarritz avec NAPOLÉON III. L'accueil, du côté français, n'est pas défavorable. Mais ces manœuvres d'approche se sont faites à l'insu du gouvernement belge — ce qui n'a rien d'insolite, étant donné que le Roi, depuis le début de son règne, mène une politique étrangère personnelle. Quelle sera la réaction du gouvernement lorsque, en novembre enfin, il va être mis au courant ? Il répond immédiatement: impossible. Il n'y a aucun espoir, dit-il, que les Chambres, quels que soient les mérites du projet, votent les crédits nécessaires à sa réalisation. Le cabinet belge oppose une fin de non-recevoir nette.

Pour le duc de Brabant, la déception est amère. Il s'était attaché, avec tout l'enthousiasme de ses vingt ans, à ce qu'il appelait dans une lettre à un de ses familiers « notre grande affaire » (61). Elle bute contre l'obstacle. Ce serait cependant mal connaître le futur LÉOPOLD II que de le croire découragé. Tout d'abord, il ne se sent pas seul: il a, au sein même du cabinet, un précieux allié en la personne du ministre de la Guerre, CHAZAL, qui est un partisan « fanatique » du projet. Puis, au-dessus même des milieux parlementaires, et la dominant, n'y a-t-il pas l'opinion ? C'est à elle que le duc de Brabant songe à faire appel: son meilleur collaborateur, BRIALMONT, va se mettre au travail.

A la fin de décembre 1859 paraît donc le plaidoyer dont nous avons déjà plus d'une fois parlé: le *Complément de l'œuvre de 1830*. Ces 220 pages, un peu austères, n'ont rien d'une brochure populaire. L'opinion à laquelle le *Complément* s'adresse, et qu'elle cherche à convaincre, est celle des milieux dirigeants. BRIALMONT place sous ses yeux des statistiques qui lui paraissent prouver, et l'insuffisance de l'expansion commerciale

(60) Cf. J. GARSOU: Léopold Ier, le duc de Brabant et la Chine (1859-1860), dans les *Archives diplomatiques et consulaires,* novembre 1937, p. 482. Pour l'histoire, en général, du projet chinois, nous renvoyons à l'étude de J. GARSOU, et à celle de A. DUCHESNE: La pensée expansionniste du duc de Brabant (citée ci-dessus, note 32).

(61) Lettre à CHAZAL du 4 octobre 1859, dans A. DUCHESNE, art. cité, p. 1057.

de la Belgique, et l'utilité que présenterait pour le pays l'acquisition d'un établissement en Chine. Pour cela, il suffira de joindre les armes belges à celles des Anglo-Français.

Le *Complément* était anonyme, mais d'un anonymat bien léger. On eut vite fait d'y découvrir la plume de BRIALMONT, et la politique du duc de Brabant. Une des plus importantes librairies bruxelloises faisait savoir dans une annonce à sa clientèle: « Cet ouvrage a été inspiré, dit-on, par le plus jeune de nos sénateurs » (62). Un journal satirique, pour sa part, parlait crûment de « la brochure BRIALMONT-SAXE-COBOURG » (63).

Le duc de Brabant, nous l'avons dit, n'hésita d'ailleurs pas à se découvrir lui-même en recommandant chaudement le *Complément* à toute une série de personnalités importantes (64). Il usa aussi, très certainement, de l'influence qu'il exerçait sur certains journaux. Deux organes de presse sur lesquels il pouvait compter, l'*Indépendance* et l'*Etoile belge,* applaudirent aux idées du *Complément* (65).

---

(62) *Bien Public,* 12 janvier 1860. « Cette brochure a été écrite, nous assure-t-on, par deux officiers d'état-major, écrivains militaires fort distingués, sous l'inspiration d'un très jeune et très haut personnage. » (*Economiste belge,* 7 janvier 1860, p. 6). Les allusions de ce genre, dans la presse, sont multiples.

(63) *Le Grelot,* 12 janvier 1860.

(64) Voir plus haut, note 32.

(65) *Indépendance Belge,* 30 et 31 décembre 1859, 2-3 et 5 janvier 1860; *Etoile Belge,* 29 décembre 1859 et 1er janvier 1860. — L'*Indépendance* et l'*Etoile* sont citées côte à côte, à plus d'une reprise, dans la correspondance du duc de Brabant; ce sont les deux journaux dans lesquels il pouvait faire insérer des articles favorables à sa politique (cf. lettre à CHAZAL du 13 janvier 1860 dans A. DUCHESNE, art. cité, p. 1067, et lettres à BRIALMONT des 20 octobre, 29 octobre et 6 novembre 1861 dans P. CROKAERT: Brialmont. Eloge et Mémoires, *op. cit.,* p. 412 et 416, et Brialmont, *op. cit.,* p. 135 et 136). Il ne semble pas, soit dit en passant, que le duc ait eu de relations directes avec la rédaction de ces journaux; il se servait d'intermédiaires et sans doute, le plus souvent, de l'intermédiaire de BRIALMONT (cf. le duc à BRIALMONT, 28 janvier 1861: « Avez-vous encore quelque relation avec l'*Etoile?* Pouvons-nous compter sur cette feuille? »; 29 octobre 1861: « ... de petits paragraphes... que par C. vous pourriez introduire à l'*Indépendance* »; P. CROKAERT, Brialmont. Eloge et Mémoires, *op. cit.,* p. 410 et 416, et Brialmont, *op. cit.,* p. 131 et 135). Mais BRIALMONT, lorsqu'il jouait ce rôle d'intermédiaire, se réclamait ouvertement de l'autorité du prince. Dans une lettre adressée à Nestor CONSIDÉRANT, un des principaux rédacteurs de l'*Indépendance* — le « C. » de la lettre du 29 octobre 1861 que nous venons de citer —, BRIALMONT lui fait part sans ambages des « désirs de Son Altesse Royale » (lettre du 31 octobre 1861 aux archives du Musée de la Dynastie, à Bruxelles; publ. dans A. DE SELLIERS DE MORANVILLE: Une intéressante collection d'autographes royaux, dans les *Cahiers léopoldiens,* décembre 1959,

Mais ils furent pratiquement les seuls. Partout ailleurs, les réactions qui fusèrent dans la presse furent ou étonnées, ou hostiles. Résumons les principaux thèmes de cette polémique de presse.

Quel droit, demanda-t-on de toutes parts, aurions-nous d'attaquer la Chine ?

Le *Bien Public,* de Gand, écrivait sévèrement:

Le sens de la justice, en matière de droit international, paraît être aujourd'hui tellement oblitéré qu'il est bon de le rappeler, même quand il s'agit de Chinois. Nous n'avons pas le droit de faire la guerre à la Chine (66).

Sous des formes diverses, ou ironiques, ou indignées, cette remarque fondamentale se retrouvait partout: que nous ont fait les Chinois pour que nous puissions porter la guerre chez eux ?

Wat regt hebben wy toch wel om hunnen eigendom te gaen afnemen, en hunne mannen, vrouwen en kinderen te gaen mitrailleeren ? (67).

Le libéral *Journal de Gand* disait sur un ton sardonique (en mêlant à sa critique les pointes anticléricales de rigueur):

L'importance que nous avons acquise en Europe par notre révolution de 1830, va devenir infiniment plus considérable quand on saura partout que nous sommes complètement décidés à conquérir la Chine.

---

p. 42; l'indication du mois, dans la date de cette lettre, est peu claire; M. DE SELLIERS croit lire « décembre »; M. DUCHESNE, art. cité, p. 1066, n. 36, penche pour novembre; nous croyons qu'il s'agit d'octobre, à cause du rapprochement à établir avec la lettre du 29 octobre 1861, citée plus haut).

(66) 12 janvier 1860.

(67) *Het Handelsblad,* 10 janvier 1860. Citons encore, dans le même sens, le *Constitutionnel* (de Mons), 8 janvier 1860; l'*Echo des Flandres,* 11 janvier 1860; le *Journal de Charleroi,* même date (qui parle de la « suprême injustice » que constituerait une guerre contre la Chine); le *Journal de Liége,* même date; le *Nouvelliste de Gand,* 12 janvier 1860; l'*Observateur belge,* 15 janvier 1860; l'*Union de Courtrai,* 20 janvier 1860 (« agression injustifiable »); l'*Equité. Organe de l'Intérêt général de Bruxelles et de la banlieue,* cité dans le *Nouvelliste de Verviers* du 20 janvier 1860 (« guerre ridicule et injuste »). Voir aussi Félix CAPITAINE: Quelques mots sur la brochure intitulée Complément de l'œuvre de 1830 (Liège, 1860), p. 10 (pour l'attribution de cet opuscule anonyme, cf. *Bibliographie nationale,* 1830-1880, t. I, Bruxelles, 1886, p. 192, et J.V. DE LE COURT: Dictionnaire des anonymes, *op. cit.,* p. 788).

Il est évident que puisque d'une part l'Angleterre est parvenue en juillet 1840 à s'emparer de l'île de Chou-san, triomphant ainsi dans la guerre éminemment civilisatrice de l'opium; puisque d'autre part, la France a toujours à fourrer sur quelques points du globe des missionnaires dont elle se sent embarrassée, nous aurons conquis un titre nouveau parmi les nations quand, à notre tour, nous aurons fait quelqu'effort pour introduire le genièvre à Pékin, et des Jésuites à Canton.

Mais encore une fois, interrogeait-il lui aussi, où est en tout cela le droit et la morale ? Nous devons nous y conformer.

Quand nos ventes transatlantiques seront développées à ce point que nous ne saurons plus quel nouveau débouché rechercher, nous ne devrons pas encore attaquer un peuple qui ne nous a fait aucune injure, et que le droit païen, le droit des marchands d'opium et le droit des Jésuites autorisent seuls à combattre ! (68).

L'*Economiste belge,* sous la rubrique « Variétés », imaginait une lettre d'un Chinois, datée de Hong-Kong du 17 novembre 1859, annonçant l'invasion imminente de la Belgique par une armée chinoise. « Une nation barbare comme la Belgique » écrivait le Chinois — qui n'était autre que Charles Le Hardy de Beaulieu — n'a pas droit à la protection du droit des gens. Elle devra « s'estimer très heureuse de payer de quelques têtes cassées et de quelques millions la civilisation chinoise introduite chez elle » (69).

Plus souvent cependant que par l'ironie, c'est avec une gravité attristée, ou indignée, que les journaux accueillaient l'idée de déclencher la guerre contre un pays qui n'avait fait aucun tort à la Belgique. Nul doute que telle n'ait été la réaction dominante de l'opinion. Le correspondant bruxellois de la *Meuse* mandait à son journal le 14 janvier 1860, de la capitale:

On est profondément pénétré de la conviction qu'une expédition armée contre une nation qui ne nous a donné aucun grief, ne se justifierait à aucun point de vue (70).

---

(68) *Journal de Gand,* 12 janvier 1860.
(69) *Economiste belge,* 14 janvier 1860, p 25-26.
(70) *La Meuse,* 14-15 janvier 1860.

Voilà pour la morale. Mais il y avait aussi l'intérêt.

Le *Complément* proposait d'envoyer en Chine « quelques bataillons belges ». On pourrait, disait-il, les embarquer à bord de « cinq ou six grands vapeurs ». La victoire acquise, la Belgique réclamerait la possession d'une petite île à l'embouchure du fleuve bleu, île qui serait occupée par une garnison belge.

Que coûterait tout cela ? « Millioenen, millioenen ! », gémissait le *Handelsblad* (71). Ce cri d'effroi était celui de presque toute la presse belge. On soulignait les « dépenses énormes » qu'entraînerait l'expédition.

Pour garder le futur établissement belge de Chine, il faudrait d'ailleurs une marine militaire; cette perspective était, du point de vue financier, la plus redoutable de tous. Victor VAN DAMME, alias Victor VANDENBROECK, consacre à ce sujet une longue série d'articles du *Journal de Bruxelles,* réunis ensuite en brochure: *De l'inopportunité de la création d'une marine militaire* (72). Il s'y exprime avec énergie:

> Une marine militaire serait une plaie nouvelle et incurable infligée à notre situation financière.
>
> Elle bannirait à jamais l'espoir d'une réduction de nos budgets, qu'à peine d'être insuffisante et illusoire, elle grèverait au-delà de toute mesure (73).

Comment admettre qu'un petit pays pacifique comme la Belgique s'inflige ainsi, sans nécessité aucune, une charge militaire supplémentaire ?

> Que les nations guerrières que leur histoire, leur position géographique, leurs ambitions éternelles condamnent à symboliser la force, que ces nations rêvent les conquêtes et se grèvent des moyens redoutables de les accomplir et de les conserver, soit; mais qu'un pays voué au bonheur

(71) 12 janvier 1860

(72) *Journal de Bruxelles,* 4, 7, 8, 14, 17, 18 et 19 janvier 1860. L'étude regroupant ces différents articles parut dans *La Belgique. Revue mensuelle,* t. IX, 1860, p. 53-84, et, simultanément, sous forme de brochure (Bruxelles, 1860, 32 p.). Sur VANDENBROECK, cf. ci-dessus note 41.

(73) *Journal de Bruxelles,* 4 janvier 1860; De l'inopportunité..., dans *La Belgique, loc. cit.,* p. 58.

de la tranquillité aille, de gaîté de cœur, se donner les soucis et les charges d'un état militaire en dehors de ses nécessités de police intérieure et de ses devoirs internationaux, c'est là une aberration qu'on ne saurait trop vite dissiper (74).

Dans ces aventures lointaines, ajoute VAN DAMME, la Belgique risque d'ailleurs de compromettre sa neutralité. D'autres soulignent aussi, à propos de la flotte de guerre, le péril que pourrait courir la neutralité belge. La *Meuse* le dit en termes imagés:

La Belgique est un pays neutre. Rien ne l'empêche évidemment de combattre des nègres ou des Indiens, mais elle peut se rencontrer dans de lointains parages avec l'une des nations qui prétendent à la suprématie des mers, avec des vaisseaux appartenant à des puissances amies, et la neutralité serait à la merci de la folie ou de l'imprudence d'un officier (75).

Guerre injuste, aventure coûteuse, dépenses militaires hors de propos pour la Belgique et au surplus dangereuses: voilà ce que, à deux ou trois exceptions seulement, les journaux belges répondent au *Complément* (76). En dehors de l'aspect moral du problème, ce sont les sacrifices qu'il faudrait demander au contribuable que l'on monte partout en épingle. Les contribuables belges sont des gens de bonne composition, note l'*Economiste belge;* ils ont accepté de payer les fortifications d'Anvers; mais ils n'avaleront pas n'importe quelle pilule.

Nous doutons que l'idée d'entretenir d'une manière permanente dans les parages du Céleste Empire une armée et une flotte belges, soit de nature à exciter chez eux un vif enthousiasme, et nous engageons vivement les auteurs de la brochure à aller chercher ailleurs qu'en Chine le *complément de l'œuvre de 1830* (77).

---

(74) *Journal de Bruxelles,* 4 janvier 1860; De l'inopportunité..., p. 56.

(75) *La Meuse,* 31 décembre 1859.

(76) Voir l'analyse sommaire des réactions de la presse faite par l'*Impartial de Bruges* du 13 janvier 1860; cf. aussi *Gazette van Gent,* 14 janvier 1860. — Un journal, pour sa part, n'approuva ni n'improuva, mais garda un silence complet: c'était l'*Echo du Parlement,* dont on connaissait les attaches étroites avec le cabinet libéral; ce silence était plus éloquent qu'une réfutation en règle.

(77) *Economiste belge,* 7 janvier 1860, p. 7.

L'appel à l'opinion tenté par le duc de Brabant se retournait donc contre lui.

En février 1860, le ministre de France à Bruxelles, rappelant « avec quelle ardeur l'héritier du trône s'occupait de la question chinoise », pouvait établir, en des termes d'une retenue toute diplomatique, le bilan de ses efforts:

Jusqu'ici Son Altesse Royale, en dépit de ses soins assidus, n'a trouvé ni dans le gouvernement, ni dans les Chambres, ni dans le pays des dispositions favorables à ses projets (78).

L'opinion, tout comme le gouvernement, avait repoussé le projet chinois.

Un an plus tard, dans un discours au Sénat, le 21 mars 1861, le duc de Brabant revenait une dernière fois sur la question pour exprimer — l'expédition franco-anglaise contre la Chine ayant abouti — des regrets rétrospectifs. Il disait:

Lorsque je récapitule un à un les épisodes de cette dernière guerre de Chine, le brillant assaut des forts de Taku, le gain de deux batailles rangées, la prise de Pékin, la capture d'un immense butin; quand je pense que tous ces exploits, dignes des héros aventureux d'un autre âge, sont déjà couronnés par une paix glorieuse stipulant en faveur des alliés une indemnité de guerre de 120 millions et la cession de la presqu'île de Kowloon, il me sera peut-être permis de regretter que le moment ne soit plus où la Belgique aurait pu s'associer, par l'envoi d'un petit corps de volontaires, à cette croisade si fructueuse des puissances occidentales contre les astucieux mandarins (79).

La presse, cette fois, indifférente ou polie, ne réagit guère. Presque seul, l'*Economiste belge* — encore lui — releva le gant.

Comme d'habitude, nous devons applaudir aux bonnes intentions du prince et à sa sollicitude pour les intérêts de notre commerce. Mais

(78) Dépêche de MONTTESSUY à THOUVENEL du 19 février 1860; Paris, Archives du Quai d'Orsay, *Correspondance politique, Belgique,* vol. 51.
(79) *Annales parlementaires, Sénat,* 1860-1861, p. 109.

nos éloges doivent, malheureusement, s'arrêter là. C'est ainsi qu'il nous est impossible de regretter avec le prince que la Belgique n'ait pris aucune part à l'expédition de Chine.

« Les héros aventureux d'un autre âge » dont (il) parle, s'appellent, encore d'un autre nom, les *flibustiers,* et « la capture d'un immense butin » n'est autre chose, au point de vue du droit des gens modernes, que le vol accompli sur une grande échelle. Nous ne saurions donc regretter que notre armée n'ait point participé à de pareils exploits, et nous espérons qu'ils ne tenteront pas plus notre laborieux et pacifique pays dans l'avenir qu'ils ne l'ont tenté dans le passé (80).

Même si les choses avaient bien tourné du point de vue des avantages matériels, il restait encore la morale...

A côté du projet chinois, qui fit grand bruit dans l'opinion, celui de la création d'une colonie pénitentiaire n'a traversé le ciel belge que comme une effluve légère. Mais il s'agissait bien, dans ce second cas également, d'un projet concret rendu public par l'entourage du duc de Brabant. Les textes méritent donc d'être analysés brièvement.

Le premier, qui fit connaître le projet à l'opinion, fut un article de BRIALMONT, qui parut simultanément dans le *Journal de l'Armée belge* — où il n'était pas signé — et dans l'édition belge de la *Revue britannique,* où il portait le nom de son auteur (81). BRIALMONT, dans cet article, se déclarait partisan sans réserve du système de la colonisation pénitentiaire. Comme à ce moment — nous sommes en 1860 —, il n'avait pas encore perdu l'espoir de faire acquérir par la Belgique une île au large de la Chine, il écrivait:

(80) *Economiste belge,* 23 mars 1861, p. 102.

(81) Considérations sur les colonies pénitentiaires, dans le *Journal de l'Armée belge,* t. XVIII, Bruxelles, 1860, p. 81-98; A. BRIALMONT: Des colonies pénitentiaires et de l'emprisonnement cellulaire, dans *Revue britannique, Edition franco-belge,* 1860, t. III, p. 296-304. — Sur l'édition belge de la *Revue britannique,* cf. R. GILSOUL: Les influences anglo-saxonnes sur les lettres françaises de Belgique de 1850 à 1880 (Bruxelles, 1953, p. 28-29). Il est clair, à lire la correspondance du duc de Brabant, que celui-ci se servait de cette édition belge de la *Revue britannique* comme d'un organe personnel; cf. ses lettres à BRIALMONT des 29 octobre 1861, 24 novembre 1861 et 25 janvier 1862 dans P. CROKAERT: Brialmont. Eloge et Mémoires, *op. cit.,* p. 416, 418 et 423, et Brialmont, *op. cit.,* p. 135, 138 et 147.

Si la Belgique prenait possession d'une île pour la protection de son commerce avec l'Extrême-Orient, et que cette île fût assez étendue pour devenir le siège d'une petite colonie agricole, elle pourrait rendre au pays l'immense service de le débarrasser de ses citoyens les plus dangereux et les plus onéreux.

Ce texte est particulièrement intéressant, car on y trouve la trace, presque à coup sûr, des discussions entre BRIALMONT et le duc de Brabant. Dans le *Complément de l'œuvre de 1830*, nous l'avons vu, BRIALMONT repoussait l'idée de la création, dans son île chinoise, d'une colonie agricole (82). Le duc de Brabant, sans doute, a dû lui remontrer que son verdict de condamnation était trop absolu. BRIALMONT accepte cette fois la colonie agricole, sous forme de colonie pénitentiaire. Il conclut son étude par ces mots:

Nous verrions avec satisfaction la Belgique suivre l'exemple de l'Angleterre et de la France, en déportant ses criminels dans l'île dont vraisemblablement elle devra faire l'acquisition pour assurer ses futures relations commerciales avec la Chine et le Japon...

Notre proposition rencontrera sans doute autant d'adversaires que celle de fonder un établissement commercial sur les côtes de la Chine; mais, sur ce point comme sur l'autre, nous attendrons patiemment que la lumière se soit faite.

BRIALMONT, dans son article, pour vanter la déportation des criminels, avait vigoureusement critiqué le système de l'emprisonnement cellulaire. Un homme, aussitôt, se redressa sous l'outrage: DUCPÉTIAUX, dont toute l'œuvre était liée à l'illustration et à l'amélioration de l'emprisonnement cellulaire (83). Une polémique s'ensuivit. BRIALMONT, en 1861, publie un nouvel article dans la *Revue britannique*. Nouvelle critique du système cellulaire. Nouvelle apologie de la colonisation pénitentiaire. La finale seule est un peu modifiée, puisqu'il ne peut plus être question à cette date d'une île chinoise. BRIALMONT dit cette fois:

(82) Voir p. 497.
(83) Sur la polémique BRIALMONT-DUCPÉTIAUX, cf. E. RUBBENS: Edouard Ducpétiaux, 1804-1868, t. I (Bruxelles, 1922, p. 238-241).

On objectera que ce programme (de colonisation pénitentiaire) n'est pas applicable à la Belgique ni à d'autres Etats privés de colonies. L'objection est fondée; mais il me sera permis de répondre, en ce qui concerne la Belgique, que le moment n'est peut-être pas très éloigné où elle aura des possessions d'outre-mer.

La Belgique devra ce bienfait à l'intelligente sollicitude de son roi, dont les vues larges s'étendent bien au delà des horizons qu'assignent à notre activité nationale quelques hommes d'Etat timorés, trop satisfaits du présent et trop peu soucieux de l'avenir, atteints de cette maladie incurable que les Anglais appellent le *continentalisme* (84).

En 1862 enfin, et toujours dans la *Revue britannique*, une localisation précise va être proposée pour la colonie pénitentiaire que l'on recommande. Ce n'est plus BRIALMONT, cette fois, qui tient la plume, mais un auteur nommé « T.D.C. », initiales derrière lesquelles on découvre l'ancien officier de marine Thémistocle DUCOLOMBIER (85). Mais DUCOLOMBIER, tout porte à le croire, n'était pas l'auteur exclusif de l'article qu'il signait; le colonel GUILLAUME — futur général GUILLAUME —, directeur au ministère de la Guerre, y avait également collaboré (86), et GUILLAUME lui-même était en relations directes avec

(84) A. BRIALMONT: Le système cellulaire et la colonisation pénale. Réponse à M. Ducpétiaux, dans la *Revue britannique. Edition franco-belge,* 1861, t. I, p. 471-472.

(85) T.D.C.: Les îles Mariannes considérées comme siège d'une colonie de condamnés, de libérés et de travailleurs libres, dans la *Revue britannique. Edition franco-belge,* 1862, t. I, p. 284-296 et 407-411. Sur l'identification de T.D.C., cf. J.V. DE LE COURT: Dictionnaire des anonymes, *op. cit.,* p. 501, et L. LECONTE: Les ancêtres de notre Force navale (Bruxelles, 1952, p. 592). Un tirage à part de l'article qui se trouve à la Bibliothèque du Musée de l'Armée, et qui provient d'un membre de la famille de DUCOLOMBIER, confirme pleinement cette attribution (renseignement aimablement communiqué par M. A. DUCHESNE). Pour la biographie de DUCOLOMBIER, voir L. LECONTE, *loc. cit.*

(86) Nous possédons à cet égard une lettre fort précieuse adressée par le major GOFFINET, officier d'ordonnance du duc de Brabant, à son cousin et ami Jules LE JEUNE, le 9 septembre 1863. LE JEUNE s'intéressait à cette époque aux projets de colonisation du duc de Brabant. GOFFINET le documente et lui adressant les articles de la *Revue britannique* relatifs à la colonisation pénitentiaire. Il écrit:

« Mon cher Jules,

Tu trouveras dans les numéros ci-joints de la *Revue britannique* les articles dont je t'ai parlé:

— 1861, 6e livraison: article de BRIALMONT...
— 1862, 4e et 5e livraison: Iles Mariannes (GUILLAUME);
— 1863, 6e livraison: article écrit par GUILLAUME d'après un ordre d'idée

le groupe des collaborateurs du duc de Brabant (87). Le patronage du duc, cette fois encore, est presque certain.

L'article de 1862 était intitulé: *Les îles Mariannes considérées comme siège d'une colonie de condamnés, de libérés et de travailleurs libres.* On y arrivait aux Mariannes par suite d'éliminations successives.

Nous rejetons tout d'abord l'idée, écrivait T.D.C., de nous établir soit sur un continent, soit sur une île trop vaste, comme nous aurions pu le faire sur les côtes septentrionales de la Patagonie, à la côte d'Afrique, à Madagascar ou à Bornéo; pareil établissement, convenable pour la France et l'Angleterre qui disposent de forces surabondantes, serait disproportionné avec nos ressources (88).

Les îles Salomon ? Elles sont « trop près de l'Equateur ». Les Nouvelles-Hébrides ? Elles offrent « de bonnes conditions de climat et de fertilité », mais elles sont « peuplées d'indigènes féroces, anthropophages », et il faudrait donc pour les occuper une conquête militaire, « ce qui n'est pas dans les tendances actuelles du pays ».

Ici, l'auteur de l'article ouvre d'ailleurs une parenthèse fort intéressante. Un jour viendra, écrit-il, où l'on ne répugnera plus en Belgique à l'idée d'une conquête coloniale.

Sans doute un jour, revenant à des notions plus claires, plus saines et plus exactes sur les avantages de la colonisation en général, ... nous en viendrons à reconnaître qu'un établissement colonial est une richesse pour la mère-patrie, un champ magnifique ouvert à ses talents, à ses forces vives, à ses ardentes énergies qui s'étiolent improductives dans les emplois subalternes, les rangs inférieurs de l'armée ou de la bureaucratie, et en même temps un refuge pour les Belges industrieux

---

qui lui a été tracé » (Archives générales du Royaume, Papiers Le Jeune, nº 59).

L'article de Brialmont de 1861 est celui cité ci-dessus à la note 84. Celui de Guillaume de 1863 est un article anonyme, Du crime et de sa répression, paru dans le t. I de 1863 de la *Revue britannique,* p. 472-483. La mention « Iles Mariannes (Guillaume) » est suffisamment claire par elle-même.

(87) La lettre de Goffinet que nous venons de citer — avec l'allusion surtout à l'« ordre d'idée qui lui a été tracé » — en est un indice clair. Sur Guillaume, cf. la notice de A. Wauters dans l'*Annuaire de l'Académie,* 1881, p. 239 et sv.

(88) Art. cité, p. 407.

que frappent les crises de toute espèce, ainsi que pour ces pauvres et vaillantes ouvrières menacées dans leur existence par l'état de gêne sociale que ces crises amènent, infortunées créatures qui trouveraient là-bas l'aisance, tandis qu'elles n'ont ici contre la faim d'autre ressource que la prostitution...

Le jour où ces idées seront admises, il sera temps de parler de conquêtes. On aura vu ce que des forces européennes en petit nombre peuvent faire chez les peuples peu civilisés... On se dira que nous aussi nous pouvons avec une poignée de soldats établir ou soutenir notre autorité dans un des archipels de la Polynésie, et y créer la colonie qui sera alors le vœu de tous (89).

Il n'est pas téméraire, pensons-nous, de trouver dans cette page un écho direct des grands textes du duc de Brabant, et peut-être un fragment du duc lui-même.

La conquête, en tout cas, étant provisoirement écartée, les Nouvelles-Hébrides le sont aussi. Les îles Fidji, ensuite, sont également éliminées: elles « ne sont pas assez connues en tous leurs détails pour qu'on puisse raisonner sur l'établissement pénal à former ».

On arrive ainsi aux Mariannes. T.D.C. en fait le plus vif éloge. Les meilleures conditions, selon lui, y sont réunies pour établir une colonie pénale. Il y a certes un petit inconvénient: c'est que les Mariannes, dépendant des Philippines, appartiennent à l'Espagne.

C'est vrai; mais si l'on jette les yeux sur une carte, on verra combien l'Espagne aurait encore à faire d'immenses sacrifices et d'efforts soutenus pour étendre son autorité effective sur ce splendide groupe des îles Philippines. Les Mariannes... ne sont qu'un point insignifiant, comme possession coloniale, comparées aux Philippines. Est-il donc déraisonnable de supposer qu'elle voudrait bien nous les céder à de bonnes conditions ? (90).

Et, animé par cet espoir, T.D.C. trace déjà en peu de mots le plan d'aménagement des îles pour leur transformation en colonie pénitentiaire.

---

(89) *Id.*, p. 407-408.
(90) *Id.*, p. 411.

Les réactions de la presse et de l'opinion ? Elles furent presque nulles. Mais ce que l'on trouve est, une fois encore, un écho à la préoccupation familière: combien tout cela nous coûtera-t-il ?

Le *Précurseur,* après avoir analysé l'étude de T.D.C., écrit:

> Le plus grand défaut que nous trouvons au projet que nous venons d'exposer, c'est que sa réalisation serait très coûteuse. Il nous faudrait aux îles Mariannes une garnison permanente, une flottille assez considérable et une administration complète. Si l'on ajoute à cela les frais de transport et d'établissement, on arrive à un total qui dépasse de beaucoup nos ressources, épuisées qu'elles sont par les énormes dépenses militaires qui nous sont si malheureusement imposées. Une colonie qui nous permettrait de supprimer nos bagnes et nos prisons serait sans contredit une acquisition excellente, mais combien nous coûterait-elle ? (91).

* * *

On le voit: les tendances doctrinales dominantes, les idées courantes sur le caractère onéreux des colonies et des entreprises d'outre-mer, la mentalité même des Belges — que nous évoquions au début de cet article —, tout se combinait pour faire obstacle aux ambitions que le duc de Brabant nourrissait pour son pays. Il ne lui restait dès lors qu'une issue: se lancer dans une entreprise personnelle, sans le secours de l'Etat, avec ses ressources propres. C'est la voie que, devenu souverain, il choisira, et dans laquelle il triomphera.

Le 23 novembre 1964

(91) *Le Précurseur,* 5 juin 1862.

C.-A. Tamse. — Een verwaarloosd aspekt van de Belgische buitenlandse politiek : het expansionisme van de jaren 1860 *

Tijdens de regering van LEOPOLD I, ja eigenlijk tot 1870, is de Belgische Staat steeds bedreigd geweest door het Franse annexionisme. Pas door de Frans-Duitse oorlog van 1870 verschoof het Europese machtsevenwicht zozeer in het nadeel van Frankrijk dat een bedreiging van België van die zijde onwaarschijnlijk was geworden.

Het is bekend dat de Belgische regering sinds de onafhankelijkheid de ontwikkelingen in de Europese politiek nauwlettend volgde en dat speciaal koning LEOPOLD I zijn diplomatiek aanzien en zijn familieverbintenissen placht te gebruiken om bij internationale politieke krisis matigend op te treden (1).

Zulke politieke verwikkelingen konden immers van België weer een Europees slagveld maken en dat zou noodlottig kunnen zijn geworden voor deze jonge staat aan welks duurzaamheid nog jarenlang internationaal getwijfeld werd.

De historische studies die aan de Belgische buitenlandse politiek van na 1831 zijn gewijd, besteden natuurlijk vrijwel alle aandacht aan de voor België vaak zo gevaarlijke internationale situatie en aan de risiko's die eruit konden voortvloeien voor de onafhankelijkheid (2).

---

* Nota opgesteld in het kader der activiteiten van de Commissie voor Geschiedenis (*Meded. K.B.K.I.*, 1952, 1 065-1 067) en voorgelegd tijdens de zitting van 10 februari 1965 van voornoemde Commissie met het oog op het *Gedenkboek 1965* (*Meded. K.A.O.W.*, 1963, afl. 4, blz. 629).

(1) *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, X, 1 en 5.

(2) Zo bijvoorbeeld: A. DE RIDDER: La Belgique et les puissances européennes (*Histoire de la Belgique contemporaine*, 3 dln., Brussel 1928-1930, I, 120 volg). — J. GARSOU: Les relations extérieures de la Belgique (1839-1914) (Brussel, 1946).

Daardoor krijgt men de indruk alsof de Belgische buitenlandse politiek alleen uit was op het handhaven van de bestaande toestand en alleen defensief van aard was. Natuurlijk was dat de belangrijkste tendentie in het buitenlandse beleid, en er waren redenen te over voor een behoedzame Belgische buitenlandse politiek. De Nederlandse koningen WILLEM I en WILLEM II koesterden immers nog lange tijd hoop op herstel van hun Huis op de Belgische troon. Pas in het midden van de jaren 1840 nam de restauratietendens in de politiek van koning WILLEM II af (3).

Een andere bedreiging voor België was in de jaren 1840 het streven van Frankrijk en in mindere mate ook dat van het Tolverbond een zo nauwe douane-unie met België sluiten, dat de onafhankelijkheid van het kleine land erdoor zeker in de knel zou zijn gekomen (4). Elke politieke krisis die Europa na 1839 (5) meemaakte scheen verder een ogenblik België in gevaar te brengen; ondanks het feit dat het land de verwikkelingen van het jaar 1848 goed doorstaan had bleef ook daarna zijn internationale positie moeilijk genoeg. Van de Tweede Republiek verwachtte men niet dezelfde terughoudendheid met betrekking tot de Belgische onafhankelijkheid die men LEOPOLD's schoonvader LOUIS PHILIPPE nog kon toeschrijven (6). Toen LODEWIJK NAPOLEON in Frankrijk aan de macht gekomen was, groeide de ongerustheid in België over de Franse politiek nog, want algemeen werd aan deze BONAPARTE de wens toegeschreven de territoriale regelingen van het Wener Kongres weer on-

(3) WILLEM I's streven naar restauratie: J.-C. BOOGMAN: Nederland en de Duitse Bond (1815-1851). Historische studies uitgegeven vanwege het Instituut voor Geschiedenis der Rijksuniversiteit te Utrecht, V (Groningen-Djakarta 1955, 1, *passim*).

Omstreeks 1846 was het konservatieve element in de politiek van WILLEM II zozeer toegenomen, dat zijn verlangen naar herstel op de Belgische troon erdoor op de achtergrond raakte (J.-C. BOOGMAN, *op. cit.*, I, 70).

Het is overigens merkwaardig dat in 1848 in België nog vrees bestond voor een Nederlandse restauratiepoging. — A. DE RIDDER: La crise de la neutralité belge de 1848, le dossier diplomatique (Brussel, 1928, II dln., I, XVII-XX).

(4) A. DE RIDDER: La Belgique (125-129).

(5) Men denke hierbij aan de krisis van 1840, 1848, 1851, 1854-1856, 1859 1864-1868, 1870.

(6) M. HUISMAN: La crise révolutionnaire de 1848 et le rapprochement hollando-belge (*Bijdragen voor de Vaderlandse Geschiedenis en Oudheidkunde*, 7de reeks III, VI, 1935).

gedaan te maken; daartoe behoorde misschien ook de Belgische-Franse grens, zo vreesde men. Bezorgdheid over deze Franse politiek leidde in de jaren 1851 en 1852 zelfs tot internationale diplomatieke kontakten over eventuele hulp aan België (7). En al maakte de Frans-Engelse toenadering tijdens de Krimoorlog een direkte inlijving van België bij Frankrijk onmogelijk omdat Engeland zich zeker zou verzet hebben tegen zo'n verschuiving van het machtsevenwicht aan de overzijde van het Kanaal, de Franse druk op België bleef enigermate voortduren. Geregeld diende de Franse diplomatie bij de Belgische Regering protesten in tegen anti-Napoleontische publikaties van de — vaak door Franse emigranten geleide — Belgische pers. Tenslotte leidde dit tot een herziening van de Belgische perswetgeving (8).

Vooral de jaren 1860 waren hachelijk voor alle kleine Europese staatjes. Sinds 1859 leek het erop alsof de toepassing van het nationaliteitenbeginsel in Europa zou leiden tot de vorming van grote nationale staten, een ontwikkeling waarbij voor de kleine landen geen reden van bestaan meer zou zijn. Het verdwijnen van oude historische staatjes van de tweede of derde rang in Italië en later ook in Duitsland scheen in deze richting te wijzen (9). Staten zonder een eigen taal zoals Zwitserland en België pasten zo gezien wel heel slecht in die ontwikkeling. In België, waar de taalgrens en de staatsgrens nu eenmaal niet samenvielen, kon men voor de Italiaanse eenheidsbeweging geen onverdeelde bewondering opbrengen en zo sloeg men omstreeks 1859 in België elke wijziging van de territoriale toestand in Europa zoals hij in 1815 was vastgelegd, met ongerustheid gade. Tijdens de inlijving van Savoie en Nice bij Frankrijk heerste er in Brussel zelfs enige tijd een paniekstemming vanwege het precedent dat ermee geschapen leek

(7) M. HUISMAN: Le problème de la sécurité de la Belgique et des Pays-Bas à l'avènement du Second Empire (*Revue de l'Université de Bruxelles,* april 1928, 33ste jrg. 257 vlg.).

(8) A. DE RIDDER: La Belgique (155-162).

(9) Dit was bijvoorbeeld de redenering in de diplomatieke circulaire van de Franse Minister van Buitenlandse Zaken a.i., de Markies DE LA VALETTE (in september 1866). Les origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871 (Parijs, 1921, XII, nr. 3598, 301).

(10). Hierbij kwam nog dat Engeland, de traditionele beschermer van de kleine Europese staten, zich hoe langer hoe minder wenste bezig te houden met de politiek op het vasteland.

De vernedering van Denemarken door Pruisen en Oostenrijk in 1864 zonder dat Engeland tussenbeide was gekomen, was een slecht voorteken voor een klein land als België (11). Men realiseerde zich er dat de mogelijkheid bestond dat Frankrijk en Pruisen wederzijds koncessies zouden kunnen doen aan elkaars expansionisme, waarbij tegenover een Pruisische uitbreiding in Duitsland Franse expansie ten koste van België zou staan (12).

Voegt men bij dit alles nog het internationaal steeds opduikende gerucht dat na de (al jaren te voorziene) dood van LEOPOLD I België ineen zou storten ten gevolge van de interne politieke tegenstellingen, dan kan men wel begrijpen dat de ongerustheid in Belgische regeringskringen ten aanzien van de internationale politieke toestand niet overdreven was. Dat men zich in België niet ten onrechte bezorgd maakte blijkt wel uit het ontwerpverdrag dat de Franse ambassadeur in Berlijn, BENEDETTI, in augustus 1866 aan BISMARCK aanbood en waarbij onder andere voorzien was in een Franse inlijving van België. Het is dus stellig juist dat ten gevolge van de hierboven geschetste hachelijke positie van België een buitenlands beleid gevoerd werd dat sterk gericht was op het handhaven van de onafhankelijkheid van het land en dat defensieve tendenties en behoedzaamheid daarbij de boventoon voerden.

* * *

(10) L. WILS: Het ontstaan van de Meetingpartij te Antwerpen en haar invloed op de Belgische politiek (Antwerpen, 1963, 106, 112 vlg.).

(11) „Il ne fallait sans cela pas trop compter sur l'appui des autres comme l'avait prouvé la guerre du Danemark" aldus LEOPOLD I in een gesprek met de Nederlandse gezant te Brussel, J.-L.-H.-A. baron GERICKE VAN HERWIJNEN. — C.-G. GERRETSON: De Tusschenwateren (Haarlem z.j., nr. 116).

(12) Die ongerustheid over België's lot bleek bijvoorbeeld uit de brieven waarin A. LAMBERMONT, de sekretaris-generaal van het Belgisch Ministerie van Buitenlandse Zaken, aan de gezant te Parijs, baron BEYENS, om inlichtingen vroeg over de Franse plannen met betrekking tot eventuele territoriale veranderingen in Europa (Archief Buitenlandse Zaken Brussel, Papiers laissés par le baron LAMBERMONT, III, 2; Lambermont aan Beyens, 21 juni en 25 juli 1864.)

Toch bestond er een dynamische, op de uitbreiding van de invloed en van het grondgebied gerichte tendentie in de Belgische buitenlandse politiek, gebaseerd op een groot vertrouwen in de toekomst en in de zending van het land. Zij heeft echter niet tot een tastbaar resultaat geleid en dat is wellicht de reden dat er tot voor kort weinig aandacht aan werd besteed (13). Voor een goed begrip van de Belgische buitenlandse politiek in al haar schakeringen is het evenwel nodig ook met deze tendentie rekening te houden, omdat anders bepaalde uitingen en handelingen van de Belgische diplomaten en hoge ambtenaren volkomen onbegrijpelijk zouden blijven. De doeleinden die deze dynamische en vaak ook optimistische politiek nastreefde lijken op het eerste gezicht nogal verschillend van aard.

Zo kon er daarbij sprake zijn van een samengaan van België met het Rijnland, van nauwe samenwerking met Nederland of van een federatie van die drie gebieden die dan een bufferstaat zouden vormen waarin België natuurlijk een grote rol zou moeten spelen. De verklaring van dit verschijnsel is even samengesteld als deze expansieve stroming zelf.

België was een van de eerste Europese staten waar de industriële revolutie had plaats gevonden; met die ekonomische ontwikkeling was de opkomst van een zelfbewuste en optimistische industriële burgerij gepaard gegaan. En niet alleen op industrieel gebied, ook op konstitutioneel terrein behoorde België tot de vooruitstrevendste staten van Europa; de grondwet van 1831 werd lange tijd door de Europese liberalen als een modelvoorbeeld beschouwd, een omstandigheid die de Belgen natuurlijk niet ontgaan is. Er bestonden dus redenen voor Belgische trots en voor het gevoel van eigenwaarde, terwijl het mogelijk was dat de dynamiek en het zelfbewustzijn van de industriële burgerij ook op de rest van dat deel van de bevolking dat het bestuur van het land in handen had, een

(13) De inspirerende rede van Prof. BOOGMAN heeft de verschillende stromingen in de Belgische buitenlandse politiek voor het eerst duidelijk uiteengezet. Het is dan ook niet verwonderlijk dat dit artikel vaak op zijn opvattingen teruggaat. J.-C. BOOGMAN: Achtergronden en algemene tendenties van het buitenlands beleid van Nederland en België in het midden van de 19de eeuw (*Bijdragen en Mededelingen van het Historisch Genootschap,* Groningen, 1962, dl. 76, 43 vlg.).

inspirerende invloed had. De mentaliteit van de industriële burgerij kan dus een algemeen gedeeld besef van Belgische vooruitgang hebben overgebracht op andere leden van de elite; met zekerheid valt niet te zeggen in hoeverre die dynamiek ook de niet-industriële burgerij en de in België toch altijd nog belangrijke adel doordrong. Treffend blijft het evenwel dat men optimistische en van zelfvertrouwen getuigende geluiden hoort ondanks de vaak zo hachelijke positie van het land.

Zo zag men de neutraliteit van het land niet louter als een beperking van de soevereiniteit; men stelde haar soms ook voor als een garantie die het land verkregen had om zijn roeping te kunnen vervullen als een neutrale bufferstaat, en zo was het mogelijk dat Belgische staatslieden in de jaren 1860 met de gedachte speelden op de een of andere wijze die neutrale zone uit te breiden.

Historische associaties met vroegere tussenrijken zoals Lotharingen en Bourgondië hebben op sommige politici en denkers grote indruk gemaakt. Het beklemtonen van de Bourgondische traditie tijdens de periode van het Verenigd Koninkrijk en wellicht ook de vaak gehuldigde opvatting dat de hele Belgische bevolking, ondanks de bestaande verschillen in taal, van Germaanse oorsprong was, hebben in bepaalde gevallen bijgedragen tot de Belgische plannen om met het Rijnland en met Nederland tot een vorm van nauwe samenwerking te komen (14). Sommige Belgen was het er in 1830 niet om te doen geweest een volledige scheiding in het Verenigd Koninkrijk teweeg te brengen, maar eerder om er de overheersende positie van de Nederlanders over te nemen door wat men een volledige toepassing van de grondwet achtte; deze omstandigheid heeft bepaalde plannen voor een vergaande Nederlands-Belgische samenwerking zeker ook beïnvloed.

Een andere reden voor een dynamische buitenlandse politiek was de voor België zo onbevredigende territoriale regeling van

(14) Het besef van de gemeenschappelijke Germaanse afstamming van het Belgisch volk vindt men bij de historikus GÉRARD, maar ook bij andere liberale geschiedschrijvers treft men de gedachte wel aan. Opvallend is daarbij tevens de anti-Franse gezindheid van talloze Belgische historici. F. VERCAUTEREN: Cent ans d'histoire nationale en Belgique (*Notre Passé,* Brussel, 1959, I, 188-191).

1839. Van 1830 tot 1839 hadden de tegenwoordige Nederlandse provincie Limburg (minus de vesting Maastricht) en het huidige Groot-Hertogdom Luxemburg (minus de vesting Luxemburg) onder Belgisch bestuur gestaan. Zonder dat met de pro-Belgische gevoelens van de bevolking rekening werd gehouden waren deze gebieden in 1839 respektievelijk aan Nederland en aan de Koning-Groot-Hertog toegevallen. Ondanks hevig verzet moest België voorlopig in deze regeling berusten, maar onmiddellijk ontstond een Belgisch irredentisme als een heimelijke maar niet te loochenen onderstroming in de Belgische buitenlandse politiek (15).

Ook de toestand in de Scheldemond was voor België verre van bevredigend. Nederland bezat immers de soevereiniteit over deze uitgang naar zee die voor België van zo groot belang was. Daarom streefde men er naar het verwerven van de medesoevereiniteit over de mond van de rivier. Die verandering van de Belgische rechtspositie aldaar zou meteen in de gewenste zin tot stand komen als men Zeeuws-Vlaanderen kon inlijven, en daarmee de gehele linker-Scheldeoever van België zou zijn. Daarom was ook van inlijving van dit gebied sprake, hoewel het Belgisch belang bij de Scheldemond en de zeer nauwe verwantschap tussen België en Zeeuws-Vlaanderen op allerlei gebied, in dit geval als argumenten werden gebruikt omdat van een beroep op de pro-Belgische stemming van de bevolking aldaar in 1830 geen sprake kon zijn; in zoverre bestond er dus verschil met de andere irredenta. Het irredentisme kon voorts geïntegreerd worden in de expansieve politiek; de hereniging met in 1839 verloren gebieden werd dan als een eerste stap gezien naar een groter België dat over de Schelde, de Rijn en de Moezel zou kunnen beschikken als natuurlijke grenzen, waardoor het zijn zending als neutrale bufferstaat in de traditie van vroegere tussenrijken, beter kon vervullen.

Wij zullen eerst trachten na te gaan welke irredentistische tendenties in België en in de buitenlandse politiek van het

(15) Het woord irredentisme wordt hier gebruikt in neutrale zin; in België werd het niet gebezigd voor dit verschijnsel, maar men sprak er van hereniging met „nos anciens frères".

land ten opzichte van Nederland te vinden waren. Daarna zullen wij zien in hoeverre dit irredentisme paste in het ruimere kader van het Belgische expansionisme. De in België bestaande belangstelling voor een vorm van aansluiting van het Rijnland en de invloed die dit heeft gehad op de buitenlandse politiek, verdienen een aparte studie. Verschijnselen als het streven van het linkse unionisme naar een aktievere Belgische politiek ten opzichte van het Rijnland in de jaren 1830, Adolphe BARTELS' perskampagne voor een Belgisch-Rijnlandse federatie en de in 1848 in republikeinse kring nagestreefde vereniging van Nederland, België en het Rijnland, zullen wij hier dan ook slechts terloops vermelden (16).

Allereerst zullen wij even onze aandacht richten op de officiële betrekkingen tussen Nederland en België sinds 1839. De verstandhouding tussen de beide landen was sterk afhankelijk van de internationale politieke toestand; dreigde er een Europese politieke krisis die gevaar zou kunnen opleveren voor de beide landen, dan zochten zij snel toenadering tot elkaar (17). Maar wanneer de internationale spanning afnam, kwamen ook de oude geschilpunten weer boven. Daarom kan men de betrekkingen tussen de beide landen wel typeren als een thermometer voor de internationale situatie van die tijd. Omdat de gemeenschappelijke grenzen van Nederland en België verre van natuurlijk waren en grensoverschrijdende rivieren de situatie nog onoverzichtelijker maakten, was er stof voor wrijving te over. Hierbij denke men alleen maar aan de Maaskwestie (1850-1863) en de Scheldekwestie (1846-1868) (18). De manier waarop Noord en Zuid in 1830-1839 uiteen waren gegaan maakte dat van een sfeer van vriendschappelijkheid of inschikkelijkheid in hun betrekkingen geen sprake kon zijn.

---

(16) *Algemene Geschiedenis der Nederlanden,* IX, 13, 367. — J.-C. BOOGMAN: Nederland en de Duitse Bond (II, 373 volg.) en Achtergronden (66 volg.).

(17) A. DE RIDDER: La Belgique (*passim*).

(18) E. CANTILLON: Thorbecke en de Maaskwestie (*Nederlandse Historiebladen,* 1ste jrg., 1938, I, 228-257, II, 348-380).

Voor de Scheldekwestie bestaat geen goed overzicht; naast GERRETSON's: Tusschenwateren, raadplege men het journalistieke artikel van J. GARSOU: La tension hollando-belge de 1866 (*Revue catholique des Idées et des Faits,* 1934, 7 en 14 sept.), en de beperkte bronnenpublikatie van H.-G.-L. baron GUILLAUME: L'Escaut depuis 1830 (2 dln., Brussel, 1902).

Zoals gezegd bestond er in België grote wrevel over de scheidingsbepalingen van 1839. Dit leidde tot de wens om bepaalde gebieden terug te krijgen, een stroming die wij irredentisme noemden; het ging hierbij om de huidige provincie Nederlands Limburg, het in een personele unie met Nederland verbonden Groot-Hertogdom Luxemburg en Zeeuws-Vlaanderen. De verwerving van laatstgenoemd gebied zou bovendien het beste middel zijn om de voor België zo onbevredigende toestand in de Scheldemond te veranderen en om zo de begeerde medesoevereiniteit over de riviermond te krijgen.

Het overwegend Rooms-katholieke Limburg was zeker tegen de wil van de bewoners in 1839 bij het toen zo duidelijk Protestante Noorden gevoegd. De bevolking had in 1830 meteen de zijde van de opstand gekozen, het Belgisch bestuur tijdens de *status quo* was er goed bevallen en zo kwam het dat het scheiden voor Belgen en Limburgers heel moeilijk was (19). Tot ongeveer 1849 bleef de bevolking van Limburg fel anti-Nederlands; het liefst zou men er Belg zijn geworden. Weliswaar voerden de Limburgers in 1844 en 1848 een hevige separatistische aktie voor de onafhankelijkheid van het Hertogdom en nauwere banden met de Duitse Bond. Dat gebeurde echter meer omdat men geen aansluiting bij België kon verwachten en in elk geval van Nederland los wilde, dan dat er duidelijk pro-Duitse gevoelens in Limburg bestonden (20). Het verzet in België tegen de territoriale regeling van 1839 was zoals gezegd, fel geweest; het streven Limburg en vooral Maastricht, „de sleutel van de Maas", terug te krijgen, bleef in België lange tijd bestaan. Tegenover Limburgse toenadering stond koning LEOPOLD I echter gereserveerd.

In 1843 gaf hij de ontevreden Limburgers dan ook geen hoop op zijn steun voor hun niet te verwezenlijken ruilplan waarbij Limburg aan België zou komen, tegen de afstand van Waals Luxemburg aan Oranje-Nassau of tegen een geldelijke vergoeding. In 1848 hebben de Limburgers wellicht weer kon-

(19) J.-C. BOOGMAN: Nederland en de Duitse Bond (I, 14 vlg. 32, 47 vlg.).
(20) J.-C. BOOGMAN: Nederland en de Duitse Bond (1844: I, 199 vlg.; 1848: II, 33 vlg.; 369 vlg.; 504 vlg.; 631, 672).

takt gezocht met LEOPOLD I, maar toen was het met het oog op de voor België zo belangrijke goede verstandhouding met Nederland niet mogelijk om hierop in te gaan (21). Het Belgisch irredentisme bleef ook na 1848 bestaan; in brieven van de Belgische gezantschapssekretaris in Den Haag, J. JOORIS, nl. in een brief waarin sprake was van een wonderlijk ruilplan (22), en in een schrijven dat duidelijk onder de invloed van de door de Schelde-kwestie oplaaiende anti-Nederlandse gevoelens stond (23), vinden wij Limburg genoemd als een van de gebieden die in 1839 ruw van België waren losgescheurd, en weer bij dit land dienden te worden gevoegd. Ook in de meer expansionistische plannen van Emile BANNING en FISCO zullen wij herenigingswensen met betrekking tot Limburg aantreffen. Het irredentisme beleefde tenslotte na de eerste Wereldoorlog nog een korte opleving (24).

Ook de Luxemburgers waren in 1830 in opstand gekomen tegen de Regering en ook hier was de territoriale regeling anders uitgevallen dan men in Luxemburg en in België gehoopt had (25).

De pro-Belgische gevoelens waren in dit Duits sprekend deel van Luxemburg evenwel nooit zo groot geweest als in Limburg. In 1848 waren de Luxemburgse liberalen eerder voor de onafhankelijkheid van het Groot-Hertogdom gestemd dan voor een aansluiting bij België, terwijl de Rooms-Katholieken nauwere banden met Duitsland niet zouden hebben afgewezen.

---

(21) J.-C. BOOGMAN: Nederland en de Duitse Bond (I, 207, II, 439 vlg.). Wel werd in Belgisch republikeinse kring geijverd voor de hereniging met Limburg en Luxemburg (*Idem,* II, 441). In Frankfortse liberale kringen werd wel gedacht aan de mogelijkheid LEOPOLD I Duits Keizer te maken; België zou in dat geval, eventueel vergroot met het Rijnland en Limburg, tot de Duitse Bond toetreden. Dit plan kan LEOPOLD I wel hebben aangelokt, maar de Belgische openbare mening was er bepaald tegen (*Idem,* II, 374 vlg.).

(22) Luxemburg zou volgens dat plan aan Frankrijk komen, Limburg zou aan België worden afgestaan en als vergoeding zou Nederland Kleef en Oost-Friesland verkrijgen van het zich elders in Duitsland uitbreidende Pruisen (Algemeen Rijksarchief Brussel, verzameling ROGIER, 135, JOORIS aan ROGIER, 22 juli 1866).

(23) Archief Buitenlandse Zaken Brussel, documents LAMBERMONT (1851-1875), 135, JOORIS aan LAMBERMONT, 23 augustus 1866). Ook Zeeuws-Vlaanderen verlangde JOORIS hier terug, afgezien van Limburg en Maastricht.

(24) J.-C. BOOGMAN: Achtergronden (48 vlg.).

(25) J.-C. BOOGMAN: Nederland en de Duitse Bond (I, 14 vlg., 47 vlg., 56).

In de volgende jaren voerde de Luxemburgse Regering een onafhankelijkheidspolitiek, wat nog niet hoefde te duiden op een Luxemburgs nationalisme; pro-Belgische propaganda werd echter meer vanuit Waals-Luxemburg gevoerd dan dat dit in het Groot-Hertogdom zelf gebeurde (26). In België streefde men zeker naar hereniging met Luxemburg. In 1841 probeerde de Belgische diplomatie de ondertekening door WILLEM II van het verdrag waarbij Luxemburg toetrad tot het Tolverbond, tegen te houden; een zo sterke band met de Duitse staten die leden van het Tolverbond waren zou een hereniging met België natuurlijk ten zeerste bemoeilijkt hebben (27). In 1848 dachten sommige politici in Waals-Luxemburg aan de mogelijkheid om de regeling van 1839 ongedaan te maken, maar zij hoopten toen eerder op de stichting van een onafhankelijke staat die beide delen van Luxemburg zou omvatten dan op een hereniging met België (28). De Belgische buitenlandse politiek moest in deze situatie wel heel voorzichtig zijn; in verband met de zozeer wenselijke goede verstandhouding met Nederland was men wel gedwongen de verlangens met betrekking tot Luxemburg te onderdrukken.

Een wijziging van het verdrag van 1839 was in de gegeven situatie van 1848 internationaal politiek gezien te gevaarlijk (29).

Toch is het opvallend hoe nauwkeurig de Belgische gezant in Den Haag, generaal P. WILLMAR, zijn Regering in 1848 steeds op de hoogte hield van alle ontwikkelingen met betrekking tot Luxemburg (30).

Tenslotte deed de Belgische Regering een voorstel aan WILLEM II om de Luxemburgse douane-unie met het Tolverbond te

(26) J.-C. BOOGMAN: *Op. cit.*, II, 303, 305, 783. Men denke hierbij ook aan de perskampagne die in 1867 vanuit Arlon gevoerd werd: J. GARSOU: Le Grand-Duché de Luxembourg entre la Belgique, la France et la Prusse 1867-1871 (*Cahiers Luxembourgeois*, 1936, 1937). — M. WALRAET: Emile Banning, un grand Belge, 1836-1898 (Brussel, 1945, 29/30).

(27) F.-J. DUPARC: Willem II, België en Luxemburg (Den Haag, 1933, 21 vlg.). — J.-C. BOOGMAN: Nederland en de Duitse Bond, I, hoofdst. III 1.

(28) J.-C. BOOGMAN: *Op. cit.*, II, 305.

(29) M. HUISMAN: La crise révolutionnaire (20 vlg.). — J.-C. BOOGMAN: *Op. cit.*, II, 307, 333.

(30) A. DE RIDDER: La crise de la neutralité belge (*passim*).

vervangen door een tolunie met België. Deze poging om de banden tussen België en Luxemburg te verstevigen ontweek WILLEM II echter op handige wijze (31). In 1851 leek zich een kans voor te doen Luxemburg weer met België te verbinden. De Nederlandse minister van Buitenlandse Zaken, H. VAN SONSBEECK, wisselde in een gesprek met de Belgische gezant WILLMAR (naar hij meende) vrijblijvend van gedachten over een naar alle waarschijnlijkheid Belgisch plan om Luxemburg tegen een geldelijke schadeloosstelling weer met Waals-Luxemburg te herenigen, en koning LEOPOLD voor beide gebieden te laten toetreden tot de Duitse Bond. Dit plan had voor Nederland de aantrekkelijke kant dat Nederlands Limburg dan op zou houden lid van de Bond te zijn. De Nederlandse Minister meende dat het gesprek geheel vrijblijvend was; na de stellige weigering van koning-groot-hertog WILLEM III op dit plan in te gaan, was voor Nederland de hele kwestie van de baan.

In België bleef de zaak echter nog narommelen; zelfs werd er een (later weer ingetrokken) instruktie over de zaak naar de Belgische gezant te Parijs, F. ROGIER, gestuurd (32). Hoe het ook zij, de Belgische belangstelling voor Luxemburg bleek wel zeer duidelijk.

Toen het in 1867 niet aan Frankrijk lukte om Luxemburg in te lijven en de situatie van het Groot-Hertogdom zwevende leek, zag de Belgische minister van Buitenlandse Zaken, Ch. ROGIER, hierin een kans voor de verwezenlijking van zijn ideaal Luxemburg weer bij België te voegen (33). De voorstanders van een voorzichtige Belgische buitenlandse politiek in het Kabinet, onder leiding van ROGIER's rivaal, FRÈRE-ORBAN, en een deel van de Belgische pers, verzetten zich echter tegen

(31) J.-C. BOOGMAN: Nederland en de Duitse Bond (II, 307[1]).

(32) E. DISCAILLES: Trois dates de l'histoire du Grand-Duché de Luxembourg 1839, 1851, 1867 (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* Classe des lettres, 1907, 298-327). — J.-C. BOOGMAN: *Op. cit.,* II, 782-784.

(33) E. BANNING, die in 1866 aan ROGIER's kabinet verbonden was als sekretaris, moest voor de Minister een memorie opstellen waarin diens standpunt over de oplossing van de Luxemburgse kwestie van de nodige argumenten zou worden voorzien: *La solution belge* (Algemeen Rijksarchief Brussel, verz. Banning, 54).

deze volgens hen op dat ogenblik te gevaarlijke politiek van ROGIER. Deze behoedzame tendens kreeg tenslotte de overhand en gezant S. VAN DE WEYER werd geïnstrueerd om op de konferentie die te Londen over de toekomstige status van Luxemburg zou worden gehouden, de hereniging met België niet zelf ter tafel te brengen. Alleen als derden erover zouden beginnen en men op algemene instemming kon rekenen, mocht VAN DE WEYER het Belgische verlangen kenbaar maken (34). De toenmalige situatie was inderdaad gevaarlijk genoeg, zoals wel bleek uit het voorstel van de Oostenrijkse minister van Buitenlandse Zaken, VON BEUST, om Luxemburg bij België te voegen en Frankrijk daarvoor in Zuid-België schadeloosstelling te geven. Dat zou een eerste stap in de richting van aantasting van de integriteit van het Belgisch grondgebied zijn geweest (35).

Vlak voor de Londense Konferentie bracht ROGIER de mogelijkheid van een Belgische aankoop van Luxemburg ter sprake in een onderhoud met de Nederlandse gezant GERICKE. In een verslag van dit gesprek dat GERICKE aan J.-W. VAN LANSBERGE, de sekretaris van de Nederlandse Minister van Buitenlandse Zaken, zond, verklaarde hij dat het hem spijten zou als Luxemburg aan België zou komen (36).

Men kan zich wel afvragen of er in Nederland ooit steun voor ROGIER's opzet zou kunnen zijn geweest, als een Nederlander als GERICKE die België zo goed gezind was, er al niet voor voelde.

De Schelde-kwestie was in de wintermaanden van 1866-67 in een kritiek stadium geweest, wat de hartstochten in Nederland en België zozeer had doen oplaaien dat allerlei herinneringen aan 1830 weer waren boven gekomen, zo moet men hierbij nog bedenken. De Luxemburgse kwestie van 1867 betekende evenwel nog niet het einde van de Belgische belangstelling voor de hereniging. Zelfs in 1868 verwachtte A. baron DU JARDIN, die na de Belgische koerswijziging in de Scheldekwestie

(34) P. HYMANS: Frère-Orban (2 dln., Brussel 1905-1910, II, 141 vlg.). — J. GARSOU: Les débuts d'un grand Règne (2 dln., Brussel 1931-1934, II, 75 vlg.).
(35) J. GARSOU: *Op cit.*, II, 82.
(36) Algemeen Rijksarchief Den Haag, verz. van Lansberge, 104, GERICKE aan VAN LANSBERGE, ? 1867.

snel van Den Haag naar Londen was overgeplaatst als gezant, dat Luxemburg weer aan de orde zou komen (37). Niet alleen een wat overspannen geest als DU JARDIN hoopte zoiets, ook de bekwame sekretaris-generaal van Buitenlandse Zaken, A. LAMBERMONT, vroeg zich in een strikt vertrouwelijke brief aan DU JARDIN's opvolger in Den Haag, N.-A. baron DE BEAULIEU, af hoe men een eventuele verwerving van Luxemburg het beste bij WILLEM III ter sprake zou kunnen brengen; het zou voor alle partijen de beste oplossing zijn als het Groot-Hertogdom bij België kwam, zo schreef hij (38).

De mond van de Wester-Schelde was in 1839 in Nederlandse handen gebleven. Weliswaar werden het toezicht op de Scheldemonding en de onderhoudswerken aldaar gemeenschappelijk verricht zodat de juridische positie van Nederland onduidelijk kon schijnen, maar de Nederlandse soevereiniteit was onaangetast gebleven. Deze toestand was voor België uitermate onbevredigend, omdat de grootste zeehaven en tevens de ekonomische hoofdstad van het land, zich voor de verbinding met zee moest bedienen van een Nederlands vaarwater. De herinnering aan de eeuwenlange sluiting van de Schelde door de Nederlanders, versterkt door de tijdelijke sluiting tijdens de opstand van 1830, en het risiko dat de door de Nederlanders ontworpen afdamming van Kreekrak en Sloe nadelig konden zijn voor de Schelde-Rijnverbinding en voor de bedding van de Wester-Schelde zelf, droegen ertoe bij dat men in België probeerde de medesoevereiniteit over de mond van de rivier te krijgen; zodoende kon men dan de Belgische belangen in dat gebied veilig stellen. Vooral toen Antwerpen in 1859 bestemd werd te dienen als het nationale bolwerk waarop men zich in tijd van oorlog kon terugtrekken, werd de Nederlandse soevereiniteit over de verbinding met de zee ook uit strategisch oogpunt ongewenst. Al in 1839 werd het Belgische streven naar medesoevereiniteit over de mond van de rivier onderkend door de Nederlandse leden van de gemengde kommissie die de wijze

(37) Archief Buitenlandse Zaken Brussel, documents Lambermont (1851-1875), 147, DU JARDIN aan LAMBERMONT, 4 juli 1868.
(38) Archief Buitenlandse Zaken Brussel, documents Lambermont (1851-1875), 146, LAMBERMONT aan DE BEAULIEU 12 juni 1868.

van tolheffing op de Wester-Schelde moest vaststellen (39). In de diplomatieke korrespondentie over de Schelde-kwestie komt de Belgische pretentie van het bezit van de medesoevereiniteit steeds naar voren (40). ROGIER was gewoon, aldus GERICKE, „een zeker regt van medesouvereiniteit" met betrekking tot de Schelde in te roepen (41). In de uiteenzetting van de Schelde-kwestie die ROGIER's voorganger aan Buitenlandse Zaken, DE VRIÈRE, aan de Belgische gezanten zond, bespeurde DU JARDIN, die in 1858 nog gezant te Frankfort was, ook de pretentie van Belgische medesoevereiniteit (42).

Dit streven naar een gunstiger Belgische rechtspositie in het gebied van de Scheldemond ging soms samen met het irredentisme. Een onfeilbaar middel om de medesoevereiniteit te krijgen was natuurlijk de inlijving van Zeeuws-Vlaanderen, waarmee de hele linkeroever van de Schelde in Belgisch bezit zou zijn (43). Het is geen wonder dat wij Zeeuws-Vlaanderen in een adem met andere door België te verwerven gebieden zagen noemen door de Belgische legatie-sekretaris J. JOORIS (44); ook anderen dachten er zo over, zo zullen wij nog zien.

Voor dit onderwerp is E.-L. FISCO's nota *Complément territorial de la Belgique, la rive gauche de L'Escaut* van groot belang.

---

(39) Algemeen Rijksarchief Den Haag, Buitenlandse Zaken, Legatie België, 176, copie van het kommissieverslag van 20 juli 1839 (GEVERS aan GERICKE, 22 april 1859).

De grote waarde die men in België hechtte aan de afkoop van de Scheldetol (in 1863) kan niet alleen worden verklaard door te wijzen op de betekenis die men in die tijd hechtte aan liberalisatie van het ekonomische leven; ook de verwijdering van dit uiterlijke teken van de Nederlandse soevereiniteit over de rivier heeft bijgedragen tot de grote waardering die men in België voor de afkoop van de tol had.

(40) Zo bv.: C.-G. GERRETSON: Tusschenwateren, 44 (WILLMAR aan van SONSBEECK, 14 febr. 1851).

(41) C.G. GERRETSON: *Op. cit.*, 149 (GERICKE aan VAN ZUYLEN, 19 maart 1866).

(42) Archief Buitenlandse Zaken Brussel, Escaut, 4717, II, 375, (DU JARDIN aan DE VRIÈRE, 8 april 1858). Ook in de Kamer van Afgevaardigden treft men deze pretentie: *Annales Parlementaires, Chambre*, 1865 - 66, 380, 381.

(43) Voor DU JARDIN zou de Nederlandse concessie aan België in de Schelde-kwestie hebben moeten bestaan uit de afstand van Zeeuws-Vlaanderen (Archief Buitenlandse Zaken Brussel, documents Lambermont, 1851-1875, 147, DU JARDIN aan LAMBERMONT, 4 juli 1868).

(44) Zie noot 23.

Deze hoge funktionaris (45) van het Ministerie van Financiën stelde in de jaren 1860 een uitgebreid onderzoek in naar de ekonomische, de godsdienstige en de sociale struktuur van Zeeuws-Vlaanderen, en vatte dat samen in een rapport.

Het door hem verzamelde materiaal leidde als van zelf tot zijn konklusie dat dit gebied zoveel overeenkomstigs en zo nauwe betrekkingen met België had, dat het bij dat land diende te worden gevoegd.

Aan deze verzameling gegevens voegde hij een uiteenzetting toe waarin hij de inlijving van Zeeuws-Vlaanderen paste in een ruimer expansionistisch kader; het geheel stuurde hij in mei 1864 aan de met hem bevriende LAMBERMONT, met het verzoek de nota door te sturen naar de Hertog van Brabant, zulks als antwoord op diens koloniale plannen (46).

FISCO beschreef er de verwerving van Limburg, Luxemburg en Zeeuws-Vlaanderen als een eerste stap op de weg naar een België dat uiteindelijk de Rijn en de Moezel als grenzen zou moeten bezitten, ten einde zijn Europese missie te kunnen blijven vervullen. Interessant is FISCO's herinneren aan het vroegere rijk van de Frankische Koningen in welks plaats België zou moeten treden, daartoe in staat gesteld door de grote mogendheden in wier belang het was dat België trouw bleef aan zijn zending. De nota was niet alleen belangwekkend omdat het irredentisme er als een onderdeel van het expansionisme verscheen, maar ook omdat het Belgische zendingsbewustzijn en de historische associatie met een vroeger tussenrijk die erin spraken, typerend waren voor het dynamische en expansieve aspekt van de Belgische buitenlandse politiek.

Dit werd door FISCO bovendien verbonden met de redenering dat België om veiligheidsredenen beter te verdedigen grenzen

(45) FISCO was directeur aux Finances en tevens bevriend met LAMBERMONT. Zijn buitenlandse politieke belangstelling zou hij ook in 1868 tonen in een nota over officieuze Nederlandse federatie-voorstellen aan België (Algemeen Rijksarchief Brussel, verz. Frère-Orban, 614). Verdere gegevens over deze interessante figuur heb ik echter niet kunnen vinden.

(46) Archief Buitenlandse Zaken Brussel, 4714, Escaut, notes et documents, 26. Merkwaardig is het dat dit stuk in de verzameling Frère-Orban van het ARA ook te vinden is: nr. 617; daar is het opgedragen aan FRÈRE !

nodig had. Zodoende verbond hij de defensieve tendentie in de buitenlandse politiek die nadruk legde op de hachelijke situatie van België, met de dynamische en expansieve stroming. Het toont wel dat beide stromingen in elkaars verlengde konden liggen en geenszins altijd strijdig hoefden te zijn. FISCO's opvattingen brengen ons van het irredentisme naar de algemene expansionistische beschouwingen en tendenties in de buitenlandse politiek van België.

Tijdens de krisis om Sleeswijk-Holstein deed ROGIER in 1864 aan de Franse gezant enige malen het voorstel om een deel van het Rijnland bij België te voegen na de te verwachten territoriale veranderingen in Duitsland (47). Dezelfde neiging om een internationale politieke krisis niet louter in pessimistische zin uit te leggen, maar om te proberen België te laten profiteren van de situatie, toonde ROGIER zoals wij zagen tijdens de Luxemburgse krisis van 1867. Men kan dit streven niet afdoen met DE RIDDER's opmerking dat het het werk was van een „...patriote ardent ... hypnotisé de voir agrandir la Belgique...". Want ook in een brochure van A. DECHAMPS van 1865 vinden wij een soortgelijke opvatting terug (48). In *La convention de Gastein* schilderde deze Rooms-Katholieke politikus de gevaren die de Europese toestand voor België met zich meebracht, in donkere tinten. Als enige redmiddel voor België zag hij een afzwakking van de binnenlandse politieke strijd. Het merkwaardige is nu dat aan het einde van deze brochure de opmerking te vinden was dat België zich zelfs zou kunnen uitbreiden als het de Europese verwikkelingen overleefde (49).

Optimisme en zelfvertrouwen in een dreigende internationale situatie (waarvoor hij overigens niet blind was) vinden wij ook in de memories van Emile BANNING; hij was in 1863 archivaris van het Ministerie van Buitenlandse Zaken geworden; in die funktie had hij echter een veel ruimer werkterrein dan

(47) A. DE RIDDER: La Belgique et la question des duchés danois en 1863 et 1864 (*Revue générale*, dec. 1911).
(48) A. DECHAMPS: La convention de Gastein. La France et l'Allemagne, situation de la Belgique (Parijs, 1865).
(49) A. DECHAMPS: *Op. cit.*, 156, 157.

de titel zou doen vermoeden (50). Al in een van zijn eerste memories toonde hij de voor hem ook later zo karakteristieke positieve waardering van de opeenvolgende internationale krisis sinds 1839; hij zag hen namelijk als stadia in de ontwikkeling van de Belgische neutraliteit, en niet in de eerste plaats als een gevaar voor België (51). Dat was een gedachte die in rudimentaire vorm al eerder geuit was door de Belgische diplomatie (52).

In zijn studie van 1866, *Les traités de 1815 et la Belgique*, ging hij na hoe onmisbaar voor Europa België's zending als neutrale bufferstaat tussen Frankrijk en Duitsland wel was.

Hij zette er voorts uiteen hoe wenselijk het zou zijn om België's grondgebied te vergroten en zijn invloed over het Rijnland en Nederland uit te breiden, zodat het land in de traditie van vroegere tussenrijken de rol van bufferstaat kon blijven vervullen (53). BANNING's belangstelling voor het Rijk tussen Schelde en Rijn dat volgens hem omstreeks het begin van onze jaartelling had bestaan en voor tussenrijken zoals Lotharingen en Bourgondië, dateerde al van zijn eerste jaren op het Ministerie.

In 1864 formuleerde hij het alzo, dat België in Europa de funktie van scheidsmuur moest gaan vervullen die vroegere tussenrijken en het Verenigd Koninkrijk van 1815 hadden bezeten (54). In zijn werk van 1866 stelde hij dat de mogendheden die in 1839 zo'n ongelukkig territoriaal statuut aan België hadden gegeven, het land nu moesten vergroten met Limburg,

(50) M. WALRAET: Emile Banning (19-25). — J. STENGERS: Textes inédits d'Emile Banning (Koninklijke Akademie voor Koloniale Wetenschappen, Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen, Boek II, afl. 13, Geschiedenis 1955, I).

(51) Aperçu sur l'histoire de la neutralité belge (1863); later zou dit een hoofdstuk worden in Banning's *Origines et phases de la neutralité belge* van 1897; door A. DE RIDDER onder die titel uitgegeven (Brussel, 1927). In de verz. Banning van het Algemeen Rijksarchief te Brussel is het „aperçu" te vinden onder nr. 52; de andere hoofdstukken onder nrs. 53, 54, 55.

(52) Zo bijvoorbeeld: Archief Ministerie Buitenlandse Zaken Brussel, Correspondance Politique, Légation Pays-Bas, XIII, 104 (DE VRIÈRE aan DU JARDIN, 29 maart 1859).

(53) Algemeen Rijksarchief Brussel verz. Banning, 65. Later uitgegeven door P. NOTHOMB (Brussel, Parijs, 1919).

(54) Archief Buitenlandse Zaken Brussel, Notes mémoires et manuscrits d'Emile Banning, 2, 4.

Luxemburg, Zeeuws-Vlaanderen en Eupen-Malmédy; tevens voorzag hij de mogelijkheid van een Belgisch-Rijnlandse federatie (55). BANNING verwachtte ook een steeds nauwere samenwerking op ekonomisch en politiek gebied tussen België en Nederland (56).

Er dringt zich hier meteen de parallel op met de voorstellen die ROGIER in het begin van 1866 deed aan GERICKE met betrekking tot een herstel van een nauwe band tussen Nederland en België.

ROGIER verklaarde aan de gezant dat hij graag tot een zo intieme samenwerking met Nederland zou willen komen dat alleen nog maar van een bestuurlijke scheiding tussen de beide landen sprake zou zijn. De revolutie van 1830 was verder gegaan dan men in België wel gewild had, want men had er slechts tot een bestuurlijke scheiding willen komen, zo zei ROGIER. De Belgische Minister loofde verder de gedachte die aan het Verenigd Koninkrijk ten grondslag had gelegen. Volgens ROGIER zou een douane-unie of een gezamenlijke exploitatie van de Nederlandse Oost-Indische bezittingen een eerste stap in de richting zijn van een vollediger samengaan (57). ROGIER's voorstel was natuurlijk beïnvloed door de herinnering aan de toestand onder het Verenigd Koninkrijk. Wat de gezamenlijke uitbating van de koloniën betrof, kwam daar nog bij dat omstreeks de jaarwisseling een misverstand tussen de Nederlandse minister van Kolonien, I.-D. FRANSEN VAN DE PUTTE, en de Belgische afgezant die officieel de troonswisseling in zijn land kwam meedelen, H.-J. DOLEZ, met betrekking tot de Nederlandse koloniën had plaats gevonden (58). De Belgische diplomatie gedroeg zich wel gereserveerd met betrekking tot het naar

(55) In deze tijd circuleerden geruchten dat de positie van het Rijnland nog geenszins zeker was; kennis van vage Franse plannen voor een van Pruisen onafhankelijke staat in het Rijnland en bekendheid met BARTELS' streven van de jaren 1830, hebben op BANNING zeker ingewerkt.

(56) Hoe dit te rijmen viel met het irredentistische element in BANNING's plannen werd niet duidelijk gemaakt.

(57) C.-G. GERRETSON: Tusschenwateren, 143 (GERICKE aan CREMERS, 6 maart 1866). Uit GERICKE's woorden bleek dat ROGIER dit soort voorstellen geregeld aan hem had gedaan.

(58) C.-G. GERRETSON: *Op. cit.*, 145 (CREMERS aan GERICKE, 14 maart 1866), 143 (GERICKE aan CREMERS, 6 maart 1866).

aanleiding hiervan ontstane gerucht dat Nederland een deel van het Oost-Indische bezit wilde verkopen aan België, maar ROGIER's voorstel aan GERICKE stond duidelijk onder invloed van het gebeurde. Hetgeen DU JARDIN naar Brussel schreef toont duidelijk een Belgisch ekonomisch-expansief streven ten aanzien van Oost-Indië (59). De Nederlandse gezant bleef natuurlijk gereserveerd tegenover ROGIER's plannen; dat lag geheel in de lijn van de geest waarin de Nederlandse diplomatie in die tijd gevoerd werd (60). Terughoudendheid was bovendien in het belang van Nederland; wat men wist van het Belgische irredentisme lokte al heel weinig aan om zich in de armen van de Belgische broeders te werpen (61). Bovendien kon men vrezen dat een Belgisch overwicht bij zo'n samengaan heel groot zou zijn. ROGIER's voorstellen en ook de latere Belgische belangstelling voor een eventuele neutralisering van Nederland liggen geheel in de lijn van BANNING's konceptie van een neutraal België dat op de een of andere wijze verbonden zou zijn met het (dan ook neutrale) Rijnland en Nederland, en waarbij aan België wel de belangrijkste positie zou toevallen. Een kombinatie van het streven om het grondgebied of de invloedssfeer van het land uit te breiden en van het verlangen België internationaal veilig te stellen, waren ROGIER's voorstellen zeker.

Samenvattend kan men zeggen dat de dynamische en soms expansieve tendentie in de Belgische buitenlandse politiek gedragen werd door vertrouwen in de toekomst van de Belgische staat en door geloof in de roeping van het neutrale België. Als bufferstaat tussen de Germaanse en de Latijnse volkeren zou België vroegere tussenrijken die zo'n funktie hadden gehad, moeten opvolgen. Het irredentisme kon, zoals wij al zagen, in het ruimere kader van het expansionisme een plaats krijgen. In hoeverre was dit Belgische streven expansionisme in de betekenis van het woord die het bij grote landen had ? Wij hebben immers wel met expansionisme sterk verwante stromingen ge-

(59) Archief Buitenlandse Zaken Brussel, 12192: Projet achat colonies néerlandaises.

(60) J.-C. BOOGMAN: Achtergronden (*passim*).

(61) Zie voor GERICKE's kennis van deze stroming: J.-C. BOOGMAN: *Op. cit.*, 70, 71.

vonden, en wij hebben gepoogd er verklaringen voor te vinden (en het zou interessant zijn om te weten of naast de al genoemde redenen voor expansieve politiek ook van Franse inspiratie sprake was, evenals men ook graag de relatie tussen het irredentisme en de Romantiek zou willen ophelderen). Maar de noodzakelijke voorwaarden voor een expansionisme in de gewone betekenis van het woord, een sterk leger en een krachtige staat, ontbraken geheel in het Belgische geval (62). In België dacht men immers uitbreiding van grondgebied te kunnen verkrijgen door het herzien van de verdragen van 1839 door de Grote Mogendheden. Deze gedachte was tenslotte niet zo vreemd voor een land dat ontstaan was aan de konferentietafel.

Het woord expansionisme heeft voor België in de jaren 1860 dan ook niet de gebruikelijke betekenis; het duidt eerder een tendentie aan die verwant was aan het „orthodoxe" expansionisme, maar waarvoor geen speciaal woord bestaat om het unieke van de Belgische vorm ervan aan te duiden.

10 februari 1965.

(62) Het gebruik van geweld teneinde Belgische gebiedsvergroting te krijgen, werd slechts zelden gepropageerd; alleen tijdens het hoogtepunt van de Scheldekwestie dachten sommige heethoofden aan militaire operaties: H. VIGNERON: Guerre à la Hollande (Affaire de l'Escaut) Révision des traités de 1839 (Brussel, 1867).

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE*

Notices 1 à 8

BIBLIOGRAFISCH OVERZICHT*

Nota's 1 tot 8

* *Bulletin des Séances de l'ARSOM*, 1964, p. 1180.

* *Meded. der Zittingen van de K.A.O.W.*, 1964, blz. 1181.

1

Luwel (Marcel): *Sir Francis de Winton, administrateur général du Congo, 1884-1886* (Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, août 1964, 276 p., 25 ill., bibl., index. - Annales, série in-8°, Sciences historiques, n° 1).

L'auteur, conservateur au Musée royal de l'Afrique centrale, nous a donné déjà maintes preuves de son sens affiné de la critique des sources. Que l'on songe, entre autres, à son active collaboration aux travaux de la Commission d'Histoire de l'ARSOM et aux ouvrages qu'il a consacrés à STANLEY (Elsevier, 1956) et à l'un des collaborateurs de ce dernier, Otto LINDNER (ARSOM, 1958).

Cette fois il étudie, dans le détail, l'œuvre africaine de l'Anglais Sir Francis de WINTON, premier administrateur général du Congo. Au service de LÉOPOLD II d'avril 1884 à février 1886, cet ancien secrétaire privé du gouverneur général du Canada reprit l'écrasant fardeau de responsabilités qui avaient pesé jusque-là sur H.M. STANLEY.

L'administrateur succède au pionnier. Fonctionnaire méticuleux, représentant consciencieux et dévoué du Roi-Souverain, Sir Francis témoigna néanmoins d'une large indépendance d'esprit, qui le détermina, aux heures difficiles, à critiquer parfois sévèrement des mesures qu'il jugeait inopportunes et à donner à son royal mandant des conseils désintéressés et sincères. Plus habile que STANLEY, de WINTON réussit à défendre l'autorité de l'Etat du Congo et à jeter les bases d'une organisation sur laquelle ses successeurs belges allaient pouvoir construire un édifice solidement structuré.

M. LUWEL a eu recours à de très nombreuses sources. Sa bibliographie ne compte pas moins de 105 références. Il a, en outre, consulté — et là réside la véritable originalité de son étude — une quinzaine de fonds d'archives belges, français, anglais et américains. Les 19 pièces inédites, publiées en fin de volume, portent témoignage, non seulement des difficultés qu'eut à affronter Sir Francis, mais aussi de la cordialité des relations que le Roi-Souverain entretint avec son représentant en Afrique.

27.1.1965
M. WALRAET

2

Noirhomme (M.), de Craemer (W.) et de Wilde d'Estmael (M.): *L'Eglise au Congo en 1963. Rapport d'une enquête socio-religieuse* (Léopoldville, Centre de recherches sociologiques, 1964.01.22, 186 p., polyc.).

Les buts de l'enquête étaient d'étudier scientifiquement la situation de l'ensemble de l'Eglise au Congo (étude qui n'avait jamais été faite) et de contrôler la valeur des renseignements statistiques publiés jusqu'en 1963. Elle constitue une première synthèse sur les diverses situations rencontrées dans les diocèses ecclésiastiques, l'observation sur place des problèmes et des expériences en cours et des données de base pour la recherche sociologique.

Les auteurs ont consacré quatorze mois à cette investigation qu'ils considèrent comme un point de départ, une première approximation pour des études ultérieures plus approfondies. L'enquête a visé non seulement à dresser un bilan de la situation de l'Eglise catholique mais aussi de celle des populations quant à la situation socio-économique des groupes vivant dans les divers diocèses.

Le rapport contient de nombreux tableaux statistiques, leur analyse et des renseignements sur les mœurs et coutumes des populations, et notamment sur le développement des œuvres de jeunesse. Un grand effort est poursuivi en ce qui concerne ces dernières pour développer l'agriculture qui, d'après les auteurs de l'enquête, constitue la seule solution pour l'amélioration de la situation pénible des populations des milieux traditionnels et ruraux. Les auteurs signalent des essais en préparation pour l'installation de villages communautaires de jeunes paysans. Les activités principales seront l'élevage et l'agriculture modernisée, l'installation de pépinières et la plantation d'arbres fruitiers.

Ce rapport est non seulement une étude objective, mais encore une source documentaire d'un haut intérêt.

1.2.1965
N. LAUDE

3

Etude globale de développement du Ruanda et du Burundi. — *Rapport général. Rapport analytique* (Bruxelles, Association européenne de sociétés d'études pour le développement, 1961, 392 p., 4°, cartes, tabl., graph.).

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi a confié, en mai 1960, à l'Association européenne de sociétés d'études pour le développement (A.E.S.E.D.) une étude globale du Rwanda et du Burundi en vue de l'établissement d'un programme de développement économique et social.

Cinq sociétés, membres de l'A.E.S.E.D. (allemande de l'ouest, belge, française, italienne et néerlandaise), ont constitué une mission d'étude, dont firent partie, entre autres, nos compatriotes MM. J. DUMONT, sociologue, P. LEMOINE et Ph. LEURQUIN, économistes. L'opération fut financée par la Communauté économique européenne.

Le résultat des travaux comprend un rapport général, où sont exposés la philosophie et l'essentiel des buts et moyens préconisés, et un rapport analytique, divisé en trois secteurs: les problèmes humains, les activités économiques, l'équilibre économique.

La mission s'est efforcée d'aboutir à des conclusions réalistes, susceptibles de conduire à des solutions pratiques, dont l'application, il faut l'espérer, ne sera pas entravée par les événements politiques et sociaux des trois dernières années.

Les textes sont rédigés de manière claire et concise. Un grand soin a été apporté à leur mise en page ainsi qu'à la présentation des cartes, tableaux et graphiques.

4.2.1965
M. WALRAET

4

Martelli (George): *De Léopold à Lumumba (Une histoire du Congo belge — 1877-1960).*(Traduit de l'anglais par René J. Cornet et Vincent De Ridder. Paris, Ed. France-Empire, 1964, 12°, 317 p.).

L'objet du livre est très exactement résumé dans l'introduction:

... Le premier essai réalisé par un écrivain anglais de retracer, en un seul volume, toute l'histoire de l'œuvre coloniale belge en Afrique, depuis ses origines jusqu'à son développement sous le règne de LÉOPOLD II et de ses successeurs, et jusqu'au moment où le pouvoir passa entre les mains de Patrice LUMUMBA.

Près de 300 pages sont consacrées à l'histoire qui va de l'arrivée de STANLEY à Boma, en 1877 (après sa longue traversée de l'Afrique centrale) jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale. Il reste une vingtaine de pages pour rappeler les événements qui ont conduit le Congo à l'indépendance, le 30 juin 1960.

La première partie est un long enchaînement d'anecdotes sur les grands chapitres de l'entreprise belge: l'exploration, la construction de routes, les conférences diplomatiques, l'Etat Indépendant, l'occupation du Katanga et, après l'épisode du « rapport Casement », la reprise par la Belgique et le développement d'une nouvelle politique.

La seconde partie est une course rapide à travers les grandes nouvelles publiées par la presse, surtout depuis 1955. Les six premiers mois de 1960 ne sont que survolés. La date du 13 juin 1960 est donnée pour la première réunion du Parlement congolais; c'est à la fois sommaire et inexact, comme en témoigne le rapport de M. W.-J. GANSHOF VAN DER MEERSCH.

Une « bibliographie succincte » (30 titres) termine le volume.

8.2.1965

C.-L. BINNEMANS

5

Brunschwig (Henri): *L'avènement de l'Afrique noire du XIX^e siècle à nos jours* (Paris A. Colin, 1963, 8°, 248 p., 3 tableaux synoptiques, 8 cartes. Collection des sciences politiques. Ouvrage publié sous le patronage de la Fondation nationale des Sciences politiques).

L'auteur, agrégé d'histoire et de géographie, est professeur à l'Institut des sciences politiques de Paris. Il poursuit des recherches sur l'évolution de l'Afrique noire depuis la fin du XVIII^e siècle et a déjà produit plusieurs publications sur l'expansion européenne outre-mer.

Le présent ouvrage a pour objet la prise de contact entre Blancs et Noirs dans les différentes parties de l'Afrique noire. Il envisage successivement: L'Afrique seule. — La gageure humanitaire (1772-1815). — La révolution prématurée (1815-1840). — La « civilisation » de l'Afrique (1840-1880). — L'Afrique de l'ivoire. — L'Afrique du Sud. — La troque au fil des jours. — Pierre DE BRAZZA-SAVORGNAN. — L'accélération. — La genèse nouvelle. — Conclusion.

Ce n'est qu'au milieu du XIX^e siècle que se nouent des rapports intimes entre l'Occident et l'Afrique noire; l'abolition de l'esclavage fut effective lorsque les matières premières africaines devinrent plus précieuses que l'esclave.

Les maisons de commerce installées à la côte recouraient à la protection de leurs marines nationales, d'où une vive compétition entre marins anglais et français.

Sans mandat officiel, P. SAVORGNAN DE BRAZZA introduisit, par son traité avec MAKOKO, la politique au cœur de l'Afrique. De là, le mouvement d'expansion qui conduisit au partage de l'Afrique, après la Conférence de Berlin. Au XX^e siècle, les élites occidentalisées réclamèrent l'indépendance de leurs pays.

Il s'agit d'un ouvrage de synthèse et de recherche qui n'a pas la prétention d'épuiser le sujet. L'auteur révèle des documents intéressants relatifs à la mission de P. DE BRAZZA.

10.2.1965
A. LEDERER

6

Mukarovsky (Hans): *Afrique d'hier et d'aujourd'hui* (Traduit de l'allemand par Simonne Hutin. Tournai, Casterman, 1964, 12°, 228 p. Collection « Eglise vivante »).

L'édition originale de cet ouvrage a paru à Vienne, en 1961, sous le titre: *Afrika. Geschichte und Gegenwart. Eine Einführung* (Wien, Herder & Co., 302 p., ill.).

Ce livre s'adresse à tous ceux qui n'ont de l'Afrique qu'une connaissance déformée par les clichés stéréotypés de l'époque coloniale. « Ainsi, écrit l'A., des montagnes de préjugés voisinent-elles avec des abîmes d'ignorance que même la meilleure volonté ne parvient que difficilement à combler » (p. 9).

Dans les chapitres I à III, l'A. met l'accent sur l'histoire propre des peuples africains et des fondements culturels qui y sont liés. Les trois chapitres suivants sont consacrés à l'histoire et aux répercussions des trois forces extérieures qui ont déterminé le visage de l'Afrique jusqu'à notre époque: l'Islam, l'expansion coloniale et le message chrétien. Les trois derniers chapitres ont pour thème les mouvements nationaux africains et leur influence sur les relations internationales. En annexe: brèves notices sur les nouveaux Etats africains et utile chronologie de la décolonisation. On peut regretter que l'édition française ait négligé de reproduire les références bibliographiques de l'ouvrage original.

Rédiger une introduction à l'histoire « vraie » de l'Afrique est certes une tâche louable, mais combien semée d'embûches. L'information du compilateur doit nécessairement présenter des lacunes, quand elle ne donne pas lieu à de grossières erreurs, comme celle qui fait écrire à l'auteur (p. 190): « En 1908, la compagnie privée (*sic*) fondée par le roi Léopold I^er^ (*sic*) céda au gouvernement belge l'administration du Congo... » !

Notons aussi que la traduction française de l'ouvrage de MUKAROVSKY a été accueillie dans la collection « Eglise vivante », dont les éditeurs proclament eux-mêmes que ce qui en fait l'unité, « c'est un esprit, une optique d'Eglise » et que « quelle que soit l'ampleur des problèmes apostoliques qui se poseront à la conscience des chrétiens de la seconde moitié du XX^e^ siècle, il apparaît déjà que seule une vision pleinement catholique, c'est-à-dire universelle, permettra de leur apporter une solution adéquate » (p. 229).

14.2.1965
M. WALRAET

7

Coetzee (Abel): *De hedendaagse Afrikaanse letterkunde.* (Brugge-Utrecht, Desclée De Brouwer, 1963, 12°, 126 blz. — Panorama-Reeks).

Dr A. COETZEE is hoogleraar aan de universiteit van Witwaterstrand te Johannesburg. Voor hem betekent Afrikaans: *Zuid*-Afrikaans. Zijn studie, door J. DELEU in het Nederlands bewerkt, begint met een korte inleiding, waarin hij het aanleggen schetst van de volksplanting in Zuid-Afrika, het ontstaan van de nieuwe volksgemeenschap en de nieuwe taal, en de staatkundige groei tot zelfstandigheid (blz. 7-9). Dan laat hij voor ons een hele reeks dichters en prozaschrijvers defileren, gegroepeerd volgens het beoefende genre en in hun tijdsbeeld geplaatst. Zo worden beurtelings de lyriek en de epiek behandeld voor de perioden 1900-1920, 1920-1930, na 1930, na 1940 en na 1950. Daarna worden nog enkele bladzijden gewijd aan de dramatiek van 1900 tot heden (blz. 93-98).

Bij de behandeling van de opeenvolgende perioden wijst de A. op de samenhang van de letterkunde met de taal- en kultuurstrijd, met de politieke, sociale en ekonomische stromingen en verwezenlijkingen, met het volksleven en de gemeenschappelijke aspiraties. Van elke schrijver worden bovendien de voornaamste karaktertrekken aangegeven en de bijzonderste werken ontleed: van de dichters worden hierbij ter illustratie de meest kenmerkende verzen aangehaald.

Om het overzicht te vervolledigen en nog meer bruikbaar te maken, geeft de A. een *samenvatting,* waarin hij aantoont hoe de Afrikaanse letterkunde zich heeft ontwikkeld van de stof naar de geest, van het nuchtere en zakelijke naar het menselijke en innerlijke (blz. 9-101); een *tabel* met de voornaamste werken van de belangrijkste auteurs en enkele bibliografische gegevens over de geschiedenis van de Afrikaanse letterkunde (blz. 103-108); en tenslotte, een *bloemlezing* van enkele goed gekozen gedichten en één enkel proza-fragment (blz. 109-123).

Het werkje van Dr C. is dus meer dan een gewoon overzicht: het kan beschouwd en gebruikt worden als een handboek of zelfs als een kleine encyclopedie van de Afrikaanse letterkunde.

15.2.1965
M. STORME

8

Louis (Wm. Roger): *Ruanda-Urundi 1884-1919* (Oxford, Clarendon Press, 1963, 8°, 290 p. Une carte géographique en frontispice).

Ecrit par un professeur de la Yale University, cet ouvrage relate en détail l'histoire diplomatique et administrative d'une partie de l'Afrique où s'affrontèrent, durant trente-cinq années, les ambitions coloniales de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et de la Belgique.

Il comprend trois parties: le Ruanda-Urundi et la diplomatie impériale; le R.-U. et l'administration coloniale; le R.-U., la première guerre mondiale et la conclusion de la paix.

L'auteur (qui constate, au passage, que l'histoire de l'administration coloniale dans l'Afrique orientale allemande reste à écrire) rapporte qu'il a fait le voyage à Bujumbura pour consulter les archives allemandes. Il signale que les documents britanniques et belges ne sont accessibles que jusqu'en 1912. Pour la troisième partie de la matière, il a pu étudier des rapports confidentiels dont il n'est pas autorisé à révéler l'origine.

Il y eut, avant la conférence belgo-germano-britannique de 1910 sur le Kivu et le Mfumbiro de sérieuses controverses à trois. LÉOPOLD II désirait délimiter à son meilleur avantage la frontière de l'Etat Indépendant. Les Allemands ne voulaient pas que leur territoire ne touche pas au Congo. Les Britanniques prétendaient réserver leurs droits sur le Mfumbiro — une région montagneuse au nord du Ruanda, disaient-ils — dont les Allemands niaient l'existence...

Après l'histoire de la colonisation et de l'administration indirecte germaniques, on en arrive aux marchandages de 1919. Les Belges, écrit l'A., n'affirmèrent leurs prétentions sur le Ruanda-Urundi que pour l'échanger contre la rive portugaise de l'embouchure du fleuve Congo...

L'ouvrage se termine par une longue notice bibliographique commentée et par une vingtaine de notes critiques. Dans la préface, hommage a été rendu à l'aide de M. Jean STENGERS, professeur à l'U.L.B.

16.2.1965
C.-L. BINNEMANS

Z. Frank et S. Stancioff. — Bibliographie sur l'histoire de l'Afrique et la colonisation européenne, de sources principalement soviétiques

Première série 1964 *

La présente bibliographie, constituée trois fois par an, a pour objet les ouvrages et les articles de source soviétique concernant l'histoire de l'Afrique et, plus généralement, la colonisation européenne. Les titres relatifs à des publications d'autres pays de l'Est ne sont mentionnés qu'exceptionnellement.

Les titres des livres assemblés se rapportent à tous les ouvrages reçus par la Bibliothèque du Centre de janvier à avril 1964 et à ceux extraits des catalogues reçus également pendant cette période. Pour les ouvrages antérieurs, disponibles en bibliothèque, il y a lieu de se référer aux catalogues du Centre: Fasc. 1-2, 31 mars et 31 décembre 1959; Fasc. 3, 31 décembre 1960; Fasc. 4, décembre 1961 et Fasc. 5, décembre 1962, ainsi qu'aux bibliographies publiées dans les fascicules antérieurs du *Bulletin*.

I. Classification

Les diverses références bibliographiques ont été classées d'après leur sujet comme suit:

1. Le colonialisme en général;
2. Le mouvement de libération nationale;
3. L'aide des pays du camp socialiste à l'Afrique;

---

* Travail réalisé au Centre national pour l'Etude des Etats de l'Est (49, rue du Châtelain, Bruxelles 5), dans le cadre des accords conclus entre ledit Centre et l'ARSOM.

** *Bulletin des Séances,* 1962, p. 658-691; 1963, p. 265-302, 751-790, 1017-1050; 1964, p. 186-220, p. 1192-1237.

4. Les relations internationales des pays d'Afrique;

5. La politique et la vie intérieures des pays d'Afrique;

6. Données générales descriptives et autres sur les pays d'Afrique;

a) En général;

b) A caractère historique, ethnographique, littéraire;

c) A caractère géographique.

Dans chaque rubrique, une distinction a été faite d'après la langue: œuvres en langue russe (exceptionnellement autres langues originales des pays du camp socialiste) et œuvres en langues occidentales. A l'intérieur de ces subdivisions les références bibliographiques sont classées par ordre alphabétique d'auteur ou de titre en absence d'auteur; deux sous-groupes ont été ainsi constitués.

II. Signes conventionnels et sources bibliographiques

a) *La disponibilité en bibliothèque*

Un «b» précédant le titre indique que la publication signalée est disponible auprès de la bibliothèque du Centre. S'il s'agit de livres et de brochures, la cote de bibliothèque est aussi renseignée.

b) *Les livres et brochures*

Les titres des livres et des brochures sont précédés d'un «°».

Dans la mesure où cela a été possible pour les livres n'existant pas au Centre, ont été indiquées les sources (S: librairie, catalogues, etc... voir *annexe A*) qui ont permis l'établissement du renseignement bibliographique: ces données sont destinées à faciliter l'acquisition éventuelle de l'œuvre.

c) *Les publications périodiques*

Les titres qui ne sont pas précédés d'un «°» se rapportent à des articles extraits de périodiques.

d) *La translittération des caractères cyrilliques*

La translittération des caractères cyrilliques russes en caractères romains est celle suggérée par l'Organisation internationale de normalisation. (voir *annexe B.*)

e) *Les revues dépouillées*

Les titres de ces revues figurent à l'*annexe C.*

ANNEXE A

Liste des abréviations citées comme sources (S :) figurant dans la bibliographie

S : L.E.-P., n° 67, 30.11.1961, n° 69.
Lire : Les Livres étrangers, Paris 15e, rue Armand Moisant 10, Liste n° 67 du 30.11.1961, réf. du livre n° 69.

S : N.K., 2/1962, (p. 6)
Lire : Novye Knigi (Livres nouveaux), n° 2, 1962, page 6.

S : C., juin 1962, L., A.A. (1), p. 20, n° 314
Lire : Collet's, Holdings Limited, 44-45 Museum Street, London W.C.l.; réf. du catalogue A.A. (1), page 20, réf. du livre n° 314.

S : Kubon & Sagner, 33/63 Nova, n° 1, p. 1.
Lire : Kubon & Sagner, Munich 13, Hess-str. 39. Liste n° 35/63 Nova, réf. du livre n° 1, page 1.

S : T.P., 1963, p. 65.
Lire : Tematičeskij Plan, Moscou 1963, page 65 (catalogue publié par l'Académie des Sciences de l'U.R.S.S.).

ANNEXE B

Translittération de l'alphabet russe en caractères romains

Système établi par l'Organisation internationale de normalisation.

Alphabet russe	Translittération	Prononciation
А	A	A
Б	B	B
В	V	V
Г	G	G (dur)
Д	D	D
Е Ё	E Ë	E (io)
Ж	Ż	JE
З	Z	Z
И	I	I
Й	J	I (bref)
К	K	K
Л	L	L
М	M	M

Н	N	N
О	O	O
П	P	P
Р	R	R
С	S	S
Т	T	T
У	U	OU
Ф	F	F
Х	H	KH
Ц	C	TZE
Ч	Č	TCH
Ш	Š	CH
Щ	ŠČ	CHTCH
Ъ	"	dur *
Ы	Y	I (guttural)
Ь	'	doux **
Э	è	è
Ю	JU	IOU
Я	JA	IA

* Signe de détachement.

** Signe indiquant que la lettre précédente se prononce doux.

ANNEXE C

Liste des revues dépouillées et citées

1. *Agence de Presse tchécoslovaque,* Prague.
2. *Articles et Documents, Bulletin d'Information et de Presse internationale,* Paris.
3. *Azija i Afrika Segodnja,* Moscou.
(L'Asie et l'Afrique d'aujourd'hui)
4. *Den'gi i Kredit,* Moscou.
(Monnaie et crédit).
5. *Deutsche Aussenpolitik, Sonderheft,* Berlin-Est.
(Politique extérieure allemande, numéro spécial).
6. *Ekonomičeskaja Gazeta,* Moscou.
(Le Journal économique).
7. *Etudes soviétiques,* Moscou.
8. *Kommunist,* Moscou.
(Le Communiste)
9. *Kultura i spoteczenstwo,* Varsovie.
(Culture et société).
10. *Mirovaja èkonomika i meždunarodnye otnošenija,* Moscou.
(Economie mondiale et relations internationales).

11. *Narody Azii i Afriki,* Moscou.
(Les peuples d'Asie et d'Afrique).
12. *La Nouvelle Revue internationale,* Paris.
13. *Nove Drogi,* Varsovie.
(Nouvelles Voies).
14. *Planovoe Hozjajstvo,* Moscou.
(Economie planifiée).
15. *Problèmes économiques,* Paris.
16. *Revue de la Politique internationale,* Belgrade.
17. *Sovetskoe Gosudarstvo i Pravo,* Moscou.
(L'Etat soviétique et le droit).
18. *Sovetskaja Torgovlja,* Moscou.
(Le commerce soviétique).
19. *Sprawy Miedzynarodowe,* Varsovie.
(Affaires Internationales).
20. *Supplément gratuit à Etudes Soviétiques,* Paris.
21. *Vestnik Moskovskogo Universiteta,* Moscou.
(Bulletin de l'Université de Moscou).
22. *La Vie Internationale,* Moscou.
23. *Vnešnjaja Torgovlja,* Moscou.
(Commerce extérieur).
24. *Voprosy Ekonomiki,* Moscou.
(Problèmes économiques).
25. *Yugoslav Survey,* Belgrade.
(Etude yougoslave).
26. *Zbior Dokumentov,* Varsovie.
(Recueil de Documents).

Bibliographie sur l'Histoire de l'Afrique et la colonisation européenne de sources principalement soviétiques

1. Le colonialisme en général

A) *Publications en langues originales*

1.

° – Aleksandrov V.A. – Ekonomičeskaja èkspancija Japonii v slaborazvityh stranah posle vtoroj mirovoj vojny (*L'expansion économique du Japon dans les pays sous-développés après la deuxième guerre mondiale*) Ed. Mežd. otnošenija, Moscou. 1964.
S : N.K., 13/1964, p. 3.
Concerne les raisons pour lesquelles les capitaux monopolistes du Japon précipitent leur expansion dans les pays sous-développés: la recherche des marchés et des sources de matières premières.

2.
° – BARABOLJA P.D.; IVANAČŠENKO L.A.; LESNIKOV D.N. – Meždunarodnopravovoj režim važnejših prolivov i kanalov (*Le régime de droit international des plus importants détroits et canaux*) Ed. Jurid. Lit., Moscou, 1964.
S : N.K., 10/1964, p. 4.
Concerne les tentatives des Etats impérialistes de s'emparer des voies maritimes, afin de les utiliser comme communications stratégiques dans la conquête de colonies.

3.
b – BERINGOVA N. – Novaja kniga o staryh grabiteljah (*Un nouveau livre au sujet des anciens pilleurs*) Azija i Afrika segodnja, n° 1, Moscou, 1964, p. 59.
Concerne le livre « La pénétration de l'impérialisme de la R.F.A. dans les pays sous-développés » de M. LJUBSKI et G. SOKOLNIKOV.

4.
° – BOGOSLOVSKIJ V.V. – Politika SŠA v Afrike posle vtoroj morovoj vojny (*La politique des U.S.A. en Afrique après la deuxième guerre mondiale*) Ed. Meždunar. otnošenija, Moscou, 1964.
S : N.K. 8/1964, p. 8.
Les monopoles et le gouvernement américains profitent de toutes les sortes « d'aide » pour étrangler l'économie des Etats africains et accaparer leurs richesses.

5.
° – BRUTENC K.N. – Kolonializm bez imperij (*Colonialisme sans empire*) Ed. Znanie, Moscou, 1963, 48 p.
S : N.K. (Gos. Komitet po pečati), 2/1964, p. 6.

6.
° – ČERNJAK E.B. – Advokaty kolonializma (*Les avocats du colonialisme*) Ed. Mysl', Moscou, 1964.
S : N.K., 3/1964, p. 15.
Concerne les efforts faits par les historiographes impérialistes contemporains pour justifier le colonialisme. En réalité, le but unique de ce dernier est d'exploiter les pays et les peuples.

7.
b – CVETAEV O. – Zapad vooružaet Fervurda (*L'Occident arme Verwoerdt*) Azija i Afrika segodnja, n° 1, Moscou, 1964, p. 52.
Aperçu de l'aide militaire apportée à l'Union Sud-africaine par les pays impérialistes.

8.
b – DOKUMENT TVORČESKOGO MARKSIZMA-LENINIZMA (*Document du marxisme-léninisme créateur*) Azija i Afrika segodnja, n° 2, Moscou, 1964, p. 2-4 et 7.

Concerne la stratégie et la tactique que le mouvement international communiste emploie dans les domaines nationaux, des mouvements anti-coloniaux et du développement ultérieur de la lutte de libération nationale. Problèmes examinés: le socialisme mondial et les pays qui viennent de se libérer, la lutte de libération et la coexistence pacifique et de la libération nationale à la libération sociale.

9.
b – Džo SLOVO – Civilizacija po-Fervurdovski (*La civilisation d'après Verwoerdt*) Azija i Afrika segodnja, n° 2, Moscou, 1964, p. 32-33.
Aperçu de la situation politique en Union Sud-africaine; la terreur exercée par le gouvernement de VERWOERD contre les Africains.

10.
• – ERMOLOV N.A. – « Trojanskij kon' » neokolonializma (« *Le cheval de Troie* » *du néocolonialisme*) Ed. Socekgiz, Moscou, 1963.
S : N.K. (Gos. Komitet po pečati), 2/1964, p. 7.
Concerne la politique des U.S.A. dans le domaine de la préparation des cadres pour les pays en voie de développement.

11.
° – GAVRILJUK V.V. – Ekonomičeskie osnovy polnogo uničtoženija kolonializma (*Les bases économiques pour la complète destruction du colonialisme*) Ed. «Belarus' », Minsk, 1963.
S : N.K. (Gosud. Komitet po pečati), 5/1964, p. 6.

12.
b – IVANČENKO A. – Voennoe nasledstvo Gitlera (*L'héritage militaire de Hitler*) Azija i Afrika segodnja, n° 3, Moscou, 1964, p. 40.
Concerne la création, en Afrique occidentale, des bases de sous-marins pendant la deuxième guerre mondiale par des agents hitlériens avec le complaisance du gouvernement de l'Union Sud-africaine.

13.
° – IVANAČŠENKO L.A. – voir: BARABOLJA P.D.

14.
b – KADMIN V. – « Električeskaja gitara » palačej (« *La guitare électrique* » *des bourreaux*) Azija i Afrika segodnja, n° 3, Moscou, 1964, p. 59.
Concerne le régime de terreur existant en République Sud-africaine.

15.
° – KOLOSKOV I.A. – Vnešnjaja politika sovremennoj Francii (*La politique étrangère de la France contemporaine*) Ed. Mysl', Moscou, 1964.
S : N.K. (Gosud. Komitet po pečati), 5/1964, p. 40.

Concerne la politique étrangère française pendant les 50 dernières années et, entre autres, la politique des milieux dirigeants vis-à-vis des anciennes colonies françaises.

16.

° – LAVRECKIJ I.P. – Kolonizatory uhodjat-missionery ostajutsja (*Les colonisateurs s'en vont - les missionnaires restent*) Ed. Akad. Nauk, Moscou, 1963, 162 p.

S : N.K. (Gos Komitet po pečati), 1/1964), p. 6.

Concerne l'activité colonisatrice des missionnaires catholiques et protestants en Asie, Afrique et Amérique latine.

17.

° – LESNIKOV D.N. : voir BARABOLJA P.D.

18.

b – MALYKIN JA. – Zlobnaja kleveta rasistov (*Une méchante calomnie des racistes*) Azija i Afrika segodnja, n° 1, Moscou, 1964, p. 53-54.

Concerne le mensonge propagé par les néo-colonialistes d'après lequel les Africains extermineront les Européens après la liquidation de la Fédération des deux Rhodésies et du Nyassaland.

19.

° – MASLENNIKOV V.A. – Raspad kolonial'noj sistemy imperializma (*La désagrégation du système colonial de l'impérialisme*) Ed. Vyss. škola, Moscou, 1964.

S : N.K. (Gos. Komitet po pečati), 12/1964, p. 6.

20.

b – OL'GIN B. – Neftjanoj bum v severnoj Afrike (*Le boom sur le pétrole en Afrique du Nord*) Azija i Afrika segodnja, n° 3, Moscou, 1964, p. 47.

Concerne l'intérêt que les monopoles pétroliers portent à cette région, riche en gisements de pétrole. La production y croît sans cesse. L'exploitation est faite au détriment des pays africains.

21.

b – POPOV JU. – Fal'šivye ékonomičeskie recepty (*Les fausses recettes économiques*) Azija i Afrika segodnja, n° 2, Moscou, 1964, p. 59-61.

Critique du livre « L'économie des jeunes Nations » de François PERROUX. Les théories économiques préconisées par le professeur français facilitent la mainmise des néo-colonialistes sur l'économie des jeunes pays.

22.

° – SAGINDYKOV N. – Zapadnogermanskij neokolonializm v Afrike (*Le néo-colonialisme ouest-allemand en Afrique*) Ed. Kazgosizdat, Moscou, 1964.

S : N.K., 1/1964, p. 6.

Aperçu de la politique de la R.F.A. en Afrique qui est une continuation de celle de l'Allemagne fasciste: exploiter les pays

sous-développés du continent noir et empêcher leur développement.

23.
b – ŠEJNIS V. – Afrikanskie baryši « Diamang » (*Les profits africains du « Diamang »*) Azija i Afrika segodnja, n° 3, Moscou, 1964, p. 43-45.
Concerne les activités, néfastes aux pays, des monopoles diamantaires exploitant les gisements de la « ceinture diamantaire » en Afrique.

24.
b – ŠEJNIS V. – Afrikanskie baryši « Diamang » (*Les profits africains du « Diamang »*) Azija i Afrika segodnja, n° 4, Moscou, 1964, p. 53-55.
Aperçu des pénibles conditions de travail imposées aux ouvriers en Angola par les monopoles diamantaires et de la double comptabilité qui permet aux monopoles, avec la complicité des autorités portugaises, d'exploiter des territoires dépassant les concessions octroyés.

25.
b – SOF'IN V. – Rabstvo, osvjaščennoe zakonom (*L'esclavage est consacré par la loi*) Azija i Afrika segodnja, n° 2, Moscou, 1964, p. 61-62.
Concerne le livre « Angola and Mozambique » du journaliste suédois Anders EHNMARK. Livre traitant du régime inhumain imposé par les Portugais à l'Angola et au Mozambique.

26.
b – SOLONICKIJ A. – Francuzskij neokolonializm v dejstvii (*Le néocolonialisme français en action*) Mir. Ekon. i Mežd. ostnošenija, n° 1, Moscou, 1964, p. 34-43.
Les colonisateurs français sont obligés de louvoyer pour conserver leurs « sphères d'influence ». L'« aide » enchaîne les jeunes pays. Le pacte de « défense mutuelle », signé à Tananarive entre la France et ses anciennes colonies, permet à la première d'intervenir politiquement et militairement dans ces pays. Le néocolonialisme et la stratégie nucléaire conduisent à la création de bases aériennes françaises dans les Etats africains.

27.
b – UMANSKIJ D. – Počemu gospodin Eger ljubit Salazara (*Pourquoi Monsieur Eger aime Salazar*) Azija i Afrika segodnja, n° 2, Moscou, 1964, p. 21 et 33.
Concerne la nouvelle étape de pénétration de l'impérialsime ouest-allemand en Afrique et, en particulier, en Angola.

28.
b – UMANSKIJ D. – « Ne ždu pokoja ot strarogo vraga » (*Je n'attends pas de répit de l'ancien ennemi*) Azija i Afrika segodnja, n° 4, Moscou, 1964, p. 16-17.
Concerne la pénétration économique des monopoles financiers et industriels dans les Etats africains. Ces monopoles exploitent les travailleurs et empêchent les pays africains de se développer économiquement.

29.
° – VAHRUŠEV V. – Kolonial'naja politika imperializma v poslevoennyj period (*La politique coloniale de l'impérialisme après la guerre*) Ed. Soc. Ek. Liter., Moscou, 1963, 182 p.
S : L.E.-P., n° 11, 24.2.1964, n° 7.

30.
b – VALIEV S. – Otravlennoe oružie (*L'armée empoisonnée*) Azija i Afrika segodnja, n° 4, Moscou, 1964, p. 59-60.
Aperçu de la situation politique au Rwanda: les désordres et les massacres qui se sont produits depuis la libération sont dus aux dissentiments provoqués par les colonisateurs belges entre les deux races qui habitent le pays.

31.
b – VALIEV S. – « Špora francuzskogo petuha » (*L'éperon du coq français*) Azija i Afrika segodnja, n° 2, Moscou, 1964, p. 56.
Concerne la difficile situation économique et la répression française dans la Côte française des Somalis.

32.
b – ZVORYKIN A. – Tol'ko li partnery? (*Seulement des partenaires?*) Azija i Afrika segodnja, n° 4, Moscou, 1964, p. 18-19.
Concerne la mainmise des sociétés capitalistes, spécialement américaines, sur les richesses naturelles, en particulier les gisements de minerais du Libéria.

33.
° – BOR'BA NARODOV PROTIV KOLONIALIZMA (*La lutte des peuples contre le colonialisme*) Ed. Mysl', Moscou, 1964.
S : N.K., 8/1964, p. 9.
Le livre communique des documents et relate des faits consacrés à la lutte que les forces progressistes des pays économiquement sous-développés mènent pour l'indépendance et pour des réformes démocratiques.

34.
° – KOLONIALIZM VČERA I SEGODNJA. Sbornik statej (*Le colonialisme hier et aujourd'hui. Recueil d'articles*) Ed. Vost. Lit., Moscou, 1964.
S : N.K., 2/1964, p. 5.
Concerne l'expansion politique et économique des Etats impérialistes dans les pays d'Orient pendant la deuxième guerre mondiale.

35.

° – NOVYE FORMY KOLONIALIZMA (*Les nouvelles formes du colonialisme*) Ed. Vost. Lit., Moscou, 1963, 328 p.
S : N.K. (Gos. Komitet po pečati), 1/1964, p. 6.
Concerne la politique des Etats impérialistes en Afrique à l'époque de la désagrégation du système colonial.

B) *Publications en langues occidentales*

36.

b – BELJIČ M. – *Un défi aux Nations Unies.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 332, 1964, p. 9-10.
Concerne la politique du régime raciste de VERWOERD en République Sud-africaine.

37.

b – DJERDJA J. – *Les raisons des divergences.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 337, 1964, p. 5-7.
Concerne les divergences de vues à l'O.N.U. au sujet de la politique raciale de la République sud-africaine et des colonies portugaises en Afrique.

38.

b – GRIGORIEV V. – *La « communauté atlantique »: plans et réalité économique.* La Vie internationale, Moscou, 2, 1964, p. 54-60.
Examine, entre autres, les plans de colonialisme collectif sous forme d'une répartition plus « équitable » et plus « égale » des « charges de l'aide » aux pays sous-développés.

39.

b – GUMANE J. – *Le Mozambique asservi.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 336, 1964, p. 10-11.
Aperçu politique, social et économique.

40.

b – IVANOV Y. – *Le capital hollandais en Afrique.* La Vie internationale, Moscou, 2, 1964, p. 112-113.
Examine l'expansion des monopoles hollandais en Afrique: l'accroissement du commerce, le rôle dans les opérations de fret et les investissements de la SHELL, d'UNILEVER, de l'United Africa Company, de la Dutch Recovery Bank, de la Société néerlandaise Fokker et de la Netherlands Engineering Consultants.

41.

b – KOLOMITSEV V. – *Les angoisses et les espoirs de l'« Europe des Trusts ».* La Vie internationale, Moscou, 4, 1964, p. 120-122.
Concerne le livre « L'Europe du Marché commun » de Pierre DROUIN. Traite, entre autres, de l'« association » de certains Etats africains avec la C.E.E., qui a une nature colonialiste.

42.
b – KONOVALOV E. – *Les problèmes posés par la libération des dernières colonies en Afrique.* La Vie internationale, Moscou, 4, 1964, p. 38-45.
L'intérêt économique ou militaire particulier que présentent, pour les impérialistes, les dernières colonies non libérées d'Afrique: la lutte menée par les leaders africains pour l'acquisition de l'indépendance; les formes et les méthodes de cette lutte. Le problème de l'unité des forces africaines anticolonialistes. L'aide morale des pays socialistes.

43.
b – KELINE V. – *Offensive psychologique.* La Vie internationale, Moscou, 1, 1964, p. 63-68.
Concerne, entre autres, les efforts des Etats impérialistes pour maintenir leur influence dans les anciens empires coloniaux et pour entraîner les peuples libérés dans la voie du développement capitaliste.

44.
b – KLIMOV A. – *Contre-offensive du colonialisme en Afrique orientale.* La Vie internationale, Moscou, 4, 1964, p. 132-133.
Concerne les mutineries de soldats, qui ont éclaté en janvier 1964 dans quelques jeunes Etats de l'Afrique orientale, et la hâte avec laquelle les Britanniques envoyèrent des troupes pour les mater.

45.
b – LEE F.J.T. – *La duperie du Transkei.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 334, 1964, p. 18-19.
Aperçu géographique, politique et économique du réservat Transkei (territoire réservé aux Bantous) d'Afrique du Sud.

46.
b – LEE F.J.T. – *Les fondements socio-économiques de l'« apartheid » en Afrique du Sud.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 330, 1964, p. 8-10.
La politique de discrimination raciale n'a pas uniquement pour objectif d'assurer la domination politique des Blancs, mais également de perpétuer l'exploitation et l'oppression des masses laborieuses. L'émancipation des Africains de l'Afrique du Sud ne saurait se concevoir en dehors de la liquidation des systèmes économiques.

47.
b – LEE F.J.T. – *L'« apartheid » exige des sanctions efficaces.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 338, 1964, p. 12-13.
Concerne la terreur exercée par les « Afrikaners » nationalistes en Afrique du Sud et la nécessité d'intervention des Nations Unies.

48.
b – L.F. – *L'instruction des Bantous en République Sud-africaine.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 338, 1964, p. 15-17.
Aperçu politique; la duperie de l'instruction; les universités tribales; l'accord culturel conclu avec la R.F.A.

49.
b – LEREZ I. – *La tactique néo-colonialiste du franquisme.* La Nouvelle Revue Internationale, Paris, 2, 1964, p. 139-144.
La dictature de FRANCO allègue des motifs divers comme par ex. « droits historiques », « sécurités des Canaries », pour conserver ses possessions africaines. Les vraies raisons sont d'ordre économique.

50.
b – LESIZWE I. – *Le néo-colonialisme ouest-allemand en Afrique.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 335, 1964, p. 4-5.
Concerne la pénétration militaire, sous forme d'aide et collaboration, de la R.F.A. en Afrique.

51.
b – PANOV M. – *Les aspects monétaires et financiers du Marché commun.* La Vie internationale, Moscou, 4, 1964, p. 130-131.
Traite, entre autres, du Fonds de développement des pays et des territoires d'Outre-Mer, qui sous prétexte d'« aide », renforce les positions des monopoles du Marché Commun.

52.
b – REINHOLD O. – *Le capital monopoliste de la R.F.A. et le Marché commun.* La Nouvelle Revue internationale, Paris, 2, 1964, p. 77-91.
Traite, entre autres, des essais des monopoles ouest-allemands d'élargir leurs positions en Afrique par le biais de l'« association » des anciens territoires coloniaux à la C.E.E.

53.
b – VINOKOUROV Y. – *Les inventions des apologistes du colonialisme.* La Vie internationale, Moscou, 1, 1964, p. 104-106.
Concerne la tendance de Philippa SCHUYLER, dans son livre « Qui a tué le Congo », à imputer à LÉOPOLD II tous les malheurs subis par le Congo et à blanchir les colons belges.

54.
b – VLADIMIRSKI P. – *Les avant-postes du colonialisme anglais.* La Vie internationale, Moscou, 3, 1964, p. 117.
Concerne les organismes anglais chargés de faciliter la politique colonialiste de l'impérialisme britannique dans les régions stratégiques du monde: le Sud-Est asiatique, la zone du golfe Persique et le Moyen-Orient.

55.
b – VOLODINE A. – *Les forces armées des Etats de l'ancien groupe Monrovia.* La Vie internationale, Moscou, 1, 1964, p. 111-112.
Concerne le « souci » des impérialistes de constituer des forces armées nationales au détriment des problèmes sociaux et économiques.

2. LE MOUVEMENT DE LIBÉRATION NATIONALE

A) *Publications en langues originales*

56.
b – ALEKSANDROV P. – Bor'ba proletariata v stranah Tropičeskoj Afriki (*La lutte du prolétariat dans les pays d'Afrique Tropicale*) Mir. Ekon. i Mežd. otnošenija, Moscou, 3, 1964, p. 73-80.
Le rôle du prolétariat africain devient, dans les mouvements de libération nationale, de plus en plus important. Actuellement, son principal ennemi est le néo-colonialisme et le but à atteindre est la voie du développement non capitaliste.

57.
o – KHROUCHTCHEV N.S. – O nacional'no - osvoboditel'nom dviženii (*Au sujet des mouvements de libération nationale*) Ed. Lit. na inostr. jaz., Moscou, 1963, 95 p.
S : Kubon & Sagner, 85/64 Nova, p. 5.

58.
o – KHROUCHTCHEV N.S. – Problemy nacional'no-osvoboditel'noj bor'by (*Problèmes de la lutte de libération nationale*) Ed. Politizdat, Moscou, 1963, p. 32.
S : N.K., 2/1964, p. 2.
Réponses de N.S. KHROUCHTCHEV aux questions posées par les rédactions des journaux du Ghana, de l'Algérie, de la Birmanie et du *Peuple*.

59.
b – KIM G. – Leninizm - putevodnaja zvezda osvoboditel'nyh revoljuzij (*Le léninisme est l'étoile - guide des révolutions libératrices*) Azija i Afrika segodnja, n° 4, Moscou, 1964, p. 2-5.
LÉNINE a prouvé qu'à l'époque de l'impérialisme le mouvement de libération nationale présente en soi un des torrents des mouvements révolutionnaires mondiaux. Par conséquent, le mouvement de libération nationale doit former un front commun avec ceux qui luttent contre l'impérialisme et adopter une voie de développement non capitaliste.

60.
o – LUKONIN JU.B. – Nacional'no - osvoboditel'noe dviženie v Ugande (*Le mouvement de libération nationale en Ouganda*) Ed. Nauka, Moscou, 1964.
S : N.K., 9/1964, p. 6.
Aperçu de la lutte menée par le peuple d'Ouganda pour l'indépendance nationale après la deuxième guerre mondiale.

61.
b – PRAVDIVCEV A. – Cel' - èkonomičeskaja mezavisimost' (*Le but : l'indépendance économique*) Azija i Afrika segodnja, n° 3, Moscou, 1964, p. 4-5 et 45.
La lutte de libération nationale des peuples africains est entrée dans une nouvelle phase: la libération et le progrès économiques. Aperçu de l'aide économique, technique et financière de l'Union Soviétique aux Etats africains.

62.
o – REVOLJUCIONNOE OSVOBODITEL'NOE DVIŽENIE SOVREMENNOSTI 1961-1963 gg. (*Le mouvement révolutionnaire contemporain de libération, 1961-1963*) Ed. Politizdat, Moscou, 1964.
S : N.K., 8/1964, p. 27.
Concerne, entre autres, l'état et les traits caractéristiques des mouvements de libération nationale dans les différentes parties du monde.

63.
b – TEKUŠČIE PROBLEMY MIROVOJ POLITIKI (*Les problèmes actuels de la politique mondiale*) Mir. Ekon. i Mežd. otnošenija, Moscou, 4, 1964, p. 3-22.
Concerne, entre autres, la lutte des peuples africains pour la libération et les nouvelles stratégies de la réaction impérialiste: militaires, afin d'intimider et financières et commerciales pour saper le développement économique.

B) *Publications en langues occidentales*

64.
b – AZIZ AL-HAJJ – voir : FUAD NASSAR.

65.
b – BROUTENTZ K. – *Partie inaliénable du processus révolutionnaire mondial.* La Vie internationale, Moscou, 2, 1964, p. 33-40.
Examine, entre autres, les liens du processus révolutionnaire mondial avec la lutte de libération nationale des pays d'Asie et d'Afrique.

66.
b – P.A. CURTIS JOSEPH – *La lutte du Nigeria pour l'indépendance.* La Nouvelle Revue Internationale, Paris, 2, 1964, p. 146-148.
Historique de la lutte de libération nationale du Nigéria depuis 1944.

67.
b – FUAD NASSAR; AZIZ AL-HAJJ – *Le mouvement de libération nationale dans le processus révolutionnaire.* La Nouvelle Revue internationale, Paris, 3, 1964, p. 36-49.
Les traits caractéristiques des révolutions de libération nationale sont: débordement du mouvement des cadres locaux, intensification de la lutte des forces de la paix et du socialisme contre l'impérialisme et alliance du socialisme mondial avec le mouvement de libération nationale.

68.
b – KAMBA M.A. – *Le Mozambique en lutte.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 338, 1964, p. 3-4.
Aperçu de la lutte de libération nationale.

69.
b – MARIO DA SILVA; SHEPPARD W. – *Le mouvement de libération dans les colonies portugaises.* La Nouvelle Revue internationale, Paris, 4, 1964, p. 166-171.
Aperçu historique, économique et du mouvement de libération nationale.

70.
b – SHEPPARD W.; voir : MARIO DA SILVA.

71.
b – *La voix de l'Afrique qui s'éveille.* La Nouvelle Revue internationale, Paris, 1, 1964, p. 97-101.
Déclarations à Varsovie, fin 1963, de Marcelino DOS SANTOS, secrétaire aux relations extérieures du Front de libération du Mozambique: le rôle du mouvement africain de libération nationale dans la lutte pour la paix, la coexistence pacifique et le désarmement général.

3. L'AIDE DES PAYS DU CAMP SOCIALISTE À L'AFRIQUE

A) *Publications en langues originales*

72.
b – ABRAMOV G. – Narod Mali i ego druz'ja (*Le peuple du Mali et ses amis*) Azija i Afrika segodnja, n° 3, Moscou, 1964, p. 27-28.
Aperçu de la vie au Mali: l'affaiblissement de l'influence française; aide amicale soviétique.

73.
b – ABRAMOV G. – Narod Mali i ego druz'ja (*Le peuple du Mali et son ami*) Azija i Afrika segodnja, n° 4, Moscou, 1964, p. 39-42.
Aperçu sur: l'amitié entre les jeunesses du Mali et de l'Union Soviétique, le développement de l'enseignement et de la culture, la pénétration du communisme.

74.
b – ČUGUNOV K. – Na perednem krae (*A l'avant-garde*) Azija i Afrika segodnja, n° 2, Moscou, 1964, p. 37.
Concerne la participation active des écrivains soviétiques au mouvement littéraire des pays asiatiques et africains.

75.
° – DVORŽAK L. – Čehoslovakija i slaborazvitye strany (*La Tchécoslovaquie et les pays sous-développés*) Ed. Mysl', Moscou, 1964.
S : N.K., 8/1964, p. 13.
Les tendances fondamentales de la collaboration économique entre la Tchécoslovaquie et — entre autres — les pays africains.

76.
b – FRUMKIN A. – Dva podhoda k meždunarodnym èkonomičeskim problemam (*Deux conceptions des problèmes économiques internationaux*) Vnešnjaja Torgovlja, Moscou, 3, 1964, p. 6-11.
Concerne, entre autres, l'aide économique aux pays en voie de développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine: celle des Etats socialistes est fraternelle, sur base d'égalité complète et assure des avantages réciproques.

77.
° – KOMZIN I.V. – Svet Asuana (*La lumière d'Assouan*) Ed. Mol. gvardija, Moscou, 1964.
S : N.K., 12/1964, p. 8.
Concerne la construction et l'importance du barrage d'Assouan, expression de l'amitié entre les peuples arabe et soviétique.

78.
b – KOVALEV A. – Almazy i ljudi (*Les diamants et les hommes*) Azija i Afrika segodnja, n° 1, Moscou, 1964, p. 34-36.
Aperçu de l'aide technique soviétique à la Guinée dans l'exploitation des mines de diamants.

79.
b – KUZ'MINA N.; SAPOŽNIKOVA N. – Pervaja sovetskaja vystavka v Respublike Mali (*La première exposition soviétique en République du Mali*) Vnešnjaja Torgovlja, Moscou, 3, 1964, p. 41-42.
Concerne l'exposition commerciale et industrielle soviétique, du 19 janvier au 2 février 1964, au Mali.

80.
b – LAVRENT'EV A. – Dlja ukreplenija èkonomičeskoj nezavisimosti razvivajuščihsja stran (*Pour le raffermissement de l'indépendance économique des pays en voie de développement*) Vnešnjaja Torgovlja, Moscou, 2, 1964, p. 26-32.
La lutte de libération nationale ne peut pas se terminer sans la réalisation de l'indépendance économique. Dans cette lutte, les pays qui viennent de se libérer s'appuient tout d'abord sur leurs propres forces et ressources, mais ne disposant pas des bases industrielles, des capitaux, des devises, d'expérience et des cadres techniques, sont obligés de faire appel aux pays industrialisés. Les Etats socialistes aident ces pays et par ce fait empêchent les Etats capitalistes d'accaparer, sous forme d'« aide », leurs richesses naturelles et d'entraver l'industrialisation.

81.
b – PARASTAEV A. – V ob"ektive - Afrika (*L'Afrique encadrée dans l'objectif*) Azija i Afrika segodnja, n° 3, Moscou, 1964, p. 30.
Concerne l'ouverture le 13 avril 1964 à Moscou de l'exposition des photos consacrée à l'Afrique et intitulée « Afrique aujourd'hui ».

82.
b – SAPOŽNIKOVA N. - voir: KUZ'MINA N.

83.
b – SKAČKOV S.A. – Pomošč'razvinajuščimsja stranam - naš internacional'nyj dolg (*Notre devoir international est d'accorder notre aide aux pays en voie de développement*) Vnešnjaja Torgovlja, Moscou, 2, 1964, p. 10-11.
Aperçu général de l'aide soviétique accordée durant 1963 à certains pays d'Asie et d'Afrique.

84.
b – MEŽDUNARODNAJA TORGOVLJA DOLŽNA SLUŽIT' PROGRESSU, UKREPLENIJU MIRA I VZAIMOPONIMANIJU. Vystuplenie glavy sovetskoj delegacii, ministra vnešnej torgovli SSSR N.S. Patoličeva na Konferencii OON po torgovle i razvitiju 26 marta 1964 roda (*Le commerce international doit servir le progrès, le renforcement de la paix et la compréhension mutuelle*) (Le discours de N.S. Patoličev ministre du commerce extérieur de l'U.R.S.S., à la conférence de l'O.N.U. sur le commerce et le développement, le 26 mars 1964). Vnešnjaja Torgovlja, Moscou, 4, 1964, p. 9-15.
Concerne, entre autres, les pays en voie de développement: l'U.R.S.S. soutient les justes revendications de ces pays et leur accorde une aide fraternelle.

85.
b – VAŽNYJ INSTRUMENT MIRA I PROGRESSA (*Un important instrument de la paix et du progrès*) Vnešnjaja Torgovlja, Moscou, 2, 1964, p. 4-7.
Concerne, entre autres, l'aide économique désintéressée que les pays socialistes accordent aux jeunes Etats d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

B) *Publications en langues occidentales*

86.
b – BRYKINE V. – *La désagrégation du système colonial et l'ONU.* La Vie internationale, Moscou, 2, 1964, p. 13-19.
Concerne la lutte incessante menée à l'O.N.U. par la délégation soviétique contre les activités néo-colonialistes des impérialistes en Afrique et en Asie.

87.
b – DIMITROV I. – *La collaboration économique de la Bulgarie avec les pays en voie de développement.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 332, 1964, p. 16-17.
Concerne le commerce extérieur, la coopération économique, l'aide financière et l'assistance technique de la Bulgarie aux Etats d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

88.
b – GRANFIL T. – *Les exportations yougoslaves de biens d'équipement.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 337, 1964, p. 15-17.
Concerne, entre autres, la collaboration de la Yougoslavie avec les pays en voie de développement.

89.
b – MAXIMOV I. – *L'Université de l'amitié des peuples Patrice Lumumba.* La Vie internationale, Moscou, 2, 1964, p. 116-118.
Concerne l'activité de cette université fondée à Moscou le 4 février 1960.

90.
b – SEMINE N. – *La coopération économique, ses problèmes et ses perspectives.* La Vie internationale, Moscou, 3, 1964, p. 69-75.
Examine, entre autres, l'aide économique et technique de l'U.R.S.S. et des autres Etats socialistes aux pays en voie de développement, ainsi que les efforts des monopoles occidentaux pour perpétuer leur domination sur ces pays.

91.
b – *V. David dans la R.A.U.* Bulletin d'information de l'Agence de Presse Tchécoslovaque, Prague, 9, 1964, p. 3-4.
Concerne la visite, en février 1964 au Caire, de M.V. David, Ministre tchécoslovaque des affaires étrangères.

92.
b – *Déclaration conjointe sur les entretiens Yougoslavo-Algériens.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 335, 1964, p. 20-22.
Concerne la visite en Yougoslavie du président Ahmed Ben Bella, du 5 au 13 mars 1964.

93.
b – *Les dirigeants du Zanzibar saluent le peuple tchécoslovaque.* Bulletin d'Information de l'Agence de Presse tchécoslovaque, Prague, 4, 1964, p. 4.
Concerne la déclaration du 19 janvier 1964 de M. Muhammad Babu, ministre des Affaires étrangères de Zanzibar.

94.
b – *Le Ministre des Affaires étrangères dans la R.A.U.* Bulletin d'Information de l'Agence de Presse tchécoslovaque, Prague, 8, 1964, p. 2-3.
Aperçu du commerce et de la coopération culturelle entre la Tchécoslovaquie et la R.A.U.

95.
b – *Une mission de bonne volonté du Congo-Brazzaville à Prague.* Bulletin d'Information de l'Agence de Presse tchécoslovaque, Prague, 13, 1964, p. 2.
Concerne la visite en mars 1964 à Prague de la mission de bonne volonté de la République du Congo-Brazzaville.

4. Les relations internationales des pays d'Afrique

a) *Publications en langues originales*

96.
b – Abramova G. – Afrika pered ženevskoj konferenciej. Pis'mo iz Rabata (*L'Afrique devant la conférence de Genève. Lettre de Rabat*) Mir. Ekon. i Mežd. otnošenija, Moscou, 2, 1964, p. 94-96.
Le problème principal à résoudre: obtenir un développement économique indépendant qui permettra, entre autres, l'industrialisation et la diversification des cultures.

97.
b – BULATOV B. – Vynuždennaja ustupka (*Une concession forcée*) Azija i Afrika segodnja, n° 3, Moscou, 1964, p. 46-47.
Concerne l'accord conclu entre le gouvernement de la R.A.U. et la compagnie américaine Phillips Petroleum pour la recherche de pétrole dans le désert occidental de l'Egypte. La stabilité du gouvernement égyptien et la richesse en pétrole présumée de la région à prospecter ont contraint la compagnie américaine à se montrer « accommodante ».

98.
b – BULATOV B. – Kto naživaetsja na livijskoj nefti? (*Qui s'enrichit sur le pétrole de Libye?*) Azija i Afrika segodnja, n° 2, Moscou, 1967, p. 57.
Concerne les activités des 23 compagnies étrangères qui exploitent le pétrole de Libye.

99.
° – ETINGER JA.JA.; MELIKJAN O.N. – Nejtralizm i mir (*La neutralité et la paix*) Ed. Mysl', Moscou, 1964.
S : N.K. (Gosud. Komitet po pečati), 10/1964, p. 30.
Concerne la politique de neutralité des pays d'Asie et d'Afrique: les bases économiques et politiques, les caractéristiques, les étapes de développement de cette politique et l'importance grandissante de ces Etats dans la politique internationale.

100.
b – FETOV V. – Nakanune konferencii (*A la veille de la conférence*) Ekon. Gazeta, Moscou, 12 (137), 1964, p. 30.
Concerne la conférence de l'O.N.U. en mars 1964 à Genève sur le commerce et le développement. Le but principal de cette conférence doit être d'écarter les discriminations et les restrictions artificielles du commerce, d'examiner les besoins des jeunes Etats en voie de développement, ainsi que de créer une organisation du commerce international.

101.
b – GUBERMAN, R. – Problemy morskogo sudohodstva razvivajuščihsja stran (*Les problèmes de la navigation maritime des pays en voie de développement*) Mir. Ekon. i Mežd. otnošenija, Moscou, 2, 1964, p. 111-114.
Ces pays dépendent pour les transports maritimes presque exclusivement des pays capitalistes. La création d'une marine marchande nationale est un problème vital. Certains de ces pays, surtout d'Amérique latine, ont commencé, malgré l'obstruction des monopoles impérialistes, à se constituer une marine marchande. Les pays socialistes les aident à surmonter les difficultés et à réaliser cette tâche.

102.

b – IVANOV I. – Poteri razvivajuščihsja stran v sfere « nevidimyh » operacij (*Les pertes des pays en voie de développement dans le domaine «des opérations invisibles »*) Vnešnjaja Torgovlja, Moscou, 2, 1964, p. 39-42.

Concerne les exportations invisibles: les frais de transport, les échanges scientifiques et techniques, les bénéfices des investissements étrangers, les opérations bancaires internationales, les opérations des organes gouvernementaux au-delà des frontières et les échanges culturels. Le tourisme étranger, qui est un profit pour ces pays, ne peut pas à lui seul compenser ces pertes.

103.

b – KONDRAT'EV V. – Ekonomičeskie svjazi razvivajuščihsja stran (*Les rapports économiques des pays en voie de développement*) Ekon. Gazeta, Moscou, 12 (137), 1964, p. 31.

Les pays en voie de développement doivent se libérer des monopoles capitalistes, liquider la structure coloniale de l'économie et créer une structure économique indépendante. Dans ce but, ils doivent s'industrialiser, développer les richesses naturelles, ainsi que l'exportation. Il est caractéristique de noter que le commerce interafricain se développe à un rythme beaucoup plus rapide que le commerce extérieur africain.

104.

b – KORNEEV L. – Vzryvčatka v fundamente nezavisimosti Madagaskara (*Un explosif dans le fondement de l'indépendance de Madagascar*) Azija i Afrika segodnja, n° 1, Moscou, 1964, p. 57-58.

Concerne le livre « Un explosif dans le fondement de l'indépendance de Madagascar » des PP. RANDRIANARISOA et D. ANDRIAMPARIVONY critiquant l'accord de « collaboration » franco-malgache.

105.

b – KOROVIKOV V. – Afrika dolžna stat' zonoj mira *(L'Afrique doit devenir une zone de paix*) Azija i Afrika segodnja, n° 1, Moscou, 1964, p. 6-8.

L'Afrique a subi d'énormes pertes en vies humaines durant les guerres impérialistes. A présent, elle a besoin de paix pour bâtir son avenir. Les tâches principales sont l'union des forces révolutionnaires et la lutte pour l'indépendance économique.

106.

b – KOŽEVNIKOV F.; PIRADOV A. – Meždunarodnoe pravo i vopros o granicah (*Le droit international et le problème des frontières*) Kommunist, n° 2, Moscou, 1964, p. 32-38.

Traite, entre autres:

1. Du respect de la souveraineté territoriale et la liquidation des bases militaires étrangères;

2. de la déclaration du Portugal que ses colonies font partie de la métropole.

107.
b – KRUTOV VL. – Monopolii i razvivajuščiesja strany: problemy cenoobrazovanija vo vnešnej torgovle (*Les monopoles et les pays en voie de développement: la formation des prix dans le commerce extérieur*) Mir. Ekon. i Mežd. ostnošenija, Moscou, 2, 1964, p. 73-82.
Les monopoles fixent les prix, ce qui entraîne une baisse continue de ceux des matières premières. Ceci crée des conditions de commerce défavorables pour leurs partenaires. Il est indispensable de restreindre les monopoles étrangers.

108.
b – LAVRIČENCO M. – Za rasširenie èkonomičeskih svjazej, za polnuju likvidaciju kolonializma (*Pour l'élargissement des rapports économiques, pour la liquidation complète du colonialisme*) Mir. Ekon. i Mežd. otnošenija, Moscou, 2, 1964, p. 60-73.
La conférence de mars 1964 à Genève a démontré l'importance de l'élargissement des rapports économiques, qui n'est réalisable que sur base de la coexistence pacifique. La nouvelle étape du mouvement de libération nationale est l'indépendance économique. Les pays en voie de développement, par leur nombre, ont changé l'orientation de la politique de l'O.N.U. L'auteur s'étend sur les différentes mesures envisagées pour résoudre, sur une base équitable, les problèmes du commerce mondial; les sources de financement nécessaires au développement économique des jeunes Etats: la liquidation des échanges commerciaux non équivalents avec les pays capitalistes, les investissements des Etats impérialistes et l'aide des pays socialistes.

109.
b – MELEHIN B.I. – Vozdejstvie mirovogo obščestvennogo mnenija na sovremennoe meždunarodnoe pravo (*L'influence de l'opinion publique mondiale sur le droit international contemporain*) Sov. Gosud. i pravo, Moscou, 2, 1964, p. 75-83.
Concerne, entre autres, le rôle grandissant de l'influence des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine sur l'opinion publique mondiale. Cette influence s'exerce, grâce aux partis communistes, en faveur de la paix et de la légalité internationale. Une manifestation de cette activité est la conférence de solidarité des peuples d'Asie et d'Afrique au Caire.

110.
° – MELIKJAN O.N. – voir: ETINGER JA.JA.

111.
b – PALINA Z. – Marokko i « Obščij rynok » (*Le Maroc et le « Marché commun »*) Azija i Afrika segodnja, n° 2, Moscou, 1964, p. 57-58.
Aperçu des rapports économiques, établis par le traité de Rome, entre le Maroc et les pays du Marché commun. Effets négatifs de ce traité sur l'économie marocaine.

112.
b – PIRADOV A. – voir: KOZEVNIKOV F.

113.
b – TUGANOVA O. – Rol' molodyh gosudarstv v meždunarodnyh ostnošenijah (*Le rôle des jeunes Etats dans les relations internationales*) Mir. Ekon. i Mežd. otnošenija, Moscou, 2, 1964, p. 15-24.
L'orientation de la politique étrangère de ces pays est influencée par la présence d'énormes masses populaires qui aspirent à la démocratie et à la paix. Ces tendances sont à l'unisson de celles des pays socialistes.
L'appui que les pays en voie de développement donnent sur l'arène internationale aux pays socialistes, permet l'opposition aux visées impérialistes des Etats capitalistes, la sauvegarde de la paix et la démocratisation des rapports internationaux.

114.
b – ZABIROV B. – Bonn nervničaet (*Bonn s'énerve*) Azija i Afrika segodnja, n° 2, Moscou, 1964, p. 55.
Concerne le mécontentement provoqué à Bonn par l'ouverture au Ghana d'une représentation commerciale en R.D.A.

115.
b – « LETAJUŠČIE GROBY » (*Les « cercueils volants »*) Azija i Afrika segodnja, n° 3, Moscou, 1964, p. 48.
Concerne la décision du gouvernement de la République de Guinée de créer une compagnie aérienne nationale. Les avions fournis à crédit par les Américains se sont révélés incapables de voler.

116.
b – PLATEŽNOE SOGLAŠENIE MEŽDU SOJUZOM SOVETSKIH SOCIALISTIČESKIH RESPUBLIK I NARODNOJ DEMOKRATIČESKOJ ALŽIRSKOJ RESPUBLIKOJ *(Accord de paiements entre l'Union des Républiques soviétiques socialistes et la République populaire démocratique d'Algérie)* Vnešnjaja Torgovlja, Moscou, 1, 1964, p. 58-59.
Texte de l'accord signé le 4 novembre 1963.

117.
b – PODPISANO PERVOE DOLGOSROČNOE TORGOVOE SOGLAŠENIE MEŽDU SSSR I NARODNOJ DEMOKRATIČESKOJ ALŽIRSKOJ RESPUBLIKOJ (*Le premier accord commercial à long terme entre l'U.R.S.S. et la*

République démocratique populaire algérienne a été signé) Vnešnja-ja Torgovlja, Moscou, 1, 1964, p. 15-16.

Aperçu de l'accord signé le 4 novembre 1963 à Alger. Les discours prononcés à cette occasion par les ministres du Commerce extérieur de l'U.R.S.S. et de l'Economie nationale de l'Algérie.

118.

b – SPRAWY AFRYKI (*Problèmes africains*) Zbiór dokumentów, n° 8, Varsovie, 1963, p. 1120-1122.

Concerne la résolution concernant la politique de ségrégation raciale de la République Sud-africaine que le Conseil de Sécurité a prise à New York en 1963.

119.

b – SPRAWY AFRYKI (*Problèmes africains*) Zbiór dokumentów, n° 7, Varsovie, 1963, p. 973-981.

Concerne la note du gouvernement soviétique adressée aux chefs d'Etats africains qui ont participé à la conférence d'Addis-Abéba du 21 au 25 mai 1963.

120.

b – SPRAWY AFRYKI (*Problèmes africains*) Zbiór dokumentów, n° 7, Varsovie, 1963, p. 982-984.

Concerne la résolution relative aux colonies portugaises d'Afrique que le Conseil de Sécurité a prise à New York en 1963.

121.

b – TORGOVOE SOGLAŠENIE MEŽDU SOJUZOM SOVETSKIH SOCIALISTIČESKIH RESPUBLIK I RESPUBLIKOJ DAGOMEJA (*Accord commercial entre l'Union des Républiques soviétiques socialistes et la République du Dahomey*) Vnešnjaja Torgovlja, Moscou, 1, 1964, p. 54-55.

Texte de l'accord signé le 10 juillet 1963; liste A énumérant les exportations de l'U.R.S.S. au Dahomey et liste B énumérant les exportations du Dahomey en U.R.S.S.

122.

b – TORGOVOE SOGLAŠENIE MEŽDU SOJUZOM SOVETSKIH SOCIALISTIČESKIH RESPUBLIK I NARODNOJ DEMOKRATIČESKOJ ALŽIRSKOJ RESPUBLIKOJ (*Accord commercial entre l'Union des Républiques soviétiques socialistes et la République populaire démocratique d'Algérie*) Vnešnjaja Torgovlja, Moscou, 1, 1964, p. 56-58.

Texte de l'accord signé le 4 novembre 1963; liste A énumérant les exportations de l'U.R.S.S. en Algérie; liste B énumérant les exportations d'Algérie en U.R.S.S.

B) *Publications en langues occidentales*

123.
b – ALEKSIČ M. – *L'interdépendance des intérêts et des buts.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 335, 1964, p. 8-9.
Concerne le rôle des matières premières, principale exportation des pays en voie de développement, dans le développement économique.

124.
b – BALOGH T. – *Réflexions sur la Conférence économique mondiale.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 333, 1964, p. 12-14.
Concerne les tâches les plus urgentes à résoudre: réaffirmer l'obligation d'accorder une aide aux pays en voie de développement, dont le montant croîtrait en même temps que le revenu national des pays prospères; abolir les règles sur la non-discrimination dans les relations entre les pays pauvres et unilatéralement, dans leurs relations avec les régions développées; résoudre le problème de la liquidité internationale; réorganiser les agences internationales d'aide et instituer une planification régionale.

125.
b – BARAČ S. – *Le tourisme et les pays sous-développés.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 335, 1964, p. 10-11.
Concerne l'intérêt particulier comme source de recettes en devises du tourisme étranger pour les pays en voie de développement.

126.
b – BYKOV A. – *Le Conseil d'Entraide Economique et la coopération économique internationale.* La Vie internationale, Moscou, 2, 1964, p. 75-80.
Examine les buts de cet organisme, qui sont: établir des relations économiques les plus larges possible, sans discrimination et sans barrières artificielles; aider efficacement les jeunes Etats et trouver une solution commune des problèmes urgents.

127.
b – ČOLANOVIČ B. – *Accroissement des exportations industrielles - nécessité vitale pour les pays en voie de développement.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 333, 1964, p. 10-12.
Aperçu économique et du commerce extérieur; la condition essentielle pour accroître les exportations industrielles des pays en voie de développement est l'ouverture et l'élargissement des marchés des pays développés.

128.
b – DJERDJA J. – *De Colombo au Caire.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 338, 1964, p. 1-3.
Concerne la réunion fin mars à Colombo, des ambassadeurs des pays non engagés: inauguration avec succès de la phase des préparatifs en vue de la deuxième conférence des non engagés.

129.
b – DOV P. (Membre du Comité central du parti MAPAM, Israël) *Les nouvelles dimensions du non engagement.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 334, 1964, p. 1-3.
Concerne la prochaine réunion préliminaire à Colombo des représentants des pays ayant participé en 1961 à la Conférence de Belgrade: nécessité d'augmenter le nombre des pays participants et à élargir le champ d'action.

130.
b – DRAGOMANOVIČ V. – *Mesures et principes promoteurs du commerce des pays en voie de développement.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 334, 1964, p. 12-14.
Mesures à prendre: adaptation structurelle des économies des pays développés et augmentation de la consommation des produits provenant des pays en voie de développement; adoption des principes et des moyens d'établir un système de financement compensateur dans le but de faciliter une redistribution du revenu mondial et adoption du traitement préférentiel pour les exportations industrielles des pays en voie de développement.

131.
b – FOUZEEV V. – *La déception de Willy Brandt.* La Vie internationale, Moscou, 1, 1964, p. 90-91.
Concerne le voyage, en novembre 1963, du bourgmestre de Berlin-Ouest à travers l'Afrique.

132.
b – FRANGEŠ B. – *Les cadres institutionnels de la coopération économique.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 335, 1964, p. 5-8.
Concerne la nécessité d'une nouvelle politique de commerce international: trouver des solutions immédiates aux problèmes majeurs des pays en voie de développement et établir une collaboration directe entre tous les pays.

133.
b – KLEMENC J. – *Volume et mode de financement du développement.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 333, 1964, p. 15-16.
Concerne quelques problèmes à résoudre par la Conférence de l'O.N.U. sur le commerce et le développement: étendre l'activité

du Fonds spécial de l'O.N.U. au financement des investissements; financer les pertes de devises subies par les pays en voie de développement et réaliser des économies dans les budgets militaires, afin de les investir par l'O.N.U. à des fins de développement.

134.
b – LAVRITCHENKO M.; ORNADSKI I. – *Un baromètre des rapports entre les Etats.* La Vie internationale, Moscou, 1, 1964, p. 69-75.
Concerne la conférence internationale pour le commerce et le développement (Genève, 23 mars 1964). Les travaux préparatoires, le but des Etats occidentaux — satisfaire les besoins économiques au détriment des pays sous-développés et le désir des Etats socialistes — aider ces pays à se développer rapidement.

135.
b – MILANOVIČ L. – *Le Gatt et les pays en voie de développement.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 334, 1964, p. 8-10.
Concerne, entre autres, le Kennedy Round, les pays en voie de développement et les exportations de ces derniers.

136.
b – OPAČIČ N. – *Réalité et nécessité.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 337, 1964, p. 1-2.
Concerne les résultats de la réunion des ambassadeurs à Colombo du 23 au 29 mars 1964: l'organisation en octobre au Caire d'une conférence des pays non engagés comprenant une quarantaine de nouveaux pays et une action internationale plus efficace de la politique de non-engagement.

137.
b – OPAČIČ N. – *Au bon moment.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 335, 1964, p. 1-2.
Concerne la réunion imminente, à Genève, de la Conférence de l'O.N.U. sur le commerce et le développement. Tâche principale: l'émancipation de la partie sous-développée du monde qui marquerait un pas décisif vers la consolidation de la paix.

138.
b – ORNADSKI I. – voir: LAVRITCHENKO M.

139.
b – PEŠIČ-GOLUBOVIČ Z. – *La Déclaration sur l'abolition de toutes les formes de discrimination raciale.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 330, 1964, p. 12-14.
Concerne l'adoption de cette déclaration par l'Assemblée générale des Nations Unies grâce aux efforts des Etats africains: le colonialisme est une des sources de la théorie et de la pratique de la discrimination raciale.

140.
b – PETKOVIČ R. – *Entre Colombo et le Caire.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 336, 1964, p. 1-3.
Concerne la réunion à Colombo des ambassadeurs des pays membres de la Conférence de Belgrade en vue d'organiser une nouvelle conférence des non engagés. La tâche est de deux sortes: politique et d'organisation.

141.
b – PETKOVIČ R. – *La réunion à Colombo.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 335, 1964, p. 2-3.
Une étape importante qui doit aboutir à la deuxième conférence des pays non engagés.

142.
b – PINEGUINE B. – *Problèmes du commerce.* La Vie internationale, Moscou, 1, 1964, p. 76-81.
Concerne les difficultés du commerce des pays en voie de développement, provenant surtout de la baisse régulière des prix des matières premières, le rôle désorganisateur du commerce international de la C.E.E. et de la A.E.L.E., ainsi que la nécessité d'une organisation internationale du commerce.

143.
b – POLIAKOV V. – *Conseils douteux de mentors malvenus.* La Vie internationale, Moscou, 1, 1964, p. 95-98.
Concerne les attaques incessantes et furieuses des milieux impérialistes d'Occident contre la politique neutraliste pratiquée par les jeunes Etats d'Asie et d'Afrique.

144.
b – RADOVANOVIČ L. – *La phase de transformation de l'O.N.U.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 331, 1964, p. 15-18.
Concerne le changement produit à l'O.N.U. par l'adhésion d'un grand nombre de nouveaux pays d'Asie et d'Afrique.

145.
b – R.P. – *Le revers de la médaille.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 331, 1964, p. 5.
Concerne la tournée africaine et l'épisode albanais de CHOU EN LAI: la politique prêchée en Afrique est une politique de paix. par contre celle prêchée en Albanie est une politique de violence.

146.
b – STANOVNIK J. – *Genève 1964: approche nouvelle du commerce international.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 334, 1964, p. 6-8.
Concerne les préparatifs de la Conférence de l'O.N.U. sur le commerce et le développement. Les objectifs en sont: aider les

pays pauvres par la division internationale du travail et une nouvelle politique commerciale internationale.

147.
b – STANOVNIK J. – *Commerce et financement.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 388, 1964, p. 6-7.
Traite de l'endettement des pays en voie de développement et de la nécessité de l'aide financière.

148.
b – STAROUCHENKO G. – *Les pays non engagés, alliés dans la lutte pour la paix.* La Vie internationale, Moscou, 4, 1964, p. 105-106.
Concerne la déclaration du 14 octobre 1963 signée par le président NASSER et le premier ministre de Ceylan, Mme Sirimavo BANDARANAIKE.

149.
b – *MESSAGE DE NIKITA KHROUCHTCHEV AUX CHEFS D'ÉTAT DE TOUS LES PAYS LE 31.XII.1963.* La Vie internationale, Moscou, 2, 1964, p. 3-8
Concerne, entre autres, la complexité des frontières entre les Etats d'Afrique et la confirmation dans la Charte de l'Organisation de l'Unité africaine de ne pas résoudre par la force les litiges territoriaux.

5. LA POLITIQUE ET VIE INTÉRIEURES DES PAYS D'AFRIQUE

A) *Publications en langues originales*

150.
° – BELOUSOV A.A. – Nekapitalističeskij put' razvitija k socialzmu (*La voie de développement non-capitaliste vers le socialisme*) Ed. Politizdat, Moscou, 1964.
S: N.K., 8/1964, p. 7.
La voie de développement non-capitaliste est la seule qui permet aux jeunes Etats de réaliser un développement économique et social rapide.

151.
b – ELENIN L. – Trud i byt rabočih Afriki (*Le travail et l'existence des travailleurs en Afrique*) Azija i Afrika segodnja, n° 2, Moscou, 1964, p. 24-26.
Concerne la situation des travailleurs africains au Nigéria de 1938 à nos jours.

152.
° – FRIDMAN L.A. – voir: PRIBYTKOVSKIJ L.N.

153.
b – GAVRILOV N. – Za edinstvo Afriki (*Pour l'unité de l'Afrique*) Azija i Afrika Segodnja, n° 2, Moscou, 1964, p. 5-7.
Concerne la création, lors de la conférence d'Addis-Abéba en 1963, de l'Organisation de l'Unité africaine.

154.
b – KOLESNIČENKO T. – Vtoraja žizn' Patrisa Lumumby (*La deuxième vie de Patrice Lumumba*) Ed. Vost. Lit., Moscou, 1963, 69 p.
Concerne les événements au Congo en 1961-1963.

155.
b – KUDRJAVCEV V. – God 1964 (*L'année 1964*) Azija i Afrika segodnja, n° 1, Moscou, 1964, p. 2-4.
Aperçu de la situation politique en Asie et en Afrique: le chemin parcouru vers l'unité et l'indépendance complète par les pays asiatiques et africains et les tâches qui restent à résoudre.

156.
b – LEONOVA E. – Tam, gde prohodil front (*Là-bas où passait le front*) Azija i Afrika segodnja, n° 3, Moscou, 1964, p. 53-55.
Concerne le livre de Klaus POLKEHN, « Sonne über Rif und Tell », consacré à l'économie et à la vie politique du Maroc et de l'Algérie.

157.
° – MUSTAHOV M.M. – Gosudarstvennyj stroj Gany (*Le système d'organisation étatique au Ghana*) Ed. Jurud. Lit., Moscou, 1964.
S : N.K., 13/1964, p. 6.
Concerne les transformations sociales et économiques après l'indépendance, la liquidation du système colonial, la création de nouveaux organes étatiques et la collaboration entre le Ghana et les pays socialistes.

158.
b – PILJACKIN B. – Smutnoe vremja v Kongo (*Temps trouble au Congo*) Azija i Afrika segodnja, n° 3, Moscou, 1964, p. 16-18.
Aperçu de la situation politique au Congo depuis la fin de la sécession katangaise: la création d'un Etat fédéraliste, la pénétration économique, américaine, la dictature du général MOBUTU et la lutte du peuple pour acquérir une véritable indépendance.

159.
b – POTEHIN I. – Panafrikanizm i bor'ba dvuh ideologij (*Panafricanisme et la lutte de deux idéologies*) Kommunist, n° 1, Moscou, 1964, p. 104-113.
La lutte entre les idéologies bourgeoise et socialiste existe en Afrique comme partout dans le monde. Le mouvement panafricain politique a débuté au XIX^e siècle en Amérique. A présent il connaît un énorme développement et englobe tout le continent africain.

Les impérialistes d'Europe et d'Amérique, dans le désir d'isoler l'Afrique et d'y implanter leur idéologie, prétendent que le panafricanisme est incompatible avec le socialisme. Mais l'opinion publique africaine riposte à ces diversions impérialistes.

160.

o – PRIBYTKOVSKIJ L.N.; FRIDMAN L.A. – S'iera-Leone (*Sierra-Leone*) Ed. Mysl', Moscou, 1964.

Aperçu économique et politique: l'exploitation du pays par l'impérialisme anglais et la lutte du peuple contre le féodalisme et l'impérialisme.

161.

b – ŠČETININ V. – Mežafrikanskoe èkonomičeskoe sotrudničestvo (*La collaboration économique inter-africaine*) Ekon. Gazeta, Moscou, 8 (133), 1964, p. 31.

Concerne l'aspiration des pays africains de développer la collaboration mutuelle dans le domaine du commerce réciproque et de la coordination de l'accroissement économique. Une initiative utile à cette aspiration est la création de la Banque africaine de développement.

162.

b – SIDENKO V. – V poiskah vernogo puti (*A la recherche de la voie juste*) Azija i Afrika segodnja, n° 3, Moscou, 1964, p. 41-42.

Concerne les écrits en 1963 du journal *African Communist* paraissant en République Sud-africaine.

163.

b – USOV G. – Bor'ba v Svazilende (*La lutte au Swaziland*) Mir. Ekon. i Mežd. otnošenija, n° 1, Moscou, 1964, p. 87-89.

Aperçu politique et social.

164.

o – VERIN V.P. – Prezidentskie respubliki v Afrike (*Les républiques présidentielles en Afrique*) Ed. I.M.O., Moscou, 1963, p. 280.

S : N.K. (Gos. Komitet po pečati), 4/1964, p. 9.

Aperçu du développement du système d'Etat dans certains pays d'Afrique tropicale.

165.

b – ZABIROV B. – Sudan planiruet èkonomiku (*Le Soudan planifie l'économie*) Azija i Afrika segodnja, n° 1, Moscou, 1964, p. 53.

Aperçu du premier plan décennal 1961-62/1970-71 de développement économique et social.

166.

o – AFRIKANSKIJ SBORNIK. Ekonomika (*Recueil africain - Economie*) Ed. Vost. Lit., Moscou, 1964.

S : N.K., 2/1964, p. 3.

Aperçu de l'économie des pays africains à l'époque de la désagrégation du système colonial impérialiste, de l'exploitation du peuple

africain par les Etats impérialistes et de la formation et de la structure de la classe ouvrière.

167.
° – KONSTITUCII GOSUDARSTV AFRIKI. Bereg Slonovoj Kosti. Verhnjaja Vol'ta. Gabon. Gana. Gvineja, Dagomeja, Kamerun. Kongo/2. Liberija. Livija. Mali i dr. (*Les constitutions des Etats africains*) (La Côte l'Ivoire, la Haute-Volta, le Gabon, le Ghana, la Guinée, le Dahomey, le Cameroun, le Congo/2, le Libéria, la Libye, le Mali etc...) Moscou, 1963, p. 750.
S : L.E.-P., n° 16, 17.3.1964, n° 16.

168.
b – KRATKAJA INFORMACIJA O VALJUTAH I BANKAH ZA RUBEŽOM. Alžir. (*Brève information sur les banques et les devises à l'étranger. L'Algérie*) Den'gi i Kredit, Moscou, 1, 1964, p. 88.
Concerne la limitation promulguée le 21.X.1963 des transferts des fonds à l'étranger et le contrôle de l'exportation des capitaux. Ces mesures concernent en premier lieu la France et ont pour but d'empêcher la fuite des capitaux.

169.
b – KRATKAJA INFORMACIJA O VALJUTAH I BANKAH ZA RUBEŽOM. Alžir. (*Brève information sur les banques et les devises à l'étranger. L'Algérie*) Den'gi i Kredit, Moscou, 2, 1964, p. 90.
Concerne l'obligation imposée aux organisations ayant une participation de l'Etat de tenir leurs fonds dans la caisse de l'Etat.

170.
b – KRATKAJA INFORMACIJA O VALJUTAH I BANKAH ZA RUBEŽOM. Kongo (*Brève information sur les banques et les devises à l'étranger. Congo*) Den'gi i Kredit, Moscou, 1, 1964, p. 89.
Concerne la dévaluation, promulguée le 10.11.1963, du franc congolais.

171.
b – KRATKAJA INFORMACIJA O VALJUTAH I BANKAH ZA RUBEŽOM. Efiopija (*Brève information sur les banques et les devises à l'étranger. L'Ethiopie*) Den'gi i Kredit, Moscou, 1, 1964, p. 90-91.
Concerne l'adoption en 1963 de deux lois réorganisant le système bancaire du pays: réorganisation de la banque d'Etat et la constitution des banques privées.

172.
b – KRATKAJA INFORMACIJA O VALJUTAH I BANKAH ZA RUBEŽOM. Gana (*Brève information sur les banques et les devises à l'étranger. Le Ghana*) Den'gi i Kredit, Moscou, 1, 1964, p. 88.
Concerne l'adoption, à partir du 1.7.1965, du système monétaire décennal et des mesures élargissant le secteur étatique dans l'économie.

173.
b – KRATKAJA INFORMACIJA O VALJUTAH I BANKAH ZA RUBEŽOM. Jugoslavija-Kenija (*Brève information sur les banques et les devises à l'étranger. La Yougoslavie-Le Kenya*) Den'gi i Kredit, Moscou, 4, 1964, p. 89-90.
Concerne l'accord de collaboration économique conclu en décembre 1963 à Nairobi.

174.
b – KRATKAJA INFORMACIJA O VALJUTAH I BANKAH ZA RUBEŽOM. Livija (*Brève information sur les banques et les devises à l'étranger. La Libye*) Den'gi i Kredit, Moscou, 4, 1964, p. 91-92.
Concerne la loi, adoptée en 1963, déterminant les fonctions de la banque centrale d'émission et de la banque du commerce.

175.
b – KRATKAJA INFORMACIJA O VALJUTAH I BANKAH ZA RUBEŽOM. Sudan (*Brève information sur les banques et les devises à l'étranger. Le Soudan*) Den'gi i Kredit, Moscou, 4, 1964, p. 93.
Concerne la diminution des réserves de devises et le déficit du budget.

176.
b – NEMEDLENNO OSVOBODIT' GIZENGU! (*Il faut libérer immédiatement Gizenga*) Azija i Afrika segodnja, n° 1, Moscou, 1964, p. 51.
Les hommes de bonne volonté et les patriotes congolais demandent la libération immédiate de GIZENGA.

177.
° – RABOČEE DVIŽENIE V STRANAH AZII I SEVERNOJ AFRIKI (*Le mouvement ouvrier en Asie et en Afrique du Nord*) Ed. Vost. Lit., Moscou, 1964.
S : N.K., 2/1964, p. 6.
Concerne, entre autres, les problèmes du mouvement ouvrier en Afrique du Nord, la situation économique du prolétariat et les nouvelles formes et méthodes de la lutte des classes.

178.
° – RABOČIJ KLASS STRAN AZII I AFRIKI (*La classe ouvrière en Asie et en Afrique*) Ed. Nauka, Moscou, 1964,
S : N.K. (Gos. Komitet po pečati), 1/1964, p. 34.
Aperçu de la situation matérielle; du nombre, de la composition, de la structure et de l'activité de la classe ouvrière en Asie et en Afrique.

179.
b – III SESSIJA KONFERENCII AFRIKANSKIH STATISTIKOV (*La 3e session des conférences des statisticiens africains*) Vestnik statistiki, Moscou, 3, 1964, p. 86-89.

Concerne la conférence tenue en octobre 1963 à Addis-Abéba. Pays participants, travaux, rapports et résolutions.

180.

b – SOCIALIZM, KAPITALIZM, SLABORAZVITYE STRANY. Diskussionnaja beseda (*Socialisme, capitalisme, pays sous-développés*) (Discussions de la revue) Mir. Ekon. i Mežd. otnošenija, Moscou, 4, 1964, p. 116-131.

Problèmes discutés:

1. Les nouveautés dans le développement du secteur étatique, dans l'industrialisation et la planification des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine;
2. Les changements dans la répartition et la lutte des classes de base dans ces pays;
3. L'essence et la forme des doctrines nationales-socialistes.

181.

o – STANOVLENIE NACIONAL'NOJ GOSUDARSTVENNOSTI V NEZAVISIMYH STRANAH AFRIKI. Sbornik statej (*L'établissement de l'unité nationale souveraine dans les pays indépendants d'Afrique. Recueil d'articles*) Ed. I.M.O., Moscou, 1963, p. 303.

S : N.K. (Gos. Komitet po pečati), 3/1964, p. 12.

182.

b – TEKUŠČIE PROBLEMY MIROVOJ POLITIKI (*Les problèmes courants de la politique mondiale*) Mir. Ekon. i Mežd. ostnošenija, n° 1, Moscou, 1964, p. 3-33.

Traite, entre autres, des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine dans la lutte contre le colonialisme. Aperçu politique des pays africains. Les conséquences de la conférence d'Addis-Abéba: désir d'unité. Le problème primordial des jeunes Etats nationaux est la conquête de l'indépendance économique.

B) *Publications en langues occidentales*

183.

b – CHEIKH A. AMIDOU – *Au Sénégal.* La Nouvelle Revue internationale, Paris, 2, 1964, p. 186-187.

Aperçu politique.

184.

b – D.S. – *Nouvelles perspectives arabes.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 332, 1964, p. 10-12.

Concerne les résultats de la conférence des chefs d'Etat des pays arabes, tenue récemment au Caire: une série de décisions sur la question palestinienne et la création d'un commandement militaire arabe unique.

185.
b – ERVEN L. – *L'organisation de l'unité africaine face à de grandes tâches.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 334, 1964, p. 14-16.
Concerne les problèmes économiques de l'Afrique, le cas de l'Afrique orientale et du Gabon et la vitalité de l'Organisation de l'Unité africaine.

186.
b – FUAD NASSAR – *L'Unité des peuples arabes.* La Nouvelle Revue internationale, Paris, 2, 1964, p. 38-51.
Historique du mouvement de l'unité arabe. Les deux conceptions du problème: la tendance bourgeoise de droite et la tendance révolutionnaire démocratique. Le développement socialiste est le seul qui peut faire participer à l'unité toutes les couches du peuple arabe. L'attitude négative des puissances impérialistes et positive des pays socialsites.

187.
b – GUEVORKIAN P. – *La Conférence du Caire.* La Vie internationale, Moscou, 3, 1964, p. 95-96.
Concerne les délibérations et les résolutions de la conférence des chefs de 13 Etats arabes en janvier 1964 au Caire.

188.
b – KREMNEV M. – *Le chemin du progrès.* La Nouvelle revue internationale, Paris, 1, 1964, p. 151-156.
Concerne le nouveau livre « L'Afrique doit s'unir » du président du Ghana, Kwame N'KRUMAH: l'union des peuples africains, une participation croissante de l'Etat dans la vie économique des pays et vers le « socialisme africain ».

189.
b – MIRIČ M. – *Le renforcement du mouvement anticolonial.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 338, 1964, p. 8-9.
Concerne la sixième session du Conseil de la solidarité afro-asiatique tenue à Alger du 22 au 27 mars 1964.

190.
b – MUSTAFA I. – *Au Soudan.* La Nouvelle Revue internationale, Paris, 4, 1964, p. 174-177.
Aperçu politique et social: la lutte de la classe ouvrière et des syndicats contre la répression des autorités soudanaises.

191.
b – NOURI A. – *Au Maroc.* La Nouvelle Revue internationale, Paris, 3, 1964, p. 187-188.
Aeprçu politique: la lutte des démocrates contre la répression gouvernementale.

192.
b – NOURI M. – *Malgré les difficultés.* La Nouvelle Revue internationale, Paris, 2, 1964, p. 116-122.
Concerne l'activité du parti communiste en Tunisie.

193.
b – OPAČIČ N. – *La continuité de la révolution.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 338, 1964, p. 11.
Concerne la nouvelle phase dans l'édification socialiste de l'Algérie indépendante.

194.
b – PAJETTA G. – *Rencontre avec l'Algérie nouvelle.* La Nouvelle Revue internationale, Paris, 3, 1964, p. 172-179.
Aperçu politique et social. L'activité du F.L.N.

195.
b – PETKOVIČ R. – *Double crime.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 331, 1964, p. 7-8.
Concerne la quatrième tentative d'attentat à la vie du président N'KRUMAH.

196.
b – POTEKHINE I. – *Le panafricanisme et la lutte des deux idéologies.* La Vie internationale, Moscou, 4, 1964, p. 52-58.
Concerne la lutte que les idéologies bourgeoise et socialiste se livrent pour entraîner les peuples africains dans la voie de développement capitaliste ou socialiste. Le vrai panafricanisme est le socialisme panafricain.

197.
b – SHEPPARD W. – *Parti unique et démocratie en Afrique.* La Nouvelle Revue internationale, Paris, 3, 1964, p. 131-138.
Concerne l'organisation politique des jeunes Etats, le front unique contre l'impérialisme, la démocratie bourgeoise, les classes et l'antagonisme de classes, ainsi que l'avenir de l'Afrique et la classe ouvrière.

198.
b – SULEIMAN A. – *Problèmes de l'unité arabe.* La Nouvelle Revue internationale, Paris, 3, 1964, p. 95-100.
Analyse des conceptions bourgeoise et socialiste de l'unité arabe. Le rôle grandissant de l'Egypte qui adopte une attitude progressiste.

199.
b – TOBOVIL M. – *La faillite d'un vieux mythe.* La Nouvelle Revue internationale, Paris, 2, 1964, p. 144-146.
Concerne la démission au Dahomey, en octobre 1963, du gouvernement dictatorial de MAGA, sous la pression des patriotes et des travailleurs.

6. Données générales descriptives et autres sur les pays d'Afrique

1° / En général

A) *Publications en langues originales*

200.
° – Arkad'ev V.G. – Nezavisimoe Somali (*La Somalie indépendante*) Ed. Nauka, Moscou, 1964.
S : N.K., 9/1964, p. 3.
Concerne le développement économique et politique de la Somalie depuis l'indépendance.

201.
b – Birjukov E. – Kenija: pervye mesjacy (*Le Kenya: les premiers mois*) Azija i Afrika segodnja, n° 4, Moscou, 1964, p. 14-15.
Aperçu économique, politique et folklorique.

202.
b – Datlin S. – Izučajte Afriku (*Etudiez l'Afrique*) Kommunist, n° 4, Moscou, 1964, p. 126-128.
Aperçu historique, économique, politique et culturel.

203.
b – Dmitriev B. – Granicy gosudarstv i upročenie mira (*Les frontières étatiques et le renforcement de la paix*) Mir. Ekon. i Mežd. otnošenija, Moscou, 3, 1964, p. 17-26.
Les colonialistes, afin de profiter des contestations territoriales, ont taillé en morceaux les peuples. Les jeunes pays essayent, en se groupant en fédérations, de retrouver leurs limites territoriales naturelles. Les pays socialistes, afin de sauvegarder la paix, les aident dans cette tâche.

204.
° – Egorov V.V. – Liberija posle vtoroj mirovoj voiny (1945-1962) (*Le Libéria après la deuxième guerre mondiale. 1945-1962*). Ed. I.M.O., Moscou, 1963, 166 p.
S : Collet's, Londres, n° 1, février 1964, p. 10.

205.
b – Erasov B. – Amerikanskij professor iščet vyhod (*Un professeur américain cherche une issue*) Azija i Afrika segodnja, n° 1, Moscou, 1964, p. 55-56.
Concerne le livre « Pourquoi le communisme plaît aux pays sous-développés » du professeur américain James R. Elliott.

206.
° – Fedorin V.K. – voir: Pol'ščikov V.P.

207.
° – FRENKEL' M.JU. – SŠA i Liberija (*Les U.S.A. et le Libéria*) Ed. Nauka, Moscou, 1964.
S : N.K., 14/1964, p. 10.
Examine les problèmes suivants: pourquoi les nègres américains ont émigré en Afrique après deux siècles d'esclavage; quel est le rôle des U.S.A. dans la création du Libéria et comment le Libéria est parvenu à résister à l'Angleterre et à la France.

208.
b – GAVRILOV N. – Ekonomika Afriki (*L'économie de l'Afrique*) Azija i Afrika segodnja, n° 4, Moscou, 1964, p. 62-63.
Aperçu du développement économique des Etats africains, de l'importance et de l'activité du capital étranger investi depuis 1962, des conséquences de la domination coloniale dans le domaine de l'agriculture et de la situation de l'industrie.

209.
° – GOLOVIN JU.M. – Marokko (*Le Maroc*) Ed. Mysl', Moscou, 1964.
S : N.K., 6/1964, p. 6.
Aperçu économique et social du Maroc depuis 1956.

210.
b – GLUŠČENKO E. – Nezavisimost - ne volšebnaja paločka (*L'indépendance n'est pas une baguette magique*) Azija i Afrika segodnja, n° 4, Moscou, 1964, p. 58-59.
Aperçu historique, économique et politique de la Sierra Leone.

211.
b – ICKOVI Kino-debjuty Afriki (*Les débuts du cinéma en Afrique*) Azija i Afrika segodnja, n° 1, Moscou, 1964, p. 38-42.
Aperçu de la naissance de l'industrie cinématographique en quelques pays africains: l'Egypte, le Ghana, la Somalie, le Mali et en Algérie.

212.
° – KARPUŠINA V.JA. – Ruanda i Burundi (*Le Ruanda et le Burundi*) E. Nauka, Moscou, 1964.
S : N.K., 9/1964, p. 5.
Aperçu économique et politique.

213.
b – KASATKIN D. – Almaznaja imperija « De Birs » (*L'empire diamantaire de « De Bers »*) Azija i Afrika segodnja, n° 2, Moscou, 1964, p. 52-54.
Aperçu historique, géographique et économique. L'activité du monopole dans le domaine social.

214.
° – KATIN V.K. – V Tunise (*En Tunisie*) Ed. Geografgiz, Moscou, 1963, p. 93.
S : N.K., 5/1964, p. 59.
Notes de voyage.

215.
b – KOLOTILKIN B. – Žiliščnaja problema v razvivajuščihsja stranah (*Le problème de logement dans les pays en voie de développement*) Mir. Ekon. i Mežd. otnošenija, Moscou, 3, 1964, p. 113-115.
La crise des logements dans les pays en voie de développement est très aiguë. La construction d'habitations engloutissait dernièrement environ 25 % des investissements dont disposent ces pays. Toutefois, ce problème peut être résolu uniquement par l'industrialisation complète et l'utilisation de toutes les ressources naturelles.

216.
b – LANDA R. – « Vse zavisit ot nas samih » (« *Tout dépend de nous-mêmes* ») Azija i Afrika segodnja, n° 4, Moscou, 1964, p. 33-35.
Concerne l'Algérie: aperçu de la vie après la libération nationale, du développement économique (industriel et agricole) et de l'enseignement.

217.
° – LETNEV A.B. – Derevnja Zapadnogo Mali (*Village du Mali occidental*) Ed. Nauka, Moscou, 1964.
S : N.K., (Gosud. Komitet po pečati), 11/1964, p. 6.
Aperçu économique et social, 1950-1960.

218.
° – MALOV JU.A. – Tangan'ika (*Le Tanganyika*) Ed. Mysl', Moscou, 1964.
S : N.K., 8/1964, p. 19.
Aperçu géographique, économique et ethnographique.

219
° – POL'ŠIKOV P.I.; SERGEEV JU.S. – Nezavisimaja Gana (*Le Ghana indépendant*) Ed. Mežd. itnošenija, Moscou, 1964, p. 72.
S : N.K. (Gosud. Komitet po pečati), 12/1964, p. 6.

220.
° – POL'ŠČIKOV V.P.; FEDORIN V.K. – Nezavisimaja Gana (*Le Ghana indépendant*) Ed. Mežd. otnošenija, Moscou, 1964.
S : N.K. (Gos. Komitet po pečati), 2/1964, p. 45.
Aperçu politique, économique et du commerce extérieur.

221.
° – PONOMAREV D. – Prosveščenie v kolonial'n. tropičeskoj Afrike 1945-1960 (*L'instruction en Afrique coloniale tropicale 1945-1960*) Ed. Uč. Ped. Giz., Moscou, 1963, p. 214.
S : LE.-P., n° 12, 29.2.1964, n° 41.

222.
b – PUHTUNOV N. – Respublika Kongo-Brazzavil' (*La République du Congo-Brazzaville*) Vnešnjaja torgovlja, Moscou, 3, 1964, p. 18-24.
Aperçu historique, géographique, économique, social et du commerce extérieur.

223.
b – RODIONOV JU. – Gezira - ostrov sokrovišč (*Le Gezira, l'île au trésor*) Azija i Afrika segodnja, n° 3, Moscou, 1964, p. 25-26.
Aperçu économique du Soudan et plus spécialement de la région du Gezira connue par la culture du coton. Historique du pillage colonialiste.

224.
° – SERGEEV JU.S. – voir : POL'ŠČKOV P.I.

225.
° – SIDENKO V.P. – Respublika Bereg Slonovoj Kosti (*La République de la Côte d'Ivoire*) Ed. Geografgiz, Moscou, 1963, p. 64.
S : N.K. (Gos. Komitet po pečati), 2/1964, p. 7.

226.
° – ŠPIRT A.JU. – Ekonomika stran Afriki. Kratkij očerk (*L'économie des pays africains. Bref aperçu*) Ed. I.M.O., Moscou, 1963.
S : L.E.-P., n° 8, 11.2.1964, n° 33.

227.
b – ŽALNIN V. – Industrializacija i vnutrennij rynok v Afrike (*L'industrialisation et le marché intérieur en Afrique*) Mir. Ekon. i Mežd. otnošenija, n° 1, Moscou, 1964, p. 44-54.
La tâche principale des Etats indépendants africains est la réalisation de l'indépendance économique. Celle-ci est impossible sans la liquidation de l'exploitation impérialiste. Le développement économique implique une industrialisation rapide qui est liée, entre autres, au développement du marché intérieur. Ce dernier est insignifiant, puisque les colonialistes et les néo-colonialistes concentrent l'activité économique vers l'exportation. Une coordination du développement industriel est indispensable. Quelques chiffres sur le marché intérieur et les industries métallurgiques, de transformation, chimique et textiles africains.

228.
b – ŽUKOV JU. – Vstreča s Afrikoj (*Rencontre avec l'Afrique*) Ed. Politizdat, Moscou, 1964, p. 374 p. Pravda, 19.5.1964, p. 4.
Aperçu politique, économique, social et géographique par 17 journalistes soviétiques ayant pris part à la croisière du navire *Litva*.

229.
° – AFRIKA V CIFRAH. Statističeskij spravočnik (*L'Afrique en chiffres*) (Guide statistique) Ed. Soc. Ek. Liter., Moscou, 1963, p. 566.
S : L.E.-P., n° 10, 19.2.1964, n° 7.

230.
° – AFRIKANSKIJ SBORNIK. Ekonomika (*Recueil africain. Economie*) Ed. Vost. Lit., Moscou, 1964, p. 320.
S : Kubon & Sagner, Munich, n° 1066, KS-Vorankündigungsdienst, p. 5.

231.
° – AGRARNYJ VOPROS I KREST'JANSTVO V TROPIČESKOJ AFRIKE (*Le problème agraire et la paysannerie en Afrique tropicale*) Ed. Nauka, Moscou, 1964.
S : N.K., 9/1964, p. 3.
Concerne le développement politique et social des pays africains. Les rapports entre les communautés rurales, le féodalisme et le capitalisme. Part prise par les paysans dans les mouvements de libération nationale.

232.
° – AZIJA I AFRIKA 1950-1960 (*L'Asie et l'Afrique 1950-1960*) Ed. Nauka, Moscou, 1964, p. 704.
S : N.K. (Gosud. Komitet po pečati), 12/1964, p. 5.
Recueil d'articles.

233.
° – EKONOMIČESKOE POLOŽENIE STRAN AZII I AFRIKI V 1962 g. Sbornik statej. (*La situation économique des pays d'Asie et d'Afrique en 1962. Recueil d'articles*) Ed. Nauka, Moscou, 1964.
S : N.K., 11/1964, p. 10.
Concerne la situation économique, la politique économique des gouvernements, l'industrie, l'agriculture, les transports et les relations économiques extérieures de ces pays en 1962.

234.
b – KAIR - SUEC - ASUAN (*Le Caire - Suez. - Assouan*) Azija i Afrika segodnja, n° 4, Moscou, 1964, p. 30-32.
Aperçu économique de la R.A.U.: le développement industriel, l'amélioration de l'exploitation du canal de Suez et la construction du barrage d'Assouan qui a amené le réveil de la ville.

235.
° – Očerki novejšej istorii Afriki (*Aperçus de l'histoire contemporaine d'Afrique*) Ed. Nauka, Moscou, 1964.
S : N.K., 9/1964, p. 47.
Concerne le développement économique et social des pays africains. Les mouvements de libération nationale. La crise et la désagrégation du système colonial.

236.
° – Strany bližnego i srednego Vostoka. Spravočnik (*Pays du Proche et Moyen-Orient.* Guide) Ed. Politizdat, Moscou, 1964.
S : N.K., 5/1964, p. 8.
Aperçu économique, politique et ethnographique.

B) *Publications en langues occidentales*

237.
b – Ahmadi M. – *Quelques problèmes de la révolution algérienne.* La Nouvelle Revue internationale, Paris, 3, 1964, p. 138-143.
Aperçu politique et social.

238.
b – Džabič M. – *Les voies algériennes vers le progrès.* Revue de la Politique internationale, Belgrade, 334, 1964, p. 16-18.
Aperçu historique, politique, social et économique.

239.
b – Ibn Khaldoun – *En Tunisie, un an après.* La Nouvelle Revue internationale, Paris, 3, 1964, p. 84-94.
Aperçu politique, social et économique.

240.
b – Koudriavtsev V. – *Le Kenya: à la pointe des problèmes africains.* La Vie internationale, Moscou, 2, 1964, p. 71-74.
Aperçu économique et politique.

241.
b – Kouznetsov N. – *L'Algérie choisit sa voie.* La Vie internationale, Moscou, 3, 1964, p. 53-57 et 86.
Aperçu politique, juridique et économique.

242.
b – Rymalov V. – *Un bon départ.* La Vie internationale, Moscou, 4, 1964, p. 88-94.
Concerne la tendance nouvelle dans la production industrielle des pays en voie de développement: l'écart du rythme de développement industriel entre les pays capitalistes et en voie de développe-

ment tend à se réduire, la structure coloniale est en train d'être brisée et l'industrie de transformation accélère ses rythmes chez les derniers.

243.
b – TOMILINE Y. – *L'Afrique orientale choisit sa voie.* La Vie internationale, Moscou, 1, 1964, p. 44-51.
Concerne le Kenya, le Tanganyika, l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi. Aperçu de la lutte de libération nationale, politique et économique: la classe exploiteuse, représentée par des colons blancs et indiens détient l'industrie, la majeure partie du commerce et des plantations. Les mesures envisagées par les gouvernements pour remédier à cet état de choses.

244.
b – VALENTINOV K. – *Dans la voie des transformations.* La Vie internationale, Moscou, 3, 1964, p. 90-91.
Aperçu géographique, politique et économique de Zanzibar.

2° / A CARACTÈRE HISTORIQUE, ETHNOGRAPHIQUE, LITTÉRAIRE

A) *Publications en langues originales*

245.
° – ABD AR-RAHMAN AL-DŽABARTI. Udivitel'naja istorija prošlogo v žizneopisanijah i hronike sobytij./T.IV-J. Egipet pod vlast'ju Muhammada Ali/1806-1821/ (*Etonnante histoire du passé dans les tableaux de vie et les chroniques des événements.* Volume IV. Egypte sous le pouvoir de MOHAMMED ALI 1806-1821) Ed. In. Narodov Azii, Moscou, 1963.
S : L.E.-P., n° 7, 8.2.1964, n° 5.

246.
° – BOGDANOV A. – U hudožnikov strany Nila (*Chez les peintres du pays du Nil*) Ed. Iskustvo, Moscou, 1964.
S : N.K., 11/1964, p. 35.
Aperçu des arts en R.A.U.

247.
° – ČERTOK L.O. – Respublika Dagomeja (*La République du Dahomey*) Ed. Nauka, Moscou, 1964.
S : N.K., 12/1964, p. 12.
Aperçu historique: la lutte contre la colonisation française, le mouvement de libération nationale et la conquête de l'indépendance.

248.
o – DLIN N.A. – Ob"edinenaja Arabskaja Respublika (Egipet) (*La République Arabe Unie /Egypte/*) Ed. Ak. Nauk, Moskou, 1963.
S : L.E.-P., n° 2, 8.1.1964, n° 17.

249.
o – ISMAGILOVA R.N. – Narodi Nigerii. Etničeskij sostav i kratkaja etnografičeskaja harakteristika (*Les peuples du Nigéria. Composition ethnique et brève caractéristique ethnographique*) Ed. Vost., Lit., Moscou, 1963, p. 273.
S : Collet's, L., n° 1, février 1964, p. 10.

250.
b – JABLOČKOV L. – Obščaja pobeda vseh narodov (*Victoire commune de tous les peuples*) Azija i Afrika segodnja, n° 4, Moscou, 1964, p. 10-11 et 21.
Aperçu historique de l'évolution des peuples africains vers l'indépendance, aidés par les pays socialistes et les travailleurs du monde entier.

251.
o – KINK H.A. – Egipet do faraonov (*L'Egypte jusqu'aux pharaons*) Ed. Mysl', Moscou, 1964.
S : N.K., 14/1964, p. 6.
Concerne, entre autres, le processus de développement des forces productives et les classes de la société égyptienne de l'époque.

252.
b – KULIK S. – Kenija (*Le Kenya*) Vnešnjaja Torgovlja, Moscou, 1, 1964, p. 26-31.
Aperçu historique, géographique, économique, politique et du commerce extérieur.

253.
o – PEREPELKIN JU.JA. – Kul'tura Drevnego Egipta (*La culture en Anciene Egypte*) Ed. Nauka, Moscou, 1964.
S : N.K., 9/1964, p. 32.
Concerne les différents aspects de la culture des anciens Egyptiens: l'écriture, les sciences, la littérature, les arts et le genre de vie.

254.
o – PYHTUNOV N.B. – Gabon (*Le Gabon*) Ed. Nauka, Moscou, 1964.
S : N.K., 12/1964, p. 10.
Aperçu historique et économique.

255.
o – TARVERDOVA E.A. – Rasprostranenie islama v Zapadnoj Afrike (*La diffusion de l'Islam en Afrique occidentale*) Ed. Nauka, Moscou, 1964.

S: N.K., 12/1964, p. 11.
Aperçu historique de la pénétration de l'Islam en Afrique occidentale du XI^e au XV^e siècles.

256.
° – AFRIKA. Enciklopeduč. spravočnik (*L'Afrique.* Vade-mecum encyclopédique) Ed. In-t Afriki, Moscou, 1963.
S : N.K. (Gos. Komitet po pečati), 3/1964, p. 8.

257.
° – AFRIKA. Enciklopedičeskij spravočnik v 2-h tomah (*L'Afrique.* Vade-mecum encyclopédique en 2 volumes) Ed. Sov. Enc., Moscou, 1963.
S : L.E.-P., n° 2, 8.1.1964, n° 1.

258.
° – ARABSKIE ISTOČNIKI PO ETNOGRAFII I ISTORII AFRIKI JUŽNEE SAHARY V X-XII vv. Tom 2 (*Sources arabes sur l'ethonographie et l'histoire de l'Afrique au Sud du Sahara au X-XII^e s.* Volume 2) Ed. Nauka, Moscou, 1964.
S : N.K., 6/1964, p. 4.
Aperçu ethnographique et historique.

259.
° – ASSIRIOLOGIJA I EGIPTOLOGIJA. Sbornik statej (*Assyriologie et égyptologie.* Recueil d'articles) Ed. Leningr. un-ta, Leningrad, 1964, p. 144.
S : Kubon & Sagner, Munich, K.S.-Vorankündigungsdienst, 1066, p. 4.

260.
° – BIBLIOGRAFIJA AFRIKI (*Bibliographie d'Afrique*) Ed. Nauka, Moscou, 1964.
S : N.K. (Gosud. Komitet po pečati), 12/1964, p. 55.
Contient tous les livres en langue russe publiés pendant la période de 1749 à 1961. Ces ouvrages traitent de l'histoire, de l'ethnographie, des langues, de l'économie, de l'organisation étatique et de la culture des pays africains.

261.
° – NOVEJŠAJA ISTORIJA STRAN AZII I AFRIKI (*Histoire contemporaine des pays d'Asie et d'Afrique*) Ed. Mosk. un-ta, Moscou, 1964.
S : N.K. (Gosud. Komitet po pečati), 12/1964A p. 36.
L'histoire des pays asiatiques et africains de 1917 à nos jours. Analyse du problème des mouvements de libération nationale.

262.
° – STRANY AFRIKI Ukazatel'literaturnyj. (*Les pays africains - Bibliographie*) Moscou, 1961.
S : L.E.-P., n° 18, 15.3.1964, n° 241.

B) *Publications en langues occidentales*

263.
b – POTEKHINE I. – *L'héritage du colonialisme en Afrique.* La Vie internationale, Moscou, 3, 1964, p. 16-25 et 38.
Aperçu ethnique, géographique et historique.

3° / A CARACTÈRE GÉOGRAPHIQUE

A) *Publications en langues originales*

264.
° – ASOJAN N.S. – Nigerija (*Le Nigeria*) Ed. Geografgiz, Moscou, 1963.
S : N.K. (Gos. Komitet po pečati), 3/1964, p. 8.
Aperçu géographique et économique.

265.
b – DATLIN S. – Voshod solnca nad Afrikoj (*Le lever du soleil en Afrique*) Azija i Afrika Segodnja, n° 2, Moscou, 1964, p. 27-29.
Aperçu géographique et folklorique du Nigéria, du Ghana, de la Guinée, du Sénégal et du Maroc.

266.
° – SILIN-BEKČURIN A.I. – Podzemnye vody Severnoj Afriki (*Les eaux souterraines en Afrique du Nord*) Ed. Akad. Nauk, Moscou, 1964, p. 204
S : N.K., 2/1964, p. 37.

267.
b – 1950 - 1958 - 1964. Azija i Afrika segodnja; n° 4, Moscou, 1964, p. 12-13.
Enumération géographique des pays africains ayant conquis l'indépendance pendant cette période.

B) *Publications en langues occidentales*

268.
b – SOUKHOV Y. – *Les restes de l'empire colonial français.* La Vie internationale, Moscou, 3, 1964, p. 113-115.
Aperçu géographique et économique.

CLASSES DES SCIENCES NATURELLES ET MEDICALES

KLASSE VOOR NATUUR- EN GENEESKUNDIGE WETENSCHAPPEN

Séance du 26 janvier 1965

La séance est ouverte à 14 h 30 par M. *P. Brien,* directeur sortant, et présidée ensuite par M. *Ch. Van Goidsenhoven,* directeur de la Classe pour 1965.

Sont en outre présents: MM. G. de Witte, A. Dubois, A. Duren, W. Robyns, P. Staner, M. Van den Abeele, J. Van Riel, membres; MM. B. Aderca, A. Castille, C. Donis, A. Fain, J. Jadin, P. Janssens, J. Kufferath, A. Lambrechts, J. Lebrun, J. Opsomer, M. Poll, G. Sladden, L. Soyer, J. Thoreau, associés; MM. F. Corin, M. De Smet, R. Devignat, F. Hendrickx, correspondants, ainsi que MM. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel et M. Walraet, secrétaire des séances.

Absents et excusés : MM. R. Bouillenne, F. Evens, P. Fourmarier, F. Jurion, G. Neujean, O. Tulippe, R. Vanbreuseghem.

Compliments

MM. *P. Brien,* directeur sortant, et *Ch. Van Goidsenhoven,* directeur de la Classe pour 1965, échangent les compliments d'usage.

Communications administratives

a) Mandats Commission administrative; Voir p. 188.

b) Président pour 1965 et bureaux des Classes; voir p. 188.

c) Par arrêté ministériel du 13 janvier 1965, MM. *M. Sluys* et *P. Kipfer,* respectivement associés de la Classe des Sciences naturelles et médicales, et de la Classe des Sciences techniques, ont été considérés comme démissionnaires.

Zitting van 26 januari 1965

De zitting wordt geopend te 14 h 30 door de H. *P. Brien,* uittredend directeur, en voorgezeten door de H. *Ch. Van Goidsenhoven,* directeur van de Klasse voor 1965.

Zijn bovendien aanwezig : De HH. G. de Witte, A. Dubois, A. Duren, W. Robyns, P. Staner, M. Van den Abeele, J. Van Riel, leden; de HH. B. Aderca, A. Castille, C. Donis, A. Fain, J. Jadin, P. Janssens, J. Kufferath, A. Lambrechts, J. Lebrun, J. Opsomer, M. Poll, G. Sladden, L. Soyer, J. Thoreau, geassocieerden; de HH. F. Corin, M. De Smet, R. Devignat, F. Hendrickx, correspondenten, alsook de HH. E.-J. Devroey, vaste secretaris en M. Walraet, secretaris der zittingen.

Afwezig en verontschuldigd : De HH. R. Bouillenne, F. Evens, P. Fourmarier, F. Jurion, G. Neujean, O. Tulippe, R. Vanbreuseghem.

Begroetingen

De HH. *P. Brien,* uittredend directeur, en de H. *Ch. Van Goidsenhoven,* directeur der Klasse voor 1965, wisselen de gebruikelijke begroetingen.

Administratieve mededelingen

a) Mandaten Bestuurscommissie; Zie blz. 189.

b) Voorzitter voor 1965 en bureaus der Klassen; Zie blz. 189.

c) Door ministerieel besluit van 13 januari 1965, worden de HH. *M. Sluys* en *P. Kipfer,* geassocieerden respectievelijk van de Klasse voor Natuur- en Geneeskundige en de Klasse voor Technische Wetenschappen, als ontslagnemend beschouwd.

Réflexions sur le rôle des universités dans les pays du tiers monde

M. *L. Soyer* présente quelques impressions et réflexions que lui ont inspirées les communications et débats du premier Colloque annuel de l'AUPELF *, qui s'est tenu à Beyrouth (Liban) du 24 au 30 novembre 1964.

La Classe décide de publier cette note dans le *Bulletin* (voir p. 608).

Contribution à l'étude des *Procatopodinae* (*Pisces-Cyprinodontidae*) de l'Afrique centrale

M. *M. Poll* résume le travail qu'il a rédigé sur ce sujet, en collaboration avec M. J.-G. LAMBERT.

Il s'agit d'une revision systématique et zoogéographique des espèces centrafricaines de cette sous-famille, comprenant la description d'un genre nouveau et de deux espèces nouvelles du Haut-Kasai et du Haut-Zambèze.

Après un échange de vues auquel participent MM. *A. Dubois, J. Lebrun, M. Van den Abeele, P. Brien, P. Staner* et *M. Poll,* la Classe décide de publier l'étude susdite dans le *Bulletin* (voir p. 615).

L'eau et la production végétale

M. *J. Lebrun* rend compte de l'ouvrage intitulé comme ci-dessus, que vient de publier l'Institut national de la recherche agronomique de France, et qui est de nature à intéresser, à divers titres, les biologistes et les agronomes des régions tropicales. **

Il répond ensuite à des questions que lui posent MM. *W. Robyns, P. Brien* et *M. Poll,* après quoi la Classe décide de publier la note de M. *J. Lebrun* dans le *Bulletin* (voir p. 632).

---

* Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française. Siège social: Montréal.

** Paris, 1964, 455 p., fig.

« Réflexions sur le rôle des universités dans les pays du tiers monde »

De H. *L. Soyer* legt enkele indrukken en overwegingen voor die hem ingegeven werden door de mededelingen en besprekingen van het eerste jaarlijks colloquium der AUPELF *, dat gehouden werd te Beiroet (Libanon) van 24 tot 30 november 1964.

De Klasse beslist deze nota te publiceren in de *Mededelingen* (zie blz. 608).

« Contribution à l'étude des *Procatopodinae* (*Pisces-Cyprinodontidae*) de l'Afrique centrale »

De H. *M. Poll* vat het werk samen dat hij over dit onderwerp samenstelde, in samenwerking met de H. J.-G. LAMBERT.

Het betreft een systematische en zoögrafische herziening van de Centraal-Afrikaanse soorten dezer onder-familie, waarin opgenomen is de beschrijving van een nieuw geslacht en twee soorten van Boven-Kasai en Boven-Zambezie.

Na een gedachtenwisseling waaraan deelnemen de HH. *A. Dubois, J. Lebrun, M. Van den Abeele, P. Brien, P. Staner* en *M. Poll.* beslist de klasse deze studie in de *Mededelingen* te publiceren (zie blz. 615).

« L'eau et la production végétale »

De H. *J. Lebrun* brengt verslag uit over het werk getiteld als hierboven, zo pas gepubliceerd door het „Institut national de la recherche agronomique de France" en dat in verscheidene opzichten de biologen en landbouwkundigen der tropische streken belangstelling kan inboezemen **.

Hij beantwoordt vervolgens de vragen, hem gesteld door de HH. *W. Robyns, P. Brien* en *M. Poll,* waarna de Klasse beslist de nota van de H. *J. Lebrun* in de *Mededelingen* te publiceren (zie blz. 632).

---

* « Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française. » Maatschappelijke zetel: Montreal.

** Parijs, 1964, 455 blz., fig.

Fonds marins

M. *J. Kufferath* présente l'ouvrage intitulé comme ci-dessus, édité par la Commission administrative du Patrimoine de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique et qui vient d'être offert en hommage à l'ARSOM. *

Le volume comprend de remarquables reproductions, en quadrichromie, de photographies prises par une équipe de spécialistes de la biologie marine et représentant des fonds marins tempérés et tropicaux typiques (Méditerranée, mer des Antilles, océan Pacifique central).

Tout en adressant ses vives congratulations à ladite Commission pour le luxueux album qu'elle vient de publier, la Classe émet le vœu de la voir adopter, pour ses publications futures, un format mieux adapté aux nécessités d'un harmonieux rangement sur les rayons des bibliothèques.

Fonds national de la Recherche scientifique

Demandes de subventions: Voir p. 192.

Comité secret

a) Les membres de la Classe, réunis en comité secret, émettent un avis conforme à la demande de M. *R. Mouchet* qui, dans sa lettre du 5 janvier 1965, sollicite l'application, en ce qui le concerne, de l'article 4 des statuts (Elévation à l'honorariat).

Ils expriment à notre Confrère leur très vive gratitude pour son assiduité à nos séances et forment le vœu de le voir longtemps encore apporter à la Classe sa précieuse collaboration.

---

* Fonds marins. Illustré de 52 quadrichromies originales. Textes de R. RASMONT. Photos originales de A. CAPART, L. PAPYN, R. RASMONT, M. STEYAERT, J. THEODOR (Commission du patrimoine de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, avec la collaboration des Editions Arts et Voyages, Bruxelles, 1964, non paginé).

« Fonds marins »

De H. *J. Kufferath* stelt het werk voor, getiteld als hierboven, gepubliceerd door de Commissie van Beheer van het vermogen van het Koninklijk Belgisch Instituut voor Natuurwetenschappen en dat zo pas aan de K.A.O.W. werd aangeboden. *

Het boekdeel bevat merkwaardige afbeeldingen in vierkleurendruk, foto's genomen door een groep deskundigen van zeebiologie en die typische zeebodems van gematigd en tropisch klimaat voorstellen (Middellandse zee, zee der Antillen, Centrale Stille Zuidzee).

De Klasse wenst de Commissie geluk voor het prachtig werk dat zij publiceerde, maar drukt de wens uit dat voor haar volgende publikaties een formaat zou gekozen worden dat beter beantwoordt aan de eisen van een harmonische schikking in de rekken van een bibliotheek.

Nationaal Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek

Aanvragen om subventies: Zie blz. 193.

Geheim comité

a) De leden der Klasse, vergaderd in geheim comité, brengen gunstig advies uit over de vraag van de H. *R. Mouchet* die in zijn brief van 5 januari 1965 om de toepassing verzoekt, voor wat hem betreft, van artikel 4 der statuten (verheffing tot erelidmaatschap).

Zij danken onze Confrater ten zeerste voor de regelmaat waarmee hij onze vergaderingen bijwoonde en drukken de hoop uit dat hij nog lang aan de Klasse zijn gewaardeerde medewerking zal verlenen.

---

* Fonds marins. Geïllustreerd door 52 originele vierkleurendrukken. Teksten van R. RASMONT. Originele foto's van A. CAPART, L. PAPYN, R. RASMONT, M. STEYAERT, J. THEODOR (Commissie van Beheer van het vermogen van het Koninklijk Belgisch Instituut voor Natuurwetenschappen, in samenwerking met de uitgevers Arts et Voyages, Brussel, 1964, niet gepagineerd).

b) Ils élisent ensuite :

— En qualité de membre titulaire: M. *P.-G. Janssens,* anciennement associé;

— En qualité d'associés : MM. *R. Devignat* et *F. Evens,* anciennement correspondants.

La séance est levée à 16 h 10.

b) Zij verkiezen vervolgens :

— Als titelvoerend lid : De H. *P.G. Janssens,* vroeger geassocieerde;

— Als geassocieerde : De HH. *R. Devignat* en *F. Evens,* vroeger correspondenten.

De zitting wordt gesloten te 16 h 10.

L. Soyer. — Réflexions sur le rôle des universités dans les pays du tiers monde

La première, sinon la plus importante des charges d'une université, est l'enseignement et, lorsque l'établissement est situé dans un pays en voie de développement, l'objectif le plus immédiat de l'enseignement, sur le plan universitaire, est une contribution à la formation des cadres dirigeants du pays tant en ce qui concerne le secteur public que le secteur privé.

Même si l'on tient compte du fait qu'un bon nombre d'établissements d'enseignement supérieur installés dans ces pays sont de création récente, on doit reconnaître que le résultat de cette formation est encore nettement insuffisant. Le nombre de diplômés universitaires, formés dans le pays, qui jouent un rôle sur le plan politique et dans les cadres de l'administration est singulièrement réduit. Il est moindre encore dans le secteur privé.

Leur nombre va croissant, mais il est loin de satisfaire les besoins et ne suit que de fort loin le rythme d'expansion souhaité.

Il y a plusieurs motifs à cet état de choses. Le plus important est sans doute le petit nombre d'étudiants et surtout le petit nombre de diplômés.

Que faire pour remédier à cette situation ?

Dès l'abord, nous nous heurtons à un premier problème. Afin d'améliorer le recrutement, faut-il abaisser le seuil d'entrée ? Faut-il réduire le niveau des études pour faciliter l'obtention du diplôme ?

Sous l'influence des traditions occidentales et dans le désir généralisé de maintenir l'équivalence de la valeur des diplômes avec ceux déjà bien connus et appréciés, les formules qui abaissent d'une manière quelconque la qualité des études sont uniformément rejetées, du moins sur le plan universitaire.

Il faut donc chercher à améliorer le rendement des études par d'autres moyens.

Un premier résultat est obtenu par une préparation plus poussée destinée à faciliter l'accès à l'université, soit au niveau des études secondaires, soit encore par la création au sein de l'université elle-même de sections propédeutiques préparant à l'examen d'admission en candidature. Des instituts préparatoires également rattachés ou non, à l'université peuvent fournir aux élèves du secondaire le complément de formation qui leur manque. On obtient ainsi d'excellents résultats.

Mais le principal et pour le moment presque infranchissable obstacle réside dans la méthodologie de l'enseignement universitaire, car ce dernier ne tient pas assez compte des structures sociales et mentales des milieux auxquels il est dispensé. Les programmes et les modes d'enseignement ne sont-ils pas calqués sur ceux de l'Occident, et cela pour plusieurs raisons ? Par nécessité d'abord, si l'on tend à une équivalence des diplômes souvent fort étroite et justifiée, du moins au stade actuel. Par voie de conséquence ensuite, car la plupart des cours sont donnés par des professeurs venant de l'étranger. Enfin, circonstance aggravante, mais souvent inévitable, l'enseignement est dispensé en langue étrangère. Il ne saurait en être autrement lorsque le pays ne possède pas une longue période de culture commune et, même s'il en a une, il dispose rarement de professeurs de qualité capables d'employer la langue du pays.

Ce doit être dans l'esprit de l'étudiant africain fréquentant une université étrangère ou de son propre pays, mais dont l'enseignement est calqué sur le mode occidental, que se livre l'un des plus rudes combats de l'acculturation. Certes, nous connaissons tous de nombreux et brillants vainqueurs, mais en revanche combien d'échecs, combien d'avortements ?

Le remède réside, pour les universités du tiers monde en une adaptation de l'enseignement aux contingences locales. Ce qui est facile à conseiller, mais bien malaisé à appliquer.

Un premier pas peut être fait dans une sorte de régionalisation de la matière de l'enseignement, pas seulement en ce qui concerne les ordres de priorité accordés aux besoins du développement, mais aussi pour les sujets enseignés.

S'est-on assez gaussé de l'histoire du petit écolier africain qui apprenait dès la première page de son livre de classe les hauts

faits de: « Nos ancêtres les Gaulois... ». On pourrait vraisemblablement trouver dans la matière universitaire actuelle des exemples similaires, certes moins ridicules, mais aussi déplorables.

Partout où c'est possible il faut orienter les cours dans une optique qui fait appel à des notions spécifiquement régionales aussi bien en matière de philosophie que de droit, de médecine ou de science. Ce qui ne constitue d'ailleurs qu'un premier stade, car l'intégration véritable de l'enseignement à la culture ne pourra se faire que lorsque des professeurs autochtones bâtiront des cours organisés dans le cadre de la structure mentale qui leur est propre.

En attendant il faudrait pouvoir s'adresser à des professeurs aussi bien informés que possible des valeurs régionales. Soit qu'ils en aient acquis la connaissance sur place dans l'étroite collaboration de la recherche et de l'enseignement que nous retrouvons plus loin, soit qu'ils aient acquis par l'étude préalable une préparation sérieuse aux connaissances spéciales requises.

Trop peu d'étudiants certes, mais paradoxalement trop d'universités pour certains groupes de ces pays en développement. Chaque pays veut avoir la sienne, car cela flatte l'amour propre national.

La Conférence de l'UNESCO à Tananarive a proposé leur limitation pour l'Afrique en insistant sur le fait qu'il convenait de développer les universités existantes et de les consolider avant d'en créer d'autres. Même si l'on fait abstraction des raisons financières, car les jeunes universités et surtout celles qui sont établies dans les pays en développement coûtent extrêmement cher par étudiant, la limitation des ressources scientifiques plaide en faveur de celle des universités. Il est très difficile de trouver le personnel académique nécessaire; le rythme d'expansion propre des pays qui sont susceptibles de le fournir n'est pas fait pour faciliter les choses.

Mais tel est le sentiment de prestige que confère à la nation l'existence d'une ou plusieurs universités, qu'aussitôt indépendant chaque pays veut fonder la sienne.

Une seconde fonction importante de l'université réside dans la recherche scientifique. Dans un pays politiquement neuf où

tout doit s'organiser ou se réorganiser, la question est souvent posée de savoir si la recherche doit être étroitement liée à l'enseignement supérieur ou peut-elle rester indépendante de celui-ci. Autrement dit, l'université doit-elle avoir le monopole de la recherche ou non ?

Ce problème est fortement débattu et donne lieu à des prises de position très tranchantes, surtout de la part de professeurs universitaires qui admettent malaisément qu'il se poursuive une recherche valable en dehors de l'université. Ils estiment que les ressources consacrées à la recherche hors du milieu universitaire seraient plus efficacement utilisées dans celui-ci; les objectifs plus sûrement atteints.

L'avantage d'une liaison étroite entre les facultés et la recherche réside dans le fait que cette dernière est, dès lors, maintenue sous l'autorité du personnel théoriquement le plus compétent en matière scientifique, elle dispose souvent de moyens plus puissants en matériel et surtout en hommes, elle est aussi certainement moins intéressée.

L'inconvénient est que la recherche associée à l'enseignement se trouve généralement placée dans une position secondaire par rapport à ce dernier.

En outre, et cela est très important, il est évident qu'une recherche inféodée à l'enseignement suivra les voies de celui-ci et ne pourra prendre le caractère d'une recherche orientée selon des programmes établis en fonction des besoins de la découverte. C'est sourtout vrai dans une jeune nation où l'ordre de priorité des diverses activités est impérieux et doit servir directement et essentiellement les besoins du pays. Sans négliger pour autant les recherches fondamentales, il est évident qu'une priorité sera donnée aux recherches appliquées et parmi ces dernières la préférence sera accordée à celles qui serviront le plus directement la promotion du pays.

Toujours, dans ces pays, les institutions spécialisées de recherche ont précédé les universités, parce qu'elles étaient plus faciles à installer et que leur présence cadrait mieux avec les possibilités et les nécessités du moment. Elles étaient alors et surtout chargées d'observer, d'inventorier, d'expérimenter et ensuite de guider, de conseiller les autorités.

L'université ne doit donc pas vouloir détenir, ni dans ces pays ni dans d'autres, le monopole de la science mais, tout en restant à la base de l'essor scientifique, favoriser des activités de recherche indépendantes de l'enseignement, en conservant surtout, pour sa part, le vaste domaine des recherches fondamentales qui, à cause de leur caractère plus désintéressé risque sans cela d'être négligé.

A ce propos, des voix se sont élevées pour plaider en faveur d'un meilleur équilibre de l'orientation des recherches et aussi de l'enseignement, entre les sciences exactes et les sciences humaines. Il a été rappelé que, selon les chiffres présentés à la Conférence d'Addis Abeba, 60 % des étudiants africains se destinent aux sciences et 40 % seulement aux lettres.

Il est naturel que ces jeunes gens soient séduits par certains aspects de notre civilisation techno-économique et que les besoins du pays paraissent réclamer des ingénieurs, des médecins et des agronomes avant les philosophes, les sociologues et les juristes.

Et cependant, il est indispensable que chaque nation nouvelle pousse à une connaissance de plus en plus étendue du facteur humain. Seule elle pourra atténuer, dans une certaine mesure, les désastreuses conséquences d'une acculturation accélérée. Elle seule aussi pourra assurer la continuité culturelle de la nation et la cohésion des différents groupes sociaux. Il faut éviter qu'une conception trop scientifique du monde pousse les jeunes intellectuels vers un mépris quasi total pour les mythes populaires et les traditions. Plusieurs d'entre eux nous ont dit: « Mais pourquoi vous intéressez-vous à ces histoires de sorciers ? C'est dépassé. »

D'autres aussi ne voient dans les études ethnologiques qu'un mauvais prétexte à l'évocation du sauvage qu'ils ont cessé d'être.

L'Université se doit, malgré la poussée matérialiste, de conserver la primauté à l'humanisme, à l'étude de l'humain qui reste, dans ces pays comme ailleurs, la base de la culture.

Le rôle de l'université dépasse le domaine de l'enseignement pour atteindre celui de l'éducation, non seulement de l'étudiant, mais encore des couches de la société qu'elle pourra atteindre.

A ce sujet, Mgr BAKOLE, vice-recteur de l'Université Lovanium, écrit excellemment:

Les contingences de lieu et de temps imposent à nos universités une tâche d'éducation sans commune mesure avec celle qui incombe par exemple à celles d'Europe et d'Amérique.

Nos Universités ne peuvent, en effet, se contenter de dispenser l'instruction à leurs étudiants, de leur inculquer des techniques; elles sont amenées à prendre en charge la partie de la formation humaine, de la formation générale qui, en d'autres endroits, s'opère sous l'influence de la famille et du milieu social.

Voici donc les universités soucieuses d'apporter aux étudiants, au delà de l'instruction, une formation parallèle destinée à leur conférer des qualités indispensables à des hommes qui seront appelés à jouer un rôle de premier plan dans le secteur public ou privé. Il ne s'agit pas ici des délassements intellectuels ou physiques habituellement fournis par les cercles, clubs, associations sportives, mais d'une formation culturelle et morale plus poussée obtenue par divers moyens qui vont des conférences et séminaires d'études à l'organisation d'une vie sociale orientée comprenant l'attribution de fonctions sociales dotées de responsabilités. Chaque fois qu'il se pourra, ces fonctions s'exerceront aussi en dehors de l'Université, par exemple, à l'occasion d'une campagne pour la promotion rurale dans une région déterminée ou encore d'une action médicale.

L'Université étend aussi son rayonnement et ses bienfaits hors de ses murs lorsqu'elle organise elle-même et contribue à répandre l'instruction par des cours du soir de formation générale. L'une des formes les plus efficaces sont les cycles de perfectionnement principalement destinés à des personnes qui assument déjà des charges professionnelles, parfois très importantes, pour lesquelles elles n'ont pas été préparées. Dans les jeunes nations, l'université est souvent seule à pouvoir remplir ce rôle, car seule elle dispose de l'éventail des professeurs diversement qualifiés, aptes à donner ces compléments de formation.

C'est dans le même esprit que sont soutenus les cours et conférences par radio, excellent moyen de diffusion dans les pays qui n'ont pas les ressources suffisantes pour multiplier les établissements d'enseignement.

Voici donc exposées, de manière très brève, quelques considérations sur certaines des tâches que l'université est appelée à assumer dans les pays du tiers monde. En fait, le rôle de l'université est bien plus vaste, bien plus étendu, car il touche à l'universalité des connaissances et des relations humaines. A ce titre, il mérite d'être l'objet de nos méditations, de nos soucis, surtout lorsqu'il s'exerce dans un monde où tant de choses restent à construire.

Le 26 janvier 1965

M. Poll et J.-G. Lambert. — Contribution à l'étude systématique et zoogéographique des *Procatopodinae* de l'Afrique centrale

(Pisces, Cyprinodontidae)

Le genre *Hypsopanchax* fut récolté pour la première fois au sud de l'Equateur par l'un de nous (M. POLL) à l'occasion d'un voyage dans le sud du Kasai, à l'est de Luisa sur les bords de la rivière Bushimaie en 1956. L'espèce reconnue nouvelle à cette époque n'avait cependant pas encore été décrite.

D'autre part, certains spécimens provenant d'une région hydrographique encore différente, quoique limitrophe, le Haut-Zambèze, furent envoyés à l'un de nous (M. LAMBERT) par un correspondant new-yorkais, M. Bruce TURNER, aquariophile spécialisé dans l'acclimatation et l'étude des *Cyprinodontes* du monde entier. Dès qu'il fut établi qu'il s'agissait d'une forme nouvelle, M. TURNER s'empressa de se mettre en rapport avec le collecteur des poissons, M.G. BELL-COSS, à Kitwe (Rhodésie du Nord), afin d'obtenir de plus amples détails sur le lieu de capture. En outre, des spécimens supplémentaires nous furent très obligeamment envoyés par M.R.A. JUBB, de Grahamstown (Afrique du Sud), qui avait, le premier, attiré l'attention de M. TURNER sur cette espèce.

Qu'il nous soit donc permis de remercier ici très sincèrement MM. TURNER, JUBB et BELL-CROSS pour l'aide qu'il nous ont apportée en cette circonstance.

Le genre *Hypsopanchax* est connu à l'heure actuelle par 4 espèces: *H. platysternus* (NICHOLS et GRISCOM, 1917), *H. deprimozi* (PELLEGRIN, 1928), *H. zebra* (PELLEGRIN, 1929) et *H. silvestris* POLL et LAMBERT, 1958.

Hypsopanchax jubbi, sp.n. (Fig. 1)

Holotype mâle: 35 mm de longueur standard, pour 44 mm de longueur totale; Haut-Zambèze à proximité de sa source, par 11°07 de latitude Sud et 24°06 de longitude Est, district de Mwinilunga, Rhodésie du Nord 1963; réc.: G. BELL-CROSS, R.G. M.R.A.C. 142.114.

Description

Hauteur du corps 3,04, longueur de la tête 3,88 fois dans la longueur standard. Le museau fait 0,9 fois le diamètre oculaire, qui est compris 3 fois dans la longueur de la tête, et 1,4 fois dans l'espace interorbitaire. Les canaux céphaliques sont du type ouvert, et rebordés par des replis cutanés bien développés. La bouche est supère, à mâchoire inférieure proéminente, et les dents sont disposées en plusieurs rangées aux deux mâchoires. Les dents de la rangée externe et celles de la rangée interne de chaque mâchoire sont plus grandes et plus largement séparées que celles des rangées intermédiaires; ce caractère est toutefois moins prononcé à la rangée interne qu'à l'externe.

La dorsale compte 10 rayons. Son origine se trouve à 64,3 % de la longueur standard, au-dessus du 7e rayon de l'anale. Sa base mesure 0,6 fois la longueur de la tête, et ses plus longs rayons, subégaux à partir du 5e, font 0,9 fois la longueur de la tête.

L'anale compte 17 rayons et sa base fait 0,95 fois la longueur de la tête. Ses rayons branchus s'allongent jusqu'au 14e qui fait 0,65 fois la longueur de la tête.

La pectorale compte 14 rayons; elle fait 0,77 fois la longueur de la tête, et dépasse la moitié des ventrales. Celles-ci sont longues (0,72 fois la longueur de la tête) et atteignent l'origine de l'anale; elles sont insérées à 37,1 % de la longueur standard.

Les écailles sont au nombre de 27 en série longitudinale, 20 autour du corps en avant des ventrales, 12 autour du pédicule caudal, et 15 en série prédorsale.

Le pédicule caudal est 1,2 fois aussi long que haut. La caudale, de forme subtronquée, est de longueur égale à celle de la tête.

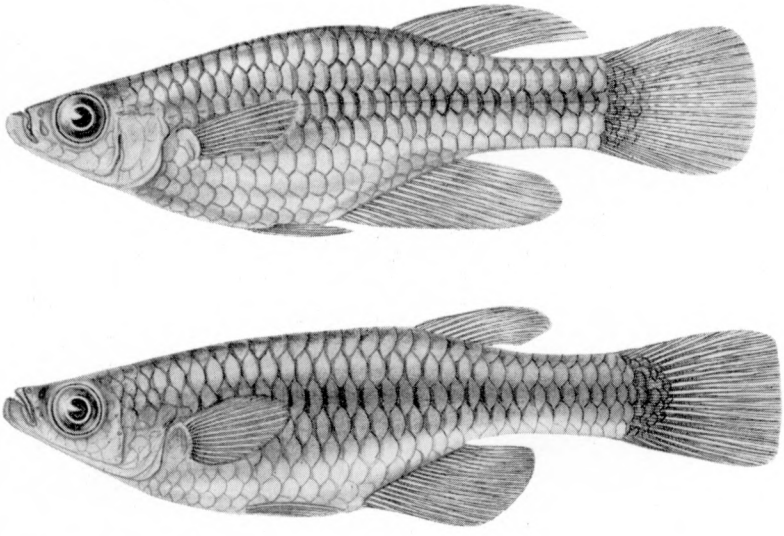


Fig. 1. - *Hypsopanchax jubbi* sp. n., Holotype ♂ (en haut); Allotype ♀ (en bas). (2,2 × gr. nat.)

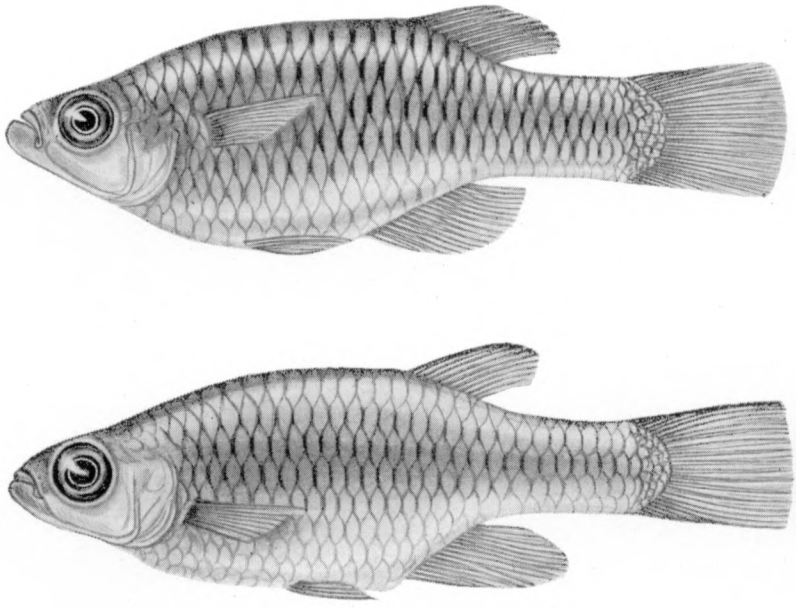


Fig. 2.
Hypsopanchax jobaerti sp. n., Holotype ♂ (en haut); Allotype ♀ (en bas).
(2,6 × gr. nat.)

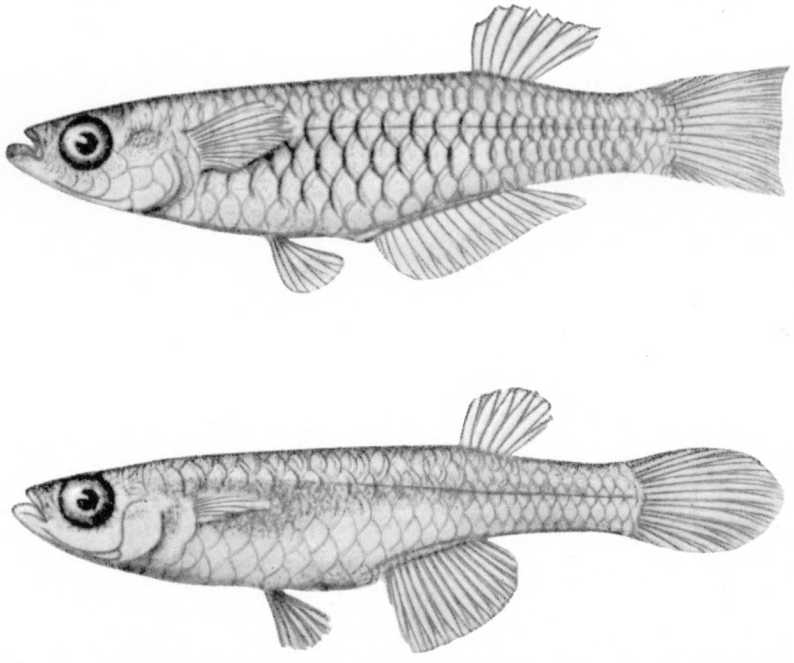


Fig. 3. — *Hylopanchax silvestris* (POLL et LAMBERT) Holotype ♂ (en haut), allotype ♀ (en bas) (d'après POLL et LAMBERT, 1958).
(3,4 × gr. nat.)

Femelle allotype: 37 mm de longueur standard, pour 45,5 mm de longueur totale; même origine, R.G. M.R.A.C. 142.115.

Hauteur du corps 3,79, longueur de la tête 4,11 fois dans la longueur standard. Le museau fait 0,9 fois le diamètre oculaire, qui est compris 2,9 fois dans la longueur de la tête et 1,3 fois dans l'espace interorbitaire.

La dorsale compte 10 rayons. Son origine se trouve à 64,8 % de la longueur standard, au-dessus du 8e rayon de l'anale. Sa base mesure 0,44 fois la longueur de la tête, et son plus long rayon, le cinquième, fait 0,66 fois cette même longueur.

L'anale, qui compte 17 rayons, est plus haute et moins longue que chez le mâle, sa base faisant 0,66 fois la longueur de la tête, et son plus long rayon, le septième, 0,77 fois cette même longueur.

Les pectorales font 0,66 fois la longueur de la tête. Les ventrales, qui font 0,5 fois cette longueur, n'atteignent pas l'anale; elles sont insérées à 40,5 % de la longueur standard.

Les écailles sont au nombre de 28 en série longitudinale, 20 autour du corps en avant des ventrales, 12 autour du pédicule caudal, et 16 en série prédorsale.

Le pédicule caudal est 1,82 fois aussi long que haut. La caudale est subtronquée, légèrement plus courte que la tête.

Coloration

En alcool, la teinte générale est brunâtre, avec une fine ligne longitudinale noire, sous-jacente à une bande longitudinale plus sombre au niveau de celle-ci, une bande sombre plus étroite à la partie supérieure du flanc, et une ligne noirâtre marquant la crête du dos. Le ventre est jaunâtre. Chez le mâle, la caudale est très distinctement ponctuée dans sa partie basale, et les ventrales sont bordées de noirâtre. Les autres nageoires sont grisâtres, sans dessins particuliers.

Sur le vif, d'après les notes du récolteur, la teinte générale est brun-olive, à reflet vert-bleuté, passant au blanchâtre sur le ventre. Les nageoires dorsale, anale et caudale sont vert-olive pâle, tandis que les pectorales et les ventrales sont faiblement teintées d'orange.

Dimorphisme sexuel

Bien marqué, les mâles se distinguant des femelles par la forme plus haute du corps et du pédicule caudal, la plus grande longueur des ventrales et la base plus allongée de la nageoire anale, la dorsale ayant des rayons plus longs.

Cette espèce est dédiée à M. R.A. JUBB, actuellement collaborateur de l'Albany Museum, Grahamstown (Afrique du Sud), dont les travaux ont grandement contribué à mieux faire connaître la faune ichtyologique des Rhodésies.

Variabilité: 21 ex. paratypes (R.G.M.R.A.C. 142.116-136) de même origine mesurant 28,5 à 37,5 mm (l. st.) et 36 à 47 mm (l. totale).

Longueur stand./hauteur	3,2 - 3,3 (♂ ♂); 3,9 - 4,0 (♀ ♀)
Long. stand./tête	3,4 - 3,7 (♂ ♂); 3,7 - 3,8 (♀ ♀)
Œil/museau	1,1 - 1,15 (♂ ♂); 1,3 - 1,4 (♀ ♀)
Tête/œil	3,1 - 3,2 (♂ ♂); 2,7 - 2,9 (♀ ♀)
Esp. interorbitaire/œil	1,3 - 1,4 (♂ ♂); 1,2 - 1,3 (♀ ♀)
Tête/esp. interorbitaire	2,3 - 2,4 (♂ ♂); 2,3 - 2,35 (♀ ♀)
Dorsale	10/15 , 11/6
Anale	16/3 , 17/9 , 18/9
Tête/long. pectorale	1,4 (♂ ♂); 1,4 (♀ ♀)
Péd. caudal: long./haut.	1,3 - 1,5 (♂ ♂); 1,75 - 1,9 (♀ ♀)
Ec. ligne longitudinale	27/1 , 28/9 , 29/11 (+ 2 ou 3)
Ec. ligne transversale	18/5 , 20/15 , 22/1
Ec. autour péd. caudal	12/21

Ecologie

A l'endroit de capture, le Haut-Zambèze est large d'une quinzaine de mètres environ; sa profondeur atteint 1,20 m, et le courant y est rapide, sur fond rocheux. Il n'y a que fort peu de végétation aquatique proprement dite, mais les rives sont densément boisées, formant une galerie quasi fermée par-dessus le fleuve. L'eau est faiblement acide, avec un pH oscillant de 5 à 6, et une température variant de 15 à 22°C tout au long de l'année.

La liste des espèces, cohabitant au même endroit, s'établit comme suit: *Kneria auriculata* (PELLEGRIN), *Alestes lateralis* BLGR, *Micralestes acutidens* (PETERS), *Labeo annectens* BLGR, *Barbus aurantiacus* BLGR, *B. eutaenia* BLGR, *B. fasciolatus* GTHR, *B. lineomaculatus* BLGR, *Barilius zambezensis* (PETERS), *Clarias mossambicus* PTRS, *Clarias theodorae* WEBER, *Aplocheilichthys hutereaui* (BLGR), *A. johnstoni* (GTHR), *A. katangae* (BLGR), *Tilapia sparrmanii* SMITH, *Haplochromis philander* (WEBER), et *Ctenopoma multispinnis* PETERS.

Outre les 23 ex. (R.G. M.R.A.C. 142.114, 142.115 et 142.116-136) du Haut-Zambèze, récoltés à proximité de sa source, par M. BELL-CROSS, nous attribuons à la même espèce de nombreux spécimens provenant de la rive Bushimaie et de ses petits affluents (Kasai) dont la liste suit:

144 ex. 17 à 47 mm, Lula, rivière Lula, 18.VIII.1956; réc.: Dr. M. POLL. R.G. M.R.A.C. 142137-280;

70 ex. 18 à 44 mm, Lula, rivière Ianzi, 18.VIII.1956; réc: Dr. M. POLL. R.G. M.R.A.C. 142.281-351;

10 ex. 28 à 47 mm, Lula, rivière Mosanji, 18.VIII.1956; réc.: Dr M. POLL. R.G. M.R.A.C. 142.352-361;

13 ex. 37 à 49 mm, Lula, rivière Mosanji, 26.VIII.1956; réc.: Dr M. POLL. R.G. M.R.A.C. 142.362-374;

147 ex. 19 à 50,5 mm, Lula, rivière Bushimaie, VIII.1956; réc.: Dr. M. POLL. R.G. M.R.A.C. 142.375-519;

31 ex. 20 à 45 mm, Lula, VIII, réc.: Dr. M. POLL. R.G. M.R.A.C. 142.520-550

Ces exemplaires nous semblent appartenir à la même espèce sur la foi d'une étude comparative qui, en résumé, a donné les résultats numériques que l'on peut lire dans le *tableau I* ci-dessous.

Affinités

Elles seront discutées en même temps que celles de l'espèce suivante.

Espèce dédiée cordialement à M. R.A. JUBB de l'Albanz Museum de Grahamstown.

TABLEAU I

	H. jubbi ZAMBÈZE	*H. jubbi* BUSHIMAIE	*H. jubbi* ZAMBÈZE	*H. jubbi* BUSHIMAIE
	♂	♂	♀	♀
Long. st./haut.	3,0 - 3,3	3,0 - 3,3	3,8 - 4,0	3,3 - 3,6
Long. st./tête	3,4 - 3,9	3,5 - 3,7	3,7 - 4,1	3,6 - 3,9
Œil/mus.	1,1 - 1,15	1,1 - 1,2	1,1 - 1,4	1,1 - 1,2
Tête/œil	3,0 - 3,2	3,05 - 3,2	2,7 - 2,9	3,0 - 3,1
Esp. int./œil	1,3 - 1,4	1,25 - 1,4	1,2 - 1,3	1,2 - 1,4
Tête/esp. int.	2,3 - 2,4	2,3 - 2,45	2,3 - 2,35	2,2 - 2,4
Tête/long. pect.	1,4	1,5	1,4	1,3 - 1,4
P.C.: long./haut.	1,2 - 1,5	1,3 - 1,4	1,75 - 1,9	1,5 - 1,6
Dorsale	10/12 , 11/2	11/3 , 12/4	10/5 , 11/4	10/1 , 11/6 , 12/6 , 13/2
Anale	16/3 , 17/5 , 18/6	18/6 , 19/1	17/6 , 18/3	17/3 , 18/9 , 19/3
Ecailles l. long.	27/2 , 28/7 , 29/5 (+ 2 ou 3)	29/2 , 30/5 (+ 2 ou 3)	28/2 , 29/7 (+ 2 ou 3)	29/9 , 30/6 (+ 2 ou 3)
l. trans.	18/4 , 20/9 , 22/1	20/6 , 22/1	18/1 , 20/8	18/2 , 20/11 , 22/2
Chez 1 adulte				
Orig. D/Anale	7e rayon	7e rayon	8e rayon	6e rayon
+ lg. r.D./tête	0,9	0,7	0,65	0,4
+ lg. r.A/tête	0,65	0,65	0,75	0,7
Posit. V/lg. st.	37 %	45 %	40,5 %	45 %

Hypsopanchax jobaerti, sp. n. (Fig. 2)

Holotype mâle: 31,5 mm de longueur standard, pour 40 mm de longueur totale; Lula, rivière Mosanji, 18.VIII.1956; réc.: Dr. M. POLL. R.G. M.R.A.C. 142.638

Allotype femelle: 31,5 mm de longueur standard, pour 39,5 mm de longueur totale; même origine. R.G. M.R.A.C. 142.639.

7 ex. paratypes, 31 à 36,5 mm; même origine. R.G. M.R.A.C. 142.640-646.

13 ex. paratypes, 26,5 à 41 mm; Lula, rivière Mosanji, 26.VIII. 1956; réc.: Dr. M. POLL. R.G. M.R.A.C. 142647-659.

11 ex. 31 à 43 (mut) mm; Lula, rivière Bushimaie, VIII.1956; réc: Dr. M. POLL. R.G. M.R.A.C. 142660-670.

16 ex. 24 à 42 mm; Lula, VIII.1956; réc.: Dr M Poll R.G. M.R.A.C. 142.671-686.

Description

Holotype: Hauteur du corps 2,7, longueur de la tête 3,6 fois dans la longueur standard. Le museau fait 0,8 fois le diamètre oculaire, qui est compris 2,9 fois dans la longueur de la tête, et 1,2 fois dans l'espace interorbitaire.

Ici aussi les canaux céphaliques sont du type largement ouvert et rebordés par des replis cutanés développés; leur longueur est un peu variable. La bouche est supère à mâchoire inférieure proéminente et les dents sont disposées en plusieurs rangées aux deux mâchoires. Les dents de la rangée externe surtout et celles de la rangée interne de chaque mâchoire sont plus grandes et plus largement séparées que celles des rangées intermédiaires.

La dorsale compte 10 rayons. Son origine se trouve à 66 % de la longueur standard, au-dessus du 5e rayon de l'anale. Sa base mesure 0,5 fois la longueur de la tête, et ses plus longs rayons font 0,6 fois la longueur de la tête. L'anale compte 16 rayons, et sa base fait 0,7 fois la longueur de la tête. Le plus long rayon anal fait 0,4 fois la longueur de la tête.

Les pectorales font 0,7 fois la longueur de la tête. Les ventrales sont longues (0,6 fois la longueur de la tête) et atteignant l'origine de l'anale; elles sont insérés à 44 % de la longueur standard.

Les écailles sont au nombre de 28 + 2 en série longitudinale, 20 autour du corps en avant des ventrales, 12 autour du pédicule caudal.

Le pédicule caudal est 1,5 fois aussi long que haut.

Femelle Allotype: Hauteur du corps 2,8 et longueur de la tête 3,6 fois dans la longueur standard. Le museau fait 0,7 fois le diamètre oculaire, qui est compris 2,9 fois dans la longueur de la tête, et 1,2 fois dans l'espace interorbitaire.

La dorsale compte 11 rayons. Son origine se trouve à 68 % de la longueur standard, au-dessus du 4e rayon de l'anale. Sa

base mesure 0,5 fois la longueur de la tête, et ses plus longs rayons font 0,5 fois la longueur de la tête. L'anale compte 16 rayons, et sa base fait 0,6 fois la longueur de la tête. Ses rayons branchus s'allongent jusqu'au 9^{e}, qui fait 0,65 fois la longueur de la tête.

Les pectorales font 0,7 fois la longueur de la tête. Les ventrales 0,45 fois la longueur de la tête et n'atteignent pas l'origine de l'anale; elles sont insérées à 46 % de la longueur standard.

Les écailles sont au nombre de 28 + 2 en série longitudinale, 20 autour du corps en avant des ventrales, 12 autour du pédicule caudal.

Le pédicule caudal est 1,6 fois aussi long que haut.

Coloration

En alcool, la teinte générale est jaunâtre, assez claire mais plus foncée chez les ♂ ♂ avec les écailles distinctement bordées de noir formant un réticulé appréciable, un peu plus nettement marqué à l'avant des flancs. Il n'y a pas de bande foncée médio-latérale et les nageoires sont uniformément claires ou grisâtres.

Dimorphisme sexuel. Les mâles se distinguent bien des femelles par la forme plus haute du corps, mais très peu par celle du pédicule caudal, qui a presque les mêmes proportions dans les deux sexes. Les ventrales du ♂ sont également plus allongées, tandis que la base de la nageoire anale est plus longue et que ses rayons sont plus courts. La hauteur de l'anale est très caractéristique chez la femelle.

Variabilité (21 ex. paratypes)

Longueur stand./hauteur	2,7-3
Long. stand./tête	3,55-3,7
Œil/museau	1,2-1,4
Tête/œil	2,8-3,05
Esp. interorbitaire/œil	1,15-1,3
Tête/esp. interorbitaire	2,3-2,45
Dorsale	10/3, 11/15, 12/3

Anale	16/4, 17/14, 18/3
Tête/long. pectorale	1,4-1,5
Péd. caudal: long./haut	1,4-1,6
Ec. ligne longitudinale	27/13, 28/8 (+2 ou 3)
Ec. ligne tranversale	20/21
Ec. autour péd. caudal	12/21

Ecologie. Cette espèce a été récoltée dans la rivière Bushimaie à proximité des rives. C'est un petit poisson très abondant qui se capture parmi les plantes riveraines, que les indigènes secouent avec une sorte de grand cadre entourant un fin filet. La profondeur de la rivière y est de 2 à 3 mètres et elle est limitée par une galerie forestière.

Espèce dédiée cordialement à M. A.-J. JOBAERT, de Lula (Kasai).

* * *

Genre Hylopanchax, gen. nov. (Fig. 3)

Décrite dans le genre *Hypsopanchax* par POLL et LAMBERT en 1958, *H. silvestris* est une jolie espèce de *Cyprinodontidae* d'aspect sensiblement différent des autres espèces décrites dans ce genre. Suite à la découverte des deux espèces nouvelles décrites plus haut, le genre *Hypsopanchax* apparaît actuellement comme constitué par cinq espèces bien homogènes quant à leurs caractères génériques, mais auxquelles il n'est par contre plus possible d'adjoindre l'espèce: *H. silvestris*. Nous saisissons donc la présente occasion pour modifier le statut générique de cette espèce en décrivant à son intention un genre nouveau, le genre *Hylopanchax* gen. nov.

Les caractères qui permettent de séparer *Hylopanchax* gen. nov. des *Hypsopanchax* sont les suivants:

1. Corps de forme nettement moins élevée et plus arrondi tant chez le mâle que chez la femelle (3,7-4,5 fois plus haut que long au lieu de 2,5 à 4 fois), surtout chez le mâle (3,7 à 3,9 au lieu de 2,5 à 3,3).
2. Ecailles des flancs beaucoup plus grandes que celles du pédicule caudal (dans une mesure très supérieure à celle de l'écaillure des *Hypsopanchax*).

3. Nombres des écailles tombant en dehors de la variabilité caractérisant l'écaillure des *Hypsopanchax*. En ligne longitudinale 23-25+2-3 au lieu de 27-33 (2-8) et autour du corps 16-18 au lieu de 18-24.

4. Rayons branchiostèges réunis par une fine membrane et légèrement prolongés chez les mâles adultes, de sorte qu'ils dépassent un peu l'opercule en arrière. Ces appendices branchiostégiens vestigiaux rappellent ce qui existe chez les mâles immatures de *Procatopus* (plus longs et pointus chez l'adulte).

Ajoutons encore que l'espace interorbitaire est plus étroit que chez la plupart des *Hypsopanchax*, quoique les proportions se chevauchent quelque peu pour ce caractère.

Hylopanchax se distingue d'autre part du genre *Procatopus* par la présence d'écailles cténoïdes dans les régions pré- et suborbitaires, et par un indice pelvien très élevé (calculé selon STENHOLT CLAUSEN).

Il se peut que l'*Epiplatys stictopleuron* FOWLER, 1949, soit également à rapporter au genre *Hylopanchax*. Comme il ne nous a malheureusement pas été possible de consulter les types, ni d'obtenir des topotypes de cette espèce, la question ne peut être tranchée pour l'instant.

Enfin, il est intéressant de noter, que du point de vue écologique, *H. silvestris* semble être un des rares représentants de la sous-famille des *Procatopodinae,* sinon le seul, qui se rencontre dans les eaux « noires », c.-à-d. très chargées en tanins et en acides humiques, et dont le pH accuse des valeurs égales ou inférieures à 4.0. Les autres représentants des *Cyprinodontidae* dans ce type d'eaux appartiennent tous aux genres *Epiplatys* et *Aphyosemion,* c.-à-d. à la sous-famille des *Rivulinae*.

COMPARAISON DES CINQ ESPÈCES DU GENRE HYPSOPANCHAX

Les affinités des deux espèces méridionales d'*Hypsopanchax* ne pouvaient être précisées qu'après l'étude biométrique des

espèces connues du nord de l'Equateur, c'est pourquoi nous avons entrepris l'examen de l'ensemble des espèces de la collection des *Hypsopanchax* du Musée royal de l'Afrique centrale. Les résultats de cette comparaison figurent au tableau comparatif général (*tableau II*), qui met bien en évidence les différences pour les 2 sexes des diverses espèces. Si nous ne tenons pas compte d'*H. silvestris,* espèce totalement différente des autres espèces d'*Hypsopanchax* (cf. ci-dessus), et si nous comparons les deux formes méridionales avec les 3 espèces septentrionales (sus-équatoriales) connues, nous constatons que les nouvelles formes décrites s'écartent nettement de *H. zebra* (bassins de la Loeme, du Niari-Kwilu et de l'Ogooue) et de *H. deprimozi* (bassins du lac Edouard et Haut-Ituri), soit par les nombres de rayons, soit par les proportions du corps et des nageoires (longueurs des dorsale et anale). La forme nouvelle longue (*H. jubbi*) représentée au Zambèze et à la Bushimaie se différencie bien de *H. platysternus* autant que de *H. jobaerti* par les proportions du corps, celles des nageoires anale et dorsale, mais en revanche la forme nouvelle haute (*H. jobaerti*) que l'on rencontre dans la Bushimaie, affluent du Congo, se rapproche sensiblement de *H. platysternus* du bassin du Congo par les proportions du corps. Cependant il y a, en moyenne, moins d'écailles en ligne longitudinale et plus de rayons dorsaux et anaux chez *H. jobaerti.* Signalons ici que l'espèce *H. platysternus* existe également au sud de l'Equateur; elle fut, en effet, récoltée par l'un de nous dans plusieurs affluents de la rive droite du Lualaba au Maniema (région de Kibombo-Kasongo).

L'écaillure de *H. platysternus* est non seulement un peu plus petite, mais il y a aussi plus d'écailles sur la base de la nageoire caudale, le dessin des canaux sensoriels céphaliques n'est pas le même, et la livrée du corps est entièrement différente (obliquement zébrée chez *H. platysternus*).

Pour ces diverses raisons, il convient nous semble-t-il de considérer dans le Sud deux espèces distinctes qui sont *H. jubbi* sp. n. pour la forme longue du Haut-Zambèse et de la Bushimaie et *H. jobaerti* sp. n. pour la forme haute de la Bushimaie.

TABL

	Hypsopanchax zebra	*Hypsopanchax deprimozi*	*Hypsopanchax platysternus*	*Hypsopanchax jubbi* (forme longue méridionale)	*Hypsopanch jobaerti*
	♂	♂	♂	♂	♂
Long. st./haut.	2,8 - 3,0	2,5 - 2,9	2,8 - 3,0	3,0 - 3,3	2,7 - 2,9
Long. st./tête	3,8 - 3,9	3,6 - 3,8	3,5 - 3,9	3,4 - 3,9	3,55 - 3,7
Œil/mus.	0,8	0,9 - 1,0	1,1 - 1,2	1,1 - 1,15	1,2 - 1,4
Tête/œil	3,5 - 3,6	3,3 - 3,45	2,9 - 3,1	3,0 - 3,2	2,8 - 3,0
Esp. int./œil	1,5 - 1,6	1,4 - 1,6	1,2 - 1,4	1,3 - 1,4	1,2 - 1,3
Tête/esp. int.	2,2 - 2,4	2,1 - 2,3	2,2 - 2,3	2,3 - 2,4	2,3 - 2,4
Tête/long. pect.	1,5 - 1,6	1,4 - 1,5	1,45 - 1,55	1,4	1,4 - 1,5
Ped. Cand.: long./haut.	1,2 - 1,3	1,3 - 1,6	1,4 - 1,6	1,2 - 1,5	1,4 - 1,5
Dorsale	15/2 , 16/1	12/1 , 13/2	9/2, 10/7, 11/4	10/12 , 11/2	10/3, 11/4, 1
Anale	19/1 , 20/2	20/2 , 21/1	15/7, 16/4, 17/2	16/3, 17/5, 18/6	16/2, 17/4, 1
Ec. l. long.	28/2 , 29/1 (+ 6 à 8)	31/2 , 32/1 (+ 2 ou 3)	28/1, 29/1, 31/1 (+ 3 ou 4)	27/2, 28/7, 29/5 (+ 2 ou 3)	27/4 , 28/ (+ 2 ou 3
Ec. l. trans.	22/1 , 24/2	24/3	20/2 , 22/1	18/4, 20/9, 22/1	20/8
Chez un adulte					
Orig. D./Anale	3e rayon	8e rayon	6e rayon	7e rayon	5e rayon
Plus long r. dorsal/tête	0,6	0,5	0,5	0,9	0,6
Plus long r. anal/tête	0,6	0,5	0,5	0,65	0,4
Position ventrale /long. st.	40 %	47 %	48 %	37 %	44 %

Les affinités de ces 2 espèces et des 3 autres espèces connues sont très difficiles à mettre en évidence, si ce n'est après étude biométrique simultanée des 5 espèces (voir *tableau*). Il s'agit, en réalité, d'espèces étroitement apparentées dites « espèces jumelles ». Les « espèces jumelles » (CUENOT, 1936) ou *Sibling species* (MAYER, 1942) sont celles qui offrent de faibles différences morphologiques tout en jouissant d'un isolement génétique parfait.

Elles semblent très répandues chez les poissons d'eau douce où les ségrégations sont fréquentes dans un même bassin géographique ou dans des bassins géographiques limitrophes.

Hypsopanchax zebra	*Hypsopanchax deprimozi*	*Hypsopanchax platysternus*	*Hypsopanchax jubbi*	*Hypsopanchax jobaerti*
♀	♀	♀	♀	♀
3,2 - 3,6	3,5 - 3,7	3,2 - 3,8	3,8 - 4,0	2,8 - 3,0
3,6 - 3,7	3,7 - 3,9	3,7 - 3,9	3,7 - 4,1	3,6
1,0 - 1,1	1,0 - 1,1	1,05 - 1,2	1,1 - 1,4	1,4
3,0 - 3,1	3,1 - 3,2	2,9 - 3,1	2,7 - 2,9	2,8 - 2,9
1,3 - 1,4	1,4 - 1,5	1,2 - 1,4	1,2 - 1,3	1,15 - 1,2
2,2 - 2,4	2,1 - 2,2	2,2 - 2,4	2,3 - 2,35	2,4 - 2,45
1,5	1,4 - 1,45	1,4 - 1,5	1,4	1,4 - 1,5
1,4 - 1,6	1,55 - 1,6	1,6 - 1,7	1,75 - 1,9	1,5 - 1,6
14/1 , 15/2	12/2 , 13/1	9/2 , 10/2 , 11/2	10/5 , 11/4	10/1 , 11/11 , 12/2
18/1 , 20/2	20/2 , 22/1	15/2 , 16/2 , 17/1	17/6 , 18/3	16/3 , 17/10 , 18/1
29/3 (+ 4 à 6)	31/3 (+ 2)	29/1 , 30/2 (+ 3)	28/2 , 29/7 (+ 2 ou 3)	27/9 , 28/5 (+ 2 ou 3)
22/1 , 24/2	24/3	20/3	18/1 , 20/8	20/14
2e rayon	9e rayon	6e rayon	8e rayon	4e rayon
0,6	0,6	0,5	0,65	0,5
0,8	0,9	0,6	0,75	0,65
43 %	47 %	48 %	40 %	46 %

On reconnaît les *sibling species* par l'analyse biométrique, l'analyse éthologique, les expériences prouvant l'impossibilité de l'hybridation.

La spéciation de ces espèces jumelles se réalise exactement comme pour les autres espèces; ce qui revient à dire qu'elles sont généralement d'origine géographique et par conséquent allopatriques.

Chez les animaux, de telles espèces jumelles, se forment souvent en chaîne.

La série des espèces connues du genre *Hypsopanchax* forme *grosso modo* une telle chaîne, encore incomplètement connue probablement, mais visiblement dessinée sur la carte d'Afrique centrale.

* * *

INTERET DE LA DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE CONNUE DES *PROCATOPODINAE* CENTR'AFRICAINS (*Fig. 4*)

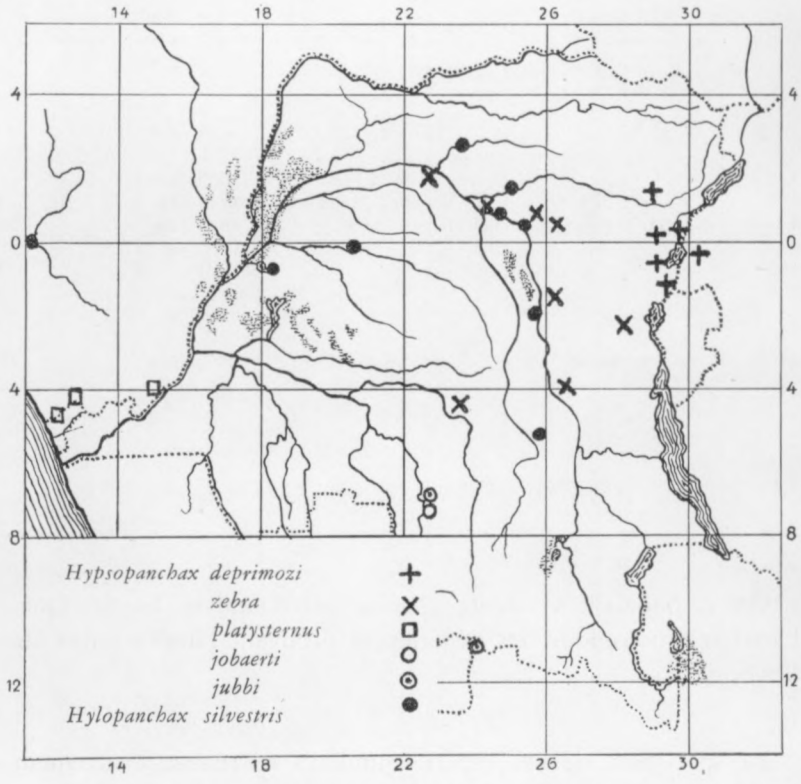


Fig. 4. — Distribution géographique connue des genres *Hypsopanchax* et *Hylopanchax*.

La distribution géographique des Procatopodinae *centrafricains* est indiquée sur la carte ci-jointe. Une remarque générale s'impose naturellement, c'est le confinement des *Procatopodi-*

nae dans les régions forestières (grande forêt ou galeries forestières) où ils remplacent les *Aplocheilichthyinae, Cyprinodontidae* de la savane. Elle est intéressante à plusieurs égards. Plusieurs espèces ont des distributions qui n'interfèrent pas; c'est le cas de *Hypsopanchax zebra,* de *H. platysternus,* de *H. deprimozi.* Il s'agit d'isolements ou de quasi-isolements géographiques dans des bassins hydrographiques distincts; les bassins côtiers occidentaux de la Loeme et du Niari-Kwilu pour *H. zebra,* le bassin du Congo pour *H. platysternus* et le lac Edouard avec ses affluents pour *H. deprimozi.* Pour *H. zebra,* c'est un quasi-isolement, puisque l'espèce a été récoltée aussi dans la rivière Foulakari, affluent du Stanley Pool. Pour *H. deprimozi* c'est également un quasi-isolement, car à deux reprises, l'espèce a été récoltée dans le Haut-Ituri à proximité de la Semliki, mais dans des rivières congolaises de la crête de partage des eaux Congo-Nil. Mais les aires de distribution des trois espèces sont néanmoins circonscrites et n'interfèrent pas. Elles sont allopatriques et l'on devine que l'une est originaire des bassins côtiers occidentaux du Nord du Congo, la seconde, originaire du lac Edouard et la 3e du Nord du bassin du Congo.

Hylopanchax silvestris a une large distribution dans la cuvette congolaise et déborde même dans l'Ogooue (récolte récente de J. LAMBERT à Makokou). A l'ouest de cette distribution, il n'y a pas d'interférence mais à l'est et en bordure de la cuvette les localités de récolte de *Hylopanchax silvestris* sont proches de celles de *Hypsopanchax platysternus.*

Toutefois, comme il est dit plus haut, *H. platysternus* semble ne pas se rencontrer, contrairement à l'autre espèce, dans les eaux noires acides. C'est semble-t-il la raison pour laquelle *H. platysternus* ne s'étend pas plus vers l'Ouest dans la cuvette centrale du bassin du Congo. Néanmoins, dans la région de Yangambi, les 2 espèces se rencontrent dans les mêmes petites rivières, mais celles-ci ne sont probablement pas noires ni acides.

Bien que *Hylopanchax silvestris* soit originairement de la cuvette, le sympatrisme de *Hylopanchax silvestris* avec *Hypsopanchax platysternus,* en bordure des deux aires de dispersion est permis par le caractère systématique hautement différencié des

2 espèces qui interdit toute hybridation. *Hypsopanchax deprimozi* est isolé dans la région du lac Edouard. *Hypsopanchax jobaerti* se rencontre avec *H. jubbi* à proximité de la rivière Bushimaie. Les deux espèces ont une aire de distribution partiellement contiguë puisque *H. jubbi* vit aussi dans le Haut-Zambèze. Sa coexistence plus au nord avec *H. jobaerti* est la seule exception à la règle jusqu'à présent vérifiée de la non coïncidence des aires de distribution des espèces du genre *Hypsopanchax*.

La série des 5 espèces connues du genre *Hypsopanchax* forme une super-espèce (MAYR, 1942) dont les divers éléments réalisent *grosso modo* une chaîne (Artenkreis d'après RENSCH, 1929). Tous ses chaînons ne sont probablement pas encore connus à l'heure actuelle, mais cette chaîne est formée dès à présent par *Hypsopanchax zebra* (Congo occidental), *H. platysternus* (périphérie N.E. de la cuvette congolaise) et *H. jobaerti* (Congo méridional).

Il existe un chaînon latéral oriental sous la forme de *H. deprimozi* (région du lac Edouard) et un chaînon latéral méridional sous sous la forme de *H. jubbi* (Haut-Zambèze et Kasai). On saisit parfaitement que chaque chaînon a eu pour origine un isolement géographique dans une région hydrographiquement séparée (bassins différents ou affluents éloignés). En effet, ces espèces ne sont pas sympatriques, sauf *H. jobaerti* et *H. jubbi* dans le nord de l'habitat de cette dernière espèce.

La raison pour laquelle *H. jubbi* et *H. jobaerti* sont sympatriques, au moins au *Kasai*, est probablement en relation avec le fait que ces 2 espèces ne sont pas directement apparentées ni dérivées mais sont indépendamment issues de l'espèce septentrionale: *H. platysternus* et ont plus tard conflué au Kasai. Ceci n'est qu'une hypothèse, car l'imperfection de nos connaissances systématiques et zoogéographiques est encore grande dans ce groupe de *Cyprinodontidae*.

Le genre *Hylopanchax* est indubitablement le résultat d'un isolement géographique et écologique dans la cuvette congolaise proprement dite. Comme nous le disions plus haut, ce représentant de la sous-famille des *Procatopodinae* se rencontre dans les eaux noires très acides ou prédominent les *Cyprinodontidae* de la sous-famille des *Rivulinae* (*Epiplatys* et *Aphyosemion*).

Notre *Procatopodinae* y a subi une plus profonde et probablement plus ancienne différenciation qu'ailleurs sous l'effet complexe d'un isolement géographique dans des conditions écologiques particulièrement spéciales.

Le genre *Hylopanchax* n'a rien à voir directement avec l'histoire génétique des *Hypsopanchax*. Ces 2 types de *Procatopodinae* sont si différents qu'ils pourraient vivre ensemble sans hybridation si les conditions écologiques le permettent. En réalité, leurs aires de distribution interfèrent en quelques points de la frontière de leurs régions de distribution respectives où les *Hylopanchax* envahissent vraisemblablement accessoirement l'habitat de *Hypsopanchax platysternus*.

Le 26 janvier 1965.

J. Lebrun. — Présentation de l'ouvrage : *L'eau et la production végétale*, édité par l'Institut national de la Recherche agronomique (France)

L'Institut national de la Recherche agronomique de France (I.N.R.A.) vient de publier sous le titre: *L'eau et la production végétale* un ouvrage qui réunit un ensemble d'articles parus antérieurement dans les *Annales agronomiques* (1). Précédé d'un avant-propos du directeur J. BUSTARET et d'une introduction de H. GESLIN, directeur de la station centrale de bioclimatologie de Versailles, ce livre de 457 pages groupe une série de seize mémoires rédigés par quelque dix-sept collaborateurs. Sept d'entre eux appartiennent au Service de Bioclimatologie agricole; les autres sont attachés à diverses divisions de l'I.N.R.A., font partie des cadres de l'Institut national agronomique ou de Centres d'enseignement ou de recherche de France, Algérie, Tunisie, Israël...

Ce recueil est donc conçu sur un plan fort large et revêt une portée très générale. Il représente une contribution moderne très importante à la connaissance du bilan d'eau du végétal et des végétations. Son intérêt est considérable pour tous ceux qui sont confrontés à ce problème dans les contrées intertropicales, que ce ce soit aux points de vue théorique ou pratique. D'avantage encore que dans les zones tempérées, l'alimentation hydrique des plantes mégathermes se heurte aux contingences et aléas d'un apport irrégulier ou incertain comme d'une consommation souvent exaltée par les facteurs du milieu. Sous l'Equateur humide, où les végétaux ne jouissent guère de facultés d'ajustement à cet égard, la disponibilité de l'eau est parfois et paradoxalement un des freins de la productivité végétale. Cette assertion

(1) Institut national de la Recherche agronomique (Paris, 149, rue de Grenelle) (1964).

se vérifie mieux encore dès qu'il s'agit de plantes cultivées ou de biocénoses artificielles, nécessairement implantées dans un milieu perturbé où les façons culturales ne peuvent qu'accroître le départ de l'eau, l'assèchement du substrat. L'irrégularité des récoltes tient pour une part majeure à ces perturbations de l'économie hydrique des végétaux.

Le rôle prépondérant de cet élément de la production végétale a été reconnu par les agronomes, au Congo notamment, où de nombreuses recherches, fondamentales ou appliquées, lui ont été consacrées récemment (2).

Le mérite de l'ouvrage recensé est de dissocier les données du problème et d'enchâsser chacune d'elles dans son contexte significatif et rationnel. La solution adéquate et globale apparaît mieux, dès lors, à la lumière des progrès notables réalisés au cours de ces dernières années dans la compréhension des processus de transfert de l'eau au sein du système sol-plante-atmosphère.

La notion fondamentale est celle d'évapotranspiration, potentielle ou réelle, dans l'air libre ou au niveau de la feuille-l'organe évaporant des plantes. C'est l'évapotranspiration potentielle, critère énergétique, expression de chaque milieu, qui règle la « demande » du végétal, non point en fonction de ses besoins propres comme on l'imagine souvent, mais bien par rapport aux caractéristiques de l'écoclimat. La diffusion de la vapeur d'eau dans l'atmosphère dépend non seulement des disponibilités édaphiques mais encore des résistances offertes aux divers niveaux du système. Deux paliers particulièrement critiques apparaissent dans ce processus caténaire: le passage sol-racine d'une part et le débit feuille-air d'autre part.

---

(2) Il n'est pas inopportun de citer ici:

E. BERNARD: Le déterminisme de l'évaporation dans la nature. Etude des aspects géographiques et écologiques du problème dans le cadre du bilan énergétique (Bruxelles, *Publ. INEAC,* Sér. Sc. 68, 1956).

A. RINGOET, A.L. MOLLE, C. MYTTENAERE: L'évaporation et la croissance des végétaux dans le cadre du bilan d'énergie (*Ibid.,* 92, 1961).

G.L. DUPRIEZ: L'évaporation et les besoins en eau des différentes cultures dans la région de Mvuazi (Bas-Congo) (*Ibid.,* 106, 1964).

F. BULTOT: Sur la détermination des moyennes mensuelles et annuelles de l'évaporation réelle et de l'écoulement dans le Bassin congolais (*Acad. Roy. Sc. Outre-Mer, Bull. Séances,* 8.4.1962).

Plusieurs rubriques sont consacrées au développement de cette dynamique de l'eau qui justifie le concept de l'offre et de la demande: Théories modernes sur l'eau du sol (M. HALLAIRE; Ch. BALDY); Evaporation de l'eau du sol (A. VERNET; G. CHARLES; A. FÉODOROFF; M. RAFI); Evapotranspiration et transpiration végétale par rapport à la productivité (S. DE PARCEVAUX R.J. BOUCHET); Etat de l'eau de la plante, au niveau des feuilles, par l'interprétation de la tension de succion (S. MÉRIAUX).

Viennent ensuite plusieurs articles développant les conséquences pratiques de ces théories et données expérimentales. On citera, notamment, les exposés relatifs à l'amélioration du rendement des végétaux par abaissement de l'évapotranspiration potentielle (R.J. BOUCHET; DE PARCEVAUX; J. ARNOUX) et à l'effet des brise-vent sur le microclimat (G. GUYOT). Cette dernière étude constitue une analyse très large de la question, concernant non seulement les rideaux d'arbres, mais encore les obstacles de toutes natures, vivants ou inertes, tels que murets, buissons, haies, bandes culturales plus élevées, etc. Or, l'effet de ces brise-vent sur le microclimat est considérable: bilans radiatif, thermique et hydrique-teneur en CO_2, comme sur le sol lui-même: pédoclimat, érosion, nappe phréatique... La lecture de ce chapitre suggère que l'emploi de brise-vent en agriculture tropicale, encore insuffisamment connu, est de nature à corriger certains excès climatiques et, par là, à régulariser ou bonifier les rendements.

Une autre contribution retiendra particulièrement l'attention des agronomes tropicaux: Cultures associées et productivité de l'eau (Ch. BALDY). On sait que la pratique des cultures associées (cultures « mixtes ») est de règle en agriculture centre-africaine traditionnelle. Son interprétation et son adaptation à des techniques plus intensives ont fait l'objet de diverses recherches. (3) L'étude est fondée sur le dépouillement de la littérature et sur des considérations théoriques relatives aux caractères éthologiques des plantes mélangées et leurs effets

(3) Voir à ce sujet, pour le Congo, et parmi de nombreux autres articles:
J. HENRY: Les méthodes culturales dans le cadre de la conservation du sol (C.R. Semaine agricole de Yangambi, *INEAC*, Bruxelles, 32-42, 1947).
F. JURION: L'évolution des méthodes culturales au Congo belge (*Bull. Inform. INEAC*, 4, 1-12, 1955).

sur les facteurs du milieu: complexe hélio-thermique, propriétés édaphiques et circulation de l'eau. L'association culturale est considérée dans un sens fort large. Plantes de couverture ou d'ombrage, engrais verts, haies ou bandes anti-érosives sont également envisagées, à juste titre, comme des partenaires associés au cru principal. Bien que souvent déconseillée dans les régions tropicales, la pratique de ces mélanges, quand ils sont heureusement choisis, permet, théoriquement au moins, un accroissement de l'aire assimilatrice et surtout une réduction de l'évapotranspiration potentielle à l'unité de surface entraînant, surtout dans les contrées à climat lumineux, une amélioration évidente de l'efficience photosynthétique nette. Ces conclusions sont de nature à relancer des recherches et expériences nouvelles dans cette voie.

L'ouvrage présenté fait le plus grand honneur à l'I.N.R.A. comme à son Département de Bioclimatologie agricole dirigé avec tant de compétence et de succès par le confrère H. Geslin. Cette brillante synthèse des données actuellement acquises dans le domaine de la thermo-dynamique de l'eau dans le système sol-plante-végétation-atmosphère ouvre des prémices favorables quant à l'amélioration de la production végétale. Une source de documentation aussi riche est fort précieuse pour tous ceux qui s'intéressent aux problèmes biologiques ou agronomiques en relation avec les disponibilités en eau, c'est-à-dire encore, en fin de compte, pour tous les aménagistes des ressources naturelles ou les initiateurs de plans de développement. C'est à ce titre, parmi d'autres, que cet ouvrage méritait d'être présenté à l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer.

Le lecteur y trouvera, par ailleurs, une ample bibliographie des sujets traités. Chaque article est accompagné d'un résumé en anglais, allemand et russe.

Laboratoire d'Ecologie végétale de l'Université de Louvain

26 janvier 1965

CLASSE DES SCIENCES NATURELLES ET MEDICALES

Séance du 23 février 1965

La séance est ouverte à 14 h 30 par M. *Ch. Van Goidsenhoven,* directeur.

Sont en outre présents: MM. A. Dubois, J. Lepersonne, W. Robyns, P. Staner, M. Van den Abeele, Ch. Van Goidsenhoven, J. Van Riel, membres; MM. C. Donis, J. Jadin, G. Mortelmans, J. Opsomer, M. Poll, L. Soyer, J. Thoreau, O. Tulippe, associés; MM. F. Corin, M. De Smet, R. Devignat, R. Germain, F. Hendrickx, correspondants, ainsi que MM. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel et M. Walraet, secrétaire des séances.

Absents et excusés: MM. R. Bouillenne, L. Cahen, G. de Witte, F. Evens, A. Fain, P. Fourmarier, P. Gourou, P.-G. Janssens, F. Jurion, A. Lambrechts, J. Lebrun, R. Mouchet, G. Sladden, R. Vanbreuseghem.

Communication administrative

Honorariat: Voir p. 472, b.

La lèpre au Congo avant les sulfones

M. *A. Dubois* retrace l'histoire de la lèpre au Congo ex-belge avant que l'introduction des sulfones, en 1946, n'intensifie l'action médico-sociale contre ce fléau (voir p. 640).

Cette étude est dédiée à la mémoire du Dr Lambert SWERTS, assassiné en novembre 1964 à Ibambi (République démocratique du Congo), alors qu'il poursuivait, au service de l'O.M.S., l'œuvre entreprise dans la région près de 40 ans auparavant.

M. *A. Dubois* fournit des compléments d'information à MM. *M. Van den Abeele, J. Van Riel* et *M. Poll.*

KLASSE VOOR NATUUR- EN GENEESKUNDIGE WETENSCHAPPEN

Zitting van 23 februari 1965

De zitting wordt geopend te 14 h 30 door de H. *Ch. van Goidsenhoven,* directeur.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. A. Dubois, J. Lepersonne, W. Robyns, P. Staner, M. Van den Abeele, Ch. Van Goidsenhoven, J. Van Riel, leden; de HH. C. Donis, J. Jadin, G. Mortelmans, J. Opsomer, M. Poll, L. Soyer, J. Thoreau, O. Tulippe, geassocieerden; de HH. F. Corin, M. De Smet, R. Devignat, R. Germain, F. Hendrickx, correspondenten, alsook de HH. E.-J. Devroey, vaste secretaris en M. Walraet, secretaris der zittingen.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. R. Bouillenne, L. Cahen, G. de Witte, F. Evens, A. Fain, P. Fourmarier, P. Gourou, P.-G. Janssens, F Jurion, A. Lambrechts, J. Lebrun, R. Mouchet, G. Sladden, R. Vanbreuseghem.

Administratieve mededeling

Erelidmaatschap: Zie blz. 473, b.

« La lèpre au Congo avant les sulfones »

De H. *A. Dubois* schetst de geschiedenis van de melaatsheid in ex-Belgisch-Congo, vóór het gebruik der sulfonen, in 1946, de medisch sociale bestrijding van deze gesel versterkte (blz. 640).

Deze studie is opgedragen aan de nagedachtenis van Dr Lambert SWERTS, die in november 1964 vermoord werd te Ibambi (Democratische Republiek Congo) waar hij, in dienst van de wereldgezondheidsorganisatie, het werk voortzette dat in de streek ongeveer 40 jaar geleden aangevat was.

De H. *A. Dubois* verstrekt bijkomende inlichtingen aan de HH. *M. Van den Abeele, J. Van Riel* en *M. Poll.*

Congrès géologique international.
XXII[e] Session (New Delhi, 14-22.12.1964)

M. *J. Lepersonne* résume le rapport qu'il a présenté au Ministère de l'Education nationale et de la Culture sur sa participation à la XXII[e] session du Congrès géologique international, qui a réuni à New Delhi (Inde) plus de 1 400 géologues, du 14 au 22 décembre 1964.

Cette session a comporté entre autres les réunions de 16 sections, au cours desquelles 360 communications scientifiques ont été présentées.

L'auteur fait ensuite le compte rendu sommaire de deux excursions géologiques auxquelles il a participé, l'une dans l'Himalaya du Garhwal et les Siwaliks, l'autre dans le nord de la péninsule indienne. Il décrit une série de particularités géologiques de ces régions qui montrent, d'une part, l'existence dans la partie externe de la chaîne himalayenne de certains des terrains de la péninsule indienne, d'autre part les grandes similitudes qui existent entre le Précambrien supérieur et le Gondwana de la péninsule et les terrains de même âge d'Afrique centrale et australe (voir p. 652).

M. *J. Lepersonne* répond enfin à des questions posées par MM. *G. Mortelmans* et M. *Van den Abeele.*

Symposium anglo-allemand de Cologne
(18/19 juin 1965)

Voir p. 476.

La séance est levée à 15 h 45

Internationaal geologisch congres.
XXIIe zittingstijd (New Delhi, 14-22 december 1964)

De H. *J. Lepersonne* geeft kennis van het verslag dat hij aan het Ministerie voor Nationale Opvoeding en Cultuur overmaakte, over zijn deelnemen aan de XXII[e] zittingstijd van het Internationaal Geologisch Congres, dat te New Delhi (India) meer dan 1 400 geologen samenbracht, van 14 tot 22 december 1964.

Deze zittingstijd omvatte onder meer het vergaderen van 16 afdelingen tijdens welke 360 wetenschappelijke mededelingen voorgelegd werden.

De auteur geeft vervolgens een bondig verslag over twee geologische uitstappen waaraan hij deelnam, de ene in de Himalaya van de Garhwal en de Siwaliks, de andere in het noorden van het Indiase schiereiland. Hij beschrijft een reeks geologische eigenaardigheden van deze streken die wijzen, enerzijds, op het bestaan in het buitendeel van de Himalaya bergketen, van enkele der gronden van het Indiase schiereiland en, anderzijds, op de grote overeenkomst die bestaat tussen het boven-Pre-Cambrium en de Gondwana van het schiereiland en de gronden van dezelfde ouderdom in Centraal- en Zuid-Afrika (zie blz. 652).

De H. *J. Lepersonne* beantwoordt vervolgens vragen gesteld door de HH. *G. Mortelmans* en *M. Van den Abeele.*

Engels-Duits Symposium te Keulen
(18/19 juni 1965)

Zie blz. 477.

De zitting wordt gesloten te 15 h 45.

A. Dubois. — La lèpre au Congo avant les sulfones

Ces pages qui évoqueront l'action antilépreuse de la Croix-Rouge du Congo sont dédiées à la mémoire de son dernier médecin Lambert SWERTS, assassiné en novembre 1964 à Ibambi, alors qu'il continuait, au service de l'O.M.S., l'œuvre entreprise dans la région près de 40 ans auparavant.

* * *

L'intérêt pour la lèpre fut lent à s'éveiller chez les médecins du Congo et ce pour des raisons bien évidentes: personnel médical peu nombreux encore et requis par des tâches plus urgentes; insuffisance de la thérapeutique et des mesures prophylactiques décourageant aussi bien le médecin que le patient.

C. MENSE, qui fut médecin à Léopoldville de 1885 à 1887, est, semble-t-il, le premier qui ait fourni des renseignements, parfois fort curieux, sur la lèpre. Son rapport de 1888, premier document médical au Congo, est de caractère administratif, mais, en 1897, il fait devant des collègues un exposé qui sur 18 pages en consacre 2 à la lèpre.

Il considère la maladie de HANSEN comme d'établissement ancien au Congo, il note que les stations dépourvues de médecin envoient les lépreux de leur main-d'œuvre aux rares postes médicaux où viennent aussi chercher assistance quelques malades indépendants, du reste vite découragés.

Les chefs noirs, connaissant bien le cours inexorable de la maladie, ne manquaient pas de se débarrasser de leurs lépreux en les donnant comme travailleurs aux Européens sans méfiance ou compétence.

C'est ainsi que les patients de MENSE étaient les restes infortunés du personnel des expéditions de STANLEY. Ces gens vivaient au village, sans guère de précautions et recherchaient de petits travaux. L'un d'eux était le fou, le bouffon du village où les grimaces de son visage ravagé étaient fort appréciées.

MENSE semble peu convaincu de la contagiosité de la maladie et n'était le cas du Père DAMIEN ou autres analogues, il serait porté à la rejeter. Il faut du reste avouer que ce qui était pour lui une énigme étiologique l'est resté, ou à peu près, pour nous.

Son exemple personnel lui semble avoir une valeur quasi expérimentale: non seulement il a soigné pendant plus d'un an et demi des lépreux ulcéreux [1]*, mais il a eu à son service privé un gamin lépromateux (diagnostic clinique). Ce serviteur, en contact pour le travail avec son maître, avait en outre l'habitude de porter autour du cou les serviettes utilisées à essuyer la vaisselle... Dix ans plus tard, MENSE n'est pas lépreux et ne redoute rien. Le cas échéant, il serait heureux d'être un patient intéressant à la réunion professionnelle suivante.

A propos de ce serviteur, relevons chez MENSE cette opinion: chez le garçon « erkannte ich das Leiden als *L. tuberosa,* die am haüfigstem vorkommende Lepraform, der gegenüber die *L. anesthetica* am Congo selten ist. » Mieux instruits actuellement par les enquêtes épidémiologiques, nous savons qu'au Congo il y a moins de 10 p.c. des hanséniens relevant de la forme multibacillaire (*tuberosa*).

Bien que largement postérieurs du point de vue bibliograque, les faits exposés par E. VAN CAMPENHOUT remontent eux aussi au XIX^{e} siècle. Au 3^{e} Congrès international de la Lèpre à Strasbourg (1923), VAN CAMPENHOUT fait deux brèves communications sur la situation au Congo. La première (p. 96) est un procès-verbal de carence, tant pour ce qui regarde l'épidémiologie que la thérapeutique. Dans la seconde (p. 458), il expose ses vues sur l'isolement imposé.

Bien qu'il ne le dise pas expressément, il s'agit, semble-t-il, d'établissements fermés et on peut se rallier à l'avis de l'auteur:

> ... je considère que l'internement est impossible pour ces Noirs quel que soit le mode employé. Jamais ces indigènes n'y consentiront [...] De plus ce système d'isolement est très coûteux.

* Les chiffres entre [ ] renvoient aux notes *in fine*.

Il propose un peu plus loin sa solution:

> La méthode qui nous semble la plus rationnelle est celle qui consiste à revenir à l'isolement par chefferie tel qu'il se pratiquait autrefois.

Il faudrait, bien entendu, une surveillance médicale.

VAN CAMPENHOUT avait commencé sa carrière coloniale en 1890 et en avait vécu une partie dans l'Uele, où l'autorité des chefs état grande et une prophylaxie imposée concevable.

Je me souviens du récit de mon cuisinier, originaire de ce district. En 1931, me voyant occupé par cette question et désapprouvant sans doute *in petto* mon souci, il me racontait que chez lui on isolait les lépreux, les nourrissait convenablement... jusqu'à ce qu'une belle nuit on mette le feu à la case, achevant ainsi la prophylaxie, si bien commencée.

Du début du XX^{e} siècle datent quelques renseignements sur des lépreux observés à Léopoldville par BRODEN et RODHAIN (1908). Histoire assez banale, sauf le cas d'un des 5 malades qui a succombé. L'autopsie a révélé outre la lèpre — bacilles acido-résistants dans la peau, les testicules, les nerfs — certaines lésions ganglionnaires caséeuses qui apparaissaient aux auteurs comme quelque peu suspectes de tuberculose associée. Ils regrettent de n'avoir pu inoculer un cobaye.

A Léopoldville encore, j'expérimentais en 1911 le trypanblau dans la maladie du sommeil... sans succès du reste. Observant le dépôt du colorant dans le derme, je crus pouvoir faire un essai dans la lèpre nodulaire. FARIALA reçut donc dans la veine une dose bien tolérée chez d'autres; son seul effet fut de déterminer chez le malade un état semi-comateux assez inquiétant mais sans suites.

Le trypanblau était-il moins bien supporté en raison d'une susceptibilité individuelle ou en raison du grand nombre de bacilles chargeant le système réticulo-endothélial ? Je ne puis en décider, bien que plus tard des expériences sur animal m'aient montré que les histiocytes sont à même de phagocyter des corps étrangers divers et successifs.

Je ne me crus pas autorisé à d'autres essais chez les lépreux...

De 1913 à 1915, J. RODHAIN parcourt les Uele et je reçus la même année à Buta son important rapport. Celui-ci, consacré surtout à la maladie du sommeil, note seulement de la lèpre la fréquence et l'ancienneté attestée par les divers noms indigènes, aussi bien chez les Bantous que les Soudanais.

C'est alors en janvier 1919 DANIEL, qui fait une exploration médicale en Ituri avec, comme objets principaux, la maladie du sommeil dans l'Est du district et la lèpre dans l'Ouest.

Il reconnaît l'importance de l'endémie lépreuse dans le bassin du Nepoko et la situe, selon divers avis, à 4 p.c. Sans doute, les agents collecteurs d'impôt ne mentionnent sur 42 000 habitants que 1 050 lépreux, soit 2,5 p.c., mais le nombre réel est bien supérieur.

Il connaît, bien sûr, l'existence de l'ordonnance du 20 octobre 1888 prévoyant toutes sortes de mesures contre les maladies contagieuses.

Dès lors, dit-il, il n'y a qu'à mettre les chefs indigènes dans l'obligation d'observer la loi; mais il faut aussi leur en fournir les moyens.

Il suggère l'édification d'une léproserie à la mission de Bafwabaka, sans du reste trop préciser si les religieux sont très désireux d'entretenir cet éléphant.

Il a injecté, avec plein succès de foule, son médicament favori qui lui avait antérieurement donné une guérison en Europe (forme de lèpre non précisée). Ce médicament est de l'iode et du salol dissous dans l'huile. Si, pour diverses maladies y compris la trypanosomose, l'huile ordinaire peut suffire, ici il faut préférer le chaulmoogra.

L'origine de la lèpre au Nepoko lui paraît obscure et il narre que les missionnaires d'Avakubi en rendent responsables les Bangwana (arabisés) nombreux en ce poste. Cependant, il se demande s'il n'y a pas là un aspect de la lutte entre les crédos chrétien et islamique...

Bref, c'est un homme assez désabusé et doutant des possibilités actuelles qui termine ce rapport. Il a pourtant fait une constatation réconfortante: « la nouvelle prison de Wamba, toute en briques, s'annonce très bien ». Il faudra y prévoir un isolement pour prisonniers lépreux.

Cette mission eut cependant une conséquence durable: l'administrateur territorial de Medje, feu LIBOIS amena les chefs à organiser un certain isolement des hanséniens du Nepoko (1922) [2].

R. MOUCHET en 1924 et moi-même en 1931 devions retrouver des restes non négligeables de ces villages. Le rapport de R. MOUCHET est resté dans les archives ou a été assimilé par les termites mais j'en ai donné (1932) quelques extraits.

Alors médecin provincial à Stanleyville, il avait visité 2 des 9 léproseries existantes et avait constaté qu'un certain isolement y persistait et que même de nouveaux malades s'y installaient. C'est ainsi qu'à Ibambi, malgré d'inévitables décès, il y avait plus de pensionnaires que lors de la fondation.

E. CONZÉMIUS, premier médecin de la Croix-Rouge du Congo, visite ces villages en 1930 avec notre collègue feu P. GÉRARD. Son rapport est sévère et pessimiste mais peut-être faut-il voir là, outre le fruit de son expérience locale, une marque de son esprit autocratique, supportant mal la « concurrence ». En effet, en 1931 j'eus l'occasion, au cours d'une mission subsidiée par l'Institut royal colonial, d'étudier certains des villages LIBOIS et d'en tirer une vue moins décourageante. En fait, en l'un d'eux je dénombrai près de 2 fois plus d'isolés que CONZÉMIUS.

Il y avait même certains chefs qui souhaitaient développer l'isolement ou le créer et demandaient avis à ce sujet.

Cependant, ces villages sans surveillance médicale ne pouvaient fournir une solution suffisante et CONZÉMIUS le savait par son expérience de Pawa, où la Croix-Rouge du Congo s'était établie depuis peu d'années.

C'est incontestablement cette institution, filiale de la Croix-Rouge de Belgique, qui fut l'initiatrice de la lutte antilépreuse

comme elle le fut en matière de maladies vénériennes (Bas-Congo), de pédiatrie (Léopoldville avec les docteurs LAMBOTTE-LEGRAND) et même d'orthopédie-prothèse (Dr VAN DER ELST à Elisabethville).

Lorsque, en 1924, sous l'impulsion de Mme DARDENNE et de P. ORTS, il avait été question de créer la Croix-Rouge du Congo, le principe de son établissement en milieu coutumier, encore fort dépourvu, avait été facilement admis mais plus discuté le lieu d'implantation. Certains songeaient au Mayumbe et j'appuyais cette idée, ayant, à l'occasion d'un voyage en 1920, noté l'importante population et son désir d'aide médicale. En outre, le Mayumbe était d'un accès aisé et peu onéreux. Cependant, le général MOULAERT, que son rôle aux Mines de Kilo-Moto avait renseigné, fit pencher la balance en faveur du Nepoko, également densément peuplé.

Dès 1925, E. CONZÉMIUS installait le premier centre C.R.C. à Pawa, petit poste abandonné par l'administration et où seuls quelques *duka* (magasins avec commis noirs) maintenaient une faible activité commerciale.

Tout était donc à créer et CONZÉMIUS, qui avait déjà une assez longue expérience congolaise se mit résolument à l'œuvre.

Je me rappelle ses descriptions volontiers dithyrambiques des foules de Mabudu, apportant gratuitement, à l'appel des chefs, les matériaux nécessaires. Ceux-ci étaient certes de qualité car, lors de mon séjour à Pawa en 1931, les maisons aux murs d'argile et au toit de paille avaient évidemment dû subir des réparations, mais les énormes troncs d'arbre de soutien et les charpentes étaient intacts... inattaquables par le fléau local, les *makakaro* (termites).

Ce ne fut qu'en 1934 que des bâtiments en briques furent construits: d'abord le laboratoire et autres bâtiments techniques [3] plus tard les maisons des médecins et celles des infirmiers ou clercs. C'est après la 2e guerre mondiale seulement que des constructions durables furent établies à la léproserie même (hospitalisation, maisons de lépreux, etc.).

Dès 1927, l'activité antilépreuse fut subsidiée par le Gouvernement, mais comme il s'agissait d'une expérience, la lutte fut

limitée à une petite partie de la vaste zone C.R.C. Trois villages agricoles d'isolement furent installés, l'un à Pawa même, les autres à quelques kilomètres de distance. Ces villages ne se distinguaient des villages LIBOIS que par la surveillance médicale et aussi sociale: traitement régulier, fourniture de vivres, développement de cultures communautaires et individuelles, intervention des missions catholiques et protestantes.

Il semble bien que de telles installations correspondaient non aux nécessités, mais aux possibilités de l'époque (budget, sentiments de la population noire et des responsables blancs).

Et, de fait, très rapidement on vit se développer un peu partout au Congo de tels centres d'isolement. Dès 1938, je pouvais résumer ici même un volumineux rapport réuni par L. VAN HOOF, à l'époque médecin en chef. Il concernait plusieurs dizaines de V.A.I.L. comme on les nommait souvent (villages agricoles d'isolement lépreux).

Parmi les plus importants, et j'eus l'occasion de le visiter en 1945, avant l'introduction des sulfones, Tshombe Ste Marie, où le Dr Fr. HEMERIJCKX continuait sa brillante carrière de science et de dévouement qui devait l'amener ultérieurement à se consacrer aux lépreux de l'Inde et d'autres pays d'Asie.

Ces formations étaient semblables aux villages normaux et les habitants y vivaient selon leurs coutumes ancestrales avec un minimum d'intervention européenne.

La gaîté des isolés de Pawa surprenait souvent les visiteurs: caractère de race bien sûr plutôt qu'état psychique propre à leur maladie.

A l'époque de l'installation de la Croix-Rouge du Congo et du reste encore plusieurs années par après, la population avait fort peu évolué dans cette région qui n'avait pas encore une activité économique importante: le coton et le café ne comptaient guère alors.

En 1931, je me crus retransporté à l'Uele de 15 ans auparavant: population et mœurs comparables.

Les médecins de la Croix-Rouge du Congo avaient rapidement gagné la confiance des villageois pour ce qui regarde la

médecine et chirurgie générales et ce n'était pas sans faciliter la lutte antilépreuse.

Par ailleurs, le pays n'avait comme endémies notables outre la lèpre que le pian, la syphilis et la malaria.

Un des premiers soins de CONZÉMIUS avait été de procéder à un recensement des lépreux. L'agent sanitaire WARY, sur 18 772 personnes, avait trouvé 4 p.c. de hanséniens (1927). J. URY en 1930, dans la même chefferie et sur 16 305 personnes, arrivait à 11,5 p.c. Je pus constater en 1931 que cet agent sanitaire, qui avait sans doute reçu des consignes d'extrême vigilance, avait exagéré et que la réalité était plus près des chiffres anciens. DEGOTTE du reste en 1940 sur 38 120 habitants du Nepoko arrivait à un index de 5,29 avec des variations locales de 1,39 à 12,21.

Cette endémicité notable avait ainsi imposé à la Croix-Rouge du Congo dès le début, l'action antilépreuse.

Outre l'isolement fort relatif, CONZÉMIUS avait institué un traitement régulier; celui-ci était à base de chaulmoogra et comme l'a dit avec humour un collègue anglais, cette substance était prescrite « internally, externally and eternally ».

A l'intervention de S.M. la reine ELISABETH, des graines d'*Hydnocarpus laurifolia (wightiana)* avaient été plantées, mais les résultats furent assez médiocres dans un terrain peu propice. Nous recourûmes aussi quelque peu à l'huile, plus exactement au beurre de Caloncoba, arbres africains; la tolérance locale en était remarquable.

En fait, le chaulmoogra fut prescrit à Pawa pendant près de 20 ans et sous surveillance médicale. En effet, si dans les premières années il n'y eut attachés au service de la lèpre que des agents sanitaires travaillant sous la direction d'un médecin du service général, à partir de 1934 il y eut toujours un médecin attaché exclusivement au service lèpre et ce non seulement jusqu'à l'indépendance, mais même jusqu'à la récente tragédie où L. SWERTS, depuis peu au service de l'O.M.S., perdit la vie.

Ces médecins n'ont guère fourni d'appréciation précise sur la valeur du chaulmoogra. Je me suis personnellement intéressé à ce point sans arriver non plus à une conclusion ferme.

Les habitants des villages C.R.C. avaient sûrement meilleur aspect que ceux des villages LIBOIS, mais il serait hasardeux d'attribuer ce fait uniquement au chaulmoogra.

Sauf les interruptions dues à des indurations dans les muscles fessiers, les séances de traitement étaient suivies assez régulièrement. Cette persévérance dans un traitement plutôt pénible consituerait une sorte de referendum... s'il ne fallait aussi tenir compte du prestige de l'aiguille et de la confiance générale de la population.

Sans la considérer comme totalement inactive, je n'ai jamais pu partager sur cette thérapeutique l'optimisme qui régnait en Extrême-Orient.

A ce point de vue, mes observations de 1945-1946, après 20 ans de traitement, valent d'être rappelées. J'eus l'occasion de revoir 1 548 sujets isolés dans 6 villages existant alors près de Pawa et d'étudier, fiches à l'appui, chacun de ces individus.

Il existait:

260 sujets à bacilles $^{+++}$
145 sujets à bacilles $^{+}$
1 143 sujets à bacilles absents aux examens usuels.

Il n'y a guère lieu de discuter ces chiffres, correspondant à un isolement des lépromateux pour raison médicale et des mutilés pour raison sociale.

L'évolution sur des sujets suivis au moins 4 ans indiquait:

Statu quo bénin: 118
Statu quo grave: 216

Evolution vers mutilations: 515.

Il n'était pratiquement pas constaté de guérison, sauf des cas très légers, abortifs...

Sur les 1 548 patients, il y avait 1 037 mutilés assez graves ou graves. On observait 504 ulcères exigeant des pansements fréquents et coûteux.

Bref, il était difficile d'être optimiste. Les sujets à bacilles très nombreux étaient enlevés en quelques années, les mutilations étaient inévitables dans les cas évolutifs.

Comment apprécier finalement les villages agricoles d'isolement ? Comme je l'ai dit, les habitants étaient gais. Les besoins matériels étaient passablement assurés; les besoins sociaux et affectifs aussi en ces petites communautés « spécialisées ».

La plupart des hommes étaient mariés, non pas que la femme saine ait suivi son mari malade. Non, les héroïnes de la fidélité conjugale sont assez rares au Nepoko... mais la rupture du lien conjugal permettait au mari de récupérer une partie de la dot coutumière et ainsi non seulement d'obtenir une femme lépreuse, mais encore d'avoir de cet arbitrage un solde favorable.

L'aspect social était donc favorable, le point le plus délicat étant la naissance d'enfants, plus ou moins exposés à la contagion et dont l'isolement précoce était peu réalisable alors.

Faut-il rappeler qu'à cette époque les méthodes contraceptives étaient soit nulles, soit inapplicables pratiquement.

L'aspect économique était également positif: cette organisation était assez peu coûteuse... pouvant peut-être devenir *self-supporting ?*

Du point de vue médical, les résultats étaient plus douteux.

J'ai déjà dit le peu d'efficacité de la thérapeutique. Quant à l'isolement, il était loin d'être parfait dans ces villages non clôturés et ce pour toutes sortes de raisons familiales, sociales, bref, pour des besoins incompressibles inhérents à l'espèce humaine.

Probablement le rôle le plus utile de cette organisation, et nous devons en remercier feu Libois, fut de préparer aussi bien Blancs que Noirs au système prophylactique, que devait permettre dès 1946 la thérapeutique par les sulfones.

Il faut, en effet, rappeler en terminant que les modestes débuts dont je vous ai parlé devaient aboutir, 30 ans après la fondation de la Croix-Rouge du Congo, à une œuvre considérable. M. Kivits exposant en 1955 la situation dans les territoires sous contrôle belge, estimait le nombre des hanséniens à environ

275 000. Deux cent vingt mille d'entre eux étaient en traitement, dont 31 000 « hébergés » ou hospitalisés. A Pawa même et environs, au lieu des 1 500 isolés de 1945, il y avait lors de ma dernière visite en 1958, 5 000 à 6 000 patients en grande majorité traités ambulatoirement.

Ainsi, l'introduction des sulfones avait permis une lutte active dont on pouvait escompter le succès en quelques lustres, comme Fr. HEMERIJCKX en faisait le pronostic aux Journées médicales de Léopoldville (1954).

23 février 1965.

BIBLIOGRAPHIE

BRODEN et RODHAIN: Rapport sur les travaux du laboratoire de Léopoldville, III (Bruxelles, Hayez, 1908).

DANIEL, G.: Inspection médicale dans l'Ituri (*Bull. Soc. Path. exotique,* 1919, p. 394).

DUBOIS, A.: La lèpre dans la région de Wamba-Pawa (Mém. Institut royal colonial, T. I, fasc. 2, 1932).

— : Evolution clinique de la lèpre au Congo belge (*Bull. Acad. royale de Médecine de Belgique,* T. XI, n. 11, 1946).

— : La lèpre au Congo belge en 1938 (Mém. Institut royal colonial belge, T. X, fasc. 2, 1940) (Bibliographie belgo-congolaise importante).

— : Les débuts de la lutte contre la lèpre au Congo belge (Atti e Memorie del Congresso Internazionale per la difesa e la riabilitazione sociale del « lebbroso », Vol. II, Roma, april 1956).

HEMERYCKX, Fr.: L'évolution des lépreux dans une léproserie (*Ann. Soc. b. Méd. tropicale,* 1954, *34,* 603).

KIVITS, M.: La lutte contre la lèpre au Congo belge en 1955 (Mém. Académie royale des Sciences coloniales, T. 4, fasc. 4, 1956) (Travail comportant une importante bibliographie des travaux de Belgique et du Congo de 1941 à 1955).

MENSE, C.: Rapport sur l'état sanitaire de Léopoldville (Publication de l'Etat Indépendant du Congo, 188, n. 1).

— : Hygienische und medizinische Beobachtungen aus dem Congogebiete (Wiener klinische Rundschau, 1897, XI, p. 36-38; 74, 76; 91, 93; 107-108).

RODHAIN, J.: Quelques aspects de la pathologie indigène dans l'Uele (*Bull. Soc. Path. exotique,* 1915, 8, 734-745).

VAN CAMPENHOUT, E.: La lutte contre la lèpre au Congo belge (III[e] Conférence internationale de la lèpre, chez Baillière, Paris 1924, p. 438).

NOTES

[1] Nous savons actuellement qu'au Congo la plupart des ulcères sont d'origine trophonévritique et exempts de bacilles.

[2] DANIEL avait, du reste, observé dans un village une ébauche d'isolement.

[3] A l'occasion de mon 2[e] séjour à Pawa le Fonds national de la Recherche scientifique avait fait don d'un important matériel de laboratoire.

J. Lepersonne. — Rapport sur la XXIIe session du Congrès géologique international

A l'occasion de la présentation de son rapport, l'auteur donne un bref compte rendu des excursions géologiques auxquelles il a participé.

La première d'entre elles s'est déroulée, du 7 au 13 septembre, dans la région de Dehra Dun et a permis de visiter une série de coupes géologiques dans la partie externe de l'Himalaya du Garhwal et dans les collines des Siwaliks.

On peut y distinguer trois groupes de formations:

— Dans l'Himalaya lui-même, un groupe inférieur à la tillite de Blaini, considérée comme l'équivalent de la tillite de Talchir d'âge carbonifère supérieur. Ce groupe inférieur, non fossilifère, est considéré comme s'étendant du Précambrien supérieur au Carbonifère inférieur; la discordance sous la tillite de Blaini représenterait la période d'érosion ayant suivi le plissement hercynien;

— Dans l'Himalaya également, un groupe supérieur, épais de 1 700 à 2 200 m, débutant par les formations continentales de la tillite de Blaini et du Permo-Trias et se poursuivant par des formations marines jusqu'à l'Eocène. Seul l'Eocène est bien daté; les rares fossiles trouvés dans les autres formations indiquent la présence de Jurassique et de Crétacique;

— Dans l'avant-pays, le Siwalik, épais de 4 800 à 5 500 m, représentant le remplissage d'une fosse profonde, étroite et très allongée, parallèlement à la chaîne himalayenne, au cours du Miocène, du Pliocène et du Pléistocène inférieur. Il s'agit de la molasse de la chaîne himalayenne.

Du point de vue tectonique, les séries de l'Himalaya sont modérément plissées et traversées par de grands accidents qui paraissent être plutôt des failles de chevauchement que des charriages à rejet important. L'un de ces accidents borde la chaîne sur une très grande distance et est dénommé pour cette

raison *boundary fault*. Son passage coïncide avec un escarpement très raide, de 1 000 m et plus de dénivellation, constituant la limite entre l'Himalaya et son avant-pays.

Les Siwaliks sont également plissés mais en larges anticlinaux et synclinaux, les roches y sont tendres ou légèrement lapidifiées.

Plusieurs phases de plissement et de surélévation ont été déterminées; dans la région parcourue, la principale d'entre elles est marquée par l'absence de l'Oligocène.

Les seules roches intrusives s'observent dans la partie himalayenne de la région et consistent en dykes de dolérite d'âge probablement crétacique supérieur.

La seconde excursion avait pour but de montrer la structure de la partie septentrionale de la péninsule indienne, suivant un itinéraire Nagpur-Pachmarhi-Jabalpur-Katni-Agra.

Cet itinéraire a permis d'observer:

— Quelques affleurements attribués au système de Dharwar, réputé d'âge archéen (âge de 2 300 ± 100 millions d'années);

— La partie supérieure, et un affleurement de la partie inférieure, du système Vindhyen. Ces formations, non datées, sont attribuées au Protérozoïque supérieur;

— Le système de Gondwana, qui s'étend du Carbonifère supérieur au Jurassique inférieur;

— Les traps du Deccan, nappes de laves basaltiques dont l'épaisseur totale atteint plus de 2 100 m, et les sédiments infra- et intertrapéens. L'âge de ces formations est considéré comme s'étendant du Crétacique moyen à l'Eocène moyen.

Les formations du Vindhyen supérieur, essentiellement constituées de grès et quartzites rouges, feldspathiques, fins à grossiers, présentent une similitude remarquable de faciès avec les formations supérieures du Katangien d'Afrique centrale, considérées comme étant de même âge. Ces formations sont faiblement plissées ou tabulaires suivant les régions.

L'identité du Gondwana de l'Inde et du Karroo d'Afrique australe a été soulignée maintes fois. Par rapport aux formations de même âge d'Afrique centrale, les similitudes suivantes sont particulièrement frappantes:

— Présence d'une tillite à la base;

— Bassins houillers d'âge permien reposant sur cette tillite;

— Identités des flores fossiles de ces deux ensembles constituant, d'une part, le Gondwana inférieur et, d'autre part, le Karroo inférieur;

— Faciès des grès du Trias-Rhétien.

En Inde comme en Afrique australe, l'ensemble se termine par d'immenses nappes de laves basaltiques, accompagnées de dolérites et d'intrusions et différenciations diverses. Mais alors qu'en Afrique australe cette période de volcanisme est considérée comme d'âge jurassique inférieur, en Inde elle s'étendrait du Crétacique supérieur à l'Eocène moyen. Il semble que, malgré la rareté des fossiles, ces âges peuvent être acceptés; dans ces conditions, le volcanisme de l'Inde se rattacherait à celui de Madagascar et non à celui de l'Afrique australe.

Une particularité de toute la partie septentrionale de l'Inde est l'immense extension des dépôts alluvionnaires du Pléistocène. Ces dépôts, certainement liés à la surrection de la chaîne himalayenne, occupent des surfaces extrêmement considérables entre l'Himalaya et les plateaux du Deccan formant des plaines qui s'insinuent profondément dans les vallées qui découpent ces plateaux. Parfaitement horizontales, ces plaines sont percées de place en place par les reliefs de chaînes précambriennes qui s'y présentent comme des îles ou des chapelets d'îles.

En avion, cette morphologie apparaît particulièrement bien. Au cours du vol New Delhi-Bombay, j'ai en outre observé:

— Une région occupée par les formations tabulaires du Gondwana où chaque niveau lithologique était souligné par une végétation particulière, donnant une image remarquable de la structure géologique;

— Une région percée de dykes de dolérite; ceux-ci s'observaient sous forme de reliefs occupés par une végétation particulière. L'intérêt de ce paysage était de montrer l'enchevêtrement de ces dykes, rectilignes sur de grandes distances, mais dirigés en tous sens et donnant une image se rapprochant de celle d'une glace brisée. Ces fractures constituent les fissures par où se sont épanchées les laves du Deccan.

23 février 1965.

CLASSE DES SCIENCES TECHNIQUES

KLASSE
VOOR TECHNISCHE WETENSCHAPPEN

Séance du 29 janvier 1965

La séance est ouverte à 14 h 30 par M. *F. Campus,* président sortant de l'ARSOM et présidée ensuite par M. *P. Evrard,* directeur de la Classe pour 1965.

Sont en outre présents : MM. I. de Magnée, E.-J. Devroey; L. Tison, M. van de Putte, R. Vanderlinden, J. Van der Straeten, membres; MM. P. Bourgeois, F. Bultot, J. Charlier, M.-E. Denaeyer, L. Jones, L. Pauwen, A. Rollet, E. Van Ganse, associés; M. W. Bourgeois, correspondant, ainsi que M. M. Walraet, secrétaire des séances.

Absents et excusés : MM. L. Calembert, M. De Roover, E. Frenay, P. Geulette, J. Lamoen, E. Mertens de Wilmars, R. Spronck.

Compliments

MM. *F. Campus,* président sortant de l'ARSOM et *P. Evrard,* directeur de la Classe pour 1965, échangent les compliments d'usage.

Communications administratives

a) Mandats Commission administrative: Voir p. 188.

b) Président pour 1965 et bureaux des Classes: Voir p. 188.

c) Démission: Voir p. 600.

Contribution à la géologie de l'archipel des Selvagens (Madère)

M. *M.-E. Denaeyer* présente un travail de M. José Honnorez, assistant à l'Université libre de Bruxelles, intitulé comme ci-dessus.

Zittting van 29 januari 1965

De zitting wordt geopend te 14 h 30 door de H. *F. Campus,* uittredend voorzitter van de K.A.O.W. en voorgezeten door de H.*P. Evrard,* directeur van de Klasse voor 1965.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. de Magnée, E.-J. Devroey, L. Tison, M. van de Putte, R. Vanderlinden, J. Van der Straeten, leden; de HH. P. Bourgeois, F. Bultot, J. Charlier, M.-E. Denayer, L. Jones, L. Pauwen, A. Rollet, R. Van Ganse, geassocieerden; de H. W. Bourgeois, correspondent, alsook de H. M. Walraet, secretaris der zittingen.

Afwezig en verontschuldigd : De HH. L. Calembert, M. De Roover, E. Frenay, P. Geulette, J. Lamoen, E. Mertens de Wilmars, R. Spronck.

Begroetingen

De HH. *F. Campus,* uittredend voorzitter der K.A.O.W. en de H. *P. Evrard,* directeur der Klasse voor 1965, wisselen de gebruikelijke begroetingen.

Administratieve mededelingen

a) Mandaten Bestuurscommissie: Zie blz. 189.

b) Voorzitter voor 1965 en bureaus der Klassen: Zie blz. 189.

c) Ontslag: Zie blz. 601.

« Contribution à la géologie de l'archipel des Selvagens (Madère) »

De H. *M.-E. Denaeyer* legt een werk voor van de H. José HONNOREZ, assistent bij de Vrije Universiteit te Brussel, dat getiteld is als hierboven.

L'auteur y étudie notamment la pétrographie des roches volcaniques et établit la succession des événements géologiques et l'évolution magmatologique de cette zone de l'océan Atlantique.

La Classe décide la publication de ce travail dans le *Bulletin* * sous la réserve toutefois que le texte subisse quelques remaniements qui seront suggérés à l'auteur par M. *M.-E. Denaeyer.*

Exemple de concordance entre tectonique profonde et volcanisme, au nord du lac Kivu

M. *M.-E. Denaeyer,* résumant l'étude qu'il a rédigée sur ce sujet, fait observer que les grandes failles radiales dissimulées sous la couverture de lave des Virunga, sont jalonnées par des cratères dont plusieurs ont émis des produits d'un caractère ultrabasique plus accentué que celui des grandes coulées du Nyiragongo.

MM. *P. Evrard* et *I. de Magnée* apportent quelques compléments d'information à cet exposé.

Fonds national de la Recherche scientifique Demandes de subventions

Demandes de subventions, voir p. 192.

Comité secret

Les membres honoraires et titulaires réunis en comité secret, procédant à l'élection, en qualité de membre titulaire de M. *M.-E. Denaeyer* anciennement associé.

La séance est levée à 15 h 40.

* Le texte ne nous étant pas parvenu à temps, sera publié dans un fascicule ultérieur.

De auteur bestudeert er meer bepaald de petrografie der vulcanische rotsen en bepaalt de opeenvolging der geologische gebeurtenissen en der magmatologische evolutie in deze zone van de Atlantische Oceaan.

De Klasse beslist dit werk in de *Mededelingen* te publiceren * onder voorbehoud nochtans van enkele wijzigingen aan de tekst die de auteur zullen voorgesteld worden door de H. *M.-E. Denaeyer.*

« Exemples de concordance entre tectonique profonde et volcanisme, au nord du lac Kivu »

De H. *M.-E. Denaeyer,* de studie die hij onder bovenstaande titel opstelde samenvattend, doet opmerken dat de grote straalvormige spleten verborgen onder het lavadek der Virunga, afgebakend zijn door kraters waarvan meerdere produkten uitwierpen van een sterker beklemtoond ultra-basisch karakter dan deze der grote lavastromen van de Nyiragongo.

De HH. *P. Evrard* en *I. de Magnée* verstrekken enkele verdere inlichtingen bij deze uiteenzetting.

Nationaal Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek

Aanvragen om subventies: Zie blz. 193.

Geheim comité

De ere- en titelvoerende leden, verenigd in geheim comité, gaan tot volgende verkiezing over :

Als titelvoerend lid: De H. *M.-E. Denaeyer,* vroeger geassocieerde.

De zitting wordt gesloten te 15 h 40.

---

* Daar de tekst ons niet op tijd toekwam, zal die in een latere aflevering verschijnen.

CLASSE DES SCIENCES TECHNIQUES

KLASSE VOOR TECHNISCHE WETENSCHAPPEN

Séance du

Zitting van

25.2.1965

Cette séance a été annulée, aucune communication n'ayant été annoncée.

Deze zitting werd afgeschaft, daar geen enkele mededeling aangekondigd was.

TABLE DES MATIERES — INHOUDSTAFEL

Séances des Classes — Zittingen der Klassen

Pages-Blz.

Sciences morales et politiques. — *Morele en Politieke Wetenschappen*
18. I.1965 ... ... 186; 187
15.II.1965 ... ... 472; 473

Sciences naturelles et médicales. — *Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen*
26. I.1965 ... ... 600; 601
23.II.1965 ... ... 636; 637

Sciences techniques. — *Technische Wetenschappen*
29. I.1965 656-657
25.II.1965 660

Begroetingen 187; 601; 657

De Belgische uitbreiding onder Leopold Iste: Cfr Gedenkboek 1865

Bestuurscommissie 189

Bibliografisch overzicht der K.A.O.W. 477

Bureaus der Klassen 189

Bureaux des Classes 188

Commissie voor Geschiedenis 475

Commission administrative 188

Commission d'Histoire 474

Communications et notes:

BOUMANS, R.: Een onbekend aspect van de Belgische uitwijking naar Amerika: de gesubsidieerde emigratie van bedelaars en oudgevangenen (1850-1856) 354-393

COPPEJANS—DESMEDT, H.: De overzeese expansie van de Belgische katoenindustrie 394-427

DENAEYER, M.-E.: Exemples de concordance entre tectonique profonde et volcanisme, au nord du lac Kivu 658-659

DUBOIS, A.: La lèpre au Congo avant les sulfones 636; 637; 640-651

FRANK, Z.—STANCIOFF, S.: Bibliographie sur l'histoire de l'Afrique et la colonisation européenne de sources principalement soviétiques (1e série 1964) ... 476; 477; 552-598

GILLE, B.: Les Belges et la vie économique française à l'époque du roi Léopold Ier 271-289

HONNOREZ, J.: Contribution à la géologie de l'archipel des Selvagens (Madère) 656; 657

JACOBS, E.-A.: Le premier voyage du futur Léopold II en Orient (1854-1855) 194-224

LAMBERT, J.-G.: Cfr. M. POLL.

LEBRUN, J.: Présentation de l'ouvrage: L'eau et la production végétale 602; 603; 632-634

LEPERSONNE, J.: Rapport sur la XXIIe session du congrès géologique international 638; 639; 652-654

LORETTE, J.: Problèmes de politique étrangère sous Léopold Ier 225-251

MASSINON, R.: L'entreprise du Rio-Nunez 304-353

POLL, M.—LAMBERT, J.-G.: Contribution à l'étude systématique et zoogéographique des *Procatopodinae* de l'Afrique centrale 602; 603; 615-631

SCHWEMMER, O.-W.: Belgium and the Nicaraguan canal project, 1841-1845 252-270

SOYER, L.: Réflexions sur le rôle des universités dans les pays du tiers monde 602; 603; 608-614

STANCIOFF, S.: Cfr. Z. FRANK.

STENGERS, J.: L'anticolonialisme libéral du XIXe siècle et son influence en Belgique 481-521

TAMSE, C.-A.: Een verwaarloosd aspekt van de Belgische buitenlandse politiek: het expansionisme van de jaren 1860 ... ... 474; 475; 522-542

VANDEWOUDE, E.: L'échec de la tentative de colonisation belge aux Nouvelles-Hébrides (1861) 428-471

VAN GRIEKEN, E.: Un témoignage sur l'histoire de la Compagnie belge de colonisation 290-303

Compliments 186; 600; 656

Congrès géologique international (J. LEPERSONNE) 638; 639; 652-654

Démission:

KIPFER, P. 600
SLUYS, M. 600

Erelidmaatschap: Cfr Honorariat

L'expansion belge sous Léopold Ier: Cfr Mémorial 1865

F.N.R.S.: Cfr Subventions

Fonds marins (I.R.S.N.B.) 604; 605

Gedenkboek 1865 ... ... 475-477; 478-480

Honorariat:

DE BACKER, E. 472
DUBOIS, A. 472
MOUCHET, R. 604

I.R.S.N.B.: Cfr Fonds marins

Mededelingen en nota's: Cfr Communications et notes

Mémoires (Présentation):

BOVY, L.: Contribution à la recherche sur la nature du mouvement syndical ouest-africain 188; 189

KURGAN—VAN HENTENRYK, G.: Jean Jadot, artisan de l'expression belge en Chine 472; 473

PAPADOPOULLOS, Th.: Conditions d'applicabilité du droit international dans un contexte enthno-historique 474-475

STORME, M.: Conflict in de Kasai-missie (maart 1894-juni 1895) 190; 191

Mémorial 1865 ... ... 474-476; 478-480

N.F.W.O.: Cfr Subventions

Nominations:

BOURGEOIS, E. (corr.) 192
DENAEYER, M.-E. (tit.) 658
DEVIGNAT, R. (ass.) 606
EVENS, Fr. (geass.) 607
JANSSENS, P. (tit.) 607
SENGHOR, L.S. (corr.) 192
STENGERS, J. (tit.) 192

Ontslag: Cfr Démission

Président 1965 188

Revue bibliographique de l'ARSOM 476; 543-551

ROEYKENS, A. (Nouvelles) 186; 187

Subventions (F.N.R.S.) 192

Symposium anglo-allemand de Cologne (18-19 juin 1965) ... 476

Symposium (Engels-Duits) te Keulen (18-19 juni 1965) ... 477

Verhandelingen (Voorlegging): Cfr Mémoires

Voorzitter 1965 189

ACHEVÉ D'IMPRIMER LE 31 MAI 1965
PAR L'IMPRIMERIE SNOECK-DUCAJU & FILS
S.A.
GAND-BRUXELLES